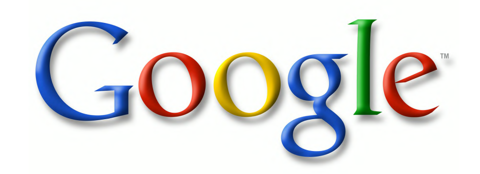
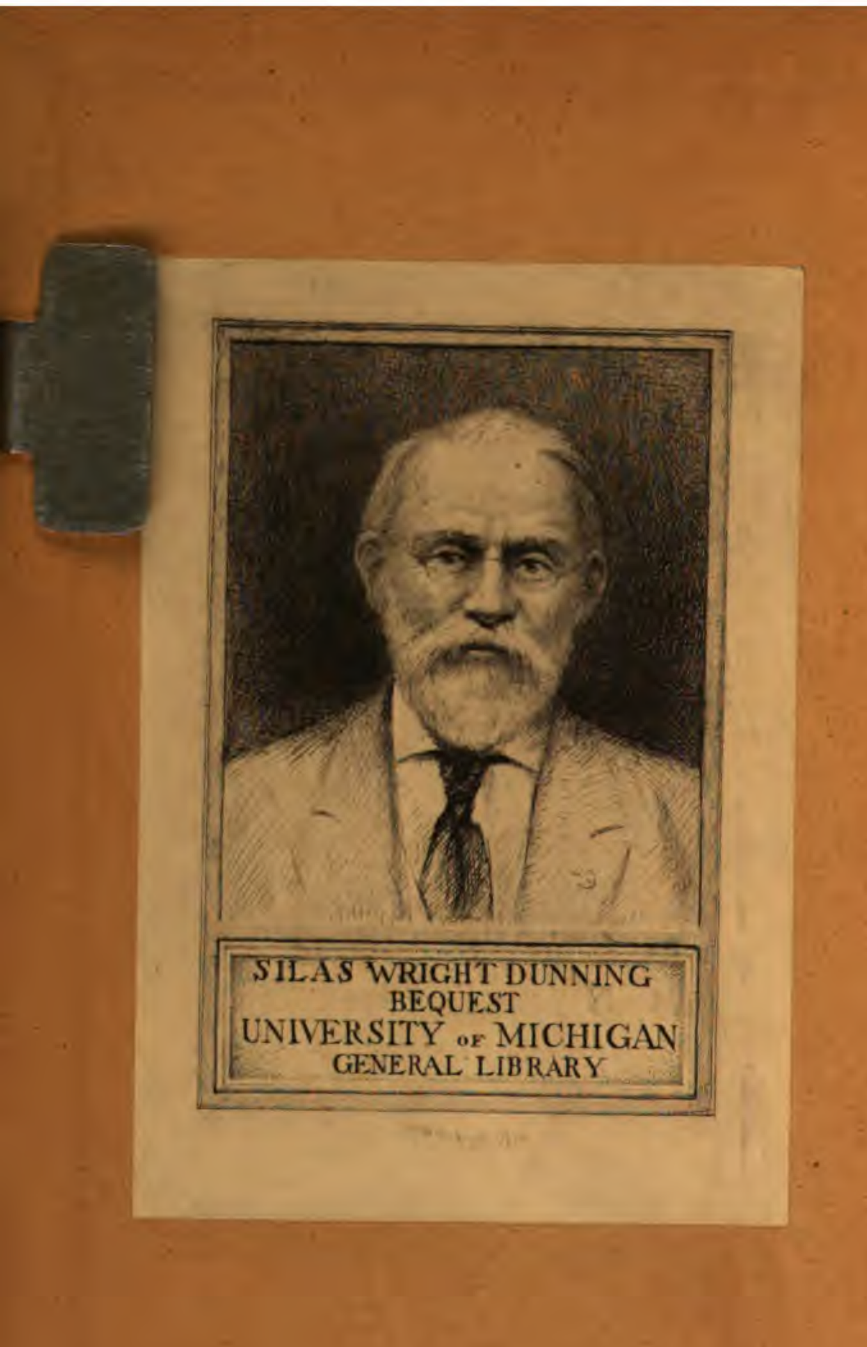



SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY



MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES MORALES

DES LETTRES ET DES ARTS

DE SEINE-ET-OISE

TOME ONZIÈME

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES MORALES

DES LETTRES ET DES ARTS

DE SEINE-ET-OISE

TOME ONZIÈME



VERSAILLES

IMPRIMERIE DE E. AUBERT

6, avenue de Sceaux, 6.

1878

SOCIÉTÉ DES SCIENCES MORALES, DES LETTRES ET DES ARTS
DE SEINE-ET-OISE

SÉANCE SOLENNELLE

DU 27 NOVEMBRE 1874

Présidée par M. DE CROZE, *conseiller de préfecture, délégué par M. le Préfet, président d'honneur, empêché.*

Discours de M. DURAND DE LAUR,

Président titulaire.

MESDAMES, MESSIEURS,

Pendant que Louis XIV faisait construire le palais de *Versailles*, cette image imposante de sa grandeur, il voyait s'élever autour de lui des monuments d'un autre genre qui devaient illustrer à jamais son règne; je veux parler de ces monuments littéraires qui, se multipliant à l'envi, révélaient une merveilleuse perfection. Quelle fut la part du roi dans ces créations du génie? voilà ce que je voudrais examiner rapidement devant vous. Dans ces séances solennelles, nous aimons à reporter nos regards vers ce passé glorieux dont tout dans cette cité nous offre l'empreinte ineffaçable.

Le génie est un don de Dieu; il souffle où il veut. Le pouvoir d'un roi, quelque éclairé, quelque généreux qu'il soit, ne saurait le créer; mais il peut favoriser ou

1

contrarier son développement, aider ou gêner son essor. L'influence de Louis XIV sur les productions littéraires de son règne fut grande; mais il ne faut pas l'exagérer.

Lorsqu'il prend les rênes du gouvernement, notre nation est déjà parvenue à sa maturité. Corneille, après avoir donné au public *le Cid*, *Horace*, *Cinna*, *la Mort de Pompée*, *Polyeucte*, *Rodogune*, a terminé avec *Nicomède* sa carrière de gloire; il va se précipiter vers un déclin irrémédiable. Descartes, en publiant son *Discours de la méthode*, a fondé la prose philosophique; par son *Principe de l'Evidence*, il a émancipé l'esprit humain; par sa méthode empruntée aux mathématiques, science où il excelle, il a voulu le régler. Son spiritualisme hardi et profond a posé les bases d'une philosophie nouvelle que professeront les esprits les plus religieux du siècle. Après lui, Pascal dans ses *Provinciales*, portant la prose française au plus haut degré de perfection, a donné un modèle accompli de la discussion solide et de la fine plaisanterie, tandis que Molière, La Fontaine, Bossuet, Mme de Sévigné, arrivent à la maturité de l'âge et entrent en pleine possession de leur génie.

Toutefois l'enflure espagnole et l'afféterie italienne gâtent encore la plupart de nos écrivains. Si Descartes et Pascal en sont exempts, Balzac, Voiture, Corneille lui-même, sans parler des autres, n'y ont pas échappé. Ainsi quoique l'esprit français ait déjà enfanté des chefs-d'œuvre qui ne seront pas surpassés, une qualité maîtresse, le goût fait encore défaut à l'époque où Louis XIV annonce la ferme volonté de régner par lui-même.

Peu cultivé dans son enfance, mais doué d'un sens droit, le jeune prince aime les lettres, il les considère comme l'ornement d'un grand règne. Tout ce qu'un souverain magnifique peut faire pour les favoriser, il le

fait. A côté de l'Académie française, il établit de nouvelles Académies. Pour exciter le zèle des académiciens, des pensions et des jetons de présence leur sont assignés. L'Académie française travaille déjà au dictionnaire de la langue. Colbert, qui est le ministre du roi dans ce gouvernement de la littérature, fixe lui-même les heures de ses séances et lui donne une pendule qu'un horloger à gages doit monter et entretenir. Chapelain, ce détestable auteur de la *Pucelle d'Orléans*, ce poète tourné en ridicule par Boileau, mais qui alors était considéré comme le *premier des poètes français et du plus solide jugement*, est chargé de dresser la liste des pensions. En 1663, deux ans après la mort de Mazarin, les sommes varient de six cents livres à trois mille livres; mais si l'on veut avoir leur valeur relative, il faut plus que les doubler. On peut dire, il est vrai, que ces pensions ne furent pas toujours proportionnées au mérite, et Boileau eut raison de s'en plaindre, mais c'était la faute du ministre et non du monarque. Ainsi, tandis que Molière et *Corneille* recevaient deux mille livres, Chapelain qui avait fait la liste, en touchait trois mille.

Aux pensions qui assuraient l'existence et le loisir des écrivains, Louis XIV ajouta des égards délicats qui relevaient leur dignité. Il faisait écrire au père de Bossuet pour le féliciter des succès de son fils qui venait de paraître avec le plus grand éclat dans la chaire chrétienne. Au milieu d'une cour qui considérait une parole, un regard même du souverain, comme une précieuse récompense, il comblait Racine de ses faveurs, se laissait réfuter par Boileau dans une discussion littéraire, et de sa main royale versait à boire au fils d'un tapissier, au comédien Molière assis devant lui. Il faisait plus encore; il protégeait les hardiesses les moins contenues du

poète et, en dépit de tous les murmures, permettait la représentation d'une pièce qui, en attaquant l'hypocrisie, semblait aux gens timorés aller au delà. Il soutenait Racine contre la cabale que la comédie des *Plaideurs* avait suscitée ; avec le bon goût qui lui était naturel, il jugeait la pièce excellente. Il défendait Boileau contre la haine de ceux que ses satires et ses épigrammes avaient irrités.

Mais si Louis XIV honorait et protégeait les écrivains qui ajoutaient à la gloire de son règne, c'était à la condition qu'ils ne se mêleraient pas des affaires de son gouvernement. La Fontaine, Fénelon et Racine lui-même expièrent le tort de l'avoir oublié. Sur ce terrain, il permettait la louange, mais non la critique.

Le changement qui alors s'opéra dans l'état de la société française, changement dû en grande partie à l'action personnelle du monarque, à l'influence de son gouvernement et de sa cour, contribua plus que les pensions et les faveurs royales à donner aux lettres ce qui leur manquait encore, la délicatesse du goût, qui peut seule produire des œuvres parfaites. Après un siècle de troubles, de ligues et de guerres civiles, les esprits et les cœurs, accablés de lassitude, sont tournés au calme et à la paix. Beaucoup de gens qui ont joué un rôle dans la Fronde existent encore ; mais peu veulent s'en souvenir. Mme de Longueville, retirée à Port-Royal, confesse qu'elle a perdu toutes les années vouées aux agitations du monde. La Rochefoucault, atteint de la goutte, proclame qu'il a dépensé en vain sa peine et son temps, toutes les fois qu'il a suivi l'amour ou l'amitié. Leur désenchantement est pareil. Le cardinal de Retz va échanger son titre d'archevêque de Paris contre celui d'abbé de Saint-Denis et s'occuper de payer ses dettes

immenses. Ecoutez ce que Monglat, dans ses *Mémoires*, nous dit de Condé : « Il fut condamné à souffrir telle « mort qu'il plairait au roi à cause du grand respect que « l'on doit au sang royal. » Et plus loin : « Il fallut « que sa grande fierté et son courage hautain s'humi« liât, et qu'il fléchît le genou devant l'idole que tout le « monde adorait en France... Le roi se tint fort droit et « le reçut très-froidement... Dès lors il résolut de vivre « comme un particulier, sans se mêler de rien, et d'a« voir une souplesse et une complaisance entières pour « la cour et les favoris. »

Le temps où les princes et les grands seigneurs pouvaient tramer des révoltes et des complots au dehors était à jamais passé. Le roi qui allait gouverner avait le génie du pouvoir, qui le portait à vouloir toujours toute la gloire pour lui, et cette politique du souverain absolu qui exigeait que tout parût procéder de sa volonté. « Il « fallait, dit Mme de Motteville dans son langage expres« sif, être bien avide de gloire pour n'en vouloir pas « même laisser les miettes à la reine-mère. C'était en « être trop glouton; mais la faim qui causait cette glou« tonnerie, toute défectueuse qu'elle est, a toujours été « remarquée dans tous les grands princes et a été en « plusieurs la source de toutes leurs belles actions. Le « roi voulait tenir les grands du royaume attachés à lui « par la voie des bienfaits, comme la plus belle et la « plus forte. Il désirait réunir tout à lui. »

En voyant ce jeune monarque si haut et si ferme, l'Europe demeura surprise et la France fut captivée. Paris, heureux de retrouver la paix, les plaisirs et le luxe, tint à honneur d'être admis aux fêtes de la cour. Bientôt, non content d'être maître chez lui, Louis XIV recherche la gloire du guerrier et du politique. La fortune le favo-

rise avec éclat, il devient pour son peuple enivré un objet d'idolâtrie universelle. Entouré d'amour et d'hommages, il élève, abaisse, vivifie ou tue les courtisans, selon qu'il leur accorde, ou leur refuse son estime. Autour de sa personne est une cour de même âge que lui, comme lui charmée de tout ce qui enchante. Dans cette cour brille une jeune princesse qui en est l'ornement. Henriette d'Angleterre, duchesse d'Orléans. Elle n'a pu être reine, et pour réparer ce chagrin, comme parlent les *Mémoires* du temps, elle veut gagner le cœur des honnêtes gens par la douceur de son commerce et trouver la gloire dans le monde par les charmes et la beauté de son esprit. La cour la voit, l'aime, l'admire. Cette princesse a le goût des plaisirs délicats ; elle sait lire et quitter les livres qui s'adressent à l'imagination ; elle s'intéresse à l'histoire et demande à Mme de La Fayette d'écrire sa vie. Elle permet que Molière lui dédie ses pièces. Ce roi, cette princesse, cette cour, voilà le public du moment. C'est lui qui règne, qui est l'arbitre du goût. Il donne la gloire ou la refuse ; c'est à lui qu'il faut plaire.

Sous cette influence nouvelle, les sentiments deviendront, sinon plus grands et plus généreux, du moins plus délicats et plus doux ; la langue sera plus polie et plus pure, le style plus élégant et plus châtié ; le goût, qui est en littérature ce que le bon sens est dans la vie, ce que le tact est dans le commerce des hommes, atteindra sa perfection. Cette influence se fera d'autant plus sentir qu'elle trouvera les écrivains plus jeunes, plus souples, plus capables par la nature de leur génie de subir son action ; et dans cette seconde moitié du XVIIe siècle, il y aura comme deux générations de poètes et de prosateurs ; d'une part, Mo-

lière, La Fontaine, Bossuet, Bourdaloue, Mme de Sévigné; d'autre part, Boileau, Racine, Fléchier, Fénelon, La Bruyère, Massillon, ce que les derniers perdent en force, en vivacité, en noble hardiesse, en liberté d'allure, en mâle simplicité, ils le gagnent en délicatesse, en correction, en élégance, en finesse, en harmonie.

Des quatre grands poètes qui ont immortalisé leurs noms dans la seconde partie de ce siècle, Molière nous paraît être celui où la trace du changement indiqué est le moins sensible. En 1661, à la mort de Mazarin, il avait trente-neuf ans. Après divers essais plus ou moins heureux, il avait pris enfin possession de la vraie comédie de mœurs et de caractères dans ses *Précieuses ridicules*, petite pièce charmante qui parut en 1659; à partir de ce moment jusqu'à sa mort prématurée, dans l'espace de quatorze ans, il multiplie ses créations avec une fécondité prodigieuse; et parmi elles, que de chefs-d'œuvre! *Tartufe, le Misanthrope, l'Avare, les Femmes savantes*, pour ne parler que des pièces qui appartiennent à la haute comédie! quelle variété, quelle souplesse de génie! Avec quelle sagacité pénétrante il saisit les caractères, leurs traits saillants et leurs nuances! Chaque personnage est soi, uniquement soi; pas un mot, pas un geste où vous ne le reconnaissiez; ce n'est pas le tableau de la nature, c'est la nature même. Comme il sait allier et fondre ensemble par une sorte de magie ce que l'observation a de plus fin, la réflexion de plus sérieux, de plus triste même, et la gaîté de plus entraînant! Et cette langue qui n'est qu'à lui, pleine de verve et de séve, franche et hardie, délicate et simple, comme elle embrasse avec souplesse tous les contours de la pensée! comme elle lui donne en même temps un puissant relief! « Quel feu! » dit La Bruyère, « quelle naïveté! quelle source de la bonne

plaisanterie ! quelle imitation des mœurs ! quel fléau du ridicule ! »

Il est difficile d'apprécier dans une juste mesure ce qu'un tel génie dut à l'influence des mœurs nouvelles. En relation avec la cour, admis dans la familiarité du monarque, travaillant pour les *divertissements* de Sa Majesté et montrant pour elle une complaisance d'adulation qu'Alceste eût condamnée, en retour des libertés permises à sa plume, est-il possible qu'un observateur si attentif et si pénétrant n'ait pas puisé largement dans ce monde riche en sentiments délicats, en grâces séduisantes, et aussi en préjugés ridicules? Les marquis du *Misanthrope*, Clitandre et Acaste, en arrivent directement ; Oronte, l'auteur du sonnet, en vient de même ; Alceste y trouverait sa place dans la personne de l'austère Montausier et Philinte dans celle de Dangeau ; la brillante Célimène, la charmante Henriette qui *ne sait pas le grec*, mais qui a toutes les grâces de l'esprit naturel, n'ont-elles rien emprunté à la jeune cour de Louis XIV ?

La langue du poète, toute personnelle, tout originale qu'elle est, se rapproche pourtant de celle de Pascal par son ampleur et sa nerveuse fermeté. Elle présente des incorrections, des négligences, des hardiesses qui ont choqué l'esprit un peu raffiné de La Bruyère. Mais dans certaines scènes, ou plutôt dans des pièces entières, ne montre-t-elle pas une élégance, une grâce et une délicatesse d'expression, que Racine lui-même ne saurait surpasser ? Là aussi nous devons reconnaître l'influence de ce public nouveau qu'il fallait satisfaire.

La Fontaine avait un an de plus que Molière ; mais son génie fut plus lent à se mûrir. Il avait quarante-sept ans, quand il commença de publier ses *Fables*, véri-

table fondement de sa réputation. Sa belle élégie, inspirée par la disgrâce de Fouquet, son protecteur, le brouilla sans retour avec Louis XIV qui eut toujours pour lui un profond dédain. Dans un âge avancé, il sollicita vainement ses bienfaits, le bonhomme avait plusieurs péchés sur la conscience ; il avait dit :

Petits princes, videz vos débats entre vous ;
De recourir aux rois, vous seriez de grands fous.

et ailleurs :

Selon que vous serez puissant ou misérable,
Les jugements de cour vous rendront blanc ou noir.

il était allé plus loin encore dans ces vers :

Notre ennemi, c'est notre maître,
Je vous le dis en bon français.

On sait que lorsque La Fontaine fut élu membre de l'Académie française, le roi confirma sa nomination tardivement et d'assez mauvaise grâce ; il dit aux académiciens qui venaient lui annoncer l'éleetion de Boileau : « A présent vous pouvez recevoir La Fontaine ; il a promis d'être sage. »

Mais quoique l'immortel fabuliste ait vécu à l'écart de la cour, il fut en commerce intime avec les personnages les plus illustres de son temps. Protégé par les princes de Conti et de Vendôme, ainsi que par le duc de Bourgogne lui-même, gentilhomme servant auprès de la duchesse douairière d'Orléans, après la mort de cette princesse, il vécut dans la maison de Mme de La Sablière et en dernier lieu dans celle de M. d'Hervart auquel il fit la réponse si connue : « J'y allais. » Il subit donc *indirectement* l'influence de Louis XIV et de sa cour, influence

à laquelle aucun auteur de ce temps n'échappa. Aussi par la correction, par la pureté de la forme, par la perfection exquise de l'art, il appartient à la seconde moitié du XVIIe siècle; mais par l'esprit, par la pensée, il se rattache aux âges antérieurs. « Héritier des vieilles traditions de liberté, a dit un écrivain de nos jours, lorsque tout ploie, il résiste encore; il conserve religieusement le sentiment du droit et le réveille de mille manières. »

Ainsi que Molière, il parle aussi par moments la langue énergique de Pascal et de Corneille, comme dans l'*Astrologue* et le *Paysan du Danube* :

Son menton nourrissait une barbe touffue;
 Toute sa personne velue
Représentait un ours, mais un ours mal léché;
Sous un sourcil épais, il avait l'œil caché,
Le regard de travers, nez tortu, grosse lèvre,
 Portait sayon de poil de chèvre,
 Et ceinture de joncs marins....
Cet homme ainsi bâti fut député des villes
Que lave le Danube; il n'était point d'asiles
 Où l'avarice des Romains
Ne pénétrât alors et ne portât les mains.
Le député vint donc et fit cette harangue :
Romains et vous, Sénat, assis pour m'écouter,
Je supplie avant tout les dieux de m'assister.
Veuillent les immortels, conducteurs de ma langue,
Que je ne dise rien qui doive être repris!
Sans leur aide, il ne peut entrer dans les esprits
 Que tout mal et toute injustice.....

Dans ses fables qui sont autant de petits drames, ou plutôt, comme il le dit lui-même,

Une ample comédie en cent actes divers,

on trouve une merveilleuse connaissance de l'homme; car c'est l'homme qui agit, et converse sous le voile des

animaux et des plantes même. Le poète nous le fait voir sous toutes ses faces, avec ses vices, ses vertus, ses touchantes sympathies, ses ridicules et ses instincts de bonté douce et compatissante. Il ne retrace pas seulement les caractères, les passions, les mœurs, mais aussi les injustices auxquelles l'habitude nous rend presque indifférents. Il les fait détester. Il proteste en faveur du faible contre l'abus de la force, en faveur de l'opprimé contre l'oppresseur. Du gracieux enjouement, du comique malin, il s'élève jusqu'au pathétique, nous remuant à son gré. Le sourire éclôt sur les lèvres et l'instant d'après nos yeux se mouillent de larmes. Qui a peint comme lui l'amitié, la tendresse naïve, la pitié secourable? C'est proprement un charme. Et ces traits tendres, mélancoliques, qui nous touchent si profondément dans la fable des *Deux Pigeons* et dans celle du *Vieillard et des trois Jeunes Hommes!*

Racine lui-même a-t-il porté plus loin la chaleur et la délicatesse des sentiments? Quelle variété inépuisable! quel rhythme flexible! quelle richesse! Comme sa langue se transforme pour tout exprimer, pour tout peindre avec une égale perfection! Il n'est pas un genre ni presque une nuance de style dont il n'offre un modèle achevé. Tout se trouve en lui, majesté, grandeur, énergie, élégance, délicatesse, naïveté, beauté noble et touchante,

Et la grâce plus belle encor que la beauté.

On l'a dit avec raison : « C'est à la fois le plus naïf et le plus raffiné des écrivains; son art échappe dans sa perfection même. »

Plus heureux que La Fontaine, Boileau a possédé constamment la faveur de Louis XIV. Son jugement

droit, son goût presque infaillible, devaient plaire à un prince qui avait lui-même tant de tact et de sens naturel. Il l'a souvent flatté avec délicatesse et dignité, quelquefois avec un peu de gaucherie ; mais dans certaines occasions, il a su lui parler avec une noble indépendance. Quand Louis XIV persécutait Port-Royal et voulait mettre la main sur le grand Arnauld, lui simple homme de lettres, il osa dire à l'impérieux monarque : « Votre Majesté a beau chercher M. Arnauld; elle est trop heureuse pour le trouver. »

Comme poète, Boileau manque un peu d'imagination ; il ne se montre vraiment inspiré qu'une fois ; c'est dans l'épître à Racine, quand il parle de Molière :

Avant qu'un peu de terre, obtenu par prière,
Pour jamais dans la tombe eût enfermé Molière,
Mille de ses beaux traits, aujourd'hui si vantés,
Furent des sots esprits à nos yeux rebutés.
L'ignorance et l'erreur, à ses naissantes pièces,
En habits de marquis, en robes de comtesses,
Venaient pour diffamer ce chef-d'œuvre nouveau
Et secouaient la tête à l'endroit le plus beau...

Mais si la haute inspiration lui manque d'ordinaire, il est grand par le sentiment énergique de la vérité et de la justice ; il porte *jusqu'à la passion le goût du beau et de l'honnête. Il est poète à force d'âme et de bon sens.* Sans parler de ses Satires qui commencèrent sa réputation, de son Lutrin, poème plein de grâce et d'enjouement, mais dont le sujet ne répond pas à cette perfection de l'art, quelques-unes de ses Epîtres sont d'immortels chefs-d'œuvre. Mais le plus beau monument qu'il ait élevé à sa gloire, c'est l'Art poétique. Que de goût ! que d'élégance ! quelle flexibilité de style ! Ferme et judicieux comme la raison elle-même, aussi varié que les

sujets dont il parle, il joint avec un art infini l'exemple au précepte. Il fait tout à la fois la guerre à l'enflure espagnole, à l'afféterie italienne, au *burlesque effronté*, et poursuit contre le faux goût la lutte que Molière a commencée pour empêcher l'esprit français de s'égarer hors de sa voie. Tout pour lui se résume dans ces mots qui doivent être la règle suprême de l'écrivain :

. . . . Soyez simple avec art,
Sublime sans orgueil, agréable sans fard.

Quelques jugements contestables ne sauraient ébranler l'autorité souveraine de ce législateur de la poésie ; mais pourquoi faut-il qu'il ait passé sous silence l'Apologue et La Fontaine ?...

Né en 1639, trois ans après Boileau, Racine, le plus jeune des quatre grands poètes de cette époque, est aussi celui qui porte le plus l'empreinte de la cour de Louis XIV, des sentiments, des passions et des mœurs alors régnantes. Lorsque l'auteur du *Cid* révélait son génie par un coup de maître, tout dans notre pays était au sentiment de l'énergie et de la force. La tragédie courait la France. Tourmentes supportées par nos pères, luttes ardentes au nom de la religion, révoltes hardies, inflexible volonté de Richelieu défendant son roi avec une sorte de jalousie impitoyable ; tous ces échos du monde venaient retentir dans la paisible demeure du poète. *Le Cid*, cette pièce pleine de provocations, de duels, de dangers, répondait merveilleusement au besoin d'émotion qu'éprouvaient les esprits. Le public alors était le gros de la nation, la cour était fermée et toute politique. Corneille aurait pu dire, comme Boileau l'a fait plus tard :

En vain contre le Cid un ministre se ligue,
Tout Paris pour Chimène a les yeux de Rodrigue.

Quand Racine parut, les circonstances étaient bien différentes; on était déjà loin d'un temps où s'étaient remuées tant de passions politiques et religieuses, où chacun pouvait sentir sa force et l'éprouver dans des luttes sans cesse renaissantes, où un vague esprit de liberté agitait les peuples. Au lieu de ces agitations dramatiques, le calme de l'obéissance sous un maître absolu, le Parlement réduit au silence pour un demi-siècle et la nation rentrée dans l'ombre; autour du trône, les débris humiliés de l'aristocratie féodale, les formes vaines de sa grandeur passée, des mœurs élégantes et polies, une délicatesse exquise. La langue elle-même avait changé. En perdant un reste de rudesse, elle avait perdu quelque chose de sa mâle franchise, de sa majesté simple, de sa virile énergie.

A une telle époque, au milieu d'une telle société, Racine, doué d'ailleurs d'un génie tout différent, ne pouvait reprendre la tragédie héroïque de Corneille. Certes nous trouvons dans l'auteur du *Cid* et de *Polyeucte* la connaissance vive et profonde de la passion, mais chez lui la première place est accordée aux caractères qui domptent les passions, et la première admiration des spectateurs est sollicitée par les héros maîtres d'eux-mêmes. Il a vu de préférence dans notre âme les qualités fortes, héroïques; il n'a voulu s'adresser qu'à notre admiration. Racine a dû suivre une autre voie.

Après des essais qui ne faisaient pas prévoir tout ce qu'il tiendrait un jour, tout à coup son génie se manifeste par un chef-d'œuvre. Entre *Alexandre* et *Andromaque,* il ne s'est écoulé que deux ans. Dans l'intervalle, il a vu de près la cour de France. Il y a trouvé un maître fort habile dans la science du cœur, il est entré en relation d'esprit avec cette jeune duchesse d'Orléans

qui tenait alors la direction du goût et des mœurs. Racine lui a soumis son *Andromaque*. Dans une dédicace ingénieuse, il la remercie de ses conseils. « La princesse, dit-il, a pris soin de la conduite de sa tragédie, lui a prêté quelques-unes de ses lumières. Il lui doit de nouveaux ornements. » Il ajoute qu'elle le *sauvera de la malveillance des critiques; avec le suffrage de Madame, il se consolera bien glorieusement de la dureté de gens qui ne voudraient pas se laisser toucher. Il en appellera de toutes les subtilités de leur esprit au cœur de son Altesse royale.*

Toucher le cœur, prendre le sentiment, ravir la pitié, telles seront les conditions de sa tragédie. Ainsi commence le règne dominant du cœur au théâtre, et son empire s'exerce jusqu'à cette pièce hardie de *Phèdre,* le dernier de ses chefs-d'œuvre profanes. Une grande révolution s'est opérée sur la scène; mais ce n'est pas un caprice littéraire, ou l'expédient d'un poète qui, voyant une veine épuisée, cherche une nouvelle source d'iuspiration. En se faisant le peintre de la passion, Racine était l'expression la plus fidèle de son temps. Voilà le poète qu'attendaient la cour et la ville, l'esprit nouveau, les mœurs nouvelles. La tragédie, telle que Corneille l'avait faite, était brillante et généreuse, comme notre humeur devant le danger; Racine l'a transformée au contact de son temps. Son mérite est de n'avoir point cherché l'intérêt de son théâtre ailleurs que dans les troubles, les angoisses et les remords dont il voyait sous ses yeux de si éloquentes victimes. Fils et disciple des Grecs, il a voulu aussi animer de notre ardeur impétueuse les caractères qu'il leur empruntait; mais en se colorant des sentiments de la cour de Louis XIV, il a donné à la passion l'attitude et la parole qui appartiennent à tous les temps.

Quant à sa langue et à son style, tout a été dit *et je viens trop tard.* Sa langue merveilleuse semble l'accent naturel du cœur de la femme. Les lignes de son style ont la pureté, la finesse, la grâce exquise des plus belles statues grecques. Le travail, l'effort ne se sent nulle part dans ces vers si faciles où l'art, porté à son dernier terme, redevient la nature, la nature idéale. Mais ne lui demandez pas ce dialogue énergique, rapide, courant au but directement, qui enlève daus Corneillè, ces vives et soudaines réparties qui se croisent et montent toujours, ce je ne sais quoi de spontané qui saisit l'âme, cette parole concise et nerveuse qui fait ressortir encore plus le relief de la pensée, cette tendresse pleine de simplicité d'autant plus touchante, qu'elle se montre rarement et à côté de cette mâle vigueur.

Dégoûté du théâtre où l'on préférait la *Phèdre* de Pradon à la sienne, Racine se tourna vers la religion et ne songea plus qu'à remplir ses devoirs de chrétien, à lire la Bible, à visiter les solitaires de Port-Royal, à veiller sur l'éducation de ses enfants et à préparer les matériaux d'une histoire de Louis XIV, qu'il était chargé d'écrire avec Boileau son ami. Après un silence de douze ans, à la prière de Mme de Maintenon, il composa pour les demoiselles de Saint-Cyr la tragédie d'*Esther*, qui fut représentée devant la cour avec le plus grand succès. L'année suivante, sur l'ordre du roi, il écrivit *Athalie* qui fut jouée deux fois seulement à Versailles sans théâtre et sans costumes par les demoiselles de Saint-Cyr. C'est ainsi que les lettres doivent à l'intervention directe du monarque et de Mme de Maintenon deux chefs-d'œuvre où le génie de Racine s'est montré sous une face nouvelle et peut-être avec plus de grandeur encore.

Si des poètes je passe aux prosateurs, je vois apparaître avant tout la grande figure de Bossuet. L'année même où mourut Mazarin, il commença de prêcher devant le roi. Pendant treize ans, il continua de se faire entendre à la cour et à la ville. Nommé évêque de Condom et bientôt précepteur du dauphin, il composa pour son éducation, entre autres ouvrages, le *Traité de la Connaissance de Dieu et de soi-même*, où il se montra disciple original de Descartes, et le *Discours sur l'Histoire universelle*, un des plus beaux monuments de l'esprit humain. Au bout de neuf années devenu évêque de Meaux, il était en même temps aumônier de la dauphine, et jusqu'à sa mort il séjourna plus ou moins à la cour.

Louis XIV eut toujours la plus grande confiance dans sa doctrine. Il le consultait souvent dans les affaires qui intéressaient la religion; de son côté, Bossuet professait pour le monarque une vive admiration qui éclate partout dans ses ouvrages. L'unité majestueuse de ce gouvernement qui donnait à la France la paix, la prospérité et la gloire, avait frappé fortement son esprit. Elle répondait à son goût naturel pour l'unité en religion comme en politique. On conçoit pourtant qu'un esprit comme le sien, d'une trempe si forte, d'un caractère si tranché, dût être moins sensible qu'un autre à l'action du milieu dans lequel il vivait. Jusqu'à sa mort, il a parlé la langue vigoureuse de Richelieu et de Pascal; d'ailleurs par son âge, il se rapprochait de Molière plus que de Racine. Cependant l'influence du roi et de la cour sur cet altier génie fut réelle. Elle se laisse apercevoir surtout dans ses *Oraisons funèbres*; mais dans aucune elle ne se fait sentir autant que dans celle de la duchesse d'Orléans. Henriette avait été si touchée par l'oraison funèbre de la reine sa mère, qu'elle avait demandé à

Bossuet des règles de conduite; lorsqu'elle fut frappée à Saint-Cloud d'un mal mystérieux autant que terrible, elle l'envoya chercher.

La vue de cette jeune princesse, précipitée tout à coup au tombeau, remplit son âme d'une émotion qui respire dans son discours et en fait la plus touchante des élégies. On y sent une tendresse de cœur, une délicatesse de sentiment que l'on trouve à peine au même degré dans Racine et dans Fénelon.

Quand il courbe les rois du monde sous la main de Dieu, quand il retrace la révolution d'Angleterre avec une force de couleur qui rappelle le grand poète du moyen âge, quand il nous raconte les batailles de Louis de Bourbon ou l'invasion de la Pologne par Charles-Gustave, son génie nous transporte d'admiration. Mais lorsque, dominé par son émotion, il s'écrie : « O nuit désastreuse ! O nuit effroyable ! où retentit tout à coup, comme un éclat de tonnerre: Madame se meurt ! Madame est morte !... elle a passé du matin au soir, ainsi que l'herbe des champs ; le matin elle fleurissait, avec quelles grâces ! Vous le savez : le soir nous la vîmes séchée... La voilà, malgré son grand cœur, telle que la « mort nous l'a faite ! » il nous remue, il nous attendrit jusqu'aux larmes. Ce n'est plus son génie qui s'adresse à notre esprit, c'est son cœur qui parle à notre cœur.

Malgré cette éloquence à laquelle rien ne résistait, suivant l'expression de Mme de Maintenon, Bourdaloue fut regardé par ses contemporains comme un plus grand prédicateur que Bossuet. La belle ordonnance de ses sermons, sa parole unie, calme, régulière, qui a un mouvement tempéré et continu, qui poursuit pas à pas tous les sophismes du cœur et de l'esprit jusque dans leurs derniers retranchements, qui sait effrayer les mondains

sans les désespérer, qui sait présenter avec une autorité inflexible les avertissements de la loi chrétienne à une cour enivrée de fêtes et de plaisirs ; tout en lui est merveilleusement approprié à une époque d'ordre et de foi. De là le succès de ses discours plus capables de convaincre que de toucher, ainsi que l'a dit Fénelon.

Quant à Fléchier, il a l'élégance polie de son temps ; mais il n'a ni la force et la grandeur de Bossuet, ni la logique serrée de Bourdaloue. J'ai hâte d'arriver à Fénelon. Nous voici en face d'un beau génie et d'un grand cœur. Issu d'une famille très-noble du Périgord, tout brillant d'esprit, mais élevé dans la piété et la modestie, il fut présenté dans sa grande jeunesse à Bossuet qui lui accorda son estime et son amitié. En 1687, il écrivit pour *la duchesse de Beauvilliers* son premier ouvrage, le *Traité de l'éducation des filles*, chef-d'œuvre de délicatesse et de raison. Deux ans après, le duc de Beauvilliers, gouverneur du duc de Bourgogne, le fit agréer comme son précepteur. Fénelon avait alors trente-huit ans. Il dirigea si bien l'éducation de son élève que ce jeune prince, qui annonçait les plus fâcheuses dispositions, devint le plus doux et le meilleur des hommes. Ce fut pour réformer ce naturel indomptable, qu'il composa ses *Fables* et plus tard ses *Dialogues*. Il s'était aperçu que le charme du style et des fictions mythologiques avait un merveilleux pouvoir sur l'esprit du jeune prince. Il résolut en conséquence d'écrire un livre où, sous la forme d'un poème héroïque, lui seraient présentées les grandes vérités nécessaires pour le gouvernement. De cette pensée naquit le *Télémaque*. Fénelon n'approuvait pas le gouvernement absolu de Louis XIV. Il en voyait les abus et les dangers. Parvenu à l'âge mûr, lorsque déjà le monarque penchait vers son déclin, il ne pou-

vait partager l'admiration enthousiaste de la précédente génération pour le grand roi. Comme Beauvilliers, comme Saint-Simon, il désirait voir substituer à la monarchie absolue une monarchie limitée par l'action d'une aristocratie puissante. Telle était la disposition de son esprit, quand il écrivit le *Télémaque* où il voulait surtout combattre les défauts qu'entraîne la puissance souveraine.

Saint-Simon nous a laissé un portrait de sa figure tracé de main de maître : « Elle rassemblait tout, dit-il, et les contraires ne s'y combattaient pas. Elle avait de la gravité et de l'agrément, du sérieux et de la gaîté... Tout ce qui y surnageait, ainsi que dans toute sa personne, c'était la finesse, l'esprit, les grâces, la douceur et surtout la noblesse. Tous ses portraits sont parlants, sans toutefois avoir pu reproduire la justesse de l'*harmonie* qui frappait dans l'original, et la délicatesse de chaque caractère que ce visage rassemblait. »

Cette harmonie des contraires, Fénelon la réalisa dans son *Télémaque* avec un art supérieur dont il avait seul le secret. Voyages, préceptes moraux, discussions de philosophie, guerres, théories d'économie politique, il a su tout allier et tout fondre dans un ensemble harmonieux ; tant était grande la souplesse de son génie ! Il est le plus naturel, le plus correct et le plus pur des prosateurs du dix-septième siècle. C'est celui dont la diction se rapproche le plus de celle de Racine. Ils sont l'un et l'autre l'expression la plus fidèle de cette société élégante et polie dans ce qu'elle avait de plus pur et de plus brillant. Racine est plus concis et plus ferme : on sent qu'il a passé par l'école de Port-Royal. Chez tous deux, même pureté de goût, même délicatesse de sentiment, même enthousiasme pour la beauté antique. Mais la belle âme

de Fénelon a pu seule trouver pour peindre la félicité des bienheureux cette admirable comparaison : « Ils sont sans interruption dans le même saisissement de cœur où est une mère qui revoit son cher fils qu'elle avait cru mort ; et cette joie qui échappe bientôt à la mère, ne s'enfuit jamais du cœur de ces hommes ; elle est toujours nouvelle pour eux. »

Plus jeune que Fénelon de douze ans, Massillon ferme la série des grands orateurs de la chaire au XVII[e] siècle. Sa force est dans la prédication de la morale. Tantôt saisissant les passions qui fuient dans les détours du cœur, il les met toutes vivantes sous les yeux de ses auditeurs effrayés ; tantôt faisant palpiter dans leur sein les plus tendres émotions, il sait trouver des accents aussi élevés que touchants, toujours noble, toujours élégant et harmonieux, il pousse la richesse du style jusqu'au luxe. Le goût est encore délicat chez lui ; mais on peut prévoir qu'il ne tardera pas à se corrompre sous l'influence d'une société polie jusqu'au raffinement.

Massillon et La Bruyère ont un point commun ; ils sont tous deux fins moralistes ; mais le second est par-dessus tout un peintre satirique, il cherche la finesse et l'esprit, mais sans affectation de mauvais goût. Toutefois nous sommes bien loin de l'ample simplicité de Pascal, et nous approchons de Montesquieu qui mettra toutes ses pensées en saillie. Nous touchons à la corruption du goût par l'abus de l'esprit, comme tout à l'heure nous y touchions par le luxe du style et la surabondance des paroles.

Sur la recommandation de Bossuet, La Bruyère avait été placé près du petit-fils du grand Condé pour lui apprendre l'histoire. Quand ses fonctions eurent cessé, il n'en resta pas moins dans l'hôtel de Condé à Versail-

les, attaché au prince en qualité d'homme de lettres avec mille écus de pension. C'est là qu'il écrivit ses *Caractères* immortels, et c'est là aussi qu'il mourut en 1696. La cour de Versailles offrait une ample matière à son observation et à ses peintures satiriques, en même temps que l'élégance des mœurs et la culture de l'esprit, qui frappaient ses regards, exerçaient sur sa plume leur influence naturelle. Non-seulement le chapitre *de la Cour*, mais plusieurs autres et particulièrement celui *du Cœur* ont fait de nombreux emprunts à ce monde brillant qui l'environnait.

A côté de ces grands écrivains, deux femmes méritent à des degrés divers une place distinguée. Née en 1626, Mme de Sévigné appartient à la forte génération de Molière, de La Fontaine et de Bossuet. Son éducation fut très-soignée. Chapelain et Ménage lui avaient appris le latin, l'italien et l'espagnol. Elle vécut dans la société de La Rochefoucauld et du cardinal de Retz. Elle était liée dès le temps de la Fronde avec les duchesses de Longueville et de Chevreuse, elle allait à la cour et se trouvait fort honorée, quand le roi avec sa grâce habituelle daignait lui adresser quelques paroles; pourtant sa fierté était mal à l'aise dans une région où les lois de l'étiquette et des préséances étaient si rigoureusement observées. Tout en admirant beaucoup Louis XIV, elle fut moins éblouie que d'autres par les rayons du roi-soleil. Elle suivit avec un intérêt passionné le procès de Fouquet dont elle nous a donné l'histoire émue dans ses lettres.

Esprit tout à la fois brillant et solide, elle alliait le bon sens et le sérieux de la vie aux caprices de la plus vive imagination. Admiratrice des *Petites Lettres* de Pascal, elle mêlait dans ses lectures les *Essais de morale* de Ni-

cole et la *Jérusalem délivrée* du Tasse, les *Annales* de Tacite et la *Cléopâtre* de La Calprenède; elle avouait son faible pour ce dernier ouvrage et en rougissait, mais c'était surtout pour Corneille qu'elle avait une vieille admiration : « Je suis folle de Corneille, écrivait-elle ; il faut que tout cède à son génie ; » et ailleurs : « Croyez que jamais rien n'approchera, je ne dis pas surpassera, je dis que rien n'approchera des divins endroits de Corneille. » Pourtant elle conçoit quelquefois des alarmes pour son poète favori.

« Du bruit de *Bajazet* mon âme importunée, fait que je veux aller à la comédie. » Elle y va et transmet à sa fille son impression : « *Bajazet* est beau ; j'y trouve quelque embarras sur la fin ; mais il y a bien de la passion... je trouve pourtant, à mon petit sens, qu'elle ne surpasse pas *Andromaque*. Ce qui est vraiment beau, ce qui enlève, ce qui fait frissonner, c'est à Corneille qu'il faut le demander. Vive donc notre ami Corneille, pardonnons-lui de méchants vers en faveur des divines et sublimes beautés qui transportent. » Corneille était le poète de sa jeunesse; ajoutons qu'elle avait contre Racine un grief de mère de famille, elle l'accusait d'inspirer à son fils les goûts du théâtre.

Malgré les conseils du cardinal de Retz, elle avait marié sa fille, célébrée par La Fontaine, au comte de Grignan déjà veuf pour la seconde fois. Lorsque M. de Grignan fut appelé au gouvernement de la Provence, sa femme l'y suivit. Mme de Sévigné inconsolable voulut du moins adoucir l'amertume de cette séparation par une correspondance assidue. Elle lui donnait des nouvelles de la cour, de la Bretagne, des Rochers, de Livry, en un mot de tout ce qui pouvait l'intéresser; mais surtout elle lui parlait d'elle avec une sensibilité, une

grâce, un enjouement, une vivacité et une variété incomparable.

Dans sa jeunesse elle avait traversé l'hôtel de Rambouillet, et l'on trouve dans quelques lettres certaines traces du style précieux. Mais son goût se perfectionna dans le commerce de cette société choisie au milieu de laquelle elle vivait. Sa plume se joue sur toute sorte de sujets avec une égale aisance. Quand elle raconte la mort de Turenne, elle efface l'éclat oratoire de Fléchier; quand elle parle de la fin surprenante de Louvois, on croirait entendre Pascal ou Bossuet. Est-ce la même plume qui nous montre Mme de Montespan en colère, Mademoiselle avec ses tragiques fureurs, le marquis de Vardes et sa mine de l'autre monde, ou l'archevêque de Reims renversant un *coquin et sa monture qui galoppent encore,* comme la lettre qui raconte l'aventure? Grâce à la magie de son style, elle transporte Paris et Versailles à Grignan. On lira toujours ces Lettres immortelles qui mettent sous nos yeux tous les événements heureux ou funestes, toutes les splendeurs et toutes les mesquines passions de la cour, en un mot tout ce qu'il y avait de grand et tout ce qu'il y avait de petit en ce temps mémorable.

Sans égaler le génie de Mme de Sévigné, Mme de Maintenon a laissé des lettres, des entretiens, des conseils aux jeunes filles, qui laissent voir un jugement rare, un tact parfait, un esprit plein de finesse. Son style est naturel, sobre, concis. Nul écrivain n'a mieux su rendre sa pensée ni d'une manière plus nette et plus pénétrante. Mme de Maintenon est un guide plein de sagesse pour la conduite de la vie; elle traite tout sujet de quelque importance avec solidité, ou l'effleure avec agrément. Mais ne cherchez pas dans ses lettres cette vivacité in-

comparable, ce je ne sais quoi de spontané, et cette tendresse de cœur qui font le charme principal des Lettres de Mme de Sévigné.

Vers la fin du siècle, nous trouvons un écrivain qui ne peut être comparé à aucun autre. Les *Mémoires* de Saint-Simon nous présentent le langage d'un courtisan dans un homme de génie. Trompé dans son ambition, il reste à la cour, écoutant, observant, méditant des plans de réformes. Rentré dans son cabinet, il trace de grands tableaux, des portraits, des crayons même, qui rappellent le pinceau vigoureux de Tacite. Mais son esprit est plein de passion et de préjugés. Ses jugements ne doivent être acceptés qu'avec défiance. Toutefois, si la vérité de détail lui échappe, il nous transporte au cœur de la société qu'il décrit, et nous en donne la physionomie générale dans sa vérité.

On a de nos jours adressé trois reproches à la littérature du grand siècle; et ces reproches, on les a fait retomber sur Louis XIV, qui a voulu tout absorber en lui, et qui, en étouffant l'esprit de liberté, a tari la source des grandes inspirations. D'abord on a dit que cette littérature manquait d'indépendance; tranchons le mot, qu'elle portait les marques de la servitude. On a rappelé ces vers de Boileau :

> Grand roi, cesse de vaincre, ou je cesse d'écrire...
>
> Louis, les animant du feu de son courage,
> Se plaint de sa grandeur qui l'attache au rivage.

On a relevé cette parole de Bossuet : « Le roi, dont le « jugement est une règle toujours sûre... » Etait-il donc un adulateur servile, celui qui osait en face du monarque prendre la défense d'Arnauld persécuté ? Etait-il un flat-

teur sans dignité, ce gentilhomme de la chambre, qui mettait dans la bouche de Joad ces beaux vers?

Bientôt ils vous diront que les plus saintes lois,
Maîtresses du vil peuple, obéissent aux rois;
Qu'un roi n'a d'autre frein que sa volonté même;
Qu'il doit immoler tout à sa grandeur suprême;
Qu'aux larmes, au travail, le peuple est condamné
Et d'un sceptre de fer veut être gouverné;
Que s'il n'est opprimé, tôt ou tard il opprime...

Bossuet n'a-t-il pas condamné la violence qui vient d'en haut, quand il a dit: « *Il n'y a pas de droit contre le droit,* » tandis que Fénelon réprouvait la violence qui part d'en bas, en déclarant que « *la révolte n'était jamais permise?* »

En second lieu, on accuse cette littérature de ne pas avoir assez d'imagination et d'invention. Mais si dans la patrie de Dante et du Tasse, si dans celle de Shakespeare et de Milton, la poésie a créé des œuvres d'une invention plus originale et plus puissante, chez quelle autre nation moderne trouvera-t-on cet équilibre parfait de l'imagination et de la raison, cette harmonie des facultés humaines, qui distingue nos écrivains du XVIIe siècle?

Enfin on proclame que ces écrivains n'ont pas connu la nature, qu'ils ne l'ont vue qu'à travers les bosquets et les ifs géométriques de Versailles. Je pourrais répondre : « Est-ce que Mme de Sévigné n'a pas eu le sentiment de la nature? Avec quel charme elle retrace la vie qu'elle mène aux Rochers, à *l'ombre de ses grands arbres et de ses jeunes plantations, de ce bois où le rossignol et la fauvette ouvrent le printemps!* » Qui a mieux observé, qui a mieux senti la nature que notre La Fontaine? qui l'a revêtue de couleurs plus vraies, plus bril-

lantes, plus suaves? Voilà ce que je pourrais opposer à ce reproche; mais j'aime mieux rappeler ici les belles paroles qu'un philosophe éloquent adressait de nos jours aux jeunes peintres. Il leur disait : « Jeunes artistes, « qui voudriez ravir au soleil sa chaleur et son éclat, « songez que de tous les êtres de l'univers, le plus grand « est encore l'homme, et que ce que l'homme a de plus « grand, c'est son intelligence et surtout son cœur; « qu'ainsi c'est le cœur qu'il faut mettre et répandre sur « votre toile. »

Sans m'arrêter davantage à de vaines critiques, je puis donc conclure et dire que l'influence de Louis XIV sur la littérature de son temps a été non-seulemeut réelle et grande, mais bonne et féconde. Ne nous lassons pas de relire ses chefs-d'œuvre, nos vieux amis de jeunesse. Nous y trouverons ces idées saines dont la société a tant besoin, cet amour de l'ordre et de la règle, sans lequel il n'y a pas de peuple libre, cette langue précise et lumineuse qui, par la netteté de l'expression, empêche la confusion des idées, ce spiritualisme religieux et moral, sans lequel une nation ne saurait vivre et durer.

RAPPORT du Secrétaire perpétuel sur les travaux de l'année académique 1873-1874.

MESSIEURS,

M. Antoine vous a présenté dans un certain nombre de séances le résultat des études auxquelles il s'est livré sur le grand poème hindou, qu'on appelle le Rig-Véda. Et tout d'abord il vous a énuméré les arguments qu'il

est permis d'opposer aux systèmes trop exclusifs et tout d'une pièce auxquels donnent si aisément lieu les études ethnographiques ou religieuses. Et ici, par exemple, que de violences faites souvent au texte par les interprètes pour ramener toutes les invocations des Aryas soit aux phénomènes journaliers de la marche du soleil et des bienfaits de la pluie si ardemment désirée, soit aux particularités du sacrifice? La personnification des phénomènes naturels, vous a-t-il dit, est sans doute au fond de toutes les mythologies; mais dans toutes aussi l'on distingue la personnification des phénomènes moraux qui sont encore plus voisins de l'homme que les premiers; partout on retrouve la personnification et la déification des hommes qui se sont élevés au-dessus du niveau commun de leur simples et grossiers contemporains. L'évhémérisme après tout est aussi légitime que toutes les sortes de panthéisme pour interpréter toutes les mythologies, et le Rig-Véda, comme les Eddas, comme les poèmes d'Homère, en offre de nombreux et d'incontestables exemples. Le culte des Mânes est également partout un des premiers éléments de toutes les religions, non moins que le culte des puissances et des vertus de la nature physique.

M. Antoine vous a montré quel abus on fait de la méthode qui ramène tout à des idées générales quand on dit, par exemple, que tels et tels dieux ne sont que des formes, des aspects divers d'un phénomène, du jour, du soleil ou de Dieu même adoré sous des apparences multiples. Attribuer un travail philosophique de cabinet à des peuples qui n'ont eu et qui n'ont pu avoir d'autres guides que des impressions successives et non réfléchies, c'est méconnaître le caractère de l'esprit humain et dénaturer l'histoire.

Ni l'authenticité générale ni la haute antiquité des hymnes du Rig-Véda ne semble contestable, mais il est incontestable qu'ils ont subi des altérations à diverses époques, et la chronologie de ces modifications est malaisée, impossible peut-être à rétablir sûrement. Les dieux qu'ils chantent sont ces dieux primitifs et grossiers, sans histoire et sans émotion que les hommes semblent avoir partout révérés les premiers : le Ciel, la Terre, les Eaux, etc.; mais ce sont plutôt des êtres qualifiés divins pour ce qu'ils ont d'imposant et de mystérieux que des divinités réelles, libres, actives, ayant conscience d'elles-mêmes. Ce ne sont pas de vrais dieux; on les prend à témoin, on ne les appelle pas à son secours : distinction fondamentale qui se rencontre ailleurs, et dont la trace est visible dans Homère même et ailleurs.

Mais le temps me presse et me défend même de rappeler plusieurs des graves matières que M. Antoine a traitées, telles que le monothéisme chez les différentes races de l'antiquité. Les dieux des Aryas forment un peuple analogue à celui des puissants et des heureux de la terre, mais à un plus haut degré et donnant ainsi un plus libre essor à toutes leurs passions, ce qui est le privilége de la puissance. Aussi n'est-il pas surprenant qu'une insensible gradation s'élève des âmes des morts aux dieux d'origine sans que la démarcation soit facile à trouver. Toutefois M. Antoine vous a fait remarquer combien la mythologie hindoue est encore inférieure à celle d'Homère, combien plus simple et plus grossièrement naïve, et il vous en a fourni de nombreuses preuves.

Je passe sur le nombre des dieux, sur les attributs qui les distinguent et qui souvent les confondent, je passe sur les rapports nombreux et intéressants que la mytho-

logie aryenne offre avec celle de la Grèce et qui montrent une communauté primitive d'origine, et je me borne à vous rappeler qu'il y a dans quelques-uns de ces hymnes, une richesse d'images, une fraîcheur de coloris, une élégance et une grâce dans certaines allégories et dans certaines personnifications, qui dédommagent souvent le lecteur de ce que peut avoir de rebutant une longue et monotone uniformité. Mais si la poésie abonde, l'art fait défaut, car le gigantesque domine, et cette domination est la négation de l'art qui n'existe que par le goût qui choisit et la proportion qui coordonne. Je ne puis suivre M. Antoine dans le parallèle qu'il vous a tracé des dogmes plus ou moins arrêtés, des emblèmes plus ou moins clairs ou plus ou moins énigmatiques qu'on retrouve dans la mythologie des bords de l'Indus ou de la Méditerranée, et je termine ce rapide exposé par ces mots empruntés à son travail : « On trouve dans le Rig-Véda de nombreux passages où le caractère, les passions, les voluptés et les brutales satisfactions des dieux sont exprimés avec une crudité inexprimable et qui fait plutôt penser à l'antre du Cyclope et à la voracité de Polyphème qu'aux hauteurs héroïques de l'Olympe où les dieux ne boivent que le nectar, ne se nourrissent que de l'ambroisie. Les dieux ne sont plus que des êtres monstrueux, esclaves de l'attrait d'un copieux sacrifice ou de la puissance irrésistible d'une formule de prière. Et pourtant au milieu des idées les moins nobles énoncées au sujet de la prière même et du sacrifice, le lecteur se sent transporté tout à coup à d'incroyables hauteurs, et jusque dans le plus pur domaine de la morale et de la métaphysique; et d'un amas incohérent de formes confuses et d'idées grossières jaillissent à l'improviste les hautes questions de la création, d'un média-

teur divin entre le ciel et l'humanité, Dieu d'amour et de pureté, dieu Sauveur et victime volontaire s'offrant au sacrifice. » Sont-ce là des interpolations introduites par les âges dans le texte primitif? Le supposer est permis, mais l'affirmer, dans l'état actuel de la science, serait peut-être quelque peu téméraire.

M. de Barghon Fort-Rion vous a lu dans plusieurs séances une étude historique sur le druidisme au moyen âge. Cette étude sur ce qu'on pourrait appeler l'époque tertiaire du druidisme n'est qu'une partie d'un ouvrage plus étendu où il a décrit les dernières transformations de cette antique institution sacerdotale, et les derniers vestiges de la religion celtique dans sa décadence, pendant et après la domination romaine. Permettez-moi de vous rappeler spécialement une intéressante notice sur les Pierres branlantes, et un passage relatif aux fades ou fées et à leur rôle durant toute la période du moyen âge. L'étude de M. de Barghon se termine par une courte digression sur le bardisme en Angleterre, complément indispensable de l'histoire du druidisme au moyen âge.

M. Henri Cordier, que ses préférences marquées de bonne heure ont entraîné vers les spéculations de la philosophie la plus élevée, a débuté par vous exposer dans plusieurs séances la théorie de Kant sur le fondement de la loi morale. Il a fait voir comment le philosophe allemand déduit le concept moral que l'on appelle d'ordinaire l'idée du bien, et comment il démontre sa réalité en prouvant qu'il a une application directe dans le domaine de l'expérience, contrairement à ce qui arrive pour tous les autres concepts transcendantaux de l'esprit humain. Il vous a montré ensuite comment Kant part de là d'abord pour élever tout l'édifice de sa mo-

rale, puis pour modifier tout l'édifice de sa métaphysique qu'il s'était refusé dans sa *Critique de la raison pure* à appuyer sur toute autre preuve.

Dans quelques autres séances, M. Cordier s'est attaché à vous donner une idée générale de l'évolution, autrement pour le français du Darwynisme. Il vous a montré que cette théorie consiste à prétendre que rien n'est stable dans le monde, que tout, genres, espèces, individus, est livré à une perpétuelle fluctuation, et que tout état physique, psychologique ou moral dérive fatalement des états qui l'ont précédé dans la série éternelle des siècles. Notre confrère nous a fait voir ensuite comment cette idée, limitée d'abord au domaine géologique, s'est peu à peu étendue à toutes les branches des connaissances humaines qu'elle sape ainsi par la base, puisqu'il en résulte que l'homme d'aujourd'hui a dû passer déjà et devra passer encore par un nombre illimité d'autres états; véritable métempsychose avec cette différence profonde toutefois, c'est que la métempsychose antique était une affirmation de l'âme humaine, au lieu que la métempsychose moderne en est l'absolue négation.

Enfin M. Cordier vous a entretenus du rapport de M. Ravaisson sur l'état des doctrines et des opinions philosophiques au XIXe siècle; et tout en faisant ressortir le grand talent d'exposition dont l'auteur a fait preuve, et la profondeur de ses vues, il a dû vous faire remarquer que dans certains endroits on pourrait désirer une plus grande clarté, et que, dans ses tendances très-manifestes et très-multiples vers le spiritualisme le plus élevé et le plus généreux, il reste un peu de confusion, un peu de vague, difficile a éviter du reste aussitôt que la pensée s'élève dans ces hautes régions.

M. Ploix vous a entretenus d'une savante étude de M. Martha sur l'auteur du *Poème de la Nature*, le seul peut-être, a dit quelque part M. Villemain, dont le matérialisme n'ait pas desséché l'âme et l'imagination. Il n'y a plus à discuter, vous a dit M. Ploix, sur la physique de Lucrèce, ni à réfuter le système des atomes crochus, lequel après tout n'est pas plus absurde que les autres systèmes inventés par les savants de cette époque. Il n'y a pas à discuter non plus sur la valeur littéraire de l'écrivain ; après Horace et Virgile, Lucrèce est sans contredit le plus grand poète de l'antiquité romaine. Mais sa religion ou plutôt son irreligion systématique, sa philosophie, sa morale, sa politique, en même temps qu'elles ont provoqué d'éloquentes protestations, ont aussi rencontré de tout temps des sectateurs qui ont même outré ses préceptes. Autant il en est advenu de la doctrine d'Epicure son maître ; il avait fait du plaisir la fin de l'homme, mais il avait ajouté : « Le plaisir n'est que dans la vertu », et la vertu a été supprimée par les disciples. Lucrèce semble ne procéder que par négation : humble disciple d'Epicure, qu'il proclame le plus grand homme de l'antiquité et dans lequel il voit un bienfaiteur des malheureux mortels, Lucrèce n'est point un athée dogmatique dans le sens absolu du mot, puisque son poème commence par une magnifique invocation à la mère d'Enée et des Romains, mais ses dieux sont aveugles et sourds, et le souci des choses terrestres ne saurait troubler leur quiétude. Pour lui le bien suprême n'est point la volupté qui a ses excès et ses dangers ; c'est l'absence de toute peine et de toute douleur. Il nie la vie future qui pourrait lui inspirer des terreurs ; il réprouve la cupidité, l'ambition, les fureurs de l'amour en même temps que les embarras du ménage. L'épicurien,

ajoute M. Ploix, doit être apparemment un célibataire bien renté qui n'aura d'autre occupation que de connaître et discuter, sans s'y asservir, les systèmes des sages ; qui, sans jamais quitter le port, verra de loin non sans quelque plaisir les vaisseaux en butte à l'orage ; qui en politique, dégagé de tout parti, se rangera toujours du côté du plus fort; qui enfin, ne songeant qu'à lui-même, demeurera inutile à ses semblables et à sa patrie. Aussi ne doit-on pas s'étonner si, lorsque Fabricius entendit Cinéas exposer les doctrines d'Epicure, le vieux Romain souhaita que tous les ennemis de Rome s'en pussent pénétrer, et si Montesquieu a dit que cette secte gâta le cœur et l'esprit des Romains. Malheur aux peuples chez qui de telles doctrines s'infiltreraient dans les masses ! car elles y étoufferaient toute étincelle de patriotisme, pour n'y substituer que les appétits les plus grossiers. Soyons justes toutefois : l'épicuréisme de Lucrèce provient surtout de l'horreur que lui inspirent les exécrables fureurs de la guerre civile dont les champions ne sont pas précisément des adeptes d'Epicure ; il a pitié de l'humanité, et lui souhaite le souverain bien qui est le repos, le repos qui fait l'homme égal en bonheur à ses dieux.

M. Cerf vous a entretenus d'une récente autobiographie des plus curieuses et des plus étranges : l'*Histoire de ma vie et de mes idées,* par Stuart Mill, l'homme dont la philosophie peut être aujourd'hui regardée comme l'expression la plus puissante de la philosophie anglaise. Et le terme d'histoire est vraiment mérité, et cette histoire retrace des phases bien curieuses dans le développement des sentiments et des pensées du héros et de l'historien, dont le père fut l'ami et l'associé des plus hardis

penseurs de son temps, les Bentham, les Yung, les Malthus; qui parlait le grec à trois ans, le latin à huit ans, mais qui s'aperçut, comme Reid, à vingt-trois ans, que toutes les connaissances dont on l'avait bourré ne formaient qu'un effroyable chaos, et se mit à refaire son éducation; qui aborda les diverses écoles philosophiques sans se cantonner dans aucune et chercha sa voie par toutes les méthodes, et sur les opinions philosophiques duquel, chose assez rare en son espèce, sa femme exerça un ascendant qu'il nous peint comme bien voisin de la domination.

M. Rodouan a examiné quelques-unes des théories émises sur le principe même du droit. Commençant par l'Ecole historique dont les chefs principaux ont été Burke en Angleterre, Hugo et de Savigny en Allemagne, il vous a exposé comment cette école, née d'une tendance réactionnaire contre la philosophie du XVIIIe siècle, a nié tout à la fois le principe rationnel du droit et le principe du droit tiré du prétendu état de nature; comment elle a soutenu que toutes les lois, toutes les institutions d'un peuple naissent chez lui comme sa langue et ses mœurs; qu'elles ne sont pas une création arbitraire, pas même une création volontaire et réfléchie, et comme quoi tout droit est coutumier par essence : doctrine qui nie la nature libre d'un peuple comme aussi sa spontanéité, et qui le soumet au fond à l'empire de l'instinct et de l'habitude.

Passant à ce qu'on appelle l'Ecole théologique, il vous a dit comment elle a voulu lutter contre les doctrines répandues et accréditées par l'Ecole historique, non pas en lui opposant une théorie rationaliste, mais en prétendant ramener le principe du droit à une révélation directe primitive, et à la volonté divine divulguée par la

foi et par la tradition : doctrine qui, en identifiant le droit avec une religion positive, rétrécit et restreint la notion du droit, et qui par là tend, sans le vouloir et sans le savoir, à immobiliser la société, ou même à la faire rétrograder vers un type donné d'organisation.

Enfin M. Rodouan vous a dit quelques mots de l'Ecole *utilitaire*, renouvelée de l'Ecole épicurienne, laquelle a eu pour coryphée Jérémie Bentham, dont Locke et Hobbes ne furent que les précurseurs. Il vous a dit comment Bentham proclame le principe de l'utilité comme l'axiome social, et comment pour lui l'utilité est comme la propriété d'un acte ou d'un objet à diminuer la somme de malheur, à augmenter la somme de bien-être soit de l'individu soit de la personne collective, famille ou cité, sur laquelle l'action ou l'objet peut influer.

La langue du droit, Messieurs, vous le voyez, n'est pas toujours des plus attrayantes, et vous me pardonnerez si, n'en ayant pas l'habitude, je ne la manie pas sans maladresse.

Vous devez en outre à M. Rodouan la première partie d'un Essai sur les sources du droit romain. Dans cette revue il vous a parlé des lois royales, *leges regiæ,* ordonnances des rois, et résolutions prises pendant la période royale dans les comices par curies. Il vous a raconté que ces lois royales, selon quelques jurisconsultes, furent dans les premières années de la République l'objet d'une codification, mais que les inductions de la critique moderne permettent difficilement d'avoir une confiance bien ferme dans cette assertion ; puis comment, à dater du XVIe siècle, il a été fait des tentatives de restauration de ces vieux vestiges juridiques, tentatives qui n'ont pu aboutir qu'à la réunion en un faisceau des citations et mentions relatives à ces

lois, éparses jusque-là dans les auteurs grecs et latins, sans qu'on ait pu mettre en lumière un seul texte réellement authentique. Le XVIe siècle a vu paraître, il est vrai, un recueil des lois royales, mais ce recueil n'était que l'œuvre d'un faussaire qui réussit cependant à tromper certains érudits, si bien qu'il ne fallut pas moins que la science d'un Cujas pour démontrer la supercherie. M. Rodouan vous a fait ensuite l'histoire de la loi des Douze Tables, et vous a entretenus des travaux de restitution entrepris non sans succès depuis le XVIe siècle jusqu'à nos jours. A quelle époque a disparu le texte de la loi? M. Rodouan pense, avec certains historiens, qu'au temps de Cicéron, même au temps de Gaïus, on possédait encore ce texte, sinon dans sa langue primitive, au moins dans son intégrité substantielle. L'opinion est controversée, et M. Rodouan a, comme il s'y attendait, trouvé ici même des contradicteurs. C'est le cas de dire : *Certant et adhuc sub judice lis est.*

J'aurais voulu vous parler avec tous les détails qu'un pareil sujet comporte, et en France actuellement plus que jamais, des conférences que M. le capitaine Barthélemy nous a faites touchant les principes admis aujourd'hui pour l'organisation des armées chez les diverses nations européennes, et vous retracer avec lui les phases diverses par lesquelles les institutions militaires ont passé depuis les temps de la Grèce et de Rome jusqu'à l'organisation contagieuse du service militaire universel, obligatoire et personnel. Malheureusement de telles conférences sont, par leur nature même, nourries de détails qui en font l'intérêt, mais que l'analyse ne saurait reproduire sans dépasser les limites d'un rapport comme celui-ci. Au reste M. Barthélemy se pro-

pose de les continuer, comme il a déjà fait depuis la rentrée des vacances, et peut-être l'an prochain me sera-t-il possible de leur donner toute la place qui leur appartient à tant de titres. J'y ferai du moins mes efforts, et j'espère que dans une matière toute technique, et dans laquelle je suis peu versé, l'on voudra bien me venir en aide.

M. Bérard-Varagnac vous a fait connaître un volumineux rapport de M. Alcan, professeur au Conservatoire des arts et métiers, touchant le coton, soit dans ses produits, soit dans les procédés récents à l'aide desquels l'industrie est parvenue à les obtenir. Ce rapport, rédigé à la suite de l'Exposition de Londres, en 1872, est d'un très-grand intérêt, et l'industrie textile se rattache aux sciences morales par une foule de points qu'il est inutile de rappeler; mais la partie technique naturellement y domine, et vous me permettrez de me borner ici à cette simple énonciation.

Vous avez entendu la lecture d'une notice que M. Guégan, vous a adressée sous ce titre : *Recherches géologiques et historiques aux environs de Saint-Germain-en-Laye*. Dans ce mémoire, l'auteur vous a entretenus d'un dolmen récemment découvert à Conflans-Sainte-Honorine, près du confluent de la Seine et de l'Oise, et de l'allée couverte de Marly près du lieu désigné sous le nom de la Tour-aux-Païens. Je me borne à cette simple mention, le travail de M. Guégan figurant actuellement dans le dixième volume de nos Mémoires.

Jusqu'ici nous n'avions guère comme source historique du Déluge, et en dehors de la tradition orale, que la *Genèse*, le récit de Bérose qui n'en est que le calque, et quelques inscriptions cunéiformes qui se bornaient à y faire allusion. Il n'en est plus ainsi depuis qu'un sa-

vant anglais, M. Smith, est parvenu à rétablir dans leur ordre et à lire des milliers de tablettes, chargées d'inscriptions cunéiformes, éparses dans les restes de la bibliothèque royale du vieux palais de Sardanapale. Je ne puis entrer avec M. Rodouan dans les détails de cette découverte, ni vous dire les procédés au moyen desquels le poème assyrien (car c'est tout un poème) a pu être reconstitué; et je dois me borner à vous dire que la relation du poète offre une frappante analogie avec le récit biblique, et que, comme celui-ci, elle reconnaît au déluge une cause exclusivement morale, c'est-à-dire un châtiment infligé par le Ciel à la perversité humaine.

Vous devez à M. l'abbé Chevalier une série de communications sur la mer Morte et sur le récit biblique concernant les cinq villes détruites par le feu du ciel, récit dont une partie, celle qui s'applique au surnaturel, est naturellement restée en dehors des observations qui vous ont été soumises et dont voici le court sommaire. La destruction par le feu du ciel des villes qui formaient la Pentapole de la Palestine est attestée non-seulement par le récit de Moïse, mais encore par les témoignages formels et identiques de Strabon, de Pline, de Josèphe, de Tacite et de Solin; et Voltaire qui a cherché en plus d'un endroit à infirmer le récit de la *Genèse*, n'a eu garde de citer ces écrivains dont la véracité est à l'abri de tout soupçon. Ces villes étaient-elles situées à l'endroit même qu'occupent aujourd'hui les eaux du lac Asphaltite? La plupart des abrégés classiques de l'Histoire sainte le disent, mais le récit de la *Genèse*, qui parle de la vallée des Bois-Siddin comme étant devenue la mer de sel, ne dit nulle part que Sodome fût dans cette vallée. Le contraire même est formellement indiqué, puisque c'est dans cette vallée que

les rois d'Elam et de Sennaar se réunirent avec leurs armées pour livrer bataille aux rois des cinq villes. Il y avait donc là une plaine où des armées pouvaient se mesurer, et le récit ajoute que les rois d'Elam et de Sennaar, après leur victoire, allèrent piller les villes des vaincus. Et de là il résulte : 1° que contrairement à la prétention de Voltaire, la mer Morte n'a pas toujours existé ; 2° que les villes détruites n'étaient pas sur l'emplacement actuel de cette mer. Où donc étaient-elles situées ? Selon le récit de Strabon, de Tacite, de Josèphe, confirmé par les explorations des voyageurs modernes, elles auraient environné comme une couronne toute la partie méridionale de la vallée des Bois, et il ne serait pas étonnant que des villes bien abritées par la montagne de sel contre les feux du midi, et situées dans un terrain fertile, fussent devenues riches et florissantes. Mais si la mer Morte n'a pas toujours existé pour recevoir les eaux du Jourdain, où donc se rendaient-elles ? Le problème ne semble pas encore résolu, et les explorations nécessaires pour cet effet sont malaisées dans le désert ; on peut admettre cependant que primitivement le Jourdain s'est déchargé dans la mer Rouge, et le mouvement naturel du terrain, des indications géographiques remontant à la plus haute antiquité et certaines traces, visibles encore, éparses dans le désert, semblent autoriser cette hypothèse. Enfin la découverte faite il y a vingt-cinq ans par deux voyageurs anglais d'une colonne d'environ quarante pieds de haut, formée d'une roche de sel recouverte de carbonate calcaire précisément sur le chemin de Ségor et à l'endroit où a dû se passer l'histoire de la femme de Loth, est une coïncidence que l'histoire n'a pas le droit de négliger.

Tout croire, tout rejeter sont deux excès que la saine

critique historique doit éviter avec un égal soin; malheureusement la fantaisie, la passion ne laissent pas d'être souvent les seules conseillères de l'historien comme du populaire, et les légendes dramatiques ont une grande chance de prévaloir sur la vérité plus simple et plus nue. Pour combien de gens Charles-Quint a fait procéder de son vivant à ses propres funérailles! Robertson lui-même ne l'a-t-il pas cru? ne l'a-t-il pas raconté? Et Galilée? le monde ne croit-il pas encore aujourd'hui qu'il a gémi dans les cachots de l'Inquisition pour avoir enseigné que la terre se meut autour du soleil? le monde ne croit-il pas qu'obligé de se rétracter pour échapper à une peine rigoureuse, il le fit, mais en murmurant tout bas cette protestation : « Et pourtant elle se meut! » Légende dramatique d'accord et très-propre à inspirerun poète, mais légende démentie par tous les témoins contemporains, démentie par toute la correspondance de Galilée, démentie par toutes les pièces du procès qui lui fut intenté, non pas pour avoir enseigné ce que Copernic enseignait fort librement, mais pour avoir voulu joindre à cet enseignement des doctrines théologiques erronées. C'est ce que M. l'abbé Chevalier vous a démontré, et en cela il avait été devancé par d'imposantes autorités qu'il vous a citées. Condamné comme mauvais théologien, non-seulement Galilée n'eut à subir aucune des rigueurs, aucune des humiliations dont la légende fourmille; mais sa correspondance démontre qu'il fut encouragé par la Cour de Rome jusqu'au jour où il eut la malencontreuse idée de dogmatiser.

M. de Barghon Fort-Rion vous a communiqué quelques notices qui ne sont pas sans intérêt pour notre histoire, et dont je ne puis que vous rappeler les titres : *Séjour de Mozart à Versailles; l'ancien Hôtel des gendar-*

mes du roi, devenu aujourd'hui la caserne de recrutement; *une biographie de Berthier,* dans laquelle l'un de nous a regretté que l'auteur n'ait pas caractérisé comme ils le méritent certains actes qui pèseront toujours sur sa mémoire et que ses grands talents administratifs ne peuvent excuser. L'histoire a des droits, l'histoire a des devoirs, et ne peut déserter ni les uns ni les autres; aux vivants les égards, aux morts la vérité, toute la vérité.

Une publication récente de M. Félix Rocquain a fait connaître dans leur intégrité les principaux rapports faits au gouvernement, issu de la journée du 18 brumaire, par plusieurs personnages éminents envoyés en mission pour constater l'état du pays. Si ces documents officiels n'existaient pas, vous a dit M. Ploix, et si les hommes de notre âge qui n'ont point vu les faits ne les avaient entendu cent fois attester par les témoins oculaires, on serait tenté de contester l'exactitude du tableau tel qu'il ressort de ces documents, et l'on se refuserait à croire tout ce qu'ils rapportent de l'état où le régime de la Terreur, et plus encore l'incapacité et la malhonnêteté du Directoire avaient mis tous les services publics : les routes impraticables et changées en fondrières, les propriétés nationales tombant en ruines, les forêts abandonnées à la dévastation et au brigandage, l'instruction publique livrée par suite de la proscription du clergé, ici à des prêtres mariés, la plupart décriés pour leur immoralité, là à des maîtres d'école ignorants ou ivrognes; les juges des tribunaux électifs diffamés pour leur ignorance et souvent pour leur partialité; les hôpitaux dépouillés de leurs revenus, manquant de lits, de linge, de couvertures; les enfants abandonnés mourant sans secours et par centaines; un désordre financier tel qu'à Paris même il y avait un arriéré de soixante-dix

millions et qu'on eût difficilement trouvé un percepteur qui n'eût pas mérité d'être révoqué; les pensionnaires et les rentiers demeurés sans paiement depuis plus d'une année; les voyageurs qui s'aventuraient sur les grands chemins régulièrement détroussés par des bandes de voleurs aux portes mêmes de la capitale : tel est le tableau qu'en vérité l'on serait tenté d'accuser d'exagération et qu'on pourrait croire assombri pour justifier le coup d'Etat. Mais quoi! vous a dit M. Ploix, faut-il accuser de mensonge Fourcroy, disant que dans sa tournée sa voiture a été embourbée onze fois et brisée six fois? Faut-il récuser le témoignage de Barbé-Marbois, de François de Nantes, de Lacuée, de Duchâtel, constatant de concert les effroyables souffrances dénoncées par la clameur publique et qu'ils ont vues par eux-mêmes? Faut-il s'inscrire en faux contre les déclarations des historiens les moins suspects, dont l'un, M. Thiers, a dit que la France était tombée dans un état de dissolution sociale; un autre, Armand Carrel, appelle la journée du 18 brumaire l'Enchantement universel. Triste époque, vous a dit en terminant M. Ploix, où un peuple incapable de se gouverner se livre à un homme que la fortune enivrera, et qui bientôt ne saura plus se gouverner lui-même! *En quo discordia cives Perduxit miseros!*

M. Ploix vous a entretenus des Mémoires de M. le comte Mollien, mémoires tombés dans le domaine public, mais qui, destinés d'abord à quelques amis, n'en ont pour nous que plus de valeur. Ajoutons que, sans être né dans Seine-et-Oise, le comte Mollien appartient à notre département comme y ayant habité fort longtemps et comme ayant même fait partie de son Conseil général. Porté, vous a dit M. Ploix, par le hasard d'une révolution qu'il détestait, des bureaux de la Ferme générale de

l'ancien régime aux dignités de Ministre impérial et plus tard de Pair de France, M. Mollien n'a point été ingrat pour ses premiers protecteurs, et n'a point hésité à faire l'éloge des anciens fermiers généraux que l'ancienne monarchie rétribuait largement sans doute, mais qui lui rendirent souvent d'éminents services, et qui, comme Lavoisier, expirèrent innocents et courageux avec elle. Une louange qu'on ne peut leur ravir, c'est que le premier consul, ne trouvant, parmi les financiers de la République, aucun homme honnête à la fois et capable, alla prendre dans leurs bureaux ses ministres des finances; et c'est ainsi qu'après avoir fait du comte Mollien le directeur de la Caisse d'amortissement, il en fit bientôt le ministre du Trésor public, et trouva en lui l'un des auxiliaires dévoués qui firent dans les finances succéder au désordre, au gaspillage, à l'immoralité, l'ordre, la régularité et surtout la probité. Peu versé d'abord dans les matières de finances, Napoléon consultait souvent M. Mollien, et plus d'une fois autour de lui il entendit murmurer à son oreille que M. Mollien était son précepteur. Et le mot était vrai; mais l'élève indocile n'appliquait pas toujours les principes et les maximes du maître, plus d'une fois il imposa à son ministre des opérations que celui-ci n'approuvait pas. Aussi les Mémoires nous apprennent-ils que plus d'une fois celui-ci prit la plume pour offrir sa démission, mais un mot, un regard l'arrêtait, et de même que son collègue Decrès, censeur amer parfois, mais en arrière, de son irascible souverain, M. Mollien a pu dire : « Ce diable d'homme nous a subjugués tous. » J'abrége, car le temps me presse, et je me borne à vous rappeler avec M. Ploix que le véritable rôle du comte Mollien aurait été celui de ministre des finances sous une monarchie constitutionnelle, et que

s'il n'a pas laissé dans sa sphère la mémoire d'un grand réformateur, tel qu'un Pitt ou tel qu'un Robert Peel, il a laissé dans son ministère, non-seulement un souvenir des plus honorables, mais surtout des principes d'ordre et des règlements de comptabilité qui subsistent et que l'Europe a imités.

Il y a des gens qui lisent avec une étrange distraction, ou dont la mémoire est singulièrement infidèle, et cela est vraiment fâcheux lorsque l'on parle devant un public confiant, et qui, soupçonnât-il l'erreur, n'aurait pas le moyen de la rectifier. C'est ainsi que dans une circonstance inutile à rappeler, un orateur, faisant l'histoire de la conquête de l'Algérie, accusait le gouvernement de Charles X d'avoir hésité longtemps, d'avoir éprouvé de vives appréhensions, d'avoir tremblé, d'avoir eu peur, avant de se décider à l'expédition. Et à l'appui de cette assertion étrange l'orateur invoquait le témoignage du comte de Guernon-Ranville, dont le curieux journal vient d'être publié par l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Caen. Que répondre à une telle imputation fondée sur le témoignage écrit d'un des conseillers de la couronne ? A moins qu'on ne fasse comme M. Taphanel, à moins qu'on ne lise le journal, et qu'on n'y découvre ce qui suit, à savoir que le roi et ses ministres délibérèrent longtemps, non pas pour savoir si on vengerait ou non l'insulte faite au pavillon français, ce point était bien résolu, mais sur les meilleurs moyens à employer pour attaquer et réduire promptement Alger. Ce qui prouve qu'en ce temps-là on étudiait une guerre avant de la faire, et que le moment venu on était prêt. Mais ce n'est encore rien : le journal dit que les généraux et les marins consultés avaient déclaré l'expédition dangereuse, impossible ; il rappelle

que l'expédition était combattue par l'opposition dans la Chambre des députés, et que le gouvernement passa outre. Le journal ajoute, ce que tout le monde sait, que l'Angleterre jalouse et inquiète d'une expédition qui pouvait nous mener et qui nous a menés à une conquête, essaya de protester, et que sa protestation resta vaine. Le journal ajoute que le roi de Sardaigne mieux avisé aurait bien voulu concourir à l'entreprise pour avoir sa part du succès, mais qu'il fut nettement éconduit dans ses offres intéressées, et que le roi fit à l'Italien cette réponse qui l'honore : « La France insultée n'a besoin de l'appui de personne pour se venger; quant aux Anglais, nous ne nous mêlons pas de leurs affaires, qu'ils ne se mêlent point des nôtres. » Qu'on dise que Charles X a eu peur, qu'il a tremblé, qu'il a fait l'expédition contraint par l'opposition qui l'imposait, soit; mais qu'on ait du moins la pudeur de ne pas invoquer à l'appui d'une calomnie l'autorité du comte de Guernon-Ranville.

M. Delerot a détaché pour vous quelques chapitres, encore inédits alors, de son ouvrage aujourd'hui publié sur l'occupation prussienne à Versailles, et spécialement ceux qui se rapportent à l'emprisonnement de M. d'Alaux, à certaine pendule devenue historique et qui deviendra quelque jour légendaire, enfin à l'état dans lequel fut laissé l'hôtel occupé durant plus de cinq mois par le chancelier de l'Empire. Tous ces récits, d'une irrécusable authenticité, car ils ont été recueillis de la bouche même des acteurs et ils sont de notoriété publique, sont un éclatant témoignage de la duplicité cauteleuse qui partout a signalé les envahisseurs : *natum mendacio genus*, engeance née pour le mensonge, disait de leurs ancêtres un historien latin. S'ils ont par la vic-

toire gagné (pour combien de temps?) deux de nos provinces, ils ont perdu pour jamais cette renommée de loyale bonhomie que nous avions nous-mêmes travaillé à leur faire sur la foi de leurs propres déclarations. Grâce à l'exact enregistrement de leurs faits et gestes durant leur séjour parmi nous, les historiens de leur campagne pourront, et ils ont déjà commencé, lui assigner son véritable caractère, et ce ne sera là que le début des représailles exercées au nom de l'imprescriptible justice.

M. Desjardins vous a lu il y a juste un an un travail qui a été l'objet pour lui de longues et minutieuses recherches, travail où la *science* seule a trouvé place, encore que le titre seul, le Drapeau national, et l'époque où la lecture a été faite pussent faire supposer d'autres préoccupations. Mais vous savez qu'ici la polémique politique n'entre jamais, Dieu merci ; le travail de M. Desjardins est sous presse depuis longtemps, mais la publication est retardée parce qu'il y a nécessité de l'accompagner de dessins et de figures nombreuses qui exigent un grand soin ; le retard toutefois ne saurait désormais être bien long. Je me bornerai donc ce soir à cette simple mention.

La géographie et toutes les branches de connaissances qui s'y rapportent ont tenu cette année une place importante dans nos séances, et il est à désirer vivement qu'il continue d'en être ainsi.

M. le capitaine Barthélemy vous a donné lecture d'un récit de voyage fait par M. Bauer dans le Bambouck, l'une de ces contrées de l'Afrique centrale que nous ne connaissons guère encore que de nom.

M. le docteur Harmand, à son retour de la mission française dans le Cambodge, à laquelle il était attaché

et dans laquelle il a joué un rôle brillant (vous ne l'ignorez pas, quoiqu'il ne vous en ait point parlé), vous a entretenus du passé de notre colonie, de son état présent et de l'avenir qui devra couronner la persévérance de nos efforts.

Enfin M. Albert Lefaivre vous a dans deux conférences entretenus d'une de nos colonies qui doit nous être chère à bien des titres, le Canada qui, tombé depuis plus de cent ans sous la domination anglaise, a su rester français de cœur, de langue, de mœurs, de religion, et qui, de toutes parts enserré par la race anglo-saxonne, non-seulement a gardé sa nationalité, non-seulement a vu croître sa richesse et sa population dans des proportions extraordinaires, non-seulement a résisté au flot de l'immigration sous lequel ses nouveaux maîtres ont voulu le submerger, mais a exercé sur tous les éléments étrangers qu'on y a versés une influence telle que, de Toronto jusqu'à l'embouchure du Saint-Laurent, l'étranger se croirait encore en pleine France. Et l'on dit que le génie de la France est de soi impropre à la colonisation! M. Lefaivre vous a montré qu'il y est éminemment propre, à une condition pourtant, c'est que les colons n'appartiendront point à cette engeance tarée et profondément dépravée qui s'est trop longtemps abattue sur les rives de l'antique Numidie, et qui nous diffame encore aujourd'hui aux yeux de l'Arabe toujours frémissant.

C'est le sort des mots de disparaître dans la langue usuelle avec la chose qu'ils représentent. Nos pères savaient ce que c'était qu'un pouillé ; les antiquaires seuls et les chartriers aujourd'hui savent que c'était l'état et le dénombrement de tous les bénéfices compris dans une circonscription déterminée. Notre confrère M. l'abbé Gauthier s'est consacré à recueillir tous les matériaux

de ce travail pour la circonscription du diocèse actuel de Versailles, où ne manquaient autrefois ni les abbayes ni les bénéfices. De pareils travaux ne se peuvent lire; on les imprime et ils sont utilement consultés. Mais le travail de M. l'abbé Gauthier est plus étendu, et il y a joint des notices, un peu sommaires peut-être, mais son cadre l'exigeait, sur les saints nés dans le diocèse, ou qui l'ont habité, ou dont les reliques ont pu y être transportées, et quelques-unes de ces notices ont été lues dans plusieurs séances.

M. Chardon, qui souvent vous a entretenus des œuvres d'art envoyées chaque année au Salon, a recherché si les anciens ou plutôt si les Grecs, le seul peuple artiste de l'antiquité, ont connu nos concours et nos expositions modernes; et il vous a montré qu'ils ont connu comme nous, mieux que nous, sous toutes leurs formes, les jouissances que procure l'amour et la passion des beaux-arts. Les Propylées dans Athènes, vous a-t-il dit, le temple de Junon à Samos, celui de Diane à Ephèse, étaient de véritables musées, et la Grèce entière une exposition permanente où se succédaient les œuvres de chaque génération. Il vous a rappelé les prix fabuleux qu'atteignaient les œuvres des Apelle, des Protogène, des Praxitèle, ces œuvres que couvraient d'or les Attale, les Démétrius, les Nicomède, et avec quelle impatience le peuple attendait le jour où il pouvait contempler les productions nouvelles des peintres et des sculpteurs. Enfin il vous a montré Apelle, Phidias, Zeuxis, Polyclète exposant leurs ouvrages aux yeux de la foule, tantôt pour rechercher le jugement et la critique du public et en tenir compte, tantôt pour donner à celui-ci une leçon de bon goût.

L'usage toutefois, comme il n'est que trop ordinaire,

ne laissait pas de dégénérer en abus, et M. Chardon vous a signalé des imposteurs qui, ne songeant qu'à se faire applaudir, ne dédaignaient pas, en vue du succès, de recourir à un véritable charlatanisme à bon droit répudié et flétri par les véritables artistes. Gratuites le plus souvent, ces expositions étaient parfois payantes, et les artistes exigeaient des visiteurs une redevance plus ou moins élevée. Ces expositions souvent aussi, comme de nos jours, résultaient de concours qui rapprochaient des artistes de nature et d'origine différentes, jaloux de soutenir leur réputation et l'honneur de leur patrie. Les Athéniens ouvraient le Prytanée à ceux qui avaient remporté le prix, et qui partageaient cet insigne honneur avec les grands hommes d'Etat et les plus illustres capitaines : ce traitement, si on le compare au sort si précaire réservé aux lauréats de l'Ecole des beaux-arts, n'est-il pas de nature à inspirer de tristes et amères réflexions? Du reste, les juges des concours anciens, vous a dit M. Chardon, comme nos jurys modernes, étaient parfois, et non toujours sans raison, accusés de partialité ; on leur reprochait de s'inspirer parfois de considérations étrangères à l'art, et M. Chardon vous a prouvé par plus d'un récit que, comme de nos jours, les juges étaient l'objet des récriminations et des colères des artistes plus ou moins justement condamnés.

Du reste, ces concours publics et pour ainsi dire officiels ne suffisaient pas à l'esprit grec, et la rivalité des artistes savait se donner une plus libre carrière. Il y avait souvent entre eux des provocations, des défis, de véritables duels, vous a dit M. Chardon, à coups de *cauterium et de cestrum,* à coups d'éponge et de pinceaux de crin.

M. Chardon a terminé son étude par quelques rappro-

chements entre les expositions de la Grèce antique et les expositions modernes; il a recherché le caractère des unes et des autres; et s'il a penché pour les premières, c'est que les Grecs, en se pressant aux expositions, reconnaissaient que les artistes appartiennent à cette élite qui honore un peuple, le représente devant l'avenir, et voulaient leur donner avant tout non pas la fortune, mais la gloire; que les artistes grecs de leur côté ne descendaient pas au rang de marchands, et ne rivalisaient pas, comme il n'arrive que trop souvent de nos jours, à qui exposerait les objets les plus variés et les plus bizarres pour provoquer et pour satisfaire les fantaisies de la foule : ils s'efforçaient de l'élever jusqu'à eux, ils ne se dégradaient pas en descendant jusqu'à elle. Ils méritaient qu'on leur appliquât ce que l'auteur de l'Epître aux Pisons a dit des poètes de leur nation :

C'est aux Grecs que la Muse a donné le génie,
Donné la voix sonore et la pleine harmonie;
Peuple heureux dont la gloire est l'unique souci.

La gloire ! et non pas l'arithmétique comme chez les Romains. Et puisque M. Chardon nous a conduits dans Athènes, chez ce peuple qui par un heureux privilége a su réunir dans les arts et dans les lettres la grâce la plus exquise de la jeunesse et la robuste vigueur de la maturité, laissez-moi vous rappeler ce court passage du même poète, encore qu'il soit dans toutes les mémoires :

Aussitôt que la Grèce eut déposé les armes
Et d'un sort plus clément put savourer les charmes,
De sa prospérité s'enivrant volontiers,
Elle ne rêva plus qu'athlètes et coursiers;
Puis de polir le bronze ou le marbre ou l'ivoire
Tour à tour lui parut le comble de la gloire;

Puis d'un vivant tableau les tons harmonieux
Captivèrent ensemble et son âme et ses yeux;
Puis des joueurs de flûte elle fit ses délices;
La tragédie enfin fut l'un de ses caprices.
Fantasque jeune fille aux instincts délicats
Dont la nourrice encor surveille les ébats,
Sa passion s'éteint sitôt qu'elle possède :
Haine, amour, un excès l'un à l'autre succède;
Et voilà chez les Grecs quel fruit ont rapporté
La paix et le bon vent de la prospérité.

L'acquisition faite l'année dernière au prix de deux cent mille francs, pour le compte de l'Etat, d'une fresque attribuée à Raphaël, a donné lieu à des critiques très-vives et à des controverses prolongées non-seulement parmi les artistes, non-seulement dans la presse périodique, mais encore dans un bon nombre d'Académies et de sociétés savantes.

M. Fontaine vous a entretenus de cette controverse, mais lorsque l'acquisition était déjà consommée en vertu d'un vote législatif; et il vous a présenté les arguments invoqués par les partisans ou par les adversaires de l'acquisition, après quoi il a examiné les points suivants : 1° La fresque est-elle réellement du peintre d'Urbin? 2° Quel est son état de conservation? 3° L'acquisition à un prix très-élevé d'une œuvre inférieure à des œuvres du même maître que nous possédons était-elle d'une réelle utilité? 4° Enfin quelle peut en être la valeur effective?

Pour vous permettre d'asseoir un jugement dans une matière des plus délicates, M. Fontaine a cru devoir vous rappeler les divers procédés employés dans les temps anciens pour l'exécution des peintures décoratives : détrempe, cire, encaustique, fresque, et vous a montré les avantages et les inconvénients de chacun

d'eux. Mais quel que soit le procédé, faites à un point de vue décoratif, exécutées pour être vues à un jour donné et à une distance déterminée, les peintures murales ne peuvent que perdre à être déplacées et rétablies dans des conditions différentes. Le déplacement seul de ces peintures leur enlève donc forcément la plus grande partie de leur mérite.

La fresque n'a point été exécutée de la main de Raphaël, cela est certain et n'a rien d'étonnant; mais elle a été exécutée sur les dessins du maître par l'un de ses élèves, et il en est de même en fait pour cinquante-un des cinquante-deux tableaux désignés sous le nom de Loges de Raphaël : c'est une authenticité qui suffit dans l'espèce. Sa conservation est celle de toutes les fresques qui n'ont pas été respectées par le temps. Raphaël étant mort en 1520, la fresque a déjà donc trois siècles et demi. Les hommes ont ajouté leurs dégradations à celles du temps, et les retouches ont altéré la composition originale. Enfin la fresque ne pouvant être enlevée que par petits fragments et avec la partie même du mur auquel elle est adhérente, il s'ensuit que la dégradation naturelle est devenue une véritable ruine. L'acquisition était-elle indispensable? Non évidemment, si l'on songe uniquement au profit réel que les artistes en peuvent retirer pour leurs études, car le Musée du Louvre possède un assez bon nombre de tableaux de Raphaël et de son meilleur temps; mais l'utilité pratique n'est pas la seule que l'on doive envisager : nous n'avions pas d'ailleurs au Louvre de fresque de Raphaël, et celle-ci devient pour nous une pièce qui comble une lacune dans l'histoire de l'art. Si donc il est permis de regretter les exigences du vendeur, il est juste de reconnaître qu'il était bien difficile pour la France de laisser sortir de

chez elle une œuvre qui, malgré ses mutilations, rappelle encore par un air de famille les œuvres d'un maître qui doit rester un perpétuel objet d'admiration et d'étude.

Parmi les peintres de l'Ecole française le plus original peut-être, et à coup sûr l'un des plus séduisants, est J. Prud'hon. Une étude biographique publiée sur lui par M. Ch. Clément a fourni à M. Delerot l'occasion de vous entretenir en détail des œuvres et de la vie de ce maître dont la destinée fut si cruellement tourmentée. Les lettres inédites publiées par M. Clément vous ont permis de pénétrer plus intimement dans l'âme du poétique artiste, elles vous ont appris en même temps où Prud'hon avait puisé cette grâce exquise du dessin, cette élégance de composition, cette suavité de coloris qui distinguent ses délicieux chefs-d'œuvre. On se demandait, vous a dit M. Delerot, comment, au milieu des raideurs glacées de l'Ecole académique sous le premier empire avait pu se former un génie si différent de tout ce qui l'entourait; on le comprend mieux, a-t-il ajouté, quand on constate par les aveux authentiques de l'artiste que de tous les peintres qu'il avait pu étudier durant son séjour en Italie, un seul, Léonard de Vinci, l'avait su vraiment captiver. Aux madones de son maître favori il a su ravir ce sourire doux et profond qui donne à toutes ses figures de femme un charme si mystérieux et si irrésistible ; et vous avez d'autant plus facilement partagé les admirations de notre confrère que vous avez pu constater par vous-mêmes combien elles étaient légitimes, en visitant la récente exposition qui a remis sous les yeux du public la plupart des œuvres de Prud'hon.

Quelque temps après son retour de son dernier voyage à Rome, M. Digard vous a entretenus de son Colisée, et il a commencé par vous le montrer non pas tel qu'il est

aujourd'hui, mais tel qu'il fut à l'origine et tel que les archéologues nous l'ont restitué. Il vous a rappelé l'inauguration de ce colossal édifice sous Titus et Domitien, et le récit bassement adulateur que Martial fait des fêtes sanglantes qui la signalèrent. Puis il vous a parlé des martyrs chrétiens dont le sang coula si souvent pour divertir les Romains qui ne demandaient plus que du pain et des jeux, et quels jeux ! martyrs dont la mort nous a été retracée dans des actes authentiques par des témoins qui se nomment Tertullien et Cyprien. Il vous a démontré que, même lorsque le christianisme eut triomphé et que le sang chrétien ne coula plus, les spectacles sanglants, c'est-à-dire les combats des gladiateurs entre eux ont continué et n'ont pris fin que sous Honorius, le jour qu'un solitaire vint se jeter entre les combattants acharnés pour les séparer et fut lapidé par les spectateurs; il vous a montré ensuite que les combats des gladiateurs contre les animaux féroces durèrent encore plus d'un siècle, et finirent plutôt par désuétude que par abolition légale, quoi qu'en aient dit les historiens du Bas-Empire et ceux de l'Eglise qui les ont copiés. C'est en s'appuyant sur des textes formels empruntés au Code Théodosien que M. Digard a démontré ce point historique qui ne laisse pas d'être important et prouve jusqu'à quel point le maître chrétien était encore tenu de ménager les goûts de ses sujets païens. Les papes seuls ont rendu des décrets confirmés par les conciles contre les jeux sanglants, contre les duels judiciaires et même contre les combats de taureaux, fait qui pour être moins connu n'est pas moins incontestable. Quant au Colisée même, si le monument, après avoir été affreusement mutilé, après avoir servi de carrière aux Barberini, a pu être préservé d'une ruine totale, c'est encore à un pape, à un grand pontife,

à Benoît XIV qu'on le doit; car c'est lui qui, en y établissant un Chemin de la Croix, arrêta le cours des dévastations.

M. Digard vous a présenté quelques considérations nécessairement très-sommaires et très-générales sur l'influence qu'à toutes les époques les jeux de la scène et les mœurs publiques ont exercée les uns sur les autres. Chez les Grecs il vous a montré la tragédie en quelque sorte hiératique à son origine, héroïque, nationale et dans plus d'une occasion constituant comme une sorte de chaire ou de tribune; sous le Bas-Empire et même dans les derniers temps de la République romaine la scène envahie par les mimes et les bateleurs. Comment d'ailleurs la muse eût-elle pu faire concurrence aux jeux sanglants du cirque? Ce ne sont pas de semblables passe-temps qu'il faut offrir à un peuple blasé, incapable de goûter un aliment intellectuel et moral. Il n'est pas étonnant que par suite de son horreur pour la scène et pour les jeux de cette époque de décadence, le christianisme imposât à tous ses adhérents la défense absolue d'y prendre part et d'y assister. M. Digard vous a rappelé que cette interdiction prévalut jusqu'au moment où le théâtre hiératique fut restauré avec les représentations des mystères au moyen âge, exhibant tour à tour les scènes de la Passion, l'histoire de la Vierge, celle des saints de l'un et de l'autre Testament, puis plus tard celle des martyrs et à la fin celle de Jeanne Darc qui pour la première fois donne à ces représentations un caractère national. Je m'arrête, M. Digard n'ayant voulu que vous présenter une très-rapide esquisse d'un bien vaste tableau.

M. Digard vous a aussi entretenus d'une visite qu'il a eu l'occasion de faire l'été dernier à la célèbre abbaye de la Trappe près Mortagne; il vous a dit quelle impression il

avait ressentie en assistant, le jour et la nuit, à tous les exercices de la maison, et vous a retracé une rapide esquisse de l'histoire de cet ordre le plus silencieux de tous et qui a pris naissance et qui fleurit encore précisément chez le peuple qui de temps immémorial passe, est-ce une calomnie ou une simple médisance? pour être éloquent et bavard par excellence. Il vous a parlé du régime suivi par les religieux, des jeûnes rigoureux, de l'abstinence permanente auxquels ils sont assujettis, ce qui ne les empêche pas d'atteindre généralement à un âge très-avancé; puis il a sommairement réfuté quelques-unes des erreurs et des fables les plus généralement accréditées sur les prescriptions de leur règle, fables qui les représentent comme étant condamnés à creuser chaque jour la fosse qui recevra leurs restes mortels, et comme n'étant jamais informés des décès qui peuvent survenir dans leur famille. Mais M. Digard aura beau faire : la légende règne et gouverne le populaire.

Lord Byron et son premier amour, tel a été l'objet d'une étude littéraire et morale que vous a présentée M. Ploix. Autrefois, vous a-t-il dit, on se contentait de lire et de relire les œuvres des écrivains célèbres; aujourd'hui l'on tient à connaître leur vie, leur caractère, les circonstances sous l'empire desquelles ils ont écrit les pages qui les ont illustrés. Lamartine lui-même a cru devoir aller au-devant de notre curiosité et noter pour ses lecteurs les impressions diverses qui lui ont inspiré ses plus beaux vers. Lord Byron moins que tout autre pouvait échapper à cette étude, et notre confrère s'est appliqué à suivre dans ses œuvres les traces de l'une de ces passions qui pouvaient paraître enfantines d'abord, mais qui ont singulièrement influé sur sa destinée. Laissez-moi vous présenter l'esquisse de cette étude.

A l'âge de seize ans, écolier en vacances dans le domaine de ses pères, Byron rencontre dans un château voisin une jeune fille pleine de grâces et d'attraits. La liberté des mœurs anglaises permettait alors plus qu'aujourd'hui aux jeunes filles de sortir seules de leur parc et de promener leurs rêveries dans les campagnes voisines. Là tous deux se rencontrent, s'entretiennent, et le jeune poète, d'un naturel sensible et ardent, se prend pour la jeune fille d'une passion qu'il n'ose toutefois exprimer que par ses regards. Fut-il compris? Peut-être; mais en tout cas, plus âgée que lui de deux ans, elle ne le considérait que comme un enfant. Bien plus elle en aimait un autre qu'elle épousa bientôt après, et suivant naturellement son mari elle vint faire ses adieux à Byron en lui serrant la main. Le roman finissait, mais en laissant dans le cœur du jeune homme une empreinte ineffaçable. Livré d'abord à toutes les dissipations de la jeunesse la plus orageuse, c'est elle que dans ses vers il accuse de tous ses désordres : pourquoi ne l'a-t-elle pas compris? Pourquoi ne l'a-t-elle pas épousé? Il parcourt le Portugal, l'Espagne, la Grèce, la Turquie, et lorsqu'il compose son *Childe-Harold* sur les rives du Bosphore, il consacre à son idole une des premières strophes où cette fois il lui déclare qu'après tout il n'aurait pas été digne d'elle. Revenu à Londres, on lui offre la main d'une jeune personne riche, belle, vertueuse, et ce qui ne peut déplaire à un poète, passionnée pour ses vers; puis lorsqu'arrive le jour où il doit marcher à l'autel, le souvenir de celle qu'il aima vient l'assaillir et le bouleverser, il hésite, on l'amène avec peine devant le ministre, il prononce machinalement les formules consacrées, et c'est à la fin de la cérémonie, lorsqu'on vient le complimenter, qu'il semble s'apercevoir

qu'il est marié. On sait quelle rupture éclatante suivit cette union, et mille rumeurs en coururent toutes à la honte de lord Byron. Ce poète illustre, ce lord d'Angleterre, repoussé par ses pairs, honni par le peuple, se vit à jamais banni de son pays, et s'en alla exhaler, dans les montagnes de la Suisse, sa rage et son désespoir. Quels accents plus déchirants que ceux de la pièce intitulée : *le Rêve?* Plusieurs fois il écrit sur son journal, en pensant au premier objet de ses amours : « Que ne m'a-t-elle épousé ! mon sort eût été tout autre. » En est-il pourtant bien persuadé lui-même? On en peut douter avec M. Ploix. Et en admettant que cet esprit fougueux et fantasque se fût plié à une existence calme et paisible, cette existence fût restée obscure, et la postérité, quelque peu égoïste, ne regrette pas plus le malheur individuel qui fait éclore le génie que les peuples ne regrettent le sang versé pour des conquêtes, pourvu qu'elles soient durables, et celles du génie ont cet heureux privilége, qu'elles ne se perdent jamais.

Tout le monde se rappelle le mot de Montesquieu, alors qu'il n'était pas encore académicien : « L'Académie est un tribunal qui rend des arrêts que le public s'empresse de casser, en lui imposant des lois qu'il est obligé de suivre. » Le mot est piquant, il est vrai quelquefois, c'en est assez pour qu'il ait fait fortune. L'Académie dans aucun temps n'a été plus embarrassée que de nos jours dans le choix de ses membres, et je pourrais ajouter qu'elle a été parfois quelque peu embarrassée des choix qu'elle avait faits. Ces mécomptes enhardissent sans doute les censeurs, et la polémique que suscitent ces arrêts ne laisse pas d'être de temps à autre assez acrimonieuse. On l'a vu lorsque MM. Taine et Caro se sont trouvés tous les deux sur les rangs pour disputer

le fauteuil de M. Saint-Marc Girardin. La polémique soulevée dans la presse par les partisans de l'un et de l'autre a inspiré à M. Chardon la pensée d'étudier l'ensemble des travaux littéraires et philosophiques de M. Taine, et supposant un instant que l'auteur de l'*Intelligence* avait prévalu sur son rival, supposant qu'il était lui-même le parrain du récipiendaire, il vous a lu le discours qu'il lui aurait adressé, si la double hypothèse eût été une réalité et que cette voûte fût celle de l'Institut.

Mais dans ce discours M. Chardon a quelque peu dérogé, et lui-même le reconnaît, aux usages académiques. Même quand M. Scribe était reçu par le caustique M. Villemain, l'éloge occupait une bien plus large place que la critique, et celle-ci ne parlait même qu'à demi-mot. Dans le discours que vous avez entendu, la critique tient le premier rang, et, tout en demeurant courtoise, s'exprime avec une entière franchise, laissant de côté les équivoques et les vains ménagements. Ainsi notre confrère vous a montré M. Taine posant dès son premier ouvrage, *Essai sur Tite-Live,* la question du spinosisme et se faisant le défenseur ardent du fatalisme le plus absolu; spirituel et abondant dans son livre : *les Fables de La Fontaine;* causeur sérieux et charmant dans son *Voyage aux eaux des Pyrénées;* forçant son talent pour écrire lourdement la longue et fatigante boutade qui a pour titre : *Opinions de M. Graindorge;* sec et positif, trop exact et trop raisonneur, conséquemment manquant de naturel et de poésie dans son *Voyage en Italie;* jetant à pleines mains dans ses *Notes sur l'Angleterre* beaucoup de finesse et d'originalité; dans *Philosophes français au* XIXe *siècle,* métaphysicien convaincu d'avoir découvert une philosophie nouvelle et d'avoir arraché son secret à l'humanité; dans ses *Essais de critique et*

d'histoire, inventeur de ce qu'il nomme *la Faculté maîtresse,* laquelle lui permet d'arriver pour ainsi dire scientifiquement à la formule rationnelle de tout écrivain; dans son livre *l'Intelligence,* étudiant l'homme absolument comme le naturaliste ou le physicien étudie la nature, ne voyant en lui que des mouvements à observer, des rapports à noter, des types à reconnaître, des lois à déterminer, au demeurant prenant souci de tout, hormis du sens commun; dans *l'Histoire de la littérature anglaise,* poussant à l'extrême le système de la *faculté dominante* et cette fois expliquant l'homme par les conditions extérieures dans lesquelles il est né, le milieu, le temps, le climat, l'éducation; défendant du reste cette théorie fataliste avec autant de savoir que d'habileté, l'appliquant à sa *philosophie de l'art,* s'en emparant pour expliquer le génie des peintres, négligeant ainsi l'individu et remplaçant la personnalité de l'artiste par les influences étrangères.

Après avoir terminé cette longue revue et après avoir mis en relief tout ce que ces théories philosophiques et artistiques cachent de faux et de souverainement pernicieux, M. Chardon a terminé son discours en louant chez M. Taine, c'est-à-dire chez le récipiendaire, l'écrivain qui a le mouvement, la force, le coloris, l'énergie, parfois même la grâce, mais en regrettant de ne pouvoir accorder toutes ses sympathies au critique qui prétend ramener toutes choses au pur mécanisme et aux formules glacées de la science mathématique.

Il se peut qu'un jour, et même un jour assez prochain, ouvre à M. Taine les portes de l'Académie française; d'autres y sont entrés qui certes n'avaient pas à cet honneur autant de titres que lui : ce jour-là nous prierons M. Chardon de nous donner une nouvelle lecture de son

discours au récipiendaire, et il y aura lieu peut-être de faire entre son œuvre et celle de l'immortel qui répondra au nouvel élu une comparaison qui ne laissera pas d'être piquante.

Une autre élection académique récente a eu peut-être dans le public plus de retentissement encore : c'est celle d'Alexandre Dumas. Notre Société, vous a dit M. Ploix, est trop modeste sans doute pour s'arroger le droit de casser les décisions d'un corps placé aussi haut que l'Académie française et d'un tribunal aussi imposant ; mais ce droit, le public se l'est arrogé plus d'une fois, et c'est comme membre de ce public qui a bien, comme on dit, sa voix au chapitre, que notre confrère vous a entretenus de cette élection.

Jusqu'à l'époque de la Révolution, vous a-t-il dit, l'Académie ne se composait pas seulement de littérateurs ; elle comptait aussi des membres du clergé, des grands seigneurs et même des princes à qui l'on ne demandait point à la porte de présenter leurs titres littéraires. Depuis qu'il n'y a plus de grands seigneurs, leur place a été occupée par des personnages qui dans les fonctions publiques et plus ordinairement à la tribune ont conquis une illustration plus ou moins durable; et nul ne contestera que cette élite d'hommes de lettres et d'hommes d'État ne parût former une représentation aussi vraie, aussi complète que possible du bon sens et du bon goût dans la société polie et distinguée de notre pays. Aussi les académiciens n'admettaient-ils dans leurs rangs que des auteurs qui pouvaient avoir commis, *in dulci juventa*, comme dit le poète, quelques écarts regrettables, mais qui s'étaient efforcés de les faire oublier par quelque œuvre sérieuse, peinture d'une classe de la société qui pouvait avoir ses défauts, ses travers

et ses ridicules, mais qui ne se composât pas seulement de femmes ou vulgaires ou coupables. L'Académie, vous a dit en finissant M. Ploix, qui n'avait jamais songé à admettre le père dans son sein, n'aurait-elle pas pu attendre encore un peu avant de recevoir le fils et dire à celui-ci : « Vous avez un incontestable talent, le *vis comica* ne vous manque point, mais n'attardez pas plus longtemps votre muse au milieu des mauvaises mœurs ou réelles ou théâtrales, et si vous désirez venir à nous, sortez d'un monde qui n'est point le nôtre et nous vous recevrons alors à bras ouverts, car à tout péché miséricorde. » Tel a été le langage de M. Ploix, et il nous est permis de penser qu'au sein de l'Académie plus d'un votant aura éprouvé ces scrupules, même parmi ceux qui ne s'y sont pas arrêtés.

Espagne, *tradition*, *mœurs et littérature*, tel est le titre d'un livre publié autrefois par M. Antoine de La Tour, et dont l'auteur vient de publier une nouvelle édition augmentée de plusieurs études inédites. M. Bérard-Varagnac vous a entretenus de ce livre dont l'auteur est un des Français qui connaissent le mieux un pays où il a vécu durant de longues années, et l'un des rares critiques qui nous ont fait connaître les écrivains contemporains de la Péninsule. Auteur élégant et gracieux, trop gracieux peut-être, il n'a peut-être pas atteint dans ces études à une portée bien haute et il n'y visait pas ; sa situation d'ailleurs lui prescrivait une grande réserve à l'égard des contemporains, mais on aime à retrouver dans l'historien et dans le critique les grandes qualités qui distinguaient le poète : l'amour des lettres pures et une ferveur religieuse qui, malgré ses tendances mystiques, ne laisse pas d'être des plus communicatives. A ce service rendu à la littérature espagnole contemporaine,

M. de La Tour vient d'ajouter un service non moins grand rendu à la vieille littérature classique en publiant une traduction fort exacte du Théâtre choisi de Calderon, traduction que M. Bérard-Varagnac vous a fait connaître dans une autre séance, et que l'Académie française a couronnée.

Enfin notre confrère vous a entretenus d'une *Histoire de la littérature espagnole* par M. Baret et vous a montré que ce livre, dont une nouvelle édition vient de paraître, est un ouvrage très-substantiel, très-net et fort capable de donner dans une lecture courte et aisée une idée juste de la littérature castillane, un précis enfin analogue en son genre à ceux dont M. Pierron, par exemple, et M. Demogeot nous ont dotés pour l'étude de la littérature latine et de la littérature française.

M. Bérard-Varagnac vous a rendu compte des deux volumes publiés par M. Merlet sous ce titre modeste : *Morceaux choisis de la littérature française au moyen âge*, prose et vers. Le recueil, vous a-t-il dit, tient plus qu'il ne semble promettre. Esprit très-littéraire et très-ingénieux, critique sagace et pénétrant, M. Merlet a mis en tête des extraits tirés de chaque auteur une notice biographique et littéraire qui aide à les mieux apprécier ; mais ce qui vaut mieux encore, il y a joint des notes philologiques et des remarques pleines de goût qui répandent sur l'ensemble un véritable attrait. Destiné à la jeunesse studieuse des écoles, jeunesse aujourd'hui trop peu nombreuse, l'ouvrage de M. Merlet, outre qu'il fait connaître toute une partie de nos richesses à laquelle on ne songeait pas autrefois à initier nos élèves, peut surtout fournir aux hommes mûrs, à qui manque le temps pour une étude plus complète, le moyen de combler les lacunes de leur première instruction.

C'est à la même catégorie d'ouvrages qu'appartient, c'est au même usage qu'est destiné l'ouvrage que notre confrère, M. Noël, vient de publier sous ce titre : *Histoire abrégée de la langue et de la littérature françaises depuis leur origine jusqu'à nos jours*, et dont l'Introduction entre autres, vous a été lue l'an dernier. Déjà Rollin se plaignait dans son *Traité des Etudes* qu'on ne s'appliquât pas davantage à approfondir le génie et à étudier toutes les délicatesses de notre propre langue ; cette lacune qu'il déplorait a toujours frappé les esprits judicieux, et plus d'une mesure a été conseillée ou prescrite pour y remédier. L'introduction de l'étude sommaire (il faut bien qu'elle soit telle) à la fois de la langue et de la littérature françaises dans leur origine et dans leurs développements est donc une mesure éminemment utile et qu'on ne saurait trop approuver. Qu'on y prenne garde toutefois : cette histoire, dans l'enseignement oral indispensable pour éclairer et pour tempérer l'enseignement par le livre, exige un tact, un discernement, une fermeté de goût destinée à prévenir de dangereux écarts : l'histoire littéraire seule et dépourvue de dogme et de théorie, risque de conduire à un éclectisme, disons mieux à un syncrétisme où le sentiment littéraire lui-même s'émousse et périt. Etudions les langues et les littératures étrangères, étudions notre langue et notre littérature dans les siècles qui ont précédé notre grand siècle littéraire, mais à condition que la splendeur de celui-ci demeure comme un phare qui nous éclaire. Certaines gens prétendent qu'autrefois on se bornait à polir des mots, à façonner des périodes arrondies; quand on lit les écrits, quand on entend les discours des contemporains, même sous les voûtes de l'Institut, il faut bien reconnaître que nous ne sommes que trop guéris

de ce défaut. Prenons garde, à force de vouloir trop étreindre, de justifier l'adage si profond et si vrai : *Timeo hominem unius libri.*

Rien de plus utile pour nous que de nous tenir au courant des jugements que les critiques étrangers, souvent plus clairvoyants que nous-mêmes, portent sur nous, sur nos écrivains et sur la valeur littéraire ou morale de leurs œuvres. Aussi avez-vous écouté avec intérêt un article d'une Revue anglaise que vous a traduit M. Delerot et où vous avez trouvé, non sans quelque surprise, une appréciation très-fine et parfaitement juste de l'un de nos romanciers dont la valeur définitive a été dans ces derniers temps si vivement discutée. Dans ce morceau dû à un Anglais, les lettres de Mérimée à cette inconnue, qui pour l'honneur de tous deux n'a maintenant que trop de célébrité, sont jugées avec autant de tact qu'elles ont pu l'être par nos critiques parisiens les plus fins et comme on dit les plus *autorisés*. Il y a là, sans doute, une preuve flatteuse pour nous, vous a dit M. Delerot, du soin avec lequel les productions de notre littérature sont appréciées à l'étranger ; mais si nous pouvons être fiers de l'attention qu'on nous accorde, il ne faut pas nous flatter d'être jamais estimés au-dessus de ce que nous valons réellement ; et il est évident surtout que la valeur morale des écrivains exerce, et très-légitimement, une très-grande influence sur le jugement des hommes qui veulent apprécier leur mérite littéraire. Mérimée n'a rien à gagner auprès des juges qui ont le sens moral.

Il y a environ trente ans, M. le duc de Noailles publia une Notice sur la maison royale de Saint-Cyr. Je dis *publia*, j'ai tort ; tirée à cent exemplaires seulement, la Notice est devenue presque introuvable dès le lendemain

de son apparition, et si bien que l'historien de Saint-Cyr l'a plus tard insérée textuellement dans son livre sans même nommer l'auteur; et ce plagiat, quelque peu hardi, suscita dans la presse périodique des réclamations fort vives, mais à coup sûr bien légitimes. M. Taphanel n'a pas eu l'intention de donner à l'Institut de saint Louis un troisième historien, quoique la chose ne laissât pas d'être assez nécessaire; il n'a voulu faire qu'une monographie du théâtre où furent représentées *Esther* en 1689, *Athalie* en 1691 et à deux années de distances dans des conditions bien différentes. Pour rédiger cette monographie, M. Taphanel a trouvé dans les archives de la Préfecture où sont déposés presque tous les papiers de Saint-Cyr, des détails inédits et des renseignements nouveaux, que M. le duc de Noailles et M. Lavallée ne paraissent pas même avoir soupçonnés, notamment l'inventaire du théâtre, pièce extrêmement importante que notre confrère n'aura garde d'omettre dans sa monographie. M. Taphanel a eu la patience de compulser feuillet par feuillet le registre des dépenses des dames, c'est-à-dire 21 volumes in-folio, et il a pu établir ainsi la liste complète des jeunes filles sorties de la royale maison, en relevant un à un leurs noms sur plus de deux mille titres. Dans la dernière séance solennelle, M. Taphanel nous a lu un chapitre de sa Monographie et vous a raconté les brillantes destinées d'Esther, trop brillantes sans doute, car une réaction suivit, excessive comme toutes les réactions, et tout à l'heure M. Taphanel, en vous faisant l'histoire des représentations d'*Athalie*, vous racontera les mobiles, les phases et les conséquences de cette réaction.

N'omettons pas ici le plaisir que, dans une autre séance, M. Taphanel nous a fait en nous lisant, avant leur pu-

blication dans le dernier volume des *Œuvres d'Emile Deschamps*, deux comédies jouées, il y a bien des années, avec un succès mérité : *le Tour de faveur* et Selmours, œuvres fines, délicates, spirituelles et vraiment comiques, conformes à ces bonnes et sages traditions dont le théâtre français était encore l'asile, et qui n'ont plus aujourd'hui de foyer. Retrouveront-elles une patrie? Dieu le veuille ! Notre honneur national y est grandement intéressé, mais rien aujourd'hui ne nous autorise encore à l'espérer.

Sous ce titre : *Histoire anecdotique de la conversation au* XVIIIe *siècle*, M. Taphanel vous a entretenus des principaux salons de cette époque si brillante, et qui fait un si étrange contraste avec les tragédies lugubres de la Révolution : Salons de Mme de Tencin, de Mme Du Deffand, de Mme Geoffrin, de Mlle Quinault, etc., etc. C'est en compulsant les Mémoires de Marmontel, de Garat, de Mme Suard, etc.; les lettres de l'abbé de Voisenon, de l'abbé Galiani (étranges abbés, mais il y avait de si étranges cardinaux), de Favart, etc., les écrits de Voltaire, de Chamfort, de Rivarol, que M. Taphanel a composé son histoire, suffisante, vous a-t-il dit modestement, pour une étude élémentaire du sujet, mais dont le cadre restreint l'a obligé d'exclure une foule de faits presque aussi importants que ceux qu'il a choisis.

Les amis de Th. Gautier, l'un de ces poètes que la nature avait le plus heureusement doués, mais que la recherche du bizarre et de l'originalité à tout prix n'a pas laissé d'égarer bien souvent, ont eu l'idée de s'associer pour composer à sa mémoire un recueil de poésies que, suivant une mode renouvelée du XVIe siècle, ils ont intitulé : *Tombeau,* et dont M. Achille Taphanel vous a entretenus. La forme ne manque certes pas à l'ouvrage :

il est imprimé avec luxe, en caractères elzéviriens, sur papier vergé de Hollande, et le frontispice est orné du portrait de Th. Gautier gravé à l'eau-forte. Presque tous les poètes contemporains ont envoyé leur tribut, à commencer par le patriarche de l'Ecole nouvelle. Il ne manque pas de jolis vers, vous a dit M. Taphanel, mais en revanche que de pièces bizarres et quelle langue ! et ce qu'il y a de plus triste, quelle absence d'émotion ! quelle pénurie de sentiment ! Il y a pourtant des pièces sur lesquelles le cœur aime à se reposer, et dans le nombre je ne dois pas oublier, comme une brillante exception, un sonnet très-bien fait et très-touchant qui commence par ce vers : *Quand il était écolier*. L'exception ne vous a point étonnés quand vous avez entendu le nom de l'auteur, M. Al. Cosnard, l'ami de notre regretté Em. Deschamps et le collaborateur de M. Ach. Taphanel pour la publication aujourd'hui terminée des œuvres complètes de l'aimable poète.

Histoire du romantisme, tel est le titre un peu ambitieux peut-être, sous lequel les héritiers de Théophile Gautier ont publié des notes et des fragments épars dans les journaux et dans les revues, mais qui dans la réalité ne sont point une histoire. Cette histoire, vous a dit M. Taphanel, Théophile Gautier était seul capable de l'écrire. Plus qu'aucun autre il avait pris part autrefois à ce qu'il a lui-même appelé les grandes luttes romantiques. Il s'était de bonne heure incarné romantique et il avait le style, les mœurs, et comme on dit au théâtre la physionomie de l'emploi. Mais quelle que soit d'ailleurs la valeur des chapitres dont l'ouvrage se compose, tels que biographies d'écrivains, de peintres, de musiciens, d'acteurs tous romantiques, bien entendu ; quelque piquants que soient les détails qu'on y trouve sur le cé-

nacle, sur les premières représentations d'*Hernani*, de *Chatterton*, d'*Antoni*, etc., qui furent de véritables batailles littéraires ; quelque curieuse et quelque amusante que soit *la Légende du gilet rouge*, M. Taphanel vous a montré que l'histoire du romantisme n'est point faite, et pour mon compte je doute qu'il soit possible de la faire avec une équitable impartialité avant que les combattants, et ils commencent à devenir assez rares, aient tous disparu de la scène.

M. Haussmann vous a fait connaître, d'après des documents insérés dans un des derniers volumes publiés par l'Académie de Metz, des détails extrêmement curieux sur le séjour de Rabelais dans cette ville où il habita deux ans en qualité de médecin stagiaire. Peu de gens savent aujourd'hui ce qu'étaient alors les médecins stagiaires, comment ils étaient nommés, quels étaient leurs obligations et aussi leurs priviléges ; peu des biographes de Rabelais se sont arrêtés sur cette circonstance de sa vie qui cependant a laissé plus d'une trace dans ses écrits.

M. Haussmann vous a également entretenus de la vie et des écrits d'Abel Beffroy de Resgny, l'un des auteurs les plus féconds, l'un des penseurs les plus hardis de son temps et dont la vie fut des plus aventureuses. M. Haussmann n'a point encore terminé son étude sur cet ami de Camille Desmoulins, plus connu en son temps sous le pseudonyme de Cousin Jacques, et je me borne à cette simple mention.

On ne visite guère Chambéry sans monter jusqu'aux Charmettes; la promenade est ravissante, la pervenche fleurit toujours aux bords du ruisseau que longe le sentier; la vue sur la vallée et sur les montagnes unit le charme à la grandeur, les souvenirs du grand écrivain

qui a vécu dans ces lieux, alors que ni lui ni personne ne prévoyait à quel rôle il serait appelé, reviennent en foule à la mémoire; mais M. Jouenne qui vous a raconté son pèlerinage, a éprouvé ce que presque tous les visiteurs éprouvent ; il a regretté d'avoir franchi le seuil de la maison. Supercheries grossières, mesquine trivialité, basse et cupide exploitation, voilà tout ce qu'il y a rencontré. On est heureux d'en sortir afin de se retrouver en face de la nature et du vrai.

Vous devez encore à M. Jouenne l'examen critique d'un ouvrage sérieux et intéressant de M. de Pontmartin : le *Filleul de Beaumarchais*, et un examen comparatif de l'*Othello* de Shakespeare et de la *Zaïre* de Voltaire, examen que M. Jouenne a fait précéder d'un court essai sur les lettres anglaises et sur les lettres françaises au XVIII[e] siècle, et dans lequel il vous a démontré que si l'amour et la jalousie sont le fond de l'une et de l'autre pièce et leur donnent comme un air de famille, les deux auteurs diffèrent autant l'un de l'autre dans toute l'ordonnance de leurs pièces que le théâtre même est différent chez les deux nations.

Parmi les manuscrits légués à la bibliothèque de la ville par le marquis Du Prat, l'on trouve un certain nombre de lettres autographes signées des noms historiques les plus illustres, tels que Montaigne, M[me] de Sévigné, Catherine de Médicis, Henri IV, Louis IV et bien d'autres. Certes ce serait là pour tous un riche trésor, si le marquis Du Prat, malheureusement pour lui, n'avait acquis ces autographes du trop célèbre Vrain-Lucas, condamné il y a quelques années à la prison sur la plainte bien tardive déposée par M. Chasles, enfin désabusé, après s'être laissé extorquer la somme fabuleuse de cent cinquante mille francs par cet audacieux faus-

saire dont l'impudence naïve et l'ignorance outrecuidante allait jusqu'à fabriquer pour ses dupes des autographes de Thalès, de Sapho, de Cléopâtre, de Vercingétorix, de sainte Madeleine, de Lazare, celui-là même qui fut ressuscité par le Christ. On ne saurait, en vérité, vous a dit M. Delerot, après vous avoir raconté toutes les mésaventures des gens mystifiés et volés, laquelle est la plus étrange ou l'audace du fourbe, ou la crédulité des gens dupés qui semblent avoir voulu l'être, tant les falsifications sont grossières, ainsi qu'il vous l'a montré en mettant sous vos yeux les pièces les plus curieuses de cette fabrique.

M. Gueullette vous a adressé, selon son usage, quelques opuscules humoristiques. Madagascar est le théâtre de l'une de ses légendes, et des singes, si j'ai bonne mémoire, en sont les héros; l'autre ouvrage est d'un autre caractère, et quoique la fantaisie n'en soit point absente, le positif y domine : il s'agit d'une visite à Berck (Pas-de-Calais), et de la succursale destinée au traitement des enfants des hôpitaux de Paris.

Vous devez à M. de Barghon Fort-Rion un conte oriental dans le genre classique intitulé : *le Derviche;*

A M. Courteville une petite nouvelle intitulée : *Je ne lis jamais les affiches;*

La poésie n'a pas laissé d'apporter à nos séances son contingent ordinaire, dont je ne puis vous présenter malheureusement que le très-sec inventaire.

Ainsi vous devez à M. Gazo une pièce de vers intitulée : *Epître d'un parrain à sa filleule;*

A M. Courteville un conte intitulé : *le Gendarme*, et une autre pièce qui a pour titre : *le Pêcheur à la ligne;*

A des anonymes, dont M. l'abbé Chevalier s'est fait l'interprète, deux poèmes didactiques intitulés, l'un :

de l'Art de lire à table; l'autre, *l'Enseignement de l'astronomie;*

A M. de Guiry la communication de quelques pièces inédites d'un poète dont M. Courteville vous a plusieurs fois entretenus, Fr. Bouilhet, l'auteur applaudi de plusieurs œuvres dramatiques, entre autres de Mme de Montarcy;

A M. de Barghon Fort-Rion une chronique rimée dont le sujet est le célèbre combat des Trente; des fragments d'un poème héroïque intitulé : *Bouvines;* des stances intitulées : *Soleil d'Avril*, et un poème dont le seul titre : *la Revanche*, parle clairement, et sans qu'il faille de commentaire;

A M. Taphanel, une petite comédie intitulée : *Doralice,* œuvre juvénile, et qui porte la trace de l'inexpérience, mais pleine de promesses, et qu'il a traitée avec une sévérité que vous n'avez point partagée;

A M. Jouenne, une pièce intitulée : *la Falaise du Tréport*, et une autre intitulée : *le Lac*, souvenir et reflet de la belle méditation de Lamartine;

A M. le comte de Loinville, diverses pièces intitulées : *la Prière;* épître à un ami qui s'étonnait de quelques mauvais vers qu'il lui avait adressés; *un Rêve*, à Lesbie, imitation de Catulle; épître à M. Em. Deschamps à propos du conseil que quelques amis lui donnaient de poser sa candidature à l'Académie française; *les Animaux,* au même; allocution à ses confrères : *Vos travaux*, etc.; les *Gaîtés de ma plume* : Je te salue, ô Mort, libérateur céleste stances; *les deux Tabernacles*, quatrains; enfin *Récit d'un prisonnier de guerre*, dont vous entendrez tout à l'heure une seconde lecture.

M. Anquetil a terminé la lecture de sa traduction en vers français de la seconde partie des *Œuvres d'Horace*,

et à cette lecture il a joint la traduction d'un assez grand nombre d'odes totalement refondues et destinées à une seconde édition qui est sous presse et qui doit paraître dans quelques mois.

Un dernier mot, Messieurs, pour terminer ce long rapport. Veut-on savoir pourquoi nul poète n'est plus sympathique et plus aimé qu'Horace? C'est qu'il ne rougit jamais de l'humilité de sa naissance, que jamais il ne renia son père, et que,

Satisfait de son lot, le fils de l'affranchi
Ne désira jamais être.... mamamouchi.

La séance a été terminée par les lectures suivantes :

La Réforme de Saint-Cyr après les représentations d'Esther, par M. Achille Taphanel (extrait de l'histoire du *Théâtre de Saint-Cyr,* 1689-1792, aujourd'hui publiée).

Le Prisonnier de Guerre, poésie, par M. le comte de Loinville.

SÉANCE ORDINAIRE

DU 4 DÉCEMBRE 1874

Allocution du M. Ad. FONTAINE, Président.

MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

En m'appelant pour la deuxième fois à l'honneur de présider vos travaux, vous avez voulu donner une nouvelle preuve de votre bienveillance à mon égard ; permettez-moi avant toute chose de vous dire que j'en suis d'autant plus touché que mes titres à cette faveur sont bien légers, si je considère ceux de la plupart de mes collègues. L'attrait de vos séances, il est vrai, a fait de moi un auditeur assidu, mais mes occupations journalières m'ont trop souvent, et je le regrette, empêché d'être un membre assez actif. Quoi qu'il en soit, en acceptant ces fonctions, j'espère avec votre concours pouvoir suffire à la tâche qui m'est imposée. Cette tâche sera surtout rendue facile par l'esprit de confraternité qui règne parmi vous, et dont la tradition, remontant à la fondation de la Société, s'est conservée intacte jusqu'à nous.

Une autre tradition aussi précieuse, et qui fait la force même de votre Société en assurant sa durée, est le but utile que les membres fondateurs se sont proposé en s'associant pour travailler en commun et propager le goût des sciences morales, des lettres et des arts : « Cultiver le beau, le bien, élever l'âme, l'intelligence et

seconder le jugement en parlant au cœur et à l'esprit. »
Avec ce programme, et grâce à un sage règlement encore en vigueur aujourd'hui, malgré quelques modifications de détail qui ne pouvaient en changer l'esprit, la Société a pu être éprouvée, elle a traversé depuis quarante années des temps difficiles, mais enfin elle a vécu et bien vécu. Son histoire, les preuves de son existence, sont dans les dix volumes de mémoires imprimés qui témoignent de travaux variés, consciencieux, solides et intéressants; je puis ajouter qu'un grand nombre de publications qui font grand honneur à la Société n'auraient pas pris naissance sans elle; je n'ai besoin de citer personne, les noms étant dans toutes les bouches. Ces volumes sont notre richesse, essayons de l'augmenter encore.

Nous avons éprouvé des pertes qui ne peuvent se réparer, ni s'oublier; il y a peu de temps encore nous avions parmi nous et presque jusqu'à leurs derniers moments des collègues bien-aimés; deux étaient de ces fondateurs dont le nombre est aujourd'hui si restreint, comment réparer ces pertes? En travaillant, en nous inspirant des mêmes sentiments pour continuer leur œuvre et les égaler si nous ne pouvons faire mieux.

Essayons aussi d'accroître notre publicité en appelant à nous de nouveaux membres dont l'adjonction, augmentant les ressources financières de la Société, rendrait possible de hâter l'impression d'un nouveau volume de mémoires; j'insiste sur ce point, Messieurs, car là est le plus naturel et votre plus sûr moyen d'expansion.

Je ne crains pas d'être désavoué par vous en vous demandant de voter des remerciements au président que des circonstances douloureuses ont appelé à diriger vos travaux pendant deux années, et qui m'a tracé la voie où je m'efforcerai de marcher.

SÉANCE SOLENNELLE

DU 17 DÉCEMBRE 1875

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. BARUÉ-PERRAULT,

Maire de Versailles, Président d'honneur.

Discours de M. Ad. FONTAINE,

Président titulaire.

MESDAMES, MESSIEURS,

Le dessin que beaucoup regardent comme un art d'agrément, joint à ce mérite celui d'être une langue universelle, que l'enfant comprend et pratique sans qu'on la lui ait apprise; quelques lignes tracées rapidement donneront la forme d'un objet, la sensation pittoresque d'un site, beaucoup mieux que ne pourrait le faire une longue description; n'est-ce pas le langage des yeux intelligible à tous? Le dessin n'est-il pas encore la base indispensable de toute œuvre d'art et un élément de perfectionnement pour l'industrie?

Je me hâte d'abandonner ces généralités dont le développement nous mènerait trop loin, pour arriver à mon sujet : les écoles de dessin dans leur origine et leurs développements en France et en Angleterre. La question emprunte son importance aux efforts combinés de nos

voisins pour l'extension de leurs écoles nouvellement fondées et l'accroissement de leur galerie nationale aussi de récente création. Les économistes de notre pays en ont été vivement préoccupés; car la création de ces écoles rivales des nôtres a pour objet, chacun le sait, une concurrence commerciale très-légitime d'ailleurs; elles sont entretenues à grands frais par l'Etat, et, dans un pays où tout est dû à l'initiative privée, leur institution prend par ce fait même une signification particulière.

Je me propose, n'insistant sur l'art en lui-même que dans ses rapports avec l'industrie, d'examiner les efforts incessants accomplis par nos voisins, et ceux qu'il nous importe de faire, si nous voulons, dans cette lutte toute pacifique, conserver le rang que nul n'a contesté jusqu'ici à nos productions d'art industriel.

L'application de la vapeur aux voies ferrées, en rendant les communications plus faciles, a rapproché les nations et augmenté considérablement les relations commerciales; de ces relations est née l'idée des grandes expositions universelles. La première, due à l'initiative de l'Angleterre, fut organisée à Londres en 1851, la deuxième quatre ans plus tard à Paris; la troisième à Londres en 1862, et la quatrième à Paris en 1867. La date, le lieu de ces expositions et surtout l'immense retentissement de celle du Champ-de-Mars, la plus universelle sans contredit et la plus française, indique, malgré le concours des autres nations, que la lutte est surtout engagée entre les deux pays.

Ceux qui ont suivi avec attention ces expositions ont pu voir quelle large place y était accordée non-seulement aux arts industriels en général, mais encore à l'art proprement dit.

En 1851, il y eut un concert unanime d'éloges flatteurs

pour notre amour-propre national; la supériorité de nos produits dans les industries qui s'alimentent des arts du dessin était tellement marquée, que nos rivaux mêmes n'ont pu s'empêcher de la reconnaître.

A chacune des expositions qui ont suivi la première, cette supériorité, malgré tous nos progrès, a été moins marquée; l'écart entre nos produits et les produits similaires étrangers a diminué d'une manière sensible; ainsi en 1851 chaque pays conservait son caractère, sa marque originale industrielle; en 1855 ces différences sont atténuées sensiblement; en 1862 elles s'effacent encore davantage.

Le résultat était facile à prévoir; par la force des choses, ce grand concours des produits de toutes les nations devait provoquer chez les producteurs l'émulation, la comparaison dont ils ont tiré profit, enfin l'imitation qui a servi à améliorer et à multiplier la production générale.

Nos produits industriels en tout genre empruntent aux arts du dessin un goût, une perfection de formes qui leur impriment un cachet tout français et les font rechercher de préférence sur tous les marchés; la valeur de la matière employée s'efface devant celle de la main-d'œuvre; dans ces conditions ils deviennent une source de richesse pour le pays.

Il serait trop long d'énumérer toutes les industries florissantes, surtout à Paris, où d'ailleurs s'accumulent les produits de nos grands centres industriels; en même temps que les objets de luxe, elles fournissent pour les besoins matériels des objets auxquels l'art imprime son cachet; ne pénètre-t-il pas même jusque dans la poterie destinée aux usages les plus communs?

Cet état de choses n'est pas seulement dû à nos dispo-

sitions naturelles, mais encore à un ensemble d'institutions et de sages encouragements, qui, remontant très-loin dans le passé et grandissant de plus en plus, ont pris une forme définitive sous le règne de Louis XIV, et grâce à l'inspiration de Colbert, et ont aidé dans une large mesure à répandre dans notre pays le goût des arts.

La France est richement dotée en merveilles artistiques de tout genre, amassées dans nos musées et dans nos monuments; l'Ecole française y est largement représentée par la quantité et la valeur de ses chefs-d'œuvre.

Si la vue de toutes ces richesses a contribué à entretenir ce goût, les institutions l'ont développé et perfectionné; en indiquant seulement les principales il sera juste de nommer d'abord la plus importante et la plus féconde en résultats.

On trouve déjà ces institutions en germe sous Charles VI qui fonda une corporation sous le titre modeste de Communauté des peintres, lui fit une dotation et lui accorda des priviléges; cette association, devenue plus tard l'Académie de Saint-Luc, dura jusqu'en 1776.

C'est à François Ier qu'il faut faire remonter l'origine des collections rassemblées maintenant au Louvre, collections qui eurent pour premiers joyaux des peintures italiennes rassemblées au palais de Fontainebleau. Partout le monarque fait recueillir et acheter des objets d'art à grands frais : antiquités, médailles, camées, orfévrerie, bijoux, peinture, sculpture, tout ce qui porte l'empreinte d'un beau style.

Henri IV disait qu'il tenait à honneur de s'entourer des hommes qui se rendaient utiles à leur pays par l'industrie; outre les encouragements de toute sorte et les grands travaux qu'il fait exécuter au Louvre, il continue ces acquisitions; enfin, sous Louis XIV, les acquisitions

pour les peintures seulement, de 200 montent à 2,000 (1).

L'Académie des Beaux-Arts est fondée en 1648. Louis XIV par lettres-patentes, en janvier 1655, lui accorde un logement, une pension annuelle et différentes exemptions ou priviléges, entre autres « celui de donner « leçon en public sur le fait de peinture et de sculpture, « et l'exercice du modèle. »

Parmi les premiers membres au nombre de 12, tant peintres que sculpteurs, figurent : Lesueur, Lebrun, Sébastien Bourdon, Corneille, Laurent de Lahire. L'Ecole des Beaux-Arts prend ainsi naissance et les cours de dessin sont inaugurés par Lesueur.

Jusqu'à ce moment la plupart des artistes, désireux d'augmenter la somme de leurs connaissances, étaient réduits à demander à l'Italie et à ses écoles un enseignement et des modèles que la France ne leur donnait pas encore; le plus célèbre d'entre eux, Poussin, dont la vie presque tout entière s'est passée loin de la France, fut l'instigateur de la création de l'Ecole de Rome.

Après l'Académie et l'École des Beaux-Arts, Louis XIV, en 1665, fonda à Rome une Ecole pour les peintres et les sculpteurs français; elle fut composée de douze pensionnaires choisis parmi les artistes qui remportaient les grands prix de peinture et de sculpture.

En 1666, Colbert fonda la Manufacture des Gobelins, appelée Hôtel des manufactures royales. Indépendamment de la fabrication des tapisseries de haute lisse, il y

(1) Sous Louis XVIII, la collection s'accroît de 111 tableaux; sous Charles X, de 24; sous Louis-Philippe, de 33; de 1848 à 1853, de 29. — Louis-Philippe a dépensé onze millions pour la création des galeries de Versailles. — Le Louvre ne disposait d'abord que de 50,000 francs pour acheter des objets d'art; cette somme a été doublée.

avait aussi des ateliers d'orfévrerie en repoussé, de bijouterie, de marqueterie, de gravure, de mosaïques en pierres dures; outre les ouvriers, soixante élèves y étaient entretenus aux frais de l'Etat. C'est là que s'inaugura officiellement la fusion de l'art et de l'industrie; le premier directeur fut Lebrun, auquel succéda Mignard.

Sous Louis XV, la Manufacture de Sèvres devient manufacture royale. En 1753, la direction des travaux y est confiée au célèbre statuaire Falconnet. On conviendra que ce sont là d'assez glorieux parrains.

L'excellence de ces institutions n'a pas besoin d'être démontrée. Tout le monde sait que l'Institut se recrute lui-même parmi ce qu'il y a de plus illustre dans les arts; ses membres sont les professeurs de l'Ecole des Beaux-Arts, dont la direction leur a été dévolue dans l'origine, comme celle de l'Ecole de Rome.

Les Gobelins et la Manufacture de Sèvres sont des institutions que l'étranger a copiées, mais qui nulle part n'ont été égalées.

Après cette rapide esquisse et avant de parler des écoles, il est utile de jeter un coup d'œil sur l'état des arts en Angleterre; on appréciera mieux ainsi comment les voies étaient préparées pour leur établissement.

La culture des arts, négligée, limitée à un petit nombre d'élus, n'était pas entrée dans les habitudes du pays; il semblait que les Anglais l'eussent considérée au moins comme étrangère à leurs aptitudes; il y avait bien de précieuses collections chez les riches particuliers, dans les grandes familles, mais elles n'étaient accessibles, la vue n'en était permise qu'à une élite peu nombreuse, et, avant 1824, Londres ne possédait pas de musée national.

On prête au roi Georges IV l'idée première de l'établissement longtemps désiré d'une galerie nationale à

Londres par l'acquisition de la collection Angerstein.

Le catalogue très-bien fait en est à sa 67e édition; il fournit des détails intéressants sur la naissance de cette collection, son accroissement rapide dû à l'initiative privée se manifestant par le don d'un nombre considérable de tableaux précieux légués par testament, les uns offerts par les plus grands noms de l'Angleterre, les autres offerts après avoir été acquis avec le produit de souscriptions privées.

Plusieurs lords, véritables promoteurs de cette fondation, sir Georges Beaumont, entre autres, offrirent même à la nation leurs collections particulières aussitôt qu'un local pourrait leur être assigné.

La collection Angerstein, se composant seulement de 38 tableaux, fut assurée à la nation, et une somme de 60,000 livres sterling (1 million 500,000 francs) votée par le Parlement sur la proposition du gouvernement pour couvrir les frais d'acquisition montant à 57,000 livres, les 3,000 restant pour le local d'exposition et les dépenses accessoires.

Cet accroissement de la galerie nationale et la fondation des écoles de dessin ont une commune origine.

Avant de fonder des écoles de dessin, il a fallu d'abord penser à former des professeurs; en facilitant, par l'accroissement du musée national, la vue des chefs-d'œuvre de toutes les écoles, on espérait faire naître le goût de la pratique des arts négligée jusque-là; aussi les agents répandus partout avaient pour mission de disputer à prix d'or l'acquisition des œuvres d'art d'une authenticité et d'un mérite reconnus; il fallait rendre le musée digne d'une grande nation, on n'y a rien épargné, aussi se compose-t-il aujourd'hui de 916 tableaux d'origine certaine et dont beaucoup sont de premier ordre.

Quelques chiffres donnant le prix d'acquisition auront leur éloquence.

En 1856.	*Perugin*, Vierge adorant Jésus,	89,300 fr.
En 1857.	*Pollajuolo*, Martyre de saint Sébastien,	78,900
En 1857.	*P. Veronèse*, famille de Darius,	331,250
En 1859.	*Fra Angelico*, Christ entouré d'anges,	87,500
En 1865.	*Raphaël*, Vierge, Jésus, saint Jean,	225,000
En 1865.	*Carpaccio*, Vierge et Jésus,	87,000

On a dépensé en acquisitions de tableaux, de 1824 à 1871, 8,429,886 fr. 85 c.

L'Etat avait très-peu acheté pendant les premières années qui ont suivi la fondation du musée, le progrès ne venait guère encore que des dons particuliers.

Lors de l'exposition du palais de cristal, 27 ans après, le musée comptait seulement 199 tableaux : 38 de la collection Angerstein, 29 achetés après vote du Parlement, 132 présentés ou légués par testament. En 1862, on en compte 407; 206 achetés après vote du Parlement, 201 offerts; en 1875, il se compose de 916 tableaux : 718 achetés par l'Etat, 198 offerts.

Ainsi on voit que pendant 27 années et avant la première exposition la moyenne d'acquisition par l'Etat est d'un tableau par année. De 1851 à 1862 elle est de 12; de 1862 à 1875 elle est de 43.

La moyenne augmente dans une proportion considérable à la suite de chaque exposition.

Pour l'année 1871 seulement on a acheté 68 tableaux. En 1847, la galerie nationale moderne (correspondant à notre galerie du Luxembourg) comptait seulement 41 tableaux de l'Ecole anglaise; elle s'augmenta alors, par une donation de sir Robert Vernon, de 157 tableaux dont 155 de peintres anglais; puis fut complétée par un don testamentaire de W. Turner, consistant en 100 ta-

bleaux terminés faisant partie de son œuvre et plusieurs mille croquis, dessins, aquarelles, etc.

La galerie moderne compte aujourd'hui 397 peintures par 93 artistes anglais : 27 seulement acquises par l'Etat. 370 données par les particuliers. Ces tableaux sont aujourd'hui en grande partie exposés au musée de South-Kensington.

On évalue à un million par année le nombre de visiteurs pour chacune de ces collections dont, par exception, l'entrée est gratuite.

L'Ecole anglaise, malgré son peu d'ancienneté, a montré assez de talents pour mériter un sérieux examen. Jusqu'à Hogarth, de grands peintres connus, de nationalités étrangères, italiens, flamands, français, étaient appelés par les souverains pour décorer leurs palais (1).

En 1769, Georges III fonda une Académie sur le modèle de l'Académie de Paris, et fit venir un grand nombre d'artistes français qui jouirent en Angleterre d'une grande réputation.

Ces artistes pendant leur séjour en Angleterre ont bien formé quelques élèves, mais ne leur apprenant de l'art que ce qui peut se transmettre, c'est-à-dire le métier.

Hogarth est le premier connu pour avoir exercé une influence sur l'art dans son pays, encore son œuvre est plutôt d'un moraliste que d'un peintre ; l'exécution faible, négligée, de ses tableaux devient cependant presque suffisante par l'idée morale qui domine dans ses compositions et en assure la durée : Hogarth a tracé la voie de

(1) *Italie.* Canaletti, Pellegrini, Ricci, Gentileschi ; — *Flandre.* Holbein, Rubens, Van Dyck ; — *France* . Coldoré, Le Vouet, Jean Warin, Lesueur, Bruand, Le Nôtre, François Anguier, Largillière, Claude Lefebvre, Delafosse, Monnoyer, etc.

la plupart de ceux qui l'ont suivi, et a fait école parmi les littérateurs et surtout les romanciers.

Après lui, les artistes les plus éminents qui ont laissé des œuvres durables dans des genres différents sont Reynolds, Gainsboroug, Lawrence, Flaxmann, Benjamin West, Turner, Wilkie, Martin, Landseer; au-dessous de ces sommités, Calcott, Eastlake, Mulready, Stanfield, Roberts, puis une moyenne inférieure.

L'Ecole anglaise de gravure dérive en entier de l'Ecole française, elle a été fondée par des graveurs français appelés en Angleterre, Dorigny, Bacon, Lempereur, Vivarès. Les grands graveurs anglais du XVIIIe siècle, sont tous venus apprendre les principes de l'art à Paris, notamment Thomas Major, Ingram, Ryland, Robert Strange, qui furent élèves de Lebas, le graveur le plus renommé du temps.

L'Ecole anglaise, qui compte un siècle d'existence, n'était pas connue en Europe jusqu'en 1855. Alors seulement les artistes anglais se sont décidés à exposer leurs œuvres à Paris.

Peu de ces œuvres visent à l'art élevé; dans la peinture de genre, elles montrent de l'habileté, de la finesse d'observation, quelquefois des idées un peu cherchées, souvent un coloris heurté, papillotant, peu harmonieux.

Dans un genre secondaire, l'aquarelle et le paysage, les Anglais se montrent très-supérieurs, tout en conservant un mélange de qualités et de défauts.

Par ce que l'on connaît de ses œuvres, l'Ecole anglaise peut se résumer ainsi : talent, originalité, absence de génie, manque de racines dans le pays.

Après avoir parlé de l'art pur, abordons les applications de l'art à l'industrie.

L'enseignement du dessin nouvellement fondé en An-

gleterre forme un vaste réseau, dont tous les fils viennent aboutir à un musée et à une école normale modèle au palais de South-Kensington.

Pour venir en aide aux diverses études de l'enseignement spécial, le musée réunit tous les objets relatifs à l'histoire, à la théorie, à la pratique de l'art décoratif.

Les cours, suivant le programme, y ont pour but de « donner aux professeurs des deux sexes des connaissances qui leur servent à développer l'application de l'art aux usages communs de la vie, aux besoins des manufactures et du commerce.

Elever le niveau de l'enseignement pour les artisans, aider les classes industrielles à s'instruire dans les branches de sciences et d'art qui touchent directement à leurs occupations. »

Des cours particuliers tendent même à donner aux maîtres d'école de paroisse et d'autres établissements correspondant à nos écoles primaires, le moyen d'enseigner le dessin élémentaire comme une portion de l'enseignement général concurremment avec l'écriture.

Pour remplir ce programme si nettement formulé, l'Etat a nommé un ensemble de fonctionnaires dont le détail fera ressortir l'intérêt attaché à la réussite de cette fondation : ministère de sciences et d'art. — Administration publique des arts du dessin. — Comité de conseil pour l'éducation. — Inspecteurs généraux officiels sédentaires ou ambulants. — Examinateurs de différents grades. — Conservateurs de collections. — Professeurs des deux sexes pour enseigner le dessin d'architecture et de mécanique, la perspective, le dessin de la figure, l'anatomie et le modelage. — Des agents pour la vente des modèles. — Les professeurs femmes ont une surintendante. — On a nommé récemment un directeur des écoles du gouver-

nement, qui remplit aussi les fonctions d'inspecteur général des beaux-arts.

Le comité de S.-Kensington a en outre cherché les moyens pratiques d'installer des expositions dans les villes et jusque dans les villages : aujourd'hui des expositions spéciales très-abondamment pourvues d'objets d'art peuvent être organisées partout; ces expositions ambulantes sont préparées avec soin et modifiées en raison des tendances et des aptitudes très-diverses des pays auxquels elles sont destinées.

Le comité a de plus organisé pour ses écoles d'art un service de bibliothèques roulantes.

Les commencements de S.-Kensington ont été très-laborieux; il s'agissait, sans pouvoir compter sur le passé, de préparer des professeurs en assez grand nombre pour répondre à tous les besoins; on a d'abord formé des élèves destinés à devenir professeurs, des encouragements de toute sorte leur ont été prodigués; on ne s'était pas contenté de donner l'enseignement gratuit, on avait payé ces premiers élèves; à la suite d'examens on délivrait des prix, des récompenses, des diplômes auxquels sont attachées des dotations.

Les élèves devenus assez forts sont reçus élèves-maîtres, aspirants professeurs, enfin les dessins mentionnés honorablement leur sont payés jusqu'à 18 francs.

On assure à ceux qui se sont distingués une subvention mensuelle suffisante pour leur permettre de suivre librement leurs études, après leur avoir fait prendre l'engagement d'accepter la position qui leur sera offerte à la sortie de l'école.

Les étudiants des écoles d'art entrent quelquefois à l'Ecole normale, avec une subvention qui s'élève jusqu'à cinquante francs par semaine; ce sont en général ceux

qui se destinent à être dessinateurs de fabrique ou artistes industriels.

Il y a là, de la part des Anglais, un effort bien dirigé, qui a été récompensé autant qu'il pouvait l'être ; si nos voisins n'ont pas pour eux la tradition, ils ont la ténacité et la persévérance.

Tandis qu'en France nous cherchons à bouleverser sous le nom de réforme, au lieu d'améliorer graduellement l'enseignement du dessin, l'Angleterre prend pour modèle un passé qui nous a faits ce que nous sommes. Là, l'initiative privée cède la place dans la question des écoles à l'Etat qui en fait une question nationale, et, chose remarquable, le contraire se produit actuellement et avec succès dans notre pays.

Les écrivains spéciaux qui se sont occupés de ce mouvement, Mérimée en tête, ont tous jeté des cris d'alarme ; que ces avertissements soient plus ou moins fondés, ils nous auront au moins rendu ce service de nous mettre sur nos gardes ; aussi, depuis quelques années, y a-t-il chez nous un redoublement d'activité.

Nous possédons une organisation éprouvée par le temps, consacrée par ses résultats, respectée par nos révolutions, et assez forte pour avoir résisté en grande partie à des réformes que la véritable opinion publique ne demandait pas.

Pour répondre aux efforts des Anglais, nous n'avions rien à créer; changer seulement, peut être, pour les améliorer, quelques points de détail, augmenter le nombre des écoles, en les rendant accessibles à un plus grand nombre d'ouvriers.

Tout cela est déjà fait ou sur le point de l'être. Ainsi dans son budget des écoles, la ville de Paris, en 1846, accordait aux écoles de dessin une subvention de

30,000 francs, aujourd'hui elle consacre annuellement 300,000 francs à l'enseignement seul du dessin; en 1862, on comptait 1,300 élèves seulement, aujourd'hui on a dépassé le chiffre de 10,000. Chaque arrondissement a ses écoles municipales spéciales; on a créé aussi des écoles pour les jeunes filles, les mettant à même de trouver dans les arts industriels une carrière honorable; dans une de ces écoles, l'élève, en même temps qu'elle reçoit une sorte d'éducation classique, apprend un art utile, tel que l'ornementation, la tapisserie, la peinture céramique sur porcelaine, sur émail, sur faïence, la gravure sur bois et sur métaux, la fabrication des fleurs artificielles, etc.

La chambre syndicale de la bijouterie, de la joaillerie, de l'orfévrerie, a fondé et entretient aux Arts-et-Métiers une école de dessin pour les ouvriers et apprentis; cette école, fréquentée avec empressement et dirigée par des professeurs capables, est aujourd'hui un modèle pour la bonne tenue, le travail et les progrès.

On doit encore à l'association d'hommes intelligents et dévoués une institution présentant un ensemble très-complet, l'Union des beaux-arts appliqués à l'industrie; elle possède un musée, une bibliothèque, des écoles fréquentées assidûment par les ouvriers, et que complètent des conférences variées.

Elle organise des expositions auxquelles l'Etat s'associe en y faisant figurer les produits de nos grandes manufactures nationales à côté des travaux plus modestes, mais non moins intéressants des écoles industrielles de dessin; l'empressement du public à ces expositions a confirmé le succès de cette fondation fraternelle et patriotique.

La fréquentation de ces écoles est devenue pour l'ouvrier une source de bien-être; car, à mesure qu'il se

perfectionne, son travail est plus rémunéré; puis elle le moralise en lui faisant comprendre qu'aujourd'hui la culture de l'intelligence est de nécessité absolue dans les professions créant, sous les yeux de l'ouvrier même, une sorte d'aristocratie de talent dont il connaît l'origine et accepte la légitimité.

Enfin, les grands centres manufacturiers, les villes importantes de province ont des écoles de dessin, dont toutes, il faut bien le reconnaître, ne sont malheureusement pas pourvues du matériel indispensable.

Dans ces modestes écoles, les élèves qui se distinguent particulièrement sont, à l'honneur des municipalités, subventionnés pour venir compléter leurs études à Paris, où se trouvent seulement tous les éléments réunis; beaucoup d'entre eux sont devenus illustres; parmi les derniers, on peut citer Simart, Flandrin, Rude, etc., et parmi eux, notre ville ne laisse pas d'avoir fourni son contingent; il suffit de rappeler les noms de Lanoue, Lambinet, Noël.

Il est d'usage, dans les expositions industrielles, de faire figurer les travaux des écoles de dessin. Cela fait naître l'émulation des élèves et des professeurs; beaucoup de ces travaux sont remarquables par les aptitudes qu'ils dénotent chez des sujets très-jeunes encore, mais, il faut ici reconnaître l'insuffisance de quelques-uns des modèles sans caractère, d'un dessin incorrect et d'un modelé douteux; ces modèles, dits élémentaires, sont souvent chargés de détails inutiles et de hachures, qui en rendent l'exécution assez longue et assez difficile, pour rebuter l'élève en exerçant sa patience, au lieu de son intelligence.

Il suffit, pour y porter remède, de simplifier les modèles en les graduant de manière à mettre plus tôt l'élève à même de dessiner le plâtre moulé, dont il cherchera

l'imitation directe, sans ces intermédiaires quelquefois nuls, et cela rentre dans les fonctions d'un comité de perfectionnement; quant à la question matérielle, en donnant plus d'extension aux ateliers de moulage du Louvre et de l'Ecole des beaux-arts, on aura un fonds inépuisable de modèles précieux en figures, ornements et objets de toute sorte, propres à élever le niveau de l'enseignement.

Une autre amélioration demandée par les besoins actuels serait d'étendre aux départements l'enseignement du dessin dans les Ecoles normales, comme on le fait déjà dans celles de Paris et de Versailles; on pourrait ainsi, pour les futurs instituteurs, rendre le dessin obligatoire et non pas facultatif, comme cela s'est pratiqué jusqu'à ce moment dans leurs examens.

Après l'enseignement primaire, si nous jetons un coup d'œil sur l'enseignement supérieur, nous le trouvons parfaitement organisé à Paris, mais en province il laisse beaucoup à désirer.

A Paris, la surabondance d'artistes de talent, formés à l'Ecole des Beaux-Arts, la notoriété attachée à leurs œuvres permettent de trouver, autant qu'il en est besoin, des professeurs capables; pour les lycées de province, il en est autrement : les places peu recherchées, en raison de leur éloignement de Paris, peu rétribuées, données sans concours, par conséquent sans garanties, sont le plus souvent occupées par des titulaires insuffisants et ne pouvant donner qu'un enseignement médiocre. On ne le sent que trop par la faiblesse des élèves des départements, qui viennent chaque année recruter les écoles du gouvernement.

On a bien essayé d'y porter remède en faisant depuis peu subir des examens à la suite desquels des diplômes sont accordés; ce n'est pas encore assez, et la difficulté

serait bien mieux aplanie, si en améliorant la position des maîtres, on exigeait d'eux des épreuves plus sérieuses, plus concluantes et qu'il est très-aisé d'imaginer.

Il n'a été jusqu'ici question que de nos qualités, mais sommes-nous sans défauts? Nous en avons un grand, et le plus grand peut-être, *l'inconstance.*

Nos écoles de France et de Rome ont servi de modèle aux écoles des autres pays.

Pendant le XVIIIe siècle, toutes les académies de peinture, de sculpture et d'architecture fondées en Europe, ont été créées et dirigées par des Français ; on peut citer celles de Vienne, de Berlin, de Dresde, de Copenhague, de Madrid, de Saint-Pétersbourg ; les souverains étrangers envoyaient des pensionnaires étudier à Paris, et appelaient comme premiers peintres, premiers sculpteurs, premiers architectes, des artistes français.

Le nombre des œuvres d'art exécutées par nos artistes à l'étranger est considérable, et la plupart sont des ouvrages de premier ordre, et dont le livre de M. Dussieux nous donne une large idée.

Au moment où pour lutter avec nous nos voisins empruntaient et copiaient ses règlements, en 1863, l'administration mal conseillée a tenté de les changer complétement; se mettant en désaccord avec l'Institut que l'on trouvait suranné après la mort d'artistes, tels que Delaroche et Vernet, et qui cependant comptait encore parmi ses membres : Ingres, Cogniet, Robert Fleury, Picot, Delacroix, Flandrin, Meissonnier, Guillaume, Jouffroy.

On a oublié tout d'un coup les services rendus, en lui retirant la direction de ces Ecoles d'où sont sortis tant d'artistes qui ont honoré la France ; le temps heureusement a déjà fait justice d'une partie des changements essayés ; on est revenu peu à peu à l'ancien état de choses,

mais une de ces malencontreuses créations a survécu, celle des ateliers de peinture, de sculpture et d'architecture au nombre de trois dans chaque section. Arrêtons-nous seulement à ceux de peinture : dans ces ateliers, on apprend à peindre, c'est-à-dire le métier, l'étude dessinée du modèle est négligée ; or l'Ecole, comme on l'a vu précédemment, a été instituée pour donner un enseignement complémentaire, supérieur, général, fondé sur les grandes traditions classiques. Les élèves n'étaient admis à profiter de cet enseignement qu'à la suite d'un concours ; ils se recrutaient parmi les élèves des ateliers d'artistes en renom, portant avec eux des caractères très-variés de tendance et de style, et venaient se fortifier et recevoir une heureuse influence de cet enseignement indépendant autant que libéral, et qui, quoi qu'on en ait dit, n'a jamais porté atteinte à l'originalité.

Il y avait donc deux phases bien distinctes, la première pour le métier, la seconde pour l'art; l'Ecole, en se substituant aux ateliers, est descendue à leur niveau et a cessé d'être une école spéciale de perfectionnement.

Une autre réforme tentée, mais qui heureusement n'a pas eu de durée, a été l'abaissement de 30 à 25 ans de la limite d'âge pour les grands prix. La conséquence naturelle de cette mesure était de réduire de cinq ans les études sérieuses, approfondies, continuées en vue de l'obtention du prix, et qui devenaient alors sans but direct et sans consécration. Une autre conséquence non moins funeste et à laquelle on n'avait même pas pensé, était l'impossibilité pour les futurs candidats de poursuivre leurs études littéraires classiques; il n'est pas besoin d'insister sur ce point. La limite d'âge à 30 ans n'a jamais empêché les génies précoces de devancer l'époque, et elle a permis à d'autres plus lents d'atteindre le but.

Il faut avoir passé par l'Ecole pour connaître l'émulation, les efforts énergiques d'hommes faits retenus sur ses bancs jusqu'à 30 ans dans l'espoir d'obtenir le prix réservé à un seul d'entre eux; s'ils n'ont pas réussi dans le concours, il leur reste du moins pour les dédommager le talent; par leur travail persévérant ils ont acquis la science et perfectionné la pratique de leur art, et, s'ils sont heureusement doués, ils ont rendu complète leur éducation artistique.

J'ajouterai que l'Ecole des Beaux-Arts, tout en jouissant du précieux privilége de fournir des successeurs à ses maîtres pris eux-mêmes parmi les sommités de l'art, est toujours et malgré tout une pépinière inépuisable de sujets répondant à toutes les exigences de l'art et de l'industrie, et que, si les écoles de l'Europe cherchent à la suivre même de loin, elles sont toutes venues et elles viennent encore y puiser des leçons.

En résumé, mettant de côté l'art pur qui ne fait pas de conteste, nous avons par son influence sur l'industrie une situation enviée, acquise depuis longtemps et qu'on essaie de nous disputer. Nos voisins en quelques années, par des efforts très-grands et une volonté constante, ont réalisé des progrès très-réels; l'issue de la lutte ne peut pas être douteuse pour nous qui n'avons rien à créer; nous sommes préparés par nos instincts, par notre éducation, par le passé; le goût des arts est dans notre caractère, dans notre tempérament et nous les cultivons pour les jouissances qu'ils nous procurent.

Le mobile des Anglais est tout autre : leurs instincts nationaux sont tournés vers le commerce, ce que nous faisons par goût est entrepris par eux comme un besoin de l'époque, une nécessité pour leur industrie, mais avec leur esprit de suite éminemment pratique ils

sont devenus des adversaires qu'on ne peut dédaigner.

Cependant leurs progrès très-grands de 1851 à 1862, sont tout à coup devenus plus lents, moins sensibles; nos voisins paraissent avoir donné tout d'un coup ce qu'ils pouvaient espérer. Ils doivent en trouver la cause dans l'absence d'éducation première, dans le manque de traditions; on n'improvisera pas plus une armée de professeurs qu'on ne changera en un jour le génie d'un peuple; avec du travail, beaucoup de travail on peut acquérir du talent; le génie ne se commande pas.

Enfin chez nous l'industrie s'ennoblit en s'élevant au niveau de l'art; en Angleterre c'est l'art qui est réduit à se faire industriel.

Sans nous enorgueillir d'une supériorité que nous ne conserverons qu'à la condition de nous renouveler sans cesse, pensons que les professeurs de nos maîtres étaient David, Regnault, Gros, Guérin, Gérard, Girodet, et nos maîtres, Vernet, Delaroche, Picot, Ingres, Drolling, Schnetz, Scheffer, Flandrin, Delacroix, Pradier, Bozio, David d'Angers, Cortot, Lemaire, Rude; mais je dois m'arrêter, la liste serait trop longue; on voit assez qu'il n'y a ni proportion, ni comparaison possible; tous ces noms plus européens que français, et tant d'autres qui pourraient être cités, évoquent le souvenir de chefs-d'œuvre et appartiennent au XIX[e] siècle qui n'est pas fini. Nul ne sait ce qui nous est réservé, mais noblesse oblige, et si ce passé auquel on touche encore doit nous rassurer, l'union dans le travail et la constance dans les idées peuvent seules nous répondre de l'avenir.

RAPPORT du Secrétaire perpétuel sur les Travaux de l'année académique 1874-1875.

Messieurs,

Comme à l'ordinaire je passerai rapidement sur une portion de nos travaux qui n'est pas la moins intéressante à bien des titres, mais qui rentrerait difficilement dans le cadre restreint de ce rapport : je veux parler des comptes-rendus des volumes de Mémoires, que nous adressent régulièrement les sociétés correspondantes de la nôtre. Les envois de Lyon, d'Angers, de Lille, de Perpignan, de Pau, de Rouen, de Caen, etc., ont été étudiés cette année par MM. Chardon, Cougny, Courteville, Mercier, Ploix et Anquetil. Permettez-moi pourtant de signaler exceptionnellement le rapport de M. Ploix et la discussion qui s'est élevée sur une savante étude relative à un droit prétendu que je n'ai pas besoin de nommer, à un droit d'une odieuse immoralité qu'aucune législation, aucune coutume authentique écrite n'ont formulé, Dieu merci, et qui ne fut jamais que le fait d'une violence brutale dans ces siècles de ténèbres où nos conquérants barbares, dont il était de mode il y a cinquante ans (la mode se glisse jusque dans l'histoire) d'exalter les vertus, n'admettaient à l'égard des populations asservies qu'une morale et qu'une loi, celle du loup :

La raison du plus fort est toujours la meilleure.

Que l'institution du mariage soit conforme au droit naturel, il est malaisé de le contester, et les philosophes

les plus éminents de l'antiquité, malgré quelques divergences sur des points secondaires, se sont rencontrés avec tous les grands législateurs pour le reconnaître et le proclamer. Mais pour donner à cet acte fondamental de la vie les garanties dont il a besoin, il a fallu du temps, des essais multipliés. De ces garanties légales la plus efficace sans contredit, c'est la publicité qui l'accompagne et qui le précède, publicité qui fait la sécurité des contractants et des familles, et dont M. Digard vous a démontré que la société civile moderne est redevable aux prescriptions religieuses et aux sages mesures introduites de bonne heure par le christianisme et insérées presque textuellement dans nos Codes.

Il se produit des cas, encore trop communs, où le vice de la prodigalité atteint jusqu'aux proportions de la démence, et qui font que chez tous les peuples civilisés, pour sauvegarder l'intérêt des familles et de la société gravement atteint, pour sauvegarder les prodigues eux-mêmes, le législateur arma le juge du droit de tutelle ou même d'interdiction. Droit salutaire et légitime sans doute, mais qui risque d'ouvrir la porte à de criants abus. Et par suite que de procès! et parmi ces procès combien sont féconds en incidents dramatiques! L'un de ces procès, dont M. Digard vous a entretenus, et dont le comte de Brunoy fut le héros, n'a pas été le moins curieux de ceux qui ont occupé et passionné la société au XVIII[e] siècle.

M. l'abbé Chomet vous a entretenus d'une œuvre éminemment morale entre toutes, mais non certes la plus aisée : la réhabilitation des condamnés et les moyens de les faire rentrer utilement pour eux, utilement pour tous, dans la société avec laquelle ils ont rompu et qui les réprouve et les repousse avec une rigueur, souvent

avec une cruauté qui n'est pas sans imprudence. Après vous avoir rappelé les tentatives faites avec plus ou moins de succès sur plusieurs points de la France, dans l'Hérault, dans le Rhône, après vous avoir montré les résultats encourageants obtenus à Mettray, il vous a parlé d'une grande et vaste société de patronage organisée il y a cinq ans, qui, rayonnant de Paris sur tout le reste de la France, produirait cette unité d'efforts et de moyens dont l'absence a jusqu'ici singulièrement réduit ou du moins compromis les bons résultats péniblement obtenus. Tous les criminalistes savent que le condamné rendu à la liberté échappe difficilement au réseau dont il est bientôt entouré; à la vaste et redoutable organisation du mal, il faut opposer la vaste et tutélaire organisation du bien.

M. Léopold Cerf vous a entretenus d'un livre de M. Ch. Nisard, intitulé: *la Littérature populaire,* livre de statistique au premier coup d'œil, livre de morale au fond, et qui laisse dans l'âme du lecteur, après quelques impressions bien fugitives d'une passagère gaîté, un profond sentiment de honte et de tristesse. Que d'almanachs et quels almanachs! encore les plus sots, les plus liégeois sont-ils souvent les meilleurs. Quelles ignobles facéties! quels cantiques impies et scandaleux à force d'être stupides! Quelles abrutissantes légendes dont les moins pernicieuses pour le cœur et pour l'esprit sont celles qui ont le moins de sens et de raison! quelles chansons idiotes! quels dialogues grotesques! quels catéchismes indécents! Quelles immondes biographies! Et les livres de magie! et les secrétaires d'amour! Arrêtons-nous là, car la honte monte au front quand on songe que les écrivains abondent pour composer de tels écrits, et des éditeurs peu scrupuleux pour les répandre par millions.

Plaignons les lecteurs qu'ils abrutissent, et puisque ceux-ci sont nos maîtres, essayons de les civiliser, ne fût-ce que par prudence.

Tout le monde a entendu parler des résultats extraordinaires qu'à force d'art et de patience on peut obtenir dans l'enseignement des sourds-muets de naissance. Les faire parler d'une façon intelligible pour les entendants, les faire chanter en s'accompagnant du piano, cela tient presque du prodige, et M. Courteville vous a vivement intéressés par le récit d'une séance de ce genre à laquelle il a assisté. Mais les résultats obtenus sont-ils de nature à encourager les efforts de ceux qui rêvent, dit-on, de mettre désormais à l'écart la mimique et le geste, si merveilleusement appliqués par l'abbé de l'Epée, par Sicard et leurs émules? Il est permis d'en douter, il est permis de croire qu'il appartient plutôt aux entendants d'étudier et d'apprendre la langue naturelle de ces déshérités, au lieu de condamner tous ceux-ci indistinctement à forcer la nature et à parler la langue des entendants, d'une façon tellement pénible et tellement imparfaite qu'au premier étonnement succède bientôt pour l'auditeur une sensation des plus douloureuses. Le geste leur est facile, le geste les anime, il éclaire toutes les physionomies, au lieu que l'exercice de la parole ne s'obtient guère qu'au moyen de contorsions attristantes qui les défigurent et qui éveillent notre pitié.

Savoir à fond l'art militaire n'appartient qu'aux chefs qui ont pour mission de conduire les opérations ou aux historiens qui entreprennent de les raconter. Mais il est des éléments et des généralités que nul ne peut ignorer sans s'exposer à trébucher à chaque pas et à débiter des âneries dignes des plus misérables folliculaires. Dans

quelques conférences trop vite interrompues, M. le capitaine Barthélemy vous a initiés à quelques-unes de ces connaissances générales. Je ne puis analyser ces conférences quelque peu techniques et je me borne à vous en rappeler les principaux traits. Dans l'une, il a traité des principes généraux de l'organisation d'une armée : personnel et matériel; cadres et soldats; états-majors et troupes; combattants et non combattants. Dans une autre, il a traité de la répartition des éléments qui doivent entrer dans une armée : armes, services, formation et groupement des unités, proportion et décomposition des corps. Enfin dans une troisième, il a traité de la stratégie, de la tactique et des plans de campagne, et des lignes d'opérations, expliquant particulièrement le plan suivi par Napoléon en 1805, et qui le conduisit par une marche irrésistible de Boulogne à Ulm et bientôt à Austerlitz.

M. Guégan vous a envoyé une Etude intitulée : *Essais préhistoriques — Epoque arché-celtique*. Dans la première partie de son travail votre correspondant a traité cette question : Y a-t-il eu des hommes de la pierre taillée et des hommes de la pierre polie? et il est arrivé à cette conclusion qu'il est fort difficile d'établir aujourd'hui, même avec le secours de l'archéologie, que telle race d'hommes a dû appartenir à la pierre polie, telle autre à la pierre taillée. La seconde partie de l'étude est consacrée aux monuments connus sous le nom de *dolmens,* monuments trop souvent confondus avec d'autres qui en diffèrent essentiellement, tels que les gambr'mens. M. Guégan ne voit dans les dolmens que des monuments exclusivement religieux, au lieu que les gambr'mens n'étaient que des sépultures; et les habitants actuels du Morbihan où les uns et les autres abondent ont fidè-

lement gardé la tradition de cette différence fondamentale.

Sur la gauche du chemin de Cergy-sur-Oise à Courdimanche se dresse, au-delà du hameau de Gency, une pierre levée semblable à un pan de mur, haute de 3 mètres et demi et large de 6 mètres sur une épaisseur de 0m,40. M. Guégan notre correspondant vous a fourni sur cette pierre quelques détails, mais jusqu'ici assez vagues et assez incomplets, aucune fouille n'ayant pu être pratiquée dans les environs. Le passant s'étonne que cette dalle de grès, appelée dans le pays le Palet de Gargantua, soit encore debout dans un champ bien cultivé et qu'elle n'ait pas depuis longtemps servi à l'empierrement de la route.

En outre, M. Guégan vous a aussi entretenus des découvertes archéologiques le plus récemment faites dans nos environs à Meulan, au Pecq, à Bougival et à Nanterre : silex taillés, ampoules de verre, vases gallo-romains, fers de lance oxydés, auges sépulcrales de l'époque mérovingienne; et comme en plus d'un point la géologie confine à l'archéologie, M. Guégan vous a également signalé la découverte faite le 6 mars dernier, dans la banquette de gravier de la sablière du Pecq, d'une fort belle molaire de l'éléphant appelé *Primigenius,* sablière de laquelle on a déjà extrait tant de débris fossiles, d'animaux aujourd'hui disparus, mais que tout prouve avoir été contemporains de l'homme durant la période quaternaire.

M. Adrien Maquet, de qui vous attendez de précieuses monographies sur plus d'une commune du canton de Marly, vous a lu une Notice historique et archéologique sur le domaine et sur le château de la Montjoie, commune de Chambourcy, château dont quelques vestiges à

peine subsistent aujourd'hui, mais qui, au moyen âge et spécialement durant la guerre de cent ans, souvent pris et repris, joua un rôle important qui mérite d'être consigné dans l'histoire et d'échapper à l'oubli.

Le Bambouk est peu connu, même de beaucoup de géographes, et son nom ne figure pas sur toutes les cartes des possessions françaises situées sur les deux rives du Sénégal et dont il forme la partie la plus orientale. M. le capitaine Barthélemy vous a lu la curieuse relation d'un séjour de quatre années, fait par M. Baur dans cette région tropicale que l'antiquité crut longtemps inhabitable et déserte : *deserta siti regio*, disait Virgile, *terra domibus negata*, disait le lyrique latin. Avant peu tout le centre de l'Afrique, d'où sortent le Nil, le Zambèse, le Congo, la Sénégambie, aura été pénétré par les pionniers européens et les sources de ces grands fleuves auront perdu leur mystérieuse horreur.

Il y a deux sortes de voyageurs qui se rendent à Bagnères-de-Luchon : les malades et ceux-là, quand ils reviennent guéris, se bornent à bénir et à glorifier ses eaux thermales; les touristes et les peintres, qui ne visitent guère les piscines, mais pour qui Luchon est le centre naturel et commode des plus ravissantes excursions. M. Chardon appartient heureusement à la seconde catégorie : les grands spectacles, et si variés, que la nature offre dans les montagnes l'attirent, le retiennent; et quand il lui faut les quitter, non sans regret, il s'en dédommage du moins en racontant son voyage qu'il refait une seconde fois et auquel il vous associe. Luchon, vous a-t-il dit, est vraiment beau, ne vous laisse jamais indifférent, et se revoit toujours avec un plaisir nouveau. La vallée du Lys et ses cascades, la vallée d'OO, l'Entecade, le port de Venasque, la Maladetta, etc., l'ont tour à tour

charmé, stupéfait, et il vous a raconté le plaisir de ses yeux, s'excusant toutefois de n'avoir pas fait la rencontre d'un seul animal féroce, de ne s'être cassé ni un bras ni une jambe, de n'avoir roulé dans aucun abîme, de ne pouvoir émailler son récit d'aucun épisode dramatique, ni dire : « J'étais là, telle chose m'avint. »

Le territoire des Etats-Unis, baigné par les deux Océans, est tellement immense qu'il renferme de vastes espaces encore complétement inexplorés. Tout récemment des voyageurs viennent de découvrir, dans une étroite vallée des montagnes Rocheuses, un des sites les plus étranges et les plus curieux du globe, resté jusqu'à ce jour tout à fait inconnu. C'est une région d'origine toute volcanique où l'on rencontre par centaines ces sources jaillissantes et intermittentes, que l'on appelle Geysers et dont l'Hécla seul dans notre Europe offrait jusqu'ici un échantillon digne de Lilliput. D'après les documents américains, analysés ou traduits par M. Delerot, rien de plus extraordinaire que ces rivières qui s'élancent jusqu'à cinq cents pieds de haut. Et il ne s'agit point d'un conte de fées, ni d'un récit des Mille et une Nuits : un bill des Chambres américaines a déclaré cette vallée Parc national des Etats-unis; le désert va se peupler, des chemins de fer vont y conduire les voyageurs de tous les points du territoire, et des trains de plaisir, moyennant quelques dollars, donneront à tous les Yankees la jouissance d'un spectacle que l'Européen demanderait en vain à Interlaken ou à Luchon.

On n'a point oublié que M. Guizot, alors qu'il était ministre de l'Instruction publique, traça le plan et inaugura la publication d'une collection de documents inédits relatifs à l'histoire de France. L'idée était si juste et tellement opportune, vous a dit M. Delerot, le plan était

si bien tracé, les fondements de l'œuvre tellement solides, que la publication s'est continuée régulièrement en dépit des révolutions, en dépit de plus de trente changements de ministère. M. Delerot vous a analysé, en lui décernant des éloges mérités, le remarquable rapport dans lequel M. le baron de Watteville a récemment résumé l'histoire de cette publication nationale, et il a étudié par occurrence quelques-uns des principaux ouvrages de cette collection dont les matériaux sont bien loin d'être épuisés.

Depuis longtemps M. Mercier s'est voué à la recherche de l'état dans lequel se trouvaient les anciennes organisations administratives de la France au moment où la révolution de 1789, à la distribution géographique des anciennes provinces, substitua l'organisation actuelle, bientôt séculaire déjà et qui a survécu à plus d'une révolution politique. Notre confrère nous a lu le premier fascicule de son travail, lequel se rapporte à notre département, et où il a traité des généralités subdivisées en élections. Dans un préambule il vous a fait connaître l'origine de l'organisation civile créée en 1625 par Richelieu, la division de la France en pays d'états ou en pays d'élections, et les attributions des magistrats chargés d'administrer hiérarchiquement les circonscriptions. Œuvre de patientes et laborieuses recherches, qui, poursuivie et embrassant la France entière, est appelée à rendre à l'historien, au légiste, à l'administrateur les plus grands services.

Vous devez à M. l'abbé Chevallier une courte esquisse sur Rollin envisagé comme historien, et sur l'usage qu'il a fait des livres saints dans la partie de son histoire ancienne, où il parle des Hébreux et de leurs relations avec les autres peuples.

On sait que la lecture d'*Ivanhoe* fut pour Augustin Thierry comme la révélation de son génie, et que l'auteur de ces romans que Villemain disait être plus vrais que l'histoire lui inspira la première idée de l'histoire de la *Conquête de l'Angleterre* par les Normands. La lecture de *Waverley* fit naître chez Manzoni la première idée des *Fiancés;* la lecture des *Fiancés* fit éclore à son tour chez M. César Cantu la pensée de son premier travail historique, son Commentaire touchant cette horrible peste de Milan qui dans cette ville seule fit périr plus de cent mille âmes, et dans l'espace de quatre ans enleva le tiers de la population de l'Italie. M. Digard vous a vivement intéressés en vous retraçant, d'après le romancier commenté par l'historien, quelques-uns des épisodes les plus dramatiques et les plus étranges et quelques-uns des actes d'héroïque dévouement attestés et perpétués par d'authentiques témoignages.

Vous devez à M. de Barghon Fort-Rion une Notice très-développée et d'un très-grand intérêt sur Anne ou Agnès de Russie (car le nom de cette princesse est contesté), femme du roi de France Henri Ier. Grâce aux pièces publiées en 1825 par le prince Labanof de Rostoff, et aux légendes populaires recueillies pendant son séjour en Russie, en 1864, votre confrère, dans cette monographie consacrée à une princesse fort peu connue en France, fort peu connue même des écrivains russes, est parvenu à éclaircir beaucoup d'obscurités et à réfuter de graves erreurs accueillies par les historiens les plus accrédités.

Saint-Simon mourant laissait non-seulement une riche bibliothèque, mais encore des manuscrits très-volumineux. L'autorité d'alors, se défiant, et non sans quelque raison, de l'héritage laissé par le satirique duc et pair,

le confisqua et l'enferma tout entier dans les archives du ministère des affaires étrangères. L'hôtel même où nous sommes leur servit longtemps de prison ou plutôt de sépulture. Je ne vous rappellerai point après combien de vicissitudes, combien de négociations l'un des descendants du duc obtint du roi Louis XVIII, et malgré ses ministres, la restitution d'une partie de ces précieux papiers jadis mis si brusquement sous le scellé administratif. Vous savez que cet acte de justice royale nous a donné une gloire littéraire de plus, en révélant au monde ce merveilleux écrivain qui, comme on l'a dit, « écrivait à la diable pour l'immortalité. » Mais ce qui ne se comprend pas, ce qui dépasse toute croyance, c'est qu'après une si longue captivité, après l'éclatant succès des Mémoires, le Ministère des affaires étrangères, aussi avare que nos Archives sont libérales, détienne inédits, inabordables, une grande partie des papiers du duc. N'est-ce pas là un fait étrange, inexplicable, et que M. Baschet a eu raison de signaler et de réprouver dans un livre fort curieux dont M. Delerot vous a rendu compte?

Quand la Bastille fut prise et envahie, tous les papiers que renfermait cette prison d'Etat furent jetés pêle-mêle au milieu des ruines, et le plus grand nombre furent perdus ou détruits. Quelques curieux cependant en ramassèrent une partie dans le sang et dans la boue, et ce sont ces débris sauvés de la destruction que M. Ravaisson publie aujourd'hui sous le titre d'*Archives de la Bastille*. M. Ploix a parcouru et analysé dans plusieurs séances les premiers volumes qui ne commencent qu'en 1659 et ne comprennent que quelques années du règne de Louis XIV. Cette publication, vous a dit M. Ploix, prouve ce qu'on savait déjà, que la Bastille fut le séjour

confus de tous les rangs, de toutes les classes et de tous les états. A côté d'accusés souvent criminels, il ne manquait ni d'innocents dénoncés par la haine, ni de pauvres fous; les duellistes et les gens suspects s'y trouvaient avec des maris qui n'avaient que le tort de gêner leurs femmes et de leur être odieux; l'arbitraire le plus absolu réglait la condition des détenus, les uns bien nourris et bien traités, les autres confinés dans d'obscurs cachots.

Dans ces archives, précieuses à tant de titres, les procès de deux grands criminels dominent tous les autres : ceux du surintendant Fouquet et de la marquise de Brinvilliers. On ne saurait prétendre que les archives nous révèlent beaucoup de faits nouveaux sur le surintendant, souvent elles se bornent à confirmer ceux qui n'étaient qu'incomplétement connus et démontrés ; mais les pièces du second procès présentent le spectacle étrange et relativement consolant d'une femme distinguée par son éducation et rattachée par sa naissance à la plus haute magistrature, empoisonneuse de son père, de ses frères, de son mari, condamnée enfin malgré les plus opiniâtres dénégations, qui tout à coup et comme illuminée par la grâce, n'attend le ministre de la religion que pour lui faire-sur-le champ l'aveu de tous ses crimes, en demander pardon à Dieu, aux juges et aux témoins qu'elle avait insultés, et subir son supplice dans des sentiments tels qu'aux yeux d'une partie du peuple elle meurt non comme une héroïne, comme une sainte.

M. Ploix vous a encore entretenus de deux ouvrages importants qui touchent à la fois à l'histoire moderne et à la politique générale par des liens fort étroits : *l'Histoire de l'Europe pendant la Révolution française* par M. Sybel, un Prussien; *la Prusse et la France devant l'histoire* par M. Legrelle, un Français, l'un des plus bril-

lants élèves de notre Lycée. On conçoit aisément que les deux livres soient conçus dans un esprit bien différent. L'un des auteurs exècre la France, non pas seulement la France de l'ancien régime, mais la France de 89 et tous les gouvernements qui se sont succédé chez nous depuis bientôt cent ans. De tous les régimes celui de la Restauration n'est pas celui que sa perspicacité haineuse abhorre le moins; et lorsque, détournant les yeux de l'occident, il les tourne vers l'est et vers le nord, il semble qu'il ne se soit proposé qu'un but : glorifier l'attentat commis contre la Pologne. Il va sans dire qu'aux yeux de M. Sybel la France n'a eu de tout temps qu'un but : l'asservissement de l'Allemagne, comme si ce n'était pas l'ambition peu scrupuleuse de la Prusse (et M. Legrelle n'a pas de peine à le prouver, le traité de Bâle à la main) qui livra par un marché à la France républicaine toute la rive gauche du Rhin. Tout en nous abstenant de nous aventurer ici dans le domaine périlleux de la politique contemporaine qui ne nous appartient point, nous ne pouvons pas nous empêcher, vous a dit M. Ploix, de constater comme un fait indéniable que la Prusse s'était longuement et savamment préparée à la guerre, et à une guerre d'agression, s'il est permis de répéter le mot de Montesquieu, que le véritable auteur d'une guerre n'est pas celui qui la déclare, mais celui qui la rend nécessaire.

Possesseur de la volumineuse correspondance de Hoche, alors que notre illustre compatriote était occupé à pacifier la Vendée, M. Duchâtellier en a extrait et publié un fragment dont M. Fontaine vous a entretenus dans deux séances : la correspondance avec Francis Watrin, son adjudant général durant les derniers mois de 1795, et préposé dès le commencement de 1796, en

qualité de commandant militaire, au rétablissement de l'ordre et de la sécurité dans le département de la Sarthe. Rien de plus intéressant que de suivre les rapides progrès de cette pacification, rien de plus intéressant surtout que de constater, dans les écrits et dans les actes du jeune auxiliaire que Hoche s'était donné, l'ascendant irrésistible que le génie et le noble caractère du chef exerçait sur tous ceux qui l'approchaient.

Vous devez à M. de Barghon Fort-Rion une étude historique ou pour mieux dire un essai biographique sur Louis XVIII. L'auteur en effet n'a guère abordé les événements politiques accomplis tant en France qu'en Europe depuis l'émigration furtive du comte de Provence jusqu'à la mort et aux funérailles du roi de France et de Navarre, et il s'est attaché de préférence à peindre l'homme par les traits et les actes les plus saillants de sa vie privée. Le chapitre relatif au séjour du prince à Mittau, et à son départ de cette ville, et le chapitre qui traite du séjour du fugitif en Angleterre, offrent un intérêt tout particulier, grâce à des détails curieux et inédits que l'auteur a recueillis et contrôlés durant son séjour en Russie.

Enfin votre confrère vous a lu une Notice biographique, aujourd'hui publiée, concernant Jean-André Van der Mersch, qui fut généralissime des troupes belges pendant la révolution soulevée dans son pays par les réformes imprudentes et mal concertées de Joseph II.

Je voudrais vous parler d'une étude sur Meyerbeer et spécialement sur l'opéra des *Huguenots* par M. Marcel Rodouan, mais à notre grand regret M. Rodouan n'a point terminé sa lecture et je suis réduit à cette simple mention.

Disciple de Michel-Ange, Jean de Bologne fut sans

contredit l'un des plus illustres artistes sortis de sa grande école, et Bologne, Pise, Gênes, Lorette, Bolsène, Lucques, Florence surtout sont remplies de ses chefs-d'œuvre. M. Digard ne s'est pas borné à vous retracer la carrière de cet artiste, il a fait passer sous vos yeux de magnifiques photographies rapportées par lui d'Italie, et représentant un bon nombre de ses ouvrages, entre autres la célèbre statue de Mercure. Mais combien peu de gens savent aujourd'hui, même en Flandre peut-être, que ce nom tout italien de Jean de Bologne est le nom d'un artiste de Douai, d'un enfant de la Flandre française, de cette belle province qui appartenait depuis longtemps à la France par le cœur, que la violence et le mépris du droit put nous ravir un temps, jusqu'au jour où Louis XIV, accomplissant l'œuvre imparfaite de Henri IV, obtint par la force des armes ce que ses prédécesseurs avaient vainement demandé (ainsi va le monde) à l'autorité de la justice! Les artistes français, messieurs, ont semé leurs productions dans le monde entier, et le recueil si précieux de M. Dussieux, *les Artistes français à l'étranger,* incomplet peut-être, en est un témoignage éclatant. Que d'œuvres de Jean Houdon, par exemple, sont éparses en Saxe, en Italie, en Hollande, en Russie et jusque dans le Nouveau-Monde!

M. Chardon a consacré quelques pages, je ne dirai pas une notice, à la mémoire de Corot qui appartient jusqu'à un certain point à notre cité, par les souvenirs qu'il a laissés à Ville-d'Avray, où beaucoup de nous, vous a dit M. Chardon, ont connu et aimé l'homme et l'artiste. Il vous a fait remarquer que chez l'artiste le sentiment l'emportait sur la main et sur le procédé; qu'avant tout Corot cherchait les côtés poétiques de la nature, l'harmonie des lignes, le style en un mot; qu'il était

attiré par le mystère des bois et des ruisseaux cachés, qu'il aimait à pénétrer dans les forêts, et que s'il rencontrait une de ces retraites où l'on dit qu'autrefois les Nymphes aimaient à vivre, il s'y arrêtait volontiers, son pinceau s'en emparait et il savait en faire goûter le charme, faisant voir au-delà de ce qu'il avait mis sur la toile, et nous transportant dans un domaine à la fois réel et imaginaire, mais toujours un peu vaporeux, sans que nous distinguions bien nettement le chemin par lequel dirai-je le peintre? dirai-je le poète nous conduit.

Parlant de l'homme, M. Chardon vous a rappelé que Corot, durant toute sa vie, associa toujours le beau et le bon dans un même culte, que jamais l'envie n'altéra la sérénité de son âme bienveillante, qu'en tout temps sa libéralité, disons mieux, sa charité fut inépuisable, et qu'enfin l'homme égalait l'artiste.

M. Cougny s'est chargé, pour le grand Dictionnaire d'antiquités publié sous la direction de M. Saglio, de rédiger une histoire des horloges dans les temps anciens, et il vous en a lu la première partie, la seule qui soit actuellement terminée, et qui a pour objet les *Cadrans solaires*. M. Cougny a cru devoir remonter jusqu'à l'époque où l'homme, encore bien novice et bien dépourvu, était réduit à se servir de son ombre pour apprécier la hauteur du soleil sur l'horizon et pour supputer à peu près ce que nous appelons les *heures*. M. Cougny a fait de l'histoire même de ce mot la base de son travail, et il a commencé par en préciser les acceptions diverses, s'arrêtant de préférence sur celles qui touchent directement à son sujet, et s'éclairant des lumières que fournissent non-seulement les textes grecs et latins, mais encore les monuments assez nombreux de la gnomonique des anciens.

M. Cougny vous a entretenus d'une fort savante et fort belle édition des poèmes d'Homère, récemment publiée par M. Pierron, l'un de nos hellénistes les plus distingués, et vous a montré avec quelle conscience et quel succès l'éditeur s'est acquitté de sa tâche. En effet rien n'a été négligé : outre une histoire complète des poèmes d'Homère et de ce qu'on appelle la question homérique, il a joint à un texte excellent de tout point, tous les commentaires désirables sans noyer l'utile et le nécessaire dans le pédantesque fatras de l'érudition germanique. Grâce à M. Pierron, vous a dit notre confrère, nous possédons une édition définitive du grand poète, et l'Allemagne n'a dans ce genre rien qu'elle puisse opposer à la France.

A peine M. Cougny a-t-il eu à vous signaler l'omission de quelques minces documents secondaires, tables iliaques et odysséennes, utiles peut-être à l'intelligence plus nette et plus précise du texte, comme le sont les éditions illustrées qui commencent à pénétrer dans nos écoles. Il vous a donné aussi quelques textes anciens qui dans cette œuvre de longue haleine ont échappé au savant homérisant : *humana parum cavit natura.*

A l'occasion d'une traduction nouvelle des Lettres d'Alciphron, par M. de Rouville, M. Cougny vous a entretenus de ces curieuses études de mœurs. M. Cougny ne pense pas qu'Alciphron ait toujours simplement et fidèlement retracé des mœurs qu'il avait sous les yeux : Alciphron écrivait vers la fin du IIIe ou au commencement du IVe siècle de l'ère chrétienne, et les mœurs de ses personnages n'étaient sans doute plus les mêmes que du temps de Ménandre et des poètes de la Nouvelle-Comédie; néanmoins les petits tableaux de genre dessinés par le rhéteur ne laissent pas de nous intéresser. S'ils font

penser à certaines pièces de l'Anthologie, à certains dialogues peu classiques de Lucien, ils rappellent surtout les scènes familières de la Nouvelle-Comédie, et l'on peut dire avec M. Cougny qu'ils nous en donnent pour ainsi dire la menue monnaie.

M. Cougny a publié dans le dernier Annuaire de l'Association pour l'encouragement des études grecques, une curieuse correspondance inédite de Brunck avec M. de Foncemagne, membre de l'Académie française et de celle des inscriptions et belles-lettres. Cette correspondance, dont il vous a été lu d'importants fragments accompagnés d'indispensables commentaires, se rapporte à la publication, sous le nom d'Analecta, d'une Anthologie grecque par laquelle Brunck a inauguré en 1775 ses travaux de critique et de philologue, et qui est demeurée l'un de ses meilleurs titres à l'estime de tous les érudits. Dans ces lettres, on le voit s'enquérant passionnément de tout ce qui peut rendre son travail plus complet, et n'épargnant ni peines ni sacrifices pour faire explorer les plus importantes bibliothèques de Paris et de toute l'Europe. Brunck tient au courant de ses travaux son savant correspondant, qui s'y intéresse d'autant plus vivement qu'il s'était occupé lui-même d'un pareil ouvrage, et que non content d'avoir mis toutes ses notes à la disposition de l'hellèniste, il met celui-ci en rapport avec tous les savants français du temps, Cappronnier, Larcher, Barthelemy et autres, dont les secours et les conseils ne lui ont point été inutiles.

Il n'est qu'une opinion sur les Lettres de Mme de Sévigné : elles ont charmé, elles ont ravi les contemporains, elles nous charment aujourd'hui comme elles charmaient les contemporains de la gracieuse et spirituelle marquise. Suit-il de là cependant qu'on doive regarder sa

correspondance comme le type absolu, comme le modèle unique du genre épistolaire? Telle est la question qu'a brièvement débattue devant vous M. l'abbé Chevallier, et à l'occasion de laquelle s'est émue, je ne dirai pas une controverse, on était d'accord, mais une de ces conversations toujours intéressantes, toujours fécondes lorsque le sujet en vaut la peine. Quelques mots la résumeront. Ni Cicéron ni Voltaire n'auraient écrit les Lettres de Mme de Sévigné, mais qui oserait prétendre que celles-ci soient aucunement supérieures à celles de ces deux grands génies? n'est-il pas incontestable d'ailleurs que ce qui fait le charme et l'intérêt d'une vraie correspondance, c'est le naturel, c'est l'originalité qui s'enfuit et disparaît dès qu'on veut reproduire un modèle?

Plus d'une fois on a retracé la belle et pure existence de Ducis, mais il reste à faire un travail où l'on mettrait mieux à profit, je ne dirai pas ses mémoires, mais son journal, mais sa correspondance familière, aujourd'hui recueillie et vraisemblablement complète et classée. Sainte-Beuve qui n'en connaissait qu'une partie, n'a fait que formuler l'impression générale en disant que dans ces lettres Ducis a laissé un véritable trésor qui gardera mieux sa mémoire que ne le sauraient faire ses œuvres tragiques. Après avoir cherché et réuni un nombre considérable de pièces inédites, un honorable écrivain, M. de Pistoye, a écrit une nouvelle biographie du poète, dans laquelle il s'est efforcé d'enchâsser les fragments les plus précieux de la correspondance du poète avec sa famille, avec ses amis et avec un bon nombre des plus illustres contemporains de sa longue carrière. M. Delerot vous a lu au nom de l'auteur plusieurs chapitres de cet excellent travail qui, nous l'espérons bien, pourra être livré à la publicité. N'est-il pas permis de compter, et

surtout à Versailles, sur le concours de tous ceux qui tiendront à honorer dans Ducis :

L'accord d'un beau talent et d'un beau caractère.

Le Théâtre des jeunes filles de la maison royale de Saint-Cyr (1689-1792) *d'après des documents inédits :* tel est le titre du livre dont M. Ach. Taphanel a terminé cette année la lecture. L'accueil fait au chapitre relatif à la représentation d'*Esther*, dans les lectures annuelles faites en Sorbonne, dans le Congrès de toutes les sociétés savantes des départements, permet de présager quel sera le succès de l'ouvrage auprès du public, lorsque sera terminée l'impression fatalement retardée par des causes indépendantes de la volonté de notre confrère. Encore quelques semaines et l'ouvrage dont vous aurez eu les prémices sera dans toutes les mains.

Que la médiocrité soit quelquefois un moyen de parvenir, Picard s'est attaché à le montrer dans une pièce en vers qui n'est pas la moins piquante de son répertoire. *Soyez médiocres* : tel est le mot attribué à Royer-Collard s'adressant à l'ambition peu scrupuleuse, dans un de ses accès assez communs d'humeur morose et chagrine. Tel est aussi le thème que M. Taphanel s'est plu à développer devant vous un certain soir, mais en badinant innocemment, mais sans affecter la rudesse stoïque d'un Caton, ni s'armer du fouet de Juvénal. On peut moraliser sans colère, on peut, comme l'a dit un poète latin de son plus illustre devancier, se jouer autour du cœur, et ce n'est pas la façon la moins adroite d'y trouver un facile accès.

Des débats judiciaires sur des questions de nue propriété et d'usufruit ou d'achat de combustible n'ont généralement que peu d'intérêt pour le public. Mais lors-

que ces débats, fort mesquins en eux-mêmes, s'agitent entre deux contestants de beaucoup d'esprit, il n'en est plus de même, et vous l'avez bien vu dans les deux séances où M. Ploix vous a entretenus de la correspondance de Voltaire et du président de Brosses récemment éditée par un magistrat de la Cour de Dijon, M. Foisset.

Acheteur à vie de la seigneurie de Tournay, Voltaire abat des arbres que le nu propriétaire entend que l'on respecte; de plus, il achète à un fermier quelques cordes de bois dont il veut ensuite absolument que son vendeur lui ait fait présent. Une discussion s'émeut; Voltaire rit d'abord et plaisante, avec quelle verve! sur quelques fagots, dit-il, qu'on lui conteste; le président aussi le prend d'abord sur le même ton et réplique en plaisantant, mais à la fin le ton devient sérieux, et il ne ménage pas à Voltaire d'assez dures vérités, justifiant ainsi le distique du poète : *Ludus genuit trepidum certamen*, *etc.*

Aussi bien de tels jeux engendrent le dépit.

Voltaire, qui ne laissait pas d'être hargneux et rancunier, se vengea en empêchant le président d'entrer à l'Académie française ; les héritiers du président se vengèrent plus tard sur ceux de Voltaire (les procès étaient longs) en les faisant condamner à 40,000 francs de dommages-intérêts.

On se plaint généralement de la décadence de notre théâtre et ce n'est pas sans raison : là, comme dans nos expositions annuelles au Salon, on peut dire que le grand art décline et qu'il se meurt. Quelle en est la cause ? faut-il en accuser la fatalité? faut-il s'en prendre aux artistes et aux auteurs dramatiques? faut-il tout imputer au mauvais goût du public ? Il est à craindre que le public ne soit moins coupable qu'on ne le dit, et je n'en veux

pour preuve que l'éclatant succès qui vient de récompenser l'auteur de *la Fille de Roland*, dont M. Taphanel vous a rendu compte. Les oreilles, Dieu merci, sont encore accessibles à la musique des beaux vers, et les cœurs peuvent s'émouvoir et tressaillir quand un poète sait faire appel aux plus nobles, aux plus purs sentiments de la morale et du patriotisme. Et les nouveaux *Chants du soldat*, par M. Paul Deroulède, dont M. Delerot vous a également entretenus et dont les éditions se succèdent et s'épuisent avec une prodigieuse rapidité, vous montrent que le réalisme qui durant vingt-cinq ans, *grande mortalis ævi spatium,* a desséché la source des nobles pensées et des mâles sentiments, ne prévaudra jamais parmi nous, lors même que par surprise il aurait conquis une vogue éphémère :

Je n'ai fait que passer ; il n'était déjà plus.

M. de Barghon vous a lu un Essai critique et littéraire sur un poète assez oublié de nos jours, mais qui dans son temps jouit d'une véritable renommée, le toulousain Baour-Lormian, l'un des quarante immortels. A cet Essai notre confrère a fait succéder la lecture d'une pièce demeurée inédite, que l'auteur avait adressée à sa ville natale alors qu'il était déjà dans un âge très-avancé. Cette pièce, l'une des dernières du poète, a cela de remarquable que le poète qui durant toute sa vie avait guerroyé à outrance contre le romantisme, s'est laissé visiblement à son insu presque enrôler dans les rangs de l'école nouvelle.

M. de Barghon vous a lu une légende suisse du XIIe siècle, intitulée : *Ida de Toggenbourg* et la traduction d'une nouvelle russe de Pouskine, *le Chasse neige*, tra-

duction commencée par notre confrère durant son séjour à Taganrog, dans la Russie méridionale.

Enfin il vous a lu la traduction en vers d'un conte oriental intitulé : *le Derviche*, et une esquisse en vers intitulée *Pétrarque* et *Laure*, inspirée par l'annonce des solennités qui allaient célébrer en juillet 1874, sur les rives de la Sorgue et dans les murs d'Avignon, le centenaire du grand poète italien, cet élève de nos Universités qui devait tant à la France et ne fut point ingrat pour elle.

Vous devez à M. Courteville la traduction d'un conte hindou, intitulé : *le Nabad*, d'après une version anglaise du texte original.

Grâce au bienveillant concours qui lui a été prêté par de nombreux souscripteurs et dont il vous remercie, votre Secrétaire a pu éditer cette année la traduction complète d'Horace en vers français; traduction totalement refondue des œuvres lyriques publiées il y a vingt-cinq ans, traduction nouvelle des Œuvres morales. Durant l'impression, il a soumis à votre jugement un bon nombre d'arguments et de dissertations qui, quoique sommaires, ne laissent pas de tenir une grande place parmi les abondantes notes philologiques, historiques et littéraires, jointes à la traduction.

Enfin, dans la séance du 12 février, sous ce titre : *Songe d'un vieux maître,* à la demande de plusieurs d'entre vous, votre Secrétaire vous a lu des couplets récités par lui quelques jours auparavant dans le banquet annuel de l'Association amicale des anciens élèves du Lycée de Versailles. Permettez-lui de vous en redire encore quelques-uns ce soir, assuré qu'ils expriment des sentiments vivaces et communs à tous les enfants de la France :

J'étais transformé, rajeuni,
Et d'une voix pleine et sonore
Il me semblait redire encore :
Οὐ μὰ τοὺς ἐν Μαραθῶνι !
O Marathon ! ô Salamine !
Beaux noms chers à la liberté,
Par qui Minerve et sa cité
Dans la nuit des temps s'illumine !

Non, non, vous n'avez point failli,
Vaincus d'une autre Chéronée !
Par la tempête déchaînée
En vain le chêne est assailli;
Sous la hache qui le mutile
Il reverdit plus vigoureux,
Et des rejetons plus nombreux
S'élancent de son tronc fertile.

Non, non, vous n'avez point failli !
Tombés dans la sanglante arène,
Soldat obscur ou capitaine,
De tous le nom fut recueilli.
Sur les murs de notre chapelle
Par notre piété tracés,
Ces noms bénis disent assez
La route où l'honneur nous appelle.

Οὐ μὰ τοὺς ἐν Μαραθῶνι !...
. . . .

VOYAGE EN ESPAGNE

AU XVIIe SIÈCLE

PAR M. PLOIX, MEMBRE TITULAIRE

Les voyages, dit-on, instruisent et forment la jeunesse, et leurs récits intéressent et charment tous les âges lorsqu'ils nous révèlent des mœurs étranges et des usages qui nous sont tout à fait inconnus. Mais aujourd'hui il faut pénétrer jusque dans les profondeurs de l'Afrique ou de l'Australie pour y trouver quelque chose de nouveau, n'en fût-il plus au monde; au XVIIe siècle, on le trouvait aux portes mêmes de la France.

Au moment le plus brillant du règne de Louis XIV, lorsqu'il allait signer le traité de Nimègue et marier sa nièce à ce malheureux roi d'Espagne qui passa trente ans de sa vie à faire son testament, une dame noble, riche, reçue à la cour, contemporaine et digne d'être l'amie des Lafayette et des Sévigné, Mme la comtesse d'Aulnoy, est appelée en Espagne, s'y transporte avec une suite assez nombreuse et transmet à l'une de ses amies ses impressions. Ses premières nouvelles sont datées de Bayonne, et si elle se trouve encore en France,

elle y entend déjà une langue étrangère et y rencontre des usages plus que singuliers. Un seigneur du pays veut faire connaître une Parisienne de distinction à ses compatriotes et donner une fête en son honneur. C'était alors, paraît-il, la coutume pour les dames de la cour de porter sous leurs bras des petits chiens. Les dames de Bayonne n'en étaient point encore là. Elles arrivent au bal portant, disons simplement le mot, et du reste nous ne faisons que copier, des petits cochons, mais ne méritant guère ce nom, car ils étaient pomponnés, ornés de colliers, de rubans de toutes couleurs, comme des moutons de Florian. Peut-être ailleurs Mme d'Aulnoy leur eût-elle pardonné, mais elle les traite de vilains animaux, lorsqu'au moment du bal leurs maîtresses sont obligées de les déposer à terre, et que comme de petits lutins ils viennent en grognant se jeter dans les jambes des danseuses.

Passons avec elle la Bidassoa, entrons en Espagne et apprenons par son exemple qu'avant de pénétrer dans un pays il est bon d'en connaître les usages. Elle avait rendez-vous à Irun avec un banquier pour qui elle portait des lettres de crédit et qui devait lui fournir une grosse somme pour son voyage. L'heure de la conférence était celle où elle avait l'habitude de monter sa montre, montre d'Angleterre qui lui avait coûté 50 louis. Le banquier se met à l'admirer ; elle la lui donne pour la voir avec la civilité que l'on a d'ordinaire lorsque l'on présente ces sortes de choses. « C'en fut assez, dit-elle; mon homme se lève, me fait une profonde révérence et me dit qu'il ne méritait pas un présent si considérable, mais qu'une dame comme moi n'en pouvait faire d'autre, qu'il m'engageait sa foi et sa parole qu'il garderait ma montre toute sa vie et qu'il m'en avait la

dernière obligation. Il la baisa en achevant ce beau compliment et l'enfonça dans une poche plus creuse qu'une besace. » Confondue de surprise, pendant quelques instants elle resta muette, mais il y avait là des témoins ; la montre avait déjà disparu ; elle pense qu'en cas de discussion avec cet homme, il va peut-être lui refuser les sommes dont elle a besoin. « Enfin, dit-elle, je la lui laissai et j'essayai de me faire honneur d'une chose qui me faisait grand dépit. »

Vous vous étonnez sans doute avec elle et vous soupçonnez peut-être le banquier de ne pas être aussi simple et aussi naïf qu'il en avait l'air; mais, disons-le à son honneur, il ne faisait que se conformer à l'usage en se permettant d'accepter définitivement ce qu'on lui présentait, et si ce jour-là Mme d'Aulnoy y perdit sa montre, plus tard à Madrid il ne tint qu'à elle d'y gagner bien davantage. Se promenant un jour en voiture au Prado, elle voit passer le fils du duc d'Albe, don Frédéric de Tolède, qui fait arrêter son carrosse pour s'entretenir avec elle. Six beaux chevaux Isabelle composaient son équipage, et elle a l'imprudence de lui en faire compliment. Ce jeune seigneur lui dit qu'il les mettait à ses pieds. Elle l'avait oublié, lorsque le soir un gentilhomme se présente de la part du duc pour lui annoncer que les chevaux sont dans son écurie. Elle a beau les refuser et les renvoyer, les chevaux lui reviennent et font plusieurs fois l'aller et le retour. La nuit se serait passée dans ces allées et venues si en femme qui, grâce à Dieu, sait très-bien comment on refuse ce qu'elle ne veut pas donner ou recevoir, elle n'eût pris le parti de se fâcher et d'écrire. Elle reste donc victorieuse, et elle est assez modeste pour n'attribuer qu'à l'usage le présent que ce jeune et galant cavalier voulait lui faire.

Poursuivant son voyage, elle arrive à Vittoria, et c'est là que pour la première fois elle voit des dames espagnoles, des dames comme il faut. C'était au spectacle, et ce qui la frappe d'abord en entrant dans la salle, c'est l'énorme quantité de rouge dont ces dames sont couvertes, non-seulement sur les joues, ce qui n'est pas tout à fait sans exemple en France, mais sur les yeux, les oreilles, les épaules et jusqu'au bout des ongles, en sorte qu'elles lui paraissent comme autant d'écrevisses cuites de la plus belle couleur. Le spectacle représentait la vie de saint Antoine. Saint Antoine paraissait sur la scène et plusieurs fois dans le cours de la pièce, soit pour mieux résister aux tentations, soit pour demander pardon à Dieu de ses fautes, il se jetait à genoux pour réciter dévotement et tout au long son *Confiteor*. A sa voix, les spectateurs se prosternent comme lui, joignent avec ferveur leurs prières aux siennes, et Mme d'Aulnoy est effrayée de l'énergie des coups de poing qu'au *mea culpa* ils se donnent tous dans l'estomac; cela du reste n'empêchait pas la pièce d'être passablement bouffonne, et elle envie peut-être la toilette de ces dames qui leur permet de voir et d'entendre beaucoup de choses sans avoir à en rougir.

Elle passe ensuite à Burgos, et là, dans l'hôtellerie où elle s'arrête, elle ne trouve pour coucher, avec les femmes qui l'accompagnent, qu'une espèce de grand dortoir où gisaient une vingtaine de lits qu'ailleurs on eût traités de grabats. On s'y accommode pourtant le mieux que l'on peut; mais à peine goûte-t-on les douceurs d'un premier sommeil qu'on frappe à la porte. Les femmes se lèvent et trouvent une douzaine de gens déguenillés que l'hôtesse leur présente comme d'honnêtes voyageurs qui viennent d'arriver et qui demandent

leur part du dortoir commun. Grande est la surprise et l'indignation de la comtesse, mais que faire? Il y a un moyen que l'hôtesse insinue, c'est de prendre et payer tous les lits; ils seront tous occupés et les nouveaux venus seront bien obligés d'aller chercher fortune ailleurs. Elle paie donc ces misérables lits aussi cher, dit-elle, qu'elle les aurait payés à Fontainebleau au moment du séjour de la cour, et les nouveaux venus, prenant la chose de bonne grâce, se retirent avec force révérences. On passe tant bien que mal le reste de la nuit. Mais le lendemain, lorsqu'elle va partir et que la carte est payée, qu'est-ce qu'elle apprend? C'est que ces honnêtes voyageurs sont d'honnêtes voisins qui sont dans l'habitude de rendre à l'hôtesse ce petit service lorsqu'il lui arrive de nobles étrangers. Ira-t-elle porter sa plainte à M. l'Alcade ou à M. le Corregidor? Ce serait sans doute peine perdue, et en bonne personne elle finit par prendre le parti d'en rire.

Gardons-nous de la suivre dans les autres hôtelleries où elle s'arrête; il nous faudrait, comme l'ont fait encore quelques voyageurs modernes, passer d'abord dans l'écurie où couchent les mulets et leurs conducteurs, grimper à une méchante échelle qu'on appelle l'escalier, et admis dans l'intérieur, ne pas même trouver une chandelle, n'avoir pour éclairage qu'une huile nauséabonde, boire dans l'unique tasse où les muletiers ont trempé leurs lèvres et ne goûter que des mets empoisonnés d'ail, de poivre et de safran. Arrivons, au bout de plus de quinze jours de voyage depuis la frontière, au séjour de la cour et de la noblesse, à la capitale de toutes les Espagnes.

Vous n'attendez pas que je vous redise ici ce que l'on lit partout, que je vous fasse la description de Madrid;

que je vous parle des combats de taureaux et de l'inquisition. Mais il faut pardonner à Mme d'Aulnoy si elle s'occupe d'abord et bien au long des modes des dames espagnoles. Le sujet est vaste et je ne saurais l'y suivre; les ridicules sont de tous les pays, et nous ne pourrions peut-être le faire sans quelquefois un léger retour sur nous-mêmes. N'en citons que deux exemples, et il en est au moins un qui occupe peut-être encore quelque place dans vos souvenirs. Lorsque nous pouvions parcourir dans toutes ses parties notre pauvre Musée, n'avez-vous pas remarqué dans la galerie de Louis XIII le tableau représentant l'entrevue de Louis XIV et de Philippe IV dans l'île des Faisans? N'avez-vous pas contemplé avec surprise cette vaste robe de la jeune fiancée de Louis XIV, robe serrée à la taille, puis s'élargissant jusqu'aux pieds de cerceaux en cerceaux, dont les derniers sont d'une ampleur prodigieuse, formidable appareil qui avait pris le nom de Garde Infante, objet de terreur pour nos ambassadrices et pour les dames françaises qui, comme notre voyageuse, se faisaient présenter à la cour, étrange machine dans laquelle, comme un Chinois dans sa cangue, elles ne savaient que devenir, parce qu'elles ne pouvaient qu'avec une peine extrême marcher, se remuer ou s'asseoir. Cette mode ne pouvait s'étendre hors de la cour, car il n'y avait nulle part, même chez les grands, de portes assez larges pour laisser passer les dames ainsi parées qui avaient, elles, adopté un costume du même genre, mais un peu moins ample, qui perdait alors le titre belliqueux de Garde Infante pour prendre, je ne sais pourquoi, le nom plus pacifique de sacristain.

Une autre mode était celle des lunettes. « La gravité, disait Montesquieu quarante ans plus tard, est le carac-

tère brillant de l'Espagnol; il se manifeste principalement de deux manières, par les lunettes et par la moustache. Les lunettes font voir démonstrativement que celui qui les porte est un homme consommé dans les sciences et enseveli dans de profondes lectures, à un tel point que sa vue en est affaiblie, et tout nez qui en est orné ou chargé peut passer sans contredit pour le nez d'un savant. » Ne parlons pas de la moustache, mais pour la lunette, il paraît que du temps de Montesquieu elle avait déjà perdu de son crédit, car au moment de notre voyage elle n'était pas seulement un brevet de capacité, c'était un insigne de dignité et d'honneur. Il y avait des différences dans les lunettes comme dans les rangs; le petit fonctionnaire ne portait que de petits verres, mais à mesure qu'il montait en grade les verres s'agrandissaient, et dans les hauts fonctionnaires ils finissaient par devenir larges comme la main. Le moine qui avait bien mérité de son couvent, recevait de son supérieur le droit de porter lunettes; c'était une décoration qui attestait ses services. Les dames aussi voulaient partager cet honneur, et lorsque Mme d'Aulnoy voit avec étonnement et inquiétude de jeunes et jolies femmes cacher leurs beaux yeux sous ce bizarre ornement, on lui explique que c'est pour se donner un air de gravité et s'attirer du respect, car il n'était pas de bon ton de rire en Espagne. Ne fût-ce que pour ce motif, tâchons que ce bon ton ne fasse pas fortune en France.

Mais suivons-la dans une réunion solennelle du grand monde. La princesse de Monteleone se marie à l'âge de treize ans, et à cette occasion son aïeule, la duchesse de Terranueva, une des plus grandes dames de l'Espagne, qui doit être bientôt la *camerera major* de la nouvelle reine, reçoit les dames qui viennent lui offrir leurs féli-

citations. Notre voyageuse, en qualité d'observatrice, arrive une des premières. Tapis, rideaux, meubles, tout est magnifique, mais pas de siége pour s'asseoir. Cela n'embarrassait guère les dames espagnoles qui, dans les salons comme à l'église, s'asseyaient les genoux en croix sur leurs talons. Il y avait heureusement par terre quelques carreaux sur l'un desquels elle s'étend, mais elle est bientôt obligée de se relever. L'étiquette voulait que les nouvelles arrivantes fussent reçues à la porte non-seulement par la maîtresse de la maison, mais encore par les premières arrivées qui se rendaient en procession au-devant d'elles; et, pour une Française, obligée de se recoucher et de se relever à chaque instant, l'exercice lui paraît un peu fatigant et finit par la mettre de mauvaise humeur. Cependant les invitées (et les dames l'étaient seules) viennent toutes couvertes d'or et de pierreries, et forment plusieurs groupes. Les unes causent autour d'un petit brasero d'argent où brûlent des noyaux d'olive. On y parle de toutes les nouvelles de la cour et de la ville; la conversation est libre et enjouée, d'une vivacité inconnue en France. D'autres jouent assez gros jeu avec des cartes auxquelles notre comtesse ne comprend rien, car elles sont aussi minces que du papier et peintes autrement que les nôtres. Dix-huit femmes offrent du chocolat et des glaces, passent de grands bassins d'argent remplis de confitures sèches, toutes enveloppées de papier doré et que l'on peut prendre sans salir ses mains ni sa poche. On peut aussi les emporter, car elle voit de vieilles dames qui, après s'en être bien régalées, en remplissent cinq ou six mouchoirs qu'elles ont apportés exprès qu'elles attachent avec des cordons tout autour de leur sacristain, qui ressemble alors au crochet d'un garde-manger où

l'on pend du gibier. Notre auteur en fait la remarque avec quelque malignité, comme si ces vénérables dames ne pouvaient pas avoir quelques petits enfants qu'elles voudraient faire participer au régal de la fête. On cause, on joue, on consomme; au fond, c'est à peu près ce que l'on fait dans nos soirées, mais ce que l'on n'y voit pas, et quelques esprits austères pourront dire que ce n'est pas à notre honneur, c'est qu'enfin entre, suivi de vingt-quatre pages, un petit homme tout blanc et à médaille d'or. C'est leur gouverneur qui met avec eux genou en terre et dit avec solennité : *Loué soit le très-saint Sacrement*, et toute l'assistance répond : Ainsi soit-il, et la compagnie se retire.

Au reste, en Espagne, ces témoignages de dévotion étaient partout. Les dames portaient habituellement des ceintures entières de médailles et de reliquaires, avec le cordon de saint François ou de quelque autre saint, avec des chapelets qui traînaient jusqu'à terre et qu'elles récitaient sans fin dans les rues comme dans les maisons, en jouant, en causant, souvent même dans les occupations les plus mondaines. « Je vous laisse à penser, dit-elle, comme il est dévotement dit, mais l'habitude a beaucoup de force dans ce pays. »

Les hommes, sous le rapport de la dévotion, ne leur cédaient en rien, mais leurs manifestations étaient d'un autre genre.

L'Espagnol de cette époque était doué de fortes qualités; il avait, comme on l'a dit de notre Henri IV, un triple talent, mais ces talents n'étaient pas tout à fait les mêmes. D'une sobriété extrême, il ne buvait pas; il savait se battre, quelquefois même d'une manière bien étrange, mais il se piquait surtout d'une extrême galanterie. Il était tout à la fois fier, dévot et galant. Excellentes qua-

lités sans doute, mais qu'il poussait à l'excès : fierté jusqu'à la violence, dévotion jusqu'au fanatisme, galanterie jusqu'à la licence. Leur réunion offrait quelquefois le spectacle le plus étrange et le plus inattendu.

Les saints les plus vénérés de l'Espagne étaient ceux qui, pour sauver leur âme, avaient exercé sur leurs corps les rigueurs les plus extrêmes, et on croyait ne rien mieux faire que de les imiter. Aussi l'on voyait dans les chaires des prédicateurs interrompre leurs sermons pour s'appliquer sur les joues des soufflets violents que s'infligeaient de suite, à leur exemple, leurs fervents auditeurs. Dans les jours surtout de la Passion, les rues de Madrid étaient parcourues par des pénitents, les uns portant de lourdes croix, d'autres armés d'une forte discipline armée de gros nœuds, se frappant à coups redoublés et faisant jaillir de leurs épaules nues leur sang que les passants recueillaient avec respect comme celui d'un martyr. Mais la mode aussi était mêlée à ces pieux exercices. Les vrais pénitents se voilaient pour que personne ne fût témoin de leur expiation, mais de jeunes seigneurs voulaient montrer qu'ils savaient souffrir avec grâce, ils avaient des maîtres de discipline comme de danse ou d'escrime, et venaient se fustiger sous les fenêtres de leurs belles qui, entr'ouvrant la jalousie, les animaient de leurs regards. Ils leur prouvaient ainsi qu'ils étaient prêts pour elles à braver la mort et les plus affreux supplices, et qu'ils versaient déjà le plus pur de leur sang.

« Mais voici bien, dit notre voyageuse, une autre chose. Un grand d'Espagne, le duc de Villa Hermosa, veut faire cette pieuse promenade. Il sort de son hôtel à neuf heures du soir, faisant porter devant lui cent flambeaux, et escorté de soixante de ses amis, suivis de leurs

pages et de leurs laquais. Le public est prévenu : toutes les dames sont aux fenêtres avec des tapis sur leurs balcons et des flambeaux allumés pour mieux voir et mieux être vues. Le chevalier de la discipline passe avec son escorte et salue la bonne compagnie. Mais en même temps sortait aussi de son hôtel le duc de Vejar, et pour la même cérémonie ; on se rencontre ; chacun veut garder le haut du pavé et aucun ne veut céder. Les valets qui tenaient les flambeaux se les portent au visage et se grillent la barbe et les cheveux ; les amis de l'un tirent l'épée contre ceux de l'autre ; nos deux héros, qui n'avaient d'autres armes que leurs instruments de pénitence, se cherchent, et s'étant trouvés, commencent entre eux un combat doublement singulier. Après avoir usé leur discipline sur les oreilles l'un de l'autre, et couvert la terre des bouts de cordes dont elles étaient faites, ils s'entre-donnent des coups de poing comme auraient pu faire des crocheteurs ; enfin le duc de Vejar cède le pas ; on ramasse les disciplines rompues, on emporte les blessés, la procession recommence à marcher plus gravement que jamais et parcourt la moitié de la ville. L'affaire n'en serait pas restée là, si le lendemain le roi n'eût mis aux arrêts les deux champions. « Ne croyez pas, écrit Mme d'Aulnoy à son amie, que je m'amuse à embellir l'histoire pour vous réjouir ; tout cela est vrai à la lettre, et je ne vous mande rien que vous ne puissiez vérifier par toutes les personnes qui ont été à Madrid.

Madrid n'est plus témoin de pareils spectacles. Vingt ans après, une dynastie nouvelle apportait en Espagne des mœurs plus françaises et plus douces. Les femmes surtout en acceptaient avec empressement l'influence ; déjà même, et bien avant, les princesses qui s'alliaient à nos rois s'assimilaient bien vite nos idées et nos usages,

et l'on n'a pas oublié les noms des Blanche de Castille, des Anne d'Autriche et des Marie-Thérèse, aussi françaises par leurs toilettes que par le cœur, et si dans la péninsule les hommes tiennent encore aujourd'hui de leur climat et de leurs montagnes un caractère toujours vivace d'âpreté et de tenacité que nos mœurs trop amollies peut-être ne connaissent plus, on peut dire maintenant que pour les dames, qu'elles aient ou non franchi notre frontière, il n'y a plus de Pyrénées.

M. Achille Taphanel donne lecture d'un *Dialogue entre Louis XIV et Molière*, poésie inédite d'Emile Deschamps, composée en 1846 pour une fête que donnait l'Association des artistes lyonnais au profit de sa caisse de secours.

BALLADE

DES

PAUVRES RIMEURS

Par M. Achille TAPHANEL

Membre titulaire

Ah! comme avant ces temps calamiteux
On rimait bien dans notre bonne France!
Sous des pourpoints délabrés et piteux
Qu'un vent cruel fouette jusqu'à l'outrance,
Ivres d'amour et narguant la souffrance,
Tous ces beaux fils, gais comme des pinsons,
Etourdissaient l'écho de leurs chansons!
Nul ne songeait à leur en faire un crime,
Et maint seigneur prenait d'eux des leçons
En ces beaux jours où florissait la Rime!

Insouciants, ils allaient devant eux
Le front levé, le cœur plein d'espérance;
Las de chercher un toit rare et douteux,
La Belle Étoile avait leur préférence.
Paris, alors, était une Florence!
On écoutait la lyre aux divins sons;

La Muse avait de charmantes façons
Pour ces Héros qu'un sort contraire opprime;
Et les Rimeurs étaient ses nourrissons
En ces beaux jours où florissait la Rime!

Toujours errants, toujours nécessiteux,
Nous traversons un siècle d'ignorance;
Mais que nous fait, peuple vil et honteux,
Ta haine aveugle ou ton indifférence?
Vois, nous rimons avec persévérance!
Les grands chemins où, joyeux, nous passons,
Pour y dormir ont encor des buissons :
Nous nous croirons, jusqu'à ce qu'on supprime
Le doux soleil, l'air libre et les moissons, —
En ces beaux jours où florissait la Rime!

ENVOI

Pauvres Rimeurs, la fièvre aux longs frissons,
Le froid, la faim vous navrent, chers garçons,
Malgré vos vers qu'aucun Dentu n'imprime :
Vous auriez eu des rois pour échansons
En ces beaux jours où florissait la Rime!

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

DU 9 JUIN 1876

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. DE CRISENOY,

Préfet de Seine-et-Oise, Président d'honneur.

ALLOCUTION DE M. ANICET DIGARD

Président titulaire.

De l'influence réciproque des Lettres et des Sciences morales.

MONSIEUR LE PRÉFET, MESDAMES ET MESSIEURS,

Pour définir le sujet que je voudrais esquisser, pour caractériser les réunions littéraires, ces fêtes de l'esprit et du cœur, et pour faire comprendre l'influence qu'elles peuvent exercer de notre temps parmi nous, il est une vive image qui vaut mieux que mes paroles, je n'ai qu'à regarder autour de moi et à montrer cette assemblée. Qui sommes-nous pour mériter tant de bienveillance et d'honneur et pour obtenir un si gracieux concours?

La Société des Sciences morales de Versailles se recrute elle-même, et ses membres appelés par l'estime

sont retenus par l'affection. Ils pratiquent le culte désintéressé des lettres et étudient les sciences morales dans la région sereine de la théorie. Voilà ce que nous sommes; oserais-je, dans cette occasion solennelle, parlant au nom de mes collègues, vous dire ce que nous rêvons? Aujourd'hui, quel bon citoyen pourrait se résigner au rôle passif de spectateur et s'oublier dans de poétiques loisirs ? Il faut s'unir et faire la chaîne, les uns pour éclairer, les autres pour résoudre des questions redoutables, tenir la truelle et l'épée.

Nous voudrions dans cette chère cité, où plus qu'ailleurs le siècle de Louis XIV a laissé son empreinte, entretenir la lumière et la flamme d'un foyer illustre qui, pour nous comme pour vous, est en quelque sorte un foyer domestique, et, continuant la tradition littéraire, cette gloire impérissable, incontestée de notre France, rapprocher les travaux, les inspirations du passé, des nécessités, des ardeurs du présent pour en démontrer la succession naturelle, la conciliation possible, l'enseignement nécessaire : voilà notre lot dans la tâche commune.

La moisson est abondante et les ouvriers rares. Cette année, notre Société a décidé qu'elle aurait deux séances publiques par an au lieu d'une. Nous sentions le besoin de retremper notre courage dans le précieux encouragement que nous apporte, Mesdames, le témoignage de votre fidèle sympathie, et de vous provoquer, Messieurs, vous déjà nos associés par le cœur, à un concours plus direct. Puissions-nous recruter parmi vous un nombre croissant de collègues !

Aujourd'hui je choisis mon sujet comme on lève un drapeau. L'influence salutaire et réciproque des études littéraires et des études sociales est évidente, mais pour tirer de cette vérité toutes les conséquences, pour préci-

ser les conseils qu'elle doit suggérer, il faudrait une voix plus autorisée que la mienne. Heureusement on peut toujours, à l'appui d'une thèse opportune, citer quelques exemples éclatants. Feuilletons ensemble, s'il vous plaît, Mesdames et Messieurs, le livre de l'histoire qui sincèrement interrogé, quelle que soit la main qui le tienne ouvert, peut et doit être pour des yeux clairvoyants le miroir de la vérité.

ORIGINE DES ACADÉMIES.

Il est un mot, désignation générique, que les fondateurs n'ont point appliqué à notre Société, que nous ne revendiquons point et que cependant il faut placer ici, parce qu'il rappelle l'origine antique et glorieuse des sociétés littéraires et savantes, le mot *Académie*.

Platon, quittant le promontoire de Sunium où son génie s'inspirait et prenait son essor, mais où le spectacle de la mer et les feux du soleil pouvaient distraire et fatiguer son auditoire, vint méditer et répandre ses enseignements sur la route d'Athènes à Eleusis, dans le jardin d'Académus, mythique compagnon de Castor et Pollux. Là, sur les bords du Céphise, semés de lauriers-roses, à l'ombre d'arbres toujours verts, parmi les myrtes en fleurs, il appliquait la méthode de son maître, Socrate, l'*art d'accoucher les esprits*, en improvisant avec ses disciples ces dialogues qui, fixés ensuite par sa plume, sont peut-être de tous les monuments de l'antiquité celui où la pensée humaine s'est élevée le plus haut en-deçà de la sphère lumineuse que lui ouvrit le christianisme.

Mais il n'échappa point au péril de l'illusion et du vertige ; on peut dire qu'il s'est rendu à lui-même

justice, puisqu'il a recommandé de mettre le poète hors de la république de ses rêves, après l'avoir, il est vrai, couronné de fleurs.

Parmi ceux qui le suivent, nous voyons Aristote, à qui rien n'a manqué, pas même le don des vers (1), qui quitta à son tour ce théâtre encore trop enivrant et ne voulut pas entrer dans le temple d'Apollon, autour des murs duquel il promena ses disciples sous les ombrages du Lycée. Dans ce bois sacré, la raison humaine condensa ses forces et trouva ses règles, et le Stagyrite, qui venait de diriger la jeune âme d'Alexandre le Grand, se révéla le maître par excellence. On donna au cortége de ses disciples le nom d'Ecole d'Aristote. Le mot d'Ecole, considéré à cette hauteur, a une portée particulière qui en fait, à vrai dire, le synonyme du mot *Académie*. Raphaël l'immortalisa dans cette admirable composition où, rapprochant tous les maîtres de la pensée en Grèce, il a mis à juste titre sur le même plan au point culminant Aristote et Platon. A-t-il assez fait pour Socrate en l'y montrant en conversation avec Alcibiade?

Quoi qu'il en soit, nous devons au peintre de l'*Ecole d'Athènes* le tableau idéal de l'influence des sciences et des lettres en Grèce, et dans le paganisme cette influence s'exerçait alors sur une élite, et la vérité incomplète ne se dégageait que pour un petit nombre d'initiés. Aristote lui-même écrit dans sa *Politique* : « *Quelques êtres, du moment même qu'ils naissent, sont destinés, les uns à obéir, les autres à commander.* » Ce qui voulait dire, on le sait; les uns à être esclaves, à vivre courbés vers la terre et sur l'outil; les autres, les citoyens, les ingénus, à développer leur intelligence et à manier le glaive.

(1) On connaît le beau péan qu'il composa pour les funérailles de son ami Hermias.

Entre ces deux conditions il y avait un abîme, il allait être comblé.

Le christianisme, en émancipant les âmes, en leur donnant le sentiment de l'égalité possible, de la liberté vraie et de la fraternité surnaturelle, a produit une légion innombrable, qui se recrute sans cesse d'hommes voués à ce qu'il a appelé excellemment *la vie spirituelle* et qui mettent en commun leurs efforts pour le service de la vérité. Une foule immense écoutait le sermon sur la montagne; le don des langues au Cénacle en fit un foyer universel de lumières; l'enseignement divin, fixé dans les Evangiles et les Epîtres, se répandit comme le feu, et la parole de saint Paul, dont l'emblème mystique est un glaive, commença cette suite de triomphes inouïs où les confesseurs sont les héros, où les martyrs sont les vainqueurs. L'Ecole se tient, pendant les persécutions, dans les déserts de la Thébaïde ou dans les profondeurs des catacombes.

Après le triomphe, et même avant, elle a son éclat suprême dans les conciles. Elle reçoit l'hospitalité dans le palais même de Charlemagne. Plus tard, les moines dans l'île de Lérins, à Soubiaque, au Mont-Cassin, à Cluny, à Saint-Germain-des-Prés, défendent, comme une sorte de phalange pacifique, de bataillon sacré, comme un chœur de lévites, les lettres antiques avec les enseignements divins. Ils sauvent dans une sorte d'arche la civilisation au milieu des ténèbres du moyen âge, contre le déluge des barbares : *Les sept arts libéraux* surnagent.

Avant comme depuis ce qu'on a appelé la Renaissance, *les clercs*, les savants, les docteurs, les professeurs, dans les couvents, dans les écoles épiscopales, dans les séminaires comme dans les universités et dans

les colléges, groupes fraternels ou rivaux, quelquefois ennemis hélas! entretiennent le foyer des lumières, le sanctuaire impérissable particulièrement aux yeux des catholiques, puisqu'il participe à l'éternité promise suivant leur foi à l'Eglise.

Raphaël, en face de l'Ecole d'Athènes, aux chambres du Vatican a fixé pour nous, a rendu sensible pour nos yeux l'idéal de toutes les gloires de l'enseignement de cette Eglise, dans la Dispute du Saint-Sacrement, et notre Ingres, héritier, vrai disciple du peintre d'Urbin, dans son apothéose d'Homère, a montré la chaîne d'or des lettres et des arts depuis l'antiquité jusqu'au règne de Louis XIV. C'est en face de tels chefs-d'œuvre qu'on se rappelle le mieux la parole : *Ut pictura poesis.*

Peut-être, Messieurs, vous vous plaignez tout bas que nous allons chercher bien loin et bien haut nos modèles et nos ancêtres. Et cependant, Mesdames, comment ne point rappeler encore les cours d'amour, les colléges de la gaie sciênce, les tournois des jeux floraux où la grâce de votre sexe, personnifiée dans Clémence Isaure (quelques esprits chagrins veulent en vain y voir une figure légendaire), ouvrit une lice à la poésie, et où notre Languedoc donna aux lettres une riante hospitalité.

Toulouse et *ses mainteneurs* ont conservé cette tradition. Ils ont des fleurs d'or et d'argent à donner, et ils trouvent chaque année l'occasion de les distribuer à des poètes qui chantent la beauté, à des écrivains qui louent la vertu.

Et nous aussi, grâce à l'un de nos fondateurs, le pieux abbé Caron, plus d'une fois nous avons pu vous convier, Mesdames, vous qui représentez la première, à voir couronner la seconde; et quand la charité fidèle aux œuvres de Versailles permet à ses témoins de nous ré-

véler une personne coutumière de bonnes actions, nous lui donnons quelques pièces d'or qui lui permettent d'en faire une de plus ou de continuer un bon exemple. C'est ainsi que nous comprenons le prix Caron, que d'autres appellent notre prix de vertu.

Les jeux floraux sont devenus une docte Académie, et Toulouse, comme Versailles, associe le culte des lettres à celui des sciences morales; seulement notre sœur du Languedoc n'a pris cette forme et ce nom d'académie qu'en 1694, en vertu de lettres patentes données par Louis XIV. Si donc par leur origine les jeux floraux se perdent dans le moyen âge (on place la première convocation des jeux floraux en 1323), Clémence Isaure n'y paraît, pour leur donner une sorte de charité, qu'en 1484 à la veille de la Renaissance, au moment même où l'Italie inaugurait les véritables académies.

Sous ce ciel d'azur, au milieu d'une nature riante que le soleil illumine, deux aimables fées, le Caprice et la Fantaisie s'inclinèrent sur le berceau des modernes sociétés littéraires.

La première qui se fit remarquer fut fondée en 1450, à Sienne, sous le titre d'Académie des *intronati*, traduisez littéralement, des hébétés. Il fallait avoir, n'est-il pas vrai? beaucoup d'esprit pour s'appeler ainsi soi-même, fût-ce par ironie.

A Pérouse, celle des Ecossés (*Scossi*) avec sa devise : *Excussa nitescit*, se réunit en 1561 aux *insensati* (enflammés), dont l'emblème était une volée de grues allant à tire-d'aile vers la mer avec une pierre à la patte, sous la devise : *Vel cum pondere*.

Ces noms prouvent que les Italiens ont la science gaie, et qu'ils veulent passer, comme certains académiciens de Rome, pour humoristes (*humoristi*).

Mais que dire de l'Académie des Arcadiens, fondée dans la ville éternelle en 1690 seulement? Elle admettait dans son sein des princes, des cardinaux, *même des auteurs de profession,* et de grandes dames... Ses membres siégeaient en costume de bergers et de bergères d'Arcadie. *Arcades ambo.*

Réformée heureusement à la fin du siècle dernier, cette société exceptionnelle est devenue la docte et grave *Académie des Arcades.* Les fondateurs ne la reconnaîtraient même plus, mais on peut aujourd'hui l'appeler la digne sœur de la grande Académie florentine *della Crusca* (1), célèbre dans le monde entier, et qui a droit à la reconnaissance de tous ceux qui étudient, qui aiment la langue du *si.*

Outre le bluttoir, armes parlantes sur son cachet, elle a pour devise ces mots : *Il pin bel fior ne coglie* (2), rappelant ainsi qu'elle passe au van du goût et de l'expérience les mots que le caprice improvise et ceux que l'usage consacre pour rédiger le dictionnaire classique de l'Italie.

LES ACADÉMIES EN FRANCE.

Richelieu, en créant l'Académie française, lui donna officiellement dans notre pays cette mission d'arbitre du langage que la *Crusca* tient en Italie de l'opinion, et son Dictionnaire renouvelé, rajeuni deux ou trois fois par siècle, se complète en ce moment par un recueil étymologique et historique.

Ces titres ne suffiraient pas toutefois à justifier la devise qui décore le frontispice de ses publications : *l'immortalité;* mais la gloire littéraire qu'elle doit à ses illus-

(1) Du bluttoir.
(2) Je ne garde que la fleur.

tres membres, surtout à ceux du siècle de Louis XIV, ne permet à personne d'y voir une fastueuse hyperbole. Les étrangers eux-mêmes ne lui refuseraient pas le droit de réclamer, si elle la voulait, une devise qui ne peut tomber en déshérence : *Nec pluribus impar.*

Louis, son troisième protecteur, si nous pouvions l'interroger, la lui laisserait volontiers, car de son vivant il fit tout pour l'élever à une hauteur que depuis elle n'a pas dépassée.

Le monarque encouragea par des pensions la plupart de ses membres, mais il n'assura point de revenus à l'être collectif, à la personne morale, et pour tout don royal il lui offrit avec l'hospitalité du Louvre les quarante fauteuils de la salle d'Assemblée. Il semble qu'il ait voulu faire savoir à tous que l'aristocratie des lettres comme l'aristocratie de l'armée devait servir surtout pour l'honneur et pour le bien de la patrie, et par une exception significative il lui laissa en principe et même en fait plus d'indépendance que l'académie elle-même n'en réclamait.

Quelques courtisans avaient voulu faire décerner au Benjamin illégitime, au duc du Maine, à peine âgé de quinze ans, le titre d'Académicien. Louis refusa.

Il conspira, il est vrai, avec quelques complaisants pour s'amuser de la réception ironique du vaniteux évêque de Noyon, Clermont-Tonnerre; mais quand cet évêque de cour, se vengeant à sa manière, eut fondé de ses deniers dans la compagnie un prix annuel pour une pièce de poésie célébrant la gloire du grand roi, et dont le corps tout entier se réservait de préciser le thème, Louis qui pouvait, enivré d'encens, laisser dépasser toute mesure, rejeta cependant parmi les formules qui lui furent soumises, la première, à savoir : — « *Que le roi pos-*

sède dans un degré si éminent toutes les vertus qu'il est impossible de juger quelle est celle qui fait son principal caractère. »

Peut-être se souvint-il à cette occasion des vers de *Phèdre :*

> Détestables flatteurs, présent le plus funeste
> Que puisse faire aux rois la colère céleste.

Il se respecta lui-même en respectant l'Académie qui semblait les avoir oubliés.

Trois fois seulement il exerça une véritable pression sur les votes. La Fontaine, lors de sa première candidature, venait de publier ses *Contes.* Louis le fit écarter *jusqu'à ce qu'il fût devenu sage,* mais sans le faire attendre jusqu'à sa conversion.

Il fit appliquer l'exclusion absolue à Chaulieu, l'épicurien athée.

Il intervint au contraire pour faire recevoir Boileau qui aurait pu attendre longtemps, car parmi les votants il comptait des victimes de ses satires.

Si l'Académie l'avait trop loué pendant sa vie, elle le défendit encore, et du moins spontanément, après sa mort, et se laissa même emporter par gratitude à un excès de zèle. Il semblait que la tradition l'autorisât à exercer une sorte de juridiction sur ses membres, puisque Richelieu lui avait imposé à l'origine la critique du *Cid* à propos de laquelle, malgré ses liens de sujétion, elle garda le respect au *grand Corneille.* Sous la régence, au lendemain du jour où le Parlement avait brisé le testament de Louis XIV, l'Académie se constitua d'elle-même gardienne de sa mémoire.

L'un des quarante, l'abbé de Saint-Pierre, dans son livre de la *Polysynodie,* avait attaqué cette mémoire avec une vivacité extrême ; on ne lit plus guère ce factum dif-

fus et lourd ; rappelons ce qu'on y trouve. On était en 1718, et, en proposant au régent l'établissement de plusieurs conseils de gouvernement, l'abbé compara Louis XIV au grand Turc, parla du vizirat de Mazarin, du demi-vizirat de Colbert et de Louvois. Il chiffra à trois milliards les dépenses faites à la guerre, et parlant des faiblesses royales, prétendit que Louis s'était laissé guider par ses maîtresses pour le choix de ses ministres. L'histoire, sévère pour une gloire trop adulée, n'a pas sanctionné ce dernier reproche. Le livre parut sans nom d'auteur ni d'imprimeur; il n'obtint pas, bien entendu, de privilége, mais personne ne fut inquiété à son occasion, et il ne fut pas supprimé. Cette tolérance, qui paraîtrait naturelle aujourd'hui, était inouïe dans ce temps de censure et de lettres de cachet. Le régent, à qui le livre était adressé, le connut, le lut sans doute, et il n'exprima pas même son déplaisir... L'Académie prit feu, elle traduisit à sa barre l'auteur qui ne se défendit pas, et ses collègues à l'unanimité, moins une voix, celle de Fontenelle, ami intime de l'abbé, prononcèrent l'expulsion sans exécuter toutefois cette sentence *ab irato*, puisqu'ils ne donnèrent pas de successeur à l'abbé... Son fauteuil resta vide jusqu'à sa mort.

L'abbé de Saint-Pierre était un homme d'honneur, un homme de bien qui a enrichi notre langue d'un mot, la *bienfaisance*, suivi bientôt après d'un autre, *philanthropie*. On a beaucoup usé, abusé de tous deux sans parvenir à leur donner l'énergie du mot charité! Mais après cet hommage rendu au caractère, aux inventions de l'abbé, il faut dire qu'il fut un très-pauvre écrivain. Ses visées étaient hautes. Il fut le précurseur de ces théoriciens contents d'eux-mêmes qui, sans souci de l'expérience, se donnent à eux-mêmes la mission de régenter l'Etat avec

leur plume. *Utopiste* terre à terre, il nous donne ses rêves (il les appelle ainsi) en toute bonne foi, en toute naïveté. Il laisse aller sa plume en regardant en l'air comme l'astrologue de La Fontaine et tombe dans le puits. Le style, le goût, les étincelles de l'esprit qui font survivre aux circonstances de semblables ébauches, lui manquent absolument. Incapable du sel attique, se respectant assez pour n'employer point le gros sel, il délaie sa pensée dans une sorte de salure vulgaire. Il y a quelques rares épices que pouvaient accepter les passions échauffées, mais qui rebutent aujourd'hui le lecteur de sang-froid. La Polisynodie est un document à consulter comme on consulte un journal vieux d'une semaine, une revue vieille d'un an. On en peut tirer quelque profit, on n'y trouve plus de plaisir.

Quoi qu'il en soit, plus d'un historien pamphlétaire a pillé de nos jours ce factum suranné sans le dire, et la manière de l'abbé nous indique l'écueil où peuvent échouer, même avec de bonnes intentions, les écrivains qui traitent des sciences morales sans études et sans méditations suffisantes. Pour tous ces motifs nous avons cru pouvoir tirer de l'oubli la Polisynodie, suivant en cela la recommandation d'un critique célèbre, M. Sainte-Beuve qui, à propos de la publication du *Journal de la Santé du roi*, a dit que la mission de notre société était surtout d'éclairer l'histoire de Louis XIV.

Mais il faut se borner, car cette histoire ne touche pas seulement aux annales de l'Académie française ; elle comprendrait directement celle de l'Académie des inscriptions, création de Colbert... Nous relevons de la première pour les lettres, nous relevons de la seconde pour l'archéologie et l'histoire... Enfin l'Académie des sciences morales, la dernière venue dans notre Institut national,

étant notre marraine, aurait à réclamer la plus large part... si nous tentions plus qu'une esquisse, une échappée, sur l'influence réciproque des lettres et des sciences politiques. Que serait-ce, si nous quittions Paris pour faire une excursion eu France? Avant 1789, on comptait environ quarante académies de province. La *Terreur* les fit disparaître avec celles de la capitale comme entachées de privilége. Mais l'éclipse dura peu. Aujourd'hui, à côté de l'Institut national, se développe l'Institut des provinces dont nous demandons la permission de vous parler tout à l'heure. Non-seulement les chefs-lieux de nos départements, mais presque toutes nos villes ont une Société d'agriculture, de sciences, de lettres et de beaux-arts; Versailles en possède plusieurs sous ces titres divers. On peut dire que la multiplication des lumières nuit à l'intensité de chacune d'elles prise à part; que pour tant de sociétés le recrutement devient difficile, que la curiosité s'émousse ou hésite devant cette corne d'abondance. Mais il faut être de son temps et reconnaître en ceci une nouvelle conséquence du mouvement démocratique qui nous emporte. Gardons-nous seulement de l'ostracisme pour les uns, du dédain pour les autres, et cherchons à réaliser l'union qui fait la force.

Notre Société n'est qu'une petite maison, puisse-t-elle rappeler celle qui suffisait à Socrate, mais qu'il voulait remplir d'amis! Pour attirer de nouveaux collègues, montrons du doigt nos archives.

Nos dix volumes de Mémoires reproduisent avant tout les comptes-rendus que vous venez entendre, Mesdames et Messieurs. Pour les analyser, les caractériser, il faudrait l'expérience et l'art de notre cher secrétaire perpétuel qui les rédige depuis plus de trente ans, mais il est un devoir que j'ai essayé de remplir dans une pre-

mière présidence, celui de vous parler des collègues enlevés par la mort. Combien nous ont quittés depuis! Je reprends la tâche au point où je l'ai laissée, il y aura bientôt trente-un ans.

Cette revue nous autorise à rappeler, outre la part donnée à nos Mémoires par nos collègues, les fleurs de leur jeunesse, les fruits de leur maturité et les épis de leur dernière gerbe.

EMILE DESCHAMPS. — MONTALANT-BOUGLEUX. — J.-A. LE ROI. ONÉSIME LEROY.

Emile Deschamps, dont la chère image et le suprême enseignement sont vivants pour vos cœurs comme pour les nôtres, a toujours dans notre Société un fauteuil d'honnenr.... qui reste vide.

Sa biographie que j'improvisai ici même quelques mois après sa mort a été écrite par la plume de son jeune disciple... Elle pourrait être refaite et définitivement fixée aujourd'hui que, grâce à l'amitié reconnaissante et fidèle nous possédons toutes ses œuvres. Cher maître, ami vénéré, notre Société demande acte de son désir, de son espérance, de te consacrer quelques pages qu'elle n'a retardées que pour les rendre plus dignes de toi.

Montalant-Bougleux (1), ami du poète aveugle, son commensal aux jours de tristesse, avait à 17 ans combattu pour le pays menacé, il avait connu les douleurs de la captivité après la bataille. Rentré en France en 1815, il devint le soldat-imprimeur, ou, si vous aimez mieux l'imprimeur-poète. Il fut le citoyen ami de l'ordre et de la vraie liberté et leur champion, la plume à la main comme avec sa presse. Nous n'avons pas à parler de ses services politiques. Mais nous avons entendu les *Chants*

(1) Voir *Mémoires* t. X, page 8.

de la Berceuse et ceux de la *Retraite.* Nous en avons inséré plusieurs dans nos Mémoires, à côté des pages de prose correcte et élégante où il donnait le précepte comme il donnait dans sa vie l'exemple *de l'urbanité.* Son livre sur Santeul a sa place marquée dans toutes les bibliothèques. Ne pouvant énumérer tous ses travaux, rappelons du moins ses *Etudes littéraires et morales* sur les relations des poètes avec les cours, enfin sa *Notice sur les couleurs nationales, sur les drapeaux et les emblèmes de la France.* Le dernier chant de sa muse fut une protestation indignée contre le nouvel Attila : déposons cette fleur d'un deuil patriotique sur la tombe du poète dont les vers furent si souvent et si longtemps le charme de nos séances solennelles.

Le Roi (Joseph-Adrien) (1) qui fut pour la cité un bibliothécaire modèle, un historiographe aussi consciencieux qu'infatigable, était l'un de nos fondateurs; il accepta plusieurs fois d'être notre président et pendant quarante ans il alimenta nos séances par ses communications. Il a fait passer sous nos yeux le panorama des rues de Versailles, nous avons eu les prémices de ces précieux volumes qui sont arrivés déjà à leur troisième édition. On ne retrouve plus, il faudrait réimprimer ses *Curiosités historiques*, le substantiel opuscule imprimé en 1871 sur l'*Etat de Versailles avant* 1789, et son essai antérieur *sur les eaux de notre parc.*

Outre ses œuvres originales, il a donné, comme éditeur, le *Journal de la Santé du roi*, et le *Journal de Narbonne*, et commencé cette série de publications qui ajoutera à nos Mémoires de précieux documents historiques. Historien, il a dit la vérité sur les journées des 5 et 6 oc-

(1) Voir *Mémoires* t. X, p. 14.

tobre et sur le serrurier Gamain qui avait travaillé avec Louis XVI à l'armoire de fer; et à côté de ces pièces capitales, ornements de nos Mémoires, on peut lire encore des feuilles légères sur le vin de Suresnes au temps d'Henri IV, et sur Madame Du Barry. Homme de bien par-dessus tout, homme d'esprit, il avait quelque penchant pour la raillerie courtoise et le cœur le plus tendre pour sa famille et ses amis; ses dernières années l'ont révélé croyant.

Le dernier parti parmi les collègues que nous pleurons était presque un homonyme. Onésime Leroy est mort cette année même, à l'âge de 88 ans, à Raismes, loin de nous et près de son berceau, Valenciennes; mais il avait passé le temps de sa pleine maturité et les années fécondes de sa vieillesse à Versailles. Il a pris une large part à nos travaux. Ses *Etudes sur Ducis* sont précieuses à citer ici, en face de l'image (1) et dans la ville natale de ce vrai poète, qui fut aussi un vrai citoyen, un vrai chrétien. Mais la carrière littéraire de notre collègue remonte beaucoup plus haut et se continue plus tard. Quelques jours avant sa mort, il m'écrivait d'une main tremblante : « Informez-vous pourquoi la Comédie-Française ne joue pas mon *Caton le Censeur*, reçu depuis plus de trente ans. » Admirons cet amour fidèle, cette confiance dans l'avenir du théâtre classique, tel que le public l'avait applaudi aux jours de sa jeunesse.

Dès 1813, à vingt-cinq ans, il avait fait jouer à l'Odéon *le Méfiant,* imité de *l'Aululaire* de Plaute; en 1817, en collaboration avec Bert, *l'Esprit de parti*, où les auteurs s'étaient si bien escrimés contre cet ennemi du vrai patriotisme, que la provocation, l'attaque, leur valut non-

(1) La grande salle de la Mairie est ornée du portrait de Ducis.

seulement une riposte, mais un coup de Jarnac. De l'horizon orageux, les vents se déchaînèrent en sifflets; notre ami eut ainsi l'honneur de précéder Casimir Delavigne, l'auteur de *la Popularité*, dans la tentative périlleuse de faire la leçon à tout le monde... *politique*.

Autre malheur. *Les deux Candidats*, donnés en 1821, avaient réussi, mais à la vingt-septième représentation un acteur revint grimé avec des ailes de pigeon. On crut reconnaître la caricature vivante d'*un haut personnage*. La pièce fut interdite, et quand le directeur, se croyant responsable de l'escapade d'un interprète trop comique, offrit une indemnité à notre auteur, il refusa en disant : « Il n'y a dans cette affaire qu'une maladresse de coiffeur et quelques coups de peigne impolitiquement donnés. » Le royaliste d'ailleurs n'aurait pas voulu servir *l'Esprit de parti* et gagner quelque chose au mauvais bruit que cet *esprit* avait fait.

L'œuvre maîtresse de notre ami, à notre gré, est la petite comédie de *l'Irrésolu*, où, pour la peinture du caractère et la grâce des vers, il se montre l'émule de Collin d'Harleville. Puisse le théâtre de Versailles la faire revivre pour nous quelque jour !

Le talent d'Onésime Leroy avait été si bien goûté de MM. de la Comédie-Française, qu'ils lui suggérèrent peut-être, mais acceptèrent certainement très-volontiers de sa main, le rajeunissement d'une pièce de Monfleury, la *Femme juge* et *partie*, qui dans ce nouvel état est restée au répertoire; mais la pièce de *Caton le Censeur* aux prises avec les matrones de Rome sur la *question du luxe*, bien que reçue, attend encore le tour de faveur qui nous la ferait connaître. Notre ami a écrit en prose *l'Histoire comparée du théâtre et des mœurs en France* (1), *dès la*

(1) Hachette et Amyot, Paris, 1843, in-8°.

formation du langage. Ce livre est le développememt *des Etudes sur les mystères*, publiées en l'année 1838.

La découverte d'un manuscrit de *l'Internelle consolation* mêlé à des sermons de Gerson, que son frère cadet Aimé Leroy, bibliothécaire de la ville de Valenciennes, avait faite dans le dépôt confié à ses soins, inspira à notre ami son livre sur *Corneille et Gerson dans l'Imitation de Jésus-Christ* (Valenciennes et Paris, in-8°, 1841).

A la frontière, près de la patrie de A-Kempis, il revendiqua une fois de plus, avec des arguments nouveaux pour le chancelier de l'Université de Paris, la paternité toujours contestée de ce *chef-d'œuvre* du génie de l'humilité, et rappela qu'en le traduisant, l'auteur du *Cid* et de *Polyeucte*, comme l'auteur d'*Athalie* et d'*Esther*, parvenu à cet âge avancé que son émule n'atteignit pas, retrouva l'inspiration en la cherchant à une source inépuisable. Comme ces maîtres illustres, Leroy était un catholique convaincu, sincère, conséquent, et je l'ai vu pousser le scrupule jusqu'à se demander quelquefois s'il avait bien fait de poursuivre le succès au théâtre. En écrivant sur les mystères, il avait, je pense, voulu rappeler pour l'apaisement de sa conscience que la comédie nous était revenue dans les temps modernes par le porche des églises. Heureux d'ailleurs était-il de pouvoir se rendre la justice d'avoir toujours respecté l'honnêteté, et de n'avoir aucune page, aucun vers à désavouer.

LE CONGRÈS SCIENTIFIQUE.

En rappelant ces chères mémoires, en les étudiant même par les côtés où ils vivent encore pour tous, je pourrais m'attendrir, et je ne veux pas étendre sur cette assemblée un crêpe de deuil.

Heureusement, j'ai mission spéciale de vous donner

une bonne nouvelle : la quarante-troisième session des congrès scientifiques de l'Institut des provinces doit se tenir à Versailles l'an prochain, et je dois, par quelques détails, justifier l'adhésion cordiale que la Société des sciences morales donne à cette visite heureuse et honorable pour notre ville.

L'Institut des provinces, comme son nom l'indique, offre à toutes les sociétés littéraires et scientifiques de France, Paris excepté, un trait d'union, et pour remplir sa tâche il se déplace. Depuis plus de quarante ans il a tenu successivement, pour ainsi dire, des grands jours, des assises scientifiques et littéraires.

L'Institut convoque déjà pour 1878, année de l'Exposition universelle, toutes les sociétés scientifiques d'Europe à un congrès international qui groupera les hommes, les initiateurs, les producteurs à côté même du palais où seront exposés les produits des arts et de l'industrie.

Le congrès scientifique de Versailles, en 1877, devra préparer les éléments et, en quelque sorte, donner les prémices de cette fête exceptionnelle.

Aujourd'hui, qu'avons nous à faire? organiser à titre d'hôtes futurs dans notre ville un comité provisoire qui servira d'intermédiaire pour les renseignements et facilitera une installation fort simple, mais indispensable, et susciter la formation de groupes divers qui seront comme les noyaux de l'assemblée de 1877.

Chaque congrès, en effet, se compose d'ordinaire de cinq sections : 1° sciences mathématiques, physiques, naturelles; 2° agriculture, industrie, commerce; 3° anthropologie et sciences chimiques, médicales; 4° histoire et archéologie; 5° philosophie, littérature, économie sociale, jurisprudence et beaux-arts.

Le cadre des travaux est vaste, on le voit, et dans son

élasticité il se prête à toutes les additions, sauf à celles qui sont interdites par les statuts, je veux dire les *questions politiques et les controverses religieuses*. Les sections peuvent se subdiviser; en un mot, ces grandes assises sont ce que leurs adhérents, leurs membres actifs veulent les faire, et l'expérience démontre que le milieu où elles se tiennent exerce sur elles une influence variée et décisive. Là est le côté original, utile et fécond de ce que j'appellerais volontiers *la nouvelle école péripatéticienne*.

Les diverses sociétés de notre ville semblent tout naturellement désignées à l'opinion comme noyaux du futur congrès, et elles sont sollicitées par les représentants de l'Institut à favoriser le recrutement des sections.

Il ne m'appartient pas de parler au nom de toutes nos sociétés, je ne puis, comme délégué de l'Institut des provinces dans Seine-et-Oise, que leur adresser une prière et vous exprimer l'espérance de leur concours.

La Société des sciences morales, dont les travaux rentrent dans le domaine des deux dernières parmi les sections indiquées, a déjà fait et fera de son mieux pour préparer la voie, c'est-à-dire pour contribuer à dresser la liste des questions que l'Institut pose à l'avance dans un programme publié vers le mois de janvier. C'est vous dire que les questions d'intérêt local ont fixé son attention et qu'elle vous sera profondément reconnaissante pour les lumières et les renseignements, mesdames et messieurs, que vous voudrez bien lui fournir. Du reste, ce programme est susceptible d'additions jusqu'à la réunion de l'assemblée qui aura lieu au printemps prochain, probablement aux petites vacances de la Pentecôte. L'époque précise vous sera annoncée le plus tôt possible.

Pour bien comprendre le mécanisme de cet échange

fécond entre nos pensées et les pensées de nos futurs collègues, entre nos travaux, nos projets, nos espérances et le tribut qu'on nous apportera dans le même domaine de toutes les parties de la France, il faudrait vous faire connaître en détail le passé de l'Institut et analyser les annales des congrès (1).

Cette histoire dépasse mes forces et le temps qui me reste; d'ailleurs, M. Druilhet-Lafargue, secrétaire général de l'Institut, dans une récente visite, nous a exprimé publiquement l'espérance qu'il donnerait prochainement cette histoire en ce moment sous presse.

Au nom de la Société des sciences morales, je puis esquisser notre part possible dans le programme.

L'archéologie, si chère à M. de Caumont, aura pour jalons les tours de Montlhéry et de Montfort, les Vaux-de-Cernay et Chevreuse.

L'histoire, après avoir cherché aux confins du département le théâtre de la bataille entre Labiénus et Camulogène, ira étudier les annales gauloises au musée de Saint-Germain. De l'admirable terrasse de cette ville, les visiteurs pourront voir les tours de Saint-Denis, le Westminster de l'ancienne France, et Poissy où sont les fonts baptismaux de saint Louis; Mantes et Montmorency n'en sont pas loin, et dans un autre rayon se placent Rambouillet où mourut François Ier, Port-Royal auquel se rattachent les annales du jansénisme, et Saint-Cyr, glorieux pour ses souvenirs et si plein d'espérances.

Qui ne sait, d'ailleurs, que tous les drames de l'histoire de Paris ont eu leur écho, et quelquefois, hélas! un contre-coup douloureux à Versailles? Qui pourra

(1) 72 Volumes de comptes-rendus des Congrès et 28 volumes d'Annuaires.

enfin lui disputer l'honneur d'avoir été le berceau et d'être, plus que toute autre ville, resté le miroir du grand siècle? Sur toutes les parties du territoire, j'ai entendu dire de Versailles que, si cette ville n'était plus la capitale, elle n'était pas encore la province. On s'explique que le regretté M. de Caumont, fondateur de cet Institut, ait d'abord couru aux extrémités de la France pour y promener la lumière et la flamme de ces congrès, et qu'il se soit insensiblement replié par une sorte de mouvement convergent vers la capitale. Son Institut, dirigé aujourd'hui par ses confidents et ses émules, par ses dignes successeurs, arrive dans notre département qui est comme l'anneau du centre lumineux de Paris. Déjà l'année dernière, à l'exposition des beaux-arts, vous avez pu voir la statue en marbre de M. de Caumont, destinée à Bayeux, sa ville natale, et qu'on y va bientôt élever près du berceau de son institut, près de sa tombe à peine fermée. Paris, s'il plaît à Dieu, le verra, l'honorera mieux encore en 1878... en accueillant son œuvre.

Voilà ce que nous pouvons rappeler et offrir à nos hôtes. Que pouvons-nous attendre de leur visite?

Le congrès, dans les différentes stations qu'il a faites, a inspiré, encouragé, fondé bien des institutions *locales* qui lui ont survécu.

Dans presque toutes les provinces, il compte des représentants isolés ou des groupes de délégués, sorte d'éclaireurs, colonies scientifiques, gardiens des traditions, sentinelles pour les monuments découverts, pionniers pour les monuments à découvrir. Que de trésors d'art, et de monuments historiques leur doivent leur conservation!

L'Institut a quelquefois suscité, inauguré des créations d'un intérêt général. Je n'en citerai qu'une seule bien

connue à Versailles, aimée dans Seine-et-Oise, les comices agricoles.

Enfin, il est une influence plus bienfaisante encore dont l'Institut peut revendiquer l'honneur.

Il n'est pas une œuvre de charité, un essai de philanthropie, une entreprise d'intérêt social qui n'ait trouvé dans les congrès et dans la publicité qui les suit une occasion de propagande et de progrès. M. de Lesseps, dans un congrès dont il fut l'un des vice-présidents généraux, produisit aux jours de lutte son admirable projet. Le regretté M. de Metz, qui m'honora de sa bienveillance, m'a souvent répété ce que la colonie de Mettray a dû à l'appui de ses collègues de l'Institut des provinces. Tous ces précédents nous donnent le droit d'espérer que, dans notre département, pour ne citer que ceux-là, l'orphelinat d'Elancourt, dont le fondateur a promis de venir au congrès, et la colonie horticole d'Igny, profiteront de l'affluence des hommes de bonne volonté appelés, s'il plaît à Dieu, à bien faire comme à bien dire.

Mais aux fêtes du travail et de la charité peuvent et doivent se joindre les délassements nécessaires, les distractions aimables, les excursions riantes que nous devons à nos hôtes, et dont vous leur ferez les honneurs en les partageant.

M. le président des Fêtes versaillaises, sollicité par nous au nom de l'Institut, nous a promis son concours, et vous savez ce qu'il peut faire.

Les expositions de la Société d'horticulture et de notre Société des Amis des Arts pourraient coïncider avec la tenue du congrès.

Tous les efforts communs tendent à réaliser des surprises, je ne puis dire tout ce qui sera tenté, et, si vous le voulez bien, réalisé.

Le congrès a des ressources propres ; il espère voir s'accroître le nombre de ses bienfaiteurs ; aussi ne demande-t-il à ses adhérents, à qui il annonce, sous les auspices de notre ville, de belles fêtes et donnera un *volume de compte-rendu*, qu'une cotisation de dix francs. C'est tout ce que j'ai à vous dire sur la question, essentielle cependant, des finances.

Ce qui est d'un excellent augure pour l'assemblée prochaine, c'est le patronage de ceux-là mêmes qui représentent dans cette assemblée les pouvoirs publics et la magistrature municipale. Suivant une tradition chère à l'Institut des provinces et non interrompue sous tous les régimes, ces autorités tutélaires ont été priées d'accepter la présidence d'honneur; et premier gage de bienveillance et premier titre à notre respectueuse gratitude, l'hospitalité de notre palais municipal a été accordée pour les séances de l'assemblée prochaine.

Puisse le congrès de 1877 continuer l'utile mission des congrès précédents dans la ville où régna, où mourut Louis XIV, où siégent nos deux grandes assemblées nationales, où réside le Président de la République, près de Paris notre capitale, qui, grâce au voisinage, doit plus que jamais nous envoyer quelques-uns des représentants les plus illustres des sciences, des lettres et des arts ! Bien souvent, depuis quarante ans, ils ont répondu à l'appel d'une province chère ou de leur ville natale. Versailles aurait le droit d'en revendiquer plusieurs comme ses fils ou ses hôtes ordinaires. Espérons ce précieux concours.

Je n'ai pu, je n'ai dû que vous annoncer le congrès de 1877. Des voix plus autorisées par leurs pressantes invitations en assureront le recrutement. Aidez-nous, aidez-les, Messieurs.

Revenez, Mesdames, plus nombreuses encore, s'il est possible, toujours fidèles à cette fête extraordinaire. Les hérauts criaient, dans les anciens tournois, aux champions : *De beaux yeux vous regardent.* Quel orateur, quel lecteur ne rêve pas aux tournois où Clémence Isaure présidait ! Quelle assemblée peut réussir sans le pouvoir et le charme de votre présence !

Et vous, Monsieur le Préfet, Monsieur le Maire, à qui la Société des sciences morales doit tant de gratitude, comblez votre bienveillance en ajoutant au suffrage de votre présidence d'honneur, comme vous le faites aujourd'hui, la bonne grâce de votre présence.

Unissons nos efforts pour ajouter un exemple nouveau à ceux que je viens de rappeler et pour démontrer une fois de plus à Versailles *l'influence des lettres, des sciences et des arts pour le service et l'honneur de notre chère patrie.*

CORRESPONDANCE

D'ALEXIS DE TOCQUEVILLE (1)

Par **M. E. DELEROT**, membre titulaire.

En 1827, le tribunal de Versailles comptait parmi ses juges suppléants (juges-auditeurs, comme on disait alors), un magistrat qui se faisait remarquer entre ses collègues par le ton sérieux de ses idées, par la maturité de son jugement et la supériorité de son esprit. Il était bien jeune encore : il venait d'avoir vingt et un ans, c'est-à-dire l'âge légalement requis pourr emplir le poste qui lui avait été confié. Mais, malgré cette jeunesse, il était déjà hors ligne, et plus d'un président d'assises, après avoir écouté cette parole si grave, servant une pensée si pénétrante, si judicieuse, s'était plu à prophétiser au débutant les plus hautes destinées dans la magistrature. On se risquait d'autant plus volontiers à ces prophéties que ce jeune homme représentait une race illustre entre toutes ; il descendait de Malesherbes, il était allié aux Molé, il touchait aux Châteaubriand ; de toutes parts il était entouré dans le passé des gloires

(1) Cette causerie, faite d'abondance, n'ayant pas été écrite, nous ne pouvons en donner qu'un compte-rendu très-sommaire.

les plus pures, les plus éclatantes. Dans le présent même, il était aussi favorisé par la parenté; car ce jeune juge du tribunal de Versailles était le fils du Préfet de Seine-et-Oise, M. le comte de Tocqueville, homme très-distingué, très-instruit, qui, par son libéralisme sincère, a laissé dans l'histoire administrative du département des souvenirs dignes de son nom.

La vie s'ouvrait donc bien souriante et bien facile pour le jeune auditeur. Il n'avait qu'à laisser couler les jours et, pour ainsi dire, d'un mouvement involontaire, sans fatigue, il se serait élevé peu à peu dans l'ordre judiciaire à ces charges suprêmes et sereines où l'on trouve, avec la plus utile application des facultés de l'intelligence, une considération sans égale peut-être dans notre société.

Mais cette tranquillité même de la destinée qui lui était prédite alors était justement ce qui pouvait le plus effrayer l'âme passionnément ardente de ce jeune homme aux yeux noirs, au regard perçant, qui, sous sa frêle et paisible apparence, était possédé intérieurement des plus nobles, mais des plus hautes ambitions. Un tribunal, de quelque ordre qu'il fût, ne pouvait suffire à une activité d'âme qui aspirait à se déployer dans un monde d'idées nouveau, original et créateur. Aussi bientôt, profitant du premier prétexte honorable qui s'offrit, Alexis de Tocqueville, laissant la robe du juge, prenait comme son cousin Châteaubriand le bâton du voyageur, et allait au-delà de l'Océan explorer dans tous les sens, comme l'avait fait aussi Châteaubriand, le Nouveau Monde, l'Amérique du Nord, ce champ d'expériences illimité où l'on peut se donner le spectacle de vingt sociétés à l'état naissant.

Ce n'était pas en poète qu'il y allait, c'était en philo-

sophe, en politique; et, après un séjour d'un an, il en rapportait des notes, des vues, des observations, d'où il tirait l'ouvrage capital qui a fait sa gloire, qui a si hautement honoré à l'étranger notre littérature politique, et qui encore aujourd'hui est étudié avec un respect presque religieux par tous les esprits qui ont le culte sincère et intelligent de la liberté.

Ce n'est pas de cet ouvrage, a dit M. Delerot, que j'ai l'intention de vous entretenir ce soir, c'est de son auteur. Je voudrais, par des citations choisies dans les correspondances familières publiées récemment, pénétrer avec vous dans cette âme exquise, et la surprendre dans toute sa délicate pureté, dans toute sa noblesse si séduisante, telle qu'elle s'est involontairement trahie par des lettres intimes écrites pendant vingt ans à des parents, à des amis, sans aucun soupçon, sans aucune arrière-pensée de publicité possible. Il y a, ce me semble, une joie extrême à constater par des documents irrécusables que, conformément à la maxime de Vauvenargues, les grandes pensées d'un illustre écrivain sont sorties du plus profond de son cœur. Le livre qu'on avait déjà admiré prend alors une solidité plus certaine; son autorité s'accroît à mesure qu'on en constate avec plus de certitude l'absolue sincérité. A ce point de vue, aucun écrivain ne peut l'emporter sur Tocqueville. Il est aujourd'hui facile de soulever les derniers replis de ses pensées les plus secrètes, et toujours et partout on le trouve conforme à lui-même. A regarder son âme et sa vie, on jouit de la beauté morale dans toute sa plénitude : donnons-nous donc ce spectacle tout à notre aise.

Feuilletant alors la correspondance de Tocqueville, M. Delerot a suivi l'auteur de la *Démocratie en Amérique* depuis ses années de Versailles jusqu'à sa mort. Il s'est

attaché à bien montrer pour quelles idées il avait vécu, et quelle harmonie parfaite avait régné entre ses actes privés et publics et les théories défendues dans ses livres.

En tout temps on trouve Tocqueville fidèle au témoignage qu'il se rendait à lui-même lorsque, déclarant qu'il n'avait jamais été l'esclave d'un parti, il disait : « Je n'ai qu'une passion : c'est l'amour de la dignité humaine. »

En terminant, M. Delerot a rappelé les principes qui peuvent être considérés comme le testament légué par Tocqueville à nos générations contemporaines, principes qui se résument dans cette pensée, dont l'oubli ou le dédain nous serait si douloureusement fatal : « Un peuple sans moralité et sans religion ne sera jamais libre. »

LA VISITE DU PRINTEMPS

Par M. Ed. COURTEVILLE, membre titulaire

A L. B.

Je suis le frais Printemps, recevez ma visite.
Je viens combler vos vœux avec célérité.
Dans ses palais glacés que, morose, il habite,
J'ai relégué l'Hiver, ce vieillard entêté.

J'ai toujours à ma suite une attrayante escorte,
Qui chante les beaux jours, la nature au réveil ;
Concert harmonieux que le zéphyr emporte
Et qui part des grands bois pour monter au soleil.

Robustes sont mes fils et d'humeur différente :
L'aîné, Mars, est bruyant, fantasque et querelleur ;
Avril est jovial, a la verve plaisante,
Et Mai, leur jeune frère, est poète et rêveur.

D'un beau vert céladon j'ai chargé ma palette ;
Chacun en a sa part, l'orme et le liseron.
Je garde mes parfums pour l'humble violette,
Et je fleuris la treille, espoir du vigneron.

La séve, à mon appel, escalade les cimes
Du cèdre gigantesque et des sapins ombreux ;
Un verdoyant tapis recouvre les abîmes ;
Les sentiers émaillés s'ouvrent aux amoureux.

Le bourgeon fait craquer sa robe trop étroite ;
La frêle libellule a quitté ses roseaux,
Et les blancs nénuphars que la terre convoite
Dérobent à mes yeux le cristal des ruisseaux.

Les grappes du lilas sur les hautes murailles
Ont recouvert les trous du boulet meurtrier;
Sublime pansement de ces vieilles entrailles
Que déchire le temps, ce cruel ouvrier.

Puis on voit les grands lis, à la taille élégante,
Sous la brise incliner leurs fleurons odorants,
Et, joignant la pudeur à la grâce imposante,
Echanger chastement leurs baisers enivrants.

Tout se meut, tout fermente et tout se régénère ;
Les nids, les nids féconds, espoir de ma saison,
Cachent leur doux trésor de calme et de mystère
Sous les rameaux touffus et sur le vert gazon.

Qui donc voudra vanter les mines de Golconde,
S'il a vu ma rosée et ses brillants fleurons ?
Des perles ? Je pourrais en consteller le monde ;
Vos sultanes n'ont rien près de mes moucherons.

Je ne suis pas méchant, mais je suis fantaisiste,
Et comme bien des gens n'aimant pas à vieillir.
Grêle et vent, à mon gré, frappent à l'improviste
Le fruit que sous mes fleurs l'été viendra cueillir.

Oh ! que je suis heureux lorsque sous ma ramée
J'entends les gros soupirs et les serments d'un jour !
Quand du premier aveu la parole embaumée
Fredonne ce vieil air qui s'appelle : l'amour !

Je répète aux échos : je suis la Poésie ;
N'ai-je pas la jeunesse et ses séductions,
Le soleil, l'espérance avec la fantaisie,
Des bruits d'ailes, des fleurs et des éclosions ?

Mais, tout finit, et moi, la saison sans pareille,
Je succède à l'Hiver et me rends à l'Été,
L'Été qui m'a vaincue et me dit à l'oreille :
Il faut courber le front sous mon autorité !

Vous, mortels fortunés, qui vous voyez revivre
Dans vos enfants nombreux, dans vos petits-enfants,
N'enviez pas mon sort... je ne dois pas vous suivre,
Mais je vous garde au cœur un éternel printemps.

UNE JOURNÉE DE LOUIS XIV

PAR M. A. TAPHANEL, MEMBRE TITULAIRE

MESDAMES, MESSIEURS,

Il est de mode aujourd'hui, dans un certain monde, de parler légèrement et avec impertinence de Louis XIV, du *Roi-Soleil*, comme on affecte de l'appeler, de ce prince intelligent, qui n'avait pas lu Voltaire sans doute, mais avec qui Boileau pouvait discuter des goûts, avec qui le Parlement au besoin eût pu discuter des couleurs. Sa supériorité un peu hautaine lui a valu, par manière de représailles, les dédains du vulgaire et la haine des infiniments petits. Mais la France ne saurait perdre entièrement le souvenir de celui qui lui avait donné l'Alsace; et Versailles ne peut pas oublier son fondateur : ce serait faire acte de maladresse, plus encore que d'ingratitude.

Lorsqu'on a de telles obligations à un homme (et je ne rappelle ici qu'une faible partie de ses services), il est au moins de bon goût de ne le point insulter, de ne pas dire, par exemple, comme Michelet, *qu'il avait une tête de porc,* ou, comme tel autre écrivain dont je tairai le nom, par égard pour son talent et pour l'emploi qu'il occupe : « C'était un pître couronné. »

Cela dit, vous comprendrez, Messieurs, avec quel empressement j'ai obéi à notre honorable président,

lorsqu'il m'a invité à venir vous parler ce soir de Louis XIV. C'était une occasion pour moi de faire entendre une protestation qui ne saurait manquer d'être bien accueillie ici, et qui, je l'espère, en appellera d'autres.

Le siècle de Louis XIV est si loin de nous déjà, et si différent du nôtre qu'on a bien de la peine aujourd'hui à se faire quelque idée des habitudes et des mœurs françaises à cette époque. Nous allons voir comment vivait le souverain. Le temps présent n'offre pas d'exemple d'une existence aussi brillante, aussi fastueuse, et cependant mieux remplie.

Les princes aujourd'hui sont confondus parmi la foule ; ils ont à peu près les mêmes droits et les mêmes devoirs que les simples particuliers ; on les coudoie dans la rue sans les reconnaître. Autrefois, ils vivaient dans une sphère supérieure, inaccessible aux autres mortels ; on ne les apercevait guère qu'à travers les glaces de leurs carrosses ; et la distance qui les séparait du peuple augmentait singulièrement leur prestige : c'étaient des demi-dieux. — Quant au Roi, il était, lui, un dieu tout à fait. Le Jupiter de la mythologie antique ne supporte même pas la comparaison; il n'a ni dignité, ni tenue, à côté de Louis XIV ; il est loin surtout d'être aussi fidèlement servi, aussi ingénieusement adoré dans sa cour céleste que le Roi de France ne l'est du matin au soir dans son Olympe de Versailles. Tout un monde de valets l'entoure, le suit, prévient ses désirs, épie ses regards, lui épargne les plus légères peines, se dispute, auprès de lui, les plus bas offices ; et ces valets sont des gentilshommes qui tirent vanité de leur servitude volontaire.

Bien avant le lever du Roi, chaque matin, tout le

palais est en rumeur. Les vestibules de son appartement s'emplissent d'une foule dorée et bariolée, dans laquelle chacun a son rang, sa place marquée par l'étiquette et correspondant à la fonction qu'il remplit ; cette fonction le plus souvent consiste à tirer un rideau, à ouvrir une porte, à prononcer une parole convenue, à faire une révérence. Nous avons la liste complète de cet innombrable personnel. Voici tout d'abord le grand chambellan, suivi des premiers gentilshommes de la chambre, des pages de la chambre, des gouverneurs et des précepteurs ; voici les huissiers de l'antichambre, les quatre premiers valets de chambre ordinaires, les valets de chambre par quartier, les porte-manteaux ordinaires et par quartier, accompagnés de quelques domestiques subalternes, barbiers, tapissiers, horlogers, garçons et porteurs ; — d'un autre côté, voici le grand-maître de la garde-robe, avec les maîtres de la garde-robe, les valets de la garde-robe ordinaires et par quartier, les gentilshommes ordinaires, les huissiers et les secrétaires de cabinet, en tout 198 personnes, chargées du service intime seulement. « Il y en a, nous dit l'historien à qui j'emprunte ces détails, il y en a pour aller chercher le mail et les boules, pour tenir le manteau et la canne, peigner le Roi et l'essuyer au bain, pour commander les mulets qui transportent son lit, pour gouverner les levrettes de sa chambre, pour lui plier, passer et nouer sa cravate, pour enlever et rapporter sa chaise percée. »

L'heure du lever, fixée la veille par le Roi, sonne enfin. Cinq séries de personnes entrent tour à tour dans sa chambre. — D'abord, on introduit *l'entrée familière*, enfants de France, princes et princesses du sang ; — puis la *grande entrée*, le grand chambellan, les premiers gentilshommes de la chambre, le médecin de

quartier; et, c'est devant ceux-ci que commence la cérémonie du lever. On verse au Roi quelques gouttes d'esprit de vin sur les mains, dans une assiette de vermeil; puis on lui présente le bénitier. Le grand chambellan lui fait choisir la perruque du jour qu'il est allé chercher dans le cabinet des perruques; puis, aidé du premier gentilhomme, il lui fait endosser une robe de chambre, et lui avance un fauteuil. Pendant ce temps, la troisième entrée, *l'entrée des brevets*, arrive et défile; puis vient la quatrième entrée dite *de la chambre*, comprenant la plupart des grands officiers, le grand aumônier, les aumôniers de quartier, le maître de chapelle, le maître de l'oratoire, et plus de cinquante autres personnes.

« Cependant, le Roi se lave les mains et commence sa toilette. Deux pages lui ôtent ses pantoufles; le grand-maître de la garde-robe lui tire sa camisole de nuit par la manche droite, le premier valet de garde-robe par la manche gauche, et tous deux la remettent à un officier de garde-robe, pendant qu'un valet de garde-robe apporte la chemise dans un surtout de taffetas blanc. » — C'était une grave affaire dans les anciens usages de la cour que la présentation de cette chemise. L'honneur en appartenait aux fils et aux petits-fils de France, à leur défaut aux princes légitimés, au défaut de ceux-ci au grand-chambellan ou au premier gentilhomme. Il y a, au sujet de la chemise et des querelles de préséance qu'elle soulevait des anecdotes trop connues pour que j'aie besoin de les rappeler ici. — Enfin, la chemise est donnée, la toilette du Roi s'achève, il dit sa prière dans la ruelle de son lit; la cinquième entrée qui a fait son apparition à la suite des autres, se retire : le roi est levé.

On a beaucoup ri de toutes ces minutieuses et singu-

lières pratiques du lever royal. Cependant, elles avaient, en y regardant bien, leur raison d'être. Quel moyen d'occuper autrement et de retenir à Versailles toute cette aristocratie naguère si turbulente, et que le Roi, pour vivre tranquille, doit surveiller sans cesse?

Lui-même, durant cette longue cérémonie, est loin de perdre son temps, et c'est une des heures les plus importantes et les mieux employées de sa journée.

C'est en effet pendant son lever qu'il donne ses ordres, fait connaître ses résolutions, distribue les faveurs et les emplois, accorde des grades dans l'armée, pourvoit aux abbayes vacantes. Il a tout son programme dans la tête, il sait ce qu'il doit dire et quelles gens il doit arrêter au passage :

Il annonce à M. d'Urfé que la marquise, sa femme, est nommée dame d'honneur de la princesse de Conty, avec dégrèvement du prix de cette charge; à M. de Dromenil qu'il est autorisé, en considération de ses bons services, à acheter le régiment du Roi-Cavalerie et à payer au titulaire la somme de 80,000 francs. (C'est à ce prix qu'on devenait alors colonel; encore fallait-il solliciter et mériter l'agrément du Roi.) Il établit un beau matin des contrôleurs pour les actes que passeront tous les notaires du royaume, et cette décision, prise au saut du lit, rapporte un million par an à l'Etat.

C'est encore à son lever que le Roi, sur le point d'entrer en campagne, fait connaître la distribution des grands commandements et l'itinéraire des armées. Le 3 mai 1693, il prévient Monseigneur (le grand Dauphin) « que des forces considérables vont être envoyées sur les côtes pour s'opposer aux descentes dont le prince d'Orange nous menace. *Cet emploi est si grand*, lui dit-il, *que j'ai résolu de ne le donner qu'à vous ou à Monsieur*. —

Je vous laisse le choix de l'accepter ou de m'accompagner en Flandre; vous avez un quart d'heure pour vous déterminer. — Monseigneur, après y avoir un peu pensé, dit au Roi qu'il était prêt de marcher partout où il lui ordonnerait, mais que, puisqu'il lui permettait de choisir, il aimait mieux aller en Flandre. Là-dessus, le Roi se tournant vers Monsieur, le chargea du commandement de toutes les troupes depuis Dunkerque jusqu'à Bayonne, ajoutant que si M. le prince d'Orange voulait tenter quelque descente, il ne doutait point qu'il ne le battît comme il l'avait battu à Cassel. » Et il pourvut ensuite séance tenante à tous les emplois secondaires de la campagne. Chacun se tint pour averti et se prépara à partir, car toutes ces résolutions qui semblaient improvisées avaient été mûrement délibérées dans le conseil; on les savait définitives, et, en ce temps-là, un ordre donné n'était pas inévitablement suivi d'un contre-ordre.

Après son lever, Louis XIV allait à la messe et au conseil : — selon l'importance des affaires courantes le conseil précédait ou suivait la messe. — Il écoutait attentivement ses ministres, les interrogeait, faisait discuter ses propres avis, s'attachait à démêler les questions douteuses et ne se décidait jamais que par des raisons claires et concluantes. Aussi recommandait-il à ses ministres une grande netteté dans leurs explications. C'est par là surtout qu'on lui plaisait, et c'est cette qualité qui valut à Lamoignon d'être nommé président du parlement de Paris. « Je n'entends bien, disait le Roi, que les affaires qu'il rapporte. » Et, en lui annonçant le choix qu'il avait fait de lui pour cet emploi, il ajouta, avec cette courtoisie charmante qui donnait tant de prix à ses moindres faveurs : « Si j'en avais connu un plus capable, je l'aurais choisi. »

Aussitôt après le conseil, vers une heure de l'après-midi, deux officiers de service apportaient dans la chambre du Roi une table toute dressée. Le Roi mangeait seul, et pendant le repas qui ne durait jamais plus de trois quarts d'heure, une personne désignée pour cela lui faisait une lecture. Racine, historiographe de France, eut souvent cet honneur. Après le dîner, le Roi se promenait dans ses jardins, se faisait conduire à Trianon ou à Marly, ou plus souvent encore allait à la chasse. Il ne se passe presque point de jours, c'est Dangeau qui l'atteste, sans que le Roi *coure, tire* ou *vole*. Le samedi, il n'y avait ni chasse ni promenade; c'était le jour réservé à l'examen des placets. Louis XIV s'imposait à lui seul cette ingrate besogne et y apportait un grand soin. Nous en avons la preuve dans une curieuse anecdote racontée par le baron de Beusval :

« Un jour, dit-il, qu'un officier présentait au Roi un placet pour avoir la croix de Saint-Louis, le roi lui répondit qu'il lui donnait une pension. L'officier répliqua qu'il aimait mieux la croix. « Vraiment, je le crois bien, » dit le Roi en passant son chemin. — Le duc d'Orléans, depuis régent, entendant le mot du Roi, se mit à rire. Louis XIV, rentré dans son cabinet, l'appela et lui dit : « Mon neveu, quand je dis de ces choses-là, je vous prie de ne pas rire. » — Un trait de ce genre perdrait à être commenté.

Chaque jour, vers trois heures, Louis XIV avait une nouvelle conférence, plus ou moins longue, avec ses ministres. — Dès les premiers temps de son règne, il s'était imposé comme une règle invariable de travailler ainsi matin et soir à l'expédition des affaires. — Il a écrit à ce propos, dans ses mémoires pour l'éducation du Dauphin, de belles paroles qu'on ne saurait trop citer :

« C'est par le travail, dit-il, que l'on règne ; c'est pour cela que l'on règne ; et il y a de l'ingratitude à l'égard de Dieu, de l'injustice et de la tyrannie à l'égard des hommes, de vouloir l'un sans l'autre... Je ne puis vous dire quel fruit je recueillis du jour où je pris sérieusement la résolution de travailler par moi-même. — Je me sentis comme élever l'esprit et le courage, je me trouvai tout autre, je découvris en moi ce que je n'y connaissais pas, et je me reprochai avec joie de l'avoir si longtemps ignoré. *Il me sembla alors que j'étais Roi et né pour l'être.* »

Tout en se reconnaissant, avec cette naïve grandeur de langage, le mérite du devoir accompli, Louis XIV, d'autre part, ne se dissimulait pas ses faiblesses. « Je vous avouerai bien franchement, disait-il à Colbert, que j'ai un fort grand penchant pour les plaisirs ; mais si vous vous apercevez qu'ils me fassent négliger mes affaires, je vous ordonne de m'en avertir. » On peut regretter que Colbert n'ait pas usé plus souvent de cette permission du Roi ; mais c'est déjà beaucoup qu'elle ait été donnée, et il ne manque pas de souverains, moins fiers que Louis XIV, de qui on ne pourra jamais citer un aussi beau trait de modestie.

Lorsque la seconde séance du conseil était terminée, le roi changeait de toilette, avec un cérémonial moins compliqué que celui du matin, et la réception du soir commençait. Dangeau mentionne les grandes réceptions par cette phrase qui revient souvent dans son journal : « Il y eut ce soir appartement chez le Roi. » Mme de Sévigné nous a laissé une piquante et vivante description de ces fêtes. « Le Roi, dit-elle, la Reine, Monsieur, Madame, Mademoiselle, tout ce qu'il y a de princes et de princesses, Mme de Montespan, toute sa suite, tous les cour-

tisans, toutes les dames, enfin ce qui s'appelle la cour de France, se trouve dans ce bel appartement du Roi que vous connaissez. Tout est meublé divinement, tout est magnifique. On ne sait ce que c'est que d'y avoir chaud; on passe d'un lieu à l'autre sans faire presse nulle part. Un jeu de reversi donne la forme et fixe tout... Je saluai le Roi ainsi que vous me l'avez appris; il me rendit mon salut, comme si j'avais été jeune et belle. La Reine me parla aussi longtemps de ma maladie que si c'eût été une couche... M. le duc me fit mille de ces caresses à quoi il ne pense pas; le maréchal de Lorges m'attaqua sous le nom du chevalier de Grignan, enfin *tutti quanti*, vous savez ce que c'est que de recevoir un mot de tout ce que l'on trouve sur son chemin... »

J'abrége, Messieurs, ce récit qui nous mènerait trop loin. Vers dix heures le Roi soupait, à son grand couvert les jours d'appartement, à son petit couvert les jours ordinaires; puis il parcourait de nouveau la galerie et les salons, jouait quelquefois au *portique* ou au *reversi*, et rentrait chez lui vers minuit pour se mettre au lit devant un public privilégié. On avait apporté dans sa chambre une collation qu'il appelait son *en-cas de nuit;* le barbier avait préparé la toilette et les peignes; deux carreaux étaient placés dans la ruelle, et le bougeoir de vermeil à deux bougies brûlait sur une table près d'un fauteuil. Le Roi étant déshabillé, ayant fait sa prière, ayant dit à chacun ce qu'il pouvait avoir à dire, la cour se retirait et le laissait enfin seul jusqu'au lendemain.

Je viens de vous montrer, Messieurs, ce qu'était en temps de paix et à Versailles l'existence ordinaire de Louis XIV. Ce n'est qu'un côté très-incomplet de sa biographie; mais même dans le peu que j'en ai dit nous le retrouvons tel qu'il a été en toute circonstance : hon-

nête, laborieux, pénétré de ses devoirs de Roi; ayant de grands défauts, parce qu'après tout il n'était qu'un homme, mais les rachetant par les plus éminentes qualités; souverain beaucoup trop absolu au gré de l'esprit moderne, mais nullement en retard sur la civilisation du siècle où il a vécu; incapable de ces vues profondes et philosophiques sur la destinée des Etats qui ont fait de son aïeul Henri IV une sorte de précurseur; mais ayant su tout au moins être de son temps, et l'un des premiers de son temps.

Si un tel homme, au lieu de vivre au XVII[e] siècle et d'être roi de France, eût été citoyen d'Athènes, même après Périclès, nul doute que la Grèce ne lui eût élevé des statues, peut-être même des autels. Les statues, à vrai dire, ne lui manquent pas (c'est généralement ce qui manque le moins en France), mais je voudrais pour sa mémoire un culte pieux et fidèle; et ce culte, Versailles, mieux qu'aucune autre ville, peut et doit le lui rendre.

Imitons, puisqu'on le veut, la république athénienne; honorons nos grands hommes comme elle honorait les siens; protégeons leur gloire qui est la nôtre, faisons-les connaître et aimer; ne permettons pas qu'on les insulte. Dans les jours de révolution, lorsqu'on veut empêcher le peuple de piller ou d'incendier les édifices publics, on a soin de l'avertir que ces édifices sont à lui : faisons de même pour les grands noms de notre histoire; ils appartiennent au peuple tout aussi réellement que les châteaux et les palais, et ils constituent une part mille fois plus précieuse encore de la propriété nationale.

UNE VISITE AU COUVENT

Par M. Ernest CHATONET, membre titulaire

A demi caché par les branches
Des grands arbres de l'arsenal,
Près d'une église et d'un canal
Est le couvent des Dames-Blanches.

Au fond de mon cœur assombri
Souvent s'en reflète l'image,
Et ma pensée, aux jours d'orage,
Y vient demander un abri.

Je me livre alors sans défense
A des souvenirs déjà vieux,
Et vois accourir radieux
Le fantôme de mon enfance.

Il me semble encor me revoir
A la porte, chaque dimanche,
Tenant ma mère par la manche,
Demander la clef du parloir.

Comme on commence une prière
Et les yeux fixés sur le sol :
« Je voudrais voir tante Saint-Paul, »
Dis-je en tremblant à la tourière.

Tout en me souriant, la sœur
Prend les clefs dont elle a la garde,
En choisit une, me regarde
Et me la tend avec douceur.

Quand nous entrons, une odeur fade
Nous saisit: puis à petits pas
Je m'avance, et nous parlons bas
Comme auprès du lit d'un malade.

J'ouvre l'oreille au moindre bruit.
Ma mère me dit : « C'est ta tante ! »
Et, pendant ces moments d'attente,
J'observe avec soin le réduit :

C'est une chambre étroite et sombre
Que partage un grillage noir
A travers lequel on peut voir
Un christ, le long du mur, dans l'ombre.

Auprès du grillage est un tour
De forme massive et pesante,
C'est la seule chose amusante :
On le tournerait tout un jour.

Malgré ce jeu le temps me dure,
Quand la porte s'ouvre soudain,
Et j'entrevois un beau jardin
Tout éblouissant de verdure.

Des arbres, taillés en arceaux,
Forment, autour, de verts portiques
Et le chant lointain des cantiques
Se marie aux chants des oiseaux.

Le soleil rit dans le feuillage.....
— Mais la vision disparaît,
Et ma tante alors m'apparaît
Assise auprès du noir grillage.

Je la suis de l'œil en songeant.
— Elle écarte à demi son voile,
Sur sa guimpe de fine toile
Brille un grand crucifix d'argent.

Une robe de grosse bure
L'enveloppe et, comme un fardeau,
Pèse à son corps maigre ; — un bandeau
Encadre sa pâle figure.

Elle sourit en nous voyant.
— Oh ! le triste et le bon sourire
Et que de choses il sait dire
A mon cœur déjà clairvoyant !

Son regard, brillant de tendresse,
Sur moi vient alors se poser
Comme un muet et long baiser,
Et du geste elle me caresse

Tout en m'interrogeant ; sa voix
Est douce, musicale et tendre,
— Si douce qu'on croirait entendre
Un soupir d'oiseau dans les bois.

Regardant de côté la porte,
Elle s'enquiert de tous les siens,
Et prompte vers les jours anciens
L'aile du souvenir l'emporte.

Des noms aimés, essaim joyeux,
Sur ses lèvres volent en foule;
— Mais le temps rapide s'écoule,
Et sonne l'heure des adieux.

Je monte debout dans ma chaise
Et passe, en serrant bien les doigts,
A travers les barreaux étroits
Ma petite main qu'elle baise.

J'ai comme le pressentiment
De son cruel et long martyre,
Et, dans ses yeux cherchant à lire,
Je la regarde fixement.

Mon regard d'enfant la désarme,
Et dans la peur de succomber
Elle part, — et je vois tomber
Sur sa croix d'argent une larme.

BERCEUSE

PAR LE MÊME

La nuit vient endormir la terre,
Les brises chantent à mi-voix
Sur un rhythme plein de mystère
Leur berceuse au fond des grands bois;
Tout dort, le chien noir dans la grange,
L'hirondelle en son nid soyeux.
Comme eux il faut faire, cher ange,
Il faut dormir, ferme tes yeux.

Tandis que près de toi je veille,
Si tu dors d'un sommeil bien doux,
A l'heure où la terre s'éveille
Tu viendras jouer avec nous.
Nous prendrons dans le pêle-mêle,
Pour les étaler sur les draps,
Tes soldats, ton mouton qui bêle,
Ton pantin qui n'a plus qu'un bras.

Combien, à l'heure où je te berce,
D'enfants pauvres sur les chemins!
Le brouillard de la nuit transperce
Leurs vêtements, bleuit leurs mains.
Pauvres petits! Dieu les protége!
Ils ont grand'faim, ils sont bien las,
Et l'hiver, quand tombe la neige,
Ils vont demi-nus et sans bas.

Quand l'âge t'aura fait comprendre
Ces lamentables vérités,
Selon ton pouvoir, cherche à rendre
Le bonheur aux déshérités;
Donne-leur ton cœur en partage
Et large place à ton foyer;
Ne t'inquiète davantage :
Dieu se chargera du loyer.

Il dort, et sa tête repose
Sur sa main fermée à demi;
L'autre main sur le drap se pose :
On dirait un ange endormi.
La mère, calme dans sa joie,
Serre les vêtements du jour.
Sous le bonheur mon âme ploie.....
— La douce chose que l'amour!

SÉANCE SOLENNELLE

DU 15 DÉCEMBRE 1876

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. DE CRISENOY

Préfet de Seine-et-Oise, Président d'honneur.

DISCOURS DE M. DE CRISENOY.

MESSIEURS,

Avant de commencer l'ordre du jour fixé pour cette séance solennelle, permettez-moi de vous dire combien j'attache de prix au titre de président d'honneur qui m'est attribué par les statuts de la Société, combien je suis heureux d'assister à ces réunions et de participer ainsi à vos travaux. Je serais fier, Messieurs, d'y apporter aussi mon contingent d'études, mais les occupations d'un administrateur dans ce département laissent peu de loisirs, et je dois me borner à écouter, en félicitant et en remerciant ceux d'entre vous qui nous communiquent si généreusement le fruit de leurs utiles et intéressantes recherches.

Quant à la tâche d'auditeur, je puis me rendre cette justice que je l'accomplis en conscience, car j'ai passé rarement des heures aussi agréables que celles de la dernière réunion de votre Société; elles m'ont paru bien courtes. Vous vous souvenez, Messieurs, de ce ré-

sumé de l'histoire des Académies dans lequel votre savant président, après nous avoir fait respirer les parfums des jardins d'Académus, nous a conduits rapidement à travers les siècles passés, pour établir la généalogie de la Société des Sciences morales de Versailles. Je me souviens encore du plaisir que j'ai éprouvé en l'entendant parler avec une émotion et une piété toutes filiales de Clémence Isaure, dont à ma honte j'avais toujours eu le tort de considérer l'existence comme un peu légendaire.

Puis M. Delerot a fait l'analyse de la correspondance d'Alexis de Tocqueville, cet observateur si fin et si délicat, cet esprit si profond et en même temps si séduisant. M. Delerot était tellement pénétré de son sujet qu'on sentait revivre dans sa parole l'âme de son héros, et l'on aurait voulu pouvoir se fixer dans la mémoire toutes les citations qu'il faisait, tant elles étaient justes et vraies, tant elles semblaient s'appliquer aux événements qui se déroulent de nos jours.

Enfin, M. Taphanel nous a parlé de Louis XIV dont il a raconté l'une des journées, et en l'entendant je n'ai regretté qu'une chose, c'est que son récit fût si court.

Lorsqu'on habite Versailles, entouré des monuments, des souvenirs du grand règne, il est impossible de ne pas y songer sans cesse, et je vous avouerai que c'est pour moi un grand charme, un charme toujours nouveau que de vivre au milieu de ces souvenirs. Louis XIV a été l'objet des jugements les plus opposés, et il faut avouer qu'à de certains égards son règne offre des périodes que l'histoire a le droit de juger sévèrement; mais ce qui est sa véritable gloire, sa gloire indiscutable, c'est l'œuvre administrative qu'il a laissée après lui. Louis XIV a été l'un des plus grands administrateurs qui aient existé.

Il y a bien des années déjà, à une époque où je ne songeais guère à entrer dans la vie publique, je me suis occupé de rassembler les éléments d'une histoire concernant certaines branches de l'administration de la marine. J'ai dans ce but feuilleté et parcouru, en en copiant de nombreux extraits, toute la correspondance de Colbert et de ses successeurs contenue dans d'énormes in-folio déposés dans les archives du ministère de la marine. Je passais toutes mes journées absorbé dans la lecture de ces précieux documents. M. Pierre Clément réunissait alors les matériaux de la *Correspondance de Colbert*, publiée par le ministère des finances. J'ai eu la bonne fortune de l'aider dans certaines parties de ce travail, et j'ai retrouvé dans M. Vernier, percepteur à Ermont, le jeune et intelligent secrétaire qui a longtemps travaillé à côté de moi, chargé par M. Pierre Clément de copier sur les manuscrits des archives les lettres de l'illustre ministre de Louis XIV.

Vous connaissez, Messieurs, l'intérêt, le charme de ces recherches dans les archives. Vous savez comme on finit par s'identifier aux hommes et aux choses des temps passés, au point qu'après une journée consacrée à la lecture de ces correspondances, il faut un certain temps pour retrouver le présent et se convaincre que les personnages dont on lisait les lettres, sont séparés de nous par des siècles. Il semble qu'on les connaît, qu'on s'est entretenu avec eux, qu'on va les rencontrer en sortant, au détour d'une rue.

J'ai vécu, en quelque sorte, pendant quatre années, avec les collaborateurs intimes de Louis XIV, et je puis vous affirmer que rien n'est plus instructif que leurs correspondances ; on y trouve à la fois la grandeur dans la conception, la précision dans l'étude des détails, la

prévoyance, la fermeté et la persévérance dans l'exécution, et, il faut bien le reconnaître, si Colbert, si Louvois ont une grande part dans l'œuvre administrative de cette époque, Louis XIV en est l'inspirateur. Il était un travailleur infatigable et on retrouve à chaque page, dans les dépêches de ses ministres, la trace, le cachet de sa personnalité.

Et cependant, il a manqué quelque chose à cette œuvre, et ce défaut se révèle précisément dans la correspondance des secrétaires d'Etat. A cette époque, il n'existait pas en France de corps administratifs élus; l'administration concentrée en elle-même, inspirée uniquement par ses bureaux, ses fonctionnaires et ses agents, se trouvait isolée. Les renseignements qui lui parvenaient, les enquêtes auxquelles elle se livrait étaient nécessairement incomplets.

Des agents en sous-ordre sont toujours fatalement portés à dire, à exagérer ce qui peut plaire à leurs chefs, à déguiser ce qui peut leur être à eux-mêmes désavantageux. Ceux qui ne sont pas consciencieux le font audacieusement, ceux qui sont honnêtes le font involontairement; voilà toute la différence. La nature humaine est ainsi faite et elle se venge toujours des contresens qu'on lui impose.

Une administration qui n'est pas entourée de corps élus et indépendants, qui ne s'appuie pas sur eux, qui ne vit pas de leur vie, est une administration sans contrôle, sans lumière, sans vérité. Elle peut être brillante au début, mais elle est fatalement condamnée à la décadence.

Tel fut le sort de l'administration de Louis XIV. Colbert et Louvois représentent ce point de départ brillant, leur œil sévère, investigateur, savait démêler la vérité;

leur intelligence active, leur jugement droit suffisaient au début pour donner l'impulsion aux rouages administratifs et les dominer ; et encore ! Vous avez lu sans doute ces pages admirables de M. Camille Rousset, dans lesquelles il suit pas à pas le développement des grands travaux de Louvois. Vous vous souvenez du chapitre où l'éminent historien raconte comment la révocation de l'édit de Nantes a eu pour cause déterminante le zèle exagéré des intendants qui, dans le but de faire valoir leurs services et leur habileté, adressaient au roi des listes de conversions et finissaient par déclarer qu'il n'existait plus de protestants dans leurs provinces.

Louvois a opéré la réforme de l'armée. Colbert nous a laissé ces grandes ordonnances qui ont constitué, organisé les services publics, et jeté les fondements de nos industries; mais ces deux génies disparus, les vices de cette administration sans contre-poids, sans contrôle, la seule peut-être qui fût possible à cette époque, en raison de l'organisation politique de la France, se sont manifestés rapidement, et il est lamentable de suivre d'année en année les progrès rapides de cette décadence qui aboutit au désordre, à la stérilité et aux désastres de toute sorte.

Les souvenirs des impressions que m'ont laissées ces années de recherches dans les archives de la marine, me sont encore si présents, j'ai eu si souvent l'occasion d'y réfléchir depuis que je suis en situation de voir de près l'administration et de pratiquer moi-même les sujets que j'étudiais alors théoriquement, qu'il s'est formé dans mon esprit une conviction inébranlable et je n'ai pu résister au désir de vous la faire partager.

Je termine, Messieurs, en vous demandant la permission de faire hommage à la Société des Sciences morales

de Versailles, de deux Mémoires où se trouvent résumés très-curieusement quelques fragments de mes études historiques. Ces opuscules sont à peine dignes de vous être offerts, mais ils ont, à défaut d'autre mérite, celui de ne pas renfermer un fait, une assertion qui ne soient appuyés sur des documents copiés de ma main dans les manuscrits originaux.

Le premier est un Mémoire que j'ai présenté en 1870 à la Commission d'enquête sur la marine marchande. Il renferme l'histoire de l'institution des *classes maritimes,* créée par Colbert et transformée par la loi du 3 brumaire an IV en celle de l'inscription maritime qui existe encore aujourd'hui. Cette dernière institution avait toujours été considérée comme l'œuvre de Colbert et comme le palladium de notre puissance navale. C'était là, selon moi, une double erreur. Je crois avoir démontré que le régime conçu et organisé par Colbert n'a pas été compris par des successeurs qui l'ont transformé en un instrument d'oppression pour les marins, de ruine pour la marine marchande, d'affaiblissement pour la marine militaire; que l'inscription maritime est la contre-partie de l'idée de Colbert. Je montre les maux qu'elle a produits de nos jours toutes les fois qu'on a voulu armer des flottes considérables.

Aujourd'hui que le service militaire est obligatoire pour tous les Français, l'inscription maritime est moins pesante pour les marins. Mais elle est inutile à la marine militaire, et elle demeure un obstacle insurmontable au développement de la marine marchande.

Le second Mémoire que j'ai l'honneur de déposer sur le bureau a pour titre : *La Campagne maritime de* 1692. En recherchant des documents sur les classes maritimes, j'ai trouvé une série de correspondances et de rapports

de nature à jeter un jour nouveau sur cette campagne qui s'est terminée par le désastre de la Hougue.

Tous les historiens attribuaient ce désastre à la fatalité, aux vents contraires, tandis qu'il a eu pour véritable cause l'imprévoyance et le désordre de l'administration.

Colbert était mort en 1683, son fils le marquis de Seignelay qui lui avait succédé dans le département de la marine avait succombé lui-même en 1690. Le fardeau de cette succession si lourde à porter avait été imposé à Louis Phelypeaux, comte de Pontchartrain, chargé déjà depuis l'année précédente du contrôle général des finances. Ce fut le commencement de la désorganisation. Ignorant complétement, ainsi qu'il l'avait déclaré lui-même, le nouveau service qu'il devait diriger, il n'essaya même pas de l'apprendre, et s'abandonna entièrement aux influences de cour et à celles de ses travaux.

Déjà en 1691, le plan de campagne primitivement adopté avait manqué par suite du retard des armements; l'administration s'en prit à Tourville. Dès les premiers mois de 1692, on put s'apercevoir que la situation serait pire encore; les levées de matelots ne se faisaient pas; les approvisionnements manquaient dans les ports; un esprit de mesquine jalousie avait fait reléguer à l'écart les hommes de confiance de Colbert et de Seignelay. Si un intendant écrit de Brest qu'il n'a ni ouvriers, ni hommes, ni vivres, on lui répond simplement de Versailles que s'il ne remplit pas mieux son emploi, on mettra un autre à sa place. Si plus tard Tourville fait des observations sur le plan de campagne qu'on lui envoie des bureaux du ministère, sans même avoir pris son avis, un M. de La Touche, premier commis, qui n'avait jamais

mis le pied sur un navire, lui demande en termes peu couverts, sous la signature de Pontchartrain, s'il a peur d'aller au-devant de l'ennemi. Et les mois se passent sans qu'à la Cour on semble se douter qu'on marche vers un désastre inévitable. Le lecteur moderne qui parcourt cette correspondance journalière, voit cependant grandir à chaque page ce danger; par moments le frisson le saisit, il aurait envie de faire comme les enfants assistant pour la première fois au théâtre à un drame émouvant, et que l'on ne peut qu'à grand'peine empêcher de crier à la victime que l'on trame un complot contre elle. On aurait envie de dire au roi, au ministre : « Mais vous ne voyez donc pas que rien ne se fait, que vos ordres ne s'exécutent pas et sont inexécutables, que vos dépêches sont vides de sens, que vos calculs sont faux, que vos flottes ne seront jamais prêtes, et que si vous les faites sortir malgré tout, elles seront écrasées. » Il y avait pourtant des hommes sages, expérimentés qui jetaient ce cri d'alarme; mais on ne les écoutait pas, on attribuait leurs paroles au dépit, à leur peu de zèle pour le service du roi.

Le 28 mai les flottes se rencontrèrent au large de Barfleur. Après une journée de lutte acharnée, Tourville resta maître du champ de bataille, mais le lendemain la réserve de la flotte anglaise, qui n'avait pas encore combattu, entrait en ligne contre nos vaisseaux désemparés. Il fallut se retirer. Cherbourg n'existait pas encore. La côte n'offrait pas d'abris; treize vaisseaux furent brûlés par l'ennemi, les autres réussirent à grand'peine à gagner Saint-Malo. La flotte française était anéantie, moralement surtout, et ne se reconstitua pas de longtemps. Ce fut le commencement des revers de Louis XIV, et dix ans plus tard, les vaisseaux qui nous restaient en-

core coulaient bas un à un dans le port de Toulon, faute d'argent pour les tenir à flot.

C'est en 1865, Messieurs, que j'écrivais l'histoire de cette campagne, je ne me doutais pas alors que mon récit deviendrait bientôt, hélas ! de l'histoire contemporaine. Mais j'ai hâte d'ajouter que si, à deux cents ans de distance, les fautes ont été les mêmes, si ces fautes ont entraîné fatalement les mêmes malheurs, les conséquences finales en sont bien différentes.

Louis XIV disait : « La France, c'est moi. » Lorsqu'il perdit en vieillissant les facultés, l'ardeur, la force de la jeunesse, la France s'affaiblit en même temps.

Une nation qui s'appartient à elle-même, qui se gouverne elle-même, ne vieillit pas, et le malheur, lorsqu'il vient la frapper, a pour effet de ranimer son énergie, de grandir son courage et de relever sa fortune. C'est le spectacle consolant, Messieurs, dont, plus heureux que nos aïeux, nous sommes aujourd'hui témoins.

DISCOURS DE M. ANICET DIGARD

PRÉSIDENT TITULAIRE

MONSIEUR LE PRÉFET, MESDAMES ET MESSIEURS,

Appelé par les règles de notre Société à vous adresser mes adieux au terme de ma présidence annuelle, je ne crois pouvoir mieux faire que d'échanger nos sentiments les plus vifs et nos meilleurs souvenirs en cherchant avec vous ce que pourrait être *un Guide historique à Versailles*. L'histoire de notre ville est encore à faire, a dit

notre tant regretté collègue J.-A. Le Roi... Il oubliait dans sa modestie qu'il avait fait déjà celle de ses rues, et raconté les visites de Louis XIII. Mais cette parole qu'il a écrite au premier feuillet du Catalogue de notre Bibliothèque municipale, était bonne à rappeler au moment où nous allons donner l'hospitalité au Congrès scientifique dont je vous ai annoncé la première session aujourd'hui fixée; elle doit durer du 17 au 27 mai. Je fais ce que je puis pour susciter des historiens, je voudrais donner l'exemple en ébauchant ce *Guide* à offrir à vos hôtes, mais la tâche est si vaste que je me bornerai aujourd'hui à raconter les origines de Versailles en résumant le plus souvent les travaux de mes devanciers.

ORIGINES.

Au cœur de l'Ile-de-France, dans la région boisée qui s'étend de Saint-Cloud à Rambouillet et de Chevreuse à Saint-Germain, en resserrant le cercle, on trouve le pays dit *le Pincerais* dont le point central est un bassin formé par une suite de collines circulaires; on appelait ce bassin le *Val de Galie*.

Remarquons, sans y attacher plus d'importance qu'il ne faut, le rapprochement possible entre le mot latin des vieilles chartes, *Vallum Galiæ* ou *Galliæ,* et le nom de Gaule comme aussi avec le nom générique de la contrée au moyen âge, l'*Ile-de-France*. L'auteur de *Versailles seigneurie*, *château et ville*, qui dans sa modestie a gardé l'anonyme, mais dont nous devons révéler le nom qui est celui d'un collègue, M. Saint-James de Gaucourt (1), nous

(1) Nous devons beaucoup à son consciencieux et utile travail dont la plus grande partie est malheureusement restée manuscrite; la partie relative aux origines a été imprimée, mais c'est une brochure aujourd'hui épuisée et introuvable.

apprend qu'en 1836, des ouvriers, en abattant un tronc d'arbre à l'extrémité du canal près du bassin d'Apollon, trouvèrent des pièces gallo-romaines, dont l'une en or de 0 m. 22 de diamètre sur 0 m. 02 d'épaisseur représentant d'un côté une tête d'homme et de l'autre un cheval (1). Nos premiers ancêtres avaient-ils dans la profondeur de nos bois une station militaire, un pagum ou un sanctuaire druidique comme aux environs de Chartres? La conjecture est permise.

Et à côté de cette conjecture se place pour les temps carlovingiens une légende. Ce n'est qu'une fable, mais ces fables conservées dans la mémoire des peuples, expression de leurs premiers rêves poétiques, surtout quand elles se rattachent au cycle des paladins, peuvent et doivent être rappelées.

Sur une vieille carte du seizième siècle qu'on peut voir à notre Bibliothèque municipale, entre l'emplacement de Saint-Germain et celui de Versailles, est marqué un bois assez étendu, avec cette légende : *bois de la trahison*, or voici ce que je trouve dans l'un des plus vieux guides de France (2) :

« Chose admirable à voir à une lieue de Saint-Germain-en-Laye ou environ; c'est qu'il y a un bois taillis, presque tout de chesnes qu'on appelle le *bois de la trahison;* duquel si on prend quelque rameau ou branche et

(1) Elle fut achetée, dit M. de Gaucourt, par M. Boisselier, peintre paysagiste, ancien Président de notre Société, décédé il y a vingt ans. Qu'est-elle devenue?

(2) Description contenant les antiquitez, fondations et singularitez des plus célèbres villes, châteaux et places remarquables du royaume de France, par Desrues, avec les choses les plus remarquables advenues en icelui à Coustances. MDC VIII, 1 vol. petit in-12, chapitre des villes et places voisines de Paris, Saint-Germain-en-Laye, page 95.

qu'on le jette en la rivière de Seine, voisine de là, il va tout droit au fond, ainsi qu'une pierre.

« Quelques-uns tiennent qu'en ce bois fut brassé le monopole (*sic*) de ceux qui, avec Gannelon, sieur de Hautefeuille, trahirent la maison des Ardennes et les pairs de France et plus braves capitaines de la suite de Charles le Grand (laquelle histoire est très-véritable), et qu'en horreur d'une si maudite menée Dieu a voulu montrer combien elle luy fut desplaisante : ce bois n'ayant depuis porté aucun fruict; et à mesure qu'on le coupe, il demeure sans germes ni produire, quoyque le chesne peuple assez de son naturel la terre ou il est enraciné. »

Desrues, resté un écrivain obscur, n'était pas loin du temps où le grave Pasquier, qu'on a appelé quelquefois le père de notre histoire, donnait pour fondateur au royaume de France *Francus*, fils de Priam, et il est curieux de retrouver ici la trace du roman carolingien (inventé de l'an 1100 à 1200). La Légende montre aux Pyrénées la marque de Durandal, dite la brèche de Roland, le fer du cheval du même Roland à la Sainte-Baume; et son image avec celle d'Olivier se dresse au porche de la cathédrale de Vérone.

Mais il est temps d'entrer dans l'histoire certaine et même de faire un peu de topographie

Au défaut du toit de notre château qui serait le meilleur des observatoires, plaçons-nous sur les hauteurs de Satory. De là on peut embrasser du regard le val de Galie tout entier et désigner du doigt Fontenay-le-Fleury, Saint-Cyr, Rocquencourt, le Chesnay, Glatigny, Chaville et Viroflay. Ces anciens fiefs, avec d'autres agglomérat ons qui sont aujourd'hui confondues dans la ville et le parc, mais qui ont conservé un nom distinct et ancien, par exemple, Montreuil, Clagny, Saint-

Antoine (du Buisson), Trianon, formaient les jalons de cette espèce de cirque naturel ouvert au milieu d'une forêt.

Sur la pente du mamelon central, du côté de la rue qu'on nomme encore du *Vieux-Versailles*, s'espaçaient avant le dix-septième siècle, entre les lignes actuelles des rues de Saint-Julien et de Satory, et de celle de l'Orangerie. des habitations rares et humbles ; un château seigneurial les dominait, mais ni ses constructions ni le fief qui en dépendait ne paraissent avoir eu une grande importance. Au point culminant, probablement là où s'élève aujourd'hui la statue de Louis XIV, une tradition certaine place un moulin (1).

Pour résumer cette description, il suffit de rappeler l'étymologie heureuse, bien trouvée si elle n'est pas certaine, que M. Eckart a donnée au nom de notre ville. L'abbé Lebœuf (2) avait déjà pensé qu'il fallait la chercher dans la langue des Germains. Or, M. Eckart (3) y a relevé deux mots *Warze* ou *Wärschen*, petite élévation, et *Allein* (isolée), qui, avec de légères contractions, ont pu composer le mot *Versailles*. On a donné d'autres étymologies dont quelques-unes véritablement puériles ne méritent pas d'être rappelées.

M. de Gaucourt compte dans le val de Galie, aux temps féodaux, cinq villages et dix-sept hôtels ou hameaux.

Si maintenant à l'heure de l'*Angelus* on descend pour suivre les allées qui entourent Trianon, on pourra faci-

---

(1) Voir pour cette description, à la Bibliothèque, les cartes du gouvernement de l'Ile-de-France indiquées à la première page du catalogue de M. Le Roi.

(2) *Histoire du diocèse de Paris*, tome VII.

(3) *Recherches historiques et critiques sur Versailles* (p. 10), par M. Eckart. Versailles, 1834, in-8°.

lement, au bruit de la cloche des Capucins, répondant à celle de nos paroisses, rêver au temps où la cloche de la petite chapelle de Saint-Julien (située à peu près sur l'emplacement de la Bibliothèque de la ville), à la fois paroisse du hameau et prieuré dépendant d'abord de l'abbaye de Marmoutiers, en Bretagne, plus tard de Saint-Magloire de Paris, répondait à la cloche de la chapelle de Saint-Antoine-du-Buisson (près de la porte Saint-Antoine actuelle).

Au retour de la promenade, on pourra, à la clarté de la lampe, revoir les pages de l'abbé Lebœuf, érudit consciencieux et sûr, et celles de notre collègue, M. de Gaucourt, qui a glané derrière le savant abbé avec l'amour sincère de son sujet.

Lebœuf avait donné l'indication précise des documents où il a trouvé quatorze noms de seigneurs de Versailles, le premier, Hugues de Versailles, pouvant être contemporain de Hugues Capet, puisque le document où il signe comme témoin, date de 1037.

Le dernier, J.-F. de Gondy (1602-1632), fut le vendeur du manoir à Louis XIII.

M. de Gaucourt ajoute cinq noms retrouvés à bonne source, entre autres celui de Robert ou Robinet de Versailles (1402), écuyer, échanson du roi, récompensé par lettres patentes du 20 mai 1400, pour les services rendus au roi Charles VI (1), et dont le sceau nous a conservé les armes de nos seigneurs (2).

---

(1) Manuscrit de la Bibliothèque nationale, pièces scellées, vol. 112, pièce 8741, et dans Gaucourt, p. 55.

(2) M. de Gaucourt a donné ce sceau et un tableau synoptique que nous reproduisons à la fin de notre essai, contenant, outre les noms des seigneurs de Versailles retrouvés jusqu'ici, ceux des seigneurs voisins, de Rocquencourt, Montreuil et Porchéfontaine, Viroflay et Châville, Clagny, Glatigny, Trianon et Saint-Cyr.

Mais le premier Versaillais dont l'histoire ait signalé le nom est Pierre de Versailles, contemporain de ce Robert (peut-être un parent), qu'on peut appeler un véritable grand homme. D'abord moine de Saint-Denis, professeur de théologie, docteur de Sorbonne *in utroque jure*, il fut l'ami de Gerson et assista l'illustre chancelier de l'Université de Paris, auteur probable de l'*Imitation de Jésus-Christ*, dans sa réplique à l'apologie que le cordelier Jean Petit tenta du meurtre du duc d'Orléans par le duc de Bourgogne.

Dom Martène nous a conservé, dans son *Thesaurus anecdotorum*, une lettre latine adressée par Pierre à un autre ami, le fameux Jean Juvénal des Ursins, chancelier du Dauphin. Il y attaque le goût effréné de ses contemporains pour le jeu et la débauche, il qualifie les impôts d'*oppression* du peuple, il accuse les grands du péché de *tyrannie,* il reproche aux clercs leur ignorance et l'adultère qu'ils ne se refusent pas plus que les gens du peuple, enfin il *prédit la destruction imminente du royaume de France après les désordres de Paris, les assassinats incroyables commis par le peuple en fureur et dont on n'avait pas d'exemple dans les temps passés.*

Le contemporain de Jean-sans-Peur, d'Isabeau de Bavière et du boucher Caboche devait penser ainsi. Son style est un peu déclamatoire, mais il a le cœur d'un bon citoyen. Heureusement les peuples sont guérissables, et Dieu prouva dès lors qu'il protége la France. Pierre, ambassadeur de France au concile de Constance en 1414 et 1415, membre du concile de Basle en 1431 comme abbé de Saint-Martial de Limoges, membre du concile de Florence où l'on crut réaliser la réconciliation avec les Grecs en 1439, mourut évêque de Meaux en 1446. Il put voir la mission de Jeanne et le relèvement de sa patrie.

Si, comme l'érudition l'a prouvé, quelques-uns de ses enfants avaient déjà joué un rôle, l'humble hameau, avant le règne des Bourbons, n'eut véritablement pas d'histoire. Les chartes font allusion à des querelles entre le curé et le prieur de l'église de Saint-Julien pour leurs droits respectifs, et l'un de ses seigneurs, Philippe (1100), au moment de la grande terreur de la fin du monde, prit, du consentement de sa femme Héloïse, l'habit religieux à l'abbaye de Marmoutiers, après avoir donné au prieuré de Versailles la part qu'il possédait dans la chapelle de Saint-Julien et un labourage à Fontenay (1), mais pour trouver en dehors des légendes quelque événement, il faut citer un passage des registres du parlement de Paris (2).

La reine régente, par une lettre datée du 11 juin, venait d'annoncer le désastre de Pavie. Il y eut à Paris un effarement général dont on peut voir les curieux détails dans Félibien; et chose triste à dire qui ne s'est renouvelée, hélas! que trop souvent depuis, de misérables auxiliaires étrangers, et même des Français, virent là une occasion de brigandage :

« Du vendredi, 23e jour de juin 1535. Ce jour, le comte de Brayne, le prévost des marchands et Jehan Lecler, eschevin de cette ville, sont venus à la cour de céans; et a dict le dict comte de Brayne que, en ensuivant ce que la cour lui avait ordonné, il fut mercredi dernier, en la compagnie desdicts prévosts des marchands et Lecler, voir les gens de guerre qui sont all' entour de cette ville, *et furent à un village nommé Versailles, où ils trouvèrent les Italiens qui deslogeaient sans trompettes, et y en eust*

(1) Voir Lebœuf et Gaucourt.

(2) Félibien et Lobineau, *Histoire de la ville de Paris*, p. 667.

aucuns prins, dont ils en ont fait exécuter trois. et sont à cette heure les dicts Italiens hors la prévosté et vicomté de Paris.

A quoi M. Charles Guillard, président, lui a faict response qu'il a faict chose honneste et agréable à Dieu, et que c'est un bon commencement, et fault qu'il continue pour le soulagement du peuple ; car la justice fera crainte aux pillars, et se contenteront les subjects; qui sera un grand bien pour le roi et le royaume. Et sur ce a dict le dict prévost des marchands que ledict comte de Brayne y a besongné vertueusement; et que au partir de cette ville ils voulurent sçavoir où estaient lesdicts voleurs italiens; et pour ce qu'il estait bruist qu'ils estaient à Saint Cloud. ils y allèrent, et delà à Villepreux, à Sancy (Choisy) aux Bœufs, à Triant (Trianon) et à *Versailles;* et trouvèrent qu'ils s'estaient retirés à Giencourt (Guyancourt); se informèrent sur les champs, comme ils avaient vescu ; trouvèrent un homme pendu qui se cuida estrangler; que une femme, nommée la comtesse de Villepreux, avait été prise à force, et lui avait-on desrobé deux cents escus, et un homme, qui fut mardy bruslé et flamboyé, lequel ils ont veu, et est en si piteux estat, qu'il semble qu'il soit lépreux, et que les dicts Italiens ont faicts des maulx infinis; et si en trouvèrent qui sont chargés de *peccato Sodomiæ*, et on a oy dire des choses qu'il n'oserait dire ni escripre et s'esbahit comme la terre les peut porter. Trouvèrent aussi que les paysans et gens de village se mettent en armes, après que les dicts Italiens sont passez, qui les contrefont, et y a des bandes adventurières avec eux qui font beaucoup de maulx ; en prindrent trois, et trouvèrent qu'ils avaient desrobé des brebis, et leur fit on leur procez; et pour ce qu'ils estaient domiciliaires, ils les rendirent à la justice or-

dinaire. Et quand ils furent à *Versailles*, ils advisèrent que ledict comte de Brayne escriprait au prévost des dicts Italiens, qu'il avait esté en cette ville présenter quelque requeste en cette cour, qu'il estait venu pour leur dire plus amplement ce que la dicte cour leur avait ordonné, afin que le dict prévost et ceux de sa bande ne s'apperceussent de ce qu'ils voulaient faire, en envoyaient vers le dict prévost à Giencourt (Guyancourt) le seigneur de Quincy, commissaire de l'artillerie, et le capitaine des arbalestriers de cette ville; mais les dicts Italiens ne les voulurent attendre et deslogèrent; toutefois ils trouvèrent le commissaire et le dict prévost des dictes bandes; et quand le dict comte de Brayne et lui avec ses gens arrivèrent au dict Giencourt, le commissaire deslogea dez une heure après minuit, et laissa ses chevaux et tout son bagage. »

En ces jours malheureux, le château et le fief de Versailles appartenaient à une famille Colas, dont deux représentants, Pierre (1519) et Philippe (1559), sont connus.

Ce dernier les vendit en 1560 ou 1561 à Martial de Loménie qui obtint du roi Charles IX des lettres patentes établissant à Versailles un marché tous les jeudis et quatre foires par an; la première le 25 janvier, la seconde le jeudi de la mi-carême, la troisième le mercredi d'après la Pentecôte et la quatrième le 28 août, fête de saint Julien, qui fut le patron de Versailles jusqu'en 1687.

Martial était l'ami de Henri de Navarre qui vint avec le marquis d'Elbeuf et quelques amis *courre le cerf à Versailles*, notamment en 1570, après la paix boiteuse et mal assise. Il avait alors 17 ans.

Martial fut, comme huguenot, l'une des victimes à

Paris de la Saint-Barthélemy, mais on ne peut dire avec le commissaire Narbonne, M. Fortoul et autres, que le maréchal de Retz, déjà seigneur de Bailly et de Noisy, qui fut, il est vrai, l'un des massacreurs, ait fait tuer Martial pour le dépouiller de sa terre. Car Albert de Gondy *acheta,* l'année suivante seulement, le fief de Versailles avec celui de Lagrange-Lessart par un acte du 27 juin (1573) cité par Blondel (1), des tuteurs et curateurs des enfants dudit Martial de Loménie.

En 1580 au procès-verbal de la rédaction de la Coutume de Paris, comparaissent Dubreuil, lieutenant du bailli de Versailles, et Pierre Gilbert, seigneur du fief Michel Lebœuf assis audit Versailles.

C'est vers cette époque que se place l'histoire de *l'enfant ingrat* du val de Galie, sujet d'une vieille chanson et racontée au XVII[e] siècle seulement dans *le Mercure galant.* Il s'agit d'un fils qui arrive avec de jeunes compagnons de Paris et qui, s'étant donné pour le seigneur du pays, veut faire passer les bons villageois, ses vieux parents, pour ses fermiers. Ceux-ci en meurent de chagrin.

VERSAILLES SOUS LOUIS XIII.

Les Gondy restèrent seigneurs de Versailles jusqu'au 18 avril 1632, jour où, suivant un acte cité encore par Blondel, ils vendirent à Louis XIII la terre et seigneurie de Versailles, consistant en un vieil château en ruines et une ferme de plusieurs édifices, avec l'annexe de Lagrange Lessart moyennant 16,000 livres (au taux actuel, 160,000 liv.)

Déjà le roi avait acquis, sur le plateau de Versailles en 1624, un premier terrain sur lequel il bâtit un rendez-

(1) Architecture française, in-folio, tome IV, page 92.

vous de chasse que Bassompierre appelle *un château de cartes*, tout près du vieil château, et non pas dans une autre partie de la ville actuelle, comme l'a démontré M. Le Roi.

On avait longtemps présenté une construction plus récente (1), située presque en face du lycée et nommée *le Pavillon royal*, comme étant ce rendez-vous.

Après une nouvelle acquisition faite de Jean de Soisy, Louis fit bâtir par l'architecte Lemercier le petit château dont nous pouvons facilement nous faire une idée, puisqu'il est aujourd'hui enchâssé dans les constructions de Louis XIV (2).

En voici, du reste, la description d'après M. Le Roi :

« C'était un quadrilatère dont chaque face, tournée vers un des points cardinaux avait 22 toises (42 m. 878 c.) de longueur. Chaque angle était flanqué d'un pavillon carré. Le bâtiment présentait un rez-de-chaussée et un premier étage entouré d'une galerie découverte ornée d'une balustre, laquelle établissait une communication extérieure entre les appartements dont les fenêtres s'ouvraient dessus. Le toit était percé d'œils-de-bœuf, et des chambres y étaient ménagées. La quatrième face, celle tournée vers l'est, qui du reste paraît n'avoir subsisté que peu de temps, servait d'entrée; elle ne fut jamais pareille au reste du bâtiment et ne se composa que d'arcades surmontées d'une terrasse de

(1) Le pavillon royal ne remontait qu'à 1676.

(2) La notice publiée en 1836 par l'administrateur du domaine de la couronne, page 2, dit que Louis XIII le fit construire dans l'emplacement et sur les ruines du vieux château de Martial de Loménie.

Nous ne connaissons ni vestiges ni documents qui appuient cette assertion, mais la situation topographique l'autorise. Le vieux comme le nouveau château devait être au milieu du plateau.

plain pied avec le premier étage. Neuf fenêtres éclairaient le premier étage sur le jardin à l'ouest et sept sur chacune des faces du nord et du sud. Sur la cour actuelle, celle de Marbre, qui, sauf l'abaissement qu'elle a subi lors de la création du musée, n'a pas changé, chaque étage est encore percé de dix-neuf fenêtres ouvertes à cette époque. Les assises et les cadres en pierre avec le reste du mur en briques offrent bien le caractère des constructions du temps.

Un fossé à sec, garni d'une fausse baie ou chemin couvert avec un pont-levis du côté de la cour fermait l'enceinte... En dehors du fossé et sur le prolongement de la ligne extérieure des ailes du château, on éleva plus tard deux bâtiments d'environ 48 mèt. 725 cent. de longueur, celui du sud pour servir d'écurie, celui du nord pour le logement de la suite.

A l'intérieur de ce petit château, il y avait au milieu de la façade un portique ouvert sur la cour et sur le jardin, et au rez de chaussée à gauche, sous la chambre du roi correspondante à une partie de celle de la salle de l'Œil-de-Bœuf d'aujourd'hui, le logement ordinaire de M. le comte de Soissons, grand maître de la maison du roi. C'est là que vint coucher Richelieu la veille de ce qu'on a appelé la *journée des Dupes*.

Il y avait eu ce jour-là au Luxembourg entre le roi et sa mère une chaude explication à la suite de laquelle le cardinal, qui, ma gré la consigne donnée et grâce à ses intelligences avec les domestiques, avait pénétré jusque dans la chambre de la reine, parut perdu.

Il dit lui-même à Bassompierre qui le rencontra à la sortie : *je suis un défavorisé...* Or on peut croire que ce jour-là même le roi et lui se donnaient rendez-vous à Versailles, ou du moins le soir même ils s'y rejoignaient.

« Le cardinal fut logé dans le chasteau de Versailles sous la chambre du roy (dit Charles Bernard, *histoire de Louis XIII*) qui est celle où l'on avait coutume de loger M. le comte de Soissons (comme grand maître de la maison du roi), et dès le soir il entra en conseil avec Sa Majesté.

« Ce fut M. de Saint-Simon (le père de l'auteur des *Mémoires*), disent les anecdotes de Richelieu, qui lui rendit un service si important en ménageant cette secrète entrevue entre Sa Majesté et en le conduisant lui-même à l'insu de tout le monde par un escalier dérobé dans le cabinet du monarque. »

« Puis devant les courtisans qui étaient alors à Versailles il arriva que, comme le premier ministre prenait congé de lui en compagnie du cardinal de La Valette, Sa Majesté, au lieu de lui octroyer la permission qu'il lui demandait de se retirer, lui ordonna au contraire de demeurer et de continuer l'exercice de son emploi, lui disant de plus de ne point s'inquiéter, qu'il trouverait bien le moyen d'apaiser sa mère et de lui faire consentir à ce qu'il faisait en ôtant d'auprès d'elle les personnes qui lui donnaient de pernicieux conseils. »

L'ordonnance royale par laquelle Louis XIII ôta les sceaux à Marillac pour les donner à Charles de Laubépin, sieur de Châteauneuf, est datée de Versailles, au mois de novembre 1630, et l'on y voit que Chasteauneuf y prêta serment entre les mains du roy le 14 *du même mois*.

Telle fut la fameuse journée des Dupes, qui consacra le triomphe et assura la domination du cardinal. Marie de Médicis dut partir pour Cologne, où elle mourut dans la gêne, le garde des sceaux Marillac porta sa tête sur l'échafaud, et son frère le maréchal, le duc de Guise, la princesse de Conti et jusqu'au maréchal de

Bassompierre, perdirent leurs emplois; quelques-uns même furent emprisonnés sur l'ordre du ministre qui, la veille, *s'était dit* LE DÉFAVORISÉ.

L'appartement où l'on avait coutume de loger M. le comte de Soissons et où coucha Richelieu, était à l'endroit occupé aujourd'hui par la salle des portraits des rois de France, au dessous de ce qui est devenu depuis le salon de l'Œil-de-Bœuf. L'escalier qui existe encore, et qui plus tard fit communiquer l'appartement du Dauphin avec celui du roi, s'ouvrait dans l'angle sud-ouest de ce salon sous la fenêtre en œil-de-bœuf, à droite pour celui qui la regarde.

C'est de Versailles que le roi data, le 18 avril 1637, la lettre écrite sous la dictée de Richelieu au nonce du pape Bolognetti, « *pour témoigner*, dit-il, le déplaisir que j'ai de voir que les bonnes intentions de Sa Sainteté et les diligences que vous et tous ses ministres avez apportées pour les seconder, soient jusqu'à présent infructueuses pour l'avancement de la paix. »

Ce n'est plus seulement par les documents qui en portent la date, c'est aussi par les réceptions qui y sont faites que Versailles semble dès lors préluder à la qualité qu'elle va mériter d une façon si éclatante de *cour de France*.

Louis XIII y avait reçu, le 20 février 1636, le duc souverain de Parme, Édouard Farnèse; il y fit, le 23 avril 1637, les honneurs d'une grande chasse au duc Bernard de Weymar, l'un des princes protestants alliés de la France. Une autre fois il y chassa le loup avec un ambassadeur d'Angleterre.

Mais M. Le Roi, dans son livre, a traité un point si délicat que nous devons le laisser parler lui-même :

« Le 5 décembre 1637, le roi, *étant parti de Versailles*

pour aller coucher à Saint-Maur, passa par Paris et s'arrêta au couvent de la Visitation de Sainte-Marie pour rendre visite à Mlle de Lafayette. Pendant qu'ils s'entretenaient, il survint un long et affreux orage qui ne permit au roi ni de retourner à Versailles, ni d'aller à Saint-Maur où déjà tout un monde l'attendait.

« Il parut embarrassé, ne sachant où se retirer. On lui proposa d'aller au Louvre, où, à défaut de son appartement qui n'était pas apprêté pour le recevoir, il trouverait celui de la reine qui y demeurait, un souper et un logement tout préparé. Après quelques difficultés, la proposition fut acceptée. Louis soupa, passa la nuit avec la reine et neuf mois après Anne d'Autriche mit au monde Louis XIV. »

Le détail qui rattacherait la naissance de Louis XIV aux suites d'une retraite que son père aurait faite à Versailles, est emprunté à l'*Histoire ecclésiastique de la cour d'Oroux,* t. II, p. 113. Mais on peut voir dans les Mémoires de Laporte un passage qui semble placer cette retraite préliminaire à Chantilly et non à Versailles. Le valet de chambre s'y attribue l'honneur de la réconciliation des époux. Les détails seraient ici longs et fastidieux, mais citons ses paroles impertinentes : « La reine devint grosse de Monsieur notre maître; si bien qu'avec raison on le pouvait appeler *le fils de mon silence*, aussi bien que des prières de la reine et des vœux de toute la France. »

Les historiographes et les mémoires du temps, on le voit, ont commencé l'histoire du fondateur de Versailles avant sa naissance, et ce trait est l'un des signes caractéristiques de l'idolâtrie dont il fut l'objet ici.

La dernière apparition de Louis XIII à Versailles eut lieu en février 1643 : il y séjourna, dit M. Le Roi, du 8 au 18.

« Le 10, un conseil des ministres se tint dans le château, et à la suite de ce conseil le roi réunit à sa table le cardinal Mazarin, que Richelieu, à son lit de mort, lui avait représenté comme le personnage le plus capable de le remplacer, le ministre Chavigny recommandé aussi par Richelieu, l'évêque de Metz, le maréchal de Guiche et quatre autres grands seigneurs. Le dimanche suivant, 15 février, Louis XIII, après avoir entendu la messe et les vêpres dans *la petite chapelle* de Versailles, fit souper avec lui le maréchal de Schomberg, l'évêque de Metz et plusieurs seigneurs de sa suite, et Gaston (*Gazette de France*, 1643). » A peine de retour à Saint-Germain, le roi retomba dans l'état de faiblesse dont il paraissait être un instant sorti pendant son séjour à Versailles, et après avoir langui plus de deux mois, il mourut enfin le 14 mai 1643, dans sa 42e année.

Versailles qui, avant la construction du château royal, n'était qu'un humble village, comptait déjà à la mort de Louis XIII plus de 1.800 feux, ce qui, à quatre habitants par feu, en porterait le nombre à plus de 7,000. (M. Le Roi. page 154. Il cite le *royaume de France* en forme de dictionnaire, 1753, p. 1084.)

« La population ainsi agglomérée autour du château était particulièrement composée de petits marchands et d'aubergistes, attirés par l'établissement du marché et des foires, et surtout par le grand nombre des gens de suite qui accompagnaient nécessairement le roi et les seigneurs dans leurs visites et séjours; mais rien ne prouve, ainsi que l'avancent la plupart des écrivains qui ont parlé de cette époque, que plusieurs hôtels de grands seigneurs fussent déjà construits autour du château. » Et M. Le Roi réfute à ce propos l'abbé Lebœuf et M. de Gaucourt qui, de la simple mention d'une entrevue de

Gaston avec Cinq-Mars à Versailles, concluent avec une trop *grande bonne volonté que le grand écuyer* y avait dès lors un hôtel.

Tout en n'admettant pas l'existence de petits châteaux autour du grand dès cette époque, M. Le Roi, avec l'autorité qui lui appartient, n'en conclut pas moins que le grand roi eut dans son père un *précurseur* à Versailles.

« ..... On voit en effet que Louis XIV, attiré dans cette demeure par d'autres passions que celles de son père, prit insensiblement l'habitude d'y séjourner, parce qu'il rencontra dans la belle et agréable maison de Versailles un commode lieu de plaisance, et que d'embellissements en embellissements, il en fit peu à peu une des plus belles habitations de l'Europe. »

Après cet exposé des origines de notre ville, donnons pour son histoire proprement dite le plan à suivre.

SOMMAIRE D'UNE HISTOIRE DE VERSAILLES DEPUIS LOUIS XIV.

L'histoire de Louis XIV, à Versailles, peut se partager en trois périodes.

Pendant la première, de 1645 à 1661, il y vient comme son père en promeneur, en chasseur. La première visite dont on trouve la trace dans l'itinéraire des rois de France et dans la gazette de Loret, date d'avril 1651. Il y vient encore avec Marie-Thérèse pendant sa lune de miel en octobre 1660.

La seconde période (1661 à 1680), est l'une des plus éclatantes de sa gloire comme conquérant et comme souverain, et aussi celle où ses passions d'homme se déchaînent avec l'impudeur d'un immense orgueil et le scandale d'un pouvoir absolu, dont les plus grands

esprits deviennent les complices par leur idolâtrie. Nous avons raconté dans une autre circonstance les fêtes littéraires (1) dont Corneille, La Fontaine et surtout Molière firent les honneurs au théâtre, et les enseignements donnés par Bossuet, Bourdaloue et Massillon, aux deux chapelles. Le scandale de la vie privée s'y étale entre Mlle de La Vallière et Mme de Montespan et aboutit à la légitimation des bâtards.... C'est le temps de la construction du château : la période de création monumentale.

La troisième période, qui s'étend de la mort de la reine Marie-Thérèse à la mort du roi, est celle où commence l'expiation des fautes du souverain, où la réforme s'accomplit dans la vie privée : c'est le temps de Mme de Maintenon. La gloire de Louis XIV n'est pas éclipsée; elle est moins éclatante, mais peut-être plus réelle.

Pour ces trois périodes, ce que le lecteur demande, c'est une sorte de carte pour se diriger à travers les mémoires du temps si nombreux et si intéressants, une étude topographique qui aidera à éclairer certains épisodes encore mystérieux, et certains détails contradictoires, par exemple, ce qui concerne les mariages de conscience vrais ou vraisemblables du roi lui-même avec Mme de Maintenon, du Dauphin avec Mlle Choin, de Lauzun avec la grande Demoiselle.

Il faut détruire les mensonges, les erreurs, les légendes malheureusement trop accueillies, en les saisissant sur place en flagrant délit. Mais une pareille tâche n'est ni plus ni moins que le tableau de la cour de Versailles, il faut pour l'ébaucher plus de temps et d'espace que nous n'en avons.

(1) V. *Mém.*, t. VIII, p. LXII.

En abordant l'histoire de Louis XV il faudra remarquer qu'elle ne commence à Versailles qu'en 1722, époque où le jeune roi quitta Paris pour y faire quelque séjour; on voit dès lors que la Régence n'y a guère laissé de trace. La cour ne s'y rétablit définitivement et d'une manière permanente que vers 1735. Bientôt après il faut pénétrer dans les tristesses d'une vie privée qui a tant contribué à perdre la monarchie en la déshonorant; mais il faut, comme notre cher guide ordinaire M. Le Roi, repousser les exagérations. La vérité, hélas! suffit.

Sous Louis XVI la vie intime de la cour est à Trianon, et M. Le Roi a dit le dernier mot sur les journées des 5 et 6 octobre, première station du calvaire pour la famille royale.

A dater de cette époque, le château devient une solitude que la Révolution, impuissante à le remplir, à l'utiliser, trouble trop souvent, mais où, Dieu merci pour l'art et pour l'histoire, son implacable niveau n'a fait que passer sans peser jusqu'à la destruction.

Napoléon y fit exécuter quelques travaux de nettoiement et d'entretien, et n'était pas éloigné d'y vouloir rétablir la tradition monarchique; Louis XVIII s'arrêta après quelques tentatives sérieuses de restauration; mais à Louis-Philippe appartient l'honneur d'avoir sauvé le monument en lui donnant une destination conforme à l'esprit nouveau. Il ouvrit un grand et beau Musée à toutes les gloires de la France, en y dépensant, on l'a su depuis sa chute, même au-delà de ses ressources; mais il est permis d'ajouter qu'il aurait pu mieux faire pour la restauration du palais de Louis XIV. Sa pensée personnelle, qui inspira tous les travaux, ne fut pas en harmonie avec celle du grand Roi.

Les révolutions nouvelles, en donnant à notre ville

l'honneur insigne d'être le séjour du parlement national, menacent de transformation et d'une demi-clôture ce musée lui-même.

L'heure semble venue de rechercher sur le théâtre des événements d'un grand passé les vestiges qui s'effacent.

Vous comprenez, mesdames et messieurs, que c'est le devoir de notre Société d'apporter à cette tâche le tribut de ses efforts; et le congrès qui va s'ouvrir nous fournira l'occasion de nous montrer fidèles à l'accomplissement de ce devoir.

NOTA. — Nous croyons devoir reproduire ici, comme annexe de notre travail, l'excellent *tableau synchronique des anciens Seigneurs au Val-de-Galie* de M. Saint-James de Gaucourt, qui termine l'ouvrage auquel nous avons fait tant d'emprunts.

Les lettres italiques indiquent les personnages qui n'ont pas possédé la seigneurie mais des fiefs, ou qui ont été seulement membres de la famille seigneuriale.

Les noms qui n'avaient été cités par aucun auteur avant M. de Gaucourt, sont marqués d'un astérisque (*).

ROCQUENCOURT	VERSAILLES	MONTREUIL ET PORCHEFONTAINE	VIROFLAY ET CHAVILLE
677. Roccon.			Les Evêques de Paris.
	1037. Hugues.		
	1100. Philippe.		
1220. Geoffroy.			1129. Raoul de Ch.
		Froger.	
	1189. Jean I.	1183. Jean.	
1194. Garnier.	1194. Gilles.		
		1201. Et. Glade.	
	1212. Guy.		
	1216. Milon *.		1218. N. de Chavill
1230. { Raoul. Hervé.	1230. *Gacon-Dubois.*		
	1230. *Simon de St.-Marx.*		
1248. Henry.	1246. Jean II, *Gilles.*	Roger de V.-d'Avray *.	Yves.
	1253. Jean III.		Jean.
1260. Philippe.	1266. Jean IV.		T. de Chaville
	1270. Pierre.		
	1327. Jean V.		Guillaume.
		1350. Et. Porcher.	
	1364. Jean VI *.	1364. Le Roi Charles VII.	
		1366. P. de Craon.	
1387. N. de Rocquencourt.		1395. duc d'Orléans.	
	1402. Robert *.	1402. Les Célestins.	
	1413. *Michel Lebœuf.*	*Et. Boileau.*	
	Pierre.	*Boisginol.*	
	Guy.	*Gerbaud.*	
		Les Célestins.	
	1453. Jean VII *.		1475. F. Hallé.
1509. T. de la Cloche.	1510. Jean Colas.		
			1517. J. Aymery.
P. de la Cloche.			
			1540. C. Aymery.
1542. Taumery.			1546. J. Aymery.
1550. A. Blondet.	1559. Phil. Colas *.		
	1561. M. de Loménie.		
	1572. *A. de Loménie.*		
1570. J. Sanguin.			
	1573. A. de Gondy.		1580. A. Aymery.
1580. Ph. Sanguin.			1597. M. II, le Tell
	1600. *J. de Soisy.*		
	1602. J. F. de Gondy.		
			1610. Aimery.
1630. Ph. Sanguin.	1632. Louis XIII.		1617. M. III, le lier.
			N. Aymer
	1643. Louis XIV.		
		1677. Louis XIV.	1677. Louis XI
15 Seigneurs.	19 Seigneurs.	8 Seigneurs.	14 Seigneurs.

78 Seigneurs . . . . }
44 Possesseurs d'anciens fiefs. . . . . } 95 Person
3 Parents des Seigneurs . . . . . . }

CLAGNY	GLATIGNY	TRIANON ET MUSSELOUE	SAINT-CYR
		L'abbaye de Ste-Geneviève.	Saint-Cyr a des Seigneurs particuliers relevant des barons de Chevreuse. Une abbaye y possède le reste du territoire sous le même relief.
	Pétronille.		
	La famil. des Essards.		
	1398. Philippe II.		
Bureau Boudrac.	1413. Antoine I.		
Jean Dauvet *.	1463. Philippe III.	1475. Du Valangelier *.	
1. Guil. Dauvet *.	1478. Antoine II.		
	La famille Briçonnet.		
P. Lescot *.	Guillaume. 1534. J. Briçonnet.	*Fortin* *.	
P. Lescot.		*Dubreuil* *.	
		J. de Montholon	1568. N. Séguier. Pre Séguier.
L'hospice de la Rochefoucault	F. Briçonnet.		
	A. Briçonnet.	1612. *Lemaire.*	1611. P. II Séguier. Frères { Nicolas II Séguier *. Pierre II *. } Jme Séguier *. J. B. Séguier.
1. Louis XIV.	1675. Louis XIV.	1650. *Lemaire et demoiselle.* 1663. Louis XIV.	1663. 1692. } Louis XIV.
5 Seigneurs.	9 Seigneurs.	1 Seigneur.	8 Seigneurs.

n lesquels 16 n'ont été encore cités dans aucuns actes.

RAPPORT du Secrétaire perpétuel sur les Travaux de l'année académique 1876-1877.

MESSIEURS,

Si le droit est fondé sur des principes naturels et par conséquent immuables, l'application de ces principes rentre dans l'ordre des faits contingents, et il n'est pas un de nos codes qui n'ait son histoire. Le droit commercial n'est pas celui qui offre aux investigations de l'historien le champ le moins vaste. Sans vouloir remonter jusqu'aux temps anciens, ni même jusqu'au moyen âge, M. Rodouan a commencé l'étude analytique de l'ordonnance de 1673, et déterminé la place qu'elle occupait dans l'ensemble de la législation. Après avoir esquissé les divers monuments législatifs et juridiques les plus célèbres, le *Consulat de la mer*, le *Rôle d'Oléron*, la *Table d'Amalfi*, le *Droit maritime de Wisby*, les *Règlements de la digue hanséatique*, le *Guidon de la mer*, et les édits de 1549 et de 1568, il vous a dit quelle part revenait à Colbert et quelle part à Savary dans l'élaboration du nouveau Code, en ajoutant quelques mots sur l'ordonnance de 1681 touchant le droit maritime.

Ensuite notre confrère, après avoir analysé le titre premier de l'ordonnance, a été amené à vous retracer l'histoire des jurandes et des maîtrises; divers articles lui ont fourni l'occasion de montrer où en était ce système sous le règne de Louis XIV, et il en a suivi le dé-

clin jusqu'à la Révolution. Il a également étudié les dispositions qui réglaient l'aptitude du mineur et de la femme mariée à faire le commerce, et les a rapprochées des dispositions correspondantes du Code actuel, comparant de même la prescription annale admise par l'ordonnance deux fois séculaire et la prescription admise par l'article 2272 du Code civil. Enfin M. Rodouan vous a dit quels livres l'ordonnance astreignait les commerçants à tenir, et quelle valeur probante elle leur attribuait, faisant toujours ressortir les frappantes analogies du passé avec le présent.

Cette étude n'est encore que commencée, et M. Rodouan ne l'a interrompue un moment que pour la reprendre bientôt sans doute et la mener à bonne fin.

Que n'a-t-on pas dit et écrit sur la légitimité de la guerre? Grave sujet dont l'antiquité profane s'est de bonne heure occupée et qui tient une large place dans le plus beau livre de morale qu'elle nous ait légué, le *Traité des devoirs de Cicéron*. Cette thèse qui se présente à l'étude sous tant d'aspects divers et souvent inconciliables, M. de Reffenberg l'a devant vous abordée; a-t-il résolu le problème? La controverse provoquée par son argumentation nous permet d'en douter. Un poète a dit :

Est-ce donc une loi sur notre pauvre terre
Que toujours deux voisins auront entre eux la guerre?

L'histoire de tous les siècles et de tous les peuples enregistre, il est vrai, de plus longues périodes de guerre que de paix, mais les temps où le temple de Janus a été fermé n'ont-ils pas toujours été glorifiés et bénis? Et ne répète-t-on pas sur tous les tons qu'on ne se bat que pour assurer la paix du monde et la sienne?

Sous ce titre : les *Carabiniers*, M. de Reffenberg vous a retracé l'origine et l'histoire des régiments de ce nom, au milieu desquels il a vécu, et son travail fait suite à d'autres travaux du même genre antérieurement publiés par lui sur les Dragons, les Lanciers et les régiments de fer.

M. Guégan, notre correspondant à Saint-Germain, vous a transmis le résumé succinct des découvertes géologiques et archéologiques faites en 1875 dans les environs et notamment dans les sablières du Vésinet, de Poissy, d'Achères, d'Eragny, de Nanterre et de Billancourt. Il vous a fait connaître aussi le résultat des draguages exécutés dans le lit de la Seine, ou dans des tranchées parallèles au fleuve, au Pecq et à Conflans, et vous a énuméré les objets trouvés, dont plusieurs ont accru les collections du Musée celtique et gallo-romain.

Invité par vous à vouloir bien vous présenter un rapport sur l'exposition organisée l'an dernier à Paris par le Congrès international des sciences géographiques, M. Mercier s'est acquitté de sa tâche avec un soin scrupuleux qui ne vous a point surpris, mais dont vous n'avez pas moins tenu à le remercier. Borné par le temps, à peine puis-je vous dire quelques mots de ce substantiel rapport; comment ne pas rappeler cependant avec le rapporteur que dans ce grand concours de tous les peuples, où le Japon même figurait, la France (il est vrai qu'elle était chez elle) tenait le premier rang, et cela de l'aveu de tous? Comment ne pas rappeler qu'au-dessous et bien loin, non-seulement de l'Autriche, de la Russie et des Etats scandinaves, mais encore de l'Angleterre, de l'Italie, de la Belgique et des Etats-Unis, se traînait peu glorieusement une nation qui se targue de connaître seule et à fond la géographie, et

surtout celle des pays voisins, une nation dont les géographes officiels reculent à l'envi sur leurs cartes les frontières de leur pays, prenant à cœur d'y tracer à l'avance de l'est à l'ouest et du nord au midi de futures annexions ?

M. Mercier vous a communiqué les deux premiers chapitres d'une histoire inédite de la ville de Fismes, le premier embrassant la période gauloise, le second la période gallo-romaine. Dans le premier, notre confrère a été naturellement amené à parler de la conquête du pays par César, à déterminer son itinéraire et à chercher quel était l'emplacement si controversé de l'oppidum de Bibrax. Je regrette de ne pouvoir indiquer les raisons que l'auteur a tirées de la topographie, aussi bien que du texte des *Commentaires*, pour fixer cet emplacement non à Pontavert, mais plus bas et près de Pont-Arsy. Dans le second chapitre, M. Mercier a raconté le martyre de sainte Macre, patronne de Fismes, d'après les Actes des Bollandistes, légende naïve sans contredit et suspecte dans plus d'un détail merveilleux, légende dont la date a donné lieu à plus d'une erreur, mais qui repose sur un fond historiquement solide,

Vous devez à M. l'abbé Chaudé une notice détaillée sur l'histoire de Fontenay-le-Fleury ; mais les savantes monographies de notre confrère de Marly-le-Roi, M. Adrien Maquet, sur Louveciennes et sur Voisins, sur l'abbaye de Joyenval et sur ses abbés depuis sa fondation jusqu'à la fin du siècle dernier, occupent le premier rang dans cet ordre de travaux qui exigent, outre de minutieuses recherches, une sorte de divination que la pratique éclaire, mais ne donne pas. Ces notices, beaucoup trop longues pour figurer *in extenso* dans nos Mémoires, y ont toutefois leur place marquée, et l'auteur

saura leur donner à cet effet la forme et la mesure que cette insertion comporte.

Vous devez à M. de Barghon une biographie, assez légendaire assurément, du roi de Danemark Kanut II, ou plus vulgairement de Saint-Kanut. Dans ce travail, vous avez remarqué des détails intéressants et tout à fait neufs sur la marine et sur l'art militaire chez les Danois au XIe siècle, ainsi que des données complétement inédites sur leur architecture sacrée, au temps de la dynastie Skyoldingienne.

Que les plus faibles se coalisent pour résister à l'oppression d'un plus fort, rien de plus naturel, rien de plus facile en apparence, rien de plus difficile en réalité. De toutes les ligues dont l'histoire a gardé le souvenir, il n'en est peut-être pas qui mette mieux cette vérité en évidence que la célèbre ligue de Smalkade formée par les Etats protestants d'Allemagne contre Charles V, ligue encore plus politique que religieuse, un moment dissoute par la victoire éclatante de l'empereur à Mulberg, et qui n'aboutit pas moins à la convention de Passau et à la paix de religion d'Augsbourg. M. de Barghon vous a longuement retracé toutes les intrigues et toutes les phases de cette ligue, et vous me permettrez de me borner à cette mention.

Qui ne connaît ce dicton sarcastique : « En sa qualité de gentilhomme, a déclaré ne savoir signer? » Le dicton court le monde, accepté comme un oracle, et un beau soir il s'est même produit devant nous comme authentique. Mais M. de Reffenberg ne l'a point révéré comme un article de foi, il lui a demandé ses titres et son passeport qui ne se sont point trouvés en règle, et l'a bel et bien relégué parmi les mensonges historiques. Qu'un fanfaron insolent ait pu se targuer de son igno-

rance, cela n'est pas improbable; le Régent, si riche en vices de tout genre, se plaisait à en étaler qu'il n'avait pas. Que notre noblesse française n'ait jamais su être une aristocratie, à l'encontre de la noblesse anglaise qui a su demeurer la classe dirigeante, cela est malheureusement vrai, et la France l'a cruellement éprouvé; mais qu'à aucune époque de notre histoire l'ignorance ait été préconisée comme un privilége du sang, c'est une assertion insoutenable, contraire à la nature des choses et démentie par tous les monuments de l'histoire.

Notre président vous a, dans plusieurs séances, entretenus du bel ouvrage auquel l'Académie française vient pour la seconde fois de décerner le grand prix Gobert : *l'Histoire de Louis XIV*, par M. Gaillardin. Il me serait impossible de suivre M. Digard dans cet examen, et je dois me borner aux deux périodes qui ont particulièrement appelé son attention : la Fronde d'abord et ses héros que l'historien, moins indulgent que M. de Saint-Aulaire, juge avec une sévérité méritée, période d'anarchie qui devait aboutir, comme toujours, au despotisme et le faire bénir pour un temps par les populations; la Fronde qui faillit ruiner l'œuvre de Henri IV et de Richelieu, et dont le ridicule ne saurait faire oublier les côtés odieux et l'influence néfaste. La seconde période est celle des splendeurs, des fêtes, des constructions fastueuses, des prodigalités de tout genre auxquelles on ne peut dénier un cachet de noblesse et de grandeur, mais qui, mises au service d'un orgueil naturel accru par l'adulation, ajoutées à des guerres parfois impolitiques et toujours coûteuses, exagérées et précipitées sans mesure et sans prudence, alarmaient la prévoyance de Colbert impuissant à retenir son souverain sur une pente fatale.

M. Feugère a exhumé de la Bibliothèque de La Haye et publié la relation d'un voyage fait à Paris par deux gentilshommes hollandais, voyageant pour leur éducation, en 1657 et en 1658, relation dont M. Ploix vous a rendu compte. Que nos jeunes voyageurs, vous a dit M. Ploix, sortant de leurs marais, et traversant la Picardie à cheval en plein décembre, trouvent que la France est un paradis terrestre, qu'ils admirent le Palais-Royal, le Louvre, la place Royale et jusqu'à l'île Saint-Louis, et qu'ils déclarent Paris la plus belle ville du monde, cela ne doit point nous surprendre; mais ce qu'on veut constater avant tout, c'est l'impression morale qu'ils éprouvent, en présence d'une société dont leurs hautes relations leur permettent d'observer les étranges disparates.

D'un côté, des duels furieux à pied ou à cheval et pour les causes les plus frivoles, des vols audacieux et des attaques à main armée jusque dans les rues les plus fréquentées, des exécutions quotidiennes à la Croix du Trahoir, une police si mal faite qu'on avait besoin le soir d'une escorte armée pour rentrer chez soi; de l'autre des divertissements de tout genre à la cour, d'opulents financiers étalant jusqu'à deux cent cinquante aunes de rubans sur leurs habits, des milliers de carrosses encombrant la porte Saint-Antoine au temps du carnaval, des milliers de masques dans des voitures dont plusieurs sont englouties une belle nuit dans la Seine avec le pont Marie, qu'une subite inondation emporte avec les maisons qui l'obstruent : tel est le tableau d'une ville qui est déjà la capitale de la mode, dont les écrivains dramatiques voient leurs pièces jouées en français sur les théâtres de la Hollande et des Pays-Bas, et où les étrangers, les souverains même qui nous font la

guerre, viennent se fournir de ces mille objets de luxe et de fantaisie dont Paris a gardé le monopole. Etrange mélange de bien et de mal, mais dont avec l'ordre, avec la discipline va sortir tout à coup le siècle de Louis XIV.

Je ne dois pas oublier de rappeler que M. Ploix a complété, dans une autre séance, le piquant voyage que, dans notre dernière séance solennelle, il vous faisait faire en Espagne à la suite de Mme d'Auxois.

Les papiers jetés à tous les vents par les envahisseurs de la Bastille, ont presque tous péri; quelques-uns pourtant ont été ramassés pêle-mêle et entassés dans des greniers d'où M. Ravaisson a eu l'heureuse idée de les exhumer pour les publier sous le titre de *Mémoires de la Bastille*. Ces papiers ont fourni cette année encore à M. Ploix le sujet de plusieurs communications aussi curieuses que les précédentes. Je ne puis suivre notre confrère à travers cette foule de personnages obscurs ou célèbres qui au XVIIe siècle, les uns pour quelques jours, les autres pour toute la vie, ont été renfermés dans les murs de la forteresse, ni vous parler après lui de l'étrangeté des procédures, ni des tortures effroyables infligées aux détenus sous le nom de question préalable ou préparatoire ordinaire ou extraordinaire, ni des supplices qui souvent les suivaient, et cela sans nul souci des formes tutélaires de la justice. Mais votre attention a été principalement appelée sur les empoisonnements dont la multiplicité, l'audace et la longue impunité jettent une ombre sinistre jusque sur les plus belles années du grand règne, sur ces centaines d'accusés qui, depuis le maréchal de Luxembourg et les nièces de Mazarin, ces folâtres compagnes de la jeunesse du roi, jusqu'au rebut le plus abject de la lie parisienne, furent arrêtés, interrogés, soumis à la question et jugés par le Parlement, sans

compter les innocents qui, comme Racine, ne furent que soupçonnés, et les complices qui, comme quelques grandes dames de la cour, échappèrent par ordre à toutes les poursuites.

Le nom de deux femmes, de deux marquises, y domine entre tous, celui de la Brinvilliers d'abord, dont M. Ploix vous avait retracé l'an dernier les crimes, le procès et le supplice. Mais à côté de ce nom en apparaît un autre qui étonne, celui de Mme de Montespan, contre laquelle s'élèvent les accusations les plus terribles d'impiétés sacriléges et de crimes abominables, pour capter ou conserver la faveur du roi et pour supplanter ou supprimer ses rivales. Des pages trop authentiques, vous a dit M. Ploix, attestent la surprise et l'effroi du monarque, ses conférences secrètes avec le magistrat instructeur, son désir d'approfondir ce mystère et sa crainte de connaître lui-même et de révéler à d'autres la vérité sur une femme qu'il avait aimée, et dont il avait osé légitimer les enfants. Au milieu d'horreurs que l'imagination se refuse à concevoir, la plume à retracer, au milieu des interrogatoires, des confrontations, des rapports qui se succèdent, on est heureux de voir se dessiner la figure grave et impassible du lieutenant de police La Reynie, s'efforçant de concilier son respect et son dévouement pour le roi avec les nécessités supérieures de la justice, jusqu'à ce qu'enfin la crainte l'emporte dans l'âme de Louis XIV. Des scélérats convaincus par de libres aveux, échapperont donc à la peine capitale, le cours de la justice sera interrompu pour eux, on les dispersera dans des forteresses éloignées, Louvois enjoindra qu'ils soient rigoureusement châtiés s'ils osent médire de la favorite, et le silence le plus absolu règnera sur toute cette période de sa vie jusqu'au moment

où deux siècles plus tard des papiers ramassés dans le sang et dans la boue flétriront sa mémoire en révélant des faits désormais trop avérés.

L'histoire de la Révolution française présente aux esprits curieux un vaste problème qui depuis le commencement du siècle a été successivement résolu dans les sens les plus divers par les publicistes de toutes les écoles entre lesquelles se partage notre société si complexe et si mêlée. M. Taine, après de nombreux devanciers, a voulu à son tour aborder ce problème capital, et il a formé le projet d'appliquer à la solution ses puissantes, j'oserais dire ses excessives facultés d'analyse. Avant d'entrer dans l'étude de la Révolution même, armé du scalpel de Stendhal et maniant avec dextérité les procédés de Th. Gauthier, il a cru nécessaire, et non sans raison, de bien se figurer l'état de la société qui allait être si radicalement transformée. A cette enquête sur le XVIIIe siècle qui lui servira d'introduction, il a consacré tout un volume dont M. Delerot, dans une rapide analyse, vous a indiqué les grandes lignes et fait ressortir l'esprit général. L'analyse à outrance n'éclaire pas tout, parfois même elle obscurcit plus qu'elle n'éclaire; mais si le nouvel historien ne semble pas appelé à dire le dernier mot, il ne laissera pas de contribuer largement par sa méthode à la solution du problème.

A la biographie privée de Louis XVIII qu'il vous avait lue l'année dernière, M. de Barghon a joint cette année la relation écrite par Louis XVIII lui-même de son voyage de Paris à Bruxelles, alors qu'il lui fallut, sous peine d'être ou renégat ou martyr, quitter un sol devenu inhospitalier pour le sang de ses rois. Le livre, imprimé dans l'origine à un nombre d'exemplaires très-restreint, est aujourd'hui à peu près introuvable, et notre con-

frère en prépare une nouvelle édition, accompagnée de notes que le temps a rendues nécessaires, et augmentée de documents demeurés inédits.

M. Digard vous a lu la traduction d'un fragment de l'histoire dans laquelle M. César Cantû, notre correspondant, raconte l'un des épisodes les plus dramatiques, les plus douloureux, mais aussi les plus instructifs de la lutte si disproportionnée qu'en 1848 l'Italie soutint contre l'Autriche, et qui, après un début qui semblait mieux promettre, aboutit au désastre de Novarre et à l'abdication de Charles-Albert. Dans ce chapitre, l'historien italien raconte avec de grands détails les scènes dont il fut acteur et témoin, lorsqu'après une première défaite le roi de Sardaigne rentra fugitif, le 5 août, dans Milan, qui naguère lui dressait des arcs de triomphe, et se vit abreuvé d'humiliation par les fous dont les lâchetés et les fanfaronades allaient achever sa ruine.

Un voyageur anglais, d'un esprit original et brillant, M. Hepworth Dixon, a tout récemment, dans un livre dont le titre ne laisse pas d'être assez bizarre, décrit avec talent la situation actuelle des Etats-Unis. M. Delerot vous a entretenus de cet ouvrage très-riche en aperçus, sinon toujours incontestables, au moins toujours dignes d'être connus et examinés, même quand il émet sur le compte des Mormons, par exemple, des opinions bien téméraires et bien hasardées. M. Dixon, vous a dit M. Delerot, témoigne à l'occasion une admiration très-vive sur les Etats-Unis; mais comme il les a vus, et que son admiration repose sur une étude directe et non sur des hypothèses et sur des témoignages suspects et recueillis de loin, elle est loin d'être sans réserves. Peu d'écrivains ont signalé avec une sincérité plus clairvoyante les vices dont souffre actuellement la société

américaine, et qui parfois peuvent donner de graves inquiétudes sur son avenir; mais comme plusieurs fois déjà les Etats-Unis ont su traverser heureusement des crises bien périlleuses, grâce à l'esprit de modération qui a prévalu dans leurs conseils, il n'est pas défendu de présumer que cet esprit de modération, qui est la sauvegarde et le palladium de tout gouvernement, à plus forte raison du gouvernement démocratique, pourra les inspirer et les préserver encore dans l'avenir.

L'*Ennemi héréditaire*, tel est le titre d'un excellent livre d'histoire, dont M. Anquetil vous a rendu compte, et dont l'auteur, M. de Saint-Genis, lauréat de l'Institut, ancien élève distingué de notre Lycée, s'est attaché à réfuter une calomnie démentie par les faits, mais propagée, *per fas et nefas*, dans toutes les écoles d'outre-Rhin. L'histoire a enregistré vingt-huit grandes invasions germaniques en France depuis Marius, sans compter les invasions moins importantes; mais notre confrère M. Ploix vous a montré plus d'une fois combien les historiens allemands, les Sybel, les Mommsen, excellent à falsifier et à germaniser l'histoire, comme ils savent germaniser la géographie. Mais j'en ai trop dit peut-être; qu'il me suffise de rappeler les livres et les cartes où la patrie des Teutons, méchamment confisquée et détenue par des voisins peu délicats, s'épanouit dans sa plénitude. Si par la force des choses l'histoire, sous la plume de M. de Saint-Genis, devient quasi militante, c'est un accident, et le patriotisme de l'écrivain ne lui enlève rien de son calme et de sa sérénité.

Tout autre est le caractère et l'allure d'un livre qui a fait et qui fait encore beaucoup de bruit non-seulement en France, mais encore dans toute l'Europe, et dont M. G. Haussman vous a entretenus dans quelques séan-

ces : le *Voyage au pays des milliards*, par un Genevois, M. Tissot. Notre confrère a dû, sans qu'il me faille expliquer pourquoi, apporter la plus grande réserve dans l'examen de ce pamphlet que beaucoup de Français n'ont point lu sans un certain plaisir bien légitime. L'analyse des chapitres consacrés à Berlin, à son arsenal, à ses écoles et à son Université, au grand état-major et à son chef justement renommé, à la maison du chancelier et à ses habitudes de vivre, aux sentiments peu amicaux pour nous qui s'affichent et s'étalent partout, à la licence et au dévergondage d'une race qui fait sonner si haut sa moralité et prétend réaliser l'idéal de toutes les vertus, à l'appauvrissement visible et à la misère croissante d'une partie de la population, cette analyse, dis-je, malgré de grandes et inévitables lacunes, ne pouvait qu'exciter le plus vif intérêt.

Un autre livre du même auteur, conçu dans le même esprit, mais plus réservé peut-être dans la forme, et pour cela même appelé vraisemblablement à un plus grand succès auprès de lecteurs plus sévères et plus exigeants, les *Prussiens en Allemagne*, vous a été analysé par M. Digard. Je me borne à cette mention, m'en référant à vos souvenirs. « Qu'on m'abhorre, pourvu qu'on me craigne, » disait un personnage de je ne sais quelle tragédie antique. Il y a encore aujourd'hui des gens qui semblent avoir adopté cette devise; qu'ils la gardent; nous ne la revendiquerons pas.

M. Georges Digard qui, durant le cours de l'année dernière, a séjourné plusieurs mois à Inspruck et suivi les cours de sa célèbre Université, vous a donné, dans une correspondance que son père a bien voulu vous communiquer, d'intéressants détails non-seulement sur les sites les plus pittoresques du pays, mais sur les

mœurs de ses habitants, et spécialement celles des étudiants qui fréquentent les différents cours dont il esquissait l'esprit et la direction. Ce qu'il a fait pour Inspruck et son Université, M. G. Digard l'a fait aussi pour Munich où il est resté assez longtemps pour voir, comparer et je ne dirai pas pour peindre, mais du moins pour esquisser à grands traits la physionomie morale, artistique et scholaire de la capitale de la Bavière. Notre président, qui avait accompagné son fils jusque dans le Tyrol, complétait cette correspondance, et en doublait l'intérêt par la production de superbes photographies parmi lesquelles vous avez admiré celles qui représentent le tombeau monumental de Maximilien, dont il n'a pas omis de vous retracer la vie aventureuse et les fantaisies romanesques qui gâtaient ses grandes et belles parties.

M. l'abbé Chevallier vous a fait la relation d'un voyage en Italie exécuté par lui durant les derniers mois de l'année dernière. Je ne vous les analyserai pas ; notre confrère n'a point eu la prétention de rien découvrir; il vous a dit bonnement et simplement ce qui l'a le plus intéressé; je me bornerai moi-même à vous rappeler deux points qui vous ont particulièrement frappés : les précautions à prendre pour se garantir de la rapacité des guides qui exploitent le Vésuve et les ruines des cités ensevelies sous les cendres du volcan ; le fléau de la mendicité dégradante qui s'étale à chaque pas qu'on fait dans la ville éternelle. Vous le savez, Messieurs, ce fléau n'est pas né d'hier ; la Rome des Césars l'a connu tout aussi florissant qu'aujourd'hui ; le satirique latin, après nous avoir montré les vieux patriciens confondus à la porte du riche avec les plébéiens, ne nous montre-t-il pas aussi le patron présidant à la distribution :

Qu'on serve, en se réglant sur le rang de chacun,
Le préteur avant tous, après lui le tribun.

Si les institutions ont changé, les mœurs sont restées et resteront.

Vous devez encore à M. Digard quelques communications, que lui-même appellerait plutôt des causeries, sur une relation de voyage exécuté récemment par un touriste anglais dans l'Egypte, où il assistait à la représentation d'*Aïda*, et dans l'Inde où la domination anglaise n'est point encore parvenue à abolir les *sutties;* sur un curieux psautier manuscrit de l'abbaye de Marchiennes; sur les trouvères de la Flandre, et particulièrement sur Gandor, auteur d'un long poème manuscrit et curieusement illustré, conservé dans la bibliothèque de Douai, et sur Durand, auteur du célèbre fabliau satirique les *Trois Bossus*. Rappelons encore quelques autres causeries sur quelques personnages récemment décédés et célèbres dans leur temps à des titres fort divers, Cornudet et Frédérick-Lemaître, Firmin Didot et Mlle Déjazet: rappelons enfin deux raretés bibliographiques nouvellement rééditées, que notre confrère a fait passer sous vos yeux : deux portraits de Louis XV et de Mme de Pompadour qui méritent d'être conservés et que l'auteur, un certain Le Roi, capitaine des chasses, a burinés avec un rare bonheur de vérité et d'expression.

M. Cougny vous a fait connaître de nouveaux extraits de la correspondance inédite de Brunck avec M. Hennin, correspondance où se trouve exposé le plan d'une vaste Bibliothèque grecque analogue à la belle collection que termine actuellement la librairie Didot. Certes, au prix des Scioppius et des Scaliger, on peut dire que l'illustre érudit de Strasbourg est presque poli; mais notre con-

frère est pourtant forcé de reconnaître que son caractère est assez âpre et que son humeur est rarement aimable. Ne nous en étonnons pas trop cependant : il n'y avait pas encore un siècle que Mme Dacier était morte, et l'on sait qu'elle ne brillait pas par l'urbanité. Nos philologues d'aujourd'hui n'ont pas moins de science, et ils sont polis, au moins en France.

On sait que l'inscription placée sur la croix du Sauveur était rédigée en trois langues, c'est-à-dire en hébreu, en grec et en latin. M. l'abbé Chevallier, s'étayant de l'autorité de M. Rohault de Fleury, vous a expliqué pourquoi il était naturel de rédiger l'inscription en hébreu, puisque, si le peuple ne parlait plus que le dialecte araméen, l'hébreu n'en demeurait pas moins la langue sacrée du pays; en grec, puisque depuis la conquête d'Alexandre et la fondation d'Alexandrie, le grec était devenu la langue commune de l'Orient; en latin, puisque c'était la langue des maîtres de la Judée et du monde entier.

Dans une autre séance notre confrère nous a entretenus de la grécité de la célèbre version des Septante; vous ne serez point surpris que je m'abstienne d'entrer ici dans aucun détail sur cette étude essentiellement philologique.

M. de Reffenberg vous a lu, sous le titre de *Promenade au Salon*, une revue de l'Exposition de 1851, œuvre de jeunesse, vous a-t-il rappelé (l'auteur n'avait alors que vingt ans), mais dans laquelle, étranger à toute coterie et indépendant de toute école, assez peu compétent, mais en revanche très-net et très-sincère, nourri de la doctrine classique la plus pure, et dans les arts aussi bien que dans les lettres, il comparait les écoles française, belge, hollandaise, allemande, espagnole,

sans autre préoccupation que l'amour du vrai qui pour lui est le beau, et traitait avec une légitime sévérité le réalisme que Courbet et ses adeptes exagéraient à l'envi.

Sous ce titre : *la Littérature en Belgique il y a trente ans*, M. de Reffenberg a passé en revue les poètes, les historiens, les romanciers et les auteurs dramatiques contemporains de ce petit pays dont on peut dire, sans manquer à aucun des égards qui lui sont dus, qu'il n'est littérairement qu'une province de la France, comme aimait à le répéter l'un de ses plus aimables poètes, M. de Stassart, que nous avons eu l'honneur de compter parmi nos correspondants. A cette revue, M. de Reffenberg a joint des souvenirs personnels de jeunesse, des extraits inédits de correspondances littéraires, enfin de curieuses anecdotes sur quelques personnages dont les noms sont mêlés désormais à l'histoire de leur pays et du nôtre.

M. de Barghon vous a entretenus de la vie et des œuvres de Chevreau, un auteur du XVIIe siècle, aujourd'hui fort peu connu, bien qu'il y eût encore souvent plaisir et profit à le relire, un polygraphe dont la vie fut assez tourmentée, et qui a laissé une foule de tragédies, d'épîtres, d'idylles, de madrigaux, d'histoires, de dissertations, de lettres sur presque tous les objets des connaissances humaines, et des reliques duquel on pourrait extraire une très-succincte mais très-intéressante anthologie.

Notre confrère vous a entretenus également des œuvres d'une femme très-célèbre en son temps, dont on se rappelle à peine aujourd'hui quelques vers faciles et gracieux, Mme Deshoulières, qui eut le malheur d'admirer Pradon et de dénigrer Racine, Mme Deshoulières,

qui pourrait bien s'être parée des plumes du paon et avoir dérobé, M. Anquetil vous l'a montré, à un poète blaisois, la meilleure de toutes les idylles de son recueil. A son étude, M. de Barghon a joint quelques mots sur les œuvres de la fille qui ne s'élèvent guère au-dessus d'une assez vulgaire médiocrité et auxquelles le fond fait défaut aussi complétement que la forme.

M. Delerot vous a lu un nouveau chapitre de l'ouvrage de M. de Pistoye, l'un de nos confrères : *Ducis d'après sa correspondance*. Ce chapitre se rapporte spécialement à l'intervention de Ducis pour faire rendre au culte l'église de Notre-Dame de Versailles, à ses relations avec La Reveillère Lepaux et au travail que le poète s'était imposé pour ramener à trois actes la pièce d'*Œdipe à Colonne* qui primitivement, sous le titre d'*Œdipe chez Admète*, en contenait cinq, surchargée d'un drame épisodique qui en affaiblissait l'intérêt en le partageant.

Un homme à peu près inconnu il y a deux ans du grand public lettré, M. Doudan, vient de conquérir tout à coup une célébrité que les juges les plus compétents ont à l'envi proclamée légitime, et de recevoir, sous la coupole même de l'Institut, l'un de ces éloges que les nouveaux venus parmi les immortels ne décernent pas toujours à leurs devanciers. L'analyse de la correspondance qui a popularisé son nom, faite par M. Delerot, vous a permis de juger par vous-mêmes combien était fin, combien pénétrant l'esprit de cet émule de Joubert. Comme l'ami de Fontanes et de Châteaubriand, l'ami du duc de Broglie et de Cousin n'aura eu qu'une gloire posthume, mais cette gloire pourrait, vous a dit notre confrère, faire envie aux écrivains vivants les plus vantés. La monarchie de Juillet a trouvé dans ce penseur indépendant, qui fut l'ami et le confident des croyants

les plus fermes et les plus sincères, un peintre au trait incisif dont l'avenir aimera certainement à consulter les portraits; dans cette correspondance aisée et familière, où ne manque pas toutefois une coquetterie discrète, revit tout un coin de notre société contemporaine, et le charme d'une diction vraiment attique s'unit à l'intérêt de révélations piquantes. En un mot, c'est un « régal de délicats. »

M. l'abbé Chevallier vous a entretenus d'un poème héroïque intitulé : *la Conversion de Constantin*, publié il y a une quinzaine d'années par un curé du diocèse d'Évreux. L'analyse de la fable et les citations qu'il vous a extraites du livre, ont fait craindre à notre confrère que l'auteur ne se soit trop astreint à l'imitation des épopées antiques, et ne se soit pas suffisamment rendu compte des difficultés d'une œuvre pareille en un temps où tant de lecteurs semblent ne tolérer l'épopée que dans la mesure où elle peut suppléer à l'absence de l'histoire.

M. Digard vous a présenté quelques considérations touchant une pièce jouée non sans succès sur le second théâtre français, *les Danicheff*, et à propos de laquelle il a constaté que nos auteurs dramatiques, s'ils voulaient bien sortir de l'ornière et répudier des traditions malsaines, pourraient, sans mettre le public en fuite, sans convertir la scène en prêche ni en sermon, mêler l'utile et l'agréable, et rouvrir à la morale, à la raison, un domaine qui leur appartient de droit, et d'où il semble qu'on s'obstine à les tenir exilées.

Sous ce titre : *la Fin de l'histoire*, M. Courteville vous a lu une courte nouvelle dont l'auteur s'est attaché à rendre sensibles pour les classes populaires, qui les apprécient encore si peu, les avantages des institutions bienfaisantes qu'on appelle *Assurances sur la vie*.

Notre confrère vous a lu en outre deux pièces de vers intitulées : l'une, l'*Inondation*, inspirée par les désastres terribles qui l'an dernier ont frappé le midi de la France ; l'autre, *la Visite du printemps*, lue dans la séance publique du 9 juin dernier.

Vous devez à M. de Barghon une ballade intitulée : *la Ballade du Chevalier noir ;*

A M. Taphanel *la Ballade des Pauvres rimeurs*, lue à notre dernière séance solennelle ;

A M. Paul Mulot une pièce intitulée : *Sous les tilleuls ;*

A M. de Reffenberg trois pièces de vers intitulées : 1° *le Droit public*, appel à l'équité et à la justice, même dans le monde politique, qui trop souvent en fait litière et les subordonne à la force ;

2° *Turba*, contre-partie d'une pièce célèbre de l'auteur des *Iambes*. Pour Barbier, vous a-t-il dit, le peuple c'est « la fille des tavernes, la fille qui *s'enivre de vin bleu*, » pour notre confrère, le peuple est autre et vaut mieux ; c'est la foi, l'honneur et le travail, mais il ne le confond point avec la tourbe, avec la vile multitude, avec la masse sauvage des gens sans aveu que Barbier ose appeler la « sainte canaille. » A cette tourbe il dit :

Toi qui te dis le peuple et qui traces la route
A ce siècle perdu pour qui rien n'est sacré,
Il me plait aujourd'hui de te parler : écoute !
De mon mépris pour toi je me suis inspiré.

3° *Épître à mes collègues*, datée de Milon-la-Chapelle et qui débute par :

Je vous écris de Milon-la-Chapelle
Où pour trois mois je me suis retiré.
Mon ermitage est bien simple ; on l'appelle
Le presbytère ou maison du curé.

Mais cet ermitage, tout simple qu'il est, ce presbytère a son histoire, et M. de Reffenberg ne tardera pas à la publier ;

A M. Chatonnet, outre un conte en prose intitulé : *Une Victime* ou *la Mort d'André*, plusieurs pièces de vers intitulées : *Rencontre*. — *La Fleur d'amour*. — *Le Rêve*. — *L'Organiste*. — *La Visite au couvent*. — *La Grand'-Mère*. — *Saint Maurice*. — *La place Santa-Maria*. — *Le Renouveau*. — *La Beauce*. — *La Flotte*. — *Paysages*. Quelques-unes vous ont été lues ici dans la séance extraordinaire du 9 juin, d'autres vous seront relues ce soir, sans préjudice d'une nouvelle dont vous aurez tout à l'heure la surprise ;

A M. Anquetil des stances intitulées : *Apologie de la Prose*, et un long apologue intitulé : *les Écoles de Sybaris*, et terminé par ce quatrain :

Qu'ai-je besoin de démontrer
Que Sybaris n'est point la France,
Qu'un étranger rapace un jour put démembrer,
Mais à qui Dieu laissa *Souvenir, Espérance* ?

MONTESQUIEU

ET

MADAME DE LAMBERT

PETITE QUESTION DE PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE

PAR M. E. COUGNY, MEMBRE TITULAIRE.

L'objet de ce litige est en soi bien peu de chose : le nom des parties qui, du reste, n'ont jamais songé à le débattre, en fait le principal intérêt : il s'agit de Mme la marquise de Lambert et de Montesquieu.

On sait que cette noble dame, née en 1647, resta veuve après vingt ans de mariage, en 1686 (elle avait trente-neuf ans), et qu'elle se consacra tout entière à l'éducation de ses enfants, un fils et une fille, âgés, l'un de neuf ans, l'autre de sept. Ce qu'on sait moins communément, c'est que la mère de Mme de Lambert avait épousé en secondes noces M. de Bachaumont, qui non-seulement était un poète aimable, spirituel, ainsi que le prouve l'agréable récit de voyage qu'il composa, dit-on, en commun avec Chapelle (1), mais qui était en même

(1) Malgré la déclaration des deux auteurs, au commencement de ce petit ouvrage, Ménage l'attribuait à Bachaumont seul. *Remarques sur les Poésies de Malherbe*, p. 575, 1re édition.

temps un homme de grand sens et d'excellente compagnie. Bachaumont prit en affection sa belle-fille, encore presque enfant, et s'appliqua à cultiver les heureuses dispositions qui l'avaient charmé en elle. Il recevait chez lui une société de beaux esprits et d'*honnêtes gens*. Mme de Lambert, alors Mlle de Courcelles, trouva dans ce monde d'élite d'excellentes leçons fort appropriées à la nature de son esprit. On dit qu'elle avait la passion de la lecture, et, — détail à noter, — qu'*elle avait coutume de faire des extraits des livres qu'elle lisait, des résumés des conversations qu'elle entendait, d'écrire même quelquefois ses propres pensées*. C'étaient surtout des « réflexions fines sur le cœur humain, » d'ingénieuses descriptions des sentiments qui tiennent une grande place dans la vie intime, et plus ordinairement encore de ceux qui servent de fondement et de règle aux relations de société.

Ces écrits n'étaient nullement destinés au public : même dans son âge mûr et dans sa vieillesse, Mme de Lambert ne communiqua ses ouvrages qu'à de rares amis et se montra vivement contrariée lorsqu'une admiration indiscrète en livra quelques-uns à l'impression. Il est aussi à propos de rappeler que de bonne heure elle eut, comme cela était de mode alors, un salon où elle reçut la meilleure compagnie, des gens du monde et des gens de lettres, des gens d'esprit surtout. Chez elle, point de jeu : elle l'avait en horreur, comme le contraire de l'ordre, sa passion dominante. « Pour le jeu, disait-elle, c'est un renversement de toutes les bienséances. » Cette proscription d'un divertissement des plus goûtés alors faisait de sa maison une exception presque unique, une singularité fort remarquée. En revanche, beaucoup de conversation, beaucoup de tenue,

un grand respect pour tout ce qu'il y a de respectable parmi les hommes. Par une hyperbole mythologique tout à fait dans le goût de l'époque, on faisait de Mme de Lambert une Minerve entourée d'esprits divins dont elle était adorée (1).

Montesquieu devait se plaire dans ces réunions. Parmi les salons si fameux du XVIIIe siècle, c'est celui de Mme de Lambert qu'il fréquenta de préférence, surtout lorsque ayant vendu sa charge de président à mortier au parlement de Bordeaux, il put se donner librement à ses études de prédilection et venir plus souvent à Paris. Ceci se passait en 1726. Mais on a tout lieu de croire que depuis plusieurs années il était un des habitués de cette maison estimable entre toutes. Usbek, c'est lui-même qu'il peint sous ce nom dans les *Lettres persanes*, cet *oisif* « désireux de s'instruire, » et ainsi « dans une occupation continuelle; » Usbek, si « difficile dans les Sociétés, » qui « choisissait peu de personnes, » était comme chez lui parmi ce monde d'où l'honnêteté n'excluait ni la grâce ni l'enjouement et où l'esprit faisait bon ménage avec la morale. Il avait alors trente-huit ans, et, pour parler son langage, il avait depuis quelque temps cessé d'*aimer;* Mme de Lambert en avait près de quatre-vingts. Mais chez elle, au rebours de ce que Montaigne dit des ravages du temps, « la vieillesse avait attaché moins de rides à l'esprit qu'au visage; » et, suivant le conseil qu'elle donne à sa fille en vue d'un avenir encore éloigné, elle savait mettre à profit « pour sa perfection

(1) Mme Vatry. Epître « à Mme la marquise de Lambert qui prenoit le parti des modernes. » — *Œuvres de Mme la marquise de Lambert*, p. 376 et suiv Edition de Paris, 1774, in-12. Pour toutes les citations qui suivent, on s'est servi de cette édition.

et son bonheur, » ces dernières années toujours un peu sombres. Les bienséances, la constante préoccupation de toute sa vie, en réglaient l'emploi : elle les exigeait en toutes choses; elle en faisait la loi essentielle de toutes choses, même de la religion. « C'est un sentiment *décent*, disait-elle de la dévotion, pour les vieillards, et le seul nécessaire. » S'observant sur tout, elle s'était appliquée *à se donner une forme de vie convenable*, que rien ne devait troubler. Ainsi les idées fausses, les prétentions outrées, les sentiments hors de saison, tels que l'amour et la coquetterie, les caprices, les joyeuses sorties de la jeunesse, les illusions, les erreurs aisément pardonnables aux grâces de l'ingénuité, tous les airs, toutes les façons d'un autre âge, elle se les interdisait comme des excès ou des oublis par où se pouvait altérer l'harmonie nécessaire à la vieillesse qui ne veut être à charge ni à soi-même ni aux autres. Elle avait à ce sujet des mots charmants et aussi des maximes bien faites, d'un tour très-original : « Une vieillesse avouée est moins vieille. » — « Il faut vivre respectueusement avec soi-même. » — « Il faut se prêter aux usages de la vie, mais il ne faut pas y engager son opinion ni sa liberté. » — « La place du cœur de l'homme est le cœur de Dieu. »

Mais qu'on ne croie pas que ces règles posées et pratiquées par la vieille marquise fissent de sa maison un lieu de tristesse et d'ennui. On s'y permettait des amusements : lesquels? Elle répond : « Tout ce qui s'appelle plaisir honnête n'est point interdit. » Et parmi ces plaisirs figuraient en première ligne les pures jouissances du beau. Mme de Lambert pensait que la vieillesse est l'âge où on les apprécie le mieux. « Alors, dit-elle, le goût devient plus délicat sur ce qui blesse, et plus exquis sur ce qui plaît. » Montesquieu n'aurait pas désavoué

cette observation si judicieuse et si heureusement rendue. Ses *Réflexions* sur cette matière si complexe datent peut-être de cette époque.

Tel était l'esprit de la maison où il fut admis : il y rencontra, entre autres personnages célèbres, Fontenelle à qui la vieillesse — il avait près de soixante-dix ans, — n'avait rien ôté de la vivacité de son esprit, de la netteté de son jugement, de l'originalité de ses idées en littérature, de la clarté et de la précision de sa parole; Fontenelle, « autant *au-dessus* des autres hommes par son cœur qu'au-dessus des hommes de lettres par son esprit. » C'est Montesquieu qui en fait ce jugement, étonnant si l'on s'en rapporte à la réputation du vieux philosophe. Mais ne changeons rien, ne mettons pas dans la première partie *au-dessous* pour *au-dessus.* Fontenelle avait du cœur parce qu'il avait de la tête, une sensibilité raisonnée. Il a dit de lui-même : — « J'ai toujours tâché de m'entendre. » Excellent moyen pour éviter, aussi bien que les extravagances de la pensée, les méprises du sentiment. Montesquieu trouvait encore là Louis de Sacy dont il a pu dire à ceux qui l'avaient connu : « Fait pour la société, il y était aimable, il y était utile; il mettait la douceur dans les manières et la sévérité dans les mœurs... Tout respire dans ses ouvrages la candeur et la probité; le bon naturel s'y fait sentir... »

Si notre sujet comportait de pareils détails, il ne serait pas impossible de reconstituer tout à fait *cette cour d'esprits divins que Minerve s'était faite*, et dans laquelle elle tenait le sceptre, « *avec une aimable*, une exquise sagesse (1); » on peut s'en faire une idée par les noms

(1) Mme Vatry, *l. c.* Ces derniers mots se rapportent dans les vers de Mme Vatry, à la fille de Mme de Lambert, Mme de Saint-Aulaire, un des ornements du salon de sa mère.

que nous avons cités et par les principes de Mme de Lambert en matière d'amitié. Si, d'une part, elle proclamait « l'amitié un bien sans lequel la vie est sans charme ; » de l'autre, elle déclarait que, comme tous les vrais biens, l'amitié ne se peut concevoir sans la vertu : c'est le premier mérite qu'il y faut chercher. A cette condition l'amitié lui paraît pouvoir subsister entre personnes d'un sexe différent : c'est même, dit-elle, celle qui a le plus de charme, mais c'est aussi la plus difficile, « parce qu'il faut plus de vertu et de retenue. » Ces idées sur la nature et les lois de l'amitié avaient valu à Mme de Lambert celle de Fénelon. Celle de Fontenelle, d'un caractère bien différent, n'était pas non plus pour lui déplaire. Elle n'avait pas à craindre d'être avec lui comme elle se plaint de l'avoir été avec d'autres, dupe de sa naïveté. Ajoutons que ces maximes de la marquise, on les retrouvait chez tous ceux qui étaient admis dans sa maison. Montesquieu, par la modération de ses sentiments, par la sincérité de ses opinions, par beaucoup d'autres excellentes qualités de l'esprit et du cœur s'y était fait de bonne heure une place considérable. En 1727, il y était si fort goûté que Louis de Sacy, un des plus anciens amis de Mme de Lambert, étant mort, Montesquieu fut proposé pour le remplacer à l'Académie française ; il n'est pas téméraire de croire que cette candidature se produisît sous le patronage de l'aimable et savante marquise.

Or, au mois d'août 1725, Montesquieu avait envoyé de Paris à l'Académie de Bordeaux, pour y être lu en son nom, un discours *Sur la Considération*. C'était une de ces analyses morales où se complaisait, — je l'ai rappelé, — l'esprit sérieux et un peu subtil de Mme de Lambert. C'était d'ailleurs un genre de recherches à la mode.

On ne se préoccupait pas alors outre mesure des origines; on prenait les choses comme on les trouvait, et l'on cherchait à s'en rendre compte. On ne s'inquiétait pas de savoir si l'homme descendait du singe et s'il n'avait été dans le principe qu'une vésicule germinative; on l'examinait tel que l'ont fait tant de causes diverses, on l'étudiait surtout dans la société, dans ses rapports avec ses semblables, et le but de ces intéressantes recherches était de donner des règles du bien-vivre et du savoir-vivre.

Comme tous les écrivains de son temps, Montesquieu montra toujours une propension singulière, une aptitude remarquable pour ce genre d'études. La *Bibliothèque françoise* ou *Histoire littéraire de la France*, publiée en Hollande par Camuset, donna en 1726 un résumé, avec de nombreux extraits, du traité de Montesquieu, lu à l'Académie de Bordeaux, dans la séance publique du 25 août 1725. Ce résumé intéressant, jusqu'à présent aucun des éditeurs du philosophe ne l'a connu ou n'en a tenu compte. Mais il aura la place qu'il mérite dans la belle et savante édition publiée en ce moment par M. Laboulaye. Eh bien ! il se trouve parmi les œuvres de Mme de Lambert quelques pages sur le même sujet : elles sont intitulées : *Discours sur la différence qu'il y a de la Considération à la Réputation*. Ce parallèle existe également dans l'opuscule de Montesquieu. Nous verrons que les ressemblances vont plus loin.

En 1728, Montesquieu se mit à voyager : il alla d'abord à Vienne où il vit le prince Eugène. Un passage d'une de ses lettres constate, sans l'expliquer, le bon accueil qu'il en reçut. Ainsi en 1752, il écrit à son ami l'abbé de Guasco : « Vous allez à Vienne : je crois que j'y ai perdu, depuis vingt-deux ans, toutes

mes connaissances. Le prince Eugène vivoit alors, et ce grand homme me fit passer des moments délicieux (1). » Une note du premier éditeur des *Lettres* de Montesquieu, note reproduite dans toutes les éditions suivantes (2), explique cette faveur extraordinaire. On y lit : « Dans un petit écrit, que Montesquieu avoit fait sur la Considération, en parlant du prince Eugène, il avait dit *qu'on n'est pas plus jaloux des grandes richesses de ce prince qu'on ne l'est de celles qui brillent dans les temples des dieux.* »

Cette phrase dont le héros fut si flatté, se lit en effet à peu près textuellement dans l'un des morceaux cités par la *Bibliothèque françoise*. Elle se retrouve aussi dans le discours de Mme de Lambert, mais de telle façon que le sens, un peu différent, ne peut plus se rapporter directement au prince Eugène.

N'oublions pas que les *Œuvres complètes* de la marquise de Lambert ne furent publiées pour la première fois qu'en 1748, quinze ans après sa mort; le prince Eugène était mort lui-même en 1736. Voici la fameuse phrase d'abord dans l'extrait de Montesquieu, puis dans l'écrit de la marquise :

« Les richesses contribuent aussi quelquefois à nous ôter l'estime publique, à moins que l'on n'ait acquis auparavant tant d'honneurs et tant de gloire, que les richesses soient, pour ainsi dire, venues d'elles-mêmes comme un accessoire qui en est presque inséparable; pour lors, on en jouit comme d'un vil prix de sa vertu. Qui est-ce qui a jamais été choqué des grands biens du prince Eugène? Ils ne sont pas plus enviés que l'or que l'on voit dans les temples des dieux. »

(1) De La Brède, 4 octobre 1752.

(2) V. notamment édition Lefèvre, 1839, in-8°, t. II, p. 557.

Mme de Lambert nomme d'abord dans une autre phrase le prince Eugène, elle parle ensuite de Turenne; enfin elle écrit la pensée sur les richesses :

« Le prince Eugène a fait de grands généraux en Europe. L'envie vous sert quelquefois et vous illustre au-dessus de vos qualités propres. Il y a aussi des mérites supérieurs, que la malignité laisse passer sans rien dire : tel était celui de M. de Turenne... Il est difficile d'acquérir de grandes richesses sans qu'il en coûte à la réputation, à moins qu'on n'ait fait provision de beaucoup de mérite, d'honneurs et de dignités, et que les richesses ne viennent d'elles-mêmes, comme inséparables des grandes places : *on n'envie alors les richesses des grands hommes pas plus que l'or que l'on voit dans les temples des dieux.* »

Les mêmes idées et souvent des expressions identiques se trouvent ainsi dans les deux discours : le plan seul est différent. Si l'on s'en rapporte au compte-rendu de Bordeaux, l'ouvrage de Montesquieu fut présenté à l'Académie sous le titre de *Réflexions sur la Considération et la Réputation*. Celui de Mme de Lambert, nous l'avons vu, porte à peu près le même titre. Une analyse détaillée prouverait que l'un des deux n'est qu'une sorte de reflet de l'autre. Mais pour celui de Montesquieu, je ne pourrais offrir que l'analyse d'une analyse, de la sécheresse à deux degrés : quelques rapprochements seront moins dénués d'intérêt. La parole sera tour à tour à ces deux rares esprits.

Le premier débute par une description des agréments, des pures jouissances que donne la considération : l'auteur ne craint pas de dire qu'elle contribue plus à notre bonheur que les richesses, les emplois, les honneurs. Mais la politesse qui est un devoir dans le monde, « un

de *ces dehors civils que l'usage demande,* » comme dit Philinte, ne détruit-elle pas la considération, en accordant les mêmes égards à ceux qui en sont les plus dignes, et à ceux qui la méritent le moins? Il est impossible de confondre la politesse et la considération : la première est tout ce qu'on accorde à certaines personnes, c'est une sorte de tromperie dont nul n'est dupe. La considération, qui est presque du respect, est sincère et ne s'adresse qu'au mérite reconnu.

Pourquoi si peu de gens obtiennent-ils la considération? Il y a plusieurs raisons : une des principales est l'envie démesurée que nous avons de l'acquérir; nous voulons à tout prix attirer l'attention, nous distinguer, et les moyens que nous employons à cette fin sont souvent compromettants. Les ridicules plus que les vices ôtent la considération. Il y a entre la considération et la réputation plusieurs différences essentielles : la première est le résultat de toute une vie, au lieu qu'il ne faut souvent qu'une sottise pour nous donner la seconde.

Définition de la réputation; agréments qu'elle procure; moyens par lesquels on l'obtient. « De toutes les vertus, celle qui contribue le plus à nous faire une réputation invariable, c'est l'amour de nos concitoyens. » — Il est bien plus facile d'acquérir de la réputation que de la conserver. Quelquefois on y réussit par la modestie; d'autres fois on se soutient par son audace. Le meilleur moyen pour conserver la réputation est encore la modestie, car elle ne blesse personne. — « Rien ne la conserve et ne la fixe mieux que la disgrâce; » on prête toutes sortes de vertus à ceux qu'on plaint ou qu'on regrette.

On soutient encore sa réputation en se conformant au génie de son siècle, en se prêtant même aux préjugés

dominants. Mais on a contre soi diverses influences, celle de l'amour-propre des autres, par exemple : « S'il se satisfait quelquefois en nous donnant de la réputation, souvent il se plaît encore plus à détruire son propre ouvrage. »

Une ressource pour celui qui a perdu sa réputation, c'est de pouvoir en accuser l'amour-propre des autres : pour l'ordinaire cependant, c'est le nôtre seul qui en est la cause.

Quelquefois on trouve qu'on ne va pas assez vite à la réputation; de là des imprudences et la perte des honneurs où l'on aspirait. Quelquefois on veut franchir les bornes de la réputation qu'on a obtenue et qui est dans la mesure de notre mérite; on n'acquiert rien et l'on perd ce qu'on avait acquis.

Souvent encore on veut trop jouir d'une réputation acquise à grand'peine; on blesse les autres et ils nous remettent à leur niveau.

Enfin nous avons souvent la manie de ne pas nous contenter de l'espèce de réputation qui nous convient, et nous nous perdons faute d'être demeurés à notre place.

Montesquieu développe avec finesse et souvent en allant au fond du cœur humain, toutes les causes qui agissent sur la réputation. Les richesses, selon lui, nous font perdre quelquefois l'estime publique, à moins qu'elles ne soient comme un accessoire de la gloire et de la vertu.

Tel est, d'après le compte-rendu de l'Académie de Bordeaux, l'ordre suivi par Montesquieu dans sa dissertation. On nous pardonnera la sécheresse de ce résumé : c'est l'analyse d'une analyse. Mais, pour l'instruction du petit procès que nous voulons juger, il était nécessaire, sinon de lire en entier les deux ouvrages, du

moins d'en donner une idée aussi complète, aussi exacte que possible. Pour cela, nous avons essayé de laisser le plus que nous avons pu de leur forme originale à ces observations ingénieuses, à ces réflexions marquées au coin de l'esprit français.

Mme de Lambert commence par déterminer avec soin la nature propre et la source de la considération ; puis elle la distingue de la réputation. Elle trouve avec raison la jouissance de la considération supérieure à celle de la réputation : « L'une est plus près de nous, dit-elle, l'autre s'en éloigne. » Si la première est moins étendue, elle est plus solide, et n'a pas besoin, comme la seconde, d'être renouvelée. « Ce qui donne le plus de considération, c'est l'amour de nos concitoyens ; elle ne s'acquiert ainsi que par les qualités du cœur. » — « La politesse, dit-elle ensuite, et sans transition, est une qualité aimable qui contribue le plus à nous donner de la considération (1) ; » elle ménage l'amour-propre d'autrui ; « elle bannit de la société ce *moi* si blessant. » La modestie met la considération en sûreté. Dans ses *Avis à sa fille*, elle avait mieux lié ses idées ; sur ce sujet elle avait dit, avant de parler de la modestie : « La vraie politesse est modeste, » marquant ainsi le rapport qui unit cette vertu avec l'aimable qualité, sa parure naturelle.

On voit que Mme de Lambert confond la considération et la réputation qu'elle s'est d'abord appliquée à distinguer si bien l'une de l'autre. Dès lors, de même que celle-là disparaît bien vite du *Discours* de Montesquieu, celle-ci ne tarde guère à s'effacer des *Réflexions* de la

(1) Elle a dit ailleurs (*Avis à sa fille*. — *Œuvres*, p. 99) plus finement : « La politesse est une envie de plaire : c'est un supplément de la vertu. »

judicieuse et discrète marquise : ce qui semble indiquer de quel côté étaient ses préférences, ce qui prouve aussi, je crois, que les différences entre ces deux états de l'opinion relativement à une même personne, sont pour la plupart plus apparentes que réelles.

Il faut avoir soin de sa considération et « se bien placer dans l'imagination des hommes. » — Le ridicule s'attache à la considération parce qu'il en veut aux qualités personnelles : de là la nécessité de ne pas mécontenter son siècle, et, pour parler le langage d'un personnage encore plus accommodant que Mme de Lambert, « de fléchir au temps sans obstination. » Tout cela est à peu près vrai de la réputation, mais non pas de l'estime publique, et Montesquieu ne s'y était pas trompé. L'intelligente marquise est mieux servie par sa mémoire et par son jugement, quand elle place vers le milieu de son discours ce que le philosophe a mis au début du sien : un éloge de la considération dont les jouissances sont au-dessus des avantages les plus enviés.

Ici se trouve le passage relatif au prince Eugène, et elle continue de vanter le bonheur que donne l'estime du monde fondée sur le vrai mérite.

Elle termine par quelques réflexions détachées : un mot sur la *faveur* qui assure ou détruit la réputation; sur le désir de s'élever sans autre mérite que ce désir même; sur la part à faire dans la popularité de certains hommes aux disgrâces qui les parent et les rehaussent. Il en est de même de la retraite : elle fait le même effet que la disgrâce à l'égard de ceux « qui ne sont pas assez élevés pour être outragés de la fortune. » Mais quelle est l'heure de la retraite? Le temps de la vieillesse. « Tous les goûts sont usés; il n'y a plus qu'à perdre, à faire voir sa décadence. » Ici, comme partout, il faut

avoir le courage de nous rendre heureux par nous-mêmes et ne pas toujours *vivre d'opinion.* « Rien de si difficile que de bien entrer dans le monde et d'en bien sortir. »

Toute cette dernière page sur l'*à-propos* est bien de la prudente marquise, de cette veuve qui, au milieu de redoutables dangers, avait montré tant d'esprit pratique dans la conduite des affaires de sa famille. On y reconnaît aussi la mère attentive, inquiète, qui écrivit assurément de bonnes leçons pour son fils et sa fille, mais sans s'élever beaucoup au-dessus de la morale de l'intérêt bien entendu. Cette direction habile de la vie, elle en avait étudié la science dans Baltazar Gracian : elle cite l'*Homme de cour.* J'aime mieux, je l'avoue, lui voir choisir d'autres autorités.

Le plan de cette dissertation — si l'auteur s'est fait un plan — est assez différent, on le voit, de celui qu'avait adopté Montesquieu. Mais les idées sont en général les mêmes et souvent aussi les expressions. Quelques rapprochements sont encore nécessaires.

Montesquieu peint le bonheur de l'honnête homme entouré de l'estime publique : « Son âme, dit-il, est délicieusement entretenue dans cette satisfaction qui fait sentir les satisfactions et dans ce plaisir qui égaie les plaisirs. » Mme de Lambert traduit : « Tous ces égards (qu'on a pour l'honnête homme), tous ces riens sont relevés par là : son bonheur double par le contentement intérieur, et les autres plaisirs même en sont plus riants. »

Montesquieu continue : « La considération contribue bien plus à notre bonheur que la naissance, les richesses, les emplois, les honneurs. Je ne sache pas dans le monde de rôle plus triste que celui d'un grand seigneur sans mérite, qui n'est jamais traité qu'avec des expressions

frappées de respect, au lieu de ces traits naïfs et délicats qui font sentir la considération. » Mme de Lambert ne fait guère que copier : « La considération personnelle nous fournit plus d'agrément que la naissance, que les richesses, que les places, même sans mérite : rien de si triste au fond qu'un grand seigneur sans vertus, accablé d'honneurs et de respects, etc. »

Selon Montesquieu, la principale différence entre la considération et la réputation, c'est que « la considération est le résultat de toute une vie, au lieu qu'il ne faut souvent qu'une sottise pour nous donner de la réputation. »

Ici Mme de Lambert est assez bien servie par ses souvenirs : « La considération, dit-elle, est le revenu du mérite de toute une vie, et la réputation est souvent donnée à une action faite au hasard : elle est plus dépendante de la fortune. » — « Nous voulons nous distinguer, dit le philosophe; mais il ne nous suffit pas de le faire en général ; nous voulons encore nous distinguer à chaque moment et pour ainsi dire en détail. » Même idée chez Mme de Lambert : « Ce qui nuit le plus à la considération, c'est de vouloir l'avoir trop en détail, etc. »

Montesquieu : « Le meilleur des moyens que l'on puisse employer pour conserver la réputation, c'est celui de la modestie qui empêche les hommes de se repentir de leurs suffrages, en leur faisant voir que l'on ne s'en sert pas contre eux. »

Mme de Lambert : « La modestie met la considération que le monde nous donne en sûreté; elle fait taire l'envie, et l'on ne se repent point des suffrages qu'on a donnés, quand on voit qu'ils ne tournent point contre nous. »

Montesquieu : « Il n'y a rien qui conserve et qui fixe mieux la réputation que la disgrâce; il n'y a point de vertus que le peuple n'imagine en faveur de celui qu'il plaint ou qu'il regrette; mais comme la plupart des hommes ne sont pas dans un état assez élevé pour être outragés de la fortune, ils ont la retraite qui souvent fait en eux l'effet de la disgrâce. »

Mme de Lambert : « Les disgrâces parent les grands hommes;... il n'y a point de vertus que le peuple n'accorde à ceux qu'il plaint ou qu'il regrette.... Mais comme la plupart des hommes ne sont pas assez élevés pour être outragés de la fortune, une sage retraite fait en leur faveur le même effet que la disgrâce.... »

Il serait facile de multiplier ces citations et ces rapprochements : nous en avons fait assez pour montrer qu'au fond ces deux ouvrages n'en font qu'un. Dans son livre *Sur les mœurs*, Duclos a consacré à la réputation et à la considération un chapitre qui a mérité d'être inséré dans l'Encyclopédie. On y trouve beaucoup d'idées qui sont, au fond, les mêmes que celles de Montesquieu et de Mme de Lambert; mais personne songera-t-il jamais à se faire une question telle que celle qui s'impose ici à l'esprit du lecteur? Comment expliquer ces ressemblances souvent textuelles? Doit-on voir dans le *Discours* attribué à Mme de Lambert une autre rédaction des *Réflexions* de Montesquieu, qui se serait trouvée dans les papiers de la marquise recueillis par Fontenelle à la demande d'un libraire, qu'il aurait crue l'œuvre de sa vieille amie et livrée comme telle à l'éditeur? Supposition invraisemblable. Fontenelle, précisément parce qu'il avait été l'ami de Mme de Lambert et l'un de ses hôtes les plus fidèles, ne pouvait guère commettre une pareille erreur. Mme de Lambert a-t-elle cru elle-même, de bonne

foi, avoir tiré de son propre fonds ces *Remarques sur la Réputation et la Considération?* Ce petit écrit était-il à ses yeux son œuvre personnelle? Etait-il désigné comme tel dans ses papiers? Cette hypothèse est encore moins admissible. Ce qu'il y a de plus vraisemblable, c'est que Montesquieu avait lu son *Discours* — plusieurs fois peut-être — chez Mme de Lambert; que cette dame, frappée de la justesse, de la finesse de ces observations, et plus encore de leur utilité pour la conduite de la vie, les avait résumées de mémoire, comme c'était son habitude, en y mêlant, sans s'en douter peut-être, quelques pensées, des développements, des commentaires de sa façon. Nous aurions donc là non pas, comme on pourrait le croire, une copie du traité de Montesquieu à l'état d'ébauche, ou revu et plus ou moins corrigé par lui-même; mais simplement des notes, des souvenirs plus ou moins fidèles, comme l'esprit sérieux et curieux de la marquise aimait à en garder de toutes les choses, conversations, lectures ou autres, qui l'avaient intéressée. Ainsi s'expliquent d'une façon satisfaisante et les réminiscences textuelles et les différences dans l'ordre et le développement des idées, et enfin certaines additions qui ne rappellent pas plus l'esprit de Montesquieu que certaines expressions ne portent la marque de son style.

L'article de la *Bibliothèque françoise*, probablement rédigé par le secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Bordeaux, M. de Sarrau, qui avait donné lecture à cette compagnie du petit traité de Montesquieu, nous en donne une idée probablement très-exacte : le *Discours* de Mme de Lambert n'est qu'un écho de ce traité, écho parfois fidèle, le plus souvent incertain, et un peu confus : il a pourtant son prix; il complète sur certains points l'œuvre du maître

mutilée ou affaiblie par l'analyse. Nous ajouterons que Montesquieu peut bien, dans la société de Mme de Lambert, avoir subi l'influence des idées qui y régnaient et qui étaient au plus haut degré celles de la maîtresse de la maison, la sagesse en personne; mais que, dès cette époque, le génie du philosophe était de force à rendre avec usure ce que par hasard il avait emprunté. Les esprits de cette trempe sont les créanciers de tout le monde; ils ne restent les débiteurs de personne.

UN CAS RÉDHIBITOIRE

Par **M. E. COURTEVILLE**, membre titulaire

C'était un brave, un digne, un loyal serviteur,
Antoine; — on racontait qu'à la dernière guerre,
Au péril de ses jours, il ravit au vainqueur
La fortune du maître, — et, ce que l'on révère :
Travail et probité, dévouement absolu,
Etaient son apanage. — Or, il faut bien le dire,
Pour servir un banquier, ce n'est pas superflu.
Antoine était de ceux qu'on ne saurait proscrire.
Les caves et l'office, à sa garde laissés,
Témoignaient de ses soins, de son économie.
Il était matinal, calmant les gens pressés
Par ses attentions et par sa bonhomie.
On peut donc affirmer, sans être contredit,
Qu'on trouve rarement semblable domestique.
Peut-être est-ce une erreur, en tout cas on le dit,
C'est, de la ville aux champs, la commune critique.
Antoine était garçon, mais il advint qu'un jour
D'une haute cliente il vit la chambrière.
On en disait grand bien, ce qui fit que l'amour,
Par l'estime étayé, sut ce qu'il devait faire.
L'union fut joyeuse. — Au contrat nuptial
On comptait mille écus ; — le banquier de sa caisse
En avait tiré cent ajoutés au total.
Cela dura dix mois; car la hausse ou la baisse

Avait peu d'action sur notre financier.
C'était un esprit ferme, un père de famille
Egoïste à coup sûr, mais non pas tracassier.
Il avait quatre enfants : trois garçons, une fille,
Dans les langes encore, — et même l'on m'a dit
Qu'un cinquième attendu le mettait en liesse
Quand surgit l'incident dont parle ce récit.
Hélas ! qui parmi nous est exempt de faiblesse ?
L'un est minutieux, du bruit l'autre aura peur,
Tel est impatient, tel autre insupportable.
Ce n'est pas tout profit que d'être serviteur !...
Mais arrivons au fait. Eh ! qui donc sert à table
Aujourd'hui ? Moi, qui suis accablé de travaux,
Je ne puis aux repas dépenser plus d'une heure.
Antoine est donc sorti !... Les pires animaux
Sont ces valets maudits !... Quelque affaire majeure
Retient Monsieur sans doute... enfin !... ah ! le voici.
Eh bien ! qu'est-ce que c'est, vous oubliez donc l'heure,
Antoine, dit notre homme aussitôt radouci.
— Oh ! si Monsieur savait... que Monsieur me pardonne.
De mon retard forcé j'avais très-grand souci.
Je suis père, Monsieur, oui, le bon Dieu me donne
Un de ses chérubins, un bel et gros garçon.
Je veux, bien entendu, que ma femme l'élève ;
Qui ne se gênerait pour un tel rejeton ?
Car le lait maternel de l'enfance est la séve.
— Oui dà, seigneur Antoine, ici, dans mon hôtel ?...
— Nous y sommes tous deux, Monsieur, c'est notre place.
— Votre place est partout, partout à mon appel.
Quant à votre projet, à vrai dire, il m'agace.
Est-il rien d'ennuyeux, rien de plus échauffant
Que d'entendre un marmot crier, pleurer sans cesse !...
Je vous l'ai dit : *Chez moi je ne veux pas d'enfant !!!*
Cela me rend malade et m'obsède et m'oppresse.
— Pourtant, mon bon Monsieur, vous êtes père aussi ;

Quand la petite crie, êtes-vous plus morose !
—C'est trop m'importuner; suis-je à votre merci ?
Je ne l'entends jamais... et puis, c'est autre chose,
Sans enfant, dans la vie, il n'est pas de bonheur...
Pas de réplique... assez... finissons-en de grâce.
Vous êtes entêté, monsieur le raisonneur !...
Que veut dire ceci, suis-je de votre classe ?
Finalement, Antoine a reçu son congé.
Ce zélé serviteur, on l'a mis à la porte ;
D'un souci capital le maître est allégé.
Il en a déjà tant et de toute autre sorte.
Eh bien ! non, cent fois non, l'impitoyable sort
Ou plutôt, croyons-le, la divine justice,
Qui relève le faible et qui courbe le fort,
A rendu son arrêt : — notre homme est au supplice !
Lui qui n'avait jamais de l'aube jusqu'au soir
(Du beau titre de père est-ce un doux privilége)
Entendu son enfant pleurer, ô désespoir !
Son tympan est brisé, la fatigue l'assiége,
Pour un calculateur, châtiment sans pareil.
Comme avant tout pourtant c'est un homme pratique
Et que son horizon est loin d'être vermeil,
Il va chasser bientôt le démon qui le pique.
Homme discret et sûr, confident obligé,
La perle des caissiers, son commis Belavoine,
Sans esclandre, à tout prix, au logis est chargé
De ramener la paix, sous la forme d'Antoine.

VOISENON A CAUTERETS

PAR M. **Achille TAPHANEL**, MEMBRE TITULAIRE.

Dans la matinée du 3 juin 1761, plusieurs carrosses de voyage, à caisses jaunes ou dorées, doublés de velours rouge, et attelés chacun de quatre chevaux, quittaient les Grandes Ecuries de Versailles, et allaient prendre, à son hôtel, Mme la duchesse de Choiseul avec une vingtaine d'autres personnes.

Tout ce beau monde en habit de gala, qui semblait se rendre à une noce ou à un baptême de la cour, partait pour les Pyrénées.

Les principaux voyageurs étaient, parmi les dames, Mme de Périgord et Mme de Mazarin, et parmi les hommes, MM. les archevêques de Soissons et d'Albi. Puis, les familiers de l'hôtel de Choiseul : le médecin, le confesseur, quelques gens de lettres, notamment l'illustre auteur du voyage d'Anacharsis, Barthélemy. — Mais entre tous on remarquait un joli petit personnage, en bas violets, en manteau de soie, poudré et musqué, sémillant et frétillant, portant, comme un page, les éventails et les parasols, animant tout de sa gaieté et de ses saillies.

C'était l'ancien grand-vicaire de l'évêché de Boulogne, le camarade, en même temps, du comédien Favart, et son collaborateur de bien des façons, l'ami du

duc de La Vallière et du duc d'Aiguillon, le successeur de Crébillon à l'Académie française, l'habitué des soupers philosophiques de Mlle Quinault, le conseiller intime et ministre plénipotentiaire du prince-évêque de Spire, l'auteur de la *Coquette fixée,* du *Réveil de Thalie,* de *Zélénide* et de cent autres comédies, parodies, tragédies saintes, bluettes, ariettes, pastorales héroïques, opéras bouffons, féeries, ballets, épithalames, chansons, cantates et cantiques. — Henri-Claude-Fusée de Voisenon était tout cela, avait fait tout cela.... et beaucoup d'autres choses encore.

J'achèverai de le peindre au moral en disant qu'il unissait à un prodigieux esprit une très-grande sensibilité de cœur, et que son défaut capital était la gourmandise, mais une gourmandise toute particulière, à la fois délicate et gloutonne, et qui se compliquait d'un goût bizarre et très-prononcé pour les médicaments et les drogues. Voici quel était le régime ordinaire de l'abbé :

Il se levait à sept heures et demie du matin, et prenait aussitôt trois tasses de petite sauge de Provence; à dix heures, une tasse de chocolat; à onze heures, une tasse de café; il dînait à une heure et se faisait servir les ragoûts les plus piquants; buvait un demi-verre de scubac et prenait du café pour la seconde fois; à cinq heures, trois tasses de véronique et un verre d'eau de six graines; à neuf heures, des œufs frais, des anchois ou de petites huîtres vertes, du chocolat parfumé, des pâtisseries, du vin de Chypre, du ratafia et des fruits à l'eau-de-vie; à onze heures, du café encore, quelquefois du kermès, du soufre lavé ou différents opiats, et quelquefois du lilium. Il se couchait là-dessus pour recommencer le lendemain.

La capacité de son estomac l'émerveillait toujours; il avait peine à y croire; car toute sa personne, suivant lui, ne devait pas tenir une chopine.

Maintenant que notre héros est présenté, nous lui laisserons souvent la parole, et c'est lui-même qui va raconter son voyage. Mme de Choiseul et sa compagnie arrivèrent à Chatellerault le 8 juin. C'est de là qu'est datée la première lettre de Voisenon à son ami Favart :

« Nous passâmes hier à Tours, dit-il, où Mme la duchesse de Choiseul reçut tous les honneurs dus à la gouvernante de la province : nous entrâmes par le mail qui est planté d'arbres aussi beaux que ceux du boulevard; il était bordé des deux côtés par dix-sept compagnies de cinquante hommes chacune; Messieurs de la ville avaient fait dresser un café très-orné au milieu de l'allée; les dames y descendirent et y trouvèrent des rafraîchissements de toute espèce. Je mangeai gaillardement, et je remontai en chaise, aidé par le bras de M. de Sainfrais que je fus fort étonné de trouver dans ce pays-là. Il y eut un maire qui vint haranguer Mme la duchesse; M. de Sainfrais, pendant la harangue, s'était posté précisément derrière, de sorte que son cheval donnait des coups de tête dans le dos de l'orateur, ce qui coupait les phrases en deux, parce que l'orateur se retournait; après il reprenait le fil de son discours; nouveaux coups de tête du cheval; et moi de pâmer de rire. A deux lieues d'ici, nous avons eu une autre scène : un ecclésiastique a fait arrêter le carrosse, et prononcé un discours pompeux adressé à M. Poissonnier en l'appelant mon Prince; — M. Poissonnier a répondu qu'il était mieux que cela, que tous les princes dépendaient de lui; qu'il était médecin. — Comment! vous n'êtes pas monsieur le prince de Talmont? — Il est mort depuis

deux ans, a répondu Mme la duchesse. — Mais, qui est donc dans ce carrosse? — C'est Mme la duchesse de Choiseul. — Aussitôt il a commencé par la louer sur l'éducation qu'elle donnait à son fils. — Je n'en ai point, monsieur. — Ah ! vous n'en avez point, j'en suis fâché. Eh ! bien, si j'avais su que ce fût vous, je vous aurais préparé une harangue exprès. Ce sera pour une autre fois. Ensuite, il a tiré sa révérence. Le bon Dieu le conduise. »

C'est sur ce ton que le joyeux abbé rendait compte à son ami des incidents du voyage; les lettres étaient montrées le soir même de leur arrivée à Mme Doublet et à son cercle, et on les insérait toujours dans le fameux recueil des *Nouvelles à la main* qui courait alors de salon en salon, et auquel toutes les belles compagnies de Paris étaient abonnées.

Le 11 juin, les voyageurs arrivèrent à Bordeaux et furent reçus magnifiquement par le maréchal de Richelieu qui leur offrit à souper et les conduisit au théâtre. Voisenon fut plus content du repas que de la comédie, et le spectacle lui déplut moins encore que les spectateurs. « La troupe est indigne, écrit-il à Favart, les femmes surtout.... L'acteur le moins mauvais est le valet. Il copie Préville, et lui ressemble comme s'il avait été peint par un barbouilleur d'enseignes à bière; mais le tout est beaucoup trop bon pour le public d'ici; je n'en ai jamais vu un aussi dur : ce n'est point par défaut de discernement, c'est par impuissance de juger. Ils chuchotent éternellement pendant le spectacle, ils n'applaudissent pas une seule fois. Cela ressemble à ces essaims d'insectes bourdonnants et incommodes dont on est assailli pendant l'été. Ah ! quel vilain peuple ! J'en

ai dit mon sentiment à M. le maréchal; il m'a répondu : Vous avez raison; vous les connaissez bien; c'est une sotte espèce. »

Quoique Voisenon ne se plût guère à Bordeaux, on y passa une semaine entière, et l'on n'arriva à Cauterets, terme du voyage, que le 18 juin.

Cauterets est aujourd'hui encore ce qu'il était autrefois. M. Taine, qui y est allé et qui n'a pas lu Voisenon, se rencontre avec lui sur bien des points dans la description qu'il nous en donne. Il n'y a entre les deux relations que des différences de style et de goût, et ces différences ne sont pas toutes au désavantage de l'abbé.

« Cauterets, nous dit M. Taine, est un bourg au fond d'une vallée; assez triste, pavé, muni d'un octroi. Hôteliers, guides, tout un peuple affamé vous investit.... on vous offre des cartes, on vous vante l'emplacement, la cuisine, on vous accompagne casquette en main jusqu'au bout du village; en même temps on écarte à coups de coude les compétiteurs : « C'est mon voyageur; je te rosse si tu approches. » Chaque hôtel a ses recruteurs à l'affût; ils chassent l'hiver à l'isard, l'été au voyageur. »

Mme de Choiseul et sa suite n'eurent pas à subir l'empressement des aubergistes et des commissionnaires, parce que des fourriers arrivés la veille avaient retenu et préparé les logements; mais ils furent la proie des porteurs de chaises qui se les disputèrent avec une avidité d'autant plus grande que l'occasion était plus magnifique et plus rare. — « Nous laissâmes, dit Voisenon, nos équipages à trois lieues d'ici, et des baragouineurs à la mine démoniaque nous portèrent sur des chaises de paille. Comme les miens allaient très-vite à cause de la légèreté de ma personne, je me trouvai seul au milieu d'eux; j'eus grand'peur qu'ils ne me dévalisassent et ne

me jétassent comme une plume dans le torrent; je leur disais qu'il fallait attendre Mme la duchesse; mais ils me répondaient que je n'avais encore rien à craindre. A une demi-lieue de là, ils me posèrent à terre et me dirent qu'ils allaient me demander quelque chose; je leur promis de leur accorder tout ce qu'ils voudraient; c'était la préférence de me porter pendant tout le temps que je resterais ici. Je leur donnai bien vite ma parole, et de plus un écu de gratification outre leur paiement. Aussitôt, ces drôles-là dansèrent en me portant, de façon que j'avais toutes les peines du monde à me tenir sur ma pauvre petite chaise; ils chantaient : *Io bibero, io cantero, io saltero.* Ils veulent me porter un jour sur le haut d'une montagne, pour me faire tuer un ours ou une biche. Ce sera la première fois que l'on aura couru une biche en chaise à porteur. »

M. Taine nous donne en quelques vigoureux coups de crayon le portrait de ces paysans des Pyrénées, maigres et hâves, déformés et comme rabougris par un travail incessant sur un sol ingrat et pauvre; il nous montre les femmes avec leur costume pittoresque, et coiffées du même capuchon écarlate qu'elles portaient il y a cent quinze ans; les jeunes filles lui ont paru charmantes sous ce costume, mais les vieilles femmes, avec leur face noirâtre, leurs yeux de louve enfoncés et féroces, leurs lèvres marmottantes qui semblent dire le grimoire, lui rappelaient involontairement les sorcières de Macbeth. Voisenon, lui, qui avait peu fréquenté Shakespeare, s'est servi pourtant à leur endroit d'une comparaison analogue :

« Les montagnards, dit-il, sont vêtus d'un habit couleur de suie, ont, au lieu de chapeau, une grosse toque de la même étoffe que l'habit; leur visage paraît brûlé;

on croit réellement être avec les sujets de M. Belzébuth. Les femmes y ont des coqueluchons rouges qui ressemblent à ceux des moines, avec de petits rubans cousus tout du long.... Cet ajustement sied assez bien à celles qui sont jeunes et jolies; mais les vieilles ont l'air des trois parques, d'autant plus qu'elles ont toujours le fuseau à la main. »

L'impression, ici encore, est la même, et rendue presque dans les mêmes termes. Quant à la majestueuse beauté du paysage, à l'éclat merveilleux des cimes couvertes de neige, à la limpidité des eaux et du ciel, et à toute cette sauvage et sublime nature pour laquelle nous professons aujourd'hui une admiration un peu trop convenue, il est évident que Voisenon et M. Taine ne l'ont pas regardée avec les mêmes yeux. Cela d'ailleurs n'empêche point qu'ils ne l'aient bien vue l'un et l'autre.

M. Taine est allé là en amateur, en homme de lettres, en artiste, pour respirer un air nouveau et plus pur, pour oublier Paris et chasser un instant les soucis dont on est constamment assiégé dans l'ordinaire et dans la routine de la vie. « En changeant d'habitudes, dit-il, on change de pensées. » C'est très-vrai, et le tort précisément de l'abbé de Voisenon et de la duchesse de Choiseul fut de n'avoir pas changé d'habitudes; ils avaient apporté avec eux à Cauterets leur salon au grand complet, et, sauf la prise des eaux qui avait lieu chaque matin avant le premier repas, l'emploi de la journée était resté exactement le même au fond des Pyrénées qu'à Versailles. On avait déballé en arrivant le clavecin, les tables de piquet, de quadrille et de tri, et les décors du théâtre. Dès lors, le bruit du vent dans la montagne, la mine farouche des paysans, le peu de ressources du pauvre village devenaient des sujets intarissables de

contrariété et de doléances. Laissons parler l'abbé :

« Mon cher neveu Fumichon » (c'est ainsi qu'il appelait Favart dans l'intimité, parce que Favart était grand fumeur; le titre de neveu n'indique qu'une parenté adoptive et de pure fantaisie),

« Mon cher neveu Fumichon, je suis arrivé hier en bonne santé; j'ai mal dormi, parce que la maison où je loge est sur un torrent qui fait un bruit affreux; j'espère que je m'y accoutumerai. Ce pays-ci ressemble à l'enfer comme si on y était, excepté pourtant que l'on y meurt de froid; mais c'est une horreur à la glace, comme était la tragédie de *Térée*. On y est écrasé par des montagnes qui se confondent avec le ciel; on y voit de la neige sur la cime; plus bas sont des fumées qui ressemblent aux fours à plâtre de Belleville. De tous côtés se trouvent des pans de rochers énormes qui ne tiennent à rien : les uns sont de marbre et les autres d'ardoises; presque tous sont fendus par des laves d'eau qui s'échappent avec force et viennent tomber dans le torrent continuel qui est à côté du chemin. »

Le lendemain, il écrit encore :

« Il n'est pas possible de tenir au temps qu'il fait en ce pays-ci. Nous périssions, nous pâmions de chaud avant hier; dès que je fus couché il vint un tonnerre qui fit retentir toutes les montagnes pendant toute la nuit; une espèce de tremblement de terre s'y joignit avec un ouragan si violent que je crus que la pauvre petite maison où je suis allait être tortillée comme un mouchoir. J'étais blotti dans mon lit comme un lièvre au gîte. Ce matin en me levant, j'ai vu tous nos monts sourcilleux couverts de neige. »

Quelques jours après, il se décide à explorer les environs : « Ma santé est assez bonne, dit-il, pour que j'aie

pu monter aujourd'hui sur une montagne à perte de vue. J'ai vu les nuages sous mes pieds, et je sentais le soufre comme si le tonnerre avait été prêt à sortir de mon nez. Je craignais en vérité son voisinage, et, toutes réflexions faites, je me suis laissé dégringoler bien vite. »

Je vous fais grâce d'une description du lac de Gaube, qui vaut bien celle qu'en a donnée aussi M. Taine, et où l'on est surpris de rencontrer une petite pointe de mélancolie, très-sincère et nullement cherchée. On pense bien que notre homme était par sa nature aussi peu *lakiste* que possible; et il va sans dire que la méditation à laquelle il se laissa aller un moment, sous le charme pénétrant de ce beau site, n'eût pas rendu Lamartine jaloux.

Il y avait à Cauterets un excellent pâtissier dont la boutique semblait à Voisenon mille fois plus intéressante que le lac de Gaube : il y passait des après-midi entières. Ce pâtissier faisait, paraît-il, des tartelettes admirables, des petits gâteaux d'une légèreté singulière, et des tourtes composées de crême et de farine de millet qu'on appelait des *millassons*. La gourmandise de l'abbé fit événement dans le pays, et un second pâtissier, sur sa réputation, vint s'établir à Cauterets. « Il y a, dit-il, une émulation et un combat entre ces deux artistes. Je mange et je juge; c'est mon estomac qui en paie les dépens. Le lendemain, mes eaux le nettoient. Je vais aux bains et je reviens au four. Malgré toutes mes extravagances, je me flatte que je partirai d'ici dans le même état que celui où j'étais quand je suis venu. Ces eaux-ci sont merveilleuses, miraculeuses, pour les personnes qui se conduisent bien. Il n'y a pas jusqu'à deux bossus qui sont arrivés depuis quinze jours pour aplanir leur bosse. Je les examine toutes les après-midi; je crois

réellement qu'ils acquerront l'égalité des épaules : celle qui était plate devient aussi grosse que l'autre. »

Voisenon nous donne d'amusants détails sur toutes les personnes de la société de Cauterets, sur cette charmante marquise de Pontac, qui chantait si bien et disait si finement les vers; sur ce vilain M. de Sourdis qui brouillait entre elles, par de méchants propos rapportés, les trois quarts des dames, et qu'on finit par mettre à la porte; sur un conseiller au parlement de Paris, homme de beaucoup d'esprit, qui criblait Voisenon de chansons et d'épigrammes, et qui acceptait de très-bonne grâce la riposte; sur Jéliotte, le divin Jéliotte, à qui l'on faisait improviser chaque soir une foule de jolis airs; enfin sur ce pauvre commissaire des guerres qui battait tout le monde au piquet, et qui ne se nourrissait que de vieille merluche au beurre : « Il y ressemble singulièrement, disait l'abbé, et je crois toujours qu'il mange son portrait. »

Quelques visites, quelques excursions en commun dans la journée, la musique, le jeu ou la comédie tous les soirs, tels étaient les plaisirs des hôtes de Cauterets. Voisenon en était l'ordonnateur et l'intendant, et il lui fallait de grandes ressources d'imagination pour suffire à un tel emploi.

Mme de Choiseul et Mme de Stainville, sa belle-sœur, eurent chacune l'idée un jour de se faire une surprise, et cette surprise devait être une pièce de circonstance, composée, apprise et représentée en moins d'une semaine. — Voisenon, pris des deux côtés pour confident, improvisa *à la boule-vue*, c'est son mot, deux comédies, la *Diseuse de bonne aventure*, qui fut jouée par Mme de Choiseul sur son théâtre ordinaire, et la *Tante supposée*, que Mme de Stainville, à la tête d'une troupe nouvelle, donna sur un autre théâtre, construit tout exprès dans la salle des bains.

Cela réussit à merveille; Jéliotte servait de compère à l'abbé et avait un rôle dans chaque pièce. Il chanta admirablement en s'accompagnant lui-même au clavecin ou sur la guitare; il eut un prodigieux succès.

Le temps passait très-vite ainsi, grâce à l'esprit de Voisenon, qui savait se multiplier, qui était tout à tous, et qui justifiait par son extraordinaire vivacité la définition qu'avait donnée de lui le marquis de Polignac : « Une petite poignée de puces. »

Enfin, Cauterets était sur le point de devenir un séjour délicieux; on s'y était habitué, acclimaté, lorsque M. Poissonnier, médecin de la duchesse, lui prescrivit un changement d'eaux et l'emmena à Baréges. Voisenon l'y suivit et s'y ennuya mortellement. « Je ne vous fais point la description de ce pays-ci, écrit-il à Favart, c'est une laideur commune et manquée; elle n'a pas, comme Cauterets, le mérite d'être une effrayante horreur. »

On passa très-peu de temps à Baréges, et l'on se remit en route vers la fin de septembre.

Voisenon retrouva à Paris ses amis, ses habitudes, et ne voyagea plus. Il souffrait depuis sa naissance d'une infirmité de poitrine qu'on croyait être un asthme, et qui l'emporta bien avant le temps. Dans les dernières années de sa vie, il s'était remis à dire régulièrement chaque jour son bréviaire, et, en tout, il s'observa davantage. Ses biographes disent qu'il est mort chrétiennement, réconcilié avec Dieu et avec l'Eglise : je veux le croire; mais on n'est jamais bien sûr de ces choses-là. Il sera plus exact de dire de lui ce qu'on a dit de l'auteur des *Maximes*, ce qu'on a répété plus tard de la philosophique Mme d'Houdetot : il est mort avec bienséance.

POÉSIES

PAR **M. CHATONET**, MEMBRE TITULAIRE

I. Le Rêve.

Au fond des bois sur les étangs,
A l'heure où la forêt sommeille,
Par les nuits tièdes de printemps,
Un murmure confus s'éveille ;

Autour des touffes de roseaux,
Dans la brume, des formes vagues
Passent en effleurant les eaux,
On entend chuchoter les vagues,

Un chant plaintif monte dans l'air,
Et, donnant le branle à leurs rondes,
Cheveux au vent, sous le ciel clair,
Tourbillonnent les Elfes blondes ;

Quand tout à coup dans le lointain
Le son d'un cor tremble et s'élève....
Alerte ! voici le matin,
Et tout s'efface comme un rêve....

Ainsi l'un à l'autre enlacés,
Et formant des groupes sans nombre,
Les souvenirs des jours passés
Montent des profondeurs de l'ombre,

Et souriante je te vois,
Ma main vers la tienne se lève;
Il me semble entendre ta voix....
— Mais tout s'efface comme un rêve...

II. Le Pardon.

La voix de Dieu parlait dans le bruit du tonnerre,
Le glaive flamboyait au seuil du paradis,
Tout pliait sous le poids d'une lourde colère,
Et deux êtres fuyaient atterrés et maudits.

Adam sentit alors croître sa force; et sombre
Il marchait. Il avait le monde pour prison,
L'inconnu sous ses pas s'ouvrait béant dans l'ombre,
Mais lui marchait toujours, les yeux vers l'horizon,

Tandis que le suivant à travers les broussailles
Ève tout éplorée, et les cheveux au vent,
Entrevoyait déjà le jour des représailles
Et vers l'Éden perdu se retournait souvent;

Puis se couvrant les yeux : « Dieu fort, viens à mon aide!
« Ne laisse pas sur moi s'appesantir ta main!
« Les maux que j'ai causés sont-ils donc sans remède?
« Doit-il durer toujours ce pénible chemin? »

Pendant qu'elle parlait, sur la face du monde,
Comme un baiser joyeux, un vent plus doux chanta,
La terre sous ses yeux se fit verte et féconde
Et, le cœur plein d'amour, l'homme errant s'arrêta.

« Viens avec moi, dit-il, ne crains pas que le blâme
« Rappelle, un jour, ta faute à ton esprit peureux;
« Le Père nous a faits d'un même sang, ton âme
« A pris souffle en la mienne en des temps plus heureux.

« Nous sommes fiancés : je serai sur la route
« Ton guide et tu seras la fête de mes yeux;
« Et quand je faiblirai, tu mettras en déroute
« Tous mes rêves mauvais par ton rire joyeux. »

Il dit, et s'approchant, Ève chaste et sans voiles
Sur l'épaule d'Adam posa son front soumis,
Et lorsque la nuit vint, les premières étoiles
Les virent dans les bras l'un de l'autre endormis.

III. Saint Maurice.

Du chemin qui longe la plage,
Tout au bout des champs onduleux,
On distingue un petit village
Qui de loin fait face aux flots bleus.

Des murs formant de blanches lignes,
Des toits rouges sur le ciel clair,
Quelques bois, des vergers, des vignes,
Et des vols de pigeons dans l'air;

Des bœufs marchant d'un pas tranquille,
Des troupes de pêcheurs devant,
Au loin, les cloches de la ville
Dans le bruit des flots et du vent...

Cet ensemble est d'un charme extrême,
D'une inexprimable douceur,
Et cette bourgade, je l'aime
Des forces vives de mon cœur.

C'est là qu'habite ma famille :
Est-il besoin d'autre raison ?
Là-bas au bout d'une charmille,
Se voit notre blanche maison ;

Et, livrant son feuillage sombre
Aux caprices de l'air, un bois
S'étend sur la droite, plein d'ombre,
De bourdonnements et de voix.

C'est Saint-Maurice, un nom vulgaire,
Que l'absence a rendu bien doux !
C'est là que j'ai grandi naguère....
Vieux arbres, vous souvenez-vous ?

SÉANCE SOLENNELLE

DU 21 DÉCEMBRE 1877

GALERIE DE L'HOTEL-DE-VILLE

Discours de M. Émile DELEROT

Président titulaire.

Mesdames, Messieurs,

L'an dernier, dans une séance où, comme ce soir, la Société des sciences morales sort de la « vie cachée, » la vie des sages, qui lui est habituelle, et où, devant une assemblée amie, nous causons des choses littéraires ou historiques qui sont l'objet ordinaire de nos conversations du vendredi, j'ai eu l'occasion de vous entretenir de la correspondance de M. le comte de Tocqueville. Laissant de côté ses œuvres, j'ai cherché à vous faire pénétrer dans son âme, dans le détail de ses pensées intimes et à vous inspirer pour l'homme l'admiration que tous les esprits amis des institutions libres ont vouée depuis longtemps à l'écrivain. Nous avons reconnu en-

semble que par sa noblesse morale, par le soin constant de la vérité dite toujours à tous, amis comme ennemis, par le culte du devoir, suivi avec une inébranlable fermeté dans la vie privée comme dans la vie publique, cette existence était bien celle qui appartenait à l'homme qui, avec le plus d'autorité et de clairvoyance, a tracé à la démocratie moderne le chemin qu'elle doit suivre pour échapper au double danger, toujours menaçant, de l'anarchie ou de la dictature. Ce soir, c'est encore un recueil de lettres intimes que je voudrais un instant feuilleter avec vous, pour y chercher de nouveau les secrets d'une âme illustre et chère entre toutes. Je veux parler de la correspondance de Lamartine, publiée tout récemment avec un soin pieux par sa nièce bien aimée et par deux amis fidèles : MM. Dumesnil et Ronchaud.

C'est selon moi un document d'une inappréciable valeur et qui, au milieu de nos douloureuses préoccupations, n'a pas attiré assez vivement l'attention publique. Dans un temps calme où les esprits auraient pu se consacrer avec plus de loisir aux questions littéraires ou philosophiques, cette publication aurait été un grand événement, et ces lettres, qui touchent, parfois si hardiment, à tous les sujets qui peuvent nous intéresser, seraient devenues l'objet de discussions passionnées. Il n'en a rien été et ces six volumes, si pleins de pensées, d'émotions, semblent n'avoir trouvé que trop peu de lecteurs. Je voudrais très-simplement, très-brièvement surtout, par un certain nombre de citations, vous faire sentir le prix de cette nouvelle série de *Confidences*. Elle a sur les premières la supériorité d'une absolue sincérité. Non pas que je sois de ceux qui pensent que dans les récits qu'il a faits de sa vie, Lamartine ait sciemment altéré les faits, mais son imagination était

trop puissante et trop active pour qu'elle n'ait pas involontairement suppléé bien des fois aux lacunes inévitables de ses souvenirs. Quand on retrace, vers cinquante ans, les années de son enfance ou de sa jeunesse, suivant le tour de sa pensée, suivant l'influence sous laquelle on écrit, on idéalise le passé dans un sens ou dans un autre. On associe confusément ses pensées actuelles aux pensées d'autrefois, et le tableau qu'on trace est toujours mêlé de couleurs un peu disparates, un peu fausses. Aussi une correspondance constitue la seule biographie authentique. Des lettres écrites au jour le jour sont des témoins naïfs qui viennent déposer tour à tour, sans se soucier d'adoucir mutuellement leurs contradictions et de rétablir une certaine harmonie entre leurs affirmations successives.

Grâce à une très-heureuse fortune, nous pouvons, pour Lamartine plus peut-être que pour tout autre grand génie, pénétrer au cœur même de ses pensées les plus intimes, et cela pendant la période la plus intéressante de la vie, celle qui s'étend de la vingtième à la quarantième année. On peut dire que, pendant ce long espace de temps, Lamartine n'a pas de secrets pour nous. Nous le suivons, nous le connaissons aussi bien que le suivait et le connaissait un ami pour lequel il avait une véritable passion, et à qui il avait besoin d'ouvrir sans cesse les derniers replis de son cœur. Cet ami, destiné à être pour Lamartine, dans l'histoire littéraire, ce qu'Atticus fut pour Cicéron, ce que La Boëtie fut pour Montaigne, c'est Aymon de Virieu. Les deux jeunes gens s'étaient liés au collége, tous deux avaient reçu les dons d'esprit et d'âme les plus rares, ils se sentirent frères, et le restèrent toute leur vie. Dans ces lettres à Virieu, on trouve avec un plaisir inexprimable

un Lamartine non pas nouveau, non pas précisément inconnu, mais un Lamartine tout simple, tout familier et qui a dépouillé complétement les parures parfois exubérantes de ce style qui est merveilleux, mais qui a pour caractère de déborder continuellement. Il n'y a plus rien de l'auteur, c'est un camarade qui cause rapidement avec son confident habituel, qui lui dit tout ce qu'il pense, tout ce qu'il rêve, et qui se livre naïvement à tous nos sourires, car il ne nous voit pas. Mais en même temps qu'il trahit les très-pardonnables faiblesses, inséparables de l'humaine nature, il révèle aussi tous les trésors d'une âme admirable de générosité, d'élans vers le beau, de tendresse ardente, de pures aspirations; la jeunesse de ce poète lyrique est vraiment digne de la poésie immortelle qu'il a créée. Rien n'était plus dangereux que de trahir la vie cachée du poète qui a donné une voix pour ainsi dire céleste aux émotions les plus idéales. Lamartine a subi victorieusement la redoutable épreuve, et, après avoir vécu avec lui ses années d'adolescence et de jeunesse, on retrouve un charme encore plus pénétrant aux poèmes de cette même époque : on est convaincu par un témoignage incontestable qu'ils sont la traduction, étonnamment belle, mais absolument sincère, de douleurs et de joies qui ont été ressenties avec plus de profondeur encore qu'elles n'ont été exprimées.

C'est de l'âge de dix-huit ans que datent les premières lettres conservées par ses amis. Il vient de terminer ses études. Il a passé son enfance à la campagne, dans sa famille, élevé par cette mère si remarquable qui adorait tant le fils unique pour lequel elle faisait des rêves d'avenir qui ont été dépassés, s'il est possible d'aller

plus loin que les espérances d'une mère. Après quelques années au collége de Belley, il rentre au foyer paternel, chargé de couronnes, ayant appris des pères Jésuites, ses maîtres, à faire des vers latins parfaits et même des vers français très-agréables. On est en 1808. C'est le moment où triomphent Fontanes, Bertin et Parny ; le jeune Lamartine les imite de son mieux, et dans la plupart des lettres à ses camarades, il glisse quelques rimes fugitives auxquelles parfois La Harpe applaudirait. La Harpe est l'oracle et le guide considéré comme infaillible du jeune rhétoricien. Sur sa table, il le place à côté de Boileau et d'Horace. Ce sont là, dit-il, ses « dieux lares. » Desmahis, Chaulieu, Pompignan, Bachaumont ont aussi beaucoup d'influence sur ses inspirations, et il leur doit d'écrire de temps en temps des romances d'une fadeur parfaite. Il a en un mot acquis dès lors toutes les qualités d'élégance un peu étriquée, de correction sèche et banale que les émules du P. Porée excellaient à donner à leurs bons élèves, et dont Voltaire est le plus brillant exemple. Déjà cependant, çà et là, perce un certain accent de mélancolie, note encore presque indécise, qui un jour résonnera avec une si large et si éclatante harmonie.

Il a, du reste, dès le début de sa vie, de vrais sujets de tristesse, car, fait assez rare, tandis qu'il voudrait prendre une profession, sa famille exige qu'il ne fasse rien et qu'il reste simple gentilhomme campagnard, vivant obscurément de ses revenus, faisant ses récoltes de vin, chassant le jour, et pour le soir prenant peu à peu l'habitude et le goût de la partie de cartes sans cesse recommençante. C'est ainsi qu'un fils de famille royaliste doit vivre sous la tyrannie de Buonaparte. En vain le jeune homme demande successivement à être

diplomate, avocat, militaire : il faut qu'il reste oisif. Ainsi l'avaient décidé de grands parents fort riches, qui avaient tout pouvoir sur lui, car il était leur unique héritier et il leur devait l'obéissance. Le jeune Lamartine se courbait devant ces volontés, mais en frémissant et en gémissant. Déjà il avait en lui cette activité qui devait emporter sa vie à travers tant de destinées diverses, et il fallait qu'il restât inerte au fond d'une vallée inconnue de la Bourgogne. Écarté de la vie active, il est comme condamné au travail littéraire, ce qui le conduit forcément à rêver la gloire de grand écrivain. Ces premières années, par suite des loisirs qui lui sont faits, deviennent un prolongement passionné de ses études de collége, dans l'espérance vague de devenir peut-être un poète, puisqu'il ne peut pas être autre chose. On a dit et répété que le génie de Lamartine avait été pur instinct, qu'il était né poète comme le rossignol naît chanteur, qu'il n'avait jamais connu ni l'étude ni la réflexion. Ses *Méditations* auraient jailli en 1820 de son âme, pour ainsi dire, sans qu'il en eût conscience. Sa correspondance fait tomber toute cette création factice d'une critique superficielle. Ce personnage imaginaire et incompréhensible disparaît; on rentre dans la nature humaine telle que nous la connaissons, avec ses tâtonnements forcés, ses études patientes, ses efforts successifs. Lamartine reste à coup sûr un génie merveilleusement facile, mais en même temps on constate que cet improvisateur apparent a été dès le premier jour un travailleur acharné. La loi suprême du travail garde ici comme partout sa puissance. Mieux on connaît l'histoire littéraire, plus on se convainc que les hommes qui ont montré dans leurs créations le plus de génie, sont aussi ceux qui ont dépensé le plus d'énergie dans leur labeur. Il

n'y a pas de grande œuvre qui n'ait coûté des veilles et des efforts sans nombre, même aux intelligences le plus admirablement douées. Le génie, à bien l'étudier, ne semble être souvent qu'une puissance et une passion plus grandes de travail. Les faits mieux connus démontrent que la légende du paresseux créant des chefs-d'œuvre est tout à fait fausse, et, du reste, le bon sens dit *à priori* qu'elle est psychologiquement inacceptable. L'esprit le mieux doué, sans travail, reste stérile ou ne produit que des fruits plus ou moins avortés. De 1808 à 1820, le jeune Lamartine, à travers bien des dissipations, a constamment, par des essais sans cesse renouvelés, cherché la poésie nouvelle dont il n'avait d'abord que le pressentiment très-incertain. C'est parce qu'il l'a cherchée avec une invincible persistance qu'il l'a enfin découverte. Et quand il l'a découverte, il était digne de sa gloire, non pas seulement par son génie même, mais par la persévérance obstinée de la recherche.

Quand il voit que sa destinée de jeune homme est décidément de rester sans profession à la campagne, que dit-il à son ami? « Je vais vivre seul, retiré, et travaillant sérieusement. Je veux profiter de l'ennui que j'éprouve, sans connaissances et sans amis, et mettre à profit ma jeunesse et ma solitude... Je sens un redoublement d'amour pour l'étude, pour la littérature, pour la poésie. » Il étudie le grec, l'italien, l'anglais, se livre à de vastes lectures, traduit et compose sans cesse. Les morceaux poétiques qu'il a terminés, il les expédie de tous côtés à ceux de ses amis qu'il croit capables de les juger, leur demandant de lui donner leurs avis, de le critiquer sans pitié, les suppliant de lui indiquer les idées oubliées ou communes. « Que faut-il que j'entreprenne? Poésies, traductions, prose, histoire, tout

cela demande la préférence... Travaillons, travaillons, nous n'avons que cela à faire de cinq à six ans ! »

S'il est arraché un instant par des obligations de famille à sa cellule d'étudiant, il perd toute joie intérieure. « J'ai mené une vraie vie de fainéant, d'insouciant, une vie commune et banale comme celle de tous les désœuvrés, de tous les imbéciles du monde : visites, dîners, soupers, promenades et je ne sais quoi... » Et après ces corvées passagères, il revient à sa chère solitude, c'est-à-dire à ses études : « Donnons-nous de la peine, ne nous rebutons pas, » et il ajoute, en versifiant pour s'exercer, selon son habitude :

Nous ne sommes plus au bon temps
Où, suivant leur humeur légère,
Deux agréables ignorants
S'immortalisaient sans rien faire.
Chapelle partit un matin
Pour un très-court pèlerinage;
Qu'il fut heureux dans son voyage !
Il trouva la gloire en chemin.

Les aspirations juvéniles à la gloire, à l'immortalité, il ne pouvait, dans le commerce quotidien qu'il entretenait avec les génies littéraires de tous les temps, s'empêcher de les ressentir avec force : René, Corinne, paraissaient alors. Il les lisait ou plutôt s'en enivrait : Jamais je n'ai pu lire René sans pleurer. Je m'en donnai à cœur joie. « J'ai lu Corinne en deux jours. Je me croyais transporté dans un autre monde, idéal, naturel, poétique, opposé en tout à cette aride et froide société, à ce monde si ridicule et si fier dans ses idées, si despotique et si hautain dans ses opinions, à ces complots de coteries qui sont mes peines et mes obstacles. Je retrouvais

là ces pensées si pures et si nobles auxquelles je ne pouvais presque plus croire sans me regarder comme un *fou*, un *original*, un *homme d'un autre monde !* »

Fou, original, homme d'un autre monde, telles étaient en effet les appellations prodiguées par les grands parents raisonnables à ce jeune mélancolique qui était assez singulier pour ne pas mettre le bonheur suprême à être un jour gros propriétaire et administrateur de vastes biens ruraux. Il avait, entre autres, un oncle terrible qui avait comme idée fixe de faire de son neveu un calculateur accompli, en le forçant, bon gré, mal gré, à prendre des leçons de mathémathiqnes, ce qui faisait écrire à Lamartine furieux :

« Ma haine contre Bezout et toute sa clique ne peut plus croître. On a beau faire, le diable m'emporte si jamais j'en sais un mot ! — Ces mathématiques, — c'est une mode, une rage, une tyrannie ! On veut que tout le monde n'ait qu'un esprit machine ! »

Nous reconnaissons là, dans cette lettre de 1809, presque mot pour mot, le cri fameux qu'il devait lancer vingt-cinq ans plus tard dans son morceau sur les *Destinées de la Poésie :* « Les mathématiques étaient les chaînes de la pensée, je respire, elles sont brisées ! »

Il se réfugiait loin de ces tyrannies domestiques auprès de la grande consolatrice des rêveurs, l'imagination, et il lui adressait ces vers :

Vieille nourrice de mon cœur,
Imagination chérie,
Source de paix ou de douleur,
De joie ou de mélancolie,
Viens à mon aide, je te prie,
Et remplace par une erreur,
Le bonheur qui manque à ma vie !...

Entre autres ennuis qui le tourmentaient, il avait aussi à souffrir déjà de cette maladie qui s'appelle le manque d'argent et qui devait devenir chronique chez lui. On lui avait accordé une pension de 1,200 francs, elle était toujours mangée d'avance. Il recevait bien de temps en temps quelques louis de sa mère ou d'une vieille tante, et alors il chantait avec enthousiasme : « Domine salvam fac ma tante ! » Mais, en général, sa situation financière se résumait dans ce bilan qu'il établissait ainsi un jour : « J'ai 4 fr. 10 sous dans ma bourse et 12 francs de dettes ! »

Cette détresse, hélas! se prolongea toute sa vie, en prenant des proportions toujours de plus en plus considérables; aussi la question d'argent occupe-t-elle une large place dans cette correspondance. — Il l'avouait lui-même : « Je dépense sans rime ni raison, pour des sottises, comme un parfait imbécile ! » Mais tout en avouant ce défaut, il ne s'en corrigeait pas. Il faut dire que ce défaut était et resta associé à une incurable générosité et à un désintéressement absolu. En dépit des leçons de calcul et d'économie qui lui avaient été données avec tant de soin et de persévérance, il disait : « Les artistes, voilà ce que j'aime ! Ces gens qui ne sont pas sûrs de dîner demain, mais qui ne troqueraient pas leur taudis philosophique, leur pinceau ou leur plume pour des monceaux d'or !... »

Les années s'écoulaient pour le jeune Lamartine, et cette vie idéale qu'il rêvait semblait chaque jour s'éloigner davantage. De là des souffrances, des agitations, des désespoirs, qu'il ne réussit pas à tromper par les plaisirs vulgaires auxquels il se laissa un instant entraîner, mais qu'il ne fit que traverser. Comme il l'a dit : « Mes dangers étaient en haut et non en bas ! » Tou-

jours il revenait de préférence à ces vagues et nobles désirs dont ses lettres tracent si souvent l'éloquente et douloureuse peinture : « Hélas ! que ferons-nous ?... Pourquoi avons-nous ce je ne sais quoi dans l'âme qui ne nous laissera jamais un instant de repos avant que nous ne l'ayons satisfait ou étouffé !... Est-ce un besoin d'amour ? Non. J'ai été amoureux comme un fou et ce cri de ma conscience ne s'est pas tu ! J'ai toujours vu quelque chose avant et au-dessus de toutes les jouissances d'une passion, même vraie et pure... Il n'est qu'un vrai malheur, c'est de ne pas satisfaire tous les besoins de notre âme et de notre esprit !... Travaillons donc, pour nous dire au dernier moment : J'ai vécu peu, mais j'ai vécu assez pour observer et connaître tout ce que ce petit globe contient. J'ai sacrifié à ce désir de m'instruire une fortune précaire, quelques jouissances des sens, quelque chose dans la sotte opinion d'un certain monde... et je rendrai à Celui qui sans doute a fait mon esprit et mon âme un ouvrage perfectionné de mon mieux... Réfléchis, mon ami, à tout ceci. — Penses-tu comme moi ?... Prends une vigoureuse résolution !... Nous vivrons comme deux ermites !... Dis à ta mère que je suis mourant, et qu'il faut que tu viennes me fermer les yeux !... »

Voilà le Lamartine de dix-neuf ans pris sur le fait. Il faut avouer que peu de jeunes gens de cet âge ont ces élans, et il y a un vrai plaisir à saisir à leur origine première les sources de cette mélancolie profonde, de ce mépris amer du monde, qui devaient plus tard trouver leur expression définitive dans ces poésies qui s'appellent l'*Isolement,* le *Désespoir*, le *Vallon*, etc.

A force de se nourrir de rêveries dans la solitude, le jeune Lamartine était arrivé à un état d'ébranlement

nerveux qui devenait une véritable maladie: « Je ne peux lire ni Chateaubriand ni rien de ce qui touche trop vivement l'âme, je ne peux pas même traduire les touchantes tragédies d'Otway, le Racine anglais, sans mouiller le papier de mes larmes et laisser là ma plume... »

Il fallait une secousse violente pour le tirer de cet abattement qui mit à plusieurs reprises sa vie en danger. Ses parents, désireux du reste de le distraire d'un projet de fiançailles qu'ils n'approuvaient pas et qu'ils voulaient arrêter à son début, l'envoyèrent en Italie. C'était combler les vœux les plus ardents du jeune aspirant poète. Depuis plusieurs années, il brûlait de voyager au loin. Ses lettres débordent alors de bonheur. « Je vais amasser des trésors d'instruction et de souvenirs ! Je reviendrai chargé de notes !... Je reviendrai parlant l'italien le plus pur. Je prendrai là des maîtres de dessin et pendant deux mois un Grec pour maître de grec !... »

Une fois en Italie, on le sait, il oublia les « maîtres de grec » pour Graziella, qui, avec le golfe de Naples, lui donna deux leçons de poésie qui lui manquaient encore. Il revint enivré de soleil, l'imagination en feu, hantée par cent projets de poèmes, d'épopées, de drames, d'élégies. La petite ville où il est condamné à vivre lui paraît alors plus odieuse que jamais : « Il n'y a qu'un moyen, écrit-il à Virieu, de faire quelque chose de bon et de nous tirer de notre perte entière ; retirons-nous ensemble pour cinq ou six mois dans une petite cabane auprès de Chambéry, nous n'y verrons personne, nous y travaillerons toute la journée; sans cela je suis perdu à jamais !... Je sens ma tête pleine d'idées et de verve, j'ai des plans superbes, mais dès qu'il faut les mettre à exécution, le froid me prend et je me sauve avec un

Alfieri sous le bras... le feu sacré s'éteint au milieu de ces connaissances si plates dont on s'environne. Tout s'affaiblit, jusqu'aux plus nobles dispositions de l'âme, jusqu'aux goûts les plus ardents de l'esprit. La dissipation efface tout. Il nous faut de la *solitude* et de *l'amitié chaude et vraie pour nous retremper un peu!* »

Bien des lettres à Virieu, dans ces années de 1813 à 1817, sont comme des esquisses en prose, des ébauches sans cesse recommencées des futures *Méditations*. Il retourne alors avec angoisse, sous toutes ses faces, le problème de la vie et de la mort. Vivant seul, dans une oisiveté contrainte, à l'âge où l'âme est le plus active, il jette toutes les forces de son être dans l'étude de la destinée humaine. Il a déjà beaucoup réfléchi, il a aimé, il a connu les déceptions de la pensée et du cœur; dans sa solitude prolongée, il a senti déjà le creux de bien des dogmatismes, la vanité de bien des certitudes et il épanche dans l'âme de Virieu tout ce que la sienne renferme de doutes, de désirs, de vœux contradictoires : « Je suis la nuit et le jour enfoncé dans mes lugubres rêveries, et mes pensées sur l'avenir et sur tout ce qu'il nous importerait tant de mieux connaître!... Quelle épouvantable obscurité! Que bienheureux sont les insouciants qui prétendent s'endormir sur tout cela! Pourquoi le ciel nous voile-t-il si bien ce qui est, ou, puisqu'il a voulu que nous fussions d'éternels ignorants, à quoi bon l'insatiable curiosité qui nous dévore?... »

Et un peu plus loin :

« Clarisse (Harlowe) a redoublé mes bonnes dispositions à la vertu, qui sont violentes et permanentes dans ce moment-ci. Vivent la solitude et la tristesse et la maladie pour nous montrer enfin la vraie lumière et nous conduire au bien!...

A force de prières, il obtint enfin de sortir de sa province et de venir passer quelque temps à Paris, qu'il avait soif de connaître, qui l'intéressa quelques jours et qui bien vite le fatigua comme anti-poétique :

A Paris, dit-il,

Tout fait horreur à nos sens révoltés
Et cette joie inspire la tristesse.
O paix des champs, tranquilles voluptés,
Pourquoi, grands dieux ! vous avons-nous quittés ?...
Où respirer dans cet air infecté ?...

« Je sens que si je deviens un homme, je ne ferai jamais rien de bon qu'à la campagne !... »

Tandis que ce jeune rêveur inconnu se désolait ainsi et rêvait la vertu dans un village obscur de province, l'empire napoléonien s'écroulait. Le retour des Bourbons allait ouvrir une carrière aux enfants de familles nobles. Lamartine immédiatement devient garde du corps, et pour son début dans la vie militaire, il est envoyé à Beauvais, c'est-à-dire dans « une espèce d'entonnoir où les hommes ont élevé une espèce de ville. » Il loge chez une vieille épicière ; il faut, pour aller à sa chambre, passer par une échelle ! La vie militaire ainsi entendue lui parut naturellement plus intolérable encore que sa vie passée. Le retour de l'île d'Elbe le débarrasse de ce séjour fastidieux. Il retourne à Milly, ce paisible nid dont il n'avait pas encore senti si bien tous les charmes. Jamais il n'a si profondément goûté les délices de la solitude, et il les décrit à Virieu dans une page qui fait oublier Rousseau :

« Oh ! combien l'on vaut mieux dans la retraite des champs, ne fût-ce qu'au bout de trois jours, que partout

ailleurs! combien l'on retrouve de sentiments que l'on croyait à jamais perdus! Combien l'âme reprend de ton et le cœur de puissance! Combien l'imagination s'agrandit et s'échauffe! J'en suis plein, je viens de retrouver tout cela!... Si du fond de l'infâme cloaque (Paris), que tu habites pour ton malheur, tu conserves assez de vigueur pour t'élever à une certaine hauteur, prends ton vol, et viens, du moins en idée, partager les voluptés de ma solitude. Tout ce que nous avons senti si fort dans notre bon temps, je le sens depuis trois jours... Je me reconnais, et je retrouve autour de moi mille sensations oubliées. Je n'essaierai pas de te les peindre; elles sont trop vives, trop rapides, trop insaisissables! Mais sais-tu ce que c'est que des jours pluvieux, nébuleux, orageux d'automne sur nos coteaux? Comprends-tu le charme de ces vents qui ébranlent nos fenêtres et font crier ou siffler nos arbres déjà défeuillés?... Je suis redevenu, au milieu de tout cela, tout ce que j'étais, tout ce que nous étions en sortant des mains de l'admirable, de l'adorable nature! Je sens mon cœur aussi plein de *sentiments délicieux et tristes* que dans les premiers accès de fièvre de ma jeunesse. Je ne sais quelles *idées vagues et sublimes et infinies* me passent au travers de la tête à chaque instant, le soir surtout, quand je suis comme à présent enfermé dans ma cellule et que je n'entends d'autres bruits que la pluie et les vents... Mon cœur bondit dans ma poitrine, je le sens, je l'entends, Dieu sait tout ce qu'il contient, tout ce qu'il désire! Oui, si cela durait, il faudrait sans doute mourir, mais je mourrais du moins avec quelques sentiments nobles et vertueux dans l'âme... Je te vois sourire d'une exaltation qui te paraîtra sans doute ridicule. Tu es au milieu des morts et tu deviendras froid comme

eux. Hélas! on se glace, en voulant les réchauffer. Pourquoi la nécessité cruelle me force-t-elle ainsi à aller me mêler parmi eux !... »

Il avait 23 ans quand il écrivait cette page. Une pareille lettre fait pressentir que les *Méditations* ne sont pas loin. Cependant, ces effusions à Virieu, il ne les considérait que comme des péchés poétiques dont il lui fallait demander pour ainsi dire pardon. Louis XVIII étant revenu pour la seconde fois, Lamartine était aussitôt reparti pour Paris afin de solliciter une « place, » et l'ambition suprême de celui qui allait être le chantre d'Elvire était alors d'être nommé « sous-préfet! » Le gouvernement venait de changer, le moment était favorable pour obtenir un poste de ce genre, mais malgré tous ses efforts, il échoua complétement Il ne fut pas jugé digne de l'emploi et il écrit: « Toute espérance s'étant évanouie entre mes mains malhabiles, je me suis rejeté avec une fureur nouvelle dans le sein des Muses; ces divinités douces et consolantes m'ont mieux traité, je l'espère. »

Et en effet, ce que « les Muses » dictaient alors tout bas à cet aspirant sous-préfet, repoussé par le ministre comme incapable c'était une grande partie du divin petit volume des *Méditations*.

A force d'études et d'essais successivement jetés au feu, il avait enfin conquis ce que Virieu appelait « l'instrument du poète, » c'est-à-dire le vers. Il commençait à ne plus « faire de vers pour apprendre à en faire; » depuis quelque temps il en écrivait parfois quelques-uns qui le satisfaisaient davantage, parce que « ils ne ressemblaient plus à rien, » selon l'expression célèbre du bon M. Didot. La solitude prolongée, un état maladif presque perpétuel, la lutte des sentiments religieux et sceptiques, la contemplation du ciel et du golfe de Naples, de longs

désirs d'activité inassouvis, tout cela avait éveillé en lui une foule d'émotions confuses et tristes qui cherchaient à s'exhaler. Tout à coup l'ardente passion pour la jeune femme qu'il appela Elvire vint les exalter en s'y mêlant, et, de l'union de tous ces sentiments vagues et passionnés naquit cette poésie si originale et si pénétrante qui surprit délicieusement le siècle littéraire à son aurore.

Cependant ce n'était pas à ces courtes élégies qu'il attachait le plus d'importance littéraire. Il comptait sur tout autre chose pour mériter la gloire et y trouver sinon les consolations, du moins l'oubli passager de ses deuils de cœur.

C'est à la fin de 1817 que meurt Elvire. En janvier 1818 Lamartine écrit : « Ce n'est que dans une complète solitude et un isolement total que je puis supporter une vie qui m'est à charge... Je me suis remis à travailler malgré les douleurs physiques qui s'ensuivent. Elles valent encore mieux que les idées fixes et sans fond où le cerveau se brise ! » Cet important travail où il s'enfonçait ainsi, c'était un immense poème épique sur *Clovis*, poème qu'il appelait « le grand ouvrage de sa vie, » épopée aux vastes perspectives, où l'on aurait vu « l'ensemble et l'infini du monde et les rapports des deux mondes »... « Si je réussis, je serai un grand homme, sinon la France aura un Cotin et un Chapelain de plus. »

En même temps que son poème épique, il écrivait quatre tragédies, un *Saül*, une *Zénaïde*, une *Médée* et un *César*, et suivant l'état du ciel et le souffle qui passait, il souhaitait tour à tour et avec la même ardeur ou mourir et disparaître oublié de tous — ou être joué par Talma, et avoir en un jour la gloire et la fortune. Rien n'est plus curieux que d'assister pour ainsi dire jour par jour aux chutes désespérées et aux relèvements subits de

cette âme si mobile et douée avant tout d'une activité prodigieuse. Il l'a dit plus tard : « L'âme est un ressort qu'il suffit de presser pour qu'il reprenne élasticité et vigueur. La mienne est prête à toute action et à toute pensée qui lui donnent l'exercice et le sentiment d'elle-même. Elle est morte un millier de fois et ressuscite toujours le troisième jour ! »

Sa tragédie de *Saül* fut encore pour lui une cause d'amers chagrins. Le candidat dramatique échoua auprès de Talma comme le candidat à la sous-préfecture de Meaux avait échoué auprès du ministre de l'intérieur. Son drame, dont on loua d'ailleurs le beau style, fut jugé trop lyrique pour la scène. Il ne fut pas joué et l'auteur ne trouva pas dans un succès de théâtre l'indépendance de la fortune qu'il désirait tant. Tout lui manquait à la fois, et c'est alors qu'on le voit écrire l'*Ode au désespoir*, c'est-à-dire la plus splendide malédiction de l'univers qui ait jamais été écrite dans notre langue.

Ses souffrances continuelles s'aggravent et il tombe tout à fait malade. « Personne, écrit-il à Virieu, ne peut imaginer une continuité de souffrances aussi aiguës... cela ressemble à deux ou trois agonies par jour et par nuit. »

A travers ses douleurs, interrompues par des élans toujours renaissants d'espérance, il commence pourtant à soupçonner que si la fortune lui échappe, du moins la gloire littéraire brillera peut-être sur son nom. Admis à Paris dans les cercles les plus choisis de la haute aristocratie, il y a lu quelques-unes de ses *Méditations;* elles ont étonné et charmé les meilleurs juges; de toutes parts on le salue poète, on le recherche, on le caresse; on comble d'éloges enthousiastes ce beau jeune homme

à l'œil noir si étincelant, qui paraît avoir déjà tant souffert et qui lit avec tant de grâce et de feu des élégies « douces comme du velours. » Le 13 avril 1819, il écrit : « Je suis vraiment ici dans un assez joli moment pour l'amour-propre, si j'en avais. C'est une petite vogue, mais cela ne durera pas. Mon âme reste très-dépouillée et très-saine. »

Quoi qu'on en ait dit, en effet, personne n'a jamais eu moins de vanité que Lamartine. Toute sa vie il s'est jugé lui-même avec un bon sens parfait, seulement il avait une sincérité d'enfant, et il disait le bien qu'il pensait de lui comme le mal. Il y a là de la naïveté et non de la vanité, car jamais il ne s'est surfait, et toutes les fois qu'on voudra avoir des appréciations justes et profondes sur son caractère et son génie, c'est à lui-même qu'il faudra surtout les emprunter, et en particulier à sa correspondance avec Virieu. Là il parle à un camarade de collége, c'est-à-dire à quelqu'un devant lequel il n'y a pas moyen de se farder. Quand on est ami d'enfance, on se connaît à fond, dans les origines les plus lointaines, et ces amitiés sont justement sans prix, parce qu'elles sont inséparables d'une sincérité et d'une simplicité parfaites. Ce sont ces qualités qu'on trouve à chaque pas dans les lettres à Virieu.

Les *Méditations* paraissent le 13 mars 1820. Voici une lettre qui prouve à merveille combien il reste alors maître de lui-même : « Elles ont eu un succès inouï et universel pour des vers de ce temps-ci. Le roi en a fait des compliments. Tous les plus anti-poètes, MM. de Talleyrand, Molé, Pasquier, les lisent, les récitent, enfin on en parle au milieu de ce brouhaha révolutionnaire du moment... Je ne sais à qui je suis redevable de cet engouement auquel j'étais si loin de m'attendre

pour si peu de chose... Je te dis tout cela pour te tranquilliser et te rendre la justice que tu as été bon prophète. Mais tout cela ne me fait pas tant qu'une goutte de rosée sur un roc. Je ne me sens plus de ce monde que par mes souffrances et mon amitié pour toi et pas d'autres. Nous nous retrouverons, mon ami, ici et ailleurs, mais plus certainement ailleurs. Je me prépare comme toi à comparaître et je dirai : Seigneur, me voici ! J'ai souffert, j'ai aimé, j'ai péché ; j'étais un homme, c'est-à-dire *peu de chose,* j'ai désiré le bien, pardonnez-moi !... »

Il faut avouer que si c'est là un homme très-vain, il a, au milieu de ses triomphes, des accès de vanité qui lui sont tout à fait particuliers.

A ce petit volume des *Méditations,* il doit coup sur coup et à la fois la gloire, le poste diplomatique qu'il implorait depuis quatre ans, et la conclusion de son mariage avec une jeune Anglaise pour laquelle il ressentait une sympathie réfléchie et sérieuse.

Ce mariage, tout de raison et d'amitié vraie, est encore une preuve de ce bon sens qui était une des qualités essentielles de l'homme qu'on a si souvent, parce qu'il était très-grand poète, voulu absolument représenter dans ses actes comme un incurable rêveur de chimères, agissant au gré d'une imagination dont il était l'humble esclave. Il n'y a pas de portrait plus répandu, et cependant il n'en est pas de plus faux, et cette Correspondance servira, je l'espère, à reléguer cette image de convention parmi les fables vulgaires.

Transporté en Italie, Lamartine y passa plusieurs années qui sont pour lui les plus sereines de son existence et, de cette sérénité, il tira ses *Harmonies,* recueil où en effet il n'y a plus, comme dans les *Méditations*, ni scep-

ticisme ni désespoir. Il était heureux : sa poésie, qui n'a jamais été que le reflet sincère des états successifs de son âme, fut paisible et confiante. C'est d'Italie qu'il écrit : « Sans mes maux (qui le torturaient sans cesse), je chanterais la félicité de l'homme, mieux que je n'ai chanté son malheur. Le bonheur, quoi qu'on en dise, est poétique quand il est bien entendu ; il serait même intéressant, mais le foie ! le cœur ! l'estomac ! Chante qui pourra ! Je me contente de vivre le plus doucement possible... »

Bien des fois il croit ainsi qu'il va être obligé, tant il souffre, de renoncer à écrire, mais, avec cette élasticité merveilleuse qui le caractérisait, à peine était-il rétabli, qu'il cédait de nouveau à son penchant créateur : « Le monde serait désert, disait-il, qu'il faudrait que je produisisse encore. N'as-tu pas quelquefois chanté pour toi seul dans ta chambre ou dans les bois... C'est le même sentiment involontaire qui me force à composer. Composons donc !... »

Mais pour composer, il faut du loisir. Les dépêches diplomatiques lui prenaient souvent plus de temps qu'il ne l'avait supposé ; ce métier qu'il avait tant désiré lui pesa bientôt lourdement. Dès la fin de l'année 1820, il s'écrie :

« Des vers, je n'en peux plus faire... Oh ! qui me portera sur les bords de la mer de Naples, sous les orangers de Sorrente !... Qui m'y laissera rêver à loisir et rendre sans travail les immenses impressions du pays du génie ! Les années de verve s'enfuient. Je sens l'évaporation insensible de l'esprit poétique. Je le pleure, je l'invoque. — Je viens même de lui faire mes adieux !... » Adieux heureusement sans conséquence, car à peine a-t-on tourné quelques pages qu'on retrouve le jeune homme

de dix-huit ans : « Mon ami, en sortant de Naples, le samedi 20 janvier, un rayon descendu d'en haut m'a illuminé !... J'ai conçu l'œuvre de ma vie, si j'ai une vie : un poème immense comme la nature, intéressant comme le cœur humain, élevé comme le ciel... Je vous raconterai cela !... »

Ce poème, ce n'était plus *Clovis*, oublié depuis longtemps, c'était cette épopée des *Visions*, cette création indoustanique comme il l'appelait, dont *Jocelyn* et la *Chute d'un ange* ne sont que des chants séparés, et qui devait être l'histoire de l'humanité par tableaux épiques, sujet qui semble s'imposer à toutes les grandes imaginations de notre siècle, car il a été repris sans cesse sous des formes diverses, et Victor Hugo, à son tour, l'a abordé dans la *Légende des siècles*, poème destiné à rester aussi à l'état de fragment, comme *les Visions* de Lamartine.

Malgré son enthousiasme pour sa nouvelle et grandiose conception, il trouve peu de temps alors pour travailler à ce poème qui le séduisait tant. Les exigences de la vie diplomatique, un état maladif presque perpétuel, les embarras d'argent dont il ne sortait guère, et aussi le bonheur même de la vie de famille sont autant de causes diverses qu'on voit agir sur lui pour le séparer de son poème. Il se laisse aller alors à être tout simplement heureux, et dit des injures à la gloire :

« Qu'est-ce que la gloire ?... Une bonne heure passée au soleil, à la campagne, près de ce qu'on aime, vaut mieux que ces siècles d'un froid avenir qu'on ne sentira pas... Tout est vain, excepté de vivre avec sa femme et d'aimer ses amis... Je ne suis plus rien qu'un bon mari rendant sa femme heureuse... Le premier devoir, c'est de vivre et de faire vivre le plus heureux pos-

sible ce qui nous entoure... Je voudrais une petite pension pour m'aider à vivre, et je me retirerais à jamais de la vie active... Il nous faut un repos occupé; pour cela, il n'y a qu'un séjour à la campagne, en la cultivant un peu soi-même (il arrangeait alors son cher Saint-Point). Je ne songe plus à rien de poétique, excepté à la mort et à Dieu... Tout le reste s'évanouit pour moi, excepté le tout de ce monde : l'amour et l'amitié. Tous les deux sont bien placés : l'un en ma femme, l'autre en toi (Virieu). Mort ou vivant, je ne les déplacerai pas !... »

En dépit de ces aspirations passagères pour la vie cachée, son nom grandissait peu à peu et devenait européen. Par une fortune singulière, il échappait comme écrivain aux luttes si vives alors entre les romantiques et les classiques. Sa poésie semblait, pour ainsi dire, planer au-dessus du débat. Il jugea du reste tout de suite tout ce qu'il y avait de creux dans cette querelle. « Je ne suis ni classique, ni romantique, je suis ce que je peux être. Heureux ceux qui sont ce qu'ils sont et qui ne se font pas les parodies des autres !... En fait de drame j'ai ton système : grâce, beauté, pureté et pathétique, au lieu de *tout ce qu'ils brassent!* » Allusion évidente à ce désordre prétentieux qu'on cherchait alors à porter sur la scène, sous prétexte d'imiter Shakespeare, sans se douter que ce n'était pas le désordre de sa composition ou les bizarreries de son style qui avaient rendu Shakespeare immortel, mais uniquement sa connaissance prodigieuse du cœur humain. Là, comme partout, Lamartine juge la question avec la clairvoyance la plus pénétrante et se montre ce qu'il était dans toutes les circonstances décisives : admirablement judicieux.

La Révolution de 1830, en éclatant, lui donna un rôle

politique où je ne veux pas le suivre. Je ne trace pas une biographie, je relève simplement dans ses lettres les plus intimes quelques traits de caractère exprimés avec vivacité. Appelé à la Chambre des députés, il lui fallait devenir orateur. On assiste jour par jour, grâce encore à sa correspondance, à cette éducation inattendue, à ses débuts, bientôt à ses succès. C'est comme un nouvel être qui apparaît avec une seconde jeunesse, aussi ardente, aussi enthousiaste que la jeunesse du poète. Du reste, sauf pendant ses dernières années, si dévastées et si mornes, Lamartine ignora l'affaiblissement moral amené par les années. En 1847, à cinquante-six ans, il écrivait : « Si l'on n'avait pas inventé les chiffres, je me croirais adolescent ! » Aussi, en 1834, il se fait étudiant orateur avec une verve de jeune homme : « Je veux m'exercer tant que je pourrai à parler hardiment et souvent sur toute chose pour vaincre la difficulté extrême de tribune et conquérir l'improvisation... Je commence à espérer que j'y parviendrai en six mois de temps, au lieu de trois ans que je croyais nécessaires... Je travaille à me former à force de chutes et d'audace à la tribune... Je suis écrasé d'injures et de calomnies. J'y ai le cœur impassible. Ces coups ne laissent pas de cicatrices ou n'en laissent que d'honorables... »

C'est ainsi que dix ans avant, il avait dit, lors d'un autre début dans les lettres : « Je ne crains pas une chute... Le ciel qui, pour mon malheur, m'a forcé d'être poète, m'a donné le courage d'esprit nécessaire pour braver les revers et les sifflets littéraires avec un cœur d'airain. Si je les craignais, je ressemblerais à un général qui voudrait gagner des batailles sans entendre le bruit des canons ennemis et sans vouloir être blessé ou tué même au besoin. »

C'est avec la même bravoure qu'il entre dans la mêlée politique. Comme dans la mêlée littéraire, il se plaça tout de suite en dehors et au-dessus des partis. On connaît sa réponse si spirituelle à la question :

— Où irez-vous vous placer à la Chambre?

— Au plafond!

Ce qu'il traduit ainsi plus explicitement dans ses lettres : « Je ne resterai à la Chambre que le temps strictement nécessaire pour ouvrir le premier sillon, formuler un symbole de bonne foi, d'indépendance des partis et de *progrès moral,* après quoi, je rentrerai dans mon nuage. »

Pour fonder ce parti si nouveau du progrès moral, indépendant des dynasties et des partis, Lamartine dépensa pendant quinze ans une activité dont on ne peut se rendre compte que dans cette correspondance, qui devient dès lors haletante, précipitée.

En entrant dans le monde politique, Lamartine avait dit forcément adieu à toute sérénité intérieure. De même qu'après quelques mois de vie diplomatique, il avait maudit ces dépêches si souvent insignifiantes qu'il lui fallait rédiger, de même, après quelques mois de députation, il exprimait avec la même franchise son dégoût des banalités de la vie parlementaire : « Je ne resterai certainement pas longtemps à la Chambre. C'est un métier odieux. Six heures par jour à ne rien faire dans cet air brûlant et méphitique, c'est trop pour ma santé, et cela m'empêche trop de travailler à la partie poétique de ma destinée!... » Et ailleurs : « Quel métier! soixante lettres par jour! On sort chaque jour de la Chambre la tête brûlante et vide et résonnante... »

Heureusement que ses succès rapides d'orateur venaient compenser ces aridités si pénibles. Par sa gran-

diose éloquence, la plus extraordinaire peut-être qui ait illustré la tribune française, il enthousiasma bientôt le monde politique comme il avait enthousiasmé le monde poétique en 1820. M. Royer-Collard, de sa voix d'oracle, s'était avancé gravement vers lui et lui avait dit : « *Monsieur, vous avez de bien grandes destinées, les plus grandes, entendez-vous, Monsieur : vous êtes le seul homme public et honnête de l'avenir !...* » Malgré ces solennelles prophéties de l'illustre doctrinaire, il se heurtait dans les rangs vulgaires de la Chambre à bien des railleurs de bas étage qui le renvoyaient sans cesse à ses vers et lui refusaient le droit de comprendre ce qu'ils croyaient comprendre eux-mêmes. Ils niaient même son éloquence, dont ils étaient incapables d'apprécier le haut vol, et à ce propos il écrit avec une spirituelle gaieté à son vieil ami : « Te souviens-tu du temps où j'étais écrasé par la poésie de l'Empire, où Luce de Lancival, Legouvé et Baour étaient des géants dont l'ombre m'étouffait. Eh bien ! c'est la même chose sous tous ces Baour de tribune. Hier, j'ai improvisé admirablement. Ils sont convaincus que je débitais des sornettes... Parce que j'ai rimaillé quelques vers plus ou moins bons, on est étonné que je puisse m'élever jusqu'à comprendre que 2 et 2 ne font pas 6. Plaisante race que la race médiocre : elle se croit inaccessible !... »

Les Baour, peu à peu, durent se taire ou même applaudir malgré eux. Le 22 septembre 1835, Lamartine pouvait écrire : « J'ai conquis mes éperons oratoires hier et ce matin. J'ai fait pleurer tout le conseil général dans un discours et trois répliques !... C'était sur la barbarie administrative des exportations d'*enfants trouvés*... Je vois se réaliser ce que j'avais toujours senti, que l'éloquence était en moi plus que la poésie, qui n'est qu'une de ses

formes, et qu'elle finirait par se faire jour, s'il n'était pas trop tard. Dieu m'assiste !... J'ai du mal à fonder notre religion nouvelle, mais cette fois je les ai, sinon convaincus, du moins réduits à l'enthousiasme... »

« Arrivent les affaires et un parti derrière moi, et je puis affronter qui que ce soit à la tribune... Il m'a fallu deux ans. »

Cette organisation était si merveilleusement riche que, comme entr'actes à ses études oratoires, Lamartine trouvait le temps d'écrire et de publier *Jocelyn* d'abord, puis *la Chute d'un Ange*. C'était dans ses vacances de député que, pour se reposer un peu, il composait ces poèmes. Par exemple, en octobre 1834, réfugié quelques semaines à Saint-Point, il écrit : « Levé à cinq heures du matin, le poêle allumé, je reste jusqu'au jour dans mon repaire (la tour de Saint-Point) et j'y trouve les seules délices qui me restent, celles de la pensée et de l'imagination solitaires. Ce que j'écris me plaît infiniment pendant que je l'écris. Cela suffit. Après, tout me dégoûte, mais c'est égal... Je t'enverrai huit mille vers dans un an. J'en ferai ensuite soixante mille autres, si Dieu me laisse vie, et nous aurons ainsi nos poèmes indiens, infinis comme la nature dont tout poème doit être la vaste et profonde et vivante réflexion. Nous n'avons jusqu'ici que des chambres obscures en fait de poésie... »

Et en 1835 :

« Je laisse là toute politique pendant six mois et je vais tailler des crayons sous les chênes de Saint-Point... Paris m'obsède et m'ennuie... Je n'ai plus de séve que pour la nature et Dieu. Leur langue est la poésie. »

En 1837 :

« Je fais en secret des vers par milliers depuis six

semaines, entre quatre heures du matin et le jour. Si les électeurs le savaient ! »

Un de ces poèmes, écrits ainsi le matin, à l'insu des électeurs, dans la tour solitaire de Saint-Point, c'était ce *Jocelyn*, qui, comme les *Méditations*, créait un genre nouveau de poésie. Le succès, on se le rappelle encore, en fut immense. Lamartine redevint le favori de l'opinion, et il passait alors aux yeux de la foule pour le plus enviable des mortels; voici pourtant, à ce moment même, le fond de son âme, confessé avec une éloquence et une élévation admirables :

« Mon cher ami, ma situation politique est de premier ordre à présent, ma situation au Parlement très-importante aussi, ma situation d'orateur presque unique, ma situation de poète ce que tu sais, ma situation d'honnête homme avérée, et au milieu de tous ces rayonnements de gloriole et de force imaginaire, je suis le point noir et triste où tout s'éteint en convergeant. *Tristis est anima mea usque ad mortem.* La vie est courte, vide, n'a pas de lendemain, peu d'intérêt. On voudrait ce qu'on n'a pas, on sent le poids de ce qu'on a ramassé par terre ! Je ne me console qu'en priant Dieu souvent et toujours, mais la langue directe me manque. Je le prie dans la langue mystérieuse et indirecte qui s'adresse partout et à tout, mais qui ne régarde aucun point, comme un aveugle qui parle à quelqu'un qu'il ne voit pas...

« Les cheveux blanchissants m'avertissent que mes tristesses sont sans consolation future dans ce misérable monde mal éclairé par la lune et mal chauffé par le soleil... Voulez-vous savoir mon opinion : C'est qu'un quart d'heure d'amour vaut mieux que dix siècles de gloire, et qu'une minute de vertu, de prière, de sacrifice, d'élan enthousiaste de l'âme à Dieu, vaut mieux même

qu'un siècle d'amour. — Je ne suis pas toujours mes opinions, mais les voilà !... »

Une troisième destinée allait encore naître pour lui. Après le poète, après l'orateur, c'était l'historien qui allait à son tour apparaître et remuer encore une fois tous les cœurs. En octobre 1843, il écrit : « Je travaille ferme; tous les matins l'*Angelus* de cinq heures me trouve debout... » Et le 17 mars 1847, sont publiés les premiers volumes de l'*Histoire des Girondins*, qui fut comme un coup de clairon annonçant les événements qui devaient marquer l'année 1848.

Rien ne serait plus curieux que de suivre dans sa correspondance le reflet de cette avant-dernière période de sa vie, mais j'ai déjà dépassé les limites qui m'étaient assignées et il est temps de m'arrêter. Je crois d'ailleurs avoir suffisamment indiqué la richesse de ce trésor de confidences dont nous ne saurions trop remercier Mme Valentine de Lamartine. J'ai dû, pour ne pas sortir des traditions de notre Société, me borner à un petit nombre de citations qui se rattachent uniquement à quelques épisodes de la vie littéraire de Lamartine. Mais on pourrait étudier sous bien d'autres aspects cette existence si complète, et à quelque point de vue qu'on voulût se placer, on trouverait toujours dans ces lettres des lumières inattendues. C'est ainsi qu'on peut reconnaître là, d'une façon exacte, le tracé de la courbe décrite par son esprit dans les choses religieuses. On le voit partir de la foi naïve, apprise sur les genoux de sa mère, traverser de dix-huit à trente ans l'incrédulité douloureuse, revenir pendant près de dix ans à la pratique réfléchie de son ancien culte, puis s'éloigner en-

core une fois et définitivement, pour se reposer dans ce qu'il appelle la religion rationnelle, c'est-à-dire dans un spiritualisme résigné et confiant quand même. Il n'est pas de question grave de notre temps qui ne soit abordée par lui dans ces conversations à cœur ouvert avec Virieu, et vous avez vu avec quelle franchise il a l'habitude de s'exprimer. Parcourir ces lettres, c'est pour ainsi dire causer librement avec l'un des plus beaux génies de notre âge qui aujourd'hui, il faut le reconnaître, est un peu délaissé. Cet abandon momentané s'explique par bien des causes diverses, et, au premier rang de ces causes, je crois qu'il faut mettre le caractère politique que prit pendant longtemps l'existence de Lamartine. Il avait blessé, comme homme d'État et comme philosophe, ces classes élégantes et délicates qui semblent être les plus aptes à le comprendre et qui, en effet, avaient été autrefois le plus amoureuses de lui. Il expia auprès d'elles, comme poète, les hardiesses de sa vie publique et les infidélités hautement déclarées de sa pensée religieuse. D'ailleurs il avait lui-même témoigné un certain dédain pour ses œuvres purement littéraires: il avait mis l'action bien au-dessus de la poésie. On l'a pris volontiers au mot, et d'autant plus facilement que sa poésie habite de hautes régions dont pendant près de quinze ans l'esprit de la France, sous une influence néfaste, s'est malheureusement détourné. Ces tiédeurs passagères de la faveur publique n'ont rien qui doive inquiéter sur la renommée de Lamartine : elle est de celles qui peuvent attendre, qui peuvent même sembler disparaître un moment; elles sont sûres de revivre, et, comme le disait Malherbe, de « durer éternellement. » La lecture de ce millier de lettres témoigne une fois de plus des titres qu'une pareille intelligence avait à l'immortalité.

En détachant çà et là un feuillet de ce vaste recueil, j'ai cherché à vous faire, pour ainsi dire, passer une partie de votre soirée avec un admirable et bienfaisant génie. Il m'a semblé que c'était là une distraction élevée qui devait plaire à une société polie comme celle qui a bien voulu venir parmi nous, et à laquelle nous devons nous efforcer de faire un accueil qui soit digne d'elle.

RAPPORT du Secrétaire perpétuel sur les travaux de l'année académique 1876-1877.

MESSIEURS,

Nul n'est censé ignorer la loi; en d'autres termes, et peut-être plus justes, l'ignorance de la loi n'est point une excuse *légale*. Cela est vrai, et pour le législateur il n'en saurait être autrement. Mais il faut confesser aussi que dans une foule de cas, si l'excuse légale fait défaut, le délinquant par ignorance peut alléguer une excuse morale qui ne laisse pas d'avoir sa valeur. C'est par dizaine de mille que se comptent les articles de lois qui régissent la société française, et il n'est pas de mémoire, si vaste et si sûre qu'elle soit, qui puisse les retenir et les embrasser tous. Hâtons-nous de dire que dans le nombre il en est, et par milliers, qui n'intéressent guère que certaines catégories de personnes et de professions,

et que le vulgaire n'a pas grand besoin de connaître. Ainsi les lois dont se compose l'ensemble qu'on appelle le Code de commerce intéressent presque uniquement les négociants; d'autres lois n'intéressent guère que les membres des tribunaux, les avocats et les diverses catégories d'officiers ministériels : je vous laisse le soin de poursuivre l'énumération. Mais le malheur est que, sauf quelques matières privilégiées, et le privilége se justifie par la plus impérieuse nécessité, nos lois ne sont point codifiées, et les recherches en pareil cas non-seulement sont longues et difficiles, mais encore risquent parfois de demeurer infructueuses. Les lois en effet se succèdent et depuis de longues années se modifient, sans que le législateur prenne soin d'indiquer ordinairement quels sont les articles ou les paragraphes changés ou abrogés : une formule banale suffit pour ces lois trop souvent improvisées et incohérentes : Sont abrogés tous les textes contraires à la présente loi. Sans doute, c'est surtout dans les matières spéciales et d'un intérêt moins constant, moins universel, que cette formule est prodiguée par des législateurs d'un jour travaillant pour une semaine, mais elle est si commode à l'ignorance, à la paresse, à la précipitation passionnée, elle est si commode dans ce que Platon appelait des lois non de gouvernement, mais de parti, qu'elle a fini par envahir jusqu'à nos codes fondamentaux. Le mal frappe les meilleurs esprits, mais il faut bien reconnaître qu'il est plus facile de le signaler que d'y remédier. Notre confrère, M. Rudelle, en vous exposant ce qui existe, vous a dit ce qui devrait, ce qui pourrait être; il a passé en revue les Codes déjà faits et qui aujourd'hui n'exigeraient pas encore un trop grand remaniement; les codes que le législateur ébauche, élabore, mais avec une telle lenteur

et un tel défaut de suite dans les idées et dans les plans qu'on n'a pas l'air de tenir à leur achèvement; ceux enfin qui ne sont qu'indiqués ou même entrevus, et qu'on ne songe peut-être pas même à aborder, tant l'exemple du passé est peu encourageant. M. Rudelle ne s'est pas borné à vous faire connaître les fâcheuses conséquences de cet état confus de la législation; il vous a dit quels étaient les moyens les plus prompts, les plus simples et les plus sûrs d'y remédier; chose plus facile, qu'il ne semble au premier coup d'œil, pourvu qu'on le veuille sérieusement. Il est vrai que ces utiles travaux ne font point de bruit, ne provoquent point de scandale, sont à peine indiqués dédaigneusement dans quelque coin obscur de nos feuilles périodiques; ce ne sont que des travaux utiles, auxquels manque par conséquent ce qu'on appelle de l'autre côté du détroit la *grande attraction*. Notre confrère n'a terminé que depuis peu les considérations qu'il vous a soumises sur cette matière dans de nombreuses séances, considérations qui l'ont amené à traiter incidemment quelques points particuliers que les bornes de ce rapport m'obligent de négliger.

M. Digard vous a entretenus des tentatives plus ou moins hardies faites sous Louis XIV pour remédier aux abus de la législation presque barbare encore, à laquelle les citoyens étaient soumis dans leurs personnes et dans leurs biens. On sait trop que ces tentatives, faites principalement par Lamoignon et Pussort, énergiquement soutenues par le roi et par Colbert, restèrent néanmoins souvent à l'état de lettre morte; tant il est vrai de dire avec le poète : *Quid leges, sine moribus?*

M. Digard vous a également entretenus du célèbre Code noir, dont certains détails nous révoltent à bon droit comme certaines peintures de la *Case de l'Oncle*

Tom, mais qui fut en son temps, M. Digard vous l'a montré, un progrès et un bienfait d'où devaient sortir avec le temps d'autres progrès et d'autres bienfaits, en attendant le bienfait suprême de l'émancipation. Tout monstrueux qu'il nous semble, le Code noir fut en son temps une œuvre hardie d'humanité, et un acte vigoureux du pouvoir qui, froissant bien des intérêts, ne laissa pas de susciter de violentes protestations.

A cet ordre de travaux se rattache le travail de M. de Reiffenberg, intitulé : *la Peine de mort*, sujet lugubre sur lequel vous me reprocheriez de m'appesantir ce soir. Je ne saurais pourtant négliger de vous rappeler que, tout poète qu'il est, notre confrère n'a nul goût pour l'utopie des *abolitionistes*, et que dans un duel à mort entre les malfaiteurs et la société, il ne paraît pas disposé à prescrire à celle-ci de désarmer la première.

Vous devez à M. de Barghon Fort-Rion une *Histoire du notariat en France*, dans laquelle notre confrère a fait entrer sommairement l'histoire de quelques autres offices qui ressemblaient au notariat par certains côtés, mais qui à d'autres égards ne laissaient pas d'en être sensiblement différents.

Vous devez encore à M. de Barghon une étude sur une question qui figurait dans le Questionnaire rédigé pour la tenue du dernier Congrès scientifique à Versailles, question d'administration et de droit féodal, touchant les priviléges et les attributions des baillis-châtelains. Notre confrère a essayé d'éclaircir, à l'aide de textes et de faits authentiques, une situation doublement complexe, qui a causé souvent des méprises et motivé des controverses assez confuses.

L'économie politique, qui aspire aujourd'hui, non sans droit, au titre de science, ne date point d'hier, si l'on

songe aux objets qu'elle embrasse : la richesse publique, les moyens de la produire, de la conserver et de l'accroître, voilà une nécessité qui de bonne heure s'est imposée à tous les conducteurs des peuples, à quelque titre qu'ils aient exercé, ceux-ci leur ascendant moral, ceux-là leur autorité effective. La Bible et les grandes œuvres d'Aristote, de Platon, de Xénophon, de Cicéron et de bien d'autres, abondent en théories et en préceptes que l'économie politique a droit de revendiquer comme siens. Sully, Vauban et bien d'autres chez nous pourraient être à bon droit rangés parmi les économistes et ne seraient pas certes les moins éminents ; toutefois ce n'est qu'au XVIIIe siècle, et encore dans la seconde moitié seulemeni, qu'on a songé à réunir en un même faisceau et à grouper sous un titre commun les lois, les principes, les applications dont la réunion méthodique et raisonnée peut seule constituer une science. C'est dans un humble entresol du Palais de Versailles que la science est née, c'est le chirurgien François Quesnay, un enfant de Mantes, qui eut l'honneur de la fonder. Le nom quelque peu barbare de physiocrates, que les premiers adeptes se donnaient, est presque oublié depuis longtemps, mais grâce à l'analyse des œuvres de Quesnay, à laquelle M. Gazo a consacré six séances, vous avez pu constater que les bases sur lesquelles leur système reposait étaient larges, et que les assises de l'édifice étaient assez solides pour résister au temps et aux révolutions.

Vous devez à M. Mercier une notice qui a pour objet de déterminer l'emplacement, jusqu'ici controversé, d'un lieu appelé Petromantalum dans l'Itinéraire d'Antonin et situé sur la voie romaine de Lutetia à Rotomagus. A Petromantalum, dans l'opinion de notre confrère, doit correspondre le village actuel de Saint-Gervais, sis à

2 kilomètres de Magny-en-Vexin. La notice de M. Mercier trouvera sa place dans nos Mémoires.

M. Mercier vous a raconté, comme témoin, la cérémonie dont le diocèse de Reims a été le théâtre en septembre 1876, à l'occasion de la restauration de la célèbre abbaye d'Igny, redevenue, par suite d'un rachat avantageux pour tous, la propriété de la célèbre congrégation de Citeaux. Historien de l'abbaye, sur laquelle son travail avait eu la bonne fortune de rappeler l'attention distraite, nul plus que notre confrère n'avait droit à figurer parmi les invités à l'inauguration.

Il existait autrefois à Noisy-en-Cruyie, dans le grand Parc de Versailles, un vaste et beau château qui abrita durant quelques années les jeunes filles que Mme de Maintenon installa bientôt dans les nouvelles constructions de Saint-Cyr. Ce château fut démoli environ cinquante ans plus tard, en 1732, et il serait impossible de s'en faire une idée si M. Boulin, conseiller au Parlement de Paris et seigneur de Bailly, n'en avait laissé manuscrite une description très-détaillée que notre confrère, M. Adr. Maquet, nous a communiquée. Sur notre demande, M. Maquet a complété cette notice par l'histoire aussi complète que possible du château, depuis sa fondation en 1589 par le maréchal de Retz, Albert de Gondi, jusqu'à sa ruine si précoce.

La notice de M. Maquet est accompagnée d'une autre qui a pour objet le couvent des Cordeliers, sis au même endroit, couvent devenu, à l'heure qu'il est, une charmante habitation bourgeoise, *et habent sua fata... cœnobitarum ædes*. Cette notice de M. Maquet trouvera naturellement sa place dans nos Mémoires à la suite de la précédente.

M. l'abbé Corblet vous a lu presque tout entier, du-

rant cinq séances, un travail considérable dont il va tout à l'heure vous lire quelques fragments sous ce titre : *De l'origine et du choix des prénoms chrétiens*. Cette lecture, mieux qu'aucune analyse, vous fera connaître toute la valeur du travail de notre confrère.

Huit autres séances ont été consacrées par lui à la lecture de nombreux extraits d'un grand ouvrage sur l'histoire de l'administration du sacrement de baptême. J'ai dit l'histoire et je répète le mot : les questions relatives au dogme ne sauraient à aucun titre être abordées dans nos séances. M. l'abbé Corblet vous a dit sous quelles formes liturgiques le baptême a été successivement administré depuis l'origine du christianisme jusqu'à nos jours, et combien de modifications ces formes ont subies, depuis l'immersion plus ou moins complète jusqu'à la forme rituelle adoptée aujourd'hui. Il vous a entretenus de la forme primitive des piscines, des matériaux employés à leur construction, des règles artistiques et architecturales introduites à diverses époques et en divers pays par des convenances multiples que je n'ai point à énumérer; mais ce qui vous a le plus vivement intéressés, c'est l'histoire et la description des nombreux édifices affectés dans l'origine exclusivement à la collation du baptême, édifices dont il ne subsiste plus que quelques spécimens d'un prix inestimable aujourd'hui pour l'historien et pour l'archéologue.

Les deux monographies dont notre confrère nous a donné les prémices seront, nous l'espérons, suivies d'autres travaux du même genre : le champ de l'histoire et de l'archéologie chrétienne est vaste, et M. l'abbé Corblet a montré dès longtemps comment il sait l'explorer.

M. A. Digard, au moment où l'on préparait l'organisation des séances que le Congrès scientifique de

France a tenues dans notre ville, avait conçu le projet et esquissé le plan d'un véritable guide historique à Versailles. Le temps a manqué pour l'achèvement de ce travail, toutefois notre confrère en a pu détacher un chapitre intitulé : *le Val de Galie* à la fin du XVI[e] siècle, chapitre dont le texte est commenté par une curieuse représentation héliographique empruntée à un livre devenu fort rare : singularités des principales villes de France en 1638, description à laquelle se rattache la vieille tradition légendaire du *Bois de la Trahison.*

Dans une autre séance, à laquelle assistaient plusieurs membres du Congrès, M. Delerot vous a esquissé à grands traits quelques-unes des visites faites par Louis XIV à Versailles pendant que Mansart bâtissait le Palais et que Le Nôtre en dessinait les jardins. Cette évocation d'un passé qui ne date que de deux siècles, et qui revêt parfois comme une apparence légendaire et mythologique, est un des plus grands charmes que l'on puisse goûter à Versailles; charme tel que, pour qui sait s'y abandonner sans réserve, il devient une source de mélancoliques rêveries et un préservatif infaillible contre l'ennui que la légèreté ou la malveillance se plaît à représenter comme un mauvais génie qui hante notre ville. Pour s'ennuyer à Versailles, il faudrait ressembler à ce jeune Arcadien dont un poète a dit que jamais rien ne palpita sous son sein gauche; il faudrait n'avoir jamais lu, n'avoir jamais senti les admirables vers d'André Chénier :

O Versaille ! ô bois ! ô portiques !
Marbres vivants ! berceaux antiques !
Par les Dieux, par les rois Elysée embelli !
A ton aspect, dans ma pensée,
Comme sur l'herbe aride une fraîche rosée,
Coule un peu de calme et d'oubli !

Les visiteurs qui parcourent les salles du Palais consacrées aux portraits des maréchaux de France, s'arrêtent tous dans une pièce assez petite dont le fond est occupé par le portrait équestre d'un guerrier mutilé, au-dessous duquel se lisent ces vers souvent cités :

Il dispersa partout, etc.

C'est le portrait du maréchal de Rantzau, dont le nom est aujourd'hui plus connu que la vie. Aussi, pour la raconter, notre confrère, M. de Barghon Fort-Rion, a-t-il eu de longues recherches à faire en France et surtout hors de France, et jusque dans le Holstein, d'où la famille du maréchal était originaire, et où elle compte encore de nombreux représentants. La lecture de cette notice, qu'on peut sans exagération regarder comme complète et définitive, n'a pas demandé moins de quatre séances. Le héros intéresse par son courage à toute épreuve, il n'intéresse pas moins par sa physionomie originale, et il est dans l'histoire militaire peu de types aussi curieux; car s'il avait, pour employer les termes de la chanson, le talent de battre, il avait aussi, et à un degré peu commun, le talent... qui précède. Je ne dois pas oublier que, pour écrire cette biographie, M. de Barghon avait un titre unique : c'est qu'il possède le bras artificiel qui remplaçait celui que le vaillant guerrier avait perdu en 1640 au siége d'Arras.

M. l'abbé Chevallier vous a sommairement retracé la vie et les travaux de sir Thomas Brounton, un étranger qui a longtemps habité notre département et qui a laissé dans la vallée de Chevreuse les plus honorables souvenirs. Notre confrère a consacré quelques séances à l'examen d'un travail de Th. Brounton, intitulé : *Chronologie*

universelle depuis la création jusqu'à l'ère vulgaire, et il vous a fait connaître aussi quelques digressions épisodiques qui jettent de la variété et de l'agrément sur une matière assez aride, notamment celles qui se rattachent à l'histoire de Joseph, à l'Exode, à la légende des Argonautes et de la Toison d'or. Mais l'auteur, vous a dit notre confrère, n'était pas seulement un érudit passionné, c'était aussi un poète qui maniait fort bien notre langue, comme l'attestent d'importantes citations de poèmes, les uns imprimés mais à peu d'exemplaires, les autres demeurés manuscrits, et qui n'ont point franchi le cercle de la famille et de la plus étroite intimité. M. l'abbé Chevallier vous a exposé les recherches faites par ce même savant pour arriver à se pronqncer sur le nom du grand mystique auquel nous devons l'*Imitation de Jésus-Christ*. Thomas Brounton a-t-il mieux réussi que cent autres, mieux qu'Onésime Le Roi, mieux que M. Renan, à soulever le voile et à lever tous les doutes? Nous ne le croyons pas : l'auteur a voulu demeurer inconnu, c'était visiblement le plus cher de ses vœux, et peut-être ferait-on bien de s'abstenir d'une indiscrète curiosité. L'humilité chrétienne n'est-elle pas une sorte de tombe qu'il serait bienséant de ne point violer?

Au moment où les Barbares dévastaient toutes les provinces de l'empire romain, lorsque Rome, assiégée deux fois, était prise et saccagée par Alaric, les païens rendaient le culte nouveau responsable de tous les malheurs publics. Augustin s'indignait d'entendre ces stupides accusations; il montrait les vrais chrétiens fidèles à tous leurs devoirs de citoyens; et, se retournant contre leurs accusateurs, il imputait aux iniquités païennes les châtiments qu'infligeait au monde romain la colère céleste. Il faisait ressortir le respect que les Barbares eux-

mêmes, durant le sac de Rome, avaient manifesté pour les tombeaux et pour les temples des chrétiens. Il établissait, par l'histoire, que la religion des païens ne leur avait inspiré que des vices et des crimes et ne leur avait attiré que des malheurs : foudroyante réponse à ceux qui, comme Zozime, par exemple, n'attribuaient le sac de Rome qu'à l'abandon des Dieux de la patrie. Distinguant deux cités, celle du démon, toute remplie des passions terrestres, et celle de Dieu, toute parfumée des vertus du ciel, Augustin donnait à l'un de ses livres les plus éloquents le titre de la plus pure, mais il peignait avec une égale inspiration, avec une égale poésie, l'une et l'autre cité. Tel est l'ouvrage dont M. l'abbé Chevallier vous a entretenus durant plusieurs séances, ouvrage admiré de tous les penseurs, souvent commenté, souvent traduit et qu'on ne peut relire sans y découvrir chaque fois des aperçus nouveaux; véritable utopie sans doute, qui fait souvent penser à celles de Platon et de Cicéron, mais qui au défaut de la supériorité du génie, a pour elle la supériorité de la doctrine et la pureté d'un idéal que les plus glorieux de ses devanciers ne pouvaient qu'à peine entrevoir.

M. Taphanel vous a entretenus d'un recueil destiné, sans nul doute, à un durable succès auprès des lecteurs qui aiment l'esprit, la grâce et l'entrain, unis souvent à la solidité et à la profondeur; je veux parler du recueil des *Lettres privées de Henri IV*. Ces lettres, éparses dans la volumineuse correspondance du plus grand et du plus Français de nos rois, ont été réunies par notre concitoyen, M. Dussieux, et l'examen qu'en a fait notre confrère vous a montré qu'elles n'ont rien perdu, même après bientôt trois siècles, de leur fraîcheur native, et qu'en les lisant il est impossible de ne pas évoquer aus-

sitôt la sympathique image des Béarnais : on le voit, on l'entend, on l'aime.

M. Taphanel vous a fait connaître aussi quelques lettres inédites de Mme de Maintenon. Il est juste de reconnaître qu'en général elles se recommandent plutôt par le nom de leur auteur que par leur intérêt réel ; les unes se rapportent à l'établissement de Saint-Cyr, mais ne roulent, comme les réponses de Chamillart, que sur des détails assez minces ; les autres concernent les affaires fort embrouillées de son frère ; mais n'oublions pas que l'une d'elles contient un bref curieux de Clément XI, dont la publication aurait de l'intérêt.

Ce serait certes une ridicule exagération de prétendre que Montesquieu ait voulu cacher sa vie, et qu'il aurait volontiers pris pour devise : *Da mihi nesciri*; mais il est certain aussi que par tempérament, et par suite des habitudes de discrétion que lui imposaient la toge et le mortier du magistrat, il ne cherchait ni le bruit ni l'éclat. Il aimait son repos et se gardait scrupuleusement de tout ce qui en aurait pu troubler la sécurité. De là vient qu'il est resté beaucoup de points mal connus, beaucoup de faits et d'appréciations contestés et très-contestables dans sa biographie. C'est ce que vous a montré M. Vian qui a consacré de longues et patientes recherches à combler les lacunes et à éclaircir ces obscurités. Il y a peu d'obscurités dans la vie de Voltaire, grâce surtout à cette immense correspondance que l'on commença de publier de fort bonne heure et qui suffirait presque seule à l'écrivain qui voudrait raconter sa longue et militante carrière. Une ressource du même genre manque aux chercheurs qui s'occupent de Montesquieu. L'auteur de l'*Esprit des Lois* a écrit, a reçu bien des lettres, et le peu que nous en connaissons montre quel

serait le prix de cette correspondance qui existe au château de la Brède, mais aussi qu'on y garde avec un soin jaloux qui fait songer aux pommes d'or et au jardin des Hespérides. Notre confrère a dû recourir à d'autres sources dans ses investigations, et ses recherches n'ont point été stériles. Le travail qu'il vous a lu, et dont la lecture n'a pas demandé moins de six séances, va être publié dans quelques jours, accompagné d'une introduction de M. Ed. Laboulaye : c'est dire assez le prix que le savant éditeur de Montesquieu attache au travail de notre confrère. Un chapitre de ce travail, la condamnation de l'*Esprit des Lois* par la Sorbonne et la Congrégation de l'index, figure parmi les lectures faites cette année même devant les délégués des sociétés savantes à la Sorbonne, et l'accueil que ce fragment a reçu d'un public choisi présage assez le succès qui attend le livre tout entier.

Je ne dois pas oublier de vous rappeler ici une dissertation lue par M. Cougny, dans notre dernière séance solennelle, et qui avait pour titre : *Montesquieu et Mme de Lambert, petite question de propriété littéraire*. Il est permis de supposer que le problème résolu par notre confrère d'une façon définitive, ne se serait pas même posé, si la correspondance dont je parlais tout à l'heure avait pu être consultée; un mot de Montesquieu aurait suffi.

Plusieurs fois déjà M. Legrelle, notre correspondant, vous a communiqué par l'organe de M. Delerot quelques fragments de ses intéressants voyages dans le Nord et dans l'Est de l'Europe, et vous avez regretté qu'il fût quelque peu avare de ce genre de communications. Cette année il vous a fait connaître l'histoire de l'Université de Casan et vous a exposé dans les plus grands détails l'organisation de ce grand Institut dont la Russie est

fière, et dont la physionomie diffère si complétement de tout ce qui se voit ailleurs.

Vous devez à M. Anquetil une notice nécrologique sur la vie et sur les ouvrages de notre ancien confrère Ch. Mallet, professeur de philosophie dans notre lycée, et que vous vous apprêtiez à investir des fonctions de président, lorsqu'il fut appelé à Paris il y a trente-cinq ans.

M. de Reiffenberg vous a lu un court essai historique sur le jour de l'an chez les différents peuples et aux différents âges de l'humanité, essai auquel il a ajouté quelques détails sur l'usage fort ancien des étrennes et sur la mode assez nouvelle des cartes de visite.

M. Courteville a consacré deux séances à l'examen de la traduction de l'ouvrage de M. Layard : *la 1re Campagne de Crimée*. Le nom de la France revient assez souvent sous la plume de l'auteur anglais, et notre armée s'y montre sous un jour assez glorieux, pour qu'on aime à se reporter sur des souvenirs qui peuvent tempérer l'amertume du présent par la perspective d'un avenir meilleur.

Notre confrère vous a fait connaître une pièce inédite qui tire son intérêt du nom de son auteur et des circonstances qui l'expliquent. Il s'agit d'un discours prononcé à Laon le 17 mai 1792, à l'occasion de la plantation solennelle d'un arbre de la liberté, discours singulièrement modéré si on le compare à d'autres de la même époque, mais qui ne laisse pas d'étonner pourtant, quand on sait que l'orateur, le citoyen Marie-Maurice Rivoire est l'auteur d'une Notice fort intéressante sur la cathédrale d'Amiens, notice qui n'a certes ni dans le fond ni dans la forme rien de révolutionnaire.

Corneille inconnu, tel est le titre d'un livre auquel

l'Académie française décernait le 16 novembre 1876 la première moitié du prix Bordin, titre piquant, disait le secrétaire perpétuel, et qui tout d'abord fait dresser l'oreille. C'est qu'en effet, si tout le monde connaît et relit les chefs-d'œuvre de Corneille, c'est une opinion généralement admise que son génie ne s'est révélé qu'à partir du *Cid* et l'a complétement délaissé depuis *Nicomède*. Et pourtant aux yeux de l'auteur couronné (et n'oublions pas que M. Levallois a eu des devanciers éminents), Corneille est déjà lui-même dans ses premiers ouvrages, depuis *Mélite* jusqu'à *Médée*; il sera encore entièrement lui-même dans ses dernières œuvres, il le sera dans plusieurs de ses tragédies presque ignorées de nos jours, dans ses poésies lyriques et dans sa traduction en vers français de l'*Imitation de Jésus-Christ*.

Ce que M. Anquetil avait fait il y a vingt-cinq ans pour ce dernier ouvrage, il l'a entrepris, avant la date que je rappelais tout à l'heure, pour chacune des œuvres dramatiques aujourd'hui oubliées du plus grand nombre, même des lettrés de profession. Et pourtant n'est-il pas intéressant de suivre la marche du génie de Corneille et de constater quels progrès l'ont conduit de *Mélite* au *Menteur* et de *Clitandre* au *Cid*, et n'y a-t-il pas dans la *Galerie du Palais*, par exemple, telles scènes que Molière n'aurait pas désavouées? N'est-il pas intéressant d'étudier avec quelle fécondité il se renouvelle en créant sans relâche des situations et des caractères non encore essayés sur la scène? Et si l'on est parfois, souvent même désorienté par la confusion de l'intrigue, par la dureté et l'obscurité de la langue et du style, irrité même par moments par l'abus de la dissertation et de la polémique qui n'ont pas toujours pour justification les situations dramatiques de *Cinna*, on est souvent dédommagé par la rencontre

de belles tirades, même dans les pièces qui attestent trop le déclin. Certes il serait ridicule et puéril de vouloir réhabiliter *Agésilas*, malgré quelques beaux passages admirés par Voltaire, qui n'est pas suspect, et le triple mariage qui termine la pièce suffisait à faire crier hélas! Il ne le serait pas moins de vouloir ressusciter *Attila*, « si méchamment mis à mort par Boileau. » M. Anquetil n'a pas encore terminé l'examen qu'il a entrepris : il lui reste à vous parler de *Pulchérie*, de *Tite* et *Bérénice*, d'*Attila* et de *Suréna* et des œuvres lyriques; il n'a point oublié son engagement, et très-prochainement il se mettra en devoir de le tenir.

Mais votre secrétaire croit devoir vous rappeler ici la promesse faite par l'un de nos confrères, de consacrer quelques séances à l'étude de notre théâtre avant le XVI[e] siècle : j'espère que je pourrai constater l'an prochain à pareil jour que la promesse faite le 3 août dernier n'est pas seulement une de ces bonnes intentions dont le proverbe italien prétend que l'enfer est pavé.

Vous devez à M. Courteville une analyse critique de la tragédie de M. Parodi, jouée l'an dernier sur la scène du Théâtre-Français, mais qui a promptement disparu de l'affiche. C'est qu'en effet quelques belles scènes, mais que rien n'explique, que rien n'amène, que rien ne justifie, et toujours mal encadrées, ne suffisent pas pour racheter les nombreuses faiblesses du style et le vice radical de la composition. Il y a des lambeaux de pourpre, soit, mais ils n'y sont pas à leur place.

M. Courteville vous a également entretenus pendant deux séances d'un recueil périodique nouveau, intitulé : *la Chanson française*. Tout en souhaitant longue vie et prospérité à ce recueil consacré à un genre de littérature très-riche, très-français et que nous n'avons garde de

répudier, il est difficile de ne pas craindre que pour le moment les nouveaux bardes du nouveau Caveau ne soient pas aussi bien servis que leurs devanciers, sinon par le talent, du moins par les circonstances qui peuvent sembler assez peu propices à une pareille résurrection.

Il est vrai que la chanson est un Protée qui a déjà pris et qui peut prendre encore beaucoup de formes et ne pas déchoir en se renouvelant. Espérons-le et ne préjugeons rien.

M. Courteville vous a lu une esquisse bibliographique et littéraire de la vie et des œuvres de P. Ch. Asbjrnsen, traduite du suédois par M. Victor Molard, notre correspondant. Le manque de temps et d'espace me réduit à cette simple mention et je le regrette, car l'auteur est un des écrivains les plus populaires de la Norwége ; il est peu de sujets qu'il n'ait abordés, peu de genres littéraires dans lesquels il n'ait réussi au gré de ses compatriotes, et l'on sait que les peuples de la presqu'île scandinave sont peut-être en Europe, et depuis de longs siècles déjà, ceux dont l'esprit, le goût, les tendances, la façon de juger et de sentir, se rapprochent le plus des nôtres, et à qui nous inspirons nous-mêmes le plus de sympathies.

Outre un apologue en prose, intitulé : *le Portier du Paradis*, apologue qui se refuse naturellement à toute analyse, vous devez à M. Courteville quelques pièces de vers dont je ne puis que vous rappeler les titres : *Un cas rédhibitoire*, conte anecdotique lu dans notre dernière séance solennelle et que vous retrouverez dans le onzième volume de nos Mémoires, et une épigramme, intitulée *les Cloches du matin*;

A M. de Barghon une pièce de vers intitulée *le Roi de la mer*, et une autre intitulée *la Femme adultère*, pièce

détachée d'un Recueil de petits poèmes empruntés à l'Evangile;

A M. Chatonnet, outre les pièces lues par lui dans notre dernière séance solennelle, d'autres poésies, intitulées : *l'Invasion*, *le Sauvetage*, *le Righi*, *Printemps*, *Songe à l'Amour*, *la Danseuse de corde*, *la Place Sainte-Honoria à Venise*, *Sonnet*;

A M. Digard quelques vers contenus dans une lettre adressée de Villers-sur-Mer à votre secrétaire perpétuel, vers dont le dernier est la traduction d'un proverbe espagnol :

Pour apprendre à prier, mortel, va sur la mer;

A M. de Reiffenberg deux pièces intitulées, l'une : *M. Prud'homme*, c'est le nom d'un type très-vivant, très-vivace, et ce titre dit assez ce qu'est la satire qu'il annonce; l'autre, de *Mon presbytère*, souvenir de Milon-la-Chapelle, épître à vous adressée et dont je regrette de ne pouvoir citer que la fin; ici, dit notre confrère :

Je songe quelquefois à ce que j'ai quitté
Et je conserve intacts tous mes droits de cité.
Lorsque le froid viendra, quand les roses flétries
Me diront leur adieu, quand les vertes prairies
Auront perdu leurs fleurs qu'habille le printemps,
Quand l'hirondelle au loin cherchera le beau temps,
Nous nous retrouverons, Messieurs, dans nos soirées,
Nous parlerons des champs, de leurs moissons dorées,
De mon jardin tout fier de sa fécondité,
Et nous ferons l'hiver l'histoire de l'été.

L'hiver est venu toutefois, l'histoire n'est pas encore commencée, l'hirondelle n'a pas encore reparu, mais nous savons attendre et les frimas ne touchent pas à leur fin.

Vous devez à M. Anquetil : 1° une anecdote intitulée :

le Prix du savoir, anecdote empruntée à la biographie d'Aristippe et naturellement commentée par le mot si connu de Bias : *Je porte tout avec moi;* 2° des stances qu'on pourrait intituler : *Pourquoi je tiens à vivre,* et dont à la veille du grand tournoi qui doit s'ouvrir dans quelques mois, je vous demande la permission de citer ce court fragment en finissant : Je voudrais, dit l'auteur, vivre assez pour

Voir l'an prochain, dans une arène
Par elle ouverte à l'univers,
La France, après d'affreux revers,
Toujours vaillante, toujours reine,
Resplendir d'un plus vif éclat,
Quand le rapace qui la guette
Ne se dérobe à la défaite
Qu'en se dérobant au combat ;

Voir ainsi « la noble blessée »
A de sympathiques rivaux
Montrer que sous le faix des maux
Sa vertu n'est point terrassée,
Et sans morgue et sans vanité
D'une pacifique victoire
Se faire pardonner la gloire
Par sa franche hospitalité.

RAPPORT SUR LE PRIX CARON

Par M. Théodore RUDELLE.

Je me souviens que notre professeur d'arithmétique nous disait que la vertu, de même que le courage, l'intelligence, les facultés de l'âme, échappait aux formules mathématiques, ne pouvait être soumise à aucun calcul et n'était pas susceptible d'une évaluation précise. C'est là, Messieurs, que gît la difficulté de votre appréciation, quand parmi les actes qui vous sont signalés vous avez à choisir le plus digne de votre récompense. Il nous est interdit en effet de dire d'une manière absolue « voici l'acte le plus grand, voici celui qui émane de la vertu la plus haute », les éléments nous manquent pour établir entre les faits moraux d'exacts rapports de comparaison. Sans doute la justice divine a voulu se les réserver comme un attribut exclusif de sa balance suprême.

Pourtant, Messieurs, à défaut de ces évaluations précises interdites dans le domaine moral aux jugements humains, vous vous êtes toujours laissé guider dans ce doux labeur de votre bienfaisante justice, par une lumière qui ne saurait être trompeuse. Vous avez assis vos décisions sur la base d'un criterium infaillible, en récompensant les actes qui vous apparaissent comme le plus profondément empreints du caractère de l'abnégation.

C'est dans cet esprit que, cette année, vous avez

choisi Fanny Thouvenin pour l'honorer de vos suffrages.

Fanny Thouvenin est née en 1824. Ses parents, pauvres journaliers, habitaient le village de Lenoncourt dans le département de la Meurthe. Peu après la naissance de cette enfant, la femme Thouvenin devenait veuve et se remariait avec un sieur Aubert.

Fanny avait sept ans lorsqu'une grave maladie nerveuse lui ôtait à jamais l'usage presque complet de ses membres; ses bras seuls conservent quelque vitalité, mais ses mains sont impropres à tout service.

En 1839, Fanny Thouvenin vient habiter Ville-d'Avray d'abord, Marnes ensuite, avec ses parents. Ceux-ci commencent à travailler avec peine, la maladie les visite et la misère apparaît dans cette pauvre famille.

C'est Fanny qui, tout estropiée qu'elle est, soigne les jeunes enfants que sa mère prend en garde pour se procurer quelques ressources. Le cœur excellent de cette honnête fille la porte instinctivement vers ces petits êtres, heureuse de trouver quelqu'un de plus faible qu'elle à protéger et à servir.

En 1864, sa mère meurt après de longues et cruelles souffrances, et Fanny reste seule avec son beau-père vieux et infirme. Pendant douze ans elle le soigne et l'entretient en grande partie avec le faible salaire que lui procure la garde des enfants qui lui sont confiés.

Vers la fin de 1864, une femme, domestique dans les environs de Marnes, vient prier Fanny de se charger de sa fille alors âgée de cinq ans, lui promettant de lui envoyer chaque mois une petite somme pour prix de la pension de cette enfant. Elle laisse l'enfant et ne reparaît plus. Les recherches pour la découvrir sont inutiles.

On conseillait à Fanny Thouvenin de placer la petite fille à l'hospice des Enfants-Trouvés, mais elle n'y voulut

pas consentir: « Puisque sa mère l'abandonne, c'est moi qui lui servirai de mère, dit-elle, » et elle a tenu parole.

Bien souvent la misère a failli l'accabler. Elle a tout supporté avec courage, et, seule entre son beau-père et son enfant d'adoption, elle ne s'est pas laissé abattre par l'adversité. Son courage semblait s'exalter dans les positions les plus difficiles et elle trouvait dans son affection pour deux êtres si faibles, la force nécessaire pour ne pas succomber.

Aujourd'hui Fanny Thouvenin a cinquante-trois ans et la petite fille recueillie et secourue par elle est devenue une jeune fille dont l'excellente tenue et la bonne conduite prouvent que Fanny Thouvenin ne lui a pas prodigué seulement les soins physiques, mais a su aussi élever son cœur et lui faire aimer l'honnêteté.

Elle est bien humble, Messieurs, cette vie que j'ai essayé de retracer, mais chacune de ses heures s'est écoulée dans l'accomplissement d'un devoir, chacun de ses instants a été marqué par une bonne action, et elle se présente à vous sous la recommandation si puissante à vos yeux de ces modestes vertus dont le moindre souci est d'attirer les regards, et qui semblent s'ignorer elles-mêmes. Aussi n'avez-vous pas hésité à décerner aujourd'hui votre prix de vertu à Fanny Thouvenin.

Je vous remercie, Messieurs, de m'avoir chargé de formuler ce réquisitoire devant votre juridiction toute de bienfaisance et de m'avoir ainsi permis de reposer sur cette vie si pleine de vertueuse abnégation mes yeux trop souvent blessés de l'aspect des plaies que, par état, je suis chaque jour obligé de sonder!

DE L'ORIGINE ET DU CHOIX

DES

PRÉNOMS CHRÉTIENS

PAR M. L'ABBÉ J. CORBLET.

L'érudition moderne s'est beaucoup occupée de l'origine des noms de famille, mais très-peu des noms propres viagers, empruntés ordinairement au calendrier des saints, destinés à précéder le nom transmissible de famille et qu'on impose au baptisé dans le sacrement de la régénération spirituelle. Nous avons abordé cette question dans une série de lectures faites à la *Société des Sciences morales*, et nous venons ici, dans les étroites limites que le temps nous prescrit, grouper quelques rapides extraits de ce travail, en le dépouillant surtout des citations latines, des longs développements et des arides discussions. Nous devons nous rappeler que, dans une séance publique, l'érudition doit tempérer son austérité et faire preuve de courtoisie en mettant une sourdine à sa loquacité coutumière.

Un certain nombre d'écrivains font remonter aux temps apostoliques l'institution des noms de baptême et prétendent qu'elle a dû succéder immédiatement à

l'usage d'imposer un nom au nouveau-né dans la cérémonie de la circoncision. On sait qu'en prescrivant ce rite religieux à Abraham et à toute sa race, Dieu ordonna au patriarche de changer son nom d'*Abram* en celui d'*Abraham*, qui signifie *père des croyants*, et celui de sa femme *Saraï*, en *Sarah*. De là s'est propagé chez les Israélites l'usage d'imposer un nom à l'enfant qu'on circoncisait le huitième jour de sa naissance. Si le baptême n'avait pas été autre chose que la réalisation du rite figuratif de la circoncision, si on l'avait administré aux enfants à la même époque, on devrait nécessairement rattacher l'imposition du nom de baptême à l'antique cérémonie juive; mais comme les enfants des chrétiens étaient assez tardivement régénérés, et qu'on leur donnait un nom fort longtemps auparavant, c'est-à-dire le huitième jour de leur naissance, c'est à cette dernière cérémonie de famille et non pas au rite religieux du baptême qu'on peut rattacher l'ancienne prescription mosaïque. S'il en avait été autrement, les Saints Pères, en faisant ressortir les analogies du baptême et de la circoncision, n'auraient pas manqué d'y faire figurer l'imposition du nom; l'usage de mettre les nouveaux baptisés sous l'invocation d'un saint se serait ainsi promptement propagé, au lieu de rester à l'état d'exception pendant les premiers âges de l'Église. Au XIe siècle, alors qu'on commença à baptiser les enfants aussitôt après leur naissance, les liturgistes, en assimilant, plus que ne l'avaient fait les Saints Pères, le sacrement de la nouvelle Loi à celui de l'ancienne, ne manquèrent pas en même temps d'identifier les deux impositions de nom, qui, des deux côtés, sont un signe de l'alliance solennelle contractée avec Dieu. Mais ces comparaisons, tout ingénieuses et même toutes vraies qu'elles soient

au point de vue dogmatique, ne peuvent rien changer aux données que nous fournit l'histoire, et, sur cette question d'origine, comme sur beaucoup d'autres, nous sommes obligé de rejeter l'opinion communément adoptée.

Les marbres des catacombes, aussi bien que les écrits des premiers siècles, nous prouvent que la plupart des premiers chrétiens, vivant au milieu des gentils, conservaient les usages nationaux qui ne leur paraissaient point violer la foi qu'ils avaient embrassée. Ceux de l'empire romain continuèrent, comme leurs ancêtres, à porter trois ou quatre dénominations : un prénom ou nom personnel de l'individu, un nom proprement dit, c'est-à-dire le nom de la race ; un surnom servant à distinguer les diverses branches d'une même race, et souvent un second surnom qui désigne une qualité physique ou morale, une circonstance particulière de la naissance ou de la vie. S'il est facile de comprendre que les premiers chrétiens aient usé de ces diverses sortes de vocables, indifférents en eux-mêmes, il l'est peut-être moins de leur voir porter les noms mêmes de ces divinités abhorrées que Tertullien défendait de prononcer dans l'assemblée des fidèles. Or ces appellations mythologiques de *Mars* et d'*Apollon*, d'*Hercule* et de *Mercure*, de *Vénus* et de *Pallas* sont très-fréquentes dans les quatre premiers siècles. Nous devons en conclure que nos ancêtres dans la foi les crurent sans importance, dès lors qu'ils n'y attachaient point un culte de vénération ; ils ne songèrent pas plus à les changer, que leurs arrière-neveux, quand ils seront en possession du pouvoir, ne penseront à modifier les noms mythologiques des jours et des mois. Justement fiers de leur titre de chrétien, ils se contentaient de cette appellation générale, en esti-

mant que leur nom de naissance païen se trouvait purifié par leur nouveau culte. On ne saurait qu'approuver l'esprit libéral de la liturgie primitive, s'abstenant de prescrire des changements de noms qui auraient apporté le trouble et la confusion dans les relations de la vie civile, et qui, dans les temps de persécution, auraient fourni de faciles indices aux dénonciateurs.

Si cette conservation des noms païens fut d'un usage presque général pendant les premiers âges du Christianisme, il n'en est pas moins vrai qu'elle a subi un certain nombre d'exceptions, surtout à partir du IIIe siècle, de la part de fervents chrétiens, animés d'une dévotion spéciale et agissant ainsi dans la plénitude de leur liberté individuelle.

Les chrétiens d'Égypte paraissent avoir été les premiers à emprunter des noms de l'ancienne Loi, parce qu'étant devenus citoyens de la Jérusalem céleste, ils portaient une vénération spéciale à ceux qui en avaient figuré et prédit le triomphe. Les Grecs entrèrent bientôt dans cette voie, mais en portant leurs prédilections sur le Nouveau-Testament et sur les annales hagiographiques. Saint Jean-Chrysostome félicite les chrétiens qui donnent à leurs enfants, non pas le nom de leurs aïeux, mais celui des saints qui se sont illustrés par leurs vertus ; et Théodoret nous apprend que les fidèles de son temps aimaient à donner à leurs nouveau-nés des noms de martyrs, pour leur assurer dans le ciel une puissante protection.

La liberté liturgique du prénom régna en Occident jusqu'au XIIe siècle, avec cette différence toutefois que l'imposition d'un nom chrétien, d'abord exceptionnelle, le devint beaucoup moins au Ve siècle et qu'elle se propagea à partir du VIIIe siècle. C'est de la fin du

XIe jusqu'au commencement du XIIIe que s'universalise l'usage des vocables de baptême, se confondant naturellement avec ceux de naissance, puisqu'on commence alors à conférer le sacrement de la régénération aussitôt après l'entrée dans la vie; d'ailleurs, à cette époque, le nom de famille vient de se constituer, et on éprouve le besoin, surtout dans les classes nobiliaires, de distinguer soigneusement entre eux les divers membres de la même famille.

Si nous jetions un coup d'œil d'ensemble sur les prénoms chrétiens depuis les premiers siècles jusqu'à nos jours, nous verrions que leurs principales sources sont l'Écriture-Sainte; les croyances et les fêtes de l'Église; les vertus et les sentiments de piété; l'hagiographie; la mythologie et l'histoire profane; l'histoire naturelle; la littérature, la fantaisie et les opinions politiques; enfin, certaines circonstances de la vie et du baptême. Le temps ne nous permet point d'examiner toutes ces catégories, ni même d'en approfondir une seule. Qu'on nous permette donc de nous borner ici à un petit nombre d'observations rapides et à l'indication de quelques-uns de ces faits qui rentrent plus spécialement dans ce qu'on est convenu d'appeler *les curiosités de l'histoire*.

Certains noms propres de l'Ancien-Testament sont restés la propriété presque exclusive des juifs; mais il en est beaucoup d'autres qui sont communs aux juifs, aux musulmans et aux chrétiens, surtout dans l'Orient dont le culte traditionnel est resté très-fervent pour les saints de l'ancienne Loi. Ces prénoms bibliques ne s'introduisirent qu'assez tard dans le nord de l'Europe. Le premier qui se propage en Occident est celui de *Salomon;* mais ce n'est qu'à partir du Xe siècle qu'il devient fréquent dans le sud de la Gaule.

Les protestants, par là même qu'ils blâment le culte que nous rendons aux saints, ont rejeté la plupart des noms de l'hagiographie catholique, surtout ceux des siècles modernes.

Le Nouveau-Testament ne leur fournissant qu'un nombre fort restreint de dénominations, ils ont dû faire de fréquents emprunts à l'ancienne Loi. Cette prédilection religieuse entraîna contre eux la réaction des catholiques, et nous voyons un certain nombre de théologiens, de synodes et de rituels des XVIe et XVIIe siècles désapprouver l'emploi de ces prénoms, comme pouvant faire confondre les catholiques avec les protestants et les juifs. Quelques-uns de ces rituels, dans l'énumération des noms juifs qu'ils déconseillent, oublient que plusieurs d'entre eux appartiennent également à l'hagiographie catholique, qu'il y a eu, dans le Christianisme, des saints nommés *Aaron*, *Abel*, *Abraham*, *Adam*, *Ananie*, *Benjamin*, *Daniel*, *David*, *Isaac*, *Jacob*, *Jérémie*, *Jonas*, *Samuel*, *Susanne*, etc., et que ceux-là du moins doivent rester à l'abri des proscriptions liturgiques. C'est là une observation qu'aurait pu faire le poète Isaac Benserade, alors que son évêque, en le confirmant, voulut lui changer son prénom qu'il trouvait malséant; mais le naïf enfant s'avisa seulement de demander ce qu'on lui donnerait en retour; l'évêque rit de cette saillie et lui laissa son prénom.

Tandis que les protestants empruntaient leurs prénoms aux personnages de l'Ancien et du Nouveau-Testament, les puritains d'Angleterre se montraient plus exclusifs. Les noms d'apôtres, aussi bien que ceux des autres saints, leur paraissant respirer le *papisme*, ils empruntaient à l'Écriture-Sainte, comme désignations nominales, des mots et même des phrases entières expri-

mant des vertus, des conseils, des sentences, des adages, des exemples à suivre. Du temps de Cromwel, on s'appelait : *Tue le péché*, *Sois ferme*, *Ne pleure pas*, *Dieu récompense*, *Combats pour la bonne cause de la foi*, *Christ est venu dans le monde pour nous sauver*, *Le Seigneur approche*, *Probation nouvelle*, *Réformation*, *Don gratuit*, *In excelsis*, etc. En 1653, un membre fanatique du Parlement s'appelait : *Loue Dieu, Barebone;* son frère se nommait : *Si Christ n'était pas mort pour toi, tu aurais été damné, Barebone*. Le populaire, trouvant que c'était par trop long à prononcer, ne retenait que les deux derniers mots et l'appelait ironiquement *Damné Barebone*.

Dans les contrées catholiques, l'hagiographie est la source principale des noms de baptême, du moins dans les temps modernes. C'est à la théologie qu'il appartient de montrer la convenance de ces emprunts; mais, sans sortir du domaine historique, qu'il nous soit permis de faire remarquer combien grande a toujours été, dans l'Église, la liberté de choisir tel ou tel patron. Tandis que les lois de Manou, par l'imposition de diverses catégories de noms, perpétuent dans l'Inde la division des castes, le Christianisme rapproche les distances sociales pour la libre communauté des vocables. En donnant à tous les hommes, au baron comme au pauvre serf, les mêmes patrons, les mêmes intercesseurs, l'Église a créé, sinon une égalité qui n'était pas dans les mœurs du moyen âge, du moins une sorte de fraternité religieuse qui devait rapprocher dans un même sentiment de piété les rangs et les conditions. Il y eut, il est vrai, quelques atteintes portées à cette liberté de choix : ainsi, les lois de la république de Raguse défendaient aux femmes de la bourgeoisie de prendre certains noms de baptême, réputés distingués et réservés exclusivement aux patri-

ciennes; mais ce sont là des prescriptions purement civiles qui n'ont jamais été sanctionnées par l'autorité religieuse.

Celle-ci s'est uniquement préoccupée de faire prévaloir l'adoption des noms de saints, à l'exclusion des noms profanes et de réglementer cet usage dans le sens des convenances liturgiques. Mais il faut avouer que ses conseils sont souvent méconnus. Tantôt on féminise des noms de saints pour les filles, comme s'il y avait pénurie de saintes dans les 50,000 noms que contiennent les martyrologes; tantôt on choisit ceux de personnages fictifs qui peuvent être inscrits dans les calendriers d'almanachs, mais jamais dans les annales hagiographiques, ce dont ne se doutent pas ceux qui s'appellent *Arthur*, *Gustave*, *Horace*, *Oscar*, *Coralie*, *Estelle*, *Irma*, *Palmyre*, *Zélanie*, etc.; très-souvent d'ailleurs on s'inquiète peu de l'existence réelle et des vertus du patron qu'on adopte. On se préoccupe avant tout de choisir des noms courts, faciles à prononcer, qui puissent s'allier agréablement avec le nom de famille et former avec lui un tout harmonieux. La mère rêve longtemps au nom chéri qu'elle donnera à l'enfant qui va naître, et, surtout si ce doit être une fille, elle veut que son nom soit imprégné d'une certaine poésie, qu'il soit comme un passe-port d'heureux augure dans les relations de la vie. Ne dirait-on pas que beaucoup de mères chrétiennes subissent encore les prescriptions des antiques lois des Hindous : « Que le nom de la femme, y est-il dit, soit facile à prononcer, doux, clair, agréable et propice ; qu'il finisse en voyelles longues et qu'il soit comme une parole de bénédiction. »

Il n'y aurait rien à redire si l'on tâchait de combiner l'élément phonétique avec l'élément religieux ; mais ce

dernier est souvent sacrifié. Combien d'enfants chrétiens dont l'existence semble être mise sous la protection d'un dieu de la Fable ou d'un héros de l'antiquité. Parcourez la Grèce : vous serez à coup sûr rasé par un *Miltiade* ou un *Épaminondas;* votre guide s'appellera *Thémistocle;* votre cocher *Léonidas;* votre garçon d'hôtel, *Périclès;* et vous ferez sans doute l'aumône à plus d'un *Crésus*. En Italie, du moins, vous trouverez un certain partage entre les souvenirs classiques et ceux de la foi, car vous rencontrerez fréquemment ces vocables bizarrement accouplés : *Casimir-Romulus*, *Charles-Scipion*, *Étienne-Hercule*, *Grégoire-Annibal*, *Jean-Télémaque*, *Marie-Pénélope*, *Pétronille-Uranie*, etc.

En France, on est plus séduit par la nouveauté du jour que par les souvenirs historiques. L'admiration légitime ou non pour telle ou telle œuvre littéraire y a toujours déterminé le choix d'un certain nombre de prénoms. A l'époque de la Renaissance, on emprunte les noms des héros et des héroïnes du Dante, du Tasse et de l'Arioste. Aux XVIIe et XVIIIe siècles, le théâtre multiplie les noms d'*Alzire*, *Arabelle*, *Ariste*, *Églé*, *Mérope*, *Nanine*, *Philis*, *Roxane*, etc. Le roman propage ceux de *Clarisse*, *Chloris*, *Chloé*, *Émile*, *Julie*, *Héloïse*. De nos jours, surtout dans les classes inférieures, combien ne compte-t-on pas d'*Atala*, de *Corinne*, d'*Indiana*, de *Lélia*, de *Malvina*, d'*Ophélie*, de *Paméla* et de *Zulma?*

Les circonstances et les opinions politiques ont également mis quelques noms à la mode. Quand Henri IV fut assassiné, une immense douleur s'empara des populations, et beaucoup de familles du peuple et de la bourgeoisie, pour exprimer leurs regrets, donnèrent à leurs enfants le prénom de *Henri* qui, jusque-là, n'était guère sorti des rangs de la noblesse. Un

Écossais, partisan enthousiaste des Stuarts donna à chacun de ses quatorze fils les noms de *Charles-Édouard,* en l'honneur du prétendant.

En 1778, au tir de Meaux, le conseil général permanent décida que quatre couples seraient dotés au frais du corps des arquebusiers et que chaque enfant premier-né de ces mariages s'appellerait *Louis-Auguste*, si c'était un garçon, ou *Marie-Antoinette*, si c'était une fille.

Pendant la période révolutionnaire on donna à beaucoup d'enfants les prénoms de *Danton, Saint-Just, Fouquier-Tinville, Robespierre*, *Marat,* etc. Sous le premier et le second empire, le nom de *Napoléon* était fort à la mode; sous la Restauration, c'étaient ceux de *Louis* et de *Charles;* sous la monarchie de 1830, ceux de *Louis-Philippe,* d'*Amélie* et de *Lafayette.*

Cette manie politique a causé parfois bien des embarras aux ambitions serviles. On nous a cité un conventionnel, devenu préfet de l'empire, qui se hâta de donner le nom de *Jérôme-Napoléon* à un fils qu'il avait jadis appelé *Brutus;* mais ce dernier, à l'avénement de la Restauration, s'empressa de signer *Louis-Charles;* pendant les Cent Jours, ne sachant trop ce qui allait arriver, et voulant prudemment réserver l'avenir, il ne signait plus que de son nom de famille.

Les pays étrangers ont aussi payé leur tribut à ces prédilections politiques. Plus d'un enfant en Allemagne est baptisé sous le nom de *Bismark,* comme en Italie sous celui de *Garibaldi.* Dans cette dernière contrée, on en est venu jusqu'à forger des noms avec un assemblage de mots exprimant une idée particulière. En 1861, l'*Armonia* de Turin annonçait qu'on venait de baptiser à Brescia une petite fille sous le nom d'*Italia libera.* On

peut se demander comment le prêtre a pu s'empêcher de sourire lorsque, dans la cérémonie du sel, il dut dire à cette enfant : « *Italie libre*, reçois le sel de la sagesse ! »

Les faits que nous venons de rappeler sont restés exceptionnels; mais, pendant la période révolutionnaire, les prénoms chrétiens se virent menacés d'une perturbation beaucoup plus générale. Les jacobins, entraînés par leur hostilité religieuse, répudièrent leurs prénoms catholiques pour prendre ceux des héros de Rome et d'Athènes. On vit les grands pontifes de la Montagne conférer des baptêmes civiques à ceux qui sollicitaient le changement officiel de leur état civil. Hébert imposa solennellement le nom de *Raison* à une femme nommée Louise Bazincourt. Le député Couturier, en mission à Étampes, décréta que tous les individus nommés *Louis* s'appelleraient *Sincère*. Un vicaire de Notre-Dame-de-Lorette, Léonard Sauvage, déclara à la Commune de Paris qu'il voulait désormais s'appeler *Physitrophime*, c'est-à-dire *élève de la nature*. Jean-Baptiste Clootz, qui se proclamait l'*orateur du genre humain*, prit le nom d'*Anacharsis;* d'autres révolutionnaires échangèrent leur nom de baptême pour celui d'*Aristide*, *Timoléon*, *Curtius*, *Mucius Scévola*, *Gracchus*, *Régulus*, *Égalité, Sans-culotte*, *Carmagnole*, etc., et donnèrent à leurs enfants les noms d'animaux, de végétaux et d'instruments agricoles inscrits dans le calendrier républicain.

Tout le monde sait que la Convention nationale, par les décrets du 14 vendémiaire, des 3 et 9 brumaire de l'an II, remplaça le calendrier grégorien par le calendrier républicain composé par Romme, député du Puy-de-Dôme, et amendé par Fabre d'Églantine qui fut le rapporteur de cette loi.

Le principal but de cette réforme chronométrique fut d'imposer à la France une étude élémentaire d'économie rurale. On a donc eu tort de dire que la Convention avait voulu par là substituer des noms agronomiques aux noms de baptême. Rien ne trahit celte pensée, ni dans les termes du rapport, ni dans les décrets de l'Assemblée. Ce ne fut là qu'une conséquence tirée par le populaire. Habitué à choisir un nom dans l'almanach, il consulta naturellement le *Calendrier républicain*, et put croire que ces vocables étaient prescrits comme noms de naissance ou de baptême; mais ce ne fut qu'à Paris et dans les grands centres révolutionnaires qu'on recourut à ces stupides appellations, peut-être pour se délivrer un brevet de civisme et conquérir les sympathies des clubs populaires. Toutefois, même dans les cités qui subissaient la domination des Jacobins, la plupart des citoyens répugnaient à affubler leurs enfants des sobriquets de *Taupe* ou de *Dindon*, de *Carotte* ou de *Navet*. En général, le parrain présentait à la municipalité un nom de grand homme ou de saint, et ce n'était que les fonctionnaires ministériels les plus *patriotes*, comme on disait alors, qui s'ingéraient d'ajouter dans l'acte de l'état civil le nom d'animal, de légume ou d'instrument aratoire, correspondant à la date de la naissance; mais dans la plupart des familles, l'enfant ne portait point ce sobriquet, ou du moins, il l'abandonna dès que fut passée la Terreur, alors que l'autorité civile réagit contre ces ridicules aberrations.

Il en est d'autres écloses dans des cerveaux détraqués, qui restèrent toujours à l'état de projet individuel. Un républicain de Montpellier, nommé Carney, voulant élaguer tous les vocables relatifs au culte, proposa de les remplacer par la désignation des inventions célè-

bres, des lois utiles et des grands faits politiques, correspondant, par leur date, à la naissance de l'enfant, comme *Télescope*, *Invention de l'Imprimerie, Baromètre, Liberté des Suisses*, *Tiers-État devenu Assemblée nationale,* etc. Les journaux charivariques du temps plaisantèrent beaucoup sur cet étrange projet, et, entre autres facéties, prétendirent qu'il entraverait trop les unions conjugales, parce que Mlle *Montgolfière* ne se résoudrait jamais à épouser M. *Machine pneumatique*, que Mlle *Porcelaine de Sèvres* ne s'exposerait pas à s'unir à M. *Machine à battre*, et que le mariage de M. *Pile de Volta* avec Mlle *Poudre à canon* serait quelque peu dangereux pour leur voisinage.

Si nous n'avions craint de dépasser les limites qui nous sont imposées, nous vous aurions entretenus des prédilections qu'ont eues, pour certains noms de baptême et certains prénoms, les nations, les provinces, les cités et même de grandes familles nobiliaires. Permettez-moi seulement, en terminant cette étude écourtée, de vous dire un mot sur la croyance superstitieuse aux noms fatidiques, qu'on s'imagine devoir influer mystérieusement sur notre destinée. Ce fut là l'objet de l'onomatomancie, prétendue science cabalistique dont les rabbins font remonter l'origine jusqu'à Enoch. Ce qui est autrement certain, c'est qu'elle fut pratiquée, dans une certaine mesure, par l'antiquité païenne. Les Grecs rejetaient un certain nombre de noms comme de mauvais augure ; les Romains demandaient aux oracles la révélation d'appellations favorables. Au moyen âge, le maire de Bavai attribuait toutes les infortunes de Marguerite d'Autriche à la seule lettre M, initiale de son nom et aussi de bien des choses funestes, comme *mal, malheur*, *maladie, malédiction*, *méchanceté, misère, morta-*

lité, etc. A Padoue, on considérait comme de mauvais augure tous les noms commençant par un A. En Écosse, le prénom de *Jacques* était réputé fatal, à cause du triste sort des rois qui le portèrent. Malgré l'introduction du Christianisme, les Anglo-Saxons n'en continuèrent pas moins à donner parfois à leurs enfants des prénoms qui devaient, selon eux, leur infuser les qualités de bravoure, d'honneur et de loyauté qu'estimaient tant leurs ancêtres.

Sans remonter si loin, et sans quitter la France, ne rencontre-t-on pas encore au fond de nos provinces, certaines gens qui, comme le père d'un héros de Sterne, s'imaginent que les noms, par une espèce de biais magique, ont sur notre conduite, sur notre caractère, sur notre bonheur, une secrète influence qu'on ne saurait éviter. Si les graves enseignements du Christianisme sur la liberté de l'âme ne peuvent les détourner de leurs étranges préjugés, ils devraient tout au moins s'en rapporter aux conclusions de la morale philosophique et méditer ce vieux proverbe d'un poète persan :

Ce n'est pas le nom qui fait l'homme,
C'est l'homme qui fait son nom.

FABLES

Par feu **Ch. LAFOSSE**, correspondant.

La Taupe.

L'ambition n'est pas l'exclusif apanage
Des puissants et des forts; les plus petits parfois
Ont la soif des grandeurs. Qui nous dit qu'à ses lois
Le ciron n'entend pas plier son entourage?
Une taupe dans l'ombre aspirait à régner;
Rien de mieux, mais comment gagner
Ce gros lot du destin? La chétive commère
Chez ses concitoyens obtus
Comptait des partisans; on citait ses vertus,
Son esprit, sa conduite austère.
Elle-même d'un don qu'elle tenait des dieux
Parlait d'un air mystérieux :
Il n'en fallut pas plus, et dame Renommée
D'emboucher la trompette et taupes d'accourir,
Désireuses de s'enquérir
Du talisman sacré de la sœur bien-aimée.
Fière d'un si nombreux concours,
L'intrigante à la foule adressa ce discours :
« Les dieux me sont témoins que depuis mon enfance
Dans la retraite et le silence
J'ai recherché l'oubli; je veux bien toutefois
Vous dire mon secret... Oui, votre humble servante
A reçu la faveur la plus éblouissante
Qu'une taupe de bien puisse envier... Je vois!
Oui, je vois le ciel et la terre,
Mes yeux embrassent l'univers,
Je vois l'immensité des mers,
De milliers d'astres d'or je vois briller la sphère. »

« Certes, si vous voyez tous ces objets divers,
S'écria l'assemblée au comble de la joie,
C'est Jupiter qui vous envoie.
De nos souterraines tribus
Soyez reine : avec vous elles ne craindront plus
Ces deux mortels fléaux de l'époque où nous sommes,
La dent des carnassiers et les piéges des hommes. »
Ainsi dans un soudain transport
La foule proclama cette honnête personne;
Mais tout l'éclat d'une couronne
Ne saurait conjurer la malice du sort.
Ce fut vers le déclin de la même semaine
Que son règne finit. La noire souveraine,
A la tête du peuple et des grands de sa cour,
Parcourait les champs d'alentour,
Lorsque Sa Majesté, qui marchait la première,
Arriva sur le bord d'une large rivière.
N'était-ce pas le cas d'y voir,
Ou, si vous l'aimez mieux, de mettre ses lunettes?
Car les eaux cheminaient complétement muettes.
Mais dans ce limpide miroir
Elle n'aperçut rien, et son ombre royale
Descendit brusquement sur la rive infernale.
De ses pauvres sujets les mémoires du temps
Disent qu'il se noya les trois quarts avec elle.
Le peuple n'est-il pas la victime éternelle
De ses aveugles charlatans?

L'Emigration du gibier.

« Savez-vous la grande nouvelle?
Disait un épagneul à ses bruyants voisins;
La trêve, si commode aux lièvres, aux lapins,
Grâce aux Dieux n'est pas éternelle;
Elle expire ce soir. Demain chiens et chasseurs

De ces heureux loisirs vont troubler les douceurs.
Ainsi tenez-vous prêts. » Un lièvre, de son gîte
Entendant cette voix maudite,
Courut donner l'éveil. On s'assembla sans bruit,
Et sous les voiles de la nuit
Le conseil des anciens, dans sa haute prudence,
Décida qu'il fallait décamper en silence.
A cent familles de proscrits
Une cime escarpée offrit ses noirs abris.
Il était temps, car dès l'aurore
Les aboîments des chiens, la fanfare sonore
Retentirent au loin; mais à ce gai concert
Succéda le silence; on eût dit le désert.
Partout la solitude, et les chiens hors d'haleine
A tous les échos de la plaine
Demandèrent en vain ses hôtes innocents
Absents.
Toutefois, bientôt las de la terre étrangère,
Un lapin à tête légère
Regagna ses foyers, et d'un lieu souterrain
Entendit deux renards causant d'un air chagrin :
« Hélas! disait l'un d'eux, je n'y saurais survivre.
Lièvres, perdreaux, lapins, que j'aimais tant à voir,
Qu'êtes-vous devenus? Quel affreux désespoir
Vous laissez après vous! » « Il nous reste à les suivre,
Dit l'autre, jusqu'aux sombres lieux.
Ce sont là de vos tours, ô destins envieux! »
« Voilà deux honnêtes personnes,
Et l'on peut se fier à des âmes si bonnes,
Se dit l'écervelé. Seigneurs, ces pauvres gens
Pour qui vos regrets obligeants
Sont à bon droit dignes d'envie,
Vous les aimiez donc bien! » « Autant que notre vie »
Dit le couple hypocrite. « Alors consolez-vous,
Reprit gaîment Jeannot; vous les reverrez tous. »

Et le pauvret de leur apprendre
De sa triste tribu le lugubre départ,
Le lieu de son exil, enfin l'heureux hasard
Qui lui vaut la faveur d'un entretien si tendre.
« Surtout soyez discrets, dit-il en finissant;
De mille embûches ténébreuses
Le monde est plein, dit-on; des langues venimeuses
Nous pourraient attirer quelque ennemi puissant. »
N'est-il pas vrai que ce langage
Etait un peu naïf? Vous devinez la fin.
Les petits ont beau fuir; l'œil méchant du Destin
Les suit de rivage en rivage.
Les renards affamés gravissent la hauteur.
Tout y fut mis à sac, et, faute bien minime
Pour de tels appétits, l'innocent délateur
Fut de ses doux amis la première victime.

Les deux Mulots.

Certain mulot de Beauce, aveugle de naissance,
Apprit qu'un vieux parent, son arrière-cousin,
L'un des plus gros bonnets d'un bailliage voisin,
Venait de lui léguer une fortune immense :
Fortune de mulot, mais n'importe le cas.
Voilà mon héritier dans un grand embarras.
Comment affronter seul les dangers d'un voyage,
Et démêler des lois les dédales obscurs?
Les grands chemins n'étaient pas sûrs,
Et le Palais, dit-on, ne l'est pas davantage.
Un voisin expert et discret
Fut par lui rencontré : « Soyez, dit le pauvret,
Mon guide et mon conseil; si le bonheur vient luire
A mon humble foyer, nous y vivrons à deux. »
« C'est Minerve qui vous inspire,
Répliqua le voisin d'un air avantageux;

J'irais sans tâtonner jusqu'au Céleste Empire;
Quant aux secrets des lois, à bon nombre de clercs
Je puis rendre des points; j'aurai les yeux ouverts. »
Aux premières clartés de l'aube matinale,
Ils firent leurs adieux à la terre natale.
Je ne vous dirai point leurs pénibles travaux;
Ils n'ont peut-être de rivaux
Que les exploits d'Hercule. Aux profondes vallées
Succédaient des coteaux, puis des plaines brûlées
Par les feux du soleil. Notre aveugle aux abois
Maudissait de grand cœur son fâcheux héritage,
Quand le voisin lui dit : « Mon frère, ayez courage;
Je vois là-bas fumer les toits
Du pays où s'étend votre nouveau domaine,
Un doux et vert tapis à la porte nous mène. »
Il ne se doutait pas que sous ces beaux dehors
Sommeillait une onde perfide.
Elle engloutit le pauvre guide
Qui mena son compère hériter chez les morts.

Un Donneur de conseils.

Au décès du lion, la soif d'indépendance
Porta le peuple en masse à se proclamer roi,
Tant il est vrai que pour l'emploi
Il est plus d'aspirants qu'on ne le croit en France!
Ces nouveaux affranchis, devenus citoyens,
De l'antique âge d'or allaient goûter les biens;
On le disait du moins. Bientôt la Renommée,
Jusqu'aux extrémités des plus lointains cantons
Faisant sa ronde accoutumée,
Publia ce grand fait. Là béliers et moutons,
Boucs, volailles, baudets, bonnes gens de province,
Politiques d'esprit fort mince,
De chiens amis de l'ordre écoutaient les avis :

Heureux, s'ils les avaient suivis!
Mais les vagues sont moins mobiles
Que l'instinct populaire. Un cauteleux tribun,
N'ayant aux discordes civiles
Rien à perdre, jugea le moment opportun.
« Citoyens, leur dit-il, l'affreuse tyrannie
Sur vous pesait de tout son poids;
Avec le dernier de nos rois
L'ère du despotisme est à jamais finie;
Jugez si cet instant m'est doux.
J'ai tant versé de pleurs! j'ai tant prié pour vous!
Aujourd'hui le faible respire;
Après un cruel abandon
La liberté vient vous sourire,
Elle vous tend la main. » « Bravo! dit un dindon. »
« Soyons, dit l'orateur, un grand peuple de frères.
Plus de secrets abus, de pouvoirs arbitraires!
Les dieux, protecteurs des petits,
Ont jugé vos tyrans; ils sont anéantis!
Mais aussi plus de défiance;
Chassez, chassez les chiens; leur âpre surveillance
Blesse autant votre dignité
Qu'elle outrage la liberté. »
« Oui, oui, chassons les chiens! » murmura l'assemblée;
Ce sont des gens hargneux et de fâcheuse humeur.
Plus de chiens! » Vainement, nonobstant la clameur,
Un sage à la foule aveuglée
Parla raison; ce cri retentit prolongé :
« Plus de chiens! plus de chiens! nous leur donnons [congé. »
Or sachez quel était ce patriote insigne.
Pour ses nobles exploits il est cité partout;
Son nom brille en première ligne
Parmi les noms des purs... c'était compère loup.

N. B. — La séance a été terminée par la lecture d'un travail de M. L. Vian, touchant *la particule nobiliaire*. Ce travail étant l'analyse d'un ouvrage plus étendu, déjà parvenu à sa 3e édition, M. Vian n'a pas cru qu'il y eût lieu de l'insérer ici.

PETROMANTALUM

NOTICE

Sur l'emplacement de Petromantalum indiqué dans l'itinéraire d'Antonin, de Lutetia à Rotomagus (de Paris à Rouen).

PAR **M. MERCIER**, MEMBRE TITULAIRE

On sait avec quelle précision, et souvent avec quelle exactitude, l'Itinéraire connu sous le nom d'*Itinéraire d'Antonin* désigne les villes et les stations principales échelonnées sur les grandes voies stratégiques qui unissaient les cités de la Gaule romaine.

La plupart de ces points, mentionnés dans ce précieux document, ont été retrouvés de nos jours : les uns sont devenus des villes populeuses et prospères, les autres sont descendus au rang de villages obscurs ou même de simples hameaux; d'autres enfin, plus maltraités par le temps et par les événements, ne témoignent plus de leur ancienne importance que par les ruines et les vestiges exhumés par l'archéologue.

L'Itinéraire d'Antonin indique, sur la grande voie de *Lutetia* à *Rotomagus* (de Paris à Rouen), une station qu'il désigne sous le nom de *Petromantalum*, et qu'il

place à un point situé à 28 lieues gauloises ou 42 milles romains de Lutetia, et à 30 lieues gauloises ou 45 milles romains de Rotomagus (soit, en mesures modernes, à 62 kilomètres de Paris et 66 kilomètres de Rouen (1).

Il semble qu'avec des renseignements aussi précis que ceux que nous recueillons dans l'Itinéraire d'Antonin, l'archéologie doive sans peine retrouver l'emplacement de *Petromantalum*; cependant jusqu'à présent l'incertitude a toujours existé, et lés historiens qui ont traité cette question ont émis les opinions les plus diverses.

Aux environs du point assigné pour l'emplacement de Petromantalum, se trouvent aujourd'hui plusieurs bourgs et villages : Magny-en-Vexin, Etrées, Banthelu et Saint-Gervais; chacun d'eux revendique l'honneur d'avoir succédé à la station romaine.

Nous allons examiner leurs titres.

Commençons par Magny :

Sa distance à la voie romaine est d'un kilomètre. La fondation de Magny, ainsi que le prouve son nom d'origine normande, et ainsi qu'il résulte de recherches savantes entreprises par plusieurs historiens, ne remonte pas au-delà du VIe siècle.

Vient ensuite Etrées :

Etrées a une origine romaine, c'est incontestable; son nom lui vient précisément de sa situation sur la voie

(1) Il n'est peut-être pas hors de propos de rappeler ici le rapport de ces différentes mesures entre elles :

La lieue gauloise équivalait à 2,221 mètres 1/2, et le mille romain (mille pas) à 1,481 mètres. La lieue gauloise équivalait donc à 1,500 pas romains. On sait que le pas romain valait deux de nos pas; il mesurait l'intervalle compris entre le point où le pied se lève et le point où le même pied se pose de nouveau sur le sol, soit 1 mèt. 481. (Walckenaer, *Géog. des Gaules*, t. III.)

même (*strata*); mais sa position ne se rapporte nullement aux indications de l'Itinéraire, il s'en faut de 2 kilomètres. La fondation d'Etrées est postérieure à la construction de la voie romaine, puisque c'est à cette voie que le hameau a emprunté son nom (faute d'autre assurément) (1).

Passons à Banthelu :

L'origine gauloise de Banthelu est hors de conteste; nous retrouvons là un de ces noms caractéristiques assez nombreux dans la contrée et qui ont conservé presque sans altération leur forme primitive.

Changez la lettre B en M ou la lettre M en B (ce qu'un défaut de prononciation, ou même un simple embarras nasal suffit à produire), et vous reconnaîtrez qu'il n'y a pas grande différence entre Banthelu et Manthelu.

Si l'on s'en rapportait à cette similitude de nom : *Banthelu*, *Manthelu* (prononcez à la manière romaine *Manthelou*) et Mantalum, la question serait tranchée et l'emplacement de Petromantalum serait retrouvé.

Mais ici se présente une difficulté :

Le village moderne de Banthelu n'est pas situé sur la voie romaine, il en est éloigné de 4 kilomètres au sud.

L'archéologue, sur ce point, paraîtrait faire fausse route; cependant on va voir qu'il touche à la solution de la question.

Si nous décomposons le mot Petromantalum, nous y trouvons une partie latine évidemment d'origine ro-

(1) Il est presque inutile de réfuter ici l'erreur qui, sans autre motif qu'une vague assonance, veut reconnaître dans Mantes l'ancien Petromantalum. Mantes-sur-Seine, qui se traduit en latin par *Meduntæ*, est située à 24 kilomètres au sud de la voie et du point indiqué dans l'Itinéraire d'Antonin.

maine : *Petro;* et un nom d'origine gauloise : *Mantalum.*

Nous ne nous occuperons pas ici de l'étymologie du mot Mantalum ; ceci intéresse moins notre question, et nous estimons qu'en torturant ce mot et en recherchant les syllabes analogues du vocabulaire celtique, un étymologiste convaincu lui trouverait dix significations différentes parfaitement admissibles, et non moins parfaitement authentiques.

Quant à l'étymologie du mot *Petro*, il n'est pas besoin d'être fort latiniste pour la trouver.

Traduisons donc Petromantalum par *Mantalum aux pierres.*

Justement, au point précis, indiqué par l'Itinéraire d'Antonin, la voie longe une colline de roches qui expliquent le terme que les Romains ont ajouté au nom de leur station. Or, s'ils ont ajouté ce qualificatif à leur Mantalum, ce devait être pour le distinguer d'un autre point du même nom, situé à peu de distance.

Ce point, c'est notre Banthelu moderne.

Quand les Romains établirent sur toute la Gaule le gigantesque réseau de leurs routes stratégiques, ils paraissaient s'être beaucoup moins préoccupés de desservir les villages peu importants que d'abréger les distances d'une cité à une autre par une rectitude de direction aussi absolue que possible.

D'un autre côté, les villages gaulois étaient plus clairsemés que nos communes actuelles, et leurs territoires étaient par conséquent plus étendus; lorsque la route traversait les parties désertes d'un de ces territoires et que les Romains se trouvaient dans la nécessité d'y élever un *castellum* destiné à surveiller la contrée, ou d'y construire une station ou poste servant d'étape, il

leur fallait désigner ce point, soit par une appellation absolument latine, soit par un nom tiré de la localité la plus voisine, ou bien de la configuration géologique ou topographique de l'endroit.

De nos jours, quelque chose de semblable a lieu, lorsque le tracé d'une ligne de chemin de fer fait passer la voie à une distance assez considérable d'un village, et que les besoins du service nécessitent un arrêt, la station ainsi isolée porte le nom de la commune la plus voisine ou les noms combinés des communes les plus rapprochées.

Des deux Mantalum de l'époque romaine, l'un a conservé son nom presque sans modifications : *Banthelu*; l'autre a changé sa dénomination et cache aujourd'hui son origine gallo-romaine sous le nom moderne de *Saint-Gervais*.

La commune de Saint-Gervais que traverse la voie romaine, est située sur le penchant d'une colline rocheuse de 160 mètres d'altitude; les massifs de pierres qui bordent la route, s'étendent sur une longueur d'environ 300 mètres.

La situation de Saint-Gervais coïncide exactement avec les indications si précises de l'Itinéraire d'Antonin, et la configuration du pays justifie pleinement le surnom que les Romains avaient appliqué à leur station.

Petromantalum ne fut en effet, ni une ville, ni un village, mais un simple poste qui n'avait d'importance que comme point stratégique. Les Romains durent y élever un petit sanctuaire consacré à l'un de leurs dieux protecteurs des voyageurs ou des soldats; plus tard, lorsque, sous le règne de Constantin, le christianisme devint la religion officielle de l'empire, les temples et les sanctuaires établis dans les villes et dans les cam-

pagnes furent ou détruits ou transformés en chapelles placées sous le vocable des premiers martyrs chrétiens.

Le culte de saint Gervais prit naissance dans le ve siècle, plus de deux cents ans après son martyre. Un grand nombre d'églises nouvelles furent, à cette époque, placées sous son invocation.

La chapelle de Petromantalum, comme il arriva souvent en pareil cas, devint, en raison de sa situation sur la grande route de Paris à Rouen, le centre d'un groupe d'habitations, et la nouvelle circonscription paroissiale fut désignée par l'autorité ecclésiastique sous cette dénomination fort usitée dans les dix premiers siècles pour les localités peu importantes : *Apud Sanctum Gervasium*. Le village a conservé jusqu'à nos jours et conserve encore le nom de Saint-Gervais; le vieux nom gallo-romain tomba dans l'oubli au moyen âge avec le souvenir même de ceux qui le lui avaient imposé.

Il serait peut-être intéressant, croyons-nous, que des fouilles intelligentes fussent pratiquées dans ce village, surtout dans le voisinage de l'église; elles mettraient assurément au jour les substructions du sanctuaire primitif et peut-être celles du castellum romain.

NOTICE
SUR LE CHATEAU ET SUR LE COUVENT
DES CORDELIERS DE NOISY-LE-ROI;

PAR M. **Adrien MAQUET**, CORRESPONDANT.

I. — Histoire du Château.

Les vieux châteaux disparaissent chaque jour et, pour beaucoup, c'est à peine si l'on trouve la trace de leurs ruines et de leurs fondations.

Quelques-uns même ont totalement disparu.

Celui de Noisy est de ce nombre; tout au plus découvre-t-on sous les hautes herbes et les bouquets d'arbres qui ont poussé sur ses ruines, les fondations de deux des pavillons des angles du bâtiment au fond de ce qui fut les fossés du château, et quelques caves à demi écroulées ou effondrées entièrement. Le fer à cheval ou du moins ses fondations sont traversées par le chemin dit « du Fer à Cheval, » et ce qui reste de ce château démoli est tellement caché dans les ravins et le bois, qu'il faut toute l'ardeur de l'archéologue pour retrouver ces débris d'un manoir que la famille de Gondi avait élevé à grands frais, vers la fin du seizième siècle.

Dès 1589, le maréchal de Retz, Albert de Gondi, qui l'avait fait bâtir, put y habiter avec toute sa famille. Le cardinal de Gondi y résidait aussi assez souvent, et vers la fin de l'année 1589, M. de Villeroy, secrétaire d'Etat, accompagné de MM. de Videville et Zamet, alla trouver le cardinal à Noisy. M. de Bellièvre s'y rendit aussi à la prière de M. de Villeroy, au sujet de la paix que l'on s'efforçait de conclure avec le duc de Mayenne, chef de la Ligue, et pour assister au conseil réuni, à cet effet, par le cardinal Cajetan, envoyé et légat du pape Sixte-Quint. L'archevêque de Lyon, arrêté à Blois, au moment de l'assassinat des Guises, et sorti de prison à cette époque, s'y trouva aussi.

Le cardinal de Gondi se rendit ensuite à Paris, après l'arrivée du légat, qui y fut reçu, malgré l'absence du duc de Mayenne, occupé au siége de Pontoise.

Mais le cardinal Cajetan ne tint guère compte des bons conseils du cardinal, des misères de la France, ni des remontrances des gens de bien; au lieu de l'office de père commun, comme l'on espérait et croyait que c'était l'intention du pape qu'il fît, il embrassa et favorisa ouvertement le parti des turbulents, et sous main les desseins des Espagnols, au grand préjudice de la religion et de la France (1).

En 1590, après que ces négociations eurent échoué, le cardinal de Gondi partit de Paris, très-mal édifié du légat, et se retira de nouveau à Noisy. Vers la fin du mois de mars de la même année, le cardinal de Gondi envoyait à M. de Villeroy un passe-port du Roi pour aller à Noisy et à Mantes, où était Sa Majesté, les habitants lui ayant rendu la ville après la bataille d'Ivry.

(1) *Mémoires d'Etat* de M. de Villeroy.

M. de Villeroy s'étant rendu à Noisy, y vit le cardinal qui lui dit qu'après ce coup, il était encore plus nécessaire que devant de bâtir un bon accord pour sauver la religion et garantir la ville de Paris, laquelle courait grande fortune, et qu'il était d'avis qu'il allât à Mantes trouver le Roi, et lui faire ouverture de la paix. M. de Villeroy, arrivé près de Mantes, y trouva, non Sa Majesté, mais M. Du Plessis-Mornay, et s'en revint assez mécontent de ce dernier. De retour à Noisy, il y trouva, avec le cardinal, le légat Cajetan et M. de Bellièvre, conférant pour le bien du royaume et de la paix. Mais le légat tendait plutôt à diviser les catholiques d'avec Sa Majesté, et à les exciter, solliciter et presser de renvoyer à l'Eglise, qu'à faciliter un bon accord, tant il désirait complaire au roi d'Espagne et le servir.

Enfin, au mois de janvier 1592, M. de Villeroy vint encore une fois à Noisy trouver le cardinal; là il apprit la charge que Sa Majesté avait donnée au sieur de La Verrière (1), et le fondement d'icelle. Sur quoi ils convinrent de faire proposer au Roi qu'il devait assurer son intention de revenir à la religion catholique dans un temps fixé, afin de lever l'opinion que plusieurs avaient qu'il ne la mettait en avant que pour amuser le monde; et qu'il déclarât aussi son intention être de se réunir à l'église catholique et de s'instruire pour cela (2).

Par suite du séjour du cardinal de Gondi au château de Noisy, l'on peut dire que cet humble village vit se réunir à plusieurs reprises dans ses murs les hommes de bien et de grand talent que la France avait produits

(1) Pierre Séguier, président à mortier au Parlement de Paris, puis chancelier de France, mort en 1606.

(2) *Mémoires d'Etat* de M. de Villeroy, années 1589 et suivantes.

à cette époque, et que la paix, signée en 1593, y fut discutée, recherchée et proposée pour le bien de tous.

Au commencement du dix-septième siècle, le château de Noisy était déjà, pour ainsi dire, abandonné par les descendants de ceux qui l'avaient construit. L'on voit dans les *Historiettes* de Tallemant des Réaux que le feu cardinal de Retz (1) tint trois ans tous ses grands chevaux et tous ses coureurs à Noisy, près Versailles, disant tous les jours : J'y irai demain. Ses gens, pour les tenir en haleine, passaient au Pré-aux-Clercs, qui était alors la Voirie, et relançaient quelques chiens qui couraient jusquà Meudon. Le cardinal y voulut aller une fois. Le chien courut jusqu'à mi-chemin de Noisy, mais le cardinal n'y alla pas pour cela. Et Tallemant continue, en disant : J'ai ouï raconter de lui une chose assez raisonnable. A Clairac, il racheta pour six pistoles une belle fille, que les soldats emmenaient; puis, comme elle eut témoigné qu'elle serait bien aise d'être religieuse, il lui donna mille écus pour se mettre en religion à Toulouse, et ne lui toucha pas le bout du doigt (2). Cette anecdote fait l'éloge du Cardinal qui en avait d'autant plus de mérite, que la licence des mœurs de l'époque n'avait pas envahi seulement les classes les plus élevées de la société, mais que quelques membres du clergé en donnaient aussi le triste exemple.

Le cardinal de Retz ne posséda le château de Noisy que pendant la tutelle de son neveu, de 1604 à 1615, et ce dernier, nommé aussi Henri, devenu majeur en 1615, se mit en possession de la seigneurie et du château.

(1) Henri de Gondi, évêque de Paris, président du Conseil du roi.

(2) Tallemant des Réaux, *Historiettes*. Voir Henri de Gondi.

Nous ne voyons pas qu'il ait fait grand séjour à Noisy. Il joignait au titre de seigneur justicier de Noisy et Bailly ceux de duc de Retz et de Beaupréau, pair de France, marquis de Belle-Ile et des Iles d'Yères, comte de Chemillé, baron Du Plessis-le-Chastel et de Marly-le-Chastel et de Beaumanoir, etc. La multitude de ses grandes propriétés, fut encore, sans doute, une cause d'abandon pour le château de Noisy, qui souvent inhabité, quoiqu'il fût solidement bâti, ne pouvait que se ruiner, faute d'être entretenu et réparé.

Henri de Gondi mourut à Prinçay, en Bretagne, le 12 août 1659.

Il avait vendu, dès l'an 1619, le château de Noisy à ses oncles Henri et Jean-François de Gondi. Le premier étant mort à Béziers, le 3 août 1622, Jean-François de Gondi fut sacré premier archevêque de Paris, et, lui ayant succédé dans tous ses biens, devint seigneur du château de Noisy, de Bailly et autres lieux. La part active qu'il prit à la guerre de la Fronde, et les voyages qu'il fit à l'étranger, ne lui laissèrent pas beaucoup de loisirs pour s'occuper de ses biens, et étant mort en 1654, ses biens ayant passé à Philippe-Emmanuel de Gondi, comte de Joigny, son frère, et à Henri de Gondi, duc de Retz, son neveu, ceux-ci les vendirent notamment : Noisy, Bailly, Marly-le-Chastel et les Essarts, par contrat passé le 28 juin 1656, à François Bossuet, secrétaire du Conseil d'Etat du Roi, pour la direction des finances.

François Bossuet, le dernier seigneur de Noisy, en fut aussi le bienfaiteur. Ses grandes libéralités l'ayant ruiné, il se vit obligé de vendre le château de Noisy, qui fut acheté par le roi Louis XIV, en vertu d'une sentence de décret et adjudication, le 20 mai 1676. Tous ses biens

ayant été vendus, François Bossuet se retira d'abord près de Notre-Dame de Bon-Repos, entre Noisy et Bailly, dans une petite maison qu'il avait fait bâtir. Retiré ensuite au couvent des Grands-Augustins, place des Victoires, il y mourut en 1675.

Devenu la propriété du Roi, le château de Noisy reçut un certain nombre de gardes, sous le commandement d'un capitaine, et lorsque madame de Maintenon eut, de concért avec mesdames de Brinon et de Saint-Pierre, formé un pensionnat de jeunes filles nobles et pauvres, pour les soustraire aux influences licencieuses de ce temps, elle demanda au Roi le château de Noisy, pour ces demoiselles, qui d'abord réunies à Montmorency, puis à Rueil, où elles étaient trop à l'étroit, furent enfin installées au château de Noisy, pendant que l'on construisait pour elles les bâtiments de Saint-Cyr.

Les réparations nécessaires ayant été faites à la charge du Roi, le lendemain de la Purification de l'an 1684, on commença à déménager de Rueil pour venir à Noisy. Madame de Maintenon s'y rendait presque tous les jours, et elle était si contente de la bonne éducation de ses pensionnaires, qu'elle en faisait souvent le récit au Roi. Ces conversations firent impression sur le cœur du Roi, et lui inspirèrent le dessein d'augmenter le nombre de ses pensionnaires, afin d'avoir part à cette bonne œuvre. Il régla pour cela un fonds à prendre sur les aumônes, et madame de Maintenon se vit bientôt entourée de tous côtés de jeunes filles nobles qu'on lui présentait et qu'elle préférait parce que, disait-elle, ces jeunes personnes se trouvaient plus à plaindre que les autres, se voyant sans bien et sans éducation.

En peu de temps le nombre de cent élèves auquel ce pensionnat était fixé, fut rempli, et madame De Main-

tenon, première supérieure de la communauté, leur donna un costume et des règlements qui firent apprécier la haute sagesse et la bonté de la directrice.

Enfin les dames de la cour en vinrent à dire tant de bien au Roi de cette communauté, et de la bonne éducation qu'on y recevait, qu'il résolut de voir par lui-même ce qui en était. Il alla donc à Noisy, au retour d'une chasse, lorsqu'on s'y attendait le moins. Madame de Brinon le reçut, le mena aux classes et dans la chapelle et l'instruisit de tout. Le Roi fut très-content de cette visite, et se sentit inspiré du désir de faire quelque chose de plus grand et de plus solide.

Madame De Maintenon, ayant saisi cette occasion, lui représenta le pitoyable état où étaient réduites la plupart des familles nobles, par les dépenses que les chefs avaient été obligés de faire à son service; les besoins que les enfants avaient d'être soutenus pour ne pas tomber dans l'abaissement, et que ce serait une œuvre digne de sa piété et de sa grandeur, de faire un établissement stable, qui fût l'asile de ces pauvres demoiselles du royaume, où elles fussent élevées dans la piété et dans tous les devoirs des filles de leur condition.

Le père La Chaise la seconda aussi. Le Roi forma alors le dessein de fonder une maison plus vaste, et porta à 250 le nombre des demoiselles qui devaient y être gratuitement reçues, élevées, nourries et entretenues jusqu'à vingt ans, aux dépens de la fondation et sans qu'il en coûtât rien aux parents. Dès lors, le château de Noisy, où l'eau manquait (ce qui empêchait l'établissement définitif des demoiselles de la communauté), fut encore une fois abandonné. Les nouveaux bâtiments, commencés le 1er mai 1685, furent achevés en juillet de la même année. Deux mille cinq cents hommes y avaient

travaillé, et ces bâtiments coûtèrent au roi un million quatre cent mille livres. Le déménagement commença le 26 juillet 1685, et finit le 1er août suivant (1).

Comme pour faire contraste avec l'œuvre bienfaisante, conçue à Noisy, l'on a écrit que madame de Maintenon, étant au château de Noisy, y forma le projet de la révocation de l'édit de Nantes, qui fut si funeste à la prospérité de la France (2). Les mémoires du temps ne font pas mention de ce fait, et l'on peut croire que les occupations multiples de cette dame, dans la communauté qu'elle avait réunie, ne lui auraient guère laissé le loisir d'y songer.

Le roi Louis XIV allait encore quelquefois à Noisy, qui se trouvait enclavé dans son grand parc. Le Journal du marquis de Dangeau nous donne le récit sommaire de ces excursions ou promenades du Roi à Noisy, que Mgr le duc de Bourgogne avait pris en affection et où il venait assez souvent. Le 5 juillet 1691, le Roi se promena toute la journée dans ses jardins de Marly; le soir, il monta en carrosse et alla joindre les dames qui étaient allées à Noisy entendre le salut, et puis revint voir Monseigneur qui était à l'escarpolette.

Le 8 juillet 1693, la petite vérole ayant paru à Madame (3) la veille, le Roi dissémina toute la cour de Versailles; Mgrs les ducs de Bourgogne et d'Anjou furent envoyés à Noisy. Le lendemain le Roi alla à Marly et les ministres aussi, excepté M. de Beauvilliers, qui de Noisy revint à Marly. Le jour suivant le Roi, se promenant dans la forêt devant Noisy, fit venir à la

(1) *Dictionnaire historique* de Hustaut et Magny, t. II, p. 619.

(2) *Annuaire de Seine-et-Oise,* 1864.

(3) Madame, belle-sœur du roi.

porte Mgrs de Bourgogne et d'Anjou, qui lui firent leur cour, et pendant qu'il était dans la forêt, il leur manda qu'il y avait des gens de qualité qui les attendaient, et ils s'y rendirent aussitôt. Le 24 août suivant, le Roi alla se promener l'après-midi à Noisy, où l'on faisait alors accommoder beaucoup de choses dans le parc et les jardins; il paraît que Mgr le duc de Bourgogne aimait fort ce lieu-là.

Le 14 janvier 1694, le Roi alla l'après-dînée se promener à Noisy, où il faisait accommoder une garenne pour le duc de Bourgogne. Le 18 mai suivant, le Roi allait se promener avec les dames à Noisy, où il faisait faire une garenne pour le duc de Bourgogne. Un mois après le Roi alla le soir à la chasse, d'où il entendit tirer un petit feu d'artifice que l'on avait préparé quelques jours auparavant à Noisy, où les princes passèrent la journée. Le 17 novembre de la même année, le Roi allant se promener l'après-dînée à Noisy, vit tirer les ducs de Bourgogne, d'Anjou et de Berry, dans la garenne forcée qu'il y avait fait faire. Le 3 juin 1696, le Roi alla l'après-dinée à Noisy, où il fit collation; le Dauphin y était et ses enfants y vinrent de Versailles.

La princesse de Savoie vint, le 23 mai 1697, se promener à Noisy avec madame de Maintenon et ses dames, et le 3 août suivant, elle renouvela cette promenade étant en calèche avec le Roi.

Mgr le duc de Bourgogne allait souvent à cheval de Versailles à Noisy, ce qui fut cause que le jeune marquis de Bissy, qui suivait le duc, le 1er août 1699, en revenant de Noisy à Versailles, fit une cruelle chute de cheval, qui exigea l'opération du trépan.

Vers la fin de sa vie, Louis XIV avait réuni à Noisy une partie de sa vénerie, et le 30 août 1700, il alla, avec

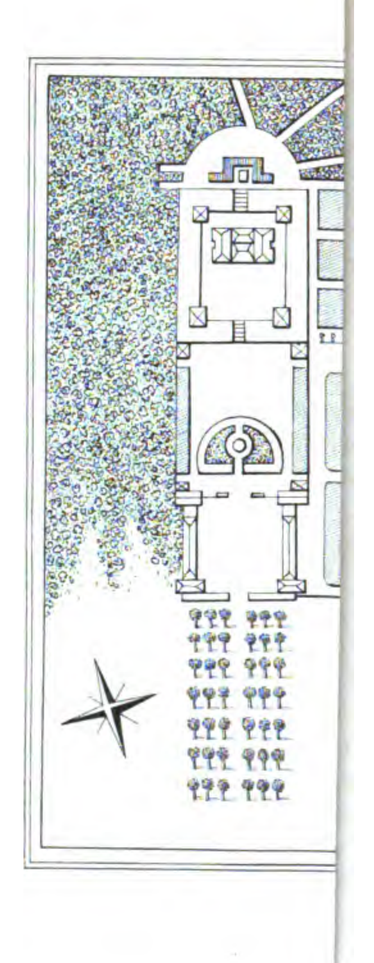
madame la duchesse de Bourgogne, voir la nouvelle meute qu'il avait rassemblée pour le cerf et qui était de chiens beaucoup moins vites que ceux de sa meute ordinaire, qui subsistait toujours sous les ordres de M. de La Rochefoucauld.

Enfin, le 21 février 1708, le Roi donna à M. de Chamillart quarante mille francs d'augmentation sur les appointements de la charge de secrétaire d'Etat de la guerre, et lui donna de plus le château de Noisy, avec cinquante mille francs pour le faire accommoder, et la permission de chasser dans le parc de Marly et dans celui de Versailles. Madame de Chamillart, ayant été trois jours après voir ce château, trouva qu'il faudrait trop d'argent pour le rendre logeable et se décida à garder sa propriété de Villeneuve-l'Etang, qu'elle était sur le point de vendre pour venir habiter Noisy (1).

Vingt-quatre ans plus tard le château de Noisy n'existait plus. Abandonné par les princes du sang qui y étaient venus dans leur jeunesse et que la mort avait atteints, notamment le duc de Bourgogne qui montrait beaucoup d'affection pour ce lieu, le château des Gondi, devenu château royal, fut donné par Louis XV à l'un de ses lieutenants de vénerie pour le démolir.

Peu de temps auparavant, M. Boulin, conseiller au parlement de Paris et seigneur de Bailly, fit une description du château, insérée à la fin de son manuscrit intitulé : Suite des seigneurs de Noisy et Bailly (1), et que nous avons transcrite textuellement. Ce qui subsiste des ruines est si peu de chose, qu'à part deux ou trois caves voûtées en cul-de-four et très-solidement construites, le reste des matériaux des fondations ayant été

(1) *Journal* de Dangeau, aux dates citées.





emporté aux environs, il est difficile de rétablir par la pensée l'emplacement des bâtiments et des jardins.

Du passage de la famille de Gondi à Noisy, il reste encore l'église et le couvent des Cordeliers. Cet ancien couvent, aujourd'hui maison bourgeoise, a perdu beaucoup de son caractère monastique, et l'on y chercherait en vain le cloître des religieux et leurs cellules.

II. — Description du Château avant 1732

(Manuscrit de M. Boulin).

On arrivait dans ce château, qui avait fait pendant près de cent cinquante ans l'ornement du pays, par une avenue de six rangées d'ormes, large de vingt toises, au bout de laquelle on trouvait un fossé large de douze pieds, bien revêtu, qui formait l'entrée de l'avant-cour qui avait trente-deux toises de long sur trente-trois de large; il y avait des deux côtés de cette cour deux grands corps de bâtiments assez bas, qui servaient anciennement d'écuries.

Ces deux ailes étaient terminées en entrant par deux pavillons couverts d'ardoises. Deux autres pavillons plus gros terminaient les deux autres bouts.

Dans le fond de la cour, une muraille de moellons et de briques, avec des chaînes de pierre de taille de distance en distance, régnait d'un de ces pavillons à l'autre, et séparait cette première cour de la seconde.

Le pavillon joignant l'église des révérends pères Cordeliers a été conservé et donné à ces religieux, pour augmenter leur logement.

Cette muraille était couverte d'une tablette de pierre

de taille, sur laquelle il y avait de distance en distance des piédestaux de pierre, qui portaient des vases et d'autres ornements.

La principale porte d'entrée de ce château, que l'on a laissée subsister jusqu'à présent, se trouvait placée dans le milieu du mur, dont je viens de parler. C'est une espèce de portail assez élevé, de pierre de taille, dont toute la façade est ornée de refends depuis le bas jusqu'au haut, avec deux pilastres formant par-dessus un avant-corps qui porte un fronton fort large, avec sa corniche, dans le milieu duquel on voit encore en bas-relief les armes de M. Bossuet, secrétaire du Conseil d'Etat du roi, direction des finances, dernier seigneur de ce château, avant que le roi s'en fût rendu adjudicataire, en 1676, avec celles de Marguerite Beveran, sa femme, qu'il avait substituées à la place de celles de M. le maréchal de Retz, qui avait fait bâtir cette belle maison et dont on voit encore dans la frise les chiffres composés de doubles A et de doubles G entrelacés qui sont les premières lettres du nom d'Albert de Gondi, qui se trouvaient pareillement dans des ornements de fer à jour qui étaient dans l'imposte de la porte de bois que l'on a ôtée.

On entrait par cette porte dans la seconde cour qui avait quarante-neuf toises de long, sur quarante de large, et que l'on nommait la cour du Fer à Cheval, à cause d'un magnifique fer à cheval qui en occupait presque toute l'étendue, et au-dessus duquel on montait par deux grandes rampes bien pavées, et néanmoins fort raides; elles formaient par leur enfoncement un demi-cercle qui contenait dans sa circonférence neuf portiques en forme de niches plus au moins larges, et élevées à proportion de la pente des rampes; ils étaient

tous de pierre de taille, et ornés, depuis le bas jusqu'au haut, de bandeaux larges d'un pied, qui régnaient tout autour, et qui étaient chargés d'ornements rustiques, aussi bien que les voussures.

Entre ces portiques, il y avait de grands cadres à oreilles de pierre de taille, qui renfermaient des tables de rocaille avec des renfoncements de briques à l'entour.

Tout l'ouvrage était couronné d'un gros cordon de pierre de taille, sur lequel était posé un rang de balustres de briques avec des pilastres de pierre de distance en distance, pour soutenir une belle tablette de pierre de liais qui régnait tout autour.

Ce fer à cheval avait vingt-cinq pieds de haut dans sa plus grande élévation, et son ouverture par en bas était de vingt-neuf toises.

Il y avait dans cet espace un parterre de buis en broderie, au milieu duquel on voyait un bassin de marbre blanc de figure octogone élevé de trois pieds du rez-de-chaussée, au milieu duquel il y avait une girandole de pareil marbre qui portait un bassin rond d'un seul morceau de marbre blanc de six pieds, quatre pouces de diamètre, du milieu duquel sortait autrefois un jet d'eau qui retombait en nappe dans le bassin de marbre au dessous.

Les deux côtés de cette cour étaient fermés par une arge muraille qui régnait le long des rampes du fer à cheval, depuis les deux gros pavillons de l'entrée jusqu'aux fossés de la cour du château.

Cette muraille était ornée de distance en distance de chaînes de pierre de taille, entre lesquelles il y avait des niches de pierre de taille et de briques dans lesquelles on dit y avoir eu autrefois des statues. Ces deux murailles dont le dessus finissait par en haut, de niveau

avec l'esplanade qui était au-dessus du fer à cheval, formaient, par leur épaisseur de neuf à dix pieds, une longue terrasse de chaque côté, pavée de petits carreaux de grès et bordée d'une balustrade, avec des tablettes de pierre, toute pareille à celle du fer à cheval.

Ces terrasses conduisaient à l'étage d'en haut des deux gros pavillons de l'entrée sans qu'on fût obligé de descendre les rampes du fer à cheval, pour y aller. Le dessus de ce fer à cheval formait une assez grande esplanade d'où la vue était magnifique. Il fallait ensuite monter un perron de huit ou dix grandes marches faites de petits pavés et bordées de tablettes de pierre, pour arriver sur le pont-levis de la cour du château, sur lequel jamais carrosse n'avait passé, pour entrer dans cette troisième cour.

La porte de l'entrée était de pierre de taille, et d'un goût d'architecture plus léger que celle d'en bas. Plusieurs pilastres soutenaient en dehors un attique, et six colonnes du côté de la cour portaient une plate-forme faite de grandes dalles de pierre de liais ce qui formait une terrasse au-dessus de cette porte, large de huit pieds, avec des balustres et des tablettes de pierre de liais qui régnaient tout autour.

Sur les deux angles de devant de ces tablettes on avait posé deux fort gros chiens de pierre, avec des colliers au bas desquels pendaient par devant les armes de M. le maréchal de Retz.

On montait sur cette terrasse par un petit escalier de pierre que l'on trouvait à gauche sous l'entrée de cette porte; il y en avait un autre à droite qui descendait dans les fossés.

Cette dernière cour qui dominait par son élévation au-dessus des deux autres, avait trente-cinq toises de

long sur vingt-huit de large. Elle était entourée de magnifiques fossés larges de cinquante pieds par le haut, et profonds de vingt. Ils étaient revêtus de murailles épaisses de six pieds par en bas, faites de pierre de meulière avec des chaînes de pierre de taille de distance en distance, et un gros cordon de pierre de taille qui régnait tout autour à la hauteur du rez-de-chaussée de la cour.

Les quatre angles de cette cour étaient flanqués de quatre pavillons de pierre de taille et de briques, couverts d'ardoises; ils saillaient dans les fossés de plus de la moitié de leur épaisseur, ce qui leur donnait par le pied la figure de quatre bastions; il y avait, dans deux de ces pavillons, des puits d'une profondeur extraordinaire avec des pompes pour tirer plus facilement de l'eau.

Cette cour était entourée, de trois côtés, de portiques de pierre de taille de six pieds d'ouverture chacun, avec des appuis au devant. Les entre-deux de ces portiques étaient de briques; un rang de balustres de pierre avec une tablette pareille régnait au-dessus de ces portiques, qui se rejoignaient de chaque côté à la porte d'entrée.

Quelque agréable que fût à la vue ce grand nombre de portiques, rien n'égalait l'effet charmant que faisait la variété des paysages qu'il représentait comme autant de tableaux du milieu de cette cour, d'où la vue était magnifique, tant par la situation du lieu que par les différents objets qui s'offraient de tous côtés, excepté néanmoins la face qui était derrière le château, qui n'avait d'autre vue que le bois de haute futaie qui en était même trop proche, ce qui faisait qu'il n'y avait point de portiques sur le bord du fossé de ce côté-là.

A vingt toises de la porte d'entrée, était bâti le

château : c'était un gros corps de logis double qui avait dix-neuf toises de face, y compris deux pavillons qui l'accompagnaient par les bouts et qui saillaient de six pieds le corps de logis; ils avaient dix toises de face sur les côtés. Tout le corps de ce bâtiment était construit de pierre de taille et de briques; il y avait à tous les angles, des pilastres de pierre de taille avec leurs chapiteaux d'ordre corinthien posés sur une triple assise de pierre de taille qui régnait tout autour du bâtiment. Ces pilastres portaient une belle corniche de pierre de taille qui séparait l'étage du rez-de-chaussée d'avec celui de dessus.

D'autres pilastres de pareille architecture étaient posés sur cette corniche et soutenaient un entablement de pierre de taille.

Toutes les croisées étaient entourées de tableaux de pierre de taille avec des mignots de pierre dans le milieu; tous les trumeaux étaient de briques. Il n'y avait que quatre croisées de face à chaque étage du corps de logis, et deux à chaque pavillon, ce qui faisait huit en tout.

Les pavillons avaient quatre croisées en retour sur les faces des côtés. Il y avait au-dessus de l'entablement de grandes lucarnes de pierre qui répondaient au-dessus de chaque croisée, les deux du milieu que l'on avait fermées en plein et réunies ensemble, formaient une éspèce de fronton fort large de pierre de taille, et mal proportionné, dans lequel M. Bossuet avait fait mettre ses armes, avec celles de sa femme, dans un grand cartouche accompagné de supports et d'autres ornements; cet ouvrage paraissait avoir été fait après coup.

Le rez-de-chaussée de ce bâtiment était élevé au-dessus de la cour de cinq pieds, et l'on y montait par

un perron de belles pierres de liais, fait en fer à cheval avec une balustrade de fer. On trouvait sur le palier de ce perron, qui était fort long et fort large, deux grandes portes qui servaient d'entrée à un grand vestibule, à gauche duquel était un assez grand escalier qui montait depuis les offices sous terre jusqu'aux greniers, fait dans le goût de ces temps-là, avec des voûtes cintrées de briques et de pierre de taille et un mur d'eschif au milieu.

De très-grandes salles occupaient tout le corps de logis, tant au rez-de-chaussée qu'à l'étage au dessus.

Les pavillons étaient mieux distribués, et contenaient à chaque étage plusieurs chambres avec de petits cabinets servant de garde-robes.

Il y avait sous tout ce bâtiment des offices, des cuisines voûtées et autres souterrains qui donnaient beaucoup de commodités et qui tiraient leur jour du dedans des fossés du côté du bois de haute futaie, qui faisait un des plus beaux ornements de ce château, et qui contenait un parc de cent arpents fermé de murailles qui furent abattues en 1701, lorsque le roi Louis XIV fit enclore de murailles la forêt de Marly, dont cette futaye fait encore aujourd'hui partie.

Enfin, les jardins répondaient en tout à la magnificence de cette maison; ils étaient en terrasse dans le haut et ces terrasses étaient paralèlles au bois de haute futaie qui les dominait, étant sur un terrain beaucoup plus élevé, ce qui faisait qu'après avoir traversé les fossés du château sur un pont-levis, il fallait encore monter un perron à plusieurs paliers pour y arriver.

Ces terrasses s'étendaient également à la droite et à la gauche du château; elles avaient cent dix toises de long chacune, et étaient toutes revêtues de fortes murailles épaisses de cinq pieds par le bas.

Il y avait au-dessous de ces terrasses de vastes boulingrins qui étaient de même longueur, et qui se terminaient en pente d'un côté, jusqu'aux murs d'un grand clos appelé le Vaucheron dépendant de cette maison, et de l'autre côté jusqu'au couvent des pères Cordeliers, à qui le roi a donné un de ces boulingrins joignant leur maison, pour augmenter leur enclos.

Il y avait au milieu de ces jardins bas, de grands bassins de pierre de taille, dans lesquels il y avait eu autrefois des eaux jaillissantes.

Mais rien n'était comparable à la grotte qui était placée sur la première terrasse d'en bas, à la gauche du château, du côté de Vaucheron; elle répondait au milieu du boulingrin qui était au-dessous de cette terrasse sur laquelle on montait par un grand perron rond, de dix-huit marches de pierre de taille qui était au-devant de cette grotte, dont la façade avait trente pieds de long.

Quatre belles colonnes de pierre, d'ordre composite, de quinze pieds de haut chacune, y compris les piédestaux, soutenaient une frise avec un fronton. Il y avait dans la frise des faisceaux d'armes dans lesquels on voyait des boucliers chargés des armes des Gondi, et dans le fronton deux figures en bas-relief à demi couchées, représentant l'une Neptune, et l'autre la déesse Thétis.

Toute cette façade était terminée par le haut d'un rang de balustres de pierre avec une tablette qui servait d'appui à une terrasse qui était au dessus.

La porte de l'entrée de cette grotte était ornée de refends, et fermée d'une grille de fer.

Sa profondeur depuis l'entrée jusqu'au fond était de huit toises, et la croisée qui la traversait en avait neuf et demie, à chaque bout de laquelle on trouvait un

petit cabinet éclairé par un portique grillé qui donnait sur la terrasse.

Au milieu de cette croisée était un salon octogone de vingt pieds de diamètre, qui était voûté en dôme et qui avait dix-sept à dix-huit pieds de haut; on entrait dans ce salon par quatre portiques de onze pieds de haut.

Tout le dedans de ce souterrain était incrusté de rocailles et de coquillages variés en cent façons différentes, formant des compartiments et des mosaïques charmantes. Il y avait dans les quatre pans coupés de ce salon des niches de rocailles et de coquilles dans lesquels on voyait des figures de Tritons et de Sirènes faites de petits coquillages qui imitaient parfaitement le naturel.

Le plafond du dôme était divisé en huit parties égales par des arcs surbaissés qui naissaient de chaque angle du salon et qui venaient se réunir au centre, d'où pendait un gros cul-de-lampe travaillé à jour, d'un goût très-recherché ; tous ces ornements étaient faits de coquilles et de rocailles.

Le pavé de ce salon et de toute la grotte était de pierres de liais ciselées par compartiments qui répondaient aux dessins du plafond, et l'on avait incrusté dans la pierre des millions de petites pierres noires rondes et grosses au plus comme des noix muscades, qui faisaient le fond de cette mosaïque, et qui étaient tellement unies et attachées ensemble par un mastic si solide qu'on n'en pouvait arracher une.

Les deux croisées des côtés et des deux petits cabinets des bouts étaient incrustés de pareils ornements que le salon. On avait appliqué contre les murailles, dans des cadres de rocailles et de coquillages, divers monstres marins avec des oiseaux aquatiques en bas-relief, faits de coquillages imitant la couleur de leurs écailles et de

leur plumage. Il y avait dans le fond de cette grotte une espèce de buffet de rocaille et de coquilles, avec deux dauphins sur les côtés qui jetaient de l'eau dans une grande coquille de pierre, qui retombait ensuite en nappe dans un bassin au dessous. On avait pratiqué en cet endroit une ouverture ronde à la voûte qui donnait au milieu d'un grand salon au dessus.

Cette ouverture était entourée d'une balustrade de fer par le dedans de ce salon, qui était fait à l'italienne et dont les murailles ainsi que les plafonds étaient peints à fresque, et sur lesquels on avait représenté des chasses d'animaux. Il était beaucoup plus long que large et percé de croisées de tous côtés dont trois, en forme de portique, étaient placées dans le bout et servaient d'entrée à la terrasse qui faisait le dessus du frontispice de la grotte.

En un mot, tout faisait assez connaître en cet endroit la magnificence du maître qui l'avait fait construire et qui avait fait venir d'Italie les plus habiles maîtres dans ce genre, n'ayant rien épargné pour la dépense de cette grotte qui était unique en son espèce et qu'on dit avoir coûté cinquante mille écus, et avoir été plusieurs années à mettre dans sa perfection.

Cependant, malgré tous ces agréments, cette belle maison fut longtemps négligée. Depuis que le roi s'en fut rendu adjudicataire, en 1676, le nouvel établissement des demoiselles de Saint-Cyr, fut cause qu'elle fut réparée dans les dedans. Le roi, leur avait d'abord choisi cette demeure, qu'elles occupèrent l'espace de trois ans, pendant qu'on leur bâtissait à Saint-Cyr la magnifique maison qu'elles habitent aujourd'hui.

Le roi donna ensuite ce château à Mgr le duc de Bourgogne qui venait s'y amuser de temps en temps avec

Mgrs les ducs d'Anjou et de Berry, ses frères; mais ces princes étant devenus plus grands et ayant cessé d'y aller, il fut totalement négligé, et même abandonné au point qu'on ne tenait compte d'entretenir les couvertures, en sorte qu'il y pleuvait de tous côtés, ce qui avança beaucoup sa ruine.

Presque tous les balustres de pierre des cours et du fer à cheval tombèrent, avec les tablettes, en partie dans les fossés, aussi bien que beaucoup de lucarnes de pierre, tant du château que des pavillons, dont la chute acheva d'enfoncer les couvertures d'ardoises et la charpente.

Enfin, comme la dépense eût été trop grande pour rétablir cette maison de la façon qu'il convenait, on se détermina à la détruire entièrement avec tous ses dehors.

Sa Majesté en gratifia auparavant M. Le Roy, lieutenant de ses gardes-chasse du parc de Versailles, à condition qu'il la ferait démolir à ses frais et dépens, ce qui fut exécuté en l'année 1732.

M. Le Roy, pour en conserver la mémoire, après avoir vendu une partie des matériaux, fit construire du reste des démolitions une fort belle maison dans le bas de l'avenue, sur le bord du grand chemin qui conduit à Villepreux; elle est toute bâtie de pierre de taille, et d'un goût moderne, et les dedans sont ornés d'une noble simplicité à laquelle se trouvent jointes toutes sortes de commodités.

En 1749, elle fut vendue à M. Bachelier, conseiller et premier valet de chambre ordinaire du roi, gouverneur de son Louvre, qui a beaucoup agrandi et parfaitement décoré les jardins, et traité les dedans de cette maison avec tant de goût, qu'elle forme aujourd'hui un séjour des plus agréables.

III. — Le Couvent des Cordeliers.

Le maréchal de Retz ayant fait bâtir le château de Noisy, fit aussi construire dans le même temps une église pour servir de paroisse, à la place de l'ancienne qui était située tout auprès du château et dont il fit la chapelle de sa nouvelle demeure (1).

Cette chapelle fut d'abord desservie par des religieux minimes qu'il avait fait venir exprès de Paris, et qui furent renvoyés quelques années après par l'indiscrétion d'un de ces moines, qui, un jour, refusa d'achever la messe qu'il disait, parce qu'il aperçut le cardinal de Gondi, frère du maréchal, qui l'entendait dans la tribune, et qui, voyant qu'il discontinuait le service divin, lui envoya demander si c'était qu'il se trouvait mal, à quoi ce moine répondit que non, mais qu'il ne pouvait dire la messe en présence d'un excommunié (2). Le maréchal de Retz fut si piqué de ce discours qui n'avait d'autre motif que la mauvaise humeur de ce moine, ou

(1) L'église de Saint-Lubin de Noisy n'est nullement remarquable. Entourée de murs presque de tous côtés, elle est sombre, triste et peu décorée. La tour carrée de son clocher est percée de petites baies cintrées et surmontée d'un toit en batière dans le style du XIe siècle. Elle vient d'être dotée d'une nouvelle cloche donnée par souscription.

(2) Loin d'être un excommunié, le cardinal de Gondi était un prélat distingué par ses rares qualités, et dont le mérite avait été récompensé de plusieurs grandes dignités : ayant été évêque de Langres, puis de Paris, en 1570, fait commandeur de l'ordre du Saint-Esprit en 1579, ambassadeur du roi à Rome, en 1587, où le pape Sixte V lui donna le chapeau de cardinal. Il fit quantité de legs pieux, entre autres, par son testament du 11 novembre 1615, il laissa 2,000 livres pour marier vingt pauvres filles de Noisy et de Villepreux.

peut-être un reste de levain de la Ligue, qu'il chassa tous les Minimes qui étaient à Noisy, et fit venir des Cordeliers qu'il dota et établit à leur place.

L'acte de fondation du couvent des Cordeliers est du samedi, deuxième jour d'octobre 1599, et pour douze religieux.

Le fondateur fut Albert de Gondi, pair de France, général des galères, premier maréchal de France, chevalier des ordres du roi, conseiller en ses Conseils d'Etat et privé, capitaine de cent hommes d'armes des ordonnances de Sa Majesté, duc de Retz, marquis de Belle-Isle et des îles d'Hyères, baron de Dampierre, de Saint-Seine, d'Ecouis, de Marly-le-Chastel (1), de Noisy-en-Cruye, et seigneur de Villepreux, de Versailles et autres lieux; et dame Catherine de Clermont, baronne de Retz, sa femme, fut la fondatrice de cette maison religieuse (2).

Henri de Gondi, évêque de Paris, fils du fondateur, fit dresser l'acte de fondation et en régla lui-même les dispositions au nom de ses père et mère, par procuration passée au château de Noësy (*sic*), le 21 septembre 1599, en présence de maître Jean Constant, secrétaire du seigneur de Noisy, et de François Girard, concierge du château, témoins.

Par ledit contrat de fondation, il est dit que le fondateur délaisse à perpétuité et à toujours auxdits religieux

(1) Aujourd'hui Marly-le-Roi.

(2) Albert de Gondy avait été revêtu précédemment des titres et dignités suivants : grand-maître et général réformateur des orêts de tout le royaume de France, capitaine de l'ancienne bande de deux cents gentilshommes de la maison du roi, maître de la garde-robe et premier gentilhomme de la chambre des rois Charles IX et Henri III, gouverneur et lieutenant général pour le roi en Provence, à Metz et pays messin, et de capitaine gouverneur pour le roi des ville et château de Nantes, et du pays d'outre-Loire en Bretagne.

et au couvent de Noisy, ladite maison du couvent, ainsi qu'elle sera cy après déclarée à la réserve des exceptions y contenues. A savoir : par lesdits seigneur et dame, duc et duchesse, et de tous leurs successeurs, de tout le corps de logis par le dessus qui regarde sur le cimetière, avec les chambres du logis, que ledit sieur duc a fait bâtir, réservé et retenu pour ses greniers et retraites de lui et de ses successeurs pour leur commodité, conjointement avec la galerie qui regarde sur le jardin dudit seigneur duc et par le bout des jardins dudit couvent.

Consistant, ce qui est pour lesdits religieux, en plusieurs bâtiments et édifices, notamment d'une église, sacristie et cloître par bas seulement où sont les chapelles et réfectoires, quatre chambres basses pour les étrangers ou officiers, cuisine avec la dépense et caveau dessous et au dessus dans le corps de logis seulement, où sont par bas lesdites chapelles, réfectoire et cuisine; le dortoir, et hors du corps de logis, tirant du côté des jardins dudit monastère, la boulangerie et panneterie, cours, jardins et quelques masures où se peut bâtir, dans le clos du grand jardin dudit couvent, sans qu'il soit loisible aux religieux de faire aucunes ouvertures de portes, fenêtres et autres vues de nouveau du côté dudit seigneur duc et ses successeurs, que ceux qui y sont, sans l'exprès consentement par écrit desdits seigneurs. Tous lesquels lieux sont rendus en bon état et meublés pour une fois seulement pour les pouvoir habiter, à savoir : pour ladite église, d'ornements, calices, parements, nappes, aubes, surplis et encensoirs, ainsi qu'il plaira au seigneur duc, pour faire lesdits douze religieux ainsi qu'ils ont accoutumé faire aux autres couvents de leur ordre, et dire et célébrer au point du jour en l'église dudit couvent, à l'intention desdits seigneurs duc et duchesse et de

leurs successeurs, une messe basse de la Vierge Marie, où sera fait mémoire du feu roi Charles neuvième, desdits seigneur et dame, duc et duchesse de Retz, de leurs défunts pères et mères et autres parents et de leurs successeurs.

Après ladite première messe et à l'heure la plus commode se dira la grande messe ordinaire; après ces messes, en sera dite une autre en la chapelle de Saint-Pierre, fondée par mondit seigneur le cardinal de Gondi; en outre, se dira une autre messe qui sera la quatrième, laquelle sera réservée pour les seigneur et dame, duc et duchesse de Retz et pour leurs successeurs, seigneurs de Noësy, pour être dite à l'heure et commodité desdits seigneurs; toutefois et quand il leur plaira, soit en l'église dudit couvent ou en la chapelle du château dudit Noësy. Et au cas que lesdits seigneur et dame ne soient sur les lieux et château, lesdits religieux ne seront tenus célébrer ladite quatrième messe. Et en fin de chacune desdites messes sera dite l'oraison *Pietate tua, quæsumus, Domine*, laquelle oraison, afin que personne n'en prétende cause d'ignorance par oubli ou autrement, sera écrite en chacun missel dudit couvent, pour être à toujours continuée selon l'intention desdits seigneur et dame, duc et duchesse et leurs dits successeurs, leurs parents et amis. Et en la fin de Complies sera dit chacun jour les litanies de la Vierge ou des Saints, avec *De profundis* et trois *Pater noster* et *Ave Maria* au son de la cloche, tintée par trois fois, afin d'inviter le peuple à faire prières pour les trépassés.

Suit dans ledit acte la donation par ledit seigneur, de 2,000 fagots et 2,000 coterets par an; dDe 4 muids de blé méteil à la mesure de Paris, par an; de 266 écus 2/3 de rente annuelle (800 livres), perpétuelle et non rache-

table, sur la terre et seigneurie de Noësy et ses appartenances, chargés et hypothéqués sur cette terre.

Les religieux s'obligeant par ledit contrat à entretenir en bon état les bâtiments et dépendances, de plus à entretenir douze religieux au prorata, et, sans cette assurance, le contrat demeurant nul pour l'avenir, faute d'exécution, etc. (1).

Lorsqu'en 1657, les terres de Noisy et de Bailly furent saisies sur François Bossuet, les religieux de Noisy, ainsi que d'autres personnes notables possédant des biens en ce lieu, formèrent une opposition à la criée des ventes desdites terres. Et dans l'acte qui s'attribue au successeur de Bossuet, comme seigneur de Noisy, il est dit de fournir de trois mois en trois mois (2), au prorata des douze religieux qui sont tenus être entretenus au couvent de Noisy, savoir : six prêtres moines et six novices frères, dont l'un d'eux, prêtre, docteur et bachelier en théologie, pour faire la leçon auxdits religieux, tant en philosophie qu'en théologie pour lesdits douze religieux ; faire le service divin tant le jour que la nuit, ainsi qu'il est accoutumé faire aux autres couvents de tout ordre, et dire et célébrer au point du jour une messe basse de la Vierge Marie, et, après ladite première messe à l'heure la plus commode, dire la grande messe ordinaire; outre lesdites deux messes sont tenus lesdits religieux dire une messe en la chapelle de Saint-Pierre, fondée par les principaux fermiers, et encore de dire une autre messe qui fera la qua-

(1) Archives de Seine-et-Oise. Fonds des Cordeliers de Noisy-le-Roi. Cet acte est original, nous avons dû abréger cette citation déjà un peu longue et fort détaillée, et réformer l'orthographe de cette pièce du XVI[e] siècle.

(2) C'est-à-dire de payer par quarts la rente annuelle et les autres donations du seigneur de Noisy.

trième, aux intentions et clauses contenues dans l'acte de fondation. De plus, lesdits religieux sont tenus d'entretenir les bâtiments, l'infirmerie, de secourir les religieux malades, et les vêtir et chausser selon leur nécessité (1).

Le roi Louis XIV s'étant rendu adjudicataire de la terre de Noisy, devint débiteur de cette rente seigneuriale envers les Cordeliers. Le roi faisait payer en nature les quatre muids de blé par an, par le fermier de Noisy, sur la présentation d'un billet du fermier du roi.

Suivant une opposition formée par les religieux de Noisy en 1666, la terre et seigneurie de Noisy ne fut adjugée qu'à la condition, par l'acquéreur, de payer les rentes des Cordeliers. Cette adjudication au profit du roi eut lieu le 20 mai 1676, et l'on voit, par ce qui précède, que le roi faisait acquitter la fondation des seigneurs de Gondi.

Les religieux Cordeliers de Noisy furent l'objet de donations successives, et se rendirent souvent très-utiles dans la vacation des desservants des paroisses voisines, soit par décès, voyages ou autres causes, où ils les remplaçaient dans leur ministère (2).

(1) (Archives de Seine-et-Oise. Fonds des Cordeliers de Noisy.) Acte du mercredi, 21me febvrier 1657, signé : Mabille. L'on voit par cet acte que les intentions du fondateur étaient religieusement observées. Quant aux leçons de théologie et de philosophie, les seigneurs de Noisy, et notamment François Bossuet, y faisaient assister des laïques. Ces cours ayant été changés en noviciat, les choses changèrent de face, et la philosophie et la théologie n'étaient plus enseignées en 1659, au couvent de Noisy.

(2) Le 16 avril 1697, par contrat, Gilles Robert avait donné à ces religieux 100 livres de rentes évaluées 2,000 livres. Le 7 mai de la même année, Adam Chéret, portier de la porte de Paris à Villepreux, par son testament, légua aux religieux de Noisy 500 livres pour être employées en achat d'héritages, et 100 livres pour être employées en nature de propre. (Archives de Seine-et-Oise. Fonds des Cordeliers de Noisy.)

En 1703, ces religieux reçurent quittance d'une somme de 30 livres pour les 2 sols d'impôts par livre pour droits d'amortissement des nouveaux acquêts et donations faits aux révérends pères Cordeliers de Noisy au val de Galie.

Messire Pierre de Paris, chevalier, conseiller du roi en sa cour, département et grande chambre d'icelle, propriétaire de la terre de Beauregard, paroisse de la Celle-lès-Saint-Cloud, avait fondé à perpétuité, dans la chapelle du château de Beauregard, trente messes basses qui devaient être dites par les révérends pères Cordeliers de Noisy, pendant les vacances seulement, savoir : depuis le 15 septembre chaque année jusqu'au 15 novembre suivant, non-seulement tant que ledit sieur de Paris serait propriétaire de la terre de Beauregard, mais à perpétuité pour ses successeurs, moyennant une rente de quarante-cinq livres par an, payables à la Saint-André (1). Entre autres fondations pieuses en faveur des Cordeliers de Noisy, nous citerons les suivantes. C'est ainsi qu'en 1730 la veuve Tavernier donna, le 20 décembre, la somme de onze cent huit livres pour la célébration d'une messe basse de *Requiem* tous les vendredis. Par contrat du 10 août 1731, madame Antoinette de Larmoy, épouse de M. Claude Le Couturier Du Mesnil, capitaine au régiment de Poitou, avait donné aux Cordeliers de Noisy cent livres de rente au principal de 2,000 livres, ce qui donna lieu en 1788 à des contestations entre madame la marquise des Prez, fille de la donatrice, et les religieux.

En 1750, des lettres patentes du roi Louis XV assu-

(1) Cette rente avait été donnée par contrat passé devant Duport et son confrère, notaires au Châtelet de Paris, le 22 octobre 1716.

Pierre de Paris était fils d'Anne de Paris, conseiller du roi en sa cour de Parlement, et de Nicolle du Val, son épouse.

rèrent aux religieux du couvent de Noisy une somme de 600 livres par an, pour la desserte de la chapelle du château de Marly.

Voici la teneur de ces lettres : Louis, par la grâce de Dieu, roy de France et de Navarre, à nos amès et féaux, conseillers, les gens tenant notre chambre des Comptes à Paris, salut. Nous avons jugé à propos d'accorder, au mois de janvier mil sept cent cinquante, aux pères religieux Cordeliers du couvent de Noisy, une somme de six cents livres par an, à prendre sur les revenus de notre domaine de Versailles, pour en être payés par le receveur général de notre dit domaine, annuellement, à condition, par eux, de desservir la chapelle de notre château de Marly, où ils feront exactement l'office les dimanches et fêtes, et le jeudy de chaque semaine, soit pendant les voyages que nous voudrons y faire, soit dans les temps que nous n'y ferons point notre résidence, de laquelle somme de six cents livres ils ont été payés jusqu'à présent, à commencer du premier janvier mil sept cent cinquante. Mais comme vous pourriez faire difficulté d'allouer cette somme dans la dépense des comptes à rendre par le receveur général de notre dit domaine sans notre lettre sur ce nécessaire duement par vous registrée, a ces causes, de l'avis de notre conseil nous avons, de notre grace spéciale, pleine puissance et autorité royale, donné et octroyé, et par ces présentes signées de notre main, donnons et octroyons auxdits religieux Cordeliers du couvent de Noisy la somme de six cents livres à prendre sur les revenus de notre domaine de Versailles, dont ils seront payés annuellement, à commencer du premier janvier mil sept cent cinquante, par le receveur général de notre dit domaine, sous les conditions présentes par nos présentes lettres. Laquelle somme de six cents livres nous

voulons être par vous passée et allouée en la dépense de vos comptes. Si nous mandons que ces présentes vous ayès à faire registrer, et le contenu en icelles exécuté selon leur forme et teneur. Car tel est notre plaisir. Donné à Versailles, le huitième jour de juin mil sept cent cinquante cinq, et de notre règne, le quarante unième. Signé : Louis, et par le roi, signé : Phelippeaux. Registrées en la chambre des Comptes, le 30 mars 1756, signé : Gougeuil.

Julien-Pierre de La Faye, écuyer, seigneur de Rocquencourt, conseiller du roi, trésorier général des gratifications des officiers des troupes, et contrôleur ordinaire des guerres, avait épousé dame Adélaïde-Eléonore-Françoise Colin de Murcie. Ladite dame, en son testament du 14 avril 1773, fonda une messe en la paroisse de Rocquencourt, tous les dimanches et fêtes, à l'heure de midi, à perpétuité, pour le repos de son âme, laquelle heure pourrait être changée à la volonté du seigneur de Rocquencourt, pour laquelle fondation ladite dame avait ordonné qu'il serait fourni cent cinquante livres de rentes sur les aides et gabelles au principal de trois mille livres. Le curé de Rocquencourt ne pouvant acquitter cette fondation, les religieux de Noisy auxquels on s'adressa, répondirent qu'ils ne pouvaient l'acquitter, à cause de l'éloignement, à moins de deux cents livres. Le sieur de La Faye ajouta cent cinquante livres à celles déjà fournies, ce qui porta à trois cents livres de rentes cette fondation. Cette messe était dite en la chapelle du château de Rocquencourt, avec permission, ou à Noisy en l'absence du seigneur de Rocquencourt. M. de La Faye, par ce don fait aussi pour avoir part aux prières de la communauté de Noisy, avait réglé ainsi sa donation ; les moines de Noisy devaient recevoir par an, de son vivant,

deux cents livres et trois cents livres après sa mort.

Par une lettre de Richard, intendant et gouverneur des bâtiments et jardins de Madame, en date du 15 septembre 1780, les révérends pères Cordeliers de Noisy étaient prévenus qu'ils étaient employés dessus l'état arrêté par Madame, pour cent cinquante livres, que cette princesse leur a accordé sur l'état ordinaire de sa maison de Rocquencourt, pour gratification et augmentation à la fondation, ci-devant contractée par le couvent avec M. de La Faye, qui en fait cession à Madame dans son acquisition.

En 1787, messire Charles-François-Louis-Antoine Geneviève, marquis de Montagu, mestre de camp de cavalerie, ancien officier supérieur de gendarmerie, chevalier de Saint-Louis, seigneur de Beauregard (paroisse de la Celle-lès-Saint-Cloud), s'obligea à payer aux religieux de Noisy la fondation de quarante-cinq livres de rentes faite par M. de Paris.

Le 22 septembre 1790 fut fait un titre nouveau de la fondation de Pierre Boulogne, laboureur à Launay, près Arpajon, qui avait donné aux religieux de Noisy cent cinquante livres de rente annuelle.

Ce fut peut-être la dernière fondation dont il fut question au couvent. On touchait à la Révolution, et le père Jean de La Place, gardien du couvent des Cordeliers de Noisy, ainsi que les autres frères de la maison furent dispersés peu après. C'est en 1790 qu'il est encore une fois fait mention de ces religieux, dans les titres de Noisy.

Aujourd'hui, le couvent de Noisy est une fort jolie maison bourgeoise. Inutile de dire que le cloître et les chapelles ont disparu. Il reste encore, dit-on, des caveaux ou souterrains. Je crois malgré cela que l'aspect

extérieur de la maison n'a pas dû changer beaucoup, car elle a encore un aspect assez monacal. M. Renaud, numismate distingué et amateur archéologue, avait acquis cette propriété, qui, depuis son décès, est restée jusqu'ici à sa veuve et à ses enfants.

LETTRES DE DUCIS

A Madame Verdier, sa nièce (1).

Versailles, le 29 juin 1806.

Ma chère nièce, je devais t'écrire depuis ta dernière lettre et te remercier de ce que tu t'y es si bien prise pour procurer à ta sœur et à toi deux bonnes places d'orchestre pour bien voir et bien entendre ma tragédie d'*Hamlet*. J'ai écrit à Talma il y a quelques jours, ainsi qu'à ton cousin G. D., mon agent dramatique à Paris; je n'ai pas encore reçu de nouvelles. On donne demain, m'a-t-on dit, la sixième représentation de mon *Hamlet*, que je ne tarderai pas à faire réimprimer avec une épître dédicatoire à la mémoire du bon, rare et vénérable père que Dieu m'avait donné et qui a versé de si douces larmes à la première représentation de cet ouvrage, en y voyant la peinture de la piété filiale; j'ai laissé tout naturellement sortir cette épître de mon cœur. C'est un juste hommage que je rends à ton aïeul maternel, qui certes, et j'ai été à portée de l'observer de près, n'avait pas une âme et une tête médiocres dans une condition médiocre. J'admire ses mœurs et ses vertus antiques dans le Caton et le vieux Brutus de mon gros volume que j'avais gagné en prix à mon collége à Versailles, encore bien jeune, et sur lequel je l'ai vu cent fois courbé avec la plus profonde application. C'était le paysan du Danube pour sa simple et mâle éloquence; l'homme des montagnes par son cœur fier, généreux et par sa vigueur; l'homme de la nature

(1) Ces pièces ont été communiquées à la Société par M. Delerot, conservateur de la Bibliothèque de Versailles.

par sa tendresse extrême pour ses enfants, et surtout l'homme de la religion par sa patience et sa soumission inaltérables dans le martyre et sous la dent cruelle d'un chancre qui a mis dix ans à lui dévorer le cou, le menton et le visage de manière à ne pas laisser une place où ma bouche puisse imprimer un tendre baiser. Quand je songe que, couché auprès de lui dans ma première jeunesse et me croyant en rêve attaqué dans une forêt par des assassins, dont je voyais les couteaux, je l'ai traîné dans les ténèbres hors de son lit; que j'ai lutté avec lui au milieu de la chambre, longtemps tous deux sur nos genoux; tous deux avec la plus grande force, lui me criant dans son trouble : Mon fils ! mon fils ! moi, dans un affreux silence et dans un redoublement d'effort n'aspirant qu'à l'étrangler ! Quand je songe au moment où la chandelle allumée de la servante vint éclairer le visage pâle et le cou sanglant de mon père, devant qui je tombai de douleur et d'épouvante, je frémis encore d'horreur et je lève mes mains au ciel, en m'écriant : Mon Dieu ! tu m'as préservé d'étrangler de mes mains le plus vertueux des hommes et le plus tendre et le plus vénérable des pères ! Moi parricide ! Non, je n'aurais pas pu lui survivre, et tu n'irais pas aujourd'hui, ma chère nièce, voir l'*Hamlet* de ton pauvre et malheureux oncle Ducis.

Je me suis laissé aller à te conter ce fait dont j'ai souvent parlé en frémissant à ma mère frémissante, ainsi qu'à la famille; conçois-tu, chère nièce, quelle eût été mon épouvantable destinée ?

Sortons de ces horribles souvenirs. Talma m'a promis depuis longtemps et en termes positifs qu'il donnerait une représentation d'*Hamlet* à Versailles; ma femme, ta mère, beaucoup de ses amis et des miens viendront à Versailles et y assisteront, ainsi que ma petite gouvernante Julienne, bien arrangée. Talma, si mon espérance se réalise, mangera un chapon, en silence, chez ma sœur, ta mère, afin d'être Hamlet dans l'âme, et depuis les pieds jusqu'à la tête et les cheveux et dans la moelle des os; nous autres profanes, nous irons gaiement dîner chez un bon restaurateur voisin du théâtre. Et

après la pièce, quand Talma aura fait transir tout son monde, nous irons avec lui, tranquille et délivré de son spectre, de la coupe et de l'urne, nous réjouir et nous donner nous-mêmes la petite pièce chez le même restaurateur. Si tu pouvais, ma chère Fortunée, être assez heureuse pour être de cette jolie partie avec toute la famille, cela me ferait un grand plaisir.

Mon ami La Révellière Lépaux vient d'inviter, avec beaucoup d'instance, ta mère et moi à aller passer cet été un mois et demi dans ses déserts de la Sologne. Ta mère et moi y sommes décidés ; nous ne partirons qu'après avoir su à quoi nous en tenir sur notre représentation d'*Hamlet* à Versailles. Nous passerons par Paris, pour aller dans notre Thébaïde solonaise ; ta mère te demandera l'hospitalité au passage et nous dînerons avec toi. Je compte voir mon frère Georges, notre grave et taciturne magistrat, qui a la taille, les manières, les attitudes, la force, la méditation, toute l'*intériorité* d'âme et de caractère et d'esprit de notre père, qui nous aimait infiniment tous deux, ainsi que ta mère, son dernier enfant. Il a pris de mon père la magistrature et moi la tragédie.

Versailles, le 11 juillet 1806.

Talma n'a pu me tenir la parole qu'il m'avait donnée de jouer mon *Hamlet* à Versailles, cela m'a fait quelque peine; mais sa santé ne lui a pas permis; il m'a écrit, avant de partir, une très-aimable lettre, où il m'assure qu'il viendra en donner une représentation à son retour des eaux de Cotterets, où il va éteindre les ardeurs et les agitations de sa Melpomène. Qui sait s'il lui sera possible à son retour de me donner cette satisfaction? Il ne faut compter sur rien pour n'avoir pas à décompter. Ma solitude m'est devenue plus chère que jamais, je

n'en sors guère actuellement que pour aller voir ta mère; je ne sais ce que je deviendrais sans elle; tu en peins bien tous les charmes; tu as de quoi les apprécier par ton talent précoce de trop bien analyser les vices du monde; mais, ma chère nièce, toutes ces tristes réflexions seraient dangereuses portées trop loin; tu es mère, tu as un joli petit garçon, voilà de l'aliment pour ton âme. Les bonnes mœurs, la paix d'un bon ménage, le bon esprit et surtout l'espérance d'un bonheur solide et permanent dans une autre vie, sont de douces et véritables consolations dans nos peines; elles nous délivrent des faux désirs, des agitations et des inquiétudes; elles nous accoutument à sentir le besoin perpétuel que nous avons de la raison et d'être bien avec nous-mêmes; tout le reste n'est que chimère et misère.

Il faut tirer parti de son bon esprit contre son imagination, quand elle est mobile et ardente, pour conserver l'équilibre moral qui fait la santé de l'âme. Ma femme jouit d'un grand calme qui ne lui coûte rien; elle n'a qu'à laisser faire la nature, elle coule tout doux, tout doux; son sang ne s'enflamme et ne se précipite jamais, aussi se porte-t-elle à merveille. Elle avait peur de se trouver la nuit dans les vastes bruyères de la Sologne. Cette peur s'est calmée par ses réflexions; elle est actuellement bien aise d'y accompagner ta mère et son mari : elle jouit avec moi de toute sa liberté, maîtresse qu'elle est d'aller voir à Paris et à la campagne ses enfants et ses amis. Elle vient quelquefois le matin dans mon grand et long cabinet lire sur ma longue table les fables charmantes de Lafontaine, dans ma belle édition in-folio, en quatre volumes, sans oublier de bien regarder les gravures, car c'est un doux enfant qui aime les images. Son calme me fait du bien, il passe dans mon cœur, contre lequel je dois toujours être en garde, car il a bien de la peine à vieillir, et moi, je mets un peu de mouvement dans sa vie. Ma solitude se peuple aisément d'idées, de goûts, d'affections, de souvenirs aimables, (il y en a qui me feraient bien souffrir!) et par ce moyen j'achève en paix le voyage de la vie.

Versailles, le 13 décembre 1806.

Actuellement, ma chère nièce, je ne te parle plus ni de Talma, ni de ma tragédie, je vais t'entretenir de tourne-broche et de lèche-frite. Le tourne-broche que je désire est d'une nouvelle invention; il n'a ni corde, ni poids; il ne faut pas le monter et le remonter; il ne faut pas le clouer, l'attacher, le sceller au haut d'une muraille auprès de la cheminée; c'est un tourne-broche portatif, facile à déplacer, qu'on met dans un coin de sa cuisine, lorsqu'on n'en a plus besoin, on le couvre alors de son surtout de fer-blanc, qui le défend de la poussière; ce tourne-broche ne tient pas de place, il va sans qu'on y touche, le plus joliment du monde; il y en a qui tournent 40 livres; c'est assez que le mien en tourne 25; mais pas moins. Le marchand qui vend ces tourne-broches demeure tout près de toi, dans la rue qui touche à la tienne, sa boutique est à gauche, à peu près à la moitié de la rue; on voit ces heureux tourne-broches sur les rebords de sa boutique; je te prie donc, ma chère nièce, de m'en acheter un qui, comme je l'ai dit, tourne 25 ou même 30 livres, avec son couvercle ou surtout, et avec une bonne lèche-frite convenable et proportionnée. Julienne en a vu de ce genre au Pecq, elle en raffole, elle soupire après un tourne-broche semblable. Et moi, après *Hamlet*, je ne sais pas trop si ce n'est pas la chose qui m'occupe le plus; pauvres malades, vous faites pitié! Tu auras soin de demander au marchand ce qu'il faut faire pour transporter, sans péril, cette machine précieuse, escortée de sa *grasse* compagne la lèche-frite.

Versailles, le 17 décembre 1806.

Que veux-tu, ma chère nièce, il faut bien que je supporte ma fièvre, puisqu'elle diffère encore à me quitter. Nous avons besoin de l'utile et courageuse patience dans tous les instants de notre vie. Je suis malade de la fièvre et du temps, et non pas, grâce à Dieu, du médecin, car M. Voisin est plein de talents et de lumières, de soins et d'amitié pour moi.

Tu me feras grand plaisir, ma chère nièce, de te trouver à la première représentation de la reprise de mon *Hamlet*. Ce nouveau cinquième acte doit être battu chaud, et la vigueur de l'exécution est bien importante pour une conception nouvelle, car son succès en dépend. Je compte sur toi et ton attention à tout observer.

Passons au rôti ou à l'article de notre tourne-broche. Tu as fait à merveille de m'écrire pour que je fisse un choix. Le tourne-broche qui tourne modestement 16 livres me convient, et je crois même qu'il n'aura pas souvent besoin d'employer toutes ses forces au service de son maître; je crois qu'un dindon du mardi-gras ne sera pas trop lourd fardeau pour lui, la lèche-frite que tu dois acheter recevra son jus fidèlement; mais il faut y joindre la cuiller pour en arroser le susdit dindon; et il aura un bien bon goût pour moi, ma chère nièce, si tu viens en manger ta part.

Ainsi tu pourras m'envoyer aussitôt cette véritable parure d'une cuisine, après laquelle Julienne soupire. Je t'avouerai que j'en jouirai même comme un enfant. Hoguer m'a remis hier matin la *Cuisinière bourgeoise* en une brochure que je vais envoyer chez le relieur, pour que ce précieux ouvrage se conserve. Qui sait s'il ne m'inspirera pas quelque heureuse découverte, et si je n'aurai pas l'honneur d'avoir fait faire un pas à la cuisine française.

Ta tante est auprès de son feu, qui travaille toujours selon son usage avec son calme ordinaire; elle te dit bien des choses

d'amitié, ainsi qu'à ton mari, et moi je t'embrasse, ton oncle l'aîné.

Jean-François Ducis.

Le tourne-broche, la lèche-frite, la longue cuiller; voilà maintenant notre plus vive attente.

Versailles, le 27 décembre 1806.

Je te remercie, ma chère nièce, j'ai reçu le petit tourne-broche avec tout son cortége : c'est un vrai bijou; un magistrat, M. Leprêtre, voisin de ta mère, qui a été le voir à ma cuisine, son domicile, en a été enchanté; il veut en avoir un pareil; mais cette jolie machine ne se trouve qu'à Paris; on ne trouve aussi qu'à Paris une autre petite machine propre à cuire des pommes de terre à la vapeur. J'en ai mangé de cuites ainsi chez mon ami La Revellière Lépaux, à la Rousselière, en Sologne : la vapeur les pénètre doucement par degrés et jusqu'au centre; on leur ôte, quand on les sert, la petite peau très-fine qui les enveloppe; elles sont entières, blanches et fort tendres; on les écrase avec sa fourchette et on les mêle ensuite avec un excellent beurre frais; la pomme de terre cuite ainsi m'a paru délicieuse; ma femme les aime à la folie, et je serais enchanté de lui en faire manger comme celles dont mon vénérable ami m'a fait goûter dans ses déserts de la Sologne.

Tu pourras, ma chère nièce, t'informer où l'on vend cette machine, que je désire aussi avec impatience.

Ma femme est très-sensible à ton souvenir, elle te fait ses compliments, ainsi qu'à ton mari, et moi je vous embrasse tous deux.

A mon petit tourne-broche.

Mon petit tourne-broche, ah ! tu viens d'arriver.
Quel bonheur pour ma Julienne !
Son cœur en bat de joie, elle va t'éprouver.
Ma joie et mon attente est égale à la sienne.
C'est être bien enfant, dira-t-on : je le suis.
C'est une enfance du vieil âge;
Mais être à tout moment et raisonnable et sage,
L'effort est trop grand, je ne puis.
Mon gentil tourne-broche, ah ! vois-nous te sourire;
Tu n'es pas chez un grand qui va te surcharger;
Te voilà parmi nous, nous allons te loger
Près du gril, ton confrère, et de la poêle à frire.
L'Antoine de Boileau gouvernait son jardin,
Taillait son chèvrefeuil, veillait sur son jasmin.
Ma Julienne est là qui t'observe et t'admire;
Le sort t'a mis sous son empire,
Et la clef qui te monte est déjà dans sa main.
Viens donc, hôte nouveau de mon doux ermitage,
Chauffer les petits dieux de mon petit ménage.
Viens, par la flatteuse vapeur
Des fardeaux succulents qui vont te faire honneur,
Engraisser et noircir leur innocent visage.
Tu mettras fin à leur veuvage,
Consolant leur foyer, si longtemps orphelin.
Ah ! que, pour ton début, nous allons avec joie
Te voir nous préparer notre premier festin,
Et devant le vieil âtre, où mon feu se déploye,
Tourner, tout ruisselant, le corps dodu d'une oie,
Dont ne tâtera pas l'avocat Patelin !
Ami, j'attends de toi la plus sûre besogne;
Non : mon pressentiment ne m'aura point menti;
Et si de tes destins je suis bien averti,

Tu passeras par ton rôti
Le rôti même de Valogne.
Tu me verras parfois, alléché par l'odeur
D'un levraut bien piqué, d'une finesse extrême,
L'arroser de son jus, comme un habile auteur
Sait nourrir son sujet avec son sujet même.
En te voyant tourner, je ne chercherai pas
Comme a pu du soleil se détacher la terre;
Tout cela ne m'importe guère;
Buffon l'a prétendu, qu'on discute le cas.
Mais cet excellent chapon gras,
Que du Mans nous envoie une jeune fermière,
Qui par degrés se dore, et te suit pas à pas
Dans ta marche insensible et douce et régulière,
Pour moi, pour mon ami, prépare un bon repas.
Or, ce chapon vraiment n'est pas une chimère.
De nos savants, entre eux, j'ai vu souvent la guerre,
Nos passions sans frein, un monde sans vertu,
Mes semblables partout, hélas! pour un fétu
S'égorgent sur leur fourmilière.
J'ai surtout déploré leurs funestes erreurs,
Leurs lâchetés et leurs fureurs.
Que d'esprits éclairés, avec des cœurs serviles,
Que de forfaits chéris sitôt qu'ils sont utiles!
Mes vœux ne pouvaient rien, j'ai caché mes douleurs
Parmi tous ces mortels qu'humains souvent on nomme;
Ces humains, où sont-ils? l'homme est un loup pour l'hom-
Lafontaine en son temps, qui clairement l'a dit, [me;
Ne calomniait point, hélas! il a médit.
De notre pauvre espèce il connaissait l'étoffe,
C'était sans y songer qu'il était philosophe.
En revue avec lui j'ai passé l'univers.
Oui, c'est lui le premier qui m'inspira des vers.
De ma rêveuse enfance il a fait les délices.
O poète enchanteur! en diffamant les vices,
Aux champs, à la candeur, que tu prêtes d'attraits!

Tes animaux parlants ne me quittaient jamais.
Tu couvais ma raison qui croissait sous tes ailes.
Combien tes deux pigeons, si tendres, si fidèles,
M'ont fait de l'amitié savourer la douceur!
Je ne t'apprenais pas, je te savais par cœur.
Mais si de l'âge d'or, dans des vertus modestes,
Ton siècle à tes regards vint offrir quelques restes,
Combien ce même siècle a-t-il mis sous tes yeux
D'avares, d'imposteurs, d'ingrats, d'ambitieux!
Eh! qu'aurait pu promettre à ta simple innocence
Ce monde si cruel, fourbe, lâche, en démence,
Où je vois tant d'agneaux garnir le croc des loups;
Tant de ratons mielleux, sous un manteau si doux,
Guettant, les yeux fermés, leur proie avec constance?
Que de chattes encor, calomnieuse engeance,
Au pied de l'arbre instruit de leur triste science,
Mangent, en les trouvant pleins d'un goût infini,
En bas les marcassins, les aiglons dans leur ni!
O de sire lion l'équitable partage!
Tant pour mon nom, ma dent, et tant pour mon courage.
Et ces pauvres pigeons par les vautours détruits,
En croyant aux traités, où se sont-ils réduits?
Contre le vrai serpent, contre l'homme en silence,
Méditant, ruminant, mettant tout en balance,
Pauvre et malheureux bœuf, d'un si bon sens muni,
Tu vas donc bonnement avec la vache uni,
D'un ingrat convaincu prononcer la sentence!
Va, tu seras bientôt puni;
La mort sera ta récompense.
Mais, ô tableau touchant de l'aimable innocence!
Les voilà ces deux rats, ces rats, mes bons amis,
Cachés sous leur montagne, heureux de son silence,
Allant, venant, trottant dans leur petit logis,
Y dormant avec confiance,
Y dînant avec assurance,
Sans soins, sans nappe et sans tapis!

Leur Mézerai, dit-on, les croit natifs de France;
D'autres disent que non. Mais c'était, on le pense,
Deux cousins germains très-unis,
Ne faisant qu'un dès leur enfance;
Ne disant jamais d'eux c'est lui,
Mais de nous; mot du cœur! laissant à la puissance
Les pauvretés de l'opulence
Et les richesses de l'ennui.
C'est en nous les peignant dans un plaisir extrême,
Que ce mortel si doux oublieux de soi-même,
Ennemi mortel du souci,
Tendre ami du sommeil, charmant sans qu'il y pense,
Des humains plaignant l'imprudence,
Se consolait sans doute et me console aussi.
J'ose au moins m'en flatter: ce grand homme eût peut-être
Honoré d'un souris ma retraite, et son maître.
Qui sait s'il n'eût pas vu, fumant pour son dîner,
Avec quelque plaisir, notre dindon tourner.
Après j'eusse à mon aise établi mon brave homme
Dans un large fauteuil, propre à faire un bon somme.
Dans la douceur d'un songe, il eût causé, je crois,
Avec son pauvre ermite, engagé chez les rois.
Moi, tout considéré, méditant sur ma chaise,
De mon dîner bourgeois, je rapproche ma braise.
De sa bonté, me dis-je, un cœur tendre est puni.
L'honneur par l'intérêt de ce monde est banni.
Qu'y faire? Sauvons-nous, cachons notre existence;
Ne nous reste-t-il pas la paix et l'innocence?
O Lafontaine! auteur par les Grâces béni;
Théâtre ouvert sans cesse, universel, immense,
A tous les âges cher, trésor d'expérience,
Où tout ce qui peut plaire à l'utile est uni;
Mon maître, mon mentor, tu charmas mon enfance;
Je t'aime en cheveux blancs, le port vers moi s'avance;
C'est par toi que j'aurai fini.

J.-F. Ducis.

Versailles, le 29 mars 1807.

Je suis fort aise, ma chère nièce, que tu aies repris l'usage de tes yeux en lisant mon épître à mon petit tourne-broche, que tu as essayé et que tu m'as envoyé avec tant de précaution. J'espère enfin, ma chère Fortunée, qu'il se mettra en mouvement pour toi et que nous mangerons ensemble de son rôti, que nous aurons arrosé tous les deux en faisant la causette, je jouis du plaisir que les vers que j'ai faits en son honneur et gloire ont pu te faire; ils sont les enfants, peut-être bizarres, de ma fièvre; mais ils ont servi à dissiper ses dégoûts et ses ennuis. Ma guérison se soutient à merveille; je travaille, je jouis de ma solitude et de l'attente des douceurs prochaines du printemps.

Je te prierai, ma chère nièce, de me rendre un petit service, c'est d'acheter pour moi un ouvrage de Lebrun, mon ami et mon confrère à l'Institut; c'est un volume qui vient de paraître avec son portrait; il m'en a parlé quelquefois, il a pour titre : *Œuvres poétiques de Boileau Despréaux*, avec des notes de Ponce Denis Ecouchard Lebrun. Tu me le feras passer quand tu l'auras lu; c'est un ouvrage précieux, plein de goût et que lui seul était peut-être capable de faire.

Je vis comme une marmotte de notre pays dans les montagnes de la Tarentaise, où est né mon vénérable et tendre père; mon frère Georges a bien hérité aussi de sa mélancolie et de sa taciturne méditation. Dis-lui qu'il se baigne, qu'il se rafraîchisse; nous roulons dans nos veines, — c'est un mal de famille, — un sang trop fort et trop brûlant.

Mes compliments à ton mari, un baiser à ton petit Arthur.

Versailles, le 17 octobre 1807.

J'ai reçu, ma chère nièce, ta lettre en date du 15 et l'envoi que je t'avais prié de me faire; je t'en remercie, on ne peut pas mettre plus d'empressement à obliger. Viens donc sans faute voir ta bonne mère à la fin de la semaine prochaine; viens dîner avec elle et l'aîné de tes oncles. Tu es faite pour être très-aimable par l'esprit et par la raison, sans oublier ta personne, quand quelques nuages subits ne viennent pas obscurcir ton front. Je suis content de la paix que je vois dans ton âme, elle s'unit tout naturellement aux douces affections de l'amour conjugal. Ton petit Arthur croîtra pour ta consolation; avec la figure de son père et le caractère d'un honnête homme, il ne pourra qu'être un sujet intéressant; c'est à toi à cultiver cette jeune plante par une éducation virile qui rende son corps souple et vigoureux et son âme ferme, vertueuse et sensible sans affectation de sensiblerie. La nature t'a fort bien traitée, ma chère nièce; joins aux dons qu'elle t'a faits, la persévérance à en faire bon usage.

Le vieil oncle a fini, t'en voilà quitte; pardonne à mon âge et à mon amitié pour toi ce petit morceau de morale.

Je n'ai reçu aucune nouvelle de Talma depuis son retour des eaux de Baréges et des villes placées sur son passage, où il a répandu notre effroyable renommée.

Ma santé est très-bonne, mes compliments à ton mari; baise sur le front ton petit Arthur pour moi, je te remercie et t'embrasse de tout mon cœur, ma chère nièce, ton oncle,

Jean-François Ducis.

Versailles, le 4 janvier 1808.

Je te remercie, ma chère nièce, de ton attention à m'écrire sur la représentation de ma tragédie de *Macbeth*. Ton cousin G. m'avait assuré que M[lle] Raucourt, dans sa longue robe blanche, avec ses cheveux noirs et épars, avec son œil dormant, immobile et fixé vers le ciel, marchant à pas très-lents était, comme tu le dis très-bien, superbement affreuse. Talma, ma chère Fortunée, a dû te faire, comme à ton cousin, grand plaisir, j'en goûte un fort doux en ce moment, c'est que dans une des pièces de vers de mon recueil, j'ai inséré un éloge pour lui que j'ai tâché de rendre digne de son merveilleux talent, de l'amitié tendre et presque filiale qu'il me porte et de toute celle que je lui rends; comme tu es en tête avec ma famille sur la liste de la distribution de mes exemplaires, tu le liras et m'en écriras ce que tu penses. Je souhaite que ce recueil plaise et que par des sentiments aimables et des images douces il calme les imaginations impérieuses et brûlantes de quelques-uns de ses lecteurs, et qu'il convertisse en douceur leur fougue, car les violentes passions creusent d'énormes abîmes dans les âmes; ce sont des liqueurs enflammées qui détruisent le goût et ne nous rendent plus sensibles qu'aux excès, besoin funeste, destructif du bonheur et quelquefois, pour ne pas dire presque toujours, de la vertu. Puisse ce besoin effrayer comme Frédégonde, c'est aussi un somnambule qui se promène la nuit avec un poignard. Marchons toujours, ma chère nièce, rondement avec la nature et songeons surtout qu'une condition honnête et médiocre est, définitivement et tout examiné, un des plus grands dons que Dieu nous puisse faire; suivons toujours pas à pas la raison et le devoir, leur charme tranquille s'accroît, nous soutient, nous console, et nous sentons qu'avec la vertu, il ne faut presque plus d'effort pour être heureux. Si je pouvais t'ôter la moitié de ton imagination et de la portion de l'esprit qui te vient d'elle, je le

ferais tout à l'heure, et je t'aurais, ma chère et pauvre enfant, rendu un grand service; mais tu peux puiser dans ta raison et tes principes le contre-poids dont tu as besoin pour conserver ton équilibre et le calme noble et courageux de la vertu.

Allons, je viens de moraliser, de parler de mon faible et ambitieux Macbeth et de l'exécrable Frédégonde; parlons actuellement de tourne-broche et de rôti, tu passeras, ma chère nièce, chez notre ouvrier et tu t'y prendras avec ton intelligence accoutumée, afin qu'il reprenne l'ancien tournebroche et qu'un autre du second cran me revienne à meilleur marché : aussi tournera-t-il pour toi quelque jolie dinde ou lapereau fin bien piqué. J'ai acheté la *Cuisinière bourgeoise*; après ma longue et terrible fièvre, je ne rêvais plus que noces et festins, et cet article obscur de la table est encore pour ma femme et moi une partie assez notable de nos jouissances. Je ne compte guère aller à Paris qu'au commencement de février, quand le temps sera plus doux; les eaux de la Seine moins grosses, et le torrent des compliments du jour de l'an écoulé; mes amitiés et mes souhaits à ton mari et à toi, pour votre bonheur, bonne santé, bonnes affaires et surtout la santé de ton gentil et charmant Arthur.

Conserve-toi, ma chère nièce, et donne-nous de tes nouvelles. Je t'embrasse avec toute l'affection d'un oncle qui sera toujours charmé de te voir tranquille et heureuse.

Paris, le 22 juillet 1812.

Ma très-chère et très-aimable parente (1), vous le désirez, vous le voulez, je vous l'envoye en cette lettre, ce peu de cheveux blancs qui volait en petite flamme sur ma tête, et que Gérard a si bien rendu dans mon portrait, dont Mlle Noguer vous a

(1) Cette dernière lettre n'est plus adressée à madame Verdier.

fait une fidèle copie et dont je vous ai fait parvenir une gravure. Je le sens très-bien, l'amitié a ses jouissances, ses délicatesses et ses reliques. Nous avons perdu un frère chéri l'un et l'autre (1). Ce dernier chagrin pour moi m'a renfoncé pour jamais dans mon désert religieux, dans ma dernière thébaïde. Aussi, ma tendre et vertueuse parente, je détache de mon front octogénaire une chétive boucle sur mon lit de mort pour vous l'envoyer à mon approche du tombeau, comme un frère à sa sœur, comme un solitaire à la plus sensible et la plus charmante des solitaires.

De toutes les impressions que je puis encore recevoir, vous m'avez fait éprouver la plus innocente et la plus vive, aussi je la goûte avec délices et je la porte dans mon cœur comme une partie de mon âme.

Je suis à Paris depuis le 7 de ce mois, j'y suis venu pour que Taunay donnât encore quelques touches délicates à mon buste qui sera exposé au prochain salon, et pour fixer avec Andrieux une seconde épître Gérard où je tâche d'acquitter la dette de ma reconnaissance envers Pradier qui m'a gravé si heureusement, et envers Taunay qui m'a aussi rendu vivant dans mon buste. Mais la preuve si précieuse et si rare de tendresse dont je vous remercie dans cette lettre n'est ni demandée, ni donnée, ni reçue sur la terre.

Noguer arrive dans l'instant, il est dans mon antre du sixième étage. Je resterai à Paris jusqu'à la fin de ce mois; je n'ai reçu votre touchante et admirable lettre que dimanche; elle est restée longtemps chez moi à Versailles.

Ma femme est tourmentée par sa goutte, et moi par mon rhumatisme. Nous voilà entrés conjugalement dans la région des douleurs, où l'on est soutenu par la plus douce et la plus réelle des espérances. Mais je finis en vous répétant, ma chère, que vous ne sortirez jamais du cœur de votre solitaire.

Jean-François Ducis.

S. S. T.

(1) Georges Ducis, Conseiller à la Cour d'appel de Paris.

TRADUCTION

DE LA

IIIE SATIRE DE JUVÉNAL

PAR A. ANQUETIL

Membre titulaire.

Adieux d'Umbritius à Rome.

Certes d'un vieil ami le départ me contriste;
Dans son dessein pourtant j'approuve qu'il persiste
Et qu'il veuille, dans Cume, un vrai désert, reclus,
Donner à sa Sibylle un citoyen de plus.
De Baïa c'est la porte et la rive discrète
Permet qu'on s'y ménage une douce retraite.
Je hais Subure et tiens que Prochyta vaut mieux.
Rien de si désolé, de si morne à mes yeux
Qu'une ville féconde en sombres tragédies,
Vastes écroulements de maisons, incendies,
Mille et mille dangers renaissants, et surtout
Ses poètes hurlant leurs vers en plein mois d'août.
Devançant la charrette où son bien tient sans peine,
Nous partons pour l'attendre à la porte Capène,
Près du vieil aqueduc où Numa chaque soir
Adressait à sa nymphe un pieux « Au revoir ! »
La fontaine aujourd'hui, le bosquet, la chapelle
S'afferment à des Juifs dont l'errante sequelle
N'a d'autre mobilier qu'une manne et du foin.
Il faut qu'au peuple roi tout arbre, tout recoin

Paie ici son tribut; la muse est exilée,
Et toute la forêt de mendiants peuplée.
De là nous descendons au fond d'un vallon frais
Qu'une grotte factice enlaidit à grands frais.
Combien nous semblerait plus visible et plus sainte
La déesse du lieu, si d'une verte enceinte
L'herbe entourait les eaux et qu'au tuf naturel
L'art n'eût point infligé son marbre solennel !
  C'est là qu'Umbritius me dit : « Puisque la ville
Aux honnêtes métiers ne donne plus d'asile,
Qu'un labeur assidu ne m'y rapporte rien,
Et qu'aujourd'hui déjà moindre qu'hier, mon bien
Aura décru demain, je pars et je m'installe
Où, las d'un vol trop long, se reposa Dédale;
Je pars quand l'âge à peine a blanchi mes cheveux,
Que ma taille est bien droite et mes jarrets nerveux,
Que je marche tout seul et sans que ma vieillesse
Ait besoin d'un bâton pour aider sa faiblesse,
Bref qu'à la Parque il reste encor de quoi filer.
  « Patrie, adieu ! De Rome il faut nous exiler.
Place aux Arturius, aux Catulus, aux drôles
De qui l'improbité se plie à tous les rôles,
Prête aux plus noirs forfaits l'éclat menteur du bien,
Se fait des monuments adjuger l'entretien,
Des rivières, des ports afferme le péage,
Des cloaques infects entreprend le curage,
Porte sur les bûchers les cadavres des morts,
Ou soi-même à l'encan se vient vendre âme et corps.
  « Bateleurs ambulants, dans quelque arène obscure
Jadis ils paradaient, où, comme leur figure,
De leurs cuivres chacun reconnaissait le son;
Ils donnent aujourd'hui des fêtes en leur nom,
Où pour complaire au peuple, aussitôt que la foule
A renversé le pouce, à grands flots le sang coule.
Puis ils s'en vont de là disputer, pourquoi pas?
Les baux des lieux d'aisance. Et vraiment rien n'est ba

Pour des aventuriers que d'une classe infime,
Afin de les hisser sur la plus haute cime,
La Fortune s'amuse à tirer de ses mains,
Chaque fois qu'elle veut se railler des humains.
« Eh ! que ferais-je à Rome ? ai-je moyen d'y vivre ?
Je ne sais point mentir, moi, ni prôner un livre
Et, si mauvais qu'il soit, le demander en don ;
Des étoiles j'ignore et la marche et le nom ;
Je ne veux, je ne puis deviner ni prédire
La prompte mort d'un père au fils qui la désire ;
Des grenouilles jamais je n'inspectai les flancs.
A l'épouse infidèle apporter des galants
Les billets, les cadeaux ! D'autres feront l'office ;
L'adultère jamais ne m'aura pour complice.
Dans son cortége aussi nul patron ne m'admet,
Pauvre invalide à qui son bras mort ne permet
Aucun concours utile. Aujourd'hui pour intimes
Qui choisit-on, que ceux qui trempent dans nos crimes,
Et que rivent à nous d'effroyables secrets
Et des remords cuisants qu'il faut taire à jamais ?
Quiconque t'a fait part d'un acte qui l'honore
Croit à son confident ne rien devoir encore ;
De lui donc n'attends rien. Verrès t'aime aujourd'hui
Qu'à toute heure tu peux déposer contre lui ;
Mais jusqu'à l'océan dût tout l'or que le Tage
Roule dans son limon devenir ton partage,
Au prix de ton sommeil garde-toi d'accepter
Des faveurs qu'un beau jour il te faudrait quitter ;
Fuis les sombres ennuis, fuis la morne contrainte,
Et d'un ami puissant n'éveille point la crainte.
« Chez nos richards quels sont maintenant les intrus
Les mieux choyés, partant que j'abhorre le plus ?
Disons-le vite et net et sans gêne inutile.
Romains, je ne saurais endurer une ville
Où la Grèce déborde ; encore dans l'égout
La fange de la Grèce est la moindre après tout ;

L'Oronte dès longtemps jusqu'au Tibre charrie
Le langage, les mœurs, les arts de la Syrie,
Fifres et flageolets, bouffons et baladins,
Harpes à corde oblique, odieux tambourins,
Courtisanes gueusant près du Cirque apostées.
Allez! ribauds épris de louves éhontées
Et d'un bonnet barbare aux criardes couleurs!
Vois donc, ô Quirinus, en vils écornifleurs
Tes pâtres travestis, de triomphes indignes
A leur cou frotté d'huile attacher les insignes!
« Cependant à l'envi les Grecs quittent Samos,
La haute Sicyone, Amydon, Tralle, Andros;
Celui-ci vient d'Aulon, celui-là d'Alabande;
Il en vient de partout et sans trève, et la bande
Campe sur l'Esquilin, sur le mont des Osiers;
Puis, des grandes maisons assaillant les foyers,
Ils en deviennent l'âme et règnent dans la place.
Et quelle agilité! quel aplomb! quelle audace!
Quelle faconde! Isée est moins torrentueux.
Mais voyons-les à l'œuvre; interrogeons l'un d'eux,
Que penses-tu qu'il soit? tout ce qu'on peut promettre:
Grammairien, rhéteur, médecin, géomètre,
Peintre, augure, barbier, baigneur, magicien,
Funambule; affamé, le Grec sait tout et bien.
Veux-tu qu'il monte au ciel? Soit, rien ne l'embarrasse.
Bref, était-ce un Sarmate, était-ce un Maure, un Thrace,
Celui qui le premier dans l'azur a plané?
Non pas, au beau milieu d'Athène il était né.
« Et je ne fuirais pas leur pourpre haïssable!
Et je verrais trôner au haut bout de la table
Et signer avant moi tel intrigant retors
Que chez nous amena le vent qui dans nos ports
Des figues, des pruneaux seconde l'arrivage!
N'est-ce rien désormais que dès mon plus jeune âge
Avoir pu respirer l'air de notre Aventin
Et me nourrir des fruits d'un olivier sabin?

« Mais nul ne sait comme eux flagorner l'opulence :
D'un stupide ils sont prêts à vanter l'éloquence,
A faire d'un Thersite un type de beauté,
Et du maigre et long cou d'un gringalet voûté
L'encolure d'Hercule, alors que de la Terre
Son bras étreint le fils et l'arrache à sa mère;
Ils se pâmeront d'aise aux accents de sa voix,
Plus grêle cependant et plus aigre cent fois
Que n'est celle du coq mordillant sa femelle.
« Nous pourrions pour flatter sur eux prendre modèle,
Mais on n'a foi qu'en eux. En fait d'illusion,
Ils en remontreraient même à cet histrion
Qui tour à tour paraît en matrone pudique,
En Thaïs effrontée, en Doris sans tunique.
Fut-il jamais pourtant un mime plus adroit?
Rien ne manque à la femme, on l'entend, on la voit;
La plaine est rase, unie, et notre œil se figure
Discerner vers le bas une étroite fissure.
« Et ce don merveilleux, à leur Antiochus,
A leur Démétrius, à leur lascif Hémus,
A leur Stratoclès seuls crois-tu qu'il appartienne?
Non pas; la nation naquit comédienne.
Tu ris? le Grec repart et rit jusqu'aux éclats;
Tu pleures? Prompt à feindre un deuil qu'il ne sent pas,
Il pleure plus que toi; par un jour de froidure
Demande un peu de feu, le Grec prend sa fourrure;
« J'ai chaud » dis-tu; voilà nos gens tout en sueur.
Oh! que notre génie est faible au prix du leur!
Cédons à qui saura, selon la circonstance,
Nuit et jour à son gré changer de contenance,
Envoyer au patron les baisers qu'on lui doit
Quand il a bien roté, quand il a pissé droit,
L'applaudir quand dans l'or de la chaise percée
L'avalanche s'abîme à grand bruit dispersée.
« Poursuivons, de leurs mœurs je n'ai peint qu'un côté.
Rien de sacré pour eux : à leur lubricité

Tout d'avance appartient, la mère de famille,
Le fils de la maison resté pur, et la fille
Vierge et timide encore, et l'imberbe blondin
Son fiancé d'hier; faute de mieux enfin
Ils exploitent l'aïeule. Ils tiennent à connaître
Les secrets du logis pour être craints du maître.
« Mais il s'agit des Grecs, et c'est trop s'arrêter
A des tours d'écolier; laisse-moi raconter
Celui d'un philosophe à l'ample et grave abolle.
Ce vieux stoïcien, l'opprobre de l'École,
Ce dénonciateur qui tua Soranus,
Son disciple! un ami! ce lâche Egnatius,
Qui l'enfanta? dis-moi. La rive où l'on assure
Que de Bellérophon s'abattit la monture.
« Nulle place ne reste aux fils de Romulus
Où règne un Protogène, où règne un Diphilus;
Erimarque, en un lieu dès qu'il s'impatronise,
Accapare le maître et le mène à sa guise.
Tout pour eux, c'est la loi. De ce poison fatal
Dont le Grec s'abreuva dans son pays natal,
Quand d'un hôte abusé l'oreille trop facile
A bu la moindre goutte, aussitôt l'on m'exile;
Tout un siècle périt de services, de soins;
Nulle part un client ne se regrette moins;
Et l'on a bien raison. Car pourquoi nous surfaire?
Et quel mérite en somme est-ce à moi, pauvre hère,
Que d'endosser la toge et, pour faire ma cour,
Trotter la nuit? Voyons! Sans attendre le jour,
Aux vieilles sans enfants, que leur humeur chagrine
Réveille avant l'aurore, aux Modie, aux Albine,
Prévenant son collègue, un diligent préteur
Ne dépêche-t-il pas en hâte son licteur?
« Un riche esclave ici traîne dans son escorte
Jusqu'à des ingénus; mais à Calvine il porte
Ou chez Catiéna plus d'or que dans son camp
N'en reçoit un tribun pour sa solde d'un an;

A ce prix, il se pâme une ou deux fois sur elle ;
Mais toi, de Chioné sur sa haute escabelle
La figure et la mise ont beau te transporter ;
A descendre vers toi tu n'oses l'inviter.
« Produis comme témoin ce pieux, ce saint homme
Que pour hôte à Cybèle en son temps donna Rome ;
Produis Numa, produis ce héros dont le bras
Dans son temple éplorée au feu ravit Pallas :
Du revenu qu'il a tout d'abord on s'informe,
De ses mœurs à la fin l'on s'enquiert pour la forme.
Combien d'arpents a-t-il à cultiver ? combien
D'esclaves à nourrir ? Combien de plats son bien
Permet-il qu'à sa table on serve d'ordinaire ?
Au chiffre des écus que la cassette enserre
Le crédit se mesure. Atteste, si tu veux,
Samothraces, latins, tous les autels des Dieux ;
De leurs foudres on croit que le pauvre n'a cure,
Sans qu'ils daignent connaître et venger leur injure.
« C'est encore trop peu : mille et mille brocards
Sur le pauvre client pleuvent de toutes parts :
On rit de sa lacerne usée et déchirée,
De sa toge un peu sale, un peu trop délabrée,
De sa chaussure au cuir tout fendu, tout béant,
Ou dont, sans la masquer, un ligneul messéant
Tout récemment ferma plus d'une cicatrice.
Oui, la misère au pauvre inflige maint supplice,
Mais le plus dur de tous, c'est que l'infortuné
Au ridicule, hélas ! par elle est condamné.
« Hors d'ici, criera-t-on, l'impudent sacrilége
« Qui, dépourvu du cens fixé par la loi, siége
« Sur les moelleux coussins faits pour nos chevaliers ! »
Place aux entremetteurs, aux complaisants courtiers
Qu'une louve a mis bas n'importe en quel repaire !
Place au fils du crieur à qui l'or de son père
Donna droit d'applaudir parmi les rejetons
De nos maîtres d'escrime et de nos mirmillons !

Au vaniteux Othon, qui classa les Quirites,
Ainsi plut-il. Dans Rome, eût-il tous les mérites,
Quel gendre fut jamais par un père accepté,
Moins cossu que sa fille et d'écus moins lesté?
Voit-on le pauvre inscrit sur quelque codicille?
Est-il jamais admis aux conseils de l'édile?
Il eût fallu s'entendre et les petites gens
Auraient dû tous en masse émigrer dès longtemps.
« Le mérite en tous lieux ne perce qu'à grand'peine
Lorsqu'au logis l'étreint l'indigence et la gêne,
Mais à Rome surtout quels poignants embarras!
Il y faut payer cher un affreux galetas,
Payer cher aux valets de quoi remplir leur panse,
Payer cher pour soi-même une maigre pitance.
De l'argile on rougit; pourtant le citadin
Chez les Sabelliens, chez les Marses soudain
A leur table introduit, l'y trouve moins choquante,
Et d'un vert et grossier capuchon s'y contente.
« Du reste soyons vrais, en Italie encor
Presque partout la toge est un luxe, et la mort
Permet seule que l'homme une fois s'en revête.
Aussi qu'y voyons-nous lorsqu'aux grands jours de fête
S'élèvent le théâtre et ses bancs de gazon,
Lorsqu'à la scène on rend l'atellane en renom,
Lorsque revient le Spectre à la face olivâtre,
A la gueule béante, et que l'enfant du pâtre
Sur le sein maternel se rejette éperdu?
Le même habit : petits, grands, tout est confondu;
A l'édile, investi d'une charge publique,
Pour insigne il suffit d'une blanche tunique.
Mais ici pour le faste on aime à se gêner,
Au nécessaire aucun ne daigne se borner,
A la caisse d'autrui quelquefois même on puise.
C'est la mode, à tout prix il faut que l'on reluise.
Misère et vanité. J'abrége. Sais-tu bien
Que tout s'achète à Rome? Aux gens sais-tu combien

Chez Cossus il te faut donner, pour que peut-être
On t'admette parfois à saluer le maître ?
Chez Véienton, afin qu'un beau jour son orgueil
Sans mot dire en passant sur toi jette un coup d'œil ?
D'un mignon bien-aimé l'un fait-il d'aventure
Raser le poil follet, l'autre la chevelure ?
Le logis du patron s'encombre de gâteaux;
Et, des pauvres clients revendant les cadeaux,
Sur nos tributs forcés le favori spécule,
O rage! et de nos dons arrondit son pécule!
« Craint-on d'être écrasé sous un toit ruineux
Dans la fraîche Préneste ou sur les flancs ombreux
Des coteaux de Tibur? Dans la simple Gabies
Ou sur les monts boisés qui ceignent Volsinies?
Ici que voyons-nous? De minces étançons
Soutiennent, frêle appui, la plupart des maisons;
D'une vieille crevasse on bouche l'orifice;
Et lorsque l'on a su du croulant édifice
Suspendre la ruine, on veut nous obliger
A dormir sur l'abîme, oublieux du danger.
Allons vivre où l'on peut défier l'incendie,
Les alertes de nuit. « Vite! au feu! de l'eau! » crie
Ucalégon, portant ses tessons dans ses bras.
Trois étages fumants! et tu ne le sais pas,
Et là haut, près du nid de la tendre colombe,
Sous la tuile abrité de l'averse qui tombe,
Tandis que tout s'agite au bas de l'escalier,
Tu risques bel et bien de rôtir le dernier.
« Codrus n'avait à lui qu'une pauvre couchette,
Moindre que Procula; puis sur une tablette
Six petits pots rangés, ornement du buffet;
Puis, sous le même marbre, un petit gobelet,
Et de Chiron couché la populaire image;
Puis quelques livres grecs, endommagés par l'âge,
Serrés dans un vieux coffre où les rats des voisins,
Rats opiques, rongeaient des poèmes divins.

Bref, Codrus n'avait rien, pas un qui le conteste,
Et de ce rien pourtant pas un débris ne reste,
Codrus l'a tout perdu ; mais le pis du destin,
C'est que tout nu, réduit à mendier son pain,
Codrus ne trouve pas un ami dans la ville
Qui daigne le nourrir ou lui donner asile.
« Mais que d'Arturius s'effondre le palais,
Dames, grands sont en deuil, atterrés et défaits ;
Le préteur s'est levé ; sur le commun dommage
On gémit et du feu l'on exècre l'usage.
La maison brûle encore, et chacun d'accourir :
L'un fait présent du marbre, un autre vient offrir
Sa quote part des frais ; tel de blanches statues
Et d'un Paros sans tache écloses toutes nues ;
Tel un divin chef-d'œuvre, un merveilleux trésor,
Que sculpta Polyclète ou peignit Euphranor,
Antique hommage aux Dieux qu'on chaussa de phécases ;
Tel autre apportera des livres dans leurs cases,
Un buste de Minerve, un boisseau plein d'écus.
Et c'est peu ; Persicus recevrait mieux et plus,
Lui le plus opulent des vieillards sans famille
Et suspect à bon droit, légère peccadille !
D'avoir de sa maison fait jadis un bûcher.
« Aux jeux du Cirque un jour si tu sais t'arracher,
Tu pourras faire emplette à Frusinone, à Sore,
A Fabratéria, dans d'autres lieux encore,
D'une maison riante et convenable, au prix
Qu'à Rome pour un an te coûte un noir taudis.
On a son jardinet, son puits à fleur de terre,
D'où sans corde l'on peut puiser l'eau nécessaire
Et soi-même arroser ses légumes naissants.
Vas-y vivre, amoureux de la bêche et des champs,
Possesseur d'un enclos suffisant à repaître,
Avec cent écoliers, Pythagore leur maître.
C'est quelque chose, ami, que d'avoir quelque part,
N'importe où, son chez soi, fût-ce un trou de lézard.

« Qu'un malade est à plaindre ici ! La veille y tue
Et souvent. On dira que la fièvre est venue
D'aliments trop peu sains et qui, mal préparés,
Dans l'estomac brûlant restent mal digérés ;
D'accord, mais quels garnis du sommeil sont l'asile ?
Il faut être opulent pour dormir à la ville.
Tout le mal vient de là : les heurts bruyants des chars,
Dans un étroit méandre accrochant leurs brancards,
Le vacarme qu'au loin l'encombrement suscite,
Réveilleraient Drusus et les veaux d'Amphitrite.
Pour un devoir pressant le riche est-il mandé ?
De grands Liburniens, sur nos têtes guindé,
L'enlèvent ; c'est à qui fera place à la chaise.
Il peut, chemin faisant, lire, écrire à son aise,
Dormir même au besoin ; pour aider au sommeil,
A la litière close il n'est rien de pareil.
Mais il passe ; poussés par le flot qui succède,
Nous restons attardés par le flot qui précède.
La foule cependant s'augmente et sur mon dos
Pèse de tout son poids : tel me froisse les os
De son coude pointu, tel d'une lourde barre ;
Je reçois dans la tête une poutre, une jarre ;
A mes jambes se colle un limon noir et gras ;
A droite, à gauche enfin de grands pieds de soldats
Me plantent dans l'orteil les clous de leurs chaussures.
« Vois-tu cette cohue ? entends-tu ces murmures ?
Là fume une sportule : ils sont cent affamés,
D'ustensiles pesants tous vaillamment armés ;
Corbulon fléchirait sous l'effroyable masse
De chaudrons et de plats que sur sa tête entasse
Ce chétif avorton qui marche le front haut,
Et ravive en courant le feu de son réchaud.
A ses hardes déjà maintes fois recousues
Que d'accrocs ! Les haquets, les fardiers dans les rues
S'entrecroisent, ceux-ci roulant de longs sapins
Oscillants et branlants ; ceux-là d'énormes pins

Qui, dans l'air balancés, menacent notre vie.
Et si du marbre extrait de l'âpre Ligurie
L'essieu chargé se rompt, et qu'en se renversant
La montagne ambulante écrase le passant,
D'un tas de morts sans nom que reste-t-il encore?
Et leurs membres, leurs os, où sont-ils? on l'ignore.
Du cadavre broyé de l'obscur plébéien,
Non plus que de son souffle, il ne subsiste rien.
Au logis sur l'absent nul n'a d'inquiétude;
On s'agite, on tracasse, et comme d'habitude
Les uns lavent les plats, d'autres tout haletants
Raniment le foyer; d'autres, sans perdre temps,
Apprêtent la burette, apprêtent la strigile
Et le linge du bain. Cependant immobile,
Frissonnant à l'aspect du sombre nautonnier,
Le nouvel arrivé pleure au bord du bourbier,
La bouche veuve, hélas! de l'obole fatale
Qui seule ouvre l'accès de la barque infernale.
« Envisage à présent les périls si nombreux,
Si divers de la nuit; mesure et, si tu peux,
Contemple sans effroi la hauteur de ces faîtes
D'où par chaque lucarne on lance sur nos têtes,
Fêlés, cassés, des pots dont les pesants débris
Entament les pavés par leur chute meurtris.
Contre ces coups soudains il faut être imbécile
Pour ne se point munir et s'en aller en ville
Souper sans avoir fait d'abord son testament.
Là haut toute fenêtre ouverte nuitamment
Est à bon droit suspecte et fait sur ton passage
D'un lumignon qui veille un sinistre présage.
Sois modeste et demande aux Dieux que sur ton dos
On se borne à verser le contenu des pots.
« Un ivrogne plus loin s'agite, se démène;
Il n'a rossé personne, il en porte la peine :
Du trépas de Patrocle Achille furieux
Passait ainsi les nuits, et sans fermer les yeux

Se couchait tour à tour sur le dos, sur la face.
Pour l'assoupir, il n'est qu'un remède efficace :
Se battre est pour aucuns la rançon du sommeil.
Et toutefois aux grands sa prudence en éveil
N'ose point s'attaquer. En vain de la jeunesse
L'ardeur en lui se mêle à celle de l'ivresse ;
Il fuit d'un sûr instinct la pourpre et les manteaux,
Les files de clients, les torches, les flambeaux,
Et la lampe d'airain. Moi, dont à l'ordinaire
La clarté de la lune est le seul luminaire,
Ou d'un peu de résine un bout de fil enduit
Qu'avec soin je ménage, il m'accoste et me suit.
Veux-tu savoir comment va s'engager la lutte,
S'il faut nommer ainsi l'attaque d'une brute
Où l'un est seul battant, où l'autre est seul battu ?
Se campant devant moi : « Halte-là! m'entends-tu ? »
Et je dois obéir. Aussi bien que peut faire
Contre un fou, contre un fort un chétif adversaire ?
« D'où viens-tu ? poursuit-il ; de vinaigre ranci,
« De gourganes, de pois dis-moi qui t'a farci.
« Quel savetier daigna, pour faire chère lie,
« T'admettre à partager une tête bouillie
« De mouton dur, ou bien des filets de poireaux ?
« Quoi ! tu ne réponds rien ! Mais parle, ou dans le dos
« Reçois ce coup de pied, truand. Quel est ton siége ?
« Dans quelle synagogue enfin te chercherai-je ? »
Essayer de répondre ou vouloir s'échapper
Sans rien dire est tout un ; il ne tient qu'à frapper ;
Après quoi l'enragé nous assigne en justice.
La seule liberté dont le pauvre jouisse,
C'est, quand il est meurtri, qu'il est roué de coups,
D'implorer son bourreau, d'embrasser ses genoux,
Pour que d'une ou deux dents il lui fasse au moins grâce.
« Sont-ce les seuls dangers dont la nuit nous menace ?
Non vraiment. Que de gens prêts à nous dépouiller
A l'heure où le marchand songe à se verrouiller,

Et qu'à l'envi chez soi chacun se barricade !
Parfois même un brigand fond de quelque embuscade
Et brandit le couteau. Quand les marais Pontins
Et la vieille forêt Gallinaire et ses pins
Sont gardés par le guet, refoulé dans la ville,
Un vrai parc, le bandit trouve un gibier facile.
Et pourtant quelle enclume aujourd'hui, quels fourneaux
Ne servent à forger des chaînes, des barreaux ?
Tout le fer s'y consume, et j'ai peur, je l'avoue,
Qu'il ne manque à la herse, à la bêche, à la houe.
Qui ne regretterait les siècles fortunés
Où nos simples aïeux, où leurs simples aînés
Voyaient Rome, à des rois, à des tribuns sujette,
D'une seule prison largement satisfaite ?
« Donc je fuis. J'en pourrais appuyer le conseil
Sur bien d'autres raisons ; mais déjà le soleil
Commence à décliner, l'attelage trépigne,
Le muletier s'ennuie et du fouet me fait signe
Qu'il faut partir... Adieu ! mais toujours pense à moi ;
Et quand tu reviendras te refaire chez toi,
Dans ton vieil Aquinum, sur ta froide colline,
Près de votre Diane et de Cérès Helvine
Donne-moi rendez-vous, et de Cume à l'instant
Tout botté je m'arrache et j'arrive apportant,
Si tu ne rougis point d'un trop débile athlète,
Mon aide fraternelle au guerroyant poète. »

LISTE

DES

MEMBRES RÉSIDENTS DE LA SOCIÉTÉ

AU 1er JUIN 1878

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

M. le Préfet de Seine-et-Oise.

M. le Maire de Versailles.

MEMBRES TITULAIRES

MM.

1836. Eugène DE BOUCHEMAN, ancien régisseur du Palais, fondateur (1834) (1).

1837. PLOIX, ancien maire de Versailles et ancien conseiller-général (1835).

— ANQUETIL, inspecteur honoraire de l'Académie de Paris (1836).

1842. V. LAMBINET, juge d'instruction (1841).

1849. Ad. FONTAINE, peintre d'histoire, ancien professeur de dessin à l'Ecole spéciale militaire (1847).

(1) La date qui suit le nom d'un membre titulaire ou associé indique l'année où il a commencé d'appartenir à la Société, mais à un autre titre.

MM.

1857. Léon Bougleux, ancien juge au Tribunal de commerce (1847).

1858. Jeandel, avocat, membre du Conseil municipal (1857).

1859. Cougny, professeur de rhétorique au lycée Saint-Louis (1858).

1860. Aug. Montalant, ancien chef du bureau de la comptabilité à la Mairie (1858).

— Auger, ancien agréé au Tribunal de commerce (1859).

1861. Anicet Digard, avocat à la Cour d'appel.

1863. Durand de Laur, ancien professeur de rhétorique au lycée de Versailles (1862).

— Edm. Chardon, sous-chef de bureau à la Direction générale de l'enregistrement (1861).

— Gueullette, attaché au Ministère des finances (1861).

— Théodore Rudelle, substitut du Procureur de la République à Versailles (1861).

— Courteville, ancien commissaire-priseur (1862).

1864. Noel, professeur de rhétorique au lycée de Versailles.

1866. Doublet, juge au Tribunal de 1re instance (1858).

1867. Thibierge, procureur de la République à Dreux.

1868. Hueber, chef d'institution à Versailles.

— Delerot, conservateur de la Bibliothèque de la Ville (1855).

1872. Mercier, vérificateur des poids et mesures (1870).

— G. Haussmann, avocat au Tribunal de Versailles (1870).

1874. Marcel Rodouan, avocat (1872).

— Ach. Taphanel, attaché à la Direction des études de l'Ecole spéciale militaire (1872).

— L'abbé Chevallier, ancien curé de Saint-Cyr-l'Ecole (1872).

1874. De Reiffenberg, membre de la Société des gens de lettres (1873).

— De Barghon Fort-Rion, homme de lettres (1873).

— Léopold Cerf, imprimeur (1873).

MM.

1877. Chatonet, juge de paix à Versailles (1876).
1878. L'abbé Corblet, dir. de *la Revue de l'art chrétien* (1877).
— Louis Vian, avocat, ancien référendaire au sceau (1877).
— Adr. Maquet, membre de plusieurs sociétés savantes, à Marly-le-Roi (1874).

MEMBRES ASSOCIÉS

1844. Finot, notaire.
1851. Marchand, ancien notaire.
1858. Henri Lambert, professeur de musique au Lycée.
1860. Lambert-Lassus, avocat.
1862. Barbu, avoué, conseiller général.
1867. Félix Letourneur.
1874. L'abbé Gauthier, curé de Saint-Cyr-l'École (1873).
1878. Jules Vasseur, organiste de Saint-Symphorien (1874).
— Victor Bart, conseiller municipal (1867).

MEMBRES ASSOCIÉS LIBRES

1867. Cicile, ancien professeur d'anglais au Lycée.
1872. Dutilleux, chef de division à la Préfecture.
1873. Blot, directeur du journal *l'Instruction publique.*
— Moussoir fils, avocat à Versailles.
1874. Stopler, capitaine d'artillerie, ancien professeur à l'Ecole spéciale militaire.
— Périnard, attaché à la Caisse des Dépôts et Consignations.
1875. L'abbé Chaudé, curé de Fontenay-le-Fleury.
— Catillon, trésorier de la succursale de la Banque de France à Versailles.
1876. Georges Digard, élève des Ecoles de Droit et des Chartes.
— Emile Réaux, à Mareil-sur-Mauldre.
1877. Vallée, conseiller général de Seine-et-Oise, canton d'Ecouen.

MM.

1877. Nansot, avoué près le Tribunal de Versailles.

— Louis Legrand, *Idem*.

— Bourotte, docteur-médecin.

1878. Charleville, grand rabbin, membre de la Société historique de l'Algérie.

MEMBRES CORRESPONDANTS

Nommés depuis le 1er octobre 1874.

(*Voir les listes précédentes.*)

MM. Bérard-Varagnac, publiciste, ancien titulaire, à Paris.

Desjardins, ancien titulaire, à Paris.

Antoine, inspecteur d'Académie, île de la Réunion, ancien titulaire.

Simonet, ancien professeur, officier d'Académie, à Paris.

Léon Vaïsse, ancien directeur de l'Institut des Sourds-Muets, à Paris.

COMMISSION DES MÉMOIRES (T. XI)

MM. Fontaine; — Digard; — Delerot; — Taphanel; — Cougny; — Cerf; — Anquetil.

TABLE DES MATIÈRES

Versailles. — Imp. E. Aubert.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES MORALES

DES LETTRES ET DES ARTS

DE SEINE-ET-OISE

TOME DOUZIÈME

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES MORALES

DES LETTRES ET DES ARTS

DE SEINE-ET-OISE

TOME DOUZIÈME



VERSAILLES

IMPRIMERIE DE E. AUBERT

6, avenue de Sceaux, 6.

1880

SÉANCE SOLENNELLE

DU 16 DÉCEMBRE 1878

Présidée par **M. Rameau**, *Maire de Versailles, Député, Président d'honneur.*

Allocution de M. RAMEAU.

MESSIEURS,

C'est à deux circonstances accidentelles que je dois l'honneur de vous présider : l'une bien douloureuse, l'absence de M. le préfet, qui a pour cause un deuil récent de famille; l'autre bien lourde, ma situation de maire, dont j'aurais cependant mauvaise grâce à me plaindre, aujourd'hui qu'elle me fournit le plaisir de vous recevoir à l'Hôtel-de-Ville.

Ce plaisir, Messieurs, chacun l'éprouverait comme moi, car je maintiens que, quelle que soit la porte à laquelle vous frappiez, lorsqu'à cette demande : Qui est là? vous aurez répondu : « La Société des Sciences morales, des Lettres et des Arts de Seine-et-Oise, » cette porte devra s'ouvrir avec empressement devant vous.

Votre Société jouit en effet de trois avantages précieux : 1° vos membres titulaires sont nommés au scrutin indi-

viduel et secret; 2° sur la liste électorale, ainsi formée avec les noms de vos sociétaires, vous élisez celui que vous considérez comme le plus digne, et vous lui confiez, sous le titre de président, avec le secours d'un secrétaire perpétuel et d'un trésorier, l'administration de la Société; 3° enfin, chacun de vous choisit librement, selon ses aptitudes et ses goûts, la matière de ses études, d'après la maxime : *Trahit sua quemque voluptas.*

Ces études, vous le disiez dès 1834 (époque à laquelle j'arrivais moi-même à Versailles), sont celles qui intéressent le philosophe, le littérateur et l'artiste; c'est presque le fameux *de omni re scibili,* sans y ajouter, *et quibusdam aliis.* Toutefois, vous avez cru devoir en exclure une, c'est celle que vous désignez sous ce titre : *La politique du jour.* Eh bien ! Permettez-moi cette réflexion : on a dit à d'autres qu'ils faisaient de la prose sans le savoir; peut-être serait-il permis de dire que vous avez fait de *la politique sans le vouloir;* car l'ensemble des dispositions de votre règlement constitue ce que, même sous la monarchie, l'on nommait : *la république des lettres.* Au surplus, cette étude de la politique, elle appartient à vos présidents d'honneur, qui, en faisant de la bonne administration, font de la bonne politique. Vous avez bien compris que leurs travaux de chaque jour ne leur permettraient guère de préparer des discours, et vous vous contentez d'une simple allocution de leur part; cependant, vous n'avez pas oublié qu'il y a deux ans, presque jour pour jour, M. de Crisenoy, préfet de Seine-et-Oise, alors votre président d'honneur, avait l'avantage de se mêler à vos travaux, en vous faisant part de ses études historiques sur certaines branches de l'administration de la marine française; vous n'aurez pas aujourd'hui cette bonne fortune, et vous voudrez bien me pardonner d'avoir peut-être

dépassé, sans faire un discours, les limites d'une simple allocution.

Je me hâte donc do rentrer dans mes fonctions de président d'honneur et de donner la parole à M. le président titulaire de la Société.

DISCOURS DE M. Achille TAPHANEL

Président titulaire.

MESDAMES, MESSIEURS,

En vous conviant, suivant une habitude déjà ancienne, à cette séance que nous appelons solennelle, parce qu'elle clôt et rouvre en même temps l'année académique, nous nous imposons un devoir assez délicat à remplir : celui d'occuper utilement votre attention sans la fatiguer; de vous intéresser à nos travaux sans chercher à les rendre, pour la circonstance, plus divertissants qu'ils ne peuvent et doivent l'être; d'utiliser en un mot les heures dont vous nous confiez l'emploi, de façon qu'étant aussi pleines que possible, elles vous semblent pourtant légères. Mais c'est seulement pour moi qu'un tel rôle offre des dangers. Je sais que mes collègues s'en acquitteront à merveille; et quand même l'expérience, le savoir, le talent que vous leur connaissez ne leur garantiraient pas à l'avance votre approbation, ils pourraient être jusqu'à un certain point rassurés en se rappelant les applaudissements dont nous avons accueilli déjà, dans nos réunions particulières, les communications qu'ils feront devant vous ce soir. Seul,

le Président n'a pas été soumis à cette épreuve si utile d'une première lecture. Il est resté le maître et le juge de ses idées et de ses paroles : son privilège l'embarrasse ; son indépendance l'inquiète, et il n'a jamais mieux senti qu'en ce moment combien est au-dessus de ses forces l'honneur qu'on a daigné lui faire en l'élevant à des fonctions où ne l'appelaient ni son âge, ni ses services, ni, à défaut de la qualité, le nombre même de ses travaux.

Dans leurs circulaires aux Sociétés savantes, les Ministres de l'Instruction publique recommandent depuis longtemps avec une sollicitude de plus en plus marquée, les recherches archéologiques, les dépouillements d'archives, les études d'histoire locale. C'est, en effet, à l'aide des découvertes parfois importantes des savants de province, c'est grâce aux monographies précises, aux notices détaillées écrites sur place par des témoins, que peut être constamment révisée, rectifiée et complétée l'histoire générale de la France. Empressé d'obéir à ces sages circulaires, qui répondaient d'ailleurs si bien à mon inclination naturelle, j'ai déjà écrit, d'après les nombreux documents conservés dans nos archives départementales, une *Histoire du théâtre de Saint-Cyr*, dont j'ai eu l'honneur de lire, dans cette salle même, quelques chapitres, et qui a été publiée depuis. Après le Saint-Cyr ancien, le Saint-Cyr nouveau m'a tenté, et, de hauts encouragements m'ayant rendu l'entreprise plus séduisante encore, je me suis sans hésitation mis à l'œuvre.

Mais notre École militaire a des origines dont il faut tenir compte, et auxquelles je n'avais pas songé tout d'abord. Napoléon Ier qui en est regardé comme le fondateur, n'en a été, à vrai dire, que le restaurateur intelligent. L'admirable édifice du Champ-de-Mars, ce chef-d'œuvre d'Ange Gabriel, qui semblait tout rajeuni naguère par le

voisinage de l'Exposition universelle, mais dont la splendeur écrasera toujours les fragiles improvisations de l'architecture moderne, peut nous donner l'idée de ce qu'était au siècle dernier l'École royale militaire. Cette école, fondée en 1751, succédait elle-même à d'autres écoles, qui, sous des formes diverses, malgré des vicissitudes nombreuses et de trop fréquentes interruptions, existaient en France depuis le XVI[e] siècle : je veux parler de l'institution des cadets. Il faut remonter jusque-là et même un peu plus haut pour retrouver les premières origines de notre Saint-Cyr. C'est cette étude préliminaire que je vous demande la permission, Messieurs, d'essayer aujourd'hui.

La guerre a été de tout temps une nécessité sociale. Dans les siècles éclairés, les armées combattent avec ordre et suivant des règles dont l'ensemble constitue un art plus ou moins compliqué, selon les circonstances et les peuples : dans les siècles barbares, les hommes luttent entre eux sans ordre et sans règle; le succès est au plus brave ou au plus fort, non au plus habile. L'antiquité et les temps modernes ont une tactique : le moyen âge n'en a pas.

C'est pourtant une institution du moyen âge, c'est la chevalerie qui semble avoir inauguré en France l'éducation militaire; du moins en retrouve-t-on quelques traces dans les longues épreuves par lesquelles devait passer, avant de chausser l'éperon, l'aspirant chevalier.

On sait en quoi consistait le noviciat : à l'âge de sept ans, les gentilshommes entraient au service d'un haut seigneur dont ils devenaient littéralement les domestiques. Il fallait une certaine naissance pour obtenir de tels emplois dans les grandes maisons, car la domesticité était réputée service noble. — Un écuyer montrait aux nouveaux venus tous les détails de leurs fonctions : il leur

apprenait à servir à table, verser à boire, monter et démonter les armures, entretenir les harnais, dresser les chevaux, administrer la maison. Cet apprentissage terminé, vers quatorze ans à peu près, le jeune homme était mis *hors de page*, et élevé au rang d'écuyer, premier degré de l'admission dans la chevalerie. Il exerçait alors, non plus comme aide ou comme assistant, mais en titre, toutes les fonctions qui viennent d'être énumérées, et il servait pendant sept autres années sous les divers noms d'écuyer tranchant, écuyer de la chambre, écuyer d'écurie, écuyer d'échansonnerie, écuyer d'honneur, etc. — Le nombre et la diversité de ces charges variaient suivant l'importance de la cour où l'on servait.

L'équitation, le maniement de l'épée et de la lance, et les quelques notions assez incertaines auxquelles pouvait se réduire alors tout l'art de la guerre s'apprenaient sans presque y penser, par une sorte d'enseignement mutuel et par l'expérience de chaque jour.

L'éducation religieuse était donnée par le chapelain qui faisait en même temps un cours raisonné de blason et de généalogie. Quelquefois, surtout lorsqu'il y avait dans les environs un couvent de moines parmi lesquels l'unique précepteur du château trouvait des suppléants, le programme d'études s'augmentait de quelques leçons de lecture et d'écriture. Les guerres particulières ou générales, les querelles de fief à fief ou de province à province dispersaient souvent ces petites écoles militaires, — sans grand dommage d'ailleurs pour l'instruction des élèves.

A vingt et un ans, l'écuyer était reçu chevalier avec le cérémonial d'usage qui durait deux jours et se composait d'actes symboliques propres à frapper l'imagination et à exalter encore la vocation du candidat, tels que : le bain, le jeûne, la confession, la veillée des armes. On exigeait

du futur chevalier des vœux comme pour entrer dans un ordre de l'Église. Enfin, la formule de la réception lui rappelait, au moment de recevoir l'accolade, qu'il ne devait pas s'attendre à mener une vie oisive et tranquille non plus qu'à s'enrichir. A cet égard, la condition des militaires a peu changé depuis le moyen âge : la pauvreté leur est imposée, non plus par un vœu, mais par la nature même de ce noble et ingrat métier qui leur demande tant, et leur rapporte si peu.

On se fait ordinairement de la chevalerie une idée assez fausse, parce qu'on ne peut se défendre de la voir à travers les romans et les légendes. Ce qui paraît certain, c'est que les membres de cet ordre illustre étaient loin de réaliser tous l'idéal de générosité, de charité, d'abnégation et de bravoure que résume aujourd'hui encore le mot *chevalier*. On vient de voir combien était incomplète et défectueuse l'éducation qu'ils recevaient dans leur enfance. Leur piété ignorante se changeait trop souvent en un fanatisme superstitieux plus funeste cent fois que l'indifférence ou l'incrédulité des générations qui suivirent. Ils se faisaient une loi de servir les dames, de protéger les faibles, de secourir les opprimés : mais leur galanterie se manifestait par des luttes sanglantes; leur intervention comme redresseurs de torts entraînait à sa suite des ravages pires souvent que la persécution qu'ils faisaient cesser; enfin, l'honneur tel qu'ils le concevaient, c'est-à-dire l'intrépidité dans le danger, la vaillance, le mépris de la mort, le respect de la foi jurée, n'allait pas jusqu'à leur faire discerner toujours très-nettement le juste de l'injuste, le bien du mal; — en un mot, cet honneur manquait souvent de probité.

Le roi Jean était un vrai gentilhomme, un parfait chevalier. Vaincu à Poitiers, il n'en mérita pas moins, dans

cette journée terrible, de l'aveu même du prince Noir victorieux, le prix de la valeur. Il y a dans sa vie un trait digne de Régulus, et c'est à lui que la tradition attribue cette fière et belle parole : « Si la bonne foi était bannie du reste du monde, il faudrait qu'on la retrouvât dans le cœur des rois. » Or, ce même roi Jean a, par un honteux traité, livré à l'Angleterre quatre des plus belles provinces de France; il a ruiné son peuple; il a organisé le pillage dans ses États; il a falsifié les monnaies. Cela n'empêche pas qu'il ne se soit acquis, de son temps, parmi les preux, une réputation européenne, et qu'il ne représente, moins honorablement sans doute, mais à coup sûr plus exactement que son contemporain Du Guesclin, la chevalerie française au XIVe siècle.

L'ignorance et les préjugés gâtaient les qualités brillantes de cette noblesse qui composait à elle seule presque toute l'armée. On y professait un mépris absolu pour les travaux et les plaisirs de l'intelligence; les plus célèbres capitaines pouvaient à peine signer leur nom, et Du Guesclin ne savait pas lire.

Je sais que je vais soulever de vives protestations de la part de mon honorable collègue, M. le baron de Reiffenberg, qui a soutenu avec infiniment d'esprit une thèse toute contraire à l'opinion que j'avance. Je reconnais d'ailleurs que, personnellement, il a les meilleures raisons du monde pour ne pas admettre qu'un gentilhomme puisse être illettré; et, s'il eût vécu au temps dont je parle, son exemple témoignerait hautement contre moi. Malheureusement les rares exceptions sur lesquelles il peut s'appuyer, ne font, comme toujours, que confirmer la règle.

Ainsi, Charles V fut, à ce qu'on prétend, un lettré; il avait du moins la curiosité des livres et parvint à réunir dans son palais jusqu'à 900 volumes, chiffre extraordi-

naire pour l'époque; mais ce prince n'avait, en revanche, aucune prétention chevaleresque; il faisait bon marché du point d'honneur, manquait volontiers à sa parole, et, à l'occasion, fuyait devant l'ennemi.

En somme, la plupart des guerres depuis saint Louis jusqu'aux premiers Valois, ont été peu glorieuses, et souvent même peu honorables pour nos armes. Sous Philippe le Bel, la bataille de Courtray fut gagnée par des Flamands à pied, mal armés, presque nus, contre l'élite de la noblesse française; à Poitiers, à Azincourt, nous avions l'avantage du nombre. C'est que nos gentilshommes, attachés à leurs vieilles coutumes, n'avaient rien appris depuis les croisades. Ils se refusaient obstinément à adopter les armes nouvelles, ne regardant comme nobles que la lance et l'épée. L'usage de la poudre, admis dans les sièges, était dédaigné dans les batailles.

Pendant un siècle encore, malgré tant de cruelles leçons, les progrès furent très-lents. Mais avec la Renaissance, les nouveautés pénétrèrent chez nous de toutes parts, la civilisation s'élargit, et nos mœurs militaires furent profondément modifiées. Alors se formèrent ces bandes fameuses, composées d'hommes choisis, nobles ou roturiers, que réunissait une vocation commune, et qui étaient sûrs de rencontrer dans le métier des armes devenu désormais une carrière, de belles aventures et des occasions de gloire. — Les enfants de la haute bourgeoisie, ceux de la noblesse pauvre, entraient en foule, comme cadets, dans ces bandes qui furent notre première armée permanente. Ils y trouvaient des chefs expérimentés et des instructeurs habiles parmi les vieux soldats qui formaient le noyau de ces corps d'élite, et dont la plupart avaient parcouru l'Europe l'épée à la main ou le mousquet sur l'épaule. Les uns, simples soldats, avaient été offi-

ciers ailleurs, d'autres, entrés dans les bandes comme capitaines, étaient d'anciens mestres de camp dont on avait licencié les régiments après la guerre. Enfin tous, suivant Brantôme, avaient commandé ou étaient dignes de commander.

Ces circonstances et d'autres encore créèrent bientôt dans l'armée des habitudes et des traditions tout opposées aux traditions et aux habitudes anciennes.

L'emploi des armes à feu donna lieu à des théories parfois assez compliquées et à de fréquents exercices. — On fut peu difficile d'abord sur l'exécution des mouvements de parade. On n'y exigea ni précision, ni simultanéité. « Les piquiers apprenaient à croiser leurs armes, et à en présenter la pointe dans toutes les directions possibles; on enseignait à ceux du premier rang à passer la pique dans la main gauche, en portant le haut du corps en avant et le pied droit en arrière : dans cette position, ils appuyaient l'extrémité du bois contre le pied droit, mettaient l'épée à la main, et présentaient ainsi deux pointes aux charges de la cavalerie, tandis que les hommes des autres rangs croisaient le fer par-dessus leurs têtes. Les arquebusiers et mousquetaires étaient exercés à charger leurs armes soit de pied ferme, soit en marchant, et à tirer à la cible. »

C'est à l'érudition des Brantôme, des Montluc, des La Noue, qu'on dut les premiers essais de tactique, qui ne furent, à proprement parler, que des réminiscences de l'antiquité. Je n'entrerai pas ici dans le détail des formations et des manœuvres : je me bornerai à dire que le principe généralement adopté était, à peu de chose près, celui de la phalange macédonienne.

Ces connaissances diverses qu'il n'était plus possible de négliger, et qui devenaient de jour en jour plus im-

portantes et plus nombreuses, firent sentir la nécessité d'un enseignement méthodique et régulier, auquel fussent soumis les jeunes gens destinés à la profession des armes.

Le capitaine La Noue, dit Bras-de-fer, un vaillant soldat, un grand esprit, auquel notre collègue, M. Cougny, a consacré une savante étude, fut un de ceux que préoccupa le plus vivement au XVIe siècle cette grave question de l'éducation militaire. La Noue, élevé dans les idées nouvelles, entreprenant, hardi, et même un peu révolutionnaire, en vrai huguenot qu'il était, conçut le projet et traça le plan d'une école militaire peu différente de celle qui devait être fondée deux cents ans plus tard, au siècle de Voltaire et de Montesquieu.

Il proposait d'établir une ou plusieurs académies dont la direction serait confiée à de bons gentilshommes, et dans lesquelles on attirerait, sans trop regarder à la dépense, des maîtres habiles et honnêtes; — s'il ne s'en trouvait point assez en France dans les premiers temps, on en ferait venir de l'étranger, notamment d'Italie; ils enseigneraient l'histoire, la morale, les mathématiques, la géographie, la fortification et quelques langues vulgaires. Les exercices du corps tiendraient autant de place que ceux de l'esprit, dans cette *Discipline publique des jeunes gentilshommes*. Ils apprendraient à manier les chevaux, courir la bague en pourpoint ou armés, tirer les armes, voltiger, sauter, nager, lutter. « Aucuns catholiques, ajoute l'auteur, voudraient qu'on leur montrât aussi à danser la gaillarde entre eux seulement (encore que la danse soit vaine) d'autant qu'elle leur apprend à se bien composer et à avoir la grâce plus assurée en public. »

D'accord avec Aristote qu'il consulte toujours, le capitaine est d'avis qu'on donne, en outre, aux élèves de l'Académie des maîtres de musique et de peinture.

Rien ne manque, on le voit, à cet enseignement ; une noblesse ainsi préparée et instruite ne sera plus seulement, suivant la juste expression de La Noue, une noblesse de titre : les jeunes gens, au sortir de l'Académie, pourront être envoyés partout ; ils ne se gâteront nulle part : au contraire ils rendront meilleur le milieu où on les placera. « Il n'en faudrait que dix tels en une compagnie de gens d'armes pour la rendre disposée à tous exercices honnêtes et louables. »

Mais La Noue prévoit les objections qu'on ne manquera pas de lui faire sur ce que coûterait à l'État une semblable institution, et il y répond d'avance : « Quelque bon ménager du public dira qu'il vaudrait mieux regarder à acquitter le roi, que de le jeter en nouvelles dépenses : je réponds que ceci est l'acquitter d'une des plus belles dettes à quoi il est obligé, qui est de rendre sa noblesse ornée de vertus... Qui voudrait un peu ouvrir les yeux verrait une infinité de dépenses annuelles bien plus mal employées. » Et l'obstiné huguenot, ayant fait le compte exact des sommes qu'il faudrait débourser, propose un expédient qui lui paraît des plus simples pour trouver promptement l'argent nécessaire : il suffirait d'affecter à cette dépense le revenu du premier bénéfice qui viendrait à vaquer. Ce ne serait pas, ajoute-t-il, la première fois qu'on empièterait sur les privilèges du clergé, et d'ailleurs, quand les affaires de la France seraient en meilleur état, le roi pourrait décharger les ecclésiastiques de cette obligation.

Néanmoins, La Noue ne semble pas se faire illusion sur le sort réservé à son projet, et il voudrait essayer, en attendant mieux, d'améliorer au moins l'état présent des choses.

La coutume d'envoyer les jeunes gens servir comme pages chez les grands seigneurs et les princes donne lieu,

suivant lui, à de graves inconvénients. On apprend sans doute à ce métier-là quelques belles choses ; on assiste à des combats, à des chasses, à des festins ; on s'y habitue à se vêtir proprement, à parler selon la qualité des personnes, à bien composer ses gestes... « Mais les jeunes gens ne retiennent encore si bien cela, comme ils s'impriment d'autres mauvaises façons qui abondent es-dites cours, à quoi leur âge est bien disposé, car ils s'y rendent dissolus en paroles, incontinents aux effects, jureurs de Dieu... et, pour la fin, très-experts à mentir et à faire mille tromperies. »

La Noue conseille aux pères de se bien renseigner sur le mérite des princes ou seigneurs chez qui ils veulent placer leurs fils comme pages. La maison d'un simple gentilhomme, honnête et vertueux, attentif à surveiller le précieux dépôt qui lui est confié, doit être préférée à la cour mal disciplinée d'un prince souverain. En outre, les pères feront bien de s'assurer fréquemment par eux-mêmes de la bonne conduite de leurs enfants; ils les retireront promptement s'ils voient qu'ils se perdent, et, en aucun cas, ils ne les laisseront plus de quatre ou cinq ans pages.

La mode s'était depuis peu répandue en France, de compléter l'éducation militaire des jeunes gentilshommes en les envoyant pour un temps plus ou moins long servir dans une armée étrangère. — « Les voyages aux pays estranges, dit La Noue, sont pratiqués par quelques-uns, pour l'opinion qu'ils ont que les drogues d'autrui sont meilleures que celles de leur pays. » Il n'approuve pas cette méthode. Ceux qu'on envoie en Allemagne reviennent, dit-il, si grossiers, qu'il faut, pour les « resubtiliser » les envoyer en d'autres lieux, de sorte qu'il y a double peine et double dépense. Ceux qui vont en Italie,

en rapportent à la vérité plusieurs sciences utiles, mais la corruption de ce pays est si grande, qu'il est presque impossible qu'un jeune homme naturellement enclin au plaisir, ne s'y perde bientôt.

Restent les cadets ou *apprentifs aux armes* dans les régiments d'infanterie. La Noue se souvient que, dans sa jeunesse, la discipline étant mieux observée et les mœurs meilleures parmi les soldats, les jeunes cadets ne rencontraient pas dans les corps les mauvais exemples et les dangers de toute sorte qu'ils y rencontrent présentement. De plus, ils avaient la ressource, après avoir été quelque temps cadets, d'entrer comme archers dans les compagnies d'ordonnance, entièrement composées de noblesse. — C'est ainsi, en effet, que Montluc fit sa première campagne dans la compagnie des gens d'armes du maréchal de Foix. « Mais à cette heure, la discipline, poursuit La Noue, est renversée, et c'est une périlleuse institution pour les jeunes; car, n'ayant le plus souvent pour maîtres que gens débauchés, ils sont avec le temps entraînés à dissolution, et, au lieu de se façonner, ils se défaçonnent du tout... Que sert-il d'apprendre à tirer une arquebuzade? Savoir que c'est que gardes, sentinelles, et escarmouches, et montrer une brave contenance de soldat, si, de l'autre côté et en contre-poids, on s'abandonne à plusieurs vices? Ceux qui sont là le plus en règne, sont les blasphèmes contre Dieu, les querelles contre les amis, les jeux jusques à la chemise... et, pour le comble du désordre, une effrénée licence à battre, piller et manger le peuple sans compassion. Voilà, dit en concluant le brave et éloquent capitaine, voilà les abus que la plupart de nos gens de pied commettent, excepté, par aventure, quelques vieux régiments et vieilles garnisons qui vivent en meilleure discipline. » Et il recommande aux pères

qui, faute de mieux, voudront mettre leurs enfants dans les régiments, comme apprentifs aux armes, de s'entendre avec ceux de leurs voisins ou amis qui auraient aussi des enfants à faire instruire, et de les envoyer plusieurs au même régiment, « comme compagnons jurés, avec défense de s'entre-abandonner; car, étant ensemble, la honte les empêchera de mal faire, et il s'entre-secourront toujours. »

Telle était, vers la fin du XVIe siècle, et telle fut longtemps encore au siècle suivant, la condition des cadets dans les régiments. La jeunesse militaire, livrée à elle-même, séparée de la société polie, partageait son temps entre le service peu assujettissant des casernes et des citadelles, et les grossiers plaisirs qui répugnaient si fort à l'austérité du capitaine La Noue.

Henri IV ne tenta à cet égard aucune réforme; peut-être au fond n'était-il pas très-choqué de ces inconvénients qu'il avait eu l'occasion de voir de très-près durant sa longue carrière de soldat. Il aimait les jeunes gens; il en avait formé beaucoup à ses côtés pendant les guerres de la Ligue, et sa correspondance témoigne à chaque page du soin qu'il prenait d'eux. « Envoyez-moi, écrit-il à M. de Lubersac, le plus de vos bons parents que vous pourrez. D'Ambrugeac m'est venu joindre, avec tous les siens, châteaux en croupe s'il eût pu... Venez et ne tardez, voici l'heure de faire merveille. » Tous ses amis, Sully, Crillon, Châtillon, La Barre, M. de Faget qu'il avait surnommé le *Grand Pendu*, M. de Batz qu'il appelait son *faucheur*, lui amenaient des jeunes gens de leur parti, pleins d'admiration pour les exploits du roi de Navarre et impatients de combattre sous sa cornette.

Les circonstances n'auraient guère permis au Béarnais d'être sévère, quand même il en eût eu l'envie. Malheu-

reusement, les habitudes licencieuses contractées dans les camps se maintinrent pendant la paix, et les trop justes protestations de La Noue n'y purent rien faire.

Les cadets appartenant presque tous à la noblesse militaire, étaient généralement pauvres ; il y en avait de tout à fait indigents, venus des différents points de la France, mais en particulier du Midi. La province natale de Henri IV n'en fournissait guère d'autres, et les cadets de Gascogne sont restés célèbres; de nos jours encore, le mot trouve quelquefois son application.

Pontis, l'auteur des curieux mémoires dont la lecture enchantait Mme de Sévigné, est le type achevé du cadet de Gascogne. Chassé par un frère aîné du petit domaine paternel, il s'en va, n'ayant pas encore quinze ans, prendre du service au plus prochain régiment, celui de Bonne. Il y passe un an, y apprend les premiers éléments du métier, s'y débauche quelque peu, puis, aguerri, mis en goût par ce rude apprentissage, l'idée lui vient d'aller chercher fortune à Paris. Une vieille parente qu'il sait attendrir lui fournit de quoi faire le voyage, c'est-à-dire un petit cheval, un habit neuf et quelques pistoles pour payer ses nuits d'auberge. Il traverse la France dans cet équipage, ne s'attarde point en chemin, et, dès son arrivée à Paris, s'en va droit au Louvre, chez M. de Crillon, mestre de camp du régiment des gardes, pour lui demander d'entrer sous ses ordres au service du Roi.

Alors commence l'interminable série de ses aventures, dont je donnerai l'idée en disant qu'elles ont inspiré à Alexandre Dumas les principaux traits du personnage de d'Artagnan, dans le roman si connu des *Trois Mousquetaires*.

Pontis, devenu vieux, s'enferma à Port-Royal ; — les solitaires prenaient plaisir à lui faire raconter sa vie, et

l'un d'eux, M. du Fossé, l'aida à rédiger ses mémoires. On y trouve sur le régiment des Gardes, et en particulier sur les cadets de ce régiment, des détails qui justifient pleinement les doléances de La Noue. Le plus mauvais esprit régnait parmi ces jeunes gens, dont l'indiscipline était plutôt entretenue que réprimée par le déplorable système des châtiments corporels : duels, tapage dans les cabarets, émeutes contre les chefs, pièges et mystifications de toute sorte à l'adresse des bourgeois paisibles, attaques à main armée dans les carrefours ; tous ces désordres, quoique punis avec la dernière rigueur, se reproduisaient presque journellement.

Les vices de l'institution devenaient de plus en plus flagrants. Chacun s'en plaignait ; les idées de La Noue, prônées, puis abandonnées sous Henri IV, reprirent faveur sous Louis XIII. Il se fit plusieurs essais d'académies particulières, et un homme de beaucoup de mérite, M. de Benjamin, dirigea pendant quelques années une sorte de petite école militaire, accessible seulement aux enfants de familles princières ou très-riches, et d'où sortit le grand Condé.

Enfin, ces velléités de réformes gagnèrent jusqu'aux régions du pouvoir, et Richelieu fonda en 1636 une Académie royale, « *pour y être les jeunes gentilshommes instruits aux disciplines convenables à leur sang.* »

Cette académie, installée un peu à l'étroit dans une maison de la rue Vieille-du-Temple, à Paris, disparut à la mort du cardinal, en 1642.

Le fondateur avait affecté une somme de 22,000 livres, prise sur la cassette particulière, à l'entretien gratuit dans cette maison de vingt gentilshommes qui devaient y passer chacun deux ans entiers comme les élèves ordinaires, et dont il se réservait la nomination.

Le programme officiel de l'Académie, publié dans le *Mercure* et rédigé par Richelieu lui-même, dit qu'on ne devra y recevoir que des gentilshommes « en l'âge de quatorze à quinze ans, choisis autant que faire se pourra bien proportionnés, vigoureux et propres à la profession à laquelle ils sont appelés : ils seront tous de religion catholique, apostolique et romaine, vrais et originaires français. »

Outre l'équitation, la voltige, les armes, les mathématiques et la fortification, les élèves de l'Académie recevaient quelques notions élémentaires de logique, de physique et de métaphysique en *langage français,* et suivaient un cours complet de morale. Ils devaient être, dit le programme, « informés sommairement de la carte géographique, de l'histoire universelle, de l'établissement, déclinaison et changement des empires du monde, transmigration des peuples, fondements et ruines des grandes villes, noms, actions et siècles des grands personnages; comme aussi de l'état des principautés modernes, singulièrement de l'Europe dont les intérêts nous touchent de plus près par leur voisinage; surtout, au long, ils apprendront l'histoire romaine et française. »

Ce programme était digne d'un ministre protecteur des lettres et homme de lettres lui-même comme l'était le grand cardinal, et son œuvre, si elle avait pu lui survivre, eût rendu à notre armée d'inestimables services. Mais on se hâta de l'abandonner dès qu'il ne fut plus là pour la soutenir, et l'on retomba dans l'ancienne routine. Il n'y eut plus d'autre ressource pour les jeunes gens destinés par leur naissance à la carrière des armes, que de porter le mousquet dans les compagnies d'infanterie, confondus avec de grossiers soldats, fruit du racolage, qui leur communiquaient en peu de temps leur langage, leurs

manières et leurs vices. Les cadets aux Gardes, ceux des Mousquetaires et ceux de la compagnie colonelle du régiment du Roi se trouvaient dans un milieu plus sain, grâce à la composition exceptionnelle de ces corps privilégiés : mais les enfants des plus nobles familles de France étaient seuls admis à y faire leur noviciat.

Ce ne fut qu'en 1682 que Louvois résolut de réunir entre eux les cadets disséminés jusque-là dans toute l'armée, et d'en former des compagnies spéciales. Il en créa provisoirement deux : celle de Metz et celle de Tournai.

La nouvelle de cette importante décision, publiée par tout le royaume, fut accueillie avec un tel empressement, que le nombre des postulants s'éleva dans les trois premiers mois à plus de quatre mille, et qu'au lieu de deux compagnies, il fallut en créer neuf. On les plaça dans les villes ou citadelles de Tournai, Cambrai, Valenciennes, Charlemont, Longwy, Metz, Strasbourg, Brisach et Besançon.

Les conditions d'admission furent au début à peu près nulles ; on n'exigea aucune preuve de noblesse ; les intendants, assiégés de demandes, recevaient pêle-mêle tous les candidats. Il se glissa dans les premières séries des gens de tout âge et de toute profession ; quelques-uns même n'auraient pu être reçus nulle part. — Averti de ces abus, Louvois prescrivit aux intendants d'apporter plus d'attention et de sévérité dans les choix qu'ils feraient à l'avenir ; mais d'après la volonté formelle de Louis XIV, il n'excluait point les roturiers.

Voici en peu de mots quelle était l'organisation d'une compagnie de cadets : un capitaine, gouverneur de la place ou commandant de la citadelle exerçait la haute direction et l'autorité morale ; un lieutenant était chargé de la discipline et des détails du service ; deux sous-lieu-

tenants se partageaient le commandement de la compagnie, divisée en deux brigades; ils avaient sous leurs ordres un nombre de sergents, de caporaux et d'anspessades proportionné à l'effectif de la compagnie. Ces bas officiers, choisis d'abord parmi les anciens cadets de l'armée, le furent ensuite parmi les meilleurs sujets de la compagnie, ainsi que cela s'est toujours pratiqué depuis dans les écoles militaires et se pratique encore à Saint-Cyr.

Les cadets recevaient à peu près le même enseignement que les élèves de l'Académie royale sous Richelieu. On y avait ajouté le dessin et l'allemand. Mais il faut reconnaître qu'en général, le programme n'était pas très-fidèlement rempli : — tous les jours de la semaine les cadets devaient assister à deux leçons de mathématiques de deux heures et demie chacune; beaucoup trouvaient le moyen de s'en dispenser. Les officiers, uniquement préoccupés de l'instruction militaire, négligeaient de veiller à ce que les classes fussent régulièrement suivies. « Je suis surpris, écrit Louvois à l'intendant Dufresne, de ce que vous me mandez qu'il n'y a que soixante-trois cadets aux mathématiques, puisque vous ne pouvez pas douter que l'intention du Roi ne soit qu'ils les apprennent tous. » On a observé plus d'une fois dans les écoles militaires cette tendance des instructeurs à sacrifier ainsi l'enseignement général à l'enseignement technique. Un homme tel que Louvois ne pouvait manquer de s'y opposer, mais il fallait une autorité aussi puissante que la sienne pour vaincre sur ce point la mauvaise volonté des officiers de son temps.

Assimilés aux troupes de garnison, les cadets faisaient dans les places un rude service. La générale était battue autour des casernes, en été à cinq heures et en hiver à six heures du matin. Une demi-heure après, le sergent allait

faire la visite des chambres, et celui qui était trouvé au lit sans être malade montait ce jour-là la garde quoique ce ne fût pas son tour. Si le chirurgien le reconnaissait malade, il était envoyé immédiatement à l'infirmerie.

Le service de garde était strictement exécuté. Toutefois, vu le jeune âge des cadets, Louvois avait prescrit qu'on leur donnât, durant la mauvaise saison, un vêtement supplémentaire lorsqu'ils étaient placés en sentinelles et qu'on les relevât la nuit toutes les heures, et même toutes les demi-heures lorsque le froid était trop rigoureux.

Il y avait peu de jours dans l'année, même les dimanches et fêtes, où l'on ne fît prendre les armes à la compagnie et où l'on ne lui fît faire pendant plusieurs heures l'exercice, soit à la voix, soit au tambour, soit à la muette. On consacrait beaucoup de temps et de soin aux exercices de tir. Le Roi envoyait tous les ans à chaque compagnie une épée d'argent qui était donnée en prix au meilleur tireur.

La discipline était mieux établie et l'éducation proprement dite mieux surveillée qu'elles ne l'avaient été jusque-là dans les régiments. Le cabaret, les mauvais lieux, les jeux de hasard étaient interdits ; les jurements, les querelles, les invectives, les sobriquets étaient punis de prison, le duel puni de mort.

La solde des cadets était de dix sous par jour ; le sergent leur en retenait quatre pour payer la blanchisseuse, le cantinier, le boulanger et les parties de billard. Chaque cadet recevait en entrant dans la compagnie un uniforme complet, une épée, un mousquet et « un livre d'Euclide. »

L'institution nouvelle prospéra ainsi pendant quelques années, grâce à l'activité infatigable de Louvois, qui ne cessait de s'en occuper et se faisait rendre compte journellement, par les intendants et les commandants de

place, des moindres détails de l'administration et du service des compagnies. — Louis XIV n'y prenait pas moins d'intérêt que son ministre : un jour il daigna faire faire lui-même l'exercice aux cadets de Valenciennes qui furent, comme on pense, bien fiers d'un tel honneur; une autre fois, se trouvant avec Louvois à Besançon, il prit tant de plaisir à voir manœuvrer les cadets dans la citadelle, qu'il s'oublia au milieu d'eux jusqu'à la nuit.

Il se produisit cependant dans quelques compagnies des désordres graves que je ne puis taire, et qui jettent une ombre sur ce tableau. A Charlemont, par exemple, un cadet ayant tué en duel un de ses compagnons, avait été condamné, suivant les règlements, à être passé par les armes. Aussitôt la compagnie entière se mutine, un complot s'organise pour favoriser l'évasion du coupable; on lui fait parvenir des outils, on l'aide du dehors à percer la voûte de son cachot, et deux des plus déterminés de la bande l'escortent jusqu'à la frontière. Je passe sous silence une foule de détails qui donnent à cette équipée l'intérêt et l'invraisemblance d'un roman. — Une répression exemplaire était indispensable si l'on voulait sauver la discipline. Louvois prit les ordres du Roi, et il fut décidé, conformément à un usage cruel qui n'avait point encore disparu de nos mœurs, que les dix cadets les plus compromis tireraient entre eux *au billet noir*. Le billet noir équivalait à une sentence de mort : on en mit deux dans l'urne, et ceux à qui ils échurent furent exécutés sur-le-champ. Les huit autres furent mis en prison, et le reste de la compagnie fut licencié.

Une révolte presque semblable éclata deux mois après parmi les cadets de Besançon; d'autres troubles moins importants se produisirent encore sur d'autres points. Chaque fois le châtiment fut aussi prompt qu'énergique,

et l'ordre ne tarda pas à être rétabli partout. Néanmoins, Louis XIV conserva de ces faits une impression fâcheuse, et diverses circonstances, dont la plus grave fut la mort de Louvois, étant venues affaiblir encore l'institution, elle disparut en 1694. Une ordonnance royale la fit revivre trente ans après, en 1726; une autre ordonnance la supprima définitivement en 1733, et enfin, au mois de janvier 1751, l'École Militaire fut fondée.

Je m'arrête ici, Messieurs, avec le regret de n'avoir pu qu'ébaucher imparfaitement devant vous un sujet qui demandait plus d'étude et surtout plus de compétence. Je ne vous ai guère montré que les défauts de cette jeunesse militaire qui avait aussi de nobles et de généreuses qualités, et qui peut-être eût porté son joug avec plus de patience, si elle eût été moins française.

Être sévère pour elle, ce serait être injuste ; ses fautes ne doivent pas nous la rendre moins aimable; elle n'a péché le plus souvent que par excès d'ardeur et de courage, et son histoire, si l'on pouvait l'écrire entièrement, serait presque un martyrologe.

Que de fois, dans les mauvaises années de notre existence nationale, n'a-t-on pas vu la jeunesse de France inutilement moissonnée en une seule guerre, en une seule bataille! Que de fois n'avons-nous pas pu redire la mélancolique parole de Périclès sur la tombe des jeunes gens d'Athènes : « L'année a perdu son printemps! » — Mais une année meilleure nous apportait un printemps nouveau, et nous nous sentions chaque fois rassurés par cette fécondité inépuisable, par cet espoir sans cesse renaissant de la Patrie.

RAPPORT du Secrétaire perpétuel sur les travaux de l'année académique 1877-1878.

Messieurs,

Quand Montesquieu donnait à son livre l'épigraphe si connue *Prolem sine matre creatam,* vous savez qu'il ne songeait point à insinuer que ce livre n'avait point d'aïeux; le texte seul et les notes suffiraient à le démontrer. Notre confrère, M. Vian, dont l'Académie française a couronné le récent travail sur la vie de Montesquieu, en a commencé un autre qui aura pour titre : *les Devanciers de Montesquieu*, et dont il vous a esquissé le plan. M. Vian se propose de remonter jusqu'aux temps les plus reculés de l'humanité. Après avoir esquissé à grands traits l'organisation sociale de l'Inde brahmanique, puis du Bouddhisme monothéiste, puis celle de la Chine où la théocratie ne fut jamais connue, il a décrit l'organisation établie par Moïse, et vous en a montré la supériorité sur les conceptions de l'idolâtrie. De là passant en Grèce, il a caractérisé la république idéale de Platon, la république expérimentale d'Aristote; puis, après avoir exposé la constitution romaine d'après Polybe et Cicéron, et surtout d'après les monuments législatifs, il vous a signalé la double influence du stoïcisme et du christianisme, tantôt hostiles, tantôt presque associés.

De là notre confrère a passé rapidement en revue le Coran dont il a spécialement signalé les deux points les plus faibles, le maintien de l'esclavage et le dogme de

la fatalité; puis le code germanique et l'organisation féodale; puis le recueil de Beaumanoir, à bon droit admiré de Montesquieu: Machiavel dont l'originalité a plutôt consisté dans la codification que dans l'invention; Bodin, un type unique de modération pour son siècle, qui réprouva sans réserve l'esclavage; Hobbes, Locke, Grotius grâce aux travaux duquel le droit naturel et le droit des gens se sont constitués à l'état de science; Puffendorf, Bossuet, Fénelon, d'autres encore, tous, avec des nuances diverses, inspirés au fond du même esprit. Tels sont les principaux parmi les prédécesseurs de Montesquieu, et dont M. Vian se propose d'étudier l'action et l'influence. La part de Montesquieu reste assez belle, même après qu'on a rendu à chacun ce qui lui appartient, et la gloire de ses devanciers n'amoindrit point la sienne. Vous voyez du reste que le plan conçu par notre confrère ne laisse pas d'être assez vaste, et que l'introduction pourrait bien changer de nature en chemin, et ne pas demeurer un simple accessoire.

M. Vian vous a fait connaître un travail philosophique inédit, dont le manuscrit original est conservé à la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg et intitulé : *Essai touchant la loi naturelle et la distinction du juste et de l'injuste.* Quelques personnes, notamment à Bordeaux, ont soupçonné d'après nous ne savons trop quels indices, que cette dissertation anonyme pourrait être l'œuvre de Montesquieu. Interrogés par M. Vian, vous n'avez pas hésité un moment à lui répondre que vous partagiez son incrédulité, et que dans cet écrit, estimable d'ailleurs, rien ne trahit ni l'esprit ni la plume de l'auteur de l'*Esprit des lois.*

M. Rudelle a consacré trois séances à compléter les observations qu'il vous avait présentées l'année précé-

dente sur la nécessité, chaque jour plus pressante et plus universellement reconnue, de procéder à la codification de nos lois. Vous me dispenserez de m'appesantir sur ce sujet après mon rapport de l'an dernier. M. Rudelle, tout en ne dissimulant pas que la tâche est ardue, croit cependant qu'elle est plus praticable qu'il ne semble au premier abord. Permettez-moi toutefois une seule remarque : c'est que, pour procéder à un semblable travail, il faut un ciel calme et serein, il faut que les passions sommeillent, il faut qu'on ne soit pas abasourdi par le bruit de sonores et vaines déclamations. Si c'est trop désirer, il faut laisser empirer le mal sans entrevoir l'heure du remède.

M. Rudelle a de plus consacré un grand nombre de séances à examiner la régime légal de la presse en Angleterre. A cet effet, il vous a successivement exposé les rapports de la presse périodique ou non périodique avec : 1° le gouvernement ou l'état politique ; 2° l'état social, religion et bonnes mœurs ; 3° les particuliers. Longtemps, vous a-t-il dit, la censure préventive a subsisté chez nos voisins, mais sans rendre les services qu'on en espérait, et elle a disparu dès le commencement du dernier siècle. Quel est, dans cet état, le domaine assigné à la presse politique ? La loi, vous a dit M. Rudelle, permet de discuter et de critiquer toutes les mesures adoptées par le souverain et par ses ministres, pourvu que la discussion soit loyale et la critique tempérée, décente, respectueuse. Tout écrit dépassant cette limite est considéré comme séditieux et devient *libel.* Dans le *libel* punissable on distingue trois éléments : l'expression, l'intention, la publication. Le délit une fois défini, reste à le punir. La justice anglaise procède ici par voie soit d'information, soit d'accusation, et ces deux modes

de poursuite donnent lieu à l'arrestation et à la détention préventive, s'il n'est fourni caution.

Le *libel* séditieux est puni de l'amende ou de la prison ou même des deux peines à la fois, et cela à la discrétion de la Cour et sans qu'aucune limite lui soit imposée. Le respect de la tradition sert de frein et prévient les abus.

Les mêmes juridictions servent à poursuivre, les mêmes peines à réprimer les attaques de la presse, qu'elles soient dirigées contre l'état politique ou contre l'état social. En Angleterre, blasphémer en niant l'existence de Dieu, en raillant les saintes Ecritures, en les exposant au mépris ou au ridicule, constitue un délit punissable, parce que le christianisme y fait partie intégrante des lois.

La presse doit aussi respecter la réputation et les sentiments de tout particulier; sinon, elle s'expose à des poursuites criminelles ou civiles; mais l'intention de nuire, de diffamer, est un élément nécessaire du délit.

Dans ce cas, le défendeur à une poursuite criminelle peut se faire autoriser par la Cour à produire la preuve des faits, mais il faut qu'il prouve d'abord que la société est intéressée à cette publicité. A ce prix, il échappe à toute répression; sinon, il devient passible d'une condamnation très rigoureuse.

M. Rudelle a terminé cette étude en faisant connaître quelques décisions curieuses relatives à la presse, et en indiquant les règles administratives, telles que le cautionnement, le dépôt, la déclaration, la signature et la responsabilité des éditeurs, applicables à la presse périodique.

Vous devez en outre à M. Rudelle une étude sur la législation du théâtre et sur l'histoire de cette législation. Le théâtre, vous a-t-il dit, par l'influence qu'il exerce

sur les mœurs, tient dans la société une trop grande place pour que le législateur n'ait pas intérêt à en favoriser les progrès et à en prévenir ou réprimer les écarts. Comprenant donc qu'il y a là autre chose qu'un divertissement inoffensif et sans portée, il a senti qu'il fallait réglementer ce mode de publication de la pensée, qui, se manifestant sous l'une de ses formes les plus expressives, s'adresse à la fois et à l'intelligence et aux sens. A l'heure qu'il est, la question préoccupe encore et à bon droit l'autorité publique.

Remontant jusqu'à l'époque où l'Eglise invitait le peuple à des divertissements qui figuraient les scènes des saintes Ecritures, M. Rudelle vous a montré d'abord les pèlerins se réunissant en troupe pour jouer de petites scènes religieuses : c'étaient le dogme et la morale mis en action, on instruisait le peuple en l'amusant, on l'élevait en le charmant, et le plaisir offert développait et fortifiait son existence morale. On peut dire que cette sorte de prédication en valait bien une autre, et l'éloquence la plus persuasive eût sans doute attiré moins d'auditeurs que ces mystères naïfs.

Une troupe sédentaire remplaça dans Paris les confréries nomades, et le 8 juin 1398 une ordonnance du prévôt régla le répertoire et l'ordre des représentations. Cependant la confrérie n'avait pu empêcher une autre corporation, les clercs de la Basoche, de s'établir à côté d'elle, jouant, sous le titre de farces et de moralités, des comédies bouffonnes, où le pédantisme du temps tenait une large place, mais où la peinture souvent hardie des ridicules et des passions respirait une vie que ne comportait guère le drame purement religieux. Puis des jeunes gens de famille se réunirent aussi et obtinrent des lettres patentes qui leur permirent de jouer, sous le

titre de soties, des pièces faites par eux. Le succès fut immense et le théâtre fondé. Après avoir retracé les débuts de ce théâtre, M. Rudelle est arrivé aux troupes qui plus tard charmèrent tout Paris, sous les noms de comédiens de l'hôtel de Bourgogne et de comédiens de l'hôtel de Cluny, et au règne de Louis XIV sous lequel fut véritablement instituée la législation théâtrale.

Le régime du privilège, vous a dit M. Rudelle, fut certainement, malgré tous ses abus, utile aux progrès de l'art. Avant Louis XIV, le théâtre était dans le plus triste état ; presque tout à coup, grâce à d'incomparables génies, la littérature dramatique atteignit à des hauteurs qu'elle n'a point dépassées. C'est dans cette situation que la Révolution trouva le théâtre : censure préventive, régime de bon plaisir et de caprice arbitraire. Mais une loi du 19 janvier 1791, sur la proposition de La Harpe, abolit les privilèges des entrepreneurs, et tout citoyen put dresser un théâtre et y faire jouer toutes sortes de pièces. Liberté complète, mais bien éphémère ! Le 5 août 1793, Couthon dénonçait à la Convention les théâtres comme hostiles à la république, et un décret leur imposait la représentation de certaines pièces dites patriotiques. Plus tard, le Directoire, lui aussi, voulut faire des théâtres un instrument de règne. Le théâtre était donc en plein désarroi quand Napoléon espéra encourager les auteurs en modifiant l'organisation établie ; seulement au lieu de réglementer la liberté, il la supprima. A la date du 8 juin 1806, les privilèges furent rétablis, et chaque théâtre enfermé dans un genre déterminé sans en pouvoir sortir.

Quand l'Empire fut tombé, les théâtres furent organisés d'une manière moins arbitraire ; l'autorisation préalable resta nécessaire, mais le nombre des théâtres fut

moins strictement limité, de nouveaux privilèges furent facilement obtenus, et de toute la législation impériale il ne resta bientôt plus que la propriété du répertoire et les subventions. Enfin, un décret du 6 janvier 1864 régla la législation théâtrale sur le principe de la liberté. Après avoir étudié chacune des dispositions de ce décret toujours en vigueur, M. Rudelle a fait connaître les modifications actuellement proposées et les discussions de toute sorte que soulève aujourd'hui la question.

La réforme pénitentiaire! grave question; difficile problème, posé depuis longtemps déjà, et auquel deux de nos anciens confrères, deux magistrats de notre tribunal, Alexis de Tocqueville et Gustave de Beaumont, ont attaché leur nom. Quand sera-t-il résolu, sinon dans toute son étendue, au moins dans quelques parties? et quels sont les moyens les plus sûrs, les plus pratiques d'y atteindre? action religieuse et morale, action législative? action de l'État? action des particuliers organisés en associations libres, mais unies par la communauté du but? Naguère encore cette grave matière était débattue dans un congrès qui réunissait une élite d'hommes de théorie et d'hommes d'action. M. Courteville, qui vous a plus d'une fois entretenus de ce sujet, assistait à ce congrès, il y a pris une part active, et il se propose de vous tenir au courant de tous les travaux ultérieurs qui naîtront de cette universalité de bon vouloir et d'efforts.

Plus d'une fois on a mis en doute la nécessité et l'utilité de la Révolution; on l'a même traitée de sanglante inutilité. Ce n'est pas ici qu'une telle question peut se poser et se résoudre. M. Ploix, qui l'a abordée, n'a eu garde de la traiter à fond ni de l'envisager sous toutes ses faces; mais en vous faisant connaître une pièce anté-

rieure de peu d'années à 89, l'*Estimation de la baronie de Blet* (département du Cher, et le nombre des pièces du même genre est considérable encore malgré la regrettable destruction de tant d'archives), il vous a montré d'une manière frappante que les populations succombaient partout sous le poids des charges publiques réparties avec la plus flagrante inégalité, et qu'un régime qui ruinait tout le monde, même les privilégiés, sans enrichir personne, ne pouvait évidemment plus durer longtemps. Mais la violence était-elle nécessaire? le sang devait-il couler à flots pour obtenir justice? Non, mille fois non : si le déchaînement des passions, artificiel ou spontané, explique les violences, il n'en résulte pas et il serait souverainement immoral de prétendre que ce déchaînement les justifie.

M. Ploix vous a entretenus : 1° d'une courte brochure du prince Charles : *De la manière de combattre de l'armée française*, œuvre d'un esprit élevé, sagace et courtois, que nos hommes de guerre ne sauraient trop méditer ; 2° d'un nouvel ouvrage de M. Legrelle, dans lequel notre correspondant s'est attaché à réfuter de point en point toutes les assertions historiques plus que téméraires alléguées, sur la rive droite du Rhin, pour revendiquer et pour germaniser l'Alsace et la Lorraine. C'est à la réfutation de toutes les allégations produites contre la réunion de la ville de Strasbourg à la France, sous Louis XIV, que s'est attaché M. Legrelle; et M. Ploix vous a montré qu'elles tombent devant des textes formels et irrécusables, mais *væ victis!* 3° du récit de la mort de Charles II d'après le grand historien Macaulay, lequel a réfuté beaucoup d'erreurs accréditées depuis deux siècles sur cet événement, et démontré entre autres que Charles II, officiellement protestant et chef de la religion

anglicane, était dans la réalité catholique et, pour employer l'expression anglaise, *papiste*.

Vous devez à M. Mallet, l'un de vos correspondants, une notice fort étendue sur la Ferté-Alais, notice naturellement destinée au douzième volume de vos mémoires, qui sera mis sous presse dès le commencement de l'an prochain.

Il en sera probablement de même d'un nouveau mémoire de M. Adrien Maquet sur Rocquencourt et son histoire, mémoire qui s'ajoutera à l'histoire de Noisy-le-Roi, qui figure dans le onzième volume.

M. Mercier vous a lu une topographie historique ancienne et moderne du département de la Marne, et subsidiairement de celui des Ardennes, dans laquelle la partie relative aux anciennes circonscriptions ecclésiastiques occupe une place des plus importantes. Transmis par l'auteur à l'Académie de Reims, dont il est correspondant, ce mémoire tiendra dans les mémoires de cette compagnie la place qui lui revient de droit.

Vous devez à M. l'abbé Corblet un mémoire intitulé : L'*Iconographie du baptême*, complément de ses travaux antérieurs, et dont la lecture n'a pas demandé moins de six séances.

Notre confrère a traité dans une première partie de figures symboliques du baptême dans l'antiquité chrétienne, et dont je vous rappellerai quelques-unes des plus importantes : l'Arche de Noé, l'Aveugle-né, le Cerf, le Dauphin, les Fleuves, et entre tous le Jourdain, la Licorne, le passage de la mer Rouge, la Guérison du paralytique, le Poisson, la Sirène, etc. Dans la deuxième partie, il a traité des représentations du baptême de Jésus-Christ, et après quelques remarques générales sur les conditions que comporte ce sujet sous tous les points

de vue, il a parlé d'abord des peintures qui remontent les unes aux premiers siècles, les autres au moyen âge. Rome, Venise, la Grèce, etc., lui en ont fourni des types aussi curieux que variés. Il a abordé ensuite les peintures de la Renaissance et des temps modernes, choisissant les œuvres les plus importantes tant pour l'art que pour l'histoire. Puis il a terminé ce chapitre par une étude des mosaïques, des miniatures, des émaux, des vitraux peints, des sculptures et des tapisseries. Dans la troisième partie, notre confrère a passé en revue les représentations du sacrement de baptême en général, et celles de certains baptêmes particuliers. Après quelques remarques générales sur la matière, il a rappelé les peintures des premiers siècles et celles du moyen âge, puis celles de la Renaissance et des temps modernes, n'omettant ni les belles mosaïques de Rome, de Ravenne, de Venise, etc., ni les miniatures des manuscrits, ni les vitraux peints, ni les gravures, ni les sculptures, ni les tapisseries. Il a complété ce travail, dont je ne puis donner ici qu'une bien faible idée, par une appréciation raisonnée d'un grand nombre de ces monuments figuratifs, au point de vue de l'esthétique, de l'iconographie, et puis il en a déduit les conclusions historiques qu'impose l'examen attentif de ces antiques *icones*.

Les visiteurs de notre Exposition universelle remarquaient au palais du Trocadéro une riche verrière due à M. Bazin, comprenant deux sujets choisis pour la circonstance. Le premier figurait l'entrée d'Isabeau de Bavière à Paris et avait été choisi pour représenter la carrosserie, choix légitimé par cette raison que ce fut alors que le premier carrosse fut introduit à la cour de France; le second sujet était la célèbre entrevue du camp du Drap-d'Or, entrevue bien connue des visiteurs

de nos Galeries historiques. Le riche harnachement des chevaux qui figurent dans cette scène impériale et royale, rendait le sujet très convenable pour figurer l'industrie de la sellerie. A l'occasion de cette double composition remarquable comme agencement, comme dessin et comme couleur, M. l'abbé Corblet vous a fourni de curieux détails archéologiques que le défaut de temps me permet seulement de mentionner.

Se trouvant au mois d'avril dernier à Séville où l'appelaient ses études archéologiques, M. l'abbé Corblet a pu, dans deux séances, vous retracer le vivant tableau de la semaine sainte dans cette illustre capitale de l'Andalousie. De ce tableau, M. l'abbé Corblet a bien voulu détacher quelques scènes pour la séance de ce soir; vous me dispenserez naturellement de les gâter par une sèche analyse.

Je ne dois pas omettre ici de vous rappeler une communication dont ce voyage a été encore l'occasion. Notre confrère, en passant par Pampelune, ne pouvait manquer de recueillir les souvenirs qu'a laissés dans la Navarre, dans la Catalogne, à Valence, etc., le glorieux missionnaire saint Firmin qui devint le premier évêque d'Amiens.

Enfin notre confrère vous a entretenus d'un mémoire de M. Millescamps concernant un monument mégalithique préhistorique à Thimécourt, près de Luzarches, et vous a exposé les idées de l'auteur sur l'origine, la date et l'objet du monument; ce dernier point surtout, fort discuté, fort discutable, n'est rien moins qu'éclairci. Etait-ce une sépulture? était-ce un monument religieux? Il se peut qu'on ne parvienne jamais à le savoir.

M. Jules Vasseur vous a communiqué l'introduction et divers fragments d'un essai sur l'enseignement de la

musique et du plain-chant dans les écoles normales primaires et dans les séminaires. C'est un exposé de méthode, la méthode est actuellement publiée, et soumise au jugement du public éclairé par l'expérience.

Dans une autre séance, notre confrère vous a exposé quelques considérations sur la musique dramatique, sur la part qu'il sied d'y faire à l'harmonie et à la mélodie selon le caractère des œuvres que la musique a pour but d'interpréter, sur les variations du goût public, variations inévitables, car rien n'échappe à la tyrannie de la mode, mais qui ne laissent pas, en bien des moments, d'être mortelles à l'art sérieux, soit que le compositeur ne sache pas résister à de regrettables exigences, soit qu'il s'abaisse, et cela s'est vu, à spéculer sur la corruption du goût et sur les fantaisies de la mode.

Enfin M. Jules Vasseur vous a lu une dizaine de notices dans lesquelles il vous a retracé la vie et raconté les travaux de musiciens distingués à plus d'un titre et qui sont un honneur pour notre ville. Qu'il me suffise de citer les noms des Blamont, des Boëly, des frères Creutzer, des frères Jadin, etc. Il est bon qu'on nous rappelle ainsi les noms de ceux de nos concitoyens qui se sont voués à la culture de l'art, et s'il m'était permis d'exprimer un vœu, je voudrais que partout un patriotisme local bien entendu répandît dans nos écoles de petits livres où, pour chaque ville souvent, pour chaque département du moins, serait racontée la vie des hommes qui, dans toutes les carrières, ont mérité de servir d'exemples encourageants à leurs compatriotes. Aimer, honorer, servir la petite patrie, fut et sera toujours le meilleur moyen d'apprendre à honorer et à servir la grande. La notice que M. Mercier a consacrée à la mémoire de M. de Breuvery, vous a montré que la biogra-

phie d'un homme de bien, d'un magistrat dévoué, peut intéresser même au delà des limites de Saint-Germain et d'Achères.

Trois séances ont été consacrées par M. Edmond Chardon à la lecture d'une étude fort développée sur M. André Theuriet et sur ses romans. Partant de ce principe vrai, pourvu qu'on ne l'exagère pas, que tout ce qui nous frappe à l'entrée de la vie devient un fonds commun et inépuisable où plus tard on revient puiser pour traduire les impressions présentes, et qu'ainsi dès l'âge le plus tendre se fixent dans l'âme les couleurs qui se refléteront dans toute la vie intérieure, notre confrère vous a montré l'auteur passant ses plus jeunes années au milieu des forêts de la Lorraine, y vivant au grand air, y saisissant avec ardeur tout ce qui se meut et respire, tout ce qui chante ou pleure, gardant toujours un souvenir profond de ses premières impressions, et transportant plus tard dans ses romans toutes les scènes, toutes les harmonies de la forêt déjà chantées par sa muse dans son premier recueil poétique, les *Chemins des bois.* En quelque contrée qu'il place la scène de son récit, M. Theuriet porte la même passion, interprétant la nature et la décrivant toujours, un peu longuement même, mais avec tant d'émotion, vous a dit M. Chardon, qu'on ne sait qui de l'auteur ou de la forêt doit le plus à l'autre, et qu'on peut se demander si les vrais personnages de ses romans ne seraient pas les forêts mêmes et dans celles-ci les arbres et les plantes.

Passant ensuite aux figures qui peuplent et animent le fond de ces tableaux, sensiblement les mêmes, mais sensiblement divers, M. Chardon vous a montré tous ces personnages généralement humbles et modestes, puisés dans les classes moyennes, souvent parmi les paysans,

jamais dans l'aristocratie ni dans un milieu équivoque et suspect. Ainsi de ses héroïnes : jeunes, fraîches, espiègles, coquettes même, ne voyant dans la vie que le mois d'avril, mais avec qui l'on sympathise même dans leurs folies, sur qui l'on peut gémir sans colère, dont on peut se railler sans amertume, qu'on peut même au besoin condamner sans flétrissure. Peut-être a-t-il plus parlé de l'amour que du devoir, mais un roman n'est pas un sermon, et ce que le lecteur le plus délicat peut et doit exiger du romancier, ce sont des pensées aimables et gracieuses, traduites dans un langage toujours honnête et décent, toujours également éloigné d'une témérité peu scrupuleuse et d'une hypocrisie non moins répugnante. Si l'auteur, vous a-t-il dit, a toujours un vif sentiment de la réalité, c'est une réalité qui n'est ni vulgaire ni excessive, et garde les qualités dont l'ensemble constitue ce que dans toute œuvre d'art on appelle la distinction.

Je ne puis suivre notre confrère dans son analyse des romans publiés depuis une quinzaine d'années par M. Theuriet, et je me borne à rappeler qu'il a surtout insisté sur ce point, c'est que l'auteur déteste l'artificiel et les mignardises, qu'il abhorre le romanesque, craint l'absurde, répudie le faux, et que s'il introduit l'imprévu dans la réalité, ce n'est jamais au risque d'y faire pénétrer l'impossible.

M. Chardon ne vous a pas dissimulé que l'action est la partie faible dans les œuvres du romancier ; le moule en général est le même : deux prétendants se disputant le cœur de l'héroïne, et celle-ci le donnant, sinon au plus sage, toujours au plus jeune et au plus sympathique. Mais, a-t-il ajouté, ce qui rachète ce défaut, ce qui donne à chaque ouvrage un caractère particulier et original, ce sont les détails, c'est la fraîcheur des senti-

ments, et comme une virginité d'impression qui est le charme de la jeunesse.

Qu'il me suffise de vous rappeler que le dernier de ces ouvrages, *le Filleul du Marquis*, est un panégyrique de l'amour légitime qui n'a besoin ni de l'ombre pour le bonheur ni du silence pour la sécurité, une peinture frappante des conséquences infiniment diverses, mais également désastreuses qu'entraîne l'amour hors la loi : on n'a point à craindre d'y rencontrer la défense de la trop célèbre théorie des droits et des libertés du cœur,

Enfin, pour compléter son étude, M. Chardon a voulu caractériser la langue du romancier : langue souple, vous a-t-il dit, facile, harmonieuse, agréable, fraîche, peignant avec esprit quoique non pas sans surabondance, nuançant avec finesse, en garde contre les excès et les recherches de la couleur, et ne tombant jamais dans le commun et le vulgaire, qualités précieuses, mais devenues assez rares, qui font des romans de M. Theuriet des œuvres vraiment littéraires, et donnent à l'auteur une place à part, en lui assurant, non la vogue bruyante et passagère, mais l'estime réfléchie et durable.

Vous devez à M. Chardon une étude sur le théâtre de M. Gondinel, un transfuge des domaines de l'Etat passé dans ceux de l'art dramatique, lecture qui n'a pas demandé moins de cinq séances. M. Gondinel, vous a dit notre confrère, est un des auteurs dramatiques contemporains les plus choyés par le public, et il ne compte guère que des succès. M. Chardon a passé en revue les nombreuses pièces de son répertoire, s'arrêtant de préférence sur les principales, notamment : *la Cravate blanche*, *Christiane*, *Gavaud*, *Minard et Cie*, *Gilberte*, *Le plus heureux des trois*, *le Homard*, *le Panache*, *le Club* et *les Convictions de Papa*. Pour caractériser tout d'abord

le talent de M. Gondinel, M. Chardon vous a dit qu'il a de Scribe l'esprit aisé, de Labiche la verve et la bonhomie, avec le don des vers en plus, mais que son esprit est plus parisien que gaulois. Puis il a ajouté que l'auteur écrit en français, et que par le temps qui court un écrivain dramatique est une rareté qui mérite d'être signalée, les pièces à la fois théâtrales et littéraires devenant de plus en plus rares.

Cherchant ensuite quelle est la faculté dominante de M. Gondinel, M. Chardon vous a dit que c'est incontestablement l'esprit; et par de nombreux exemples il vous a montré que, si l'auteur du *Panache* n'a pas plus d'esprit, il en a autrement que n'importe qui, et qu'il est toujours spirituel, sans jamais être banal. Puis il l'a suivi pas à pas dans sa carrière, à ses débuts au Gymnase de 1864 à 1869, puis obtenant en 1871 avec *Christiane* un succès véritable et de bon aloi au Théâtre-Français, puis laissant aller son imagination quelque peu à l'aventure, désertant bientôt ces théâtres pour la salle du Palais-Royal, où il paraît avoir décidément élu domicile, abandonnant la haute comédie pour le genre drolatique et bouffon. *Trahit sua quemque voluptas*, et d'ailleurs tous les genres sont bons, hors le genre ennuyeux. Mais, s'est empressé d'ajouter M. Chardon, qu'il s'agisse d'agréables tableaux de genre comme dans *les Grandes Demoiselles*, de légères satires des communes faiblesses du cœur humain comme dans *le Panache* et *les Convictions de Papa*, de farces et de drôleries étourdissantes comme dans *Gavaud, Minard et Cie*, pas une peinture ne choque l'honnêteté, ne révolte la conscience; pas un mot ne blesse l'oreille; le goût de l'auteur lui a fait éviter tout ce que réprouve la bonne compagnie. Sa langue alerte, facile, souple, élégante, se tire avec bonheur de toutes

les difficultés du dialogue; toujours vif et animé; partout de la bonne humeur, une verve inépuisable, des mots trouvés, de brillantes fusées. Sans doute il n'est pas profond, mais il n'a garde d'être pédant, et s'il n'a pas voulu être un moraliste, il a toujours su rester moral, sans cesser d'être amusant.

Mais, vous a dit M. Chardon, l'esprit ne constitue pas l'invention dramatique; or M. Gondinel a trop d'esprit et pas assez d'habileté; il a le goût, il lui manque la mécanique; et notre confrère n'avait guère à craindre d'être contredit lorsqu'il vous a dit comme pour conclure son étude : « Que M. Gondinel se défie de sa facilité; qu'il étudie le monde, ses personnages, ses types (c'est le précepte d'Horace et de Boileau), le travail lui donnera les qualités de ses défauts. » L'observation patiente transformera en un auteur dramatique sérieux l'auteur comique agréable. M. Gondinel sait que celui qui s'adresse aux foules, s'il ne songe qu'à l'intérêt de sa fortune ou de sa vanité, s'il ne se préoccupe pas de nourrir l'esprit du public, d'élever son âme, de lui procurer au moins un noble plaisir, déserte son devoir; M. Gondinel trouvera donc, quand il voudra, le secret de plaire également aux connaisseurs, aux curieux, aux lettrés et à la foule, de joindre l'amour de l'art à la peinture des réalités, sans faire toutefois d'histoire naturelle, d'inventer des situations intéressantes vraies et comiques; il n'aura qu'à représenter non des faux pères, des faux comtes, des faux médecins, des Ernests, des Arthurs, des grotesques exhumés des vieilles ou des nouvelles couches sociales (pardonnez-moi cet exécrable baragouin), non des banquiers, des folliculaires, des agents matrimoniaux, mais ce qu'on rencontre partout, ce qu'on ne peint presque nulle part, quoi? des hommes.

Si l'on se rapportait uniquement aux vers bien connus de Boileau : *Chez nos dévots aïeux*, etc., on croirait que le moyen âge n'a connu d'autres représentations dramatiques que celles des mystères, et qu'Hector, Andromaque, Ilion ont directement succédé aux scènes de la Passion. Je vous rappelais tout à l'heure qu'à côté de ce théâtre sacré, il y en eut de bonne heure un autre, rudimentaire et informe sans doute, mais qui ne laissait pas d'être florissant et que la Renaissance a trop fait reléguer dans l'ombre. Notre époque, essentiellement historique, a déjà recueilli et publié bon nombre de ces farces, de ces moralités, de ces sotties, qui amusaient nos pères; et les nombreuses communications de M. Rodouan, les citations qu'il vous a faites de l'*Obstination des femmes* et du *Pont aux ânes*, du *Cuvier*, des *Deux Savetiers* (une variante de Pathelin), et de beaucoup d'autres œuvres, vous ont prouvé que le comique, même de bon aloi, abonde dans ces scènes; les situations théâtrales ne manquent pas, mais point d'art, point de nœud, point de composition, point de passions profondes ni par conséquent de caractères. Quelques types plaisants ne suffisent pas à constituer un théâtre.

Ce n'est pas tout : plus d'un monument atteste que durant la longue période des invasions, l'usage des représentations dramatiques persista dans les cloîtres, et parmi ces monuments le théâtre de Roswita, abbesse de Wanderzein, dont M. Rodouan vous a longuement entretenus, n'est pas le moins curieux. Vous avez pu voir ici que la forme dramatique, employée ailleurs pour émouvoir les passions, se propose de les amortir, de les éteindre ou du moins de les détacher de la terre, et que tout y sert à la glorification de la virginité chrétienne et de la vie monastique. Les dissertations et les controverses

théologiques, toujours un peu étranges sous la plume d'une femme, y étouffent l'action, mais comment en eût-il été autrement dans les cloîtres ? Un dernier mot : on voit que les drames chrétiens du XVIIe siècle ont eu des ancêtres; on voit aussi que l'usage de faire servir le théâtre à l'éducation chrétienne remonte bien haut, et qu'en l'introduisant à Saint-Cyr, la fondatrice s'appuyait sur de fort vénérables traditions.

Je ne dois pas omettre qu'à l'occasion ses communications sur le théâtre avant la Renaissance, M. Rodouan a cru devoir vous entretenir de l'ouvrage de M. P. Albert sur le XVIe siècle, livre dans lequet le théâtre occupe une place un peu démesurée, et dont il a trouvé certains jugements quelque peu téméraires et contestables.

Vous devez à M. l'abbé Chevalier plusieurs communications que leur nature et leur variété ne me permettent guère de classer et de mentionner autrement que par leurs titres; telles sont une étude sur un recueil de poésies, par M. Pirot; une autre sur un livre de M. d'Houdetot, intitulé : *Pensées d'un chasseur à l'affût;* une autre sur la légende de saint Nicolas et spécialement sur les causes qui ont fait de ce saint le patron des enfants; une autre enfin sur un ouvrage de M. Levannier, concernant la nécessité et l'utilité du rétablissement des corporations ouvrières, mais accommodées aux idées actuelles, c'est-à-dire libres, ouvertes et sans monopole. La courte discussion qui a suivi cette dernière communication n'est pas de nature à être analysée; disons seulement que le système proposé vous a paru pleinement irréalisable à tous égards : la corporation a vécu; seule l'association libre et librement organisée a chance de vivre.

Sous ce titre : *Souvenirs littéraires d'autrefois*, M. de Reiffenberg vous a entretenus entre autres d'une asso-

ciation organisée sous le nom d'Union des poètes, union bien éphémère dont il a fait partie et dont il a pu voir, éprouver et retracer les misères, la vanité et la ridicule intolérance. Le vieil Hésiode a dit : Le potier est jaloux du potier, le poète du poète.

Dans une autre séance, il vous a entretenus des *charges* militaires en général et en particulier des caricatures et des parodies les plus remarquables et les plus dignes de passer à la postérité, si le genre ne portait en soi-même, comme tout ce qui est exagéré et violent, un germe qui ne lui permet pas de vivre.

M. Taphanel vous a entretenus d'un recueil de poésies remontant déjà à un quart de siècle, œuvres fort diverses d'anciens élèves de l'Ecole militaire, assez inégales de mérite et de valeur littéraire, mais toutes inspirées par un cordial esprit de bonne camaraderie. Ecrites à des dates assez éloignées les unes des autres, et portant nécessairement l'empreinte de plusieurs régimes, empreinte qui suffirait pour en déterminer la date, elles se relient toutes l'une à l'autre par un esprit commun, l'esprit de l'Ecole, que tous n'apportent pas, mais que tous remportent, car il est éminemment français.

M. Delerot vous a entretenus du recueil de poésies publié par M. Victor Hugo sous ce titre : *L'art d'être grand-père*, titre au moins bizarre là où l'on ne voit pas trop ce que l'art peut avoir à faire. Les nouvelles poésies, vous a dit notre confrère, et il vous l'a démontré par de nombreux exemples, portent trop souvent l'empreinte des défauts dominants de l'auteur, et dont le plus choquant ici n'est pas l'enflure extravagante, mais le mélange injustifiable d'idées et de passions absolument étrangères à l'enfance, heureusement pour elle. Ajoutons que le poète n'a pas reçu précisément du ciel le

don de la naïveté, et on ne devient pas naïf par choix ni de parti pris, et quand on veut l'être, savez-vous ce qu'on devient? Je ne serai pas assez impoli pour l'expliquer moi-même, mais un poète (que M. V. Hugo ne fait pas profession de goûter) l'a expliqué pour moi, dans ce vers connu où il dit que la cour à la fin

Distingua le naïf du plat et du bouffon.

L'année précédente, M. Anquetil avait entrepris de vous faire connaître en détail toute la partie du théâtre de Corneille, aujourd'hui presque oubliée et inconnue, qui ne figure point et depuis longtemps dans les éditions usuelles et classiques. Il lui restait encore cette année cinq pièces à examiner : *Agésilas* et *Attila*, connues seulement par quelques vers de Boileau, *Tite* et *Bérénice*, qui rappelle le souvenir de la lutte dans laquelle on mit aux prises, fatalement et à leur insu, le vieil athlète et son jeune rival, enfin, *Pulchérie* et *Suréna*. Je ne peux, pour ne pas prolonger ce rapport, que me référer à celui de l'an dernier.

Notre confrère, M. Digard, n'a pas seulement le goût des voyages et les moyens de le satisfaire; il n'a pas seulement le désir et le don de voir, il aime à raconter et à peindre ce qu'il a vu. Cette anuée (je parle de celle qui a précédé les vacances), il n'en a fait que deux, l'un jusqu'à Arcachon, et, chemin faisant, il recueillait quelques particularités sur Orléans, sur son ancienne Université, sur la d'livrance de cette ville par Jeanne Darc, et sur la statue de Foyatier; à Bordeaux, sur un manuscrit des Essais de Montaigne, annoté de sa main puis, arrivé au terme, il nous faisait assister au développement qu'a pris l'ostréiculture dans ce bassin. Malgré les progrès obtenus, que de gens aujourd'hui

sont réduits à ne savourer que des espérances! L'autre voyage dont il vous a entretenus est bien plus lointain : il s'agit d'un voyage à l'Exposition universelle et spécialement dans le musée rétrospectif, ce musée à la porte duquel on aurait pu mettre pour inscription le vers du poète parlant de la grandeur de Rome :

His ego nec metas rerum nec tempora pono ;
Ici, rien n'est borné, ni le temps, ni l'espace.

Mais votre rapporteur ne saurait prendre une pareille devise : il est pressé et il court.

M. V. Bart vous a lu et il a fait passer sous vos yeux différents autographes, dont plusieurs inédits, beaucoup intéressants par eux-mêmes, tous par le nom de leurs auteurs : Beaumarchais, Viennet, comte de Vaublanc, Béranger, Jules Janin, Alfred de Musset, Eugène Sue, Lamartine, Victor Hugo. Emanés souvent de poètes, un certain nombre de ces autographes sont de petites pièces de vers, parmi lesquelles plusieurs, sans doute, n'ont jamais été éditées. M. Bart possède beaucoup d'autres autographes du même genre, et nous espérons bien qu'il ne les mettra pas sous le boisseau.

Vous devez à M. Courteville quelques communications sur la situation faite aux théâtres à l'époque de la Terreur, et principalement aux approches du 9 thermidor. Il vous a fait connaître quelques-unes des pièces qu'on jouait sur le théâtre de la Montansier et quelques-unes des chansons populaires du temps, les unes inspirées et imposées par les gouvernants ; les autres, produits naïfs et soudains d'une opinion mobile mais sincère. Dans une autre séance, il vous a présenté une monographie de la chanson, plus burlesque que comique, dont un brave capitaine, qui versa noblement son sang sur vingt

champs de bataille, est devenu si injustement le héros. J'ai nommé La Palisse. Aux capitaines aussi peut s'appliquer le mot antique : *Et habent sua fata!*

Vous devez encore à M. Courteville, outre trois sonnets, un proverbe intitulé : *Tout est bien qui finit bien.*

A M. Simonnot, un petit drame intitulé : *Poète et Martyr*, drame inspiré par l'admirable élégie de *la Jeune Captive*, dont la scène est un cachot de la Conciergerie, et qui par sa nature élégiaque et lyrique, semble plutôt composé en vue de la lecture que de la représentation.

A M. le baron de Reiffenberg, des strophes patriotiques inspirées par la *Fête de la Paix*, et dont le refrain résume la pensée :

> France, repose-toi, mets l'épée au fourreau,
> La Paix, c'est l'avenir et ton règne nouveau.

A M. Barghon de Fort-Rion, outre une notice biographique et littéraire sur le célèbre Pouschkine : 1° la traduction d'importants fragments d'une épopée russe anonyme du XIIe siècle, la *Guerre d'Igor*, épopée retrouvée et publiée seulement vers la fin du siècle dernier, et qui, tout empreinte d'une verdeur et d'une âpreté barbare, nous a paru marquée d'un vrai caractère d'originalité et de puissance épique; 2° Quatre nouveaux poèmes évangéliques : *Marie-Madeleine*, la *Chananéenne*, *Marthe et Marie*, et la *Veuve de Naïm*; 3° *Un Caprice d'enfant* et le *Dernier rêve d'un derviche*, imités de Uhland; 4° *Le Capitaine l'Adventure*, couplets dont la lecture terminera cette séance.

A M. Anquetil, une pièce intitulée : 26 *octobre* 1828 *et* 18 *décembre* 1870, composée pour le dernier banquet annuel des anciens élèves du Lycée, et dont le début vous rappellera suffisamment l'idée :

Octobre était sur son déclin,
Lorsque fort ému, l'avouerai-je ?
Je franchis le seuil du collège
Pour débuter le lendemain.
Les tilleuls, veufs de leur feuillage,
Privaient la cour de son décor,
Mais les rayons d'un soleil d'or
Inondaient l'azur sans nuage.

C'était un dimanche, et du soir
Les chants vibraient sous la coupole,
Chants par qui l'âme au ciel s'envole,
Chants de foi, d'amour et d'espoir.
L'œil fixé sur le péristyle,
Grave et recueilli j'écoutais,
Et librement j'interprétais
Ces beaux versets de l'Evangile :

« Le Seigneur a fait de son bras
Eclater la toute-puissance ;
Il a confondu la jactance
Et les conseils des potentats.
Par lui de leur char de victoire
Les forts roulent précipités,
Et les humbles sont exaltés
Au plus haut comble de la gloire.

« De son peuple en vain rançonné
Il prend en pitié la détresse ;
Au spectacle de sa richesse
Le monde s'arrête étonné ;
De nos spoliateurs avides,
Frappés d'un vertige soudain,
Sans plus songer à son butin
La horde s'enfuit les mains vides. »

Enfin, M. Anquetil a voulu ajouter à une œuvre antérieure du même genre la traduction en vers français d'un satirique latin, appartenant il est vrai à une époque

de décadence, et qui n'a pu préserver du mauvais goût triomphant son mâle et vigoureux genre, mais dont Boileau, un juge sévère pourtant, a pu dire que ses écrits, pleins de feu, partout brillent aux yeux, et que ses vers, tout pleins d'affreuses vérités, étincellent pourtant de sublimes beautés. Les trois quarts des satires sont traduites, et l'auteur espère terminer son travail l'an prochain.

Un poète a dit qu'on ne vit jamais, mais qu'on attend la vie; l'auteur aussi attend la vie, mais de plus il vit, car il travaille. Il travaillait aussi, même à la veille de sa mort, l'excellent confrère que nous avons perdu le 9 août dernier, enlevé par un mal foudroyant, à l'heure même où, pour la vingt-deuxième fois, vous le confirmiez, par acclamation, dans les fonctions de trésorier qu'il remplissait, vous savez avec quel zèle. Il travailla aussi jusqu'au dernier jour de sa vie, et déjà plus qu'octogénaire, l'homme qui fut, il y a quarante-quatre ans, l'un des principaux fondateurs de notre Société, j'aurais pu dire le principal, sans crainte de rien exagérer, ni d'être démenti. M. Théry en fut élu le premier président, et la présidait encore pour la troisième fois dix ans plus tard, lorsqu'il dut quitter Versailles pour aller administrer l'importante Académie de Montpellier. Eloigné de nous depuis près de trente-quatre ans, M. Théry ne cessa pas jusqu'au dernier moment de prendre le plus vif intérêt à nos travaux, et chaque fois que l'un de ses collaborateurs du vieux temps l'allait voir, il ne manquait jamais de lui demander comment va notre chère, notre bien chère Société? Il ne nous oublait pas, ce n'est que justice à nous de ne le pas oublier aujourd'hui.

LA SEMAINE SAINTE

A SÉVILLE

PAR M. L'ABBÉ J. CORBLET, MEMBRE TITULAIRE

Je ne viens pas ici vous décrire les merveilles de Séville, ses élégants *patios* embaumés du parfum des orangers, les féeriques décors de l'*Alcazar*, les admirables Murillos du Musée, les richesses bibliographiques de la Colombine, ni les splendides jardins de M. le duc de Montpensier. Je veux uniquement vous entretenir des cérémonies de la semaine sainte qui attirent à Séville un tel concours d'étrangers qu'il n'est pas facile alors de s'y loger. Les hôteliers abusent largement de la circonstance en louant leurs chambres de 25 à 35 francs par jour. Pour moitié de ce prix, on trouve bien à gîter dans une modeste *casa de Huespedes*, espèce de pension bourgeoise, essentiellement espagnole ; mais heureux les palais cuirassés qui peuvent supporter les âcres senteurs de la cuisine à l'huile ! Quant à moi, j'ai dû me résigner, pendant dix jours, à ne manger que des œufs à la coque et des oranges, en sorte que je n'étais pas toujours d'humeur à répéter avec les Espagnols : Qui n'a pas vu Séville n'a pas vu de merveille, *Quen no ha visto Sevilla no ha visto a maravilla.*

Arrivé dans la capitale de l'Andalousie le 13 avril, veille du dimanche des Rameaux, j'assistais dès le lendemain matin aux offices de la cathédrale, observant surtout les usages liturgiques qui diffèrent des nôtres.

Ce ne sont pas des branches de buis, mais des tiges de palmier et d'olivier que l'archevêque officiant bénit avant la messe et distribue ensuite aux membres du clergé, ainsi qu'aux fidèles. La grande palme que l'archevêque porte à la procession est tressée, nattée, frisée, bouclée, recoquillée, enrubannée d'une façon fort ingénieuse par les sœurs de je ne sais plus quel couvent; mais, franchement, je préfère beaucoup les palmes restées dans leur majestueuse simplicité. Elles proviennent toutes des environs d'Elche, qui en fournissent non seulement à toute l'Espagne, mais encore à l'Italie et au midi de la France. Par un procédé particulier qui demande de grands soins, on fait blanchir les palmes sur l'arbre même. Comme elles se vendent environ deux réaux et qu'on en expédie plus de cent mille de la ville d'Elche, c'est là, pour cette localité, un bénéfice annuel d'une cinquantaine de mille francs. De même que chez nous, on garde, dans l'intérieur des maisons, le rameau bénit; mais, au lieu de livrer au feu la palme desséchée de l'année précédente, on l'attache souvent horizontalement à l'un des balcons de fer ouvragé qui donnent sur la rue.

Quand la procession des Rameaux est revenue de la porte occidentale de Saint-Michel, un chanoine monte en chaire pour expliquer le sens de la cérémonie qui vient de s'accomplir et commenter le chant du *Gloria, laus*. Dans toute l'Espagne, j'ai remarqué combien le clergé s'applique à exposer les rites mystérieux de la liturgie. C'est plus nécessaire là que partout ailleurs : les

églises sont généralement trop sombres pour qu'on puisse aisément se servir d'un paroissien ou de tout autre livre de piété; aussi se borne-t-on à suivre de l'œil toutes les cérémonies, et, pour s'y associer fructueusement, les fidèles doivent en comprendre le mystique symbolisme.

Il est assez curieux de voir les assistants se grouper autour de la chaire, entre le *coro* et la *capilla mayor*. Pas un banc, pas une chaise. Les hommes se tiennent debout, laissant les meilleures places aux femmes; celles-ci s'agenouillent sur le sol tapissé de sparterie, s'accroupissent, font plusieurs signes de croix successifs, se baisent le pouce et jouent aussitôt de l'éventail, l'ouvrant et le fermant avec la plus gracieuse dextérité.

Ce jour-là, comme pendant toute la semaine sainte, la foule était immense : comment s'en étonner si l'on n'exagère pas en estimant à quarante mille le nombre des étrangers arrivés dans les murs de Séville. En vain ai-je demandé combien de personnes pouvait contenir ce vaste édifice du XVe siècle, partagé en cinq nefs, percé de neuf portes, éclairé par quatre-vingt-treize fenêtres et flanqué de trente-sept chapelles dont quelques-unes sont grandes comme des églises. Je dois pourtant le dire, Théophile Gautier a singulièrement exagéré en prétendant que « Notre-Dame de Paris se promènerait la tête haute dans la nef du milieu » de la cathédrale de Séville; notre basilique parisienne serait au contraire fort embarrassée de sa tête et chercherait vainement le moyen de faire mouvoir ses tours de 66 mètres d'élévation, sous une voûte qui n'en a que 40, c'est-à-dire 4 de moins que la cathédrale d'Amiens. Mais la métropole andalouse est assurément l'église qui tient le premier rang pour la longueur. Elle mesure 198 mètres, tandis que Saint-

Pierre de Rome n'en a que 192; Saint-Paul de Londres, 155; la cathédrale de Florence, 151 ; Milan, 148; Reims, 138; Amiens, 133; Paris, 120. Nous ne comparons, bien entendu, qu'au seul point de vue des dimensions; car, sous le rapport esthétique, combien la cathédrale de Séville, malgré ses richesses artistiques, nous paraît inférieure à nos merveilles gothiques de Chartres, d'Amiens, de Reims, de Laon, de Bourges et de Rouen !

C'est le dimanche des Rameaux que commencent, sur les quatre heures de l'après-midi, les célèbres processions des *cofradias*. Dans presque toutes les paroisses, il y a des confréries de pénitents dont le vocable est parfois assez bizarre et qui possèdent un ou plusieurs *pasos* : c'est ainsi qu'on nomme des représentations relatives à la Passion et dont les personnages sont ordinairement plus grands que nature. Ce ne sont pas, à proprement parler, des statues, mais le plus souvent des mannequins richement habillés qui n'offrent guère de sculptés que la tête, les mains et les pieds. Et pourtant ce sont là de véritables œuvres d'art des XVIIe et XVIIIe siècles, dues à des artistes très célèbres à Séville, mais dont la réputation n'a point franchi les Pyrénées. On chercherait en vain dans l'*Abecedario* de Mariette le nom de Jean Martinez Montanez, né à Alcala, mort à Séville en 1649, et qui fut tout à la fois peintre et sculpteur : c'est surtout dans ses *pasos* que s'est révélé tout son génie, heureuse alliance de foi, de grandeur et de naïveté. Il est tout à fait supérieur dans ce genre secondaire, où se sont pourtant distingués bon nombre de ses élèves ou de ses imitateurs, tels que Solis, Martinez, Pedro Roldan, sa fille la Roldana, Ita del Castillo, Geronimo Hernandez, Gabriel de Astorga, Cristobal Ramos, etc.

On serait assurément choqué en France de voir des

statues ou des mannequins habillés; mais le goût est bien différent dans la Péninsule où domine avant tout l'amour du réalisme. Les Madones les plus célèbres, N.-D. d'Atocha, N.-D. del Pilar, N.-D. du Mont-Serrat ont un vestiaire dont la variété égale la richesse; et, selon l'importance des fêtes, on les revêt de telle ou telle robe plus ou moins ornée de broderies et de pierres précieuses. Nous devons dire que les vêtements dont on pare les personnages des *pasos* sont souvent admirables : ce sont parfois des chefs-d'œuvre de texture et de broderie qui ont exigé de nombreuses années de travail de la part des plus habiles artistes, et où l'on n'épargne ni l'or ni l'argent. J'ai vu tel manteau de la Vierge estimé 50,000 francs, tel autre 150,000.

Le *paso* repose sur un immense socle, généralement en argent sculpté, et couronné par un riche baldaquin que soutiennent des colonnes d'argent; des feuillages, des fleurs, des lampes, des candélabres, de nombreux cierges, des ornements de tout genre ajoutent encore à l'effet saisissant de cet ensemble. Ces énormes machines sont portées par vingt ou trente hommes dont la présence est tellement dissimulée par les draperies qui pendent du piédestal qu'elles ont l'air de marcher toutes seules. Ces portefaix invisibles soutiennent le monument non pas sur leurs épaules, mais sur leur tête que protège un épais turban de grosse toile enroulée.

Chaque confrérie sort de son église de deux à quatre heures et parcourt les rues qui sont désignées d'avance par l'*Alcadia;* toutes passent invariablement, à la fin de leur itinéraire, par la rue de *las Sierpes*, par la place *San-Francisco* et la *calle de la Lonja;* elles entrent par une porte de la cathédrale et sortent par une autre, pour retourner chacune dans son église respective. C'est na-

turellement dans les rues que je viens de nommer que se groupe surtout l'immense foule des curieux; on y loue des chaises qui, selon les jours, valent de deux à huit réaux; beaucoup plus cher coûtent les places de la vaste estrade élevée contre *las casas capitulares*, ancien monument de la Renaissance où siège l'*Ayuntamiento*. J'ai rencontré un touriste anglais, un peu prodigue de ses guinées, qui avait loué un balcon pour la somme de 300 francs; mais, dès le second jour, s'étant aperçu qu'on voit mieux de près que de loin, il avait abandonné son coûteux *mirador* et se promenait démocratiquement comme moi dans la rue. C'est là le vrai moyen de ne rien laisser échapper, et j'avoue que je préférais de beaucoup les rues populaires à l'assistance exotique de la place *San-Francisco*, car je pouvais ainsi mieux saisir sur le vif les vraies impressions du peuple espagnol et les comparer à celles que j'éprouvais.

Je dois dire tout de suite qu'elles n'ont guère été favorables. Autant j'admire les *pasos*, du moins la plupart d'entre eux, au point de vue artistique, autant j'apprécie la beauté des cérémonies liturgiques de la cathédrale, autant je suis resté froid, indifférent et déçu devant ces étranges processions de pénitents encapuchonnés. Je me demande comment la foule peut se passionner pour ce spectacle complétement dépourvu de variété. Y a-t-il là de quoi entretenir et développer le sentiment religieux? Ce n'est certes point l'effet produit sur les étrangers, et, bien entendu, je ne parle pas ici des protestants, mais des meilleurs catholiques. Beaucoup d'Espagnols eux-mêmes m'ont paru embarrassés quand je critiquais la convenance de ces exhibitions. Le grand argument, c'est que cela s'est toujours fait ainsi. Oui, sans doute, mais dans un autre milieu. Aux âges de grande foi — et ils

ont duré en Espagne jusqu'au XIXe siècle — je m'imagine que tout le peuple priait, chantait des cantiques; c'était la Passion du Sauveur représentée en figures, comme ailleurs elle l'était par de pieux acteurs, et chacun s'associait au drame divin par la pensée, par le recueillement, par les élans du cœur et de la voix. Aujourd'hui ce n'est plus guère qu'un spectacle d'habitude; la foule cause, rit, mange, boit, discute et pérore, sans plus se contraindre que si elle assistait à une course de taureaux. Les marchands d'eau, de pain d'épices, de pistaches, de crevettes et de *langustinas* nous assourdissent de leurs cris gutturaux; voici qu'on distribue des prospectus annonçant des *semaneros santos* coûtant depuis quatre réaux jusqu'à six cents; ici des Nazaréens soulèvent leur masque de percale pour savourer un grand verre d'eau; là j'en vois un autre tendre son cierge à un homme du peuple qui y allume sa cigarette. Je dois dire toutefois que devant le *paso* tout le monde se lève et se découvre; le silence se rétablit et n'est interrompu que par quelques invectives adressées à Judas, à Hérode, à Pilate, aux bourreaux; quelques voix populaires entonnent un cantique à la Madone; voici de vraies explosions de douleur parmi des gens du peuple, qui se transforment en acteurs dans le drame artistique qu'ils voient se dérouler sous leur yeux. Un moment, je me retrouve en plein Moyen-Age et, en multipliant par la pensée ces exclamations naïves de la foi, j'arrive à comprendre quelle était, dans le passé, la grandeur de ces solennités religieuses. Privées à peu près aujourd'hui de ce qui en faisait l'âme, elles ne s'en perpétuent pas moins traditionnellement, et les Espagnols qui ont au plus haut degré le culte de l'habitude, ne paraissent pas s'apercevoir de ce qu'il y a de bizarre et de choquant dans ces

travestissements religieux. Le clergé lui-même, tout influent qu'il est, ne saurait les supprimer. N'est-ce pas là, d'ailleurs, une source abondante de gains pour le commerce, en raison même de l'affluence des étrangers, et bien des gens ne se trouvent-ils pas intéressés à répéter que les fêtes religieuses de Séville sont supérieures aux cérémonies de la semaine sainte à Rome. Ah ! dans la ville éternelle, j'ai vu des processions, et aussi à Naples, à Venise, à Marseille, à Lourdes, à Amiens, à Lille, à Anvers, etc.; elles m'ont toujours laissé un souvenir de grâce et de majesté, de piété et de recueillement, tandis que celles de Séville ont simplement excité ma curiosité : aussi je comprends que le clergé ne s'y mêle guère : je n'y ai pas remarqué un seul chanoine, mais seulement quelques ecclésiastiques qui sont sans doute les directeurs ou les aumôniers des confréries.

Voici à peu près l'ordre de chacune des processions, laissant parfois entre elles un quart d'heure ou même une demi-heure d'interruption. La marche est ouverte par un héraut d'armes portant sur un écu les emblèmes de la confrérie; par un prétendu soldat romain escorté de deux gardes municipaux et portant un étendard timbré de la fameuse devise S. P. Q. R. (*senatus populusque romanus*); par quelques confrères portant, l'un une *manguilla* voilée de violet, l'autre un panier à encens, celui-ci une trompette, celui-là un sceptre ou un bâton cantoral. Vient ensuite une longue file de *Nazaréens* (c'est ainsi qu'on les nomme) tenant, incliné sur la hanche, un énorme cierge de cire jaune. Ils sont revêtus d'une robe blanche, rouge ou noire, et d'un scapulaire brodé d'un écusson distinctif, chaussés de bas blancs, de souliers à boucle et à talon, coiffés d'une espèce de bonnet persan, très haut et très pointu, avec un masque de soie, de

toile ou de percale, percé de deux trous ovales à la hauteur des yeux. La plupart portent sur le bras gauche la longue queue de leur robe, d'autres la laissent traîner. Quelques enfants sont affublés du même costume, ce qui paraît vivement intéresser la partie féminine de l'assistance. Voici un membre délégué de l'*Ayuntamiento* portant, outre son cierge, une canne d'ébène, symbole de sa dignité, révélée encore par les insignes municipaux cravatés à son cou ; puis, des enfants de chœur, des marguilliers, parfois un prêtre ou deux, enfin le *paso* suivi par une musique militaire ou civile exécutant des airs profanes, ou bien par un détachement de troupes portant les armes renversées et marchant au roulement funèbre d'un tambour drapé de noir.

Ces processions ne commencent à être très nombreuses que le mercredi saint. Avant de les voir défiler, entrons dans la cathédrale pour écouter le chant de la Passion si différent du nôtre. Les sanctuaires des grandes églises d'Espagne sont toujours pourvus de deux ambons, précieux vestiges de l'antiquité chrétienne. Le narrateur occupe l'ambon de l'Evangile; dans celui de l'Epître, le prêtre chante les paroles de Jésus-Christ; l'officiant qui répète les paroles des divers interlocuteurs est entre eux deux, sur une estrade, à la porte du *coro;* un enfant de chœur redit les accusations de la servante contre saint Pierre; les clameurs de la multitude sont exprimées par un chœur de chantres. Au passage de l'Evangile où il est dit que le voile du temple se déchira, un bruit formidable retentit dans l'église, des éclairs sillonnent la voûte, et le premier voile qui cache le sanctuaire se déchire et disparaît avec une telle rapidité que je n'ai pu me rendre compte des moyens employés pour produire ce coup de théâtre. Aussitôt la moitié des assistants quitte

l'église; ceux-là (ce sont surtout des étrangers) étaient venus chercher l'émotion d'un spectacle : pour eux l'office était fini.

Vers cinq heures, toutes les voix des clochers annoncent les Ténèbres. Les vingt-cinq cloches de la *Giralda* sont-elles mises toutes en mouvement? Je n'en sais rien; mais, comme elles sont d'assez petite dimension, qu'on les tinte la plupart à l'aide d'une corde attachée au battant, cette sonnerie me parut plus babillarde que majestueuse, et je songeai involontairement aux puissants bourdons des cathédrales de Paris, de Sens, de Reims, de Cologne et d'York.

Retournons à la cathédrale. Voici qu'on allume le *tenebrario*, vaste chandelier triangulaire sur lequel sont disposés les quinze cierges de cire jaune qu'on éteindra successivement après le chant de chaque psaume. Ce candélabre colossal, tout en bronze, a 6 mèt. 60 cent. de hauteur, et se termine par un plateau triangulaire où sont sculptées quinze figurines représentant le Sauveur, ses apôtres et deux autres personnages qu'on me pardonnera de n'avoir pu reconnaître à une telle hauteur.

J'écoutais l'admirable chant des lamentations de Jérémie, légué peut-être par la tradition hébraïque, lorsque l'entrée d'une première procession de confrérie m'avertit que j'étais en retard pour aller chercher une bonne place en plein air; c'est à grand'peine que je pus trouver une chaise, rue de la *Lonja*, en face de la cathédrale. Quel étrange spectacle j'avais sous les yeux! D'un côté, sur les trottoirs, six rangs de chaises, dont pas une ne restait inoccupée, interceptaient la circulation. Au milieu de la rue, un flot de curieux allait s'engouffrer dans la *plaza del Triompho*, sur la bénigne injonction des sergents de ville veillant au libre passage de la procession.

Sur les vastes gradins de la cathédrale, s'étageaient debout des hommes du peuple armés de la *navaja*, des bateliers du Guadalquivir, des mendiants fièrement drapés dans leurs manteaux troués de couleur amadou, des paysans de la *Huerta*, des *gitanas* du faubourg de Triana, parées de leurs plus voyants oripeaux, des *cigarreras* et des ouvrières de la *Cartuja* avec une rose à demi fanée dans leurs abondants cheveux noirs. Les nombreuses colonnes en granit, hautes de 2 mètres, qui bordent les gradins de la cathédrale, étaient devenues le dangereux piédestal des gamins, hardis stylites de la curiosité, tandis que d'autres pendaient en grappes le long des grilles, se hissaient sur le dos des statues ou s'incrustaient immobiles dans les niches veuves de leurs saints.

Alors que je contemplais cet étrange tableau, océan de têtes digne du capricieux crayon de Goya, les confréries des paroisses *San-Roque* et *San-Vicente* défilaient lentement, en accentuant la cadence de leurs pas. Voici le *paso de la sacrée lance de Notre-Seigneur;* le bourreau qui va percer le côté du Sauveur est rudement interpellé par le public des gradins; les uns le supplient de s'arrêter dans son homicide projet, les autres épuisent contre lui tout le vocabulaire des invectives andalouses — et Dieu sait s'il est riche! — oubliant sans doute que Longin a purifié son crime par le repentir et que l'Eglise l'a placé sur ses autels.

Dans plusieurs des processions, je remarque surtout les soldats romains; car c'est bien ainsi qu'on nomme ces pénitents dont le costume fantaisiste semble emprunté moitié au Moyen-Age, moitié aux Incas; leur casque à visière relevée est surmonté de grandes plumes rouges et blanches; leur ample collerette est soigneuse-

ment ruchée; leur manteau de velours violet tranche avec éclat sur leur tunique de laine blanche; les uns soufflent dans des instruments de cuivre, d'autres portent la hallebarde ou bien un cierge. On voit que ce n'est pas précisément l'archéologie qui a été conviée à costumer ces personnages.

A neuf heures du soir, ce jour-là comme le jeudi saint, toute la population de Séville, grossie de ses flots d'étrangers, semble s'être donné rendez-vous dans les immenses nefs de la cathédrale. C'est qu'on y exécute le chant du *Miserere* par Eslava, le célèbre compositeur sévillan. On se trouve littéralement étouffé pendant une heure, mais on en est bien dédommagé par l'audition d'un délicieux concert spirituel, dont l'instrumentation pourtant est un peu grêle et où ne vibre point l'émouvant accent religieux des Pergolèse et des Palestrina.

Le jeudi saint, l'office du matin est célébré par l'archevêque, assisté de dignitaires qui ont le privilège de porter la mitre. Pour la consécration des saintes huiles, il est assisté par douze curés de la ville; la messe terminée, le célébrant, précédé d'une procession solennelle, porte l'hostie sainte, qui doit être consommée le lendemain, à l'édicule qui lui a été préparé. Chez nous, vous le savez, c'est un saint-sépulcre où tout respire le deuil et le mystère; en Espagne, tout au contraire, c'est un édifice de gloire et de triomphe qu'on appelle le *Monumento*. Dans toutes les églises que j'ai visitées à Séville, c'est un temple grec ou. romain, dont les blanches colonnes sont rehaussées d'or. Celui de la cathédrale, assis sur une base de 27 mètres, s'élève à près de 40 mètres de hauteur, entre le *coro* et le portail occidental, à l'emplacement de la dalle funéraire de Fernando Colomb, dont le père, comme le remarque l'épitaphe « a donné

un nouveau Monde aux rois de Castille et de Léon. » Ce gigantesque monument, qui se monte pièce à pièce, fut dessiné en 1545 par le Florentin Micer Antonio et terminé dix ans après. Il est décoré de nombreuses statues, éclairé par 114 lampes et 453 torches de cire, ce qui produit un effet saisissant, surtout quand les ombres de la nuit ont enveloppé la cathédrale. C'est au second des quatre étages qu'on place l'ostensoir ou *custodia*, autre temple à cinq étages, tout en argent, pesant plus de 500 kilogrammes. Cet admirable tabernacle, qui a 3 mèt. 25 cent. de hauteur, fut exécuté en 1587 par Juan Arfé y Villafosse, qui a mérité par là le surnom de Benvenuto Cellini de l'Espagne.

A trois heures, l'archevêque lave les pieds à treize pauvres qu'il a habillés à ses frais, qu'il fait dîner à sa table, et à chacun desquels il donne huit douros, c'est-à-dire environ 42 francs. Ces mendiants, fièrement drapés dans leurs manteaux neufs, avaient une si noble prestance qu'un touriste anglais, mon voisin, peu au courant de la liturgie catholique, les prenait pour les membres du conseil municipal.

Les processions du jeudi saint appartiennent aux églises de *los Terceros*, de *Monte-Sion*, de la *Magdalena* et *del Salvator*. Je ne veux signaler ici que quelques-uns des plus remarquables *pasos*. La confrérie de *la cinquième angoisse de la très sainte Marie* possède deux beaux groupes. Ici, l'Enfant Jésus bénit les instruments de torture qui doivent un jour servir à son supplice; là, sur un rocher semé de fleurs, s'élève la croix dont le Sauveur va être descendu. Les figures de la Vierge, de saint Jean et des trois Marie, œuvre de Pedro Roldan, excitaient, ainsi que la richesse des costumes, le ravissement de la foule. Quand les Espagnols admirent une œuvre d'art,

ce n'est jamais à demi, et ils ne cherchent point, comme nous, à tempérer l'éloge par les restrictions légitimes de la critique. Aussi un de mes voisins, riche bourgeois de la cité, me disait-il avec enthousiasme qu'il n'y avait rien à comparer à ce groupe dans tout l'univers catholique. Je me risquai à hasarder timidement les noms de Michel-Ange, de Donatello, du Puget et de Girardon, mais je n'y gagnai rien qu'à me déconsidérer complètement dans son esprit. Peut-être ai-je un peu regagné de son estime en admirant très franchement et très vivement la représentation suivante de Simon le Cyrénéen. Palomino, dans sa biographie des sculpteurs espagnols, raconte que, chaque fois que sortait la *cofredia de nuestro Padre de la Passion*, Jean Montanez allait à sa rencontre et restait naïvement stupéfait d'avoir produit une œuvre aussi parfaite.

Le vendredi saint, outre les processions du soir, il y a celles du matin, et ces dernières sortent dès deux heures. Avant que le garçon d'hôtel vînt frapper à ma chambre, j'avais été réveillé par le *sereno* du quartier (il y en a quatre-vingt-dix pour les cinq districts de Séville), qui chantait d'une voix claire et vibrante : *Ave Maria purissima, las dos han dado y sereno :* Salut Marie très pure; il est deux heures et il fait beau. A cette heure extra-matinale, les assistants, surtout ceux des tribunes, étaient bien moins nombreux que les jours précédents.

Je ne parlerai pas des offices de ce jour à la cathédrale; je n'y ai rien remarqué qui ne soit à peu près conforme au rite romain. Mais je dois dire que la physionomie de la ville a pris un aspect presque lugubre. Hier, c'était un jour de fête joyeuse; toutes les autorités étaient revêtues de leurs habits de gala, les Sévillanes faisaient assaut de toilette à la *Alameda de Hercules* et

aux *Delicias de Cristina.* Aujourd'hui tout le monde est en deuil, les magasins sont fermés, les musées et les édifices publics chôment, les voitures ne circulent plus ; les navires, les consulats, les édifices municipaux mettent leurs drapeaux en berne, et les journaux paraissent encadrés de noir. De temps à autre, dans les quartiers populaires, on entend décharger des coups de fusil ; ils sont censés dirigés contre Judas et les juifs déicides. On m'a assuré que cette vengeance imaginaire remontait, en Espagne, à la plus haute antiquité.

La procession du soir est la plus longue et la plus nombreuse de toute la semaine, car elle comprend sept confréries. Le temps ne me permet point de vous décrire ses quatorze *pasos;* je veux me borner à une simple observation. Les hommes seuls, vous l'avez vu, remplissent un rôle dans le cortège des processions. J'avais seulement remarqué que parfois la longue queue du manteau des madones était portée par une dame en costume de ville. C'est uniquement dans une confrérie de la *Magdalena*, le vendredi saint, que j'ai vu figurer deux jeunes filles : l'une représentant la Foi ; l'autre, sainte Véronique.

Les cérémonies du samedi saint sont pleines de pompe et de majesté. Les liturgistes nous disent que primitivement le cierge pascal était une colonne de cire destinée à éclairer l'église pendant la nuit de Pâques. Nous doutons que l'antiquité chrétienne ait jamais rien produit d'aussi colossal que le cierge pascal de la métropole de Séville. Il a 7 mètres de hauteur, 53 centimètres de diamètre : le poids de la cire est de 1,400 livres, la valeur d'environ 4,000 francs. C'est à l'aide d'un escalier en spirale qu'un sacristain en atteint l'extrémité pour gouverner, avec une fourche de fer, la flamme de la mèche.

A la grand'messe, quand le célébrant entonne le *Gloria in excelsis*, le second voile, noir, du sanctuaire disparaît comme par enchantement et laisse apparaître l'immense retable ogival tout en bois de mélèze, dont les statues furent exécutées à la fin du xve siècle par Fernandez Aleman et Alejandro. Aussitôt des détonations d'artillerie éclatent dans les voûtes, les cloches de la Giralda se dédommagent amplement de leur long silence, et les trois mille cinq cents tuyaux du buffet d'orgue laissent échapper, d'une voix triomphante, leurs chants les plus joyeux.

Si je n'avais pas été si fatigué et si peu réconforté par un régime anachorétique, je serais volontiers monté, à minuit, au sommet de la *Giralda*, pour entendre les gens de la sacristie faire leurs adieux au carême, en interpellant dédaigneusement la morue, les lentilles et les *garbanços*. Pourtant j'aurais peut-être trouvé le courage de gravir les vingt-huit paliers de la rampe à pente douce et de me transporter à 117 mètres au-dessus du sol, s'il se fût agi de dire un adieu définitif à la cuisine espagnole.

La semaine sainte est close et je devrais consciencieusement m'arrêter ici. Permettez-moi cependant de vous dire un mot d'une solennité toute profane que j'ai vue succéder brusquement aux cérémonies religieuses. En sortant de la grand'messe de Pâques, je fus frappé de voir tous les magasins ouverts. Je ne m'en étonnai plus quand j'eus lu une grande affiche annonçant que Monseigneur l'archevêque, en raison de la coïncidence du jour de Pâques avec l'ouverture de la foire, donnait permission de vendre et d'acheter comme aux jours ouvrables. C'est aujourd'hui le premier et le plus tumultueux des trois jours de la *feria* qui amène à Séville une

nouvelle avalanche de visiteurs : aussi les hôteliers s'ingénient-ils encore pour gonfler leurs prix, et quelques-uns d'entre eux, fidèles à d'anciennes traditions, ajoutent sur leurs notes deux ou trois piécettes d'argent « pour le bruit », *por lo ruido*. Les voyageurs paisibles, et j'ose dire que j'étais du nombre, se trouvent ainsi obligés de payer, sinon pour le bruit qu'ils ont fait, du moins pour celui qu'ils ont entendu.

Je fais comme tout le monde, et je monte dans une *tartane* pour me rendre au champ de foire. C'est une immense plaine couverte de milliers de chevaux andalous, auxquels s'adjoignent, un peu pêle-mêle, des mulets artistement rasés, des chèvres rousses, des porcs noirs, des mérinos, des ânes et des bœufs. C'est là le côté sérieux de la foire. Je comprends l'affluence des acheteurs, mais beaucoup moins celle des curieux. Qu'y a-t-il à voir? Une trentaine de baraques où l'on vend de bien modestes jouets d'enfants, un tourniquet de chevaux de bois comme on s'en contentait en France il y a cinquante ans, cinq ou six loges de saltimbanques de troisième ordre, quelques nains qui ne sont pas petits, quelques géants qui ne sont pas grands, des tentes enrubanées où les gitanas de Triana, en grands falbalas, font frire dans l'huile — et dans la même bassine — des beignets, des côtelettes et des poissons. Et pourtant, voici trois longues allées bordées de pavillons élégants, occupés par la haute société de Séville. Ces espèces de *buen retiros*, loués fort cher par la municipalité, sont garnies de glaces, de tapis, de rideaux, de guéridons, de canapés et de fauteuils. Les *caballeros* y lisent leur journal en fumant un *papelito;* les *senoras* et les *senoritas* y jouent de l'éventail; les *ninos* et les *ninas* y dansent un *fandango* enfantin au son des castagnettes; on s'y rend visite et

l'on y prend de nombreux rafraîchissements, impuissants à calmer la perpétuelle soif andalouse. Mais la grande occupation est de regarder passer les promeneurs, tandis que les promeneurs, à pied ou en voiture, inspectent l'intérieur des tentes. Il faut en convenir, si les Sévillans ont le défaut d'aimer trop passionnément tout ce qui est spectacle et d'avoir constamment la fièvre de la curiosité, ils ont du moins la vertu de savoir se contenter de peu de chose.

Mais voici que les allées se vident; il est trois heures et l'on va commencer la course des taureaux. Après en avoir vu une il y a trois ans à Saint-Sébastien, je m'étais bien promis de ne plus jamais retourner à ce spectacle hideux et monotone; mais une heureuse rencontre me fit changer de détermination et j'assistai à ces combats sauvages, réputés les plus célèbres de l'Andalousie, depuis que le cirque de Puerto de Santa-Maria a été incendié. Un accident moins grave a atteint la *plaza de toros* de Séville; presque la moitié du second étage a été enlevée par un ouragan et, par cette brèche, qu'on a eu la poétique inspiration de ne pas restaurer, on jouit d'une admirable vue sur la cathédrale.

Le lendemain matin, je partais pour Grenade, heureux de pouvoir enfin me reposer de mes fatigues sur les bords enchantés du Darro, dans les féeriques *patios* de l'Alhambra et sous les frais ombrages du Généralife, où les ruisseaux, les fontaines et les cascades, dans des massifs de grenadiers, d'orangers et de lauriers-roses, semblent perpétuellement jaser des dramatiques aventures de Boabdil et des Abencérages.

LES EMPOISONNEMENTS
Sous Louis XIV
ET MADAME DE MONTESPAN

PAR M. PLOIX, MEMBRE TITULAIRE

Parmi les beautés trop nombreuses qui ont captivé le cœur de nos rois, une des plus célèbres par les charmes de leur esprit et la durée de leur empire est la marquise de Montespan. Quelques écrivains indulgents l'ont représentée comme résistant d'abord aux empressements de Louis XIV, priant son mari de l'éloigner de la cour pour la soustraire à ses dangers, puis essayant par des jeûnes et des pratiques religieuses d'expier ses faiblesses; d'autres l'ont vue au contraire avide d'hommages et de richesses, plus attachée à la splendeur et à l'éclat du monarque qu'à sa personne, superbe, altière, vindicative; mais il ne paraît pas que ses contemporains l'aient jamais soupçonnée d'attentats contre la vie de ses rivales et surtout contre le roi lui-même.

Mais le sac de la Bastille au 14 juillet 1789, en découvrant les cachots de cette forteresse, a aussi forcé les portes de ses greffes criminels dont les archives d'abord jetées pêle-mêle dans les cours, ont laissé traîner des feuilles nombreuses qui, ramassées dans le sang et dans la boue, ont été récemment mises au jour par un membre

de l'Institut (1), et paraissent aujourd'hui sous le titre d'*Annales de la Bastille*. Le nom de Montespan se retrouve souvent dans ces pages qui jettent une lueur sinistre sur sa mémoire. Essayons d'extraire de cette masse de documents quelques-uns de ceux qui la concernent et qui se rattachent intimement à ces empoisonnements et ces grands crimes qui ont assombri et souillé quelques-unes des plus belles années du règne de Louis XIV.

Vers le temps où ce monarque voulut régner par lui-même, demeuraient ensemble, dans un quartier déjà malfamé de Paris, deux individus. L'un, nommé Dubuisson, après avoir changé une première fois de nom, avait pris celui de Lesage que nous continuerons à lui donner; l'autre était une femme Monvoisin ou Voisin, l'une des sages-femmes qui tuent plus d'enfants qu'elles n'en mettent au monde, et là ces deux personnages exerçaient une industrie qui de nos jours semble dévolue aux somnambules et aux spirites. Ils disaient la bonne aventure, faisaient retrouver les objets perdus et prédisaient l'avenir. Il paraît qu'ils eurent sous ces rapports des succès si bien constatés, qu'on les traduisit pour magie et sorcellerie devant les tribunaux ecclésiastiques; mais les docteurs de Sorbonne, devant lesquels peut-être ils dévoilèrent les mystères de leur art, déclarèrent que ces gens-là n'étaient pas sorciers, et on les renvoya paisiblement.

Cela les encouragea. Ils élargirent grandement le cercle de leurs opérations, et, s'adressant aux deux passions les plus vives et les plus aveugles du cœur humain, l'amour et l'argent, ils manipulèrent des herbes et fabriquèrent des poudres dont les unes, suivant eux, inspiraient l'amour, dont les autres donnaient la mort. Ils

(1) M. Ravaisson.

firent plus. S'étant associé un abbé Mariette, probablement un de ces prêtres nomades qui ne font pas toujours l'honneur du clergé, ils prétendirent avoir le diable à leurs ordres, et, à l'aide de parodies sacrilèges des cérémonies de l'Eglise, dont l'une entre autres, et ce n'était pas la plus coupable, consistait à dire la messe à rebours en commençant par la fin, ils virent affluer à leur officine, en même temps que des héritiers avides, un grand nombre de femmes dont les unes étaient des jeunes filles crédules, désirant faire partager une inclination innocente et discrète, mais dont la plupart, il faut le dire, étaient des épouses peu fidèles qui, grâces à ces enchantements, si elles ne réussissaient pas à inspirer une passion coupable, trouvaient là du moins des moyens plus certains de se débarrasser de leurs maris.

Cette fois, on eut affaire à la justice criminelle. Lesage et l'abbé Mariette comparurent devant le Parlement; ils furent bientôt convaincus, surtout par leurs aveux, et déjà dans cette première période de poursuites judiciaires, on trouva Mme de Montespan impliquée dans des conjurations diaboliques contre Mlle de La Vallière. Ces noms de La Vallière et de Montespan donnèrent à réfléchir aux juges. Louis XIV était à cette époque dans tout l'éclat de sa jeunesse et de sa gloire. Après avoir reculé nos frontières, il recevait avec la reine les hommages de ses nouveaux sujets, ayant à sa suite une cour brillante où figuraient ces deux dames à la fois. Approfondir judiciairement jusqu'où pouvaient aller les jalousies et les rivalités de ces dames, c'était toucher de bien près un monarque qui avait humilié le Parlement et était alors l'idole de la nation. Les juges crurent, peut-être avec raison, faire acte de sagesse en enterrant cette partie du procès et en envoyant bien loin et sans trop d'éclat

les principaux coupables. Il en résulta, d'une part que Louis XIV et le public restèrent dans une ignorance absolue de cet incident, et de l'autre que pour des méfaits et des sacrilèges qui auraient bien pu, dans des circonstances différentes, les faire brûler vifs, Lesage fut assez heureux pour n'être condamné qu'aux galères et l'abbé Mariette au bannissement.

La femme Voisin resta donc seule, mais elle ne se laissa pas intimider, et soutint hardiment ce qu'elle appelait peut-être l'honneur de la maison. Ce que fit cette horrible femme est à peine croyable. Au dire de sa fille, son jardin était un cimetière d'enfants, mais d'enfants dont il eût été difficile de retrouver les cadavres, car les corps de ces petits malheureux passaient par un four qui faisait partie du local. En même temps, elle pratiqua l'empoisonnement dans les plus larges proportions, elle était même appelée en province; en outre, elle en tint école et forma de nombreuses élèves, surtout parmi les femmes de sa profession. On ne s'explique guère comment elle put rester bien des années impunie; peut-être lorsque la justice eut, après beaucoup d'hésitations, mis la main sur la plus célèbre des empoisonneuses, la fameuse marquise de Brinvilliers, espéra-t-on que l'exemple de son supplice effraierait celles qui seraient tentées de l'imiter, mais on se trompait étrangement. Les crimes se multiplièrent dans toutes les classes de la société, et le mal fut au comble lorsque Lesage, revenu des galères, renouvela son alliance avec son ancienne compagne, et qu'ils eurent donné pour successeur à l'abbé Mariette un abbé Guibourg, bien pire encore que lui.

Le cri d'alarme partit des halles. Des bruits trop bien fondés s'y répandent que des enfants ont été enlevés et égorgés, des rassemblements tumultueux s'y forment,

des violences sont exercées sur des femmes soupçonnées de ces attentats, et Louis XIV, pour arrêter et extirper le mal, se résout à une mesure énergique qui lui avait bien réussi dans les grands jours d'Auvergne, celle de dessaisir la justice régulière et d'instituer une de ces commissions extraordinaires si redoutables aux coupables qu'elles l'ont été souvent même aux innocents, et malgré les réclamations du Parlement, il crée une chambre composée de seize juges probablement bien choisis, siégeant comme un conseil de guerre à l'Arsenal qui lui donnera son titre officiel, mais à laquelle un assez grand nombre de condamnations au feu qu'elle prononça ont acquis la dénomination plus accentuée de Chambre ardente. Mais cette chambre ne fut d'abord ardente que contre de vils criminels; rencontrait-elle une inculpée un peu notable dans la noblesse, la bourgeoisie et surtout dans la magistrature, elle fit preuve d'une mollesse bien rare dans ces sortes de commissions. Voici devant elle Mme la présidente Leféron qui est convaincue d'avoir empoisonné son mari ; on se contente de la bannir. Voici Mme Dreux, femme d'un maître des requêtes, qui avait essayé d'empoisonner son mari ; il est vrai qu'elle n'avait point réussi ; la cour lui enjoint d'être plus circonspecte à l'avenir. Voici une riche et jolie bijoutière, Mme Poulaillon, qui avait aussi empoisonné son mari ; elle ne se défendait pas, elle convenait de tout et acceptait même d'avance son arrêt avec une sorte de bonne grâce. On va aux voix, les douze premiers opinants la condamnent à la mort, le treizième hasarde quelques mots en sa faveur et est suivi par les trois derniers, quatre des premiers changent d'avis et se rallient à eux ; huit contre huit, sa vie est sauvée.

L'opinion publique s'irritait de ces ménagements, sa

voix se fait entendre jusqu'à Versailles, et le roi convoque dans son cabinet le président, le rapporteur, le procureur du roi et le lieutenant de police La Reynie, qui remplissait les fonctions de juge d'instruction. Il leur déclare dans les termes les plus clairs et les plus précis qu'il faut que justice se fasse, qu'il faut couper la racine du mal en ne faisant aucune acception de personnes, de sexe ou de condition. Et La Reynie, satisfait, dresse procès-verbal de cette séanee en y joignant l'éloge du roi qui veut rendre justice exacte à tous ses sujets.

Ceci se passait le 27 décembre 1679, mais le 9 janvier 1680, Louvois, dont la main habituellement assez rude, a, dans toutes ces affaires, porté la plume de Louis XIV, écrit ceci : « Si vous avez des preuves contre Mme de « Vivonne » (Mme de Vivonne était la belle-sœur de Mme de Montespan) « Si vous avez des preuves contre « Mme de Vivonne ou autre personne de qualité, infor-« mez-en le roi. » 21 janvier. « Si vous avez un jésuite, « ne faites rien sans en parler au P. Lachaise. » Malgré ces entraves, La Reynie marche et il trouve sur ses pas deux très grandes dames, deux nièces du cardinal Mazarin. Des nièces de Mazarin ! ces belles et brillantes jeunes filles d'autrefois, avec lesquelles le roi avait si souvent joué, folâtré, dansé dans l'heureux temps de son enfance et de sa première jeunesse ; cependant les poursuites sont autorisées. L'une, la comtesse de Soissons, prend la fuite, et cette épouse d'un prince du sang n'a depuis mené qu'une vie errante, soupçonnée partout d'empoisonnements, et est morte à l'étranger, chargée, dit Saint-Simon, du mépris universel ; l'autre, la duchesse de Bouillon, est plus intrépide. Forte, on doit le croire, de son innocence, elle paraît le sourire sur les lèvres devant le magistrat interrogateur, et lorsque

celui-ci lui demande s'il est vrai qu'elle ait vu le diable : Oui, dit-elle, et même il avait avec vous quelque ressemblance. Son irrévérence lui valut quelques mois d'exil.

Mais La Reynie fait de terribles découvertes. Une de ces empoisonneuses lui déclare qu'elles sont quatre cents dans Paris qui font le même métier qu'elle, et quel métier ! Imaginez ou plutôt n'imaginez pas toutes les horreurs que peut inspirer le délire de la cupidité, de l'impiété et de la débauche : poudres d'amour, poudres de succession, immolations d'enfants nés ou à naître, profanation des cérémonies et des mystères les plus sacrés, abominations devant la perpétration ou le récit desquelles eussent peut-être reculé Suétone et ses douze Césars, et que la décence ne permet pas de faire entrevoir, même de loin; je laisse les explorateurs que rien n'arrête aller dans ces annales, au milieu de ce déluge de questions, de dépositions, de confrontations, voir de près cette fange mêlée de sang que la police et la magistrature sont bien obligées d'envisager et de remuer quelquefois pour la sécurité des gens honnêtes et la terreur de ceux qui ne le sont pas.

La Chambre ardente montre alors de l'énergie. On pend, on roue, on brûle et entre autres la femme Voisin qui certes l'avait bien mérité, mais dont on ne tarda pas à regretter la perte : c'est qu'au milieu de cette foule d'innocents ou de criminels compromis par les déclarations des accusés, La Reynie trouve, à son étonnement et à son effroi, Mme de Montespan. Dans ce moment, Mme de Montespan n'était plus la favorite. A une affection rarement interrompue de près de quatorze ans, en avait, dans le cœur de Louis XIV, succédé une autre, éphémère comme celle qui en a été l'objet; mais elle ne s'était pas, comme La Vallière, réfugiée dans un cloître.

Maîtresse du château splendide de Clagny qu'il avait érigé pour elle, comme à l'ombre du sien, conservant ses appartements au palais comme surintendante de la maison de la reine, mère d'enfants reconnus, légitimés, élevés en enfants de France, c'était une puissance déchue, mais une grande existence encore. Confondue dans les prisons avec cette tourbe de malfaiteurs, et traduite à l'audience avec eux sur la sellette, quelle révolution dans la cour! quelle secousse peut-être dans l'Etat! Des soupçons, mais encore vagues, avaient commencé cependant à planer sur elle. On avait pu entrevoir qu'elle avait eu des relations avec la femme Voisin; des misérables avaient essayé d'entrer au service de sa rivale, Mlle de Fontanges qui, après quelques mois d'éclat, s'éteignait alors lentement d'une maladie inconnue et suspecte; mais son nom n'avait point été prononcé, lorsqu'au moment d'être traînée au supplice, une de ces affreuses femmes déclare que Mme de Montespan elle-même est venue chez elle et lui a demandé des poudres. Pourquoi? Elle déclare l'ignorer. A l'instant même le roi en est prévenu, et dès le lendemain la Chambre ardente est envoyée en vacances, et La Reynie reçoit l'ordre de surseoir à toute autre poursuite pour ne s'attacher qu'à celles qui pourraient approfondir un mystère si intéressant pour les sentiments et la personne du roi.

Un mot ici sur ce célèbre lieutenant de police. Tous les contemporains se sont plu à rendre hommage à sa vigilance, à sa fermeté, aux beaux règlements qu'il a faits pour l'ordre et la sûreté dans Paris, et l'ont présenté comme le modèle des lieutenants de police de l'avenir. Ces annales nous transmettent beaucoup d'enquêtes, de rapports, de lettres confidentielles de La Reynie, et nous n'y trouvons rien qui ne justifie complè-

tement ces éloges. La Reynie n'était pas seulement un homme de police, c'était un vrai magistrat dont les qualités morales compensaient amplement le peu d'attrait du visage et qui, dans ses investigations, ne paraît avoir porté d'autre passion que celle de la vérité. Il n'a pas aspiré à la gloire littéraire, mais son caractère se reflète dans ce style simple et mâle qui semble l'apanage des grands prosateurs de ce siècle, et dans des circonstances si délicates où il avait à concilier, devant Louis XIV, ses devoirs de magistrat ferme et intègre, et de sujet respectueux et fidèle, dans ces écrits où paraissaient les noms des trois femmes qui lui avaient été chères et où La Vallière, Montespan et Fontanes pouvaient lui apparaître sous des aspects si différents, l'une peut-être comme meurtrière et les autres comme victimes, et où chaque nom devait susciter dans son âme, au fond si religieuse, des réflexions si sérieuses et des retours amers peut-être sur les désordres trop éclatants de sa vie, il est des lignes que j'oserais presque rapprocher de ces lettres que Bossuet, qu'on a traité quelquefois d'adulateur, écrivait à Louis XIV quatre ans auparavant, justement sur Mme de Montespan, dans lesquelles, enhardi par la confiance trop peu durable que le roi lui témoignait alors, il rappelle le monarque à ses devoirs oubliés d'époux, au nom de la religion d'abord sans doute, mais aussi au nom de l'intérêt de ses peuples, de l'intérêt plus puissant pour lui de sa gloire, et où respire un sentiment contenu d'affection et presque de tendresse que le grand prélat semble n'avoir éprouvé jamais au même degré, même pour le grand Dauphin, son royal élève.

Chargé de résumer tous les documents résultant de ses enquêtes, qu'est-il besoin pour La Reynie de dire que tout proteste d'abord contre l'idée que Mme de Mon-

tespan ait attenté à la vie de personne et surtout à celle du roi? Mais cependant pourquoi, au moment de paraître devant Dieu, la dénonciatrice se serait-elle rendue inutilement coupable d'une affreuse calomnie? Et, si elle a voulu le faire, pourquoi n'a-t-elle pas été jusqu'au bout et déclaré à qui les poudres demandées étaient destinées? Des gants empoisonnés ont été préparés pour Mlle de Fontanges. Qui donc avait intérêt à la mort de cette jeune femme inoffensive? A défaut de la femme Voisin qui n'est plus, on a interrogé sa fille, et cette fille a déclaré que sa mère et Mme de Montespan étaient d'anciennes connaissances, que toutes les fois que la passion du roi paraissait s'affaiblir, des appels à la femme Voisin, des rendez-vous, des correspondances s'échangeaient entre elles, qu'elle-même a porté des messages et des poudres à Clagny, et qu'une des femmes de chambre de Mme de Montespan est venue chez sa mère en recevoir. Sa mère a reçu des offres pour attenter à la vie du roi et elle a essayé de parvenir jusqu'à lui. Il est vrai que tous les témoins entendus sont des gens abjects dont les dépositions en justice seraient rejetées peut-être avec mépris, mais il y avait encore autre chose.

J'ai dit que dans l'ancien procès criminel de Lesage et de l'abbé Mariette il avait été question de Mme de Montespan, et que cette partie de l'affaire avait été étouffée. On exhume cette vieille procédure. On interroge Lesage pour la vingt-sixième fois, on remet à Vincennes l'abbé Mariette qui s'était exilé dans le Midi, et tous deux persistent dans ce qu'ils ont dit naguères, témoins d'autant plus redoutables qu'ils ne pouvaient parler de Mme de Montespan sans s'accuser terriblement eux-mêmes. Tous deux sont d'accord sur certains faits; ils se donnent des démentis sur d'autres, mais à n'accepter que les pre-

miers, n'était-ce pas déjà beaucoup trop? En effet, Lesage et l'abbé Mariette s'accordaient à dire que lorsque Louis XIV paraissait encore hésitant entre la première favorite et celle qui devait lui succéder, Mme de Montespan s'était mise en rapport avec la femme Voisin, puis, par son entremise, avec eux; qu'à Saint-Germain, dans la chambre de Mme de Thiange, sa sœur, Mariette, avec surplis et aspersion d'eau bénite, avait dit l'évangile de l'office des rois sur la tête de Mme de Montespan, tandis que Lesage encensait et qu'elle lisait une conjuration où se trouvaient les noms du roi et de La Vallière; que des messes, si on peut leur donner ce nom, avaient été dites dans une chapelle de St-Séverin, où tous assistaient, où l'abbé Mariette officiait et invoquait, était-ce Dieu, était-ce le diable? pour écarter La Vallière. Mais que voulait dire ce mot *écarter?* Ici, ils n'étaient plus d'accord. Lesage affirmait crûment que cela signifiait la faire mourir, mais l'abbé Mariette, qui devait le savoir mieux que personne, disait qu'il ne s'agissait que de lui faire perdre les bonnes grâces du roi, vœu qui sans doute eût pu paraître méritoire si ce n'eût été pour la remplacer. Ici se présentait une circonstance bien grave. Dans les messes pour la mort, on plaçait sur l'autel un cœur que l'on finissait par percer. Dans les messes pour l'amour, il y avait aussi des cœurs, de tourterelles je pense, mais les instructions criminelles qui ne sont pas poétiques les appellent tout bonnement des cœurs de pigeon. Mais ces cœurs, Lesage prétendait que dans le moment le plus solennel, ils étaient passés sous le calice, l'abbé Mariette soutenait qu'à cet instant ils ne cessaient pas de rester dans sa poche.

On se demandait aussi comment Lesage avait pu sortir des galères. Cela paraissait d'autant plus étrange qu'a-

lors Colbert, restaurateur de la marine française, employait tous les moyens, et cela est triste à dire, quelquefois bien condamnables, pour conserver de robustes rameurs sur la flotte de la Méditerranée. Comment s'était-il échappé ? On finit par reconnaître que l'ordre de sa libération est parti directement du roi, occupé au siège d'une place des Pays-Bas, dans un temps où, plein de sa passion pour Mme de Montespan, il recommandait à Colbert ses constructions de Clagny, les orangers de ses jardins et même des volières pour les oiseaux qu'elle chérissait. Et, sans avoir la sagacité d'un habile juge d'instruction, qui ne saisira cet enchaînement d'idées qui pouvait montrer une femme tout à la fois superstitieuse et sans scrupules, ayant recours aux sortilèges et ne reculant devant rien pour supplanter ou perdre ses rivales, obtenant la grâce d'un scélérat pour qui elle croyait devoir se montrer reconnaissante, et lorsque sa complice a enfin expié ses crimes, qu'elle-même est délaissée à son tour, s'adressant, pour ramener un infidèle ou s'en venger, à d'autres femmes chez qui elle a cru trouver des enchantements et des philtres plus puissants.

Faut-il s'étonner qu'après avoir tout pesé avec impartialité, La Reynie déclare qu'il s'y perd et termine ainsi : « J'espère que Dieu achèvera de découvrir cet abîme « de crimes, qu'il montrera en même temps les moyens « d'en sortir, et qu'enfin il inspirera au roi tout ce qu'il « doit faire. »

Louis XIV se fait remettre toutes les pièces, et l'œil du maître y trouve encore des indices accusateurs qui avaient échappé à La Reynie lui-même. Pendant quatre jours de suite, des conférences de plusieurs heures se tiennent dans le cabinet du roi avec Louvois, Colbert, le chancelier Boucherat et La Reynie, et enfin Louvois

fait connaître que le roi, pénétré de douleur, a décidé que la chambre de l'Arsenal, dont les séances étaient suspendues depuis plus de sept mois, ne se réunira plus, et qu'aucun des accusés, quel qu'il soit, ne sera traduit en jugement. Mais quoi! tous vont donc rester impunis! C'est là ce que La Reynie ne peut pas comprendre, et il écrit : « Faudra-t-il que ces monstres échappent à la « justice parce qu'ils se sont avisés de dire des choses « si étranges, d'accuser des personnes qualifiées, de « parler du roi? Le cours de la justice est interrompu... « Il y a cent quarante-sept personnes à la Bastille et à « Vincennes; de ce nombre il n'y en a pas un seul contre « lequel il n'y ait des charges considérables pour empoi- « sonnements ou commerce de poison, et avec cela pour « sacrilèges et impiétés. La seule cause de la grandeur « du mal et de l'excès où il est parvenu est le défaut « de justice, et que l'on a flatté, dissimulé et négligé « cette sorte de crime. La vie de l'homme est publique- « ment en commerce; c'est presque l'unique remède « dont on se sert dans tous les embarras de famille; les « impiétés, les sacrilèges, les abominations sont prati- « quées communément à Paris, dans les campagnes et « dans les provinces. Mon devoir, sur une matière si « grave et si importante, me presse. »

Ce fut bien moins aux remontrances de La Reynie qu'à des égards pour l'opinion publique que la chambre de l'Arsenal dut l'ajournement de son licenciement définitif. Que dirait-on si, après une suspension si longue et si étrange, ce redoutable tribunal venait à se dissoudre sans explication? On le réunit encore pour lui livrer quelques criminels tout à fait étrangers à Mme de Montespan. Quant aux autres, qui étaient les plus coupables de tous, Lesage, Guibourg, etc., ils ne furent jamais condamnés,

car ils ne furent jamais jugés. Furent-ils donc impunis? Pas tout à fait. On les dispersa dans des forteresses lointaines, à Belle-Isle-en-Mer, sur les frontières du Jura et des Pyrénées. Ils y restèrent chargés de chaînes; les femmes furent ensevelies dans les *in pace* des couvents, et s'il s'élevait des doutes sur les véritables motifs de cette amnistie relative, ils seraient levés par cette lettre que Louvois écrivait le 16 décembre 1682 à l'un de ses intendants : « Je vous prie d'expliquer au commandant chargé « de la conduite des prisonniers, que, comme ce sont tous « gens fort entreprenants, ils doivent être gardés avec « beaucoup de précaution et traités fort sévèrement. « Surtout recommandez à ces messieurs d'empêcher les « sottises qu'ils pourront crier tout haut, leur étant sou- « vent arrivé d'en dire contre Mme de Montespan, qui sont « sans aucun fondement, les menaçant de les faire cor- « riger si cruellement au moindre bruit qu'ils feront « qu'il n'y en ait pas un qui ose souffler. »

Ils n'ont point soufflé. La Bastille seule l'a fait pour eux en mêlant le nom innocent ou coupable de Montespan à celui d'affreux scélérats qui lui ont dû la vie. Ensevelis vivants dans la tombe, les arcanes de cette prison redoutable ne font plus qu'enregistrer les actes des décès qui parviennent d'année en année. Il y en eut qui survécurent quarante ans, qui sollicitèrent leur grâce et ne l'obtinrent pas. Qui oserait, après deux siècles, se constituer juge de cette femme trop célèbre? Pour moi, après avoir lu les annales qui ne sont que trop authentiques, et qu'en parcourant notre Musée je rencontre son portrait, j'ai beau y trouver exprimé la beauté, les grâces et l'esprit, malgré moi, je détourne les yeux.

LE CAPITAINE L'ADVENTURE

CHANSON DU XVIe SIÈCLE

Par M. F. DE BARGHON FORT-RION

MEMBRE TITULAIRE

I

Fils du hasard, je n'eus pour bien
Que ma cape et que ma rapière ;
Mais Dieu me donna pour moyen
Un bras d'acier, un cœur de pierre.
Bacchus, Bellone et les Amours
M'ont gaspillé mes plus beaux jours.
Bravant le chaud et la froidure,
Vrai Dieu ! je n'ai jamais chômé ;
C'est pour cela qu'on m'a nommé
Le capitaine l'Adventure.

II

Morbleu ! le bon temps que c'était,
Que le temps où monsieur de Guise
Harcelait Condé qui battait
Et rançonnait les gens d'église !
Le métier alors était beau ;
Que d'or sans se trouer la peau !
La besogne n'était pas dure.
Sur ma foi, grâce à son butin,
Le roi n'était pas le cousin
Du capitaine l'Adventure.

III

Prêt à toute heure et sans effroi
A mettre à profit chaque intrigue,
A Coutras j'ai servi le Roi,
A Paris j'ai servi la Ligue ;
Mais quand vint l'Etranger maudit,
Au Béarnais j'ai fait crédit,
Et de bon cœur, je vous l'assure !
Advienne donc ce qu'il pourra,
Tel il était, tel il sera
Le capitaine l'Adventure.

IV

J'ai compté mes beaux jours aussi ;
Soit bachelette ou chatelaine,
Tout un chacun sait, Dieu merci,
Que je n'ai pas perdu ma peine ;
Le matin j'étais amoureux,
Et toujours sur le soir heureux ;
Mais on se lasse à feu qui dure :
Le lendemain, pleurs superflus !
La belle ne retrouvait plus
Le capitaine l'Adventure.

V

Je portais jadis à ravir
Galon d'or, pourpoint d'écarlate ;
Or, ne pouvant plus coup férir,
Je suis triste et ma bourse est plate ;
En bon état j'ai mis mes os,
Mais ma dague reste au repos
Et j'ai la ride à la figure :
La Camarde, hôtesse du lieu,
Viendra narguer à l'Hôtel-Dieu
Le capitaine l'Adventure !

SÉANCE ORDINAIRE

DU 20 DÉCEMBRE 1878

Allocution de M. RUDELLE, PRÉSIDENT ENTRANT

MESSIEURS ET CHERS CONFRÈRES,

Ce n'est point un discours que je veux vous adresser, mais mon premier soin, en prenant possession de ce fauteuil, doit être de vous remercier de l'honneur que vous m'avez fait en m'appelant à la présidence de notre Société.

Je n'ignore pas quels sentiments ont dicté votre choix, et cette distinction pour laquelle j'avais si peu de titres est une nouvelle preuve de la bienveillance avec laquelle vous m'avez toujours traité.

Voilà déjà dix-huit ans que j'ai été admis parmi les membres de la Société des Sciences morales, et je puis dire que cette date est un de mes meilleurs souvenirs. Retrouvant ici plusieurs des maîtres vénérés de ma jeunesse, dont quelques-uns veulent bien me permettre aujourd'hui de me dire leur ami, j'ai toujours été, autant que mes fonctions me l'ont permis, un des auditeurs les plus assidus de nos séances, trouvant dans ces réunions où chacun apporte le produit de ses travaux, de son ésprit, de ses qualités particulières, un attrait, un charme que vous avez tous éprouvés aussi, j'en suis con-

vaincu. Lorsqu'il m'a fallu quitter Versailles pour quelques années, la lecture des volumes de nos mémoires m'a laissé en communion de pensée avec vous, et lorsque le progrès d'une carrière heureuse m'a ramené dans cette ville, mon vrai pays d'adoption, vous savez avec quel empressement je suis revenu prendre ma place parmi vous.

Aussi, Messieurs, permettez-moi de dire qu'à défaut des titres littéraires qui distinguent ordinairement ceux que vous nommez vos présidents, je puis invoquer mes sentiments d'attachement à notre Société et mon entier dévouement à sa prospérité.

Depuis 1834, c'est-à-dire depuis quarante-quatre ans, la Société des Sciences morales, Lettres et Arts de Seine-et-Oise a traversé des périodes diverses; elle a pu ressentir le contrecoup des événements qui, à plusieurs reprises, sont venus agiter notre pays, mais elle a surmonté les obstacles, elle a traversé toutes les crises, parce que son existence répond à un besoin de l'esprit, parce que chaque jour se développe davantage le goût des travaux littéraires, des recherches historiques, de toutes ces études intéressantes auxquelles nous nous livrons et pour lesquelles le grand et beau département de Seine-et-Oise offre un terrain particulièrement fertile et étendu.

Cependant, Messieurs, une des conditions essentielles de l'existence et du développement des sociétés comme la nôtre est de se vivifier en se retrempant constamment dans des éléments nouveaux, et malheureusement, je dois l'avouer, le nombre de nos confrères ne s'est pas accru dans ces derniers temps.

Plusieurs nous ont quittés, d'autres sont morts laissant parmi nous d'inaltérables regrets. Dans une cérémonie

récente, notre Secrétaire perpétuel rendait à ces derniers un public hommage. Qu'il me soit permis encore aujourd'hui de vous rappeler leur souvenir et de répéter encore une fois combien leur perte nous a été cruelle !

Nous devons chercher à combler les vides qui se produisent dans nos rangs. En ramenant ceux qui ont trop oublié le chemin de notre réunion, en faisant de nouvelles recrues pour la Société, nos travaux seront plus variés, nos séances plus nombreuses, nos ressources plus importantes et la publication plus répétée de nos Mémoires prouvera à tous d'une manière plus éclatante notre force et notre vitalité.

Mais vous vous étonnez sans doute, à juste titre, que je me permette de donner des conseils lorsqu'il me conviendrait beaucoup mieux d'en recevoir.

Si je sens tout l'honneur de votre choix, je ne me dissimule pas ce que vous êtes en droit d'attendre de votre nouveau Président.

L'autorité que vous m'avez confiée est d'un exercice bien facile et nos discussions sont toujours trop courtoises pour que le Président ait en réalité un autre rôle que celui d'auditeur.

D'ailleurs, Messieurs, il me semble que je ne saurais mieux faire que de suivre entièrement les exemples que m'ont laissés mes prédécesseurs et que vous vous associerez volontiers aux remerciements que j'adresse, au nom de la Société, au Président qui arrive aujourd'hui au terme de ses fonctions.

A côté de son talent, de son érudition que nous connaissions déjà, de toutes les qualités que rend plus saillantes sa modestie, M. Taphanel, pendant une année, comme Président, nous a fait apprécier son caractère sympathique, sa nature délicate et distinguée.

Je ne veux pas terminer, Messieurs, sans vous exprimer combien je suis heureux de prendre place à côté de notre excellent Secrétaire perpétuel.

Tradition vivante de notre Société, c'est près de lui que nous sommes tous heureux de venir puiser des inspirations et des avis qui ne nous font jamais défaut, c'est près de lui que nous sommes heureux de venir nous grouper pour lui témoigner notre respect et notre profonde affection.

NOTES

SUR

LA FERTÉ-ALAIS

PAR M. A. MALLET, MEMBRE CORRESPONDANT

Des notes recueillies un peu partout, et sans dessein, nous permettront de tracer l'histoire d'une de nos plus paisibles petites villes de Seine-et-Oise.

Située en amphithéâtre sur la rive droite de l'Essonne, la Ferté-Alais conserve encore ce cachet particulier des petites villes du moyen âge. Le château féodal a disparu; la plupart des rues ont été élargies; mais beaucoup de ruelles, comme la rue Maupertuis, n'ont pas trois mètres de largeur. Selon la tradition populaire, la petite ville a supporté un long siège contre un roi de France, et elle doit son nom à une reine Adélaïde.

La Ferté-Alais s'appelait primitivement la Ferté-Baudoin, *Firmitas Balduini*. Nous traduirions ainsi ces deux mots latins : « Le château fort de Baudoin. » Ce Baudoin construisit sans doute la forteresse, ou il en fut l'un des premiers possesseurs. On ne peut que se livrer à des conjectures. Il est assez probable que quelque puissant seigneur commença d'édifier le château de la Ferté peu de temps après l'invasion des Normands. On sait, en effet, que les terribles pirates, après avoir remonté la Seine jusqu'à Corbeil, suivirent le cours de

l'Essonne et celui de la Juine. Leur chef, Rollon, répandit partout la terreur. « Moult par ce Gastineiz et destruit et robé. Estampes ont destruit, et le bourg ont gasté. Et toute la terre mise en chétivité (1). »

Les habitants des bords de l'Essonne eurent certainement à souffrir de l'invasion des féroces Normands, et les gens de la Ferté ne furent pas épargnés. Le bourg n'existait sans doute pas tel qu'il est actuellement, mais il y avait des habitations, soit sur le sol de la petite ville, soit tout auprès. Ainsi l'on voit encore, dans les bois que l'on défriche, de ces amas de pierres, restes de très anciennes constructions, que les gens du pays appellent *meurgers*. Il n'est pas rare de trouver des monnaies parmi ces pierres.

Dans l'endroit appelé Saint-Lazare on a découvert, il y a quelques années, les substructions d'une maison fort ancienne.

Enfin, le chemin de fer de Paris à Lyon traverse un cimetière mérovingien. Des tombes de pierre sortent à demi de l'un des talus de la voie.

Les habitants de la Ferté, comme ceux de Corbeil et d'Etampes, eurent sans doute à souffrir de la famine pendant les années 987, 990, 994 et 1001.

En 987 et en 994, un mal affreux, connu dans l'histoire sous le nom de mal Saint-Antoine ou mal des ardents, porta partout la mort et la terreur. Il dévorait en une nuit la chair des victimes.

Le château de la Ferté s'élevait peut-être déjà dans cette partie de la vallée de l'Essonne où les collines qui la longent sont le plus rapprochées. La rivière venait battre le pied de la partie sud des murailles. Si de nou-

(1) Passage de Robert Wace, *roman de Rollon*, cité par Maxime de Mont-Rond dans son *Essai sur Etampes*. In-8, 1836.

veaux aventuriers eussent tenté de remonter l'Essonne sur leurs barques légères, ils eussent été arrêtés par une redoutable forteresse et par une vaillante population. Des fossés et des tourelles défendaient probablement la petite ville dès cette époque.

La construction du château auprès de la rivière même indique assez qu'il avait été surtout construit pour barrer le passage aux Normands.

Nous devons à un moine de Maurigny le document le plus ancien que nous ayons sur la Ferté :

« Medietatem Stirpiniacensis ecclesiæ dedit nobis,
« sicut in principio dictum est, Ansellus, filius Aremberti;
« alteram medietatem Haimo, filius senechaldis de Fir-
« mitate Bauduini, ...
« ecclesias de Firmitate Bauduini, Guido Trosellus hujus
« loci fidelissimus, concedentibus uxore suâ Adelaide et
« patre suo Milone vicecomite, et matre suâ vicecomi-
« tissa, quæ præcedenti nocte per somnium viderat
« ramum olearum se manu tenere. Nos autem ab ipsâ
« audientes somnium, omnes diximus, competenter ad
« id quod clementer et divinitùs ab eis nobis tribueba-
« tur, pertinere. . . . .

« Ainsi que nous l'avons dit d'abord, Anselme, fils d'Arembert, nous donna la moitié de l'église d'Étréchy; Haimon, fils du sénéchal de la Ferté-Baudoin, nous donna l'autre moitié . . . .
Guy Troussel, très loyal seigneur de cet endroit, nous fit don des églises de la Ferté-Baudoin, du consentement de son épouse Adélaïde, de celui de son père le vicomte Milon, et de celui de sa mère la vicomtesse. Cette dernière, la nuit précédente, s'était vue en songe tenant dans sa main un rameau d'olivier. En apprenant le songe

d'elle-même, nous dîmes tous qu'il avait justement rapport au don qu'ils nous avaient fait dans leur clémence et par une inspiration de Dieu. »

Ce document très important nous montre que la forteresse de la Ferté-Baudoin avait été confiée à la garde d'un sénéchal, avant d'appartenir à Guy Troussel, seigneur de Montlhéry, l'un des puissants vassaux de Philippe Ier. On donnait le titre de sénéchal à un noble courageux chargé de commander les hommes d'armes et de rendre la justice lorsque le seigneur d'un château ne pouvait le faire, soit qu'il fût contraint de s'absenter longtemps, soit qu'il fût une femme ou un enfant.

Le moine de Maurigny nous montre également Adélaïde, femme de Guy Troussel, en possession de la Ferté. Elle était évidemment la châtelaine, car le rôle de la femme était assez faible, alors, pour que son consentement à une cession n'eût aucune utilité quand elle n'était pas la propriétaire.

Cette comtesse Adélaïde ne donna pas son nom à la Ferté-Alais. En effet, nous voyons plus tard le château de la Ferté-Baudoin appartenir à une comtesse Adélaïde, veuve du comte de Corbeil.

Sans en avoir une preuve authentique, nous sommes persuadé que cette comtesse était une petite-fille de Adélaïde, femme de Guy Troussel. Peut-être même était-elle la parente de son second mari, Hue de Crécy, à un degré aussi rapproché que l'était Lucienne, fille d'Amaury de Montfort. On sait que le mariage de Hue de Crécy et de Lucienne a été cassé par l'Eglise pour cause de parenté.

Hue de Crécy n'avait eu d'autre but, en épousant

Adélaïde, que de se rendre maître des châteaux qu'elle possédait, et surtout de celui de la Ferté-Baudoin. Il chassa la femme et garda les forteresses.

Le seigneur Hue était l'homme le plus cruel, le plus perfide et le plus ambitieux du royaume. Il fut l'implacable ennemi du roi Louis VI. Nous avons tracé, dans une étude spéciale, la lutte insensée que ce vassal indocile soutint longtemps contre son souverain. Pour ne pas extraire de cet ouvrage les lignes où nous racontons toutes les péripéties du siège de la Ferté, nous copierons simplement la traduction que M. Guizot nous a laissée du récit latin :

« Louis donc, roi des Français par la grâce de Dieu, ne perdit pas l'habitude qu'il avait contractée dans son adolescence, de protéger les églises, de soutenir les pauvres et les malheureux, et de veiller à la défense et à la paix du royaume. Guy le Roux, dont on a déjà parlé plus haut, et son fils Hugues de Crécy, jeune homme capable, brave guerrier, semant partout les rapines et l'incendie, et ardent à porter le trouble dans tout le royaume, ne cessaient d'insulter à l'autorité royale, par suite de la honte et de la rancune qu'avait amassées dans leur cœur la perte du château de Gournay. Hugues se décida par cela même à ne pas épargner son frère Eudes, comte de Corbeil, qui ne lui avait fourni aucun secours contre le roi. Tendant des pièges à l'innocente simplicité de ce frère, Hugues le surprit un certain jour que celui-ci avait résolu d'aller tranquillement chasser seul, sans soupçonner quels actes et quels projets coupables peut enfanter la fraternité corrompue par une noire envie. Enlevé par son frère, Eudes fut donc renfermé dans le château de la Ferté-Baudoin, chargé de

honteux liens, et jeté dans les fers dont, si l'on avait pu l'y retenir, on ne l'aurait pas délivré, à moins qu'il ne déclarât la guerre au roi. A la nouvelle de cet outrage sans exemple, beaucoup des habitants de Corbeil vinrent, pendant qu'une foule de chevaliers de la plus ancienne noblesse attaquaient le château, solliciter l'appui de la majesté royale, se précipitèrent aux genoux du monarque, lui apprirent avec larmes et sanglots l'enlèvement d'Eudes, ainsi que la cause de cet attentat, et le supplièrent, avec d'instantes prières, d'employer son bras puissant à arracher leur comte de prison. Sous la promesse de Louis, ils s'abandonnèrent à l'espoir de voir leur seigneur délivré, adoucirent leur colère, calmèrent leur douleur, et s'occupèrent à l'envi des moyens à prendre et des forces à réunir pour ravoir leur comte. Hugues ne possédait pas la Ferté-Baudoin par droit héréditaire, mais l'avait eue à l'occasion de son mariage avec une certaine comtesse Adélaïde, et l'avait retenue même après avoir répudié sa femme avec mépris. On fit si bien que quelques gens de ce château s'abouchèrent avec quelques-uns de ceux de Corbeil, et leur promirent, sous la foi du serment, de les faire pénétrer par ruse dans la place. Le roi, se laissant persuader par ceux de Corbeil, se mit promptement en marche, mais seulement avec une petite troupe de gens de sa cour, de peur que son entreprise ne se divulguât. Sur le soir, et quand ceux du château étaient encore à causer autour des feux, le sénéchal du roi, Anselme de Garlande, qu'on avait envoyé en avant comme un courageux chevalier, fut reçu avec environ quarante hommes armés par la porte qu'on était convenu d'ouvrir, et s'efforça de s'en emparer de vive force. Mais les assiégés, entendant avec surprise des hennissements de chevaux et un bruit confus et ino-

piné de cavaliers, s'élancèrent sur les nôtres; les portes qui s'ouvraient en dehors sur la rue ne permettaient pas à ceux qui une fois y étaient engagés d'avancer et de reculer comme ils l'auraient voulu, et les habitants, d'autant plus audacieux qu'ils étaient protégés par leurs portes, firent un prompt carnage de nos gens. Ceux-ci, ayant contre eux l'épaisseur des ténèbres et le désavantage de la position, ne purent soutenir plus longtemps le combat et regagnèrent la porte. Anselme, emporté par son ardeur, mais frappé au moment où il se retirait, ne put atteindre la porte où l'ennemi l'avait prévenu, fut pris, et entra, non en maître, mais en captif dans la tour du château, où il partagea le sort du comte de Corbeil. Avec un chagrin semblable, tous deux éprouvaient une crainte différente; ils étaient menacés, l'un de la mort, l'autre seulement de la privation de ses biens, et l'on pouvait leur appliquer ce vers :

Solatia fati
Carthago Mariusque tulit.

« Les cris des fuyards apportèrent la nouvelle de cet échec aux oreilles du roi; le prince, furieux d'avoir été trompé sur la route à suivre, et retardé par la funeste obscurité de la nuit, saute sur son cheval, et, plein d'audace, s'efforce de se jeter dans la porte et de donner du secours aux siens; mais il trouve cette porte fermée, se voit repoussé par une grêle de traits, de dards et de pierres, et est contraint de se retirer. Consternés de douleur les frères et les parents du sénéchal prisonnier se précipitent aux pieds du monarque et lui disent : « Laissez-vous toucher à la pitié, glorieux roi; poursuivez courageusement votre entreprise. Si ce méchant Hugues de

Crécy, l'homme le plus pervers, et qui toujours a soif du sang humain, réussit, ou à venir ici, ou à en tirer notre frère, et met de quelque manière que ce soit la main sur lui, nul doute qu'il ne le fasse périr sur-le-champ, et que, plus cruel que tout ce qu'il y a de plus cruel, il ne s'en défasse par une mort prompte, sans s'inquiéter du châtiment qui pourra l'atteindre un jour. » Louis, dans la crainte qu'il ne fut ainsi, ne perdit pas un instant à cerner le château, occupa toutes les routes qui conduisaient aux portes, l'enferma dans quatre ou cinq retranchements, et consacra les efforts de sa propre personne et de tout son royaume à s'emparer de la place et à délivrer les prisonniers. Cependant le susdit Hugues, qui s'était d'abord fort réjoui de la prise de ces deux captifs, craignant maintenant de se les voir arracher et de perdre son château, se donna force peines et tourments, et forgea divers projets pour s'introduire dans la place, tantôt à pied, tantôt à cheval, sous le frauduleux déguisement, soit d'un jongleur habile à prendre toutes les formes, soit d'une femme de mauvaise vie. Un certain jour qu'il était tout occupé de l'exécution d'une de ses ruses, il fut aperçu des gens de notre camp; mais sentant bien qu'il lui serait impossible de soutenir l'attaque impétueuse de ceux qui se mirent à sa poursuite, il chercha son salut dans la fuite. Parmi ceux qui coururent après lui, Guillaume, l'un des frères du sénéchal, chevalier vaillant et habile à manier les armes, devança tous les autres; animé par l'ardeur de son courage et secondé par la vitesse de son coursier, il pressait vivement Hugues et s'efforçait de l'arrêter : celui-ci, le voyant seul, vibrait sa lance, et se retournait souvent contre lui de toute la vitesse de son cheval; mais bientôt, dans la crainte de ceux qui venaient par derrière, il

n'osait retarder sa course et se remettait à fuir. Il se montrait ainsi fortement résolu, s'il eût pu s'arrêter plus longtemps, et lutter contre Guillaume seul à seul, de prouver hautement l'audace de son âme, soit en triomphant dans ce combat, soit en bravant le péril d'une mort honorable. Souvent il ne put écarter les dangers qui le menaçaient dans les villes situées sur la route et se soustraire aux attaques inévitables d'ennemis accourus sur son passage, qu'en se faisant passer, par un artifice frauduleux, pour Guillaume de Garlande lui-même; il criait alors qu'il était poursuivi par Guillaume Hugues, et invitait les gens, au nom du roi, à arrêter comme ennemi celui qui le suivait. Au moyen de ce stratagème et d'autres semblables, il parvint, autant par l'adresse de sa langue que par la force de son âme, à s'échapper par la fuite, et, seul, il rit des efforts de plusieurs. Cependant ni cet évènement ni aucun autre ne purent déterminer le roi à se désister du siège qu'il avait entrepris; au contraire, il resserra le château de plus en plus, accabla les assiégés et ne cessa de les combattre que quand, surpris et vaincus à l'aide des machinations de quelques-uns des habitants, ils furent contraints par son puissant courage de se rendre à discrétion. Au bruit du tumulte qui éclata alors, les chevaliers s'enfuirent vers la citadelle, cherchant à sauver, non leur liberté, mais leur vie.

En effet, une fois qu'ils s'y furent renfermés, ils ne purent ni s'y défendre complètement, ni en sortir de quelque manière que ce fût. Il y en eut quelques-uns de tués et un plus grand nombre de blessés. Alors, se soumettant à la volonté de la majesté royale, ils rendirent, par le conseil même de leur seigneur, et eux et leur citadelle. C'est ainsi que, par ce succès auquel con-

coururent et le pieux Louis et le scélérat Hugues, le monarque, grâce à sa clémente prudence, recouvra son sénéchal, et rendit un frère à ses frères, et leur comte aux gens de Corbeil. Il ravagea les biens de quelques-uns des chevaliers du château et les en dépouilla ; quant à quelques autres, il résolut de les punir plus durement encore, et, pour effrayer leurs semblables, il leur infligea le supplice d'une longue détention. C'est par cette victoire signalée que, contre l'attente de ses ennemis, et grâce à la faveur de Dieu, il illustra les prémices de son règne. »

Il est question du siège de la Ferté-Baudoin dans plusieurs autres passages des *Chroniques de Saint-Denis*. Ainsi l'on lit dans l'auteur anonyme de l'*Abrégé chronologique de la Vie du seigneur Hue de Crécy* (*Gallia christiana*, *index rerum*, *p*. 945) : « An. 1108, Odonem Corboliensem comitem uterinum fratrem suum, eo quod « nullam sibi opem adversus regem tulisset, fraudulen-« ter capit, vinctumque in Firmitatis Balduini castro « servat, cujus liberandi gratiâ dum Ludovicus castrum « obsidet, illuc Hugo ingredi tentat, insequentemque « Guillelmum de Garlanda ludificat. » — « En 1108, il s'empare par surprise du comte Eudes de Corbeil, son frère utérin, parce que celui-ci ne lui avait fourni aucun secours contre le roi. Il l'enferme dans le château fort de la Ferté-Baudoin. Tandis que Louis assiège le château dans le but de délivrer le comte, Hue s'efforce d'y entrer, et il se joue de Guillaume de Garlande qui le poursuit. »

Le sénéchal du roi, Anselme de Garlande, périt quatre ans après au siège du Puiset. Les bons moines de Maurigny, dont le fils du sénéchal de la Ferté-Baudoin avait

favorisé l'installation dans la vallée de la Juine, avaient singulièrement accru leurs biens temporels. Nous avons vu plus haut le seigneur Guy Troussel leur abandonner les églises de la Ferté. Un nouveau texte nous les montre en possession de l'église de Baulne, auprès de la Ferté, et de la moitié de la dîme du péage de Bouville. Ce texte nous a servi, avec plusieurs autres, à prouver que la Ferté-Baudoin et la Ferté-Alais sont la même ville; aussi n'hésitons-nous pas à le transcrire.

« Apud Firmitatem Balduini ecclesias Bonæ, quas « Milo (Rainardi filius) dederat et abstulerat, veniens ad « nos, et eas reddidit et donum ampliavit. Rex quoque « Ludovicus dimidietatem decimæ pedagii, quod apud « Berovillam colligitur, nobis donavit, et X solidos annui « censûs quos regi debebamus, pro animâ Anselli Dapi- « feri sui condonavit » (*Gallia christiana*, t. XII, p. 71). — « Milon, fils de Rainard, nous avait donné et nous avait enlevé les églises de Baulne, près la Ferté-Baudoin. Le roi, venant vers nous, nous les rendit et grossit le don. Il nous donna également, pour l'âme de son sénéchal Anselme, la moitié de la dîme du péage qui se perçoit à Bouville, et dix sols de cens annuel que nous lui devions. »

Louis continua de combler de ses bienfaits les moines de Maurigny. N'oublions pas d'ailleurs que le clergé s'unit toujours franchement au roi. Les curés combattaient souvent à la tête de leurs paroissiens, quand Louis assiégeait les nobles dans leurs forteresses.

Un seigneur d'Étréchy et le fils d'un sénéchal de la Ferté donnèrent, pour l'amour de Dieu, une terre à quelques moines de l'ordre de Cîteaux; et bientôt ces mêmes moines possédèrent des églises à Étampes, à

Baulne, à la Ferté, à Vayres, à Cerny, à Guineville et ailleurs. Une foule de priviléges et de droits féodaux en firent les plus puissants et les plus riches propriétaires de la contrée.

En 1120, Louis le Gros octroya une charte nouvelle aux pieux solitaires.

« Charta Ludovici Regis pro Maurigniaco (ann. 1120).

« In nomine Patris et Filii et Spiritus sancti, Ludo-
« vicus Dei gratiâ Francorum rex. . . . .
« (Il confirme les dons faits par son père Philippe). . .
« ut nullus omnino in ecclesias, loca vel agros, seu reli-
« quas possessiones quæ ab antiquis temporibus vel
« modernis juste et legaliter collatæ sunt, vel confe-
« rendæ sunt, aliquam violentiam audeat inferre, nec
« homines ipsius ecclesiæ, tam ingenuos, quam servos,
« vel ad fidejussiones, vel propter aliquas alias occa-
« siones contra voluntatem abbatis ipsius ecclesiæ præ-
« sumat distringere. Omnes homines qui in loco ubi
« abbatia sedet hospites commanantes erunt, ab omni
« banno nostro liberi erunt. . . . .
« Placuit sane nominatim quæ eidem monasterio jam
« collata fuerant, hoc præcepto subscribi, sunt autem hæc.
« . . . .
« ecclesia Stirpiniaci. . . . . furni duo, ita quod
« nemo furnos in illa tota villa nisi tantum modo mona-
« chi facere potest : ecclesiæ veterum Stamparum, eccle-
« siæ de Firmitate Bauduini, et decima molendinorum
« nostrorum, et furni nostri, et carrucarum nostrarum
« ubicumque sint in tota castellaria : ecclesia de Bona,
« ecclesia de Guinevilla, ecclesia de Serni, ecclesia de
« Variis, ecclesia de Bonnis. . . . .

« Hæc igitur et alia omnia quæ illi secundo monasterio « collata fuerint, sub protectione et defensione nostra, « simul et successorum nostrorum suscipimus, et ne « quis unquam aliqua occasione ullam violentiam vel « injustitiam audeat inferre, salvo per omnia regio jure, « penitus interdicimus. Quatenus autem per omnia tem- « pora hoc præceptum inviolabiliter conservetur, sigilli « nostri et nominis nostri caractere, annuante Philippo « filio nostro subter firmavimus. Data castro Euriæ anno « incarnati Verbi M C XX, regni nostri XIII, Adelaidis « reginæ VII . . . » (p. 23, Instrumenta Eccl. Sen., « *G. chr.*, t. XII).

« Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit, Louis, par la grâce de Dieu, roi des Français. . . . (il confirme les dons faits par son père). . . . afin que nul absolument n'ose faire quelque violence, soit dans les églises, soit dans les cimetières ou dans les champs, soit dans les autres possessions qui sont accordées d'anciennes dates ou récemment, à juste titre et légalement, ou qui seront accordées; et afin que nul n'ose sévir contre les hommes, tant libres que serfs de cette même église, soit pour garanties, soit pour d'autres motifs, contre la volonté de l'abbé de ladite église. Tous les étrangers réunis dans un lieu dépendant de l'abbaye ne seront point soumis à notre ban . . . .
Il nous a certes plu d'inscrire dans une charte les dons déjà faits nommément au même monastère. Or, ce sont

. . . .

l'église d'Etréchy. . . . . deux fours, en sorte que personne, si ce n'est les moines, ne peut construire : les églises du vieil Etampes, les églises de la Ferté-Baudoin, et la dîme de nos moulins et de nos fours, et

celle de nos voitures en quelque lieu qu'elles soient dans toute la châtellenie : l'église de Baulne, l'église de Guineville, l'église de Cerny, l'église de Vayres, l'église de Bonnes . . . .

En conséquence, nous prenons sous notre protection et sous notre défense, et en même temps sous celles de nos successeurs, ces dons et tous ceux qui ont été accordés à ce monastère florissant. Mais afin que cet ordre soit toujours inviolable, nous l'avons fortifié de la sanction de notre sceau et de notre signature, du consentement de notre fils Philippe. Donné au chateau de (*Euriæ*) l'année mil cent vingtième du Verbe incarné, la treizième de notre règne et la septième de celui de la reine Adélaïde. »

Les dons si nombreux de Louis le Gros ne doivent pas nous étonner. Nous sommes à l'époque des grandes ferveurs religieuses. Depuis un siècle, le monde, échappé aux terreurs de l'an 1000, n'a point cessé de tourner ses regards vers la terre sainte. On a d'abord organisé des pèlerinages en France, puis l'on s'est enhardi et l'on est allé jusqu'à Rome. Quelques-uns même osèrent entreprendre le voyage de Jérusalem. Les récits de ces pèlerins excitèrent partout l'enthousiasme religieux.

Soulevée par la parole ardente d'un simple moine, la France chrétienne entreprit pour la première fois la conquête du saint sépulcre. C'est neuf années après la prise de Jérusalem que le roi Louis vint assiéger et prendre notre petite ville.

Si le roi de France n'avait pas pris les armes pour la conquête du saint lieu, il n'en avait pas moins subi l'influence religieuse de l'époque. Elevé par des moines de Saint-Denis, il eut pour ministre et pour conseiller le

célèbre abbé Suger, et, de ses six fils, trois entrèrent dans les ordres. De ce nombre fut Philippe, qui consentit à la cession de prérogatives nouvelles faites par le roi aux bénédictins de Maurigny.

Cette dernière charte, et l'acte par lequel Guy Troussel abandonna aux moines les églises de la Ferté-Baudoin, sous le règne de Philippe Ier, prouvent assez que l'église paroissiale actuelle existait dès le XIe siècle.

En effet, si le style ogival primitif domine dans plusieurs parties de l'édifice, et si des fenêtres indiquent une véritable transformation du style presque roman en style ogival, cela prouve simplement que l'église a été construite lentement, et que, érigée sans doute au commencement du XIe siècle, elle ne fut achevée que dans le courant du douzième. Nous devons évidemment à ce dernier siècle l'élégante fenêtre que l'on aperçoit de la cour de l'ancien prieuré de la Ferté. Notre église se distingue également par son clocher solide et hardi, l'un des plus beaux des environs de Paris.

Avant la Révolution, l'église actuelle servait de chapelle au château et au prieuré. L'église paroissiale était plus modeste. Elle cessa de servir au culte en 1793, et devint une simple grange. De nos jours, une maison s'élève sur son emplacement.

Les deux églises appartenaient aux moines de Maurigny, par suite de la donation de Guy Troussel et de la charte royale de 1120. Nul n'avait alors le droit de moudre ailleurs qu'au moulin du seigneur, ni de cuire ailleurs que dans son four. C'était, de par le droit féodal, un moyen très sûr d'exiger chaque jour une contribution des gens taillables à merci, c'est-à-dire de tous les habitants.

Le roi Louis, maître de notre ville et du château, ne

rendit ni l'un ni l'autre à la femme de Hue de Crécy, bien qu'elle en fût le possesseur légal.

En 1120, les moines de Maurigny, peu scrupuleux sur la provenance des dons qu'on leur faisait, reçurent la dîme des droits perçus sur les habitants de la châtellenie de la Ferté quand ceux-ci faisaient moudre leurs grains et cuire leurs pains. Ils eurent également droit à la dîme des transports et corvées imposés à tous les possesseurs de voitures dépendant de ladite châtellenie.

Nul n'eut plus le droit de faire violence ; mais nul, non plus, n'eut le droit de rendre justice, les moines exceptés, sur le territoire qui dépendait des églises et du prieuré. Les dépendances jouirent d'une véritable franchise. Les hommes libres, les serfs fugitifs et les étrangers purent s'y réfugier sans crainte d'être poursuivis ni d'être inquiétés, à moins que l'abbé de Maurigny n'y consentît.

Grâce à la protection royale, ce droit de franchise dut être un grand bienfait pour les habitants de cette contrée, où bien des seigneurs usaient cruellement de leurs injustes prérogatives.

Embarrassé sans doute pour indiquer en vertu de quel droit le roi Louis avait retenu la Ferté, Montlhéry, Corbeil et autres lieux, un chroniqueur semble vouloir les faire entrer par héritage dans le domaine royal.

« Debellans Hugonem de Puteolo qui contra eum in-
« surrexerat, Puteolum cepit et subvertit et Janvillam
« firmavit. . . . .
« Corboilum quoque et Firmitas, Mons-Lethericus et
« Castrum forte accesserunt ei. — T. XII du *Rec. des*
« *Hist. de Fr.* — Ex continuatione historiæ Aimonis. »

Cet extrait d'un *Abrégé de l'Histoire de France*, écrit

en latin sous le règne de Philippe-Auguste, peut se traduire ainsi :

« Louis le Gros combattit Hue du Puiset qui s'était révolté contre lui. Il prit le Puiset et le détruisit. Il fortifia Janville. . . . .
Corbeil, la Ferté, Montlhéry et Château-Fort lui échurent par héritage. »

Dès le règne du petit-fils de Louis VI, la Ferté-Baudoin ne s'appelle plus que la Ferté. Il est probable que dès lors la Ferté-Baudoin s'appelait la Ferté-Alais, ou plutôt la Ferté-Alez, non pas du nom de la comtesse Adélaïde ou Aaliz, femme de Hue de Crécy, mais de celui de la reine de France, femme de Louis le Gros, qui s'appelait également ainsi. En effet, les chroniqueurs, qui nous parlent encore de la Ferté-Baudoin, même après la prise de la forteresse, ne l'appellent plus ains' après le règne de Louis le Gros.

Un moine de l'abbaye de Maurigny nous raconte en ces termes les gestes du cinquième abbé :

« Thevinus . . . .
« anno ordinationis suæ secundo (1146). . . . . .
« infra muros abbatiæ aulam nobilem magno sumptu
« ædificavit, apud veteres Stampas aliam, apud Firmi-
« tatem alteram, et quartam apud Stirpiacum. » — *Gal. christ.* t. XII. *Eccl. Senon.*

« Thévin . . . .
la seconde année de son ordination (1146). . . . .
construisit à grands frais, plus bas que les murs de l'abbaye, un palais bien connu. Il en construisit un autre au vieil Etampes, un troisième à la Ferté, et un quatrième à Etréchy. »

Ce palais, construit à la Ferté par l'abbé Thévin, existe encore au pied de l'église. C'était alors un palais, mais ce nom serait prétentieux de nos jours. Plusieurs maisons de notre pays peuvent dater de la même époque. De ce nombre est celle de l'auteur de cette notice.

Au XIIe siècle, le pays est couvert de monastères, et les moines deviennent à leur tour les grands propriétaires. Tous les champs qui n'appartiennent pas au roi sont entre leurs mains. Les moines d'Yères prélèvent la dîme à Amerbois. (*Gal. christ.*, t. XII, p. 46.)

Ce fut vers cette époque que Guy, archevêque de Sens, du consentement de son chapitre, confirma aux moines de Maurigny la possession de l'église de Boutigny. (*Gal. christ.*, t. XII, p. 362.)

Nous avons vu que le roi Louis VI retint le château de la Ferté après la prise de la Ferté, en 1108, et qu'il dépouilla plusieurs des seigneurs qui avaient aidé Hue de Crécy. Longueville, Cerny, Guineville, Baulne, Itteville, Bouville et plusieurs autres villages devinrent propriété de la couronne.

Louis VII, fils et successeur de Louis le Gros, garda le château de la Ferté et ses dépendances. Mais ces dépendances avaient bien diminué par suite des dons successifs que le batailleur avait faits aux moines de Maurigny. Louis VII continua d'amoindrir ces dépendances par ses libéralités. An 1155, il fit don de plusieurs monastères à l'évêque de Paris, Thibault. Celui d'Itteville fut donné pour la rémission des péchés du roi et de ceux de ses prédécesseurs. (Du Bois, *Hist. eccl. de Paris*, t. II, p. 117. — 90 n. du t. XII du *Rec. des Hist. de Fr.*)

L'abbaye de Villiers-la-Joie fut fondée sous le règne de Philippe-Auguste, fils de Louis VII.

« Jean de Briard, seigneur de Breteuil, et son épouse

Amicie avaient accordé à l'abbé et aux moines de Saint-Roman, de l'ordre des Frères prêcheurs, des dîmes à Villiers, près de la Ferté-Alez, au commencement de l'année 1219. Résolus de supporter la pauvreté et renonçant à leurs revenus, ils cédèrent spontanément, le 31 mars 1220, les dîmes et la maison qu'ils avaient à Villiers, pour la fondation d'un couvent de l'ordre de Cîteaux. Au mois de mai, Pierre, archevêque de Sens, approuva la cession à la prière de la susdite Amicie. »

De plus, Pierre, prieur de l'ordre des Frères prêcheurs, la ratifia en l'année 1225, et même, en 1233, saint Louis lui donna l'appui de l'autorité royale. Il enrichit le monastère par ses dons en argent et en terre. La reine Blanche, sa mère, et la reine Marguerite, son épouse, agirent de même : elles le comblèrent de leurs bienfaits.

En 1223, Thibault, abbé de Maurigny, avait obtenu de l'archevêque Gaultier Cornut d'être confirmé dans la possession d'églises situées dans le diocèse, avec leurs droits et toutes leurs dépendances. Il céda certaines d'entre elles aux religieuses de Villiers, en avril 1227, du consentement de l'archevêque Gaultier Cornut. (*Gal. christ.*, t. XII, p. 181.)

En 1237, Robert II d'Auvers, successeur de Thibault, approuva la vente d'un vivier faite par le prieuré de la Ferté-Alais aux religieuses de Villiers. (Même page.)

Douze ans plus tard, une contestation s'étant élevée entre les religieuses et la paroisse de Cerny, Guillaume, abbé de Maurigny, et Guillaume, abbé de Saint-Jean, furent choisis pour arbitres. La grange de la chapelle, près d'Orgemont, qui paraît avoir été l'objet du litige, fut concédée aux moines de Maurigny, et cette concession fut approuvée par l'archevêque Gilon, en 1246.

C'est l'éternelle histoire de l'huître et des plaideurs.

Cependant le château de la Ferté-Alais était sorti du domaine royal à une époque que nous ne pouvons déterminer exactement. Louis VII, fils du Batailleur, subit toujours l'influence de l'abbé Suger, l'ami de son père. Ce ne fut évidemment pas ce roi qui vendit la forteresse de la Ferté. Ni le roi, ni son ministre ne purent oublier que ce château fort avait coûté de longs mois de siège au roi Louis le Gros. Philippe-Auguste, plus occupé par sa politique d'agrandissement, le vendit probablement. Estienne de Montfort et l'escuyer Jean II le revendirent au roi de France pour une rente de trois cents livres parisis payable au Temple de Paris. Si monseigneur le roi et ses héritiers reprenaient, à perpétuité, possession du château de la Ferté-Alez et de ses appartenances, ils s'engageaient à payer les fiefs et les aumônes que payaient Estienne et ses prédécesseurs.

Anseau de Traivel, mari de la sœur d'Estienne, supplia et requit même le seigneur roi de lui délivrer le château de la Ferté-Alez et ses appartenances et de reprendre les trois cents livres de rente annuelle. Dans cette circonstance, Anseau de Traivel agit au nom de sa femme, unique héritière d'Estienne. Les trois cents livres que le roi de France s'était engagé à payer perpétuellement à Estienne et à ses héritiers revenaient à cette dame après la mort de son frère.

Un arrêt du Parlement des Octaves de la Nativité de Nostre-Dame, de l'année 1260, jugea que l'assignat de trois cents livres de rente annuelle et perpétuelle sur le Temple, pour le château de la Ferté-Alez en Beauce, était héritage et échange. « Et d'autant, disait l'arrêt, que monseigneur le Roy avait donné héritage pour héritage, et n'avait baillé aucune somme d'argent en cet

eschange, il n'y escheoit et n'y avoit lieu de retrait, et le dit Anseau n'y devoit estre ouy n'y receu, et sur ce, silence lui fut imposé l'an 1260. » — (*Coustumes de la prévosté et vicomté de Paris*, p. 243 et 244, édition de 1678.)

Nous regrettons de détruire ainsi cette croyance que le roi saint Louis est né au château de Villiers. Rien dans nos recherches n'a pu nous indiquer que ce château ait appartenu « à Alix de Champagne, qui le réunit à la couronne de France par son mariage avec Louis VII, en 1165. » — *Annuaire de Seine-et-Oise*, 1868. — Il est certain pour nous que les chroniqueurs de Maurigny n'auraient pas omis de mentionner un fait de cette importance. Ce que nous avons écrit plus haut relativement à la possession par la couronne de France du château de la Ferté et de ses dépendances dément cette histoire. Le château de Villiers n'a pas, selon nous, une origine aussi reculée.

La charte de commune octroyée à la commune de Cerny en 1194 est une autre erreur qu'il importe de rectifier. Une charte de commune fut, en effet, octroyée en 1184, et confirmée en 1359 par Jeanne d'Évreux, aux habitants de Cerny, mais de Cerny en Laonnais. (*Ordonnances des rois de France*, XI[e] vol.)

A peine en possession légale de la Ferté-Alais, saint Louis se hâta de la donner à la reine Marguerite, sa femme. En se mariant avec elle, il lui avait reconnu comme douaire la cité du Mans et plusieurs villes ou châteaux. Mais toutes ces possessions étaient lointaines; et le roi, pour cette raison, les échangea contre des villes moins éloignées de Paris. Corbeil, la Ferté et plusieurs autres villes devinrent ainsi la possession de la reine, s'il est permis de parler ainsi, puisque le roi se réservait le

droit de donner aux églises et à qui bon lui semblerait. On sent, du reste, dans cet acte, comme dans toutes les chartes signées par nos anciens rois, l'influence des clercs ecclésiastiques. Les prêtres et les religieux avaient toujours soin de ne laisser insérer aucune clause qui pût arrêter l'extension de la puissance temporelle de l'Eglise.

Nous donnerons un extrait de cette charte :

« Au nom de la saincte et non diuisée Trinité, Amen. Loois par la grâce de Dieu Roi de France : nous fesons à sauoir qui présent sont et qui a venir sont, que comme nous eussons jadis donné è octroyé en douaire à nostre tres-chere fame Marguerite Reine de France quand nous la preismes à fame, la cité du Mans avec ses appartenances. . . . .
a la parfin nous vousismes fere à la deuant dicte Reine, pour ses desertes, greigneur grace è assigner luy son deuant dict doaire, en lieux plus prochains è plus proufitables, è poruvoir par ce à la pes è au repos de sa vie : si l'i muames è eschanjames de sa bonne volonté è de l'asseutement expres de nostre fil Phelipe ainzné de nos fils qui ores viuent, le devant dict doaire è assignames à icele Reine Marguerite expressement en doaire, en lieu des deuant dictes choses, Corbeil o les appartenances, Poissi o les blez è o les autres appartenances, Veirnon o les bois è o les autres appartenances, Pontoise o les appartenances, Dordan o les bois è o les autres appartenances, la Ferté Aeles o les appartenances, sans les fiefz è les ausmosnes qui ont esté octroyez à qui que ce soit jusques à ores en toutes les deuant dictes choses, è retenous à nous tant comme nous viurons, plenière è franche propriété, de donner à églises è à per-

sonnes à quelles que nous voudrons, è tant comme nous voudrons, è d'octroyer franchement è de confermer nostre volenté, les dons, les ventes et les autres aliénations se aucunes en sont fetes. . . . .
. . . Ce fut fait en Paris en l'an de l'Incarnation de nostre Seigneur mil deux cens et sexante, ou mois de juin ou trentesime e quart an de nostre Royaulme. » — (*Delescornay*, p. 62, 63 et 94.)

Le fils aîné de saint Louis, Philippe III, régna quinze ans. La Ferté-Alais continua pendant ce temps de faire partie du domaine royal.

Mais elle en sortit sous le règne de Philippe le Bel, le faux monnayeur, l'année même de la condamnation des Templiers. Le roi, toujours à court d'argent, vendit la Ferté-Alais, Étampes, Dourdan et plusieurs autres villes à son frère Louis, comte d'Évreux.

Voici un extrait de l'acte de vente puisé dans l'ouvrage publié par Delescornay sur la ville de Dourdan :

« Philippus Dei gratiâ Francorum rex, etc. . . .
« Item assidemus et tradimus locum et præposituram « et castellaniam de Feritate Alesis, etc. . . . . .
« Prædicta igitur omnia modo et forma præmissis et « nunc sibi assidemus et tradimus pro redditu supra « dicto, retinemus tamen nobis et successoribus nostris « Regibus Franciæ in prædictis omnibus civitate, comi- « tatu, castris, castellaniis, præposituris, villis et earum « pertinentiis superius expressatis et assignatis dicto « fratri nostro, superioritatem, resortum et homagium « ligium et omnia judeorum bona quæ habebant judei « ipso tempore expulsionis eorum, justitiam, gardam, « ressortum et superioritatem omnium Ecclesiarum et

« ecclesiasticarum personarum et quorum aliorum, in « personnis et bonis eorum qui sunt privilegiati, etc. .

« Actum Pyssiaci, anno Domini 1307, mense « aprili (1). »

« Philippe, par la grâce de Dieu, roi de France, etc.

. . . .

« De même nous assignons et octroyons la place, le commandement et la châtellenie de la Ferté-Alais, etc.

. . . .

« En conséquence, nous lui assignons et octroyons, pour le susdit revenu, toutes les villes susdites de la manière et dans la forme convenues.

« Néanmoins, nous retenons pour nous et pour nos successeurs les rois de France, dans les villes, agglomérations, places fortes, châtellenies, commandements, fermes et leurs dépendances, susénoncés, sans exception, et assignés à notre dit frère, la suzeraineté, le retrait et l'hommage lige, tous les biens que les juifs possédaient au moment de leur expulsion, la justice, la garde des prisonniers, le retrait et la suzeraineté de toutes les églises, des personnes ecclésiastiques et des autres, quelles qu'elles soient, quant aux personnes et quant aux biens de ceux qui sont privilégiés, etc. . . . .

« Fait à Poissy, l'an du Seigneur 1307 au mois d'avril. »

Cette cession était une sorte d'usufruit qu'il dépendait du roi ou de ses successeurs de faire cesser. Les personnes restaient soumises à la juridiction royale, et les

(1) Il faudrait avoir en main un glossaire pour traduire ce détestable latin.

moines de Maurigny continuaient de jouir pieusement des prérogatives qu'ils avaient su se faire octroyer. Les habitants de la Ferté demeuraient, comme ils le furent, du reste, pendant toute la période féodale, le vain jouet de leurs maîtres.

Retournons quelques années en arrière. Nous n'avons pas oublié qu'en 1246 l'archevêque Gilon avait concédé aux moines de Maurigny la possession de la grange de la chapelle, près d'Orgemont, réclamée par la paroisse de Cerny. Les bonnes religieuses de Villiers avaient soulevé cette première contestation. Alléchées sans doute par le succès, elles plaidèrent de nouveau, en 1282, pour l'obtention de dîmes que la paroisse de Cerny leur contestait. Une transaction mit fin au procès deux ans après. Il importait sans doute peu aux habitants de Cerny et à ceux de la Ferté de connaître les noms de ceux qui jouiraient du privilège de les dépouiller.

Le seigneur de la Ferté-Alais, Louis, comte d'Évreux, eut deux fils et une fille. La Ferté et ses dépendances échurent probablement à Jeanne, qui, plus tard, devenue reine douairière de France et de Navarre, aurait, selon la tradition, octroyé une charte de commune aux gens de Cerny.

Par Jeanne, notre ville serait entrée derechef dans le domaine royal, et cette circonstance expliquerait le motif qui poussa les Anglais à se présenter sous ses murs un siècle plus tard.

Chacun sait que Charles V, après avoir mis en bon état les finances du royaume et fait réparer les fortifications de toutes les villes, envoya un valet de ses cuisines défier le Prince Noir. Les Anglais débarquèrent en France. Ils ravagèrent et incendièrent toutes les campagnes, mais ils ne purent prendre aucune ville. Ils se

présentèrent devant la Ferté-Alais et réduisirent en cendre le couvent de Villiers-la-Joie.

Les habitants de notre petite ville ont conservé le souvenir de cette invasion; mais ils imaginent à tort que la Ferté fut prise, et, encore plus à tort, que les Anglais bâtirent leur église.

Le château de la Ferté-Alais et ses dépendances continuèrent certainement de rester la propriété des rois de France, car nous voyons, en 1450, Louis XI donner le château de Villiers, à titre de fief, à son barbier Olivier le Daim. M.. le marquis de Selve, propriétaire actuel du château, a enlevé au vieux manoir son aspect féodal, et a fait disparaître les guichets et les verrous du favori du roi. Une découverte de squelettes et d'armures indique assez que les oubliettes n'étaient pas un vain mot.

La Ferté était trop près de Paris pour ne souffrir pas des guerres de religion. Aussi le couvent de Villiers-la-Joie fut-il pillé et incendié, lors de la première guerre de religion, en 1562, pendant cette campagne qui se termina par la bataille de Dreux que perdirent les protestants. Le couvent de Villiers fut encore incendié et pillé en 1568, probablement par les troupes dont le prince de Condé se servit pour empêcher les blés de Beauce d'arriver à Paris, peu de temps avant la paix boîteuse de Longjumeau. (*Gal. christ.* T. XII, p. 243 et 244.)

Quelques années après, les terres qui avoisinaient le couvent, furent réunies en un grand parc ceint de murs.

La misère des classes laborieuses, grande au moyen âge, semble s'être accrue vers la fin du XVI[e] siècle et au commencement du XVII[e].

Etreints par les privilèges des nobles et des moines, les paysans pâtissaient, car il leur fallait payer de fortes

dîmes pour jouir des fruits de leurs travaux. Heureux quand les Anglais ou les calvinistes ne changeaient pas la disette en famine!

Dans le courant de ce siècle tourmenté serait né à la Ferté-Alais Mathieu de Launay, le président des Seize. Ce fut lui qui condamna à mort le jurisconsulte Brisson.

Nous regrettons que le conservateur actuel de la petite bibliothèque municipale de notre ville natale ait été contraint de nous interdire l'usage des livres dont il dispose, et qu'il nous ait ainsi ôté l'idée de faire des recherches dans les vieux papiers de la mairie. Peut-être aurions-nous pu trouver quelques renseignements utiles, notamment la date de la naissance de Mathieu de Launay.

Un seigneur qui fut longtemps l'ami de Henri IV, et qui fut un des hommes les plus importants de son siècle, Philippe de Mornay, surnommé le pape des huguenots, pourrait avoir laissé des descendants dans notre pays. Un homme instruit reconnut un jour sur la cheminée d'un cultivateur de Cerny, nommé Demornay, deux chandeliers aux armes de la famille de Mornay.

Selon certains historiens, Madeleine de l'Aubespine serait née dans ce siècle à la Ferté-Alais. Cette femme d'esprit épousa Nicolas de Neuville, seigneur de Villeroi. Elle brilla longtemps à la cour, sous Charles IX, sous Henri III et sous Henri IV, et fut chantée par le poète Ronsard.

Le château de la Ferté-Alais, après avoir servi de prison d'Etat pendant le XVIe siècle, fut donné par Henri IV à son fils aîné, le duc César de Vendôme, qu'il avait eu de Gabrielle d'Estrées.

Nous ignorons si le château resta constamment dans la famille du duc de Vendôme, ou s'il fut successivement

confisqué et rendu selon les variations de la politique. Toujours est-il que nous le retrouvons entre les mains de Joseph, duc de Vendôme, l'un des généraux les plus habiles du siècle de Louis XIV. Saint-Simon dit dans ses *Mémoires* que le duc se retira à la Ferté-Alais après sa disgrâce.

L'antique forteresse du moyen âge commença de tomber en ruine après la mort de Joseph de Vendôme. Il n'en reste plus rien aujourd'hui que des souterrains à demi comblés et un pan de murs. D'anciens travaux de terrassement et le nom de place du Château peuvent guider vaguement l'archéologue, mais ne lui permettent pas de tracer sûrement le contour du château fort. Le parc où l'on doit bâtir un hospice porte le nom significatif de Chantier du guichet. Cette désignation fait supposer qu'on pénétrait dans le château par la partie haute de la ville, peut-être en traversant la cour Saint-Ange.

Dans le XVIII[e] siècle, Voltaire dut visiter plus d'une fois notre pays en allant de Paris à Bel-Ebat. Cette supposition est moins invraisemblable que celle du passage de saint Bernard. Si l'illustre prédicateur de la seconde croisade fût venu à la Ferté, les chroniqueurs de l'abbaye de Maurigny et ceux de Villiers-la-Joie n'eussent pas omis de signaler ce passage d'un chef qui fut la gloire de leur ordre.

La Ferté-Alais fut sur le point d'être le théâtre d'une dernière et sanglante bataille, quand l'empereur Napoléon, trahi par ses généraux dans la triste mais glorieuse campagne de 1814, abdiqua dans la ville de Fontainebleau.

L'importance de la vallée de l'Essonne ne semble pas avoir été suffisamment comprise pendant l'invasion de 1870.

Comme en 1814 et en 1815, nos vainqueurs vinrent en foule par la route de Melun, et ils établirent un parc d'artillerie à la Ferté-Alais.

Ceux qui désirent de connaître dans son détail cette dernière invasion pourront lire l'ouvrage spécial de M. Milliard.

La Ferté-Alais est de nos jours un chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Étampes. Sa population s'élève à 850 habitants, d'après le dernier recensement. Deux écoles, l'une de garçons, l'autre de filles, y maintiennent l'instruction primaire à un niveau satisfaisant. Les habitants, de mœurs généralement douces, s'adonnent avec passion au jardinage. Des orphéonistes, habilement dirigés par M. Tanchot, vont cueillir des palmes dans les concours, et donnent parfois d'agréables concerts à leurs concitoyens. Une filature de bourre de soie et le moulin du Gué font la prospérité du pays. Tous les samedis, un marché très fréquenté permet le facile écoulement des produits agricoles et horticoles. Le beurre, les œufs, les légumes, les volailles et les viandes de toutes sortes s'y vendent en abondance dans la matinée. Dans l'après-midi, les cultivateurs font le commerce des grains. Le jour de la mi-carême, une foire permet aux habitants de vendre ou d'acheter des bestiaux.

Dans les environs de la Ferté-Alais on remarque le château de Villiers, dont nous avons parlé plus haut; celui de Presle, appartenant à la famille Carnot; le château de Guineville, nouvellement rebâti; et une maison de Cerny, propriété de la famille David.

Nous terminons cette courte notice en exprimant nos regrets d'avoir vu disparaître successivement tout ce qui rappelait l'antique origine de notre petite ville. Les portes du moyen âge, qui ne nuisaient pas à la circula-

tion, ont été enlevées. Le vieux prieuré est menacé d'une ruine prochaine par l'arrêté d'utilité publique qui interdit de le réparer. Notre maison, l'une des plus anciennes du pays, et peut-être même contemporaine du prieuré, doit subir le même sort. Nous n'hésitons pas à blâmer des mesures qui changeront notre très ancienne Ferté en un beau village sans cachet. Faisons rapporter des arrêtés d'une utilité fort contestable, et montrons-nous plus soucieux de conserver la petite ville dont la prise coûta si cher au roi Louis le Gros, et dans les murs de laquelle les Anglais et les calvinistes ne purent pénétrer.

L'ÉCOLE ROYALE MILITAIRE [1]

(1751 - 1788)

Par **M. ACHILLE TAPHANEL**

MEMBRE TITULAIRE

Louis XV et d'Argenson ont eu l'un et l'autre, dans la fondation de l'École militaire, une part facile à déterminer : le Roi a signé, le ministre a contresigné l'édit de création. Mme de Pompadour a fait davantage : elle s'est intéressée à l'œuvre, elle l'a prise sous sa protection spéciale, elle en a favorisé et peut-être même assuré le succès. Toutefois, les encyclopédistes, Marmontel en tête, sont allés au-delà de la vérité en lui décernant avec de pompeux éloges le titre de fondatrice. On va voir à qui revient surtout l'honneur de l'entreprise.

En 1702, un munitionnaire cherchant à faire passer des vivres en Italie pour les troupes du duc de Vendôme, s'arrêta au pied des Alpes, dans une hôtellerie isolée, à l'enseigne de *la Montagne*. Il n'avait pas eu le temps de former ses magasins, il arrivait en retard avec un convoi incomplet, et il se sentait perdu s'il ne rejoignait promptement l'armée. L'aubergiste avait quatre fils qui lui tenaient lieu de garçons de cabaret, servaient les voyageurs et pansaient les chevaux. Il conseilla à son hôte de les prendre pour guides. Ces jeunes gens, grands, bien faits, intelligents, menèrent le convoi par des che-

(1) Lecture faite au congrès des sociétés savantes, à la Sorbonne, le 16 avril 1879. Ce morceau est extrait d'un ouvrage en préparation, dont le titre sera : *Histoire de l'École militaire de Saint-Cyr.*

mins connus d'eux seuls, fort difficiles, mais courts, et le firent arriver sans accidents. Vendôme qui se voyait à la veille de battre en retraite, faute de pain, était dans une irritation extrême. La vue des mulets chargés de vivres lui rendit sa bonne humeur; il accepta les excuses du munitionnaire qui, loin de passer sous silence le service que lui avaient rendu les frères Pâris, s'en loua au contraire beaucoup et les présenta au prince. Ce fut le commencement de leur fortune. Ils entrèrent à quelque temps de là dans les bureaux de l'administration des vivres, s'y avancèrent rapidement, en sortirent pour s'élever plus haut, devinrent célèbres par leur probité non moins que par leurs talents, s'enrichirent, obtinrent les premiers emplois dans les finances, et exercèrent longtemps, au grand scandale de Saint-Simon et des ducs, une influence prépondérante dans les conseils de l'État.

Les frères Pâris n'étaient pas seulement d'habiles financiers; ils étaient doués, comme tous les grands administrateurs, d'aptitudes presque universelles. Ils connaissaient particulièrement bien l'armée : ils l'avaient vue de très près, soit comme fournisseurs, soit comme fonctionnaires; ils en avaient étudié l'organisation, ils en comprenaient les besoins, et personne depuis Louvois ne s'y était intéressé avec plus de compétence et de zèle.

En 1718, Antoine Pâris soumit au duc d'Orléans un projet d'École militaire. Il avait été frappé des inconvénients sans nombre que présentait le système alors en usage pour le recrutement des officiers subalternes. Si le simple soldat et surtout les bas-officiers laissaient peu à désirer, si les généraux, princes ou grands seigneurs pour la plupart, et ayant reçu comme tels une instruction soignée, étaient à la hauteur de leur rôle, les lieu-

tenants et sous-lieutenants, au contraire, gens de fortune et de naissance médiocres, dépourvus ordinairement de toute éducation première, se sentant destinés à vivre, sans grandes chances d'avancement, dans les rangs intermédiaires de l'armée, offraient l'exemple des plus mauvaises mœurs et de la plus scandaleuse ignorance. Les dernières compagnies de cadets avaient disparu en 1694; les académies particulières, établies à Paris, n'étaient fréquentées que par les fils de familles riches, et la noblesse de province, à qui précisément appartenaient les petits grades dans l'armée, n'avait presque aucun moyen de s'instruire.

Le plan d'Antoine Pâris était très vaste. L'établissement qu'il proposait de créer eût ressemblé à notre École polytechnique actuelle. On y devait enseigner, outre les spécialités militaires et toutes les sciences alors connues, la jurisprudence et même la théologie. L'École devait être établie dans la plaine de Billancourt, entre le Point-du-Jour et Sèvres. On parla beaucoup de ce projet autour du Régent. Les frères Pâris étaient alors en situation d'être écoutés : ils avaient, l'année précédente, en réformant les Fermes, augmenté de plusieurs millions le revenu de l'État, et, tout récemment, par la fameuse opération du *Visa*, ils avaient sauvé peut-être le gouvernement d'une banqueroute. Mais, dans ce moment même, et contre toute attente, le vent de la faveur tourna. Un autre financier, celui-là tristement célèbre, Law, s'étant insinué auprès du Régent, le gagna à ses théories, fit ériger sa banque en banque royale, détruisit en un instant le crédit des frères Pâris, leur enleva le bail des Fermes et les fit exiler en Dauphiné.

Ils revinrent à la chûte du Système plus puissants qu'avant leur disgrâce. Le projet de l'École militaire

avait été oublié dans les cartons. Ce fut Pâris-Duverney, le troisième et le plus distingué des quatre frères, qui se chargea de le reprendre. Il donna sur cette affaire au duc de Bourbon, premier ministre, des mémoires plus développés et plus complets que ceux de son frère aîné. Tout y était prévu : le plan des bâtiments arrêté, les dépenses calculées à un denier près, le chiffre de la dotation fixé. — Un nouveau contretemps vint encore arrêter l'entreprise. Le duc de Bourbon quitta brusquement le pouvoir en 1726. Duverney, compromis par l'amitié de ce ministre si justement impopulaire, mais auquel il avait inspiré pourtant quelques sages mesures, fut mis à la Bastille ; ses frères furent une seconde fois exilés. Lorsque cette dernière disgrâce cessa, en 1730, l'institution des compagnies de cadets rétablie dès le début du ministère de Fleury, semblait devoir tenir lieu de l'École militaire projetée. Mais de graves contestations survenues entre les commandants des compagnies et ceux des places, au sujet de l'autorité que ces derniers prétendaient exercer sur les cadets, firent supprimer définitivement l'institution en 1733.

Duverney n'avait point perdu de vue son cher projet pour lequel il obtint dès lors l'adhésion formelle du gouvernement, et dont l'exécution ne fut plus retardée que par la guerre de la succession d'Autriche. Il sut d'ailleurs mettre ce délai à profit. L'expérience lui avait appris à ne pas se fier aux promesses des cours ; il se douta bien que son œuvre, malgré la bonne volonté du Roi et des ministres, ne s'accomplirait pas sans difficultés, et, n'osant compter sur ses seules forces pour réussir, il chercha à se ménager des appuis. C'était une précaution qu'en aucun temps ni lui ni ses frères n'avaient négligée. « On sait, écrivait en 1743 la spiri-

tuelle et méchante Mme de Tencin, que les frères Pâris ne sont pas gens indifférents; ils ont beaucoup d'amis, tous les souterrains possibles et beaucoup d'argent à y répandre; voyez après cela s'ils peuvent faire du bien et du mal. » L'un de ces amis puissants des frères Pâris dont parle Mme de Tencin, était le maréchal de Saxe, très lié lui-même avec Mme de Pompadour, et qui dut servir utilement auprès d'elle le fondatenr de l'École militaire. Un jour, devant la favorite, le vieux maréchal de Noailles ayant mal parlé de Duverney qu'il appelait dédaigneusement le *général des farines*. « Ce général-là, dit Maurice, en sait plus long que lui. »

Ainsi secondé, et grâce à ses ressources d'habile courtisan, Pâris-Duverney gagna facilement à sa cause Mme de Pompadour. Il eut même la bonne fortune de trouver en elle une alliée intéressée. Il lui confia ses vues, lui montra le parti qu'elle en pourrait tirer, les lui fit peu à peu adopter comme siennes, et l'amena à ne voir en lui qu'un utile auxiliaire. La marquise fut aisément séduite par l'idée d'attacher son nom à une fondation de cette importance : c'était faire mieux encore que n'avait fait Mme de Maintenon à Saint-Cyr; c'était compléter l'œuvre de Louis XIV en ouvrant un asile aux orphelins de l'armée comme il en avait ouvert un à ses vétérans. Ainsi l'entendait du moins Mme de Pompadour, lorsqu'elle disait au Roi, avec une emphase qui fait aujourd'hui sourire : « Sire, cette jeune École sera le berceau de la Gloire, placé à côté de l'hôtel des Invalides qui en est la retraite et le tombeau. »

Ce grand projet devint pour elle une idée fixe et l'occupa bientôt tout entière. Elle demanda à *son cher Nigaud,* c'est le nom d'amitié qu'elle donnait à Duverney, des explications détaillées pour le Roi et pour elle;

elle lui fit connaître l'humeur de Louis XV, lui indiqua les moyens d'agir sur son esprit et se chargea du reste.

Dans ces nouveaux mémoires, le vieux financier rappelait la condition misérable et les bons services de la noblesse de province, et demandait que le Roi lui vînt en aide en prenant à sa charge l'éducation d'une partie de ses enfants. Ce ne serait pas seulement, disait-il, une charité bien placée, ce serait aussi un acte de bonne politique. L'agitation croissante des parlements et du clergé, *que tourmentait la chimère de l'indépendance*, devenait pour l'État un danger sérieux. Or, quel moyen plus facile de s'opposer à leurs empiètements et d'anéantir leurs prétentions que d'élever en face d'eux un corps de noblesse entièrement dévoué au Roi?

Dans un autre ordre d'idées, Duverney mettait en avant des arguments non moins décisifs. Toutes les puissances étrangères, disait-il, possèdent de semblables établissements. Philippe IV, roi d'Espagne, a fondé une académie dans le collège des Jésuites; il y a des écoles militaires en Allemagne et en Autriche; il en existe même en Russie; et le meilleur exemple à prendre serait peut-être celui de l'École des Cadets établie à Saint-Pétersbourg par l'impératrice Anne, d'après l'initiative du feld-maréchal comte de Munich. Il ajoutait, pour ménager l'amour-propre du Roi, qu'en suivant la voie indiquée par une nation à peine civilisée, on s'humilierait d'autant moins que depuis longtemps ces moyens étaient connus sinon pratiqués en France.

En même temps qu'il travaillait à persuader Louis XV, Duverney ne négligeait pas les ministres, Machault, Puisieulx, d'Argenson, qui, favorables au projet dans son ensemble, pouvaient faire des difficultés sur les détails et rendre au dernier moment l'exécution impossible.

Quant à Mme de Pompadour, elle ne prit aucun repos qu'elle n'eût obtenu la signature de l'édit. Elle se fit expliquer la fondation de Saint-Cyr et étudia les lettres patentes de Louis XIV ainsi que les constitutions de la communauté qui avaient été rédigées par l'évêque de Chartres et par Racine. Elle voulait qu'il y eût analogie au moins dans les proportions entre la fondation nouvelle et l'ancienne. En septembre 1750, elle fit annoncer sa visite aux dames de Saint-Cyr qui s'attendaient peu à un tel honneur. On lui prépara une réception officielle : la Reine, amie de la maison, était ordinairement reçue sans cérémonie : cette différence qui échappa à la marquise dut consoler un peu les dignes religieuses. Elle visita la chapelle, les classes, les jardins, complimenta la supérieure, et partit enchantée. « Nous avons été avant-hier à Saint-Cyr, écrivit-elle à Duverney ; je ne peux vous dire combien j'ai été attendrie de cet établissement ainsi que tout ce qui y était ; ils sont tous venus me dire qu'il faudrait en faire un pareil pour les hommes ; cela m'a donné envie de rire, car ils croiront, quand notre affaire sera sue, que c'est eux qui ont donné l'idée. Je vous embrasse de tout mon cœur, mon cher Nigau. » De ce jour, sa correspondance avec Duverney ne tarit plus. Elle lui fait faire des devis, des projets de marchés ; elle le presse de choisir avec son frère, Marigny, le terrain le plus propre au futur établissement ; elle lui rend compte de ses entretiens avec le Roi : « J'ai été dans l'enchantement de voir le Roi entrer dans le détail tantôt, lui écrit-elle le 23 novembre 1750. Je brûle de voir la chose publique, parce qu'à présent il ne sera plus possible de la rompre ; je compte sur votre éloquence pour séduire M. de Machault (qui résistait encore sur un point), quoique je le croie trop attaché au Roi pour s'op-

poser à sa gloire. Enfin, mon cher Duverney, je compte sur votre vigilance pour que l'univers en soit bientôt instruit. Vous viendrez me voir jeudi, à ce que j'espère; je n'ai pas besoin de vous dire que je serai ravie et que je vous aime de tout mon cœur. »

Au moment où il recevait cette lettre, Duverney, qui n'avait guère besoin d'être excité, mettait la dernière main à la rédaction de l'édit. Mme de Pompadour le lut elle-même à Louis XV qui l'approuva entièrement quant au fond, et s'en remit, pour la forme, à l'examen des personnes compétentes chargées ordinairement de ce soin. On sait quelle importance avaient à cette époque les préambules des édits; les rédacteurs de ces actes souverains devaient se conformer à certaines traditions de langage et de style connues seulement de ceux qui avaient longtemps pratiqué la matière. Il importait en effet, selon les idées du temps, de rendre toujours semblable à elle-même, c'est-à-dire noble, grave et simple, l'expression de la volonté royale. Duverney communiqua successivement son projet de préambule au président Hainault, à MM. de Blancmesnil et de Faultrière, à l'abbé Delaville, membre de l'Académie française, à Foncemagne, Saint-Palaye et Falconet, membres de l'Académie des inscriptions, qui le lui renvoyèrent couvert de corrections et de notes.

L'édit, définitivement revu par son auteur et adopté par le Roi, avait encore une dernière épreuve à subir, celle de l'enregistrement au Parlement. Duverney usa de toute sa diplomatie auprès des membres influents de ce corps. Très peu lui résistèrent; la plupart même, malgré leur animosité contre la cour, sentirent qu'ils ne pouvaient désapprouver une fondation si profitable à leurs familles et à leurs amis.

L'édit fut enregistré le 22 janvier 1751.

Ce document royal avait, entre autres mérites, celui d'arriver à propos. Les victoires de Fontenoy, de Raucoux, de Lawfeld avaient inauguré en France une sorte de renaissance militaire ; et, quoique les succès eussent été promptement interrompus, le goût, l'enthousiasme avaient persisté. La paix d'Aix-la-Chapelle ne semblait devoir être qu'une tréve pendant laquelle on préparerait de nouvelles victoires, et l'on eût pu appliquer à Louis XV dont le surnom de Bien-Aimé n'était pas encore devenu une ironie, ces vers de l'*Attila* du vieux Corneille :

> Et ses illustres soins ouvrent à ses sujets
> L'Ecole de la guerre au milieu de la paix.

Le préambule de l'édit qui coûta tant de peine à Pâris-Duverney s'ouvre par l'éloge inévitable de l'hôtel des Invalides et de son fondateur. Le but de l'institution est ensuite exposé assez brièvement, mais en termes qui ne manquent pas de grandeur. Le passage suivant mérite d'être cité :

« Après l'expérience que nos prédécesseurs et nous-même avons faite de ce que peuvent sur la noblesse française les seuls principes de l'honneur, que n'en devrions-nous pas attendre, si tous ceux qui la composent y joignaient les lumières acquises par une heureuse éducation ? Mais nous n'avons pu envisager sans attendrissement que plusieurs d'entre eux, après avoir consommé leurs biens à la défense de l'État, se trouvassent réduits à laisser sans éducation des enfants qui auroient pu un jour servir d'appui à leur famille, et qu'ils éprouvassent le sort de périr ou de vieillir dans nos armées, avec la douleur de prévoir l'avilissement de leur nom dans une postérité hors d'état d'en soutenir le lustre.

Nous avons tâché d'y pourvoir autant que nous l'avons pu par les grâces que nous avons déjà répandues sur eux; mais les dépenses indispensables de la guerre mettant des bornes à nos bienfaits, nous avons préféré le bien solide de la paix à tout ce que pouvait nous offrir de plus séduisant le succès soutenu de nos armes. A présent que nous pouvons soulager plus efficacement cette précieuse portion de la noblesse, sans que les moyens que nous emploierons augmentent les charges de notre peuple, nous avons résolu de fonder une École militaire et d'y faire élever sous nos yeux cinq cents gentilshommes nés sans bien, dans le choix desquels nous préfèrerons ceux qui, en perdant leur père à la guerre, sont devenus les enfants de l'État. »

Le préambule est suivi de vingt et un articles dont voici la substance : l'établissement nouveau prenait le nom d'*Hôtel de l'École royale militaire*. La fondation était faite exclusivement au profit de la noblesse pauvre. Les enfants proposés pour y être admis étaient divisés en huit classes de candidats : la première comprenait les orphelins dont le père avait été tué au service; la seconde, ceux dont le père était mort au service ou ne s'en était retiré qu'après trente ans de commission; les classes suivantes s'échelonnaient selon la nature ou la durée des services paternels; la septième se composait des enfants dont les ancêtres seuls auraient servi, et la huitième, de ceux qui n'avaient d'autre titre à faire valoir que leur pauvreté.

Les élèves, au moment de leur admission, ne pouvaient être âgés de moins de huit ans, ni de plus de onze; ils devaient savoir lire et écrire. On exigeait d'eux, comme des Demoiselles de Saint-Cyr, quatre générations de noblesse du côté paternel seulement. Un généalogiste

spécial (ce fut Chérin, puis d'Hosier de Sérigny) vérifiait les preuves des candidats qui devaient être conservées dans les archives de l'École.

A la fin de leurs études, et avant d'entrer comme officiers dans l'armée, les élèves de l'École militaire recevaient des mains du Roi une marque distinctive qu'ils étaient tenus de porter toute leur vie, et qui devait servir en même temps à faire reconnaître leur origine, et à leur rappeler sans cesse les obligations contractées par eux envers le Roi et l'État. La forme et la valeur de cette marque distinctive ne furent déterminées que plus tard. On jugea nécessaire d'en faire une décoration ayant un caractère honorifique, et l'on rétablit l'ordre de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et de Saint-Lazare-de-Jérusalem, dont le marquis de Dangeau avait été autrefois grand-maître. M. Charles de Montzey, élève de Saint-Cyr sous la Restauration, se souvient d'avoir vu cette décoration fièrement portée par de vieux officiers sortis de l'ancienne École militaire, et qui remplissaient dans la nouvelle les fonctions d'instructeurs. C'était une petite croix à quatre branches qui se suspendait à la boutonnière de l'habit par un ruban cramoisi. Une plaque, au centre, portait d'un côté l'image de la Vierge, et, de l'autre, un trophée accompagné de trois fleurs de lis. La devise de l'ordre était : *Atavis et armis*.

A leur sortie de l'École, les élèves devaient être répartis dans les troupes, suivant leurs aptitudes ou leurs talents, et une pension de 200 livres sur les fonds de l'Hôtel était accordée à chacun d'eux pour les aider à se soutenir dans leurs premiers emplois.

L'édit avait été publié avant que l'emplacement de l'École militaire eût été choisi. L'article 1er disait seulement que l'École serait établie aux environs de Paris,

sur un terrain dont le choix devrait être fait le plus tôt possible. (On se décida ensuite pour le vaste espace compris entre le Gros-Caillou et Grenelle, et qui s'appelle aujourd'hui le Champ-de-Mars.) Les articles suivants réglaient le mode d'acquisition du terrain, confiaient à Gabriel, architecte du Roi, la direction et l'inspection des bâtiments, déclaraient le futur Hôtel exempt des droits de *guet,* de *garde et fortifications*, de *fermeture de ville et faubourgs*, et généralement de toutes contributions publiques ou particulières, exprimées ou non exprimées par le présent édit.

Le roi accordait à l'École militaire, à titre de première dotation, la jouissance du droit établi par la déclaration du 16 février 1745 sur les cartes à jouer, droit qui devait être totalement détaché des finances publiques. Cet article, l'un des plus importants de l'édit, avait été longuement débattu dans le conseil. On avait objecté qu'un pareil impôt n'était pas digne d'être affecté à la dotation d'un établissement royal; que le caractère de l'œuvre en serait amoindri, et qu'il valait mieux chercher dans une contribution directe créée spécialement en faveur de l'École militaire, les moyens de la faire subsister. A cela Pâris-Duverney répondait que la contribution proposée pèserait à peu près exclusivement sur la partie de la nation la moins intéressée à la fondation nouvelle, et qu'il ne serait ni juste ni convenable de faire nourrir et instruire les jeunes gentilshommes aux frais du Tiers-État. Quant à la nature peu relevée en effet d'un droit sur les cartes, c'était là un inconvénient qu'on n'avait pu éviter, et qui se trouvait compensé par de grands avantages. On s'était préoccupé avant tout de trouver un impôt qui ne fût pas onéreux pour le peuple; c'est ce qu'indique clairement un passage du préambule de l'édit

cité plus haut. D'ailleurs, disait Duverney, les impôts se ressemblent tous par l'objet; ils ne diffèrent que par le produit, et c'est en cela seulement que consiste la prééminence qu'ils peuvent avoir les uns sur les autres. Le droit sur les cartes était selon lui le seul qui convînt, parce que seul il devait fournir à l'École militaire un revenu suffisant.

En ce qui concerne l'administration de l'École militaire, l'édit de création attribuait au ministre de la guerre le titre de surintendant de l'Hôtel, et plaçait sous ses ordres un intendant qui fut jusqu'en 1771 Pâris-Duverney. Les détails de la comptabilité et les dépenses étaient confiés à un trésorier nommé par le Roi; l'organisation de l'École devait être d'ailleurs complétée par des règlements particuliers.

Les bâtiments ne furent terminés qu'en 1756, mais le plan de Gabriel était déjà adopté et connu au moment où paraissait l'édit. Le duc de Luynes, qui tenait registre alors, comme autrefois Dangeau, de tous les événements grands et petits de la cour, nous dit dans ses mémoires, à la date du 22 janvier 1751, que « le Roi a examiné avec attention le plan de l'École militaire et s'en est montré satisfait : la façade de l'Hôtel du côté de la rivière sera monumentale; l'église, assez vaste, sera desservie par des missionnaires; il y aura des infirmeries tenues par des sœurs, une académie, un champ de manœuvres, quarante grands appartements pour le ministre, le gouverneur, l'état-major, et cinq cents chambres pour les élèves, toutes fermées par des cloisons vitrées, sans cheminées ni armoires, ni serrures aux portes. »

Les bâtiments devaient coûter quatre millions deux cent mille livres, somme qui se trouva plus tard dépassée. Cette grande dépense, les frais occasionnés par l'entre-

tien des élèves et du personnel, les méthodes mêmes d'enseignement, le choix des officiers, le régime intérieur de la maison, soulevèrent des critiques aussi violentes qu'injustes. Duverney ne s'en émut point outremesure. « Les objections, écrit-il à l'abbé de Bernis, ne m'ont jamais rebuté. Il est ordinaire que les grandes entreprises soient traversées. L'expérience m'apprend aussi que le mérite des grandes choses n'est jamais mieux connu que de ceux qui ne les ont pas vues naître. Nous louons, nous admirons aujourd'hui ce qui a été blâmé autrefois. Sous M. de Louvois, les amis de M. Colbert disaient que l'hôtel royal des Invalides n'était qu'un hôpital humiliant pour le militaire, et aujourd'hui des lieutenants-colonels ne rougissent pas de s'y retirer; sous Mme de Maintenon on prétendait que les preuves de pauvreté qu'il fallait faire pour entrer à Saint-Cyr écarteraient la noblesse; et aujourd'hui la noblesse aisée n'a pas honte de se dire pauvre pour y faire admettre ses fils. »

Tandis que Duverney recevait l'assaut des critiques, Mme de Pompadour n'entendait de toutes parts que louanges et actions de grâces; on la célébrait en prose et en vers; elle-même, dans sa joie, oubliait ses plus vives rancunes; elle se réconciliait, momentanément du moins, avec d'Argenson, et lui offrait, en souvenir du récent évènement auquel il avait si peu contribué, un cachet symbolique gravé de sa propre main d'après un dessin de Boucher, et représentant le *Génie militaire*, c'est-à-dire un amour appuyé au fût d'une colonne, ayant à ses pieds une massue, des canons, des étendards, l'écusson de France, et, en exergue, ces mots qu'elle eût bien voulu pouvoir inscrire au fronton de la nouvelle École : *Pompadour fecit.*

UN POÈTE ROMANCIER CONTEMPORAIN

M. ANDRÉ THEURIET

ET SES ŒUVRES

PAR **M. E. CHARDON**, MEMBRE TITULAIRE.

Depuis le commencement du siècle, aucune forme littéraire n'a été cultivée avec plus de soin et de succès que le roman. Mais tant de gens se sont mis de la partie que le métier semble de jour en jour devenir plus difficile et le succès plus malaisé. Le public, en outre, en devenant plus avide, se montre peu délicat. Les émotions littéraires qu'il demande ne sont pas toujours d'un goût très élevé, et le style dont il se contente n'a pas beaucoup de scrupules à l'endroit de la grammaire. Ce n'est pas cependant le talent qui manque : jamais il n'y en eut plus qu'à l'heure présente ; des romanciers nouveaux et habiles font chaque année invasion dans le domaine de la fiction, et chaque jour on en voit éclore qui ne le cèdent en rien à leurs devanciers. Mais ce qui est plus rare, c'est ce je ne sais quoi, qui d'un livre d'amusement fait une œuvre vraiment littéraire : c'est une personnalité de l'écrivain qui transforme les sujets les plus communs et leur donne un certain air de nouveauté ; c'est enfin

de rencontrer un auteur, un homme au talent vraiment original et qui en même temps considère la langue française comme une propriété inviolable, nationale, dont il faut à tout prix conserver la beauté. M. André Theuriet est un de ces hommes de talent si rares aujourd'hui.

Mais si le talent est avant tout un don du ciel, il est certain que les circonstances ont la puissance de déterminer les formes sous lesquelles il se manifestera, les allures qui le rendront reconnaissable. Or, de toutes ces circonstances il n'en est pas de plus puissante que le milieu où s'écoulent les premières années de l'enfance, que le spectacle du monde au moment où la jeunesse éclate, où la vie arrive à son épanouissement. Les souvenirs de l'enfance sont toujours vifs et profonds, et nous nous rappelons toute la vie l'impression charmante ou douloureuse que nous avons ressentie alors. L'imagination docilement ardente, passivement curieuse du jeune homme se laisse pénétrer sans résistance par toutes les influences qui l'entourent : la mémoire facile et molle, doucement échauffée par le feu brillant des passions qui l'allument à peine, reçoit les empreintes de toutes les formes ; l'oreille saisit sans effort les premiers bruits, et l'heure du début a ainsi une importance décisive.

« Tout ce qui nous frappe à l'entrée de la vie, a dit « excellemment M. Doudan, demeure comme le trésor « de l'imagination ; chacun sent que c'est au fond des « années oubliées qu'il revient instinctivement pour « chercher les nuances et les images qui lui servent à « traduire ses impressions présentes. Dès l'âge le plus « tendre se fixent dans l'âme les couleurs qui se refléteront sur toute la vie intérieure ; vives ou tristes,

« sombres ou brillantes, rien ne les effacera et elles « teindront tout le cours des pensées. »

Avant donc de parcourir la liste déjà longue des ouvrages de M. André Theuriet, de caractériser sa manière, de chercher à fixer sa place dans le roman contemporain, disons un mot de sa personne et de sa vie.

On a bien des fois répété que la vie d'un écrivain, d'un artiste, était tout entière dans ses œuvres. Il serait cependant souvent difficile d'expliquer, de comprendre ces créations de la pensée, si on ne pénétrait quelque peu dans l'existence même de l'auteur.

Je ne sais si M. Theuriet, pour aplanir cette difficulté, prendra soin un jour de nous donner des détails biographiques et confidentiels sur sa famille, son enfance, ses habitudes, sur la filiation mystérieuse qui rattache ce qu'il écrit à ce qu'il a vu, fait, senti, aimé; ce qui est certain, c'est que jusqu'à présent l'auteur du *Filleul du Marquis* est de la race réservée et silencieuse de ceux qui font consister la célébrité à forcer le public de parler d'eux sans jamais en parler eux-mêmes.

Toutefois je crois pouvoir, sans indiscrétion, non pas dire sur lui et sa famille ce qu'il a mieux aimé taire, mais répéter ce que savent tous ceux qui l'approchent et le connaissent.

M. André Theuriet est né le 8 octobre 1833, à Marly-le-Roi, où son père, entré dans l'administration de l'Enregistrement, avait été conduit par la vie errante du fonctionnaire, à qui l'Etat demande tant sans jamais donner de grosses rentes : son grand-père maternel était inspecteur des forêts.

Marly-le-Roi est en plein pays boisé : dès son plus jeune âge l'enfant respira donc l'odeur sauvage particulière aux bois, et l'automne, tout en s'amusant à ramas-

ser dans la mousse les châtaignes qui tombaient des vieux châtaigniers du parc, il entendait, sans pouvoir encore en définir le charme, tous ces bruits mystérieux de la forêt dont il devait être le chantre.

Un heureux hasard de la vie administrative transporta ensuite l'enfant, devenu presque un sylvain, encore au milieu des bois, à Bar-le-Duc; mais, le petit chercheur de châtaignes, devenu grand, accompagnait maintenant son grand-père dans ses longues courses à travers les forêts. Il était alors tour à tour épris et charmé par ces frais et riches paysages lorrains, d'une nature sans violence, par l'originale beauté de ces nappes de verdure ondulant de colline en colline, par la fière tournure des chênes centenaires, la limpidité des eaux ruisselantes, le calme des futaies profondes.

« Quel peintre ou quel poète, dira-t-il un jour (1), « pourra jamais rendre à souhait la beauté des sentiers « perdus dans les bois? Voûtes mobiles, cent nuances « de vert, coulées mystérieuses, majestueuses colonnades « de hêtres, troncs de chênes mi-cachés sous le lierre « qui miroite... J'y reviens sans cesse, et je ne puis « jamais traduire à mon gré le ravissement que me « donne la forêt. Et les gouttes de lumière filtrant de « branche en branche, et les oiseaux qui se chamaillent, « les campagnols trottant menu qui disparaissent sou- « dain sous les feuilles sèches, et la pénétrante odeur « des bois, et l'orgue du vent?... Que de mots pour « exprimer toutes ces impressions reçues en moins d'une « seconde! »

M. André Theuriet fut donc rigoureusement, — on peut le dire, — élevé au milieu des forêts : le courant

(1) *La Recherche d'un coléoptère.*

tumultueux des grandes villes n'a ni bercé son enfance, ni agité sa jeunesse; il ne connut ni les jeux, ni les joies bruyantes qui accompagnent nos premières années. Aussi, lorsque son âme avait reçu quelque impression, il la conservait tout entière, elle se gravait profondément dans sa mémoire; le jeune homme faisait ainsi une abondante moisson de souvenirs que plus tard il devait évoquer avec bonheur. « Ce qui nous ravit, nous autres « boisiers, dira-t-il, c'est par-dessus tout la volupté des « sensations d'autrefois, ressaisies tout à coup et goûtées « à nouveau... La trouvaille d'un bouquet d'alizes pen « dant encore à la branche, ou d'une fleur perdue de vue « depuis des années, le son de certains bruits jadis fami- « liers; la rumeur d'une coignée dans les *coupes* loin- « taines ou les clochettes d'un troupeau vaguant dans « une clairière, toutes ces choses agissent comme des « charmes pour évoquer les esprits élémentaires qui « dorment au fond de l'homme cultivé. Alors l'habit de « théâtre que nous revêtons pour jouer notre rôle dans « la comédie de la vie civilisée et raffinée, ce vêtement « d'emprunt aux couleurs voyantes, aux étoffes précieu- « sement brodées et artistement taillées se déchire de « lui-même et s'en va par lambeaux pendre aux buis- « sons de la route. L'homme primitif reparaît avec la « souplesse de ses mouvements naturels, la soudaineté « de ses désirs, la naïveté de ses étonnements enfantins. « Plongé dans ce bain des verdures forestières, il sent « sourdre en lui une sève remontante, et dans son ima- « gination rajeunie les féeries du temps passé se remet- « tent à chanter leurs contes bleus (1). »

Il fallut un jour dire adieu à ces contes bleus, aban-

(1) *L'Automne dans les bois.*

donner la vie en plein air, au milieu des bois, pour entrer dans les lycées : c'était passer d'un extrême à l'autre. Mais M. André Theuriet n'oubliait pas dans la société d'une jeunesse turbulente les leçons de la solitude et les tableaux de la vie forestière : il les avait emportés avec lui pour ne jamais ni les perdre, ni les renier.

Ces tableaux il les retrouve à Auberive, où l'appelle un emploi qu'il avait accepté, à l'exemple de son père, dans l'administration de l'Enregistrement. Auberive, en effet, est situé au milieu des bois, sur la lisière de la Champagne et de la Bourgogne, dans un coin très accidenté de la Haute-Marne : la *montagne* langroise. Il y passa plusieurs années, parcourant dans tous les sens les forêts qui enserrent le village et se prolongent à plusieurs lieues aux entours ; vivant familièrement avec les forestiers, s'initiant aux mystères des charbonniers, pénétrant dans l'intimité de la forêt, la chantant avec enthousiasme. « Quelle belle chose qu'une futaie à « l'heure du soir où le soleil glisse ses rayons obliques « sous le couvert ! Les hêtres et les chênes élancent « droit vers le ciel leurs troncs sveltes et nus, surmontés « d'une ramure opaque. Le sol éclairci et débarrassé de « broussailles laisse le regard plonger dans les intimes « profondeurs de la forêt : une lumière verdissante et « mystérieuse baigne la futaie où les pas et les voix de- « viennent plus sonores. De tous côtés les hêtres profilent « leurs blanches colonnades. C'est comme un temple « aux mille piliers puissants, aux nefs spacieuses et « sombres, où, tout au loin, des pluies de rayons lumi- « neux brillent dans l'ombre comme des lueurs de cier- « ges (1)... »

(1) *L'Automne dans les bois.*

Et ailleurs quel chant d'allégresse ! « A la forêt ! à la « forêt, poésie et parfum de la terre, et puissent long- « temps ses futaies s'élever vers le ciel et ses taillis mou- « tonner au vent comme une mer verdoyante ! Aux « grands arbres : chênes, hêtres et charmes, qui conser- « vent sous leurs ramures puissantes l'esprit et les mœurs « des anciens âges, et parmi lesquels vit une population « robuste, laborieuse et fière ! Là où sont les bois, là est « le cœur de la patrie, et un peuple qui n'a plus de forêts « est bien près de mourir. Aux fruits de la forêt, cette « nourricière, et aux fleurs de la forêt, cette charmeuse, « la seule maîtresse dont l'amour soit toujours fervent « et jamais égoïste (1). »

En Touraine et à Paris où sa carrière administrative le conduit successivement, M. André Theuriet porte avec lui, comme à Auberive, cette passion innée pour les bois, les forêts, la nature ; il revient sans cesse dans ses œuvres à sa chère Lorraine, à ses souvenirs du jeune âge, à ces vieilles futaies dont il a aspiré l'arôme salubre et calmant, où de bonne heure il s'est enivré des impressions de la vie sylvestre, à ces heures douces et mélancoliques qu'il passait, enfant, auprès des êtres qui lui étaient les plus chers. Un des traits essentiels et caractéristiques de M. Theuriet, c'est en effet l'ardeur avec laquelle il saisit tout ce qui, dans la nature sylvestre, vit, chante ou pleure : c'est une virginité d'impression qui est le charme de la jeunesse.

M. André Theuriet débuta par la poésie, car c'est ainsi que l'on commence, sauf à descendre plus tard à la prose et à fondre dans une proportion plus ou moins juste les rêveries des premiers jours avec les réalités du lende-

(1) *L'Automne dans les bois.*

main. Ses vers ont une couleur, un parfum qui leur donnent une saveur vraiment originale; cette forme colorée, vivante, précise et en même temps exempte de rhétorique et de déclamation, M. Theuriet la doit à sa passion pour la nature, pour la poésie rustique où le sentiment éclate avec spontanéité et simplicité, à son amour pour la poésie populaire dont « les eaux vierges « s'éparpillent en centaines de ruisselets courant au « hasard à travers les provinces de notre France, sautil- « lant sous bois dans les montagnes des Vosges et du « Jura, murmurant le long des terres à blé de la Lor- « raine, au bord des chemins creux du Poitou, ou se « perdant en flaques solitaires dans les landes mélanco- « liques de la Bretagne et du Berry. »

« Je me souviens toujours avec émotion, dit-il quelque « part, du moment où le charme de la poésie populaire « me fut révélé. C'était dans une petite ville poitevine : « je sortais du collège, saturé de formules scolastiques... « Un matin d'été, au petit jour, je dormais fenêtres « ouvertes, quand je fus réveillé par la voix d'un jeune « garçon menant ses chevaux à l'abreuvoir. Dans la rue « vide et sonore, à travers le piétinement des chevaux, « montaient ces paroles que le conducteur chantait à « plein gosier :

« Elle a son doux berger
« Qui vient la voir souvent.
« Hé ! levez-vous, bergère,
« Hé ! levez-vous, car il est jour ;
« Les moutons sont en plaine,
« Le soleil luit partout...

« Mais les paroles ne sont rien détachées de la musi- « que. Il fallait entendre cet air d'abord traînant et

« rhythmé comme du plain-chant, puis tout à coup s'en-
« volant en notes gaies, sonores, légères, comme autant
« d'allouettes à l'essor. Il me semble que je voyais sou-
« dain le ciel s'illuminer et que j'assistais au réveil de la
« terre. A partir de ce matin, je subis la séduction de la
« muse rustique et je me mis en quête de chansons
« paysannes. »

Nature fine, éprise de rêverie, artiste assez amoureux de son art pour attendre l'inspiration et ne travailler qu'à ses heures, M. Theuriet ne devait pas réussir au théâtre : la contagion théâtrale ne l'épargna cependant pas. *Jean-Marie,* pièce en vers qui fut jouée à l'Odéon en 1871, n'eut que quelques représentations. M. Theuriet ne renouvela pas l'épreuve et retourna bien vite à ses premières amours, à ses forêts.

Dans ses romans la forêt joue un rôle si important qu'il est difficile de dire qui de l'auteur ou de la forêt doit le plus à l'autre. Les forêts ont été le théâtre de ses années d'enfance : il les associe à ses plus doux souvenirs, et s'il a aujourd'hui le succès, ce succès tient surtout à son amour pour la nature forestière.

Le sentiment de la forêt : M. Theuriet est là tout entier. Ses autres sentiments peuvent être faibles, incertains, timides; celui-là est vraiment fort, grand et stable : la forêt est tout pour son âme ; la fraîcheur et la lumière, la chaleur et l'ombre. Il en a fait une étude patiente et consciencieuse; aussi tous ses tableaux de la nature, peints avec sincérité et bonne foi, sont-ils vivants et francs de couleur, ayant toujours leur place dans l'action, ne faisant jamais hors-d'œuvre : on sent chez M. Theuriet la préoccupation d'être vrai; nulle part, aucune tendance à la mièvrerie, à la raffinerie. « Nous ne dé-
« crivons jamais mieux la nature, dit-il, que lorsque

« nous nous efforçons d'exprimer sobrement et simple-
« ment l'impression que nous en avons reçue. »

Non seulement la nature compose le fond de ses tableaux, mais elle envahit la scène jusque sur les premiers plans.

Je dirai plus : les personnages véritables de ses romans ce sont les forêts, et dans les forêts les arbres et les plantes; toutes les fois que M. Theuriet s'adresse à la grandeur, c'est la grâce qui lui répond; aux grandes masses M. Theuriet préfère les détails; à ce point de vue il est un véritable artiste : dans le royaume de l'art, en effet, ce ne sont pas les plus grands objets qui ont le plus de prix. Ne nous étonnons donc pas si les pages heureuses abondent dans les romans de l'auteur du « *Chemin des bois;* » il a trouvé pour parler des forêts les accents les plus variés et les plus délicieusement émus.

En quels termes exquis il nous montre la forêt au moment où les fruits pendent aux branches des arbres et des arbustes :

« Nous avons traversé un taillis en pente, sillonné de
« ruisselets d'où les merles et les grives partaient à cha-
« que instant par volées. Ils viennent s'y baigner et
« boire frais, quand leur déjeuner d'alizes, de prunelles
« et autres baies astringentes leur a trop asséché le
« gosier. En mère attentive, la forêt donne à ses enfants
« non seulement un bon gîte, mais encore un bon sou-
« per, et, avec cette grâce aimable qui n'appartient
« qu'aux mères, elle sème au dessert ses plus belles
« fleurs sur la nappe verte, afin de réjouir les yeux de
« ses convives, en même temps qu'elle apaise leur ap-
« pétit. A peine juin est-il à moitié de sa course que les
« fraises et les framboises parfument les fourrées; puis

« viennent les merises noires, chères aux loriots; mais « c'est surtout en automne que la forêt prodigue ses « largesses. *A la Sainte-Madeleine*, comme dit le pro- « verbe, les noisettes sont pleines, et les coudraies « feuillues tendent vers nous les amandes jumelles « encapuchonnées dans leurs cupules si curieusement « déchiquetées. C'est là que les écureuils viennent faire « leurs provisions d'hiver. Les prunelles bleuissent aux « haies; les pommes et les poires des bois étalent leurs « fruits âpres, d'un vert pâle, au milieu du feuillage « rougissant des sauvageons. Les baies des cornouillers, « semblables à des olives vermeilles, achèvent de mûrir « à côté des épines-vinettes cramoisies, et du haut des « aliziers pendent les bouquets bruns des alizes, pareilles « pour le goût et la couleur à de petites nèfles. Les « chênes font pleuvoir leurs glands et les sangliers s'en « régalent. Vers la fin de septembre, les capsules rou- « geâtres et rugueuses des hêtres s'entr'ouvrent, les « faînes s'en échappent deux à deux, avec un bruit sec; « le sol est jonché de leurs graines brunes et triangu- « laires. Alors tous les bois sont en rumeur : femmes, « vieillards, enfants, accourent des villages voisins pour « récolter la faîne. »

Pénètre-t-il dans l'intérieur du monde rustique, M. Theuriet a une sûreté et une sobriété de touche qui rappellent les toiles de Guillaume Miéris. Quel délicieux petit tableau de genre que cette page :

« Nous sommes entrés avec le crépuscule dans le vil- « lage, dont les maisons éclairées laissaient voir par les « vitres sans rideaux tout le remue-ménage intime du « dedans. Là sont des intérieurs dont les images se suc- « cèdent rapidement comme les perceptions dans un « rêve. Une tête de jeune fille se dessine nettement, puis

« s'enfonce insensiblement dans un demi-jour. C'est
« l'heure du souper : autour de la table, des silhouettes
« s'agitent, les cuillers montent et descendent réguliè-
« rement, et les verres portés à la bouche se relèvent
« jusqu'à la hauteur du front. La flamme de l'âtre brille
« comme un soleil, scintille sur le bord des plats et fait
« miroiter les ventaux du bahut. Il y a des lumières
« posées tout contre les vitres ; d'autres fois la première
« chambre reste dans l'ombre, mais dans un enfonce-
« ment on voit une seconde pièce vivement éclairée,
« dont la porte ouverte laisse passer un faisceau de lu-
« mière et un bourdonnement de voix confuses... »

Nous connaissons le fond des tableaux de M. Theuriet : un mot maintenant des personnages qui les animent. Ils sont en général petits et modestes, pris dans les classes moyennes, souvent dans la bourgeoisie, jamais recrutés sur les confins de l'aristocratie ou du demi-monde.

C'est qu'aussi M. Theuriet connaît avant tout la province, dont la vie est sans doute bien monotone et bien stérile dans sa monotonie, mais qui n'a pas encore le désordre, le mal, la surexcitation de la vie capiteuse de Paris : on peut dire que la province lui a porté bonheur.

Mêlé par ses fonctions à la vie sociale administrative, il fait prendre presque toujours un état à ses personnages. Professeur ou pharmacien, garde des forêts ou greffier, tous sont à leur place, bien vivants, bien nature, en général touchants et sympathiques : rien de factice dans leurs caractères; ils gardent leurs proportions même quand ils sont soulevés par la passion ou ennoblis par la douleur. M. Theuriet a, en effet, au suprême degré le sentiment de la mesure ; il a compris que c'était dans les zones intermédiaires, également éloignées des extrêmes, que la vérité peut garder sa justesse et sa

grâce, toucher à la poésie sans y perdre, se combiner avec l'idéal sans y disparaître; que l'étude du monde et de la vie, l'analyse des sentiments, peuvent ouvrir au romancier des sources fécondes. Ajoutons que l'auteur a toujours le sentiment vrai ou expressif de la réalité et en même temps de la vérité, de cette vérité qui, ne devenant jamais ni vulgaire, ni excessive, garde ces qualités d'harmonie, d'élégance, dont l'ensemble constitue dans l'art, comme dans le monde, ce qu'on appelle la distinction. Jusque dans ses études de la vie rustique et sylvestre, les charbonniers, les verriers, les forestiers de M. Theuriet sont intéressants; il a fort bien vu que l'écueil du roman champêtre est l'ennui; on a beau dire que les passions sont les mêmes à la campagne et dans les bois qu'à la ville, encore faut-il tenir compte de l'expression qu'elles revêtent, et c'est justement cet élément d'intérêt qui fait défaut quand on fait parler le paysan ou l'homme des bois, c'est-à-dire les moins expressifs des êtres dans les choses qui relèvent du sentiment et les moins variés dans la forme qu'ils donnent à leur pensée. M. Theuriet, pour éviter cet ennui, a peut-être prêté à ses forestiers trop d'humeur, trop de vivacité dans la répartie, des réflexions trop fines sous une forme imprévue; mais il y a dans ces œuvres champêtres une saveur locale, un goût de terroir si prononcé, qu'on reconnaît tout de suite que c'est un monde très réel que peint le romancier.

Quant aux héroïnes de M. Theuriet, brunes ou blondes, elles sont jolies à souhait, toujours dans la première fraîcheur de leurs dix-huit ans; ni mijaurées, ni prudes; espiègles, souvent coquettes, elles sont de la nature de celles avec lesquelles on peut sympathiser même dans leurs folies, sur lesquelles on peut gémir sans colère,

dont on peut se railler sans amertume, et qu'on peut condamner, si besoin est, sans flétrissure. C'est qu'avant tout M. Theuriet aime la jeunesse; il est du parti des jeunes contre les vieux, des neveux contre les oncles; aux couvents il préfère les promenades d'amoureux échappés au milieu des bois et des taillis. Aussi dans l'observation de la nature humaine porte-t-il un optimisme qui contraste heureusement avec le pessimisme altier, absolu, intransigeant que l'on trouve trop souvent dans les contemporains, même les moins durs, et qui parfois ne s'effraie pas de friser le cynisme.

Dans le *Mariage de Gérard*, lorsque M. de Seigneulles, légitimiste endurci, apprend que son fils Gérard a mis les pieds dans un bal champêtre, a dansé avec une modiste, jolie fille d'ailleurs, a fait des jaloux, s'est affiché, enfin est rentré chez lui par la fenêtre, se fâchera-t-il? Non : il dira seulement en lui-même : « Ainsi Gérard « n'a pas échappé à la contagion ! J'ai eu beau veiller « sur lui, l'élever religieusement, lui dérober le spectacle « d'un monde impie et libertin, rien n'y a fait !... C'est « une chose terrible que d'avoir des fils. Dès qu'ils sen- « tent leurs vingt ans, ils deviennent semblables à ces « vins qui se mettent à bouillonner aussitôt que la vigne « est en fleur et cassent les bouteilles, si on n'y prend « garde... Sangrebleu, tous ces cœurs de jeunes gens « sont donc les mêmes? »

Dans une *Ondine*, avec quelle fine espièglerie, Antoinette, qui a déclaré préférer rester en pension que d'épouser des employés de ministères, maniaques et grimauds, chauves comme des magots, méthodistes comme des pendules, sait ensorceler le stoïque Evonyme qui la chapitre et lui fait un cours de morale. « Eh bien ! où

« en étions-nous de la mercuriale? demandait-elle à
« Évonyme.

« A un détour du chemin, elle aperçut un talus sur-
« monté d'un buisson de mûres sauvages. Elle y grimpa
« d'un seul bond, fit signe à Evonyme de s'approcher,
« s'accrocha d'une main à un jeune frêne et se mit à cro-
« quer les baies noires et appétissantes. Évonyme la re-
« gardait d'un œil de convoitise.—Calmez-vous ! s'écria-
« t-elle en riant, vous en aurez votre part. Elle cueillit
« une mûre, et, la tenant du bout des doigts suspendue
« au niveau des lèvres d'Evonyme : — A vous ! dit-elle.

« Celui-ci tendit la bouche très ingénument et sentit
« sur ses lèvres le frôlement des mignons doigts effilés.
« Le manège fut répété plusieurs fois. Pour naïf qu'on
« soit, on n'en est pas moins homme, et le philosophe
« Evonyme commençait à s'en apercevoir. Ses yeux
« étonnés contemplaient cette tête rieuse au milieu des
« feuillées, ce joli bras furetant parmi les ronces, puis
« se relevant pour effleurer sa bouche, cette taille sou-
« ple, mollement cambrée par les mouvements que né-
« cessitait un perpétuel va-et-vient. Il savourait tous
« ces menus détails et perdait peu à peu la tête. Soudain
« Antoinette sauta légèrement sur le chemin. — Vrai-
« ment, dit-elle, vous vous y habitueriez ! — Puis le re-
« gardant en face, elle poussa un éclat de rire à la vue de
« ses lèvres teintes d'une pourpre bleuâtre. Quelle sin-
« gulière figure cela vous fait ! reprit-elle, vous avez
« l'air d'un faune que les nymphes auraient barbouillé
« de raisin ! »

Ailleurs, l'auteur constatera que « dans la création les
« moindres bestioles sont comme les garçons de vingt
« ans en proie aux mêmes troubles et aux mêmes sen-
« sations; que sous la feuillée mielleuse des tilleuls de

« magnifiques papillons nacrés se poursuivent deux à « deux; que des libellules vertes se balancent par cou- « ples aux tiges des joncs penchés sur les fossés humides « et que de l'autre côté de la haie les moissonneurs « embrassent leurs moissonneuses, sans vergogne, en « plein soleil. »

Est-ce à dire toutefois que M. Theuriet, avec ses vingt ans perpétuels, ne prenne aucun souci de la morale. Non : si la morale n'est pas chez lui instinctive et de tempérament, il prend soin de ne pas l'offenser; si la morale n'apparaît pas chez lui comme un goût et une aptitude de nature, il a assez de raison ou de tact pour la respecter. « Mais, a dit un critique, dans les romans de « M. Theuriet, le devoir n'y a pas sa place; l'auteur n'a « vu dans la vie que le mois d'avril : tout cela est dan- « gereux. »

Je comprendrais un tel reproche s'il s'agissait d'un traité de morale, d'un livre de maximes, d'un recueil de sentences; mais le romancier n'est ni un philosophe ni un sermoneur. Un roman est une œuvre beaucoup plus compliquée qu'un manuel des devoirs : sans doute, il y a des gens, et en nombre infini, qui font des romans leur seule lecture; mais ceux-là n'ouvriraient jamais un livre de morale et de philosophie.

Quelque délicat que soit le lecteur, il ne peut demander au romancier, — mais il doit l'exiger, — que des peintures aimables, amusantes, sans rien de scabreux, d'excentrique, d'équivoque, en un mot, sans parti pris de conception, et le romancier qui se respecte doit avoir un langage honnête sans pruderie, de la gaieté sans licence, et doit être libre sans hypocrisie, ne pas s'effaroucher ni se scandaliser des spectacles qu'il rencontre, mais faire un choix et ne s'arrêter qu'à ceux qui peu-

vent lui fournir des sujets d'étude qui n'exigent rien de secret.

Or, toutes ces qualités se rencontrent chez M. Theuriet.

L'amour, je le reconnais, dans les romans de l'auteur de *Raymonde*, parle plus aux sens qu'à l'âme. Mais faut-il lui en faire un grief sérieux ? L'amour comporte toujours une certaine satisfaction sensuelle. M. André Theuriet ne pouvait donc ne pas l'indiquer, et il l'indique sans trop s'y arrêter : quelques lignes, quelques mots lui suffisent; jamais il ne prend la défense réfléchie de l'amour libre ; sans doute il a su à merveille diagnostiquer quelques-unes des affections du cœur, mais il ne rivalise jamais avec la clinique médicale. Il y a dans ses œuvres quantité de traits pénétrants et de descriptions sur ce besoin de bonheur, d'amour qui nous poursuit partout, mais toujours il analyse et observe plutôt qu'il ne formule des axiomes. « L'amour, a dit un moraliste, « dans son sens le plus complet et lorsqu'il est parvenu « à se reposer dans sa sphère définitive, c'est l'accord « harmonique de deux êtres, c'est la suppression de « tout antagonisme, de tout contraste, de toute dissem- « blance entre deux êtres. Et comment cet accord est-il « obtenu ? Par un irrésistible attrait mutuel qui a fait « désirer à chacun des amants d'absorber sa personna- « lité dans celle de l'autre, du moment que par cette « fusion complète ils ne forment qu'un seul et même « être. »

Eh bien ! cette force d'attraction mutuelle, cette fougue d'oubli de soi, M. Theuriet a su la peindre dans des lignes vraiment passionnées, c'est vrai, mais toujours il a su s'arrêter à temps. Si ses personnages pèchent, c'est en pensées et non en actes : dès qu'ils voient l'abîme, ils

reculent; nous pouvons croire que ce n'est pas sans un certain plaisir de s'être avancés jusqu'au bord, mais l'auteur ne le dit pas. Ajoutons que, dans son ensemble, l'œuvre de M. Theuriet est une apologie de l'amour légitime qui n'a pas besoin de l'ombre pour le bonheur, du silence pour la sécurité, que la conclusion de chacun de ses romans est toujours qu'il n'y a qu'un seul et véritable amour, l'amour légitime et fidèle, et que tous les autres, — amour hors la loi, amour de maraude et de buissons, — de quelque éclat menteur qu'ils s'entourent, n'en sont que les contrefaçons ou les parodies calomnieuses.

Si j'avais une critique à adresser aux romans de M. Theuriet, je dirais que l'action en est la partie la plus faible. Ce n'est pas en effet par le nombre et l'imprévu des incidents que se recommandent *Une Ondine*, *Mademoiselle Guignon*, *le Mariage de Gérard*, *la Fortune d'Angèle*, *Raymonde;* il n'y faut pas chercher de surprenantes aventures, des péripéties multiples. En général, l'intrigue tourne autour d'une même situation : un amour contrarié. Deux prétendants se disputent le premier amour des héroïnes; ici un amoureux dévoué, mais gauche, en face d'un poète qui ne doute rien ; là un amoureux qui a bon cœur, mais la démarche lourde et sans grâce, rencontre pour rival un jeune savant élégant qui sait expliquer à sa belle le langage des fleurs. Quelle voie suivent les héroïnes ? Naturellement celle qui sourit à leur cœur. Rien de plus simple. Je ferai toutefois une exception pour le *Filleul du Marquis;* la trame ici est plus forte, l'allure plus ferme, l'analyse plus pénétrante, l'action plus pathétique, surtout dans la seconde partie du roman. Mais ce qui charme dans les œuvres d'imagination de l'auteur de *l'Abbé Daniel*, c'est la peinture naturelle et franche des personnages, la justesse des détails ;

leur mérite principal est dans la simplicité des moyens qui n'exclue pas l'intérêt; ce qu'on y trouve avant tout, ce sont des tableaux, des scènes, des portraits bien étudiés, bien observés, bien décrits, dans une note douce et mélancolique, jamais monotone; nulle part, rien de cette levure malsaine qui aigrit de sa violente saveur tant d'œuvres de contemporains. M. André Theuriet ne blesse jamais personnes ni choses dignes d'estime.

Dans *la Fortune d'Angèle* quel caractère plus sympathique que celui de Joseph Toussaint qui ne connaît de l'amour que les sacrifices; excellent cœur qui donne beaucoup et reçoit peu, qui ne désire qu'une solitude profonde où il puisse sans cesse s'entretenir avec lui-même : peu soucieux de la gloire, « une étoile qui ne se « lève que lorsque nous sommes dans la tombe. »

Quel contraste avec celui de René des Armoises, son rival, qui ne comprend l'existence que mouvementée, passionnée, sans cesse colorée par des émotions nouvelles, qui trouve la vie trop courte pour qu'on se fatigue à en deviner les rébus, qui ne voit dans le devoir « qu'un « épouvantail placé dans le champ des rêves pour ef- « frayer les poètes qui viennent y picorer le fruit dé- « fendu. »

Connaissez-vous maintenant une œuvre qui donne plus complètement, que *Mademoiselle Guignon,* l'impression de ces journées de novembre où la nature est morte, où la lumière agonise, où le ciel trempe de ses bruines froides les squelettes décharnés des choses? Tout dans cette œuvre respire le chagrin et la tristesse. Mais quelles pensées relevées par la grâce de l'expression, la poésie de l'image, dans ces lignes où *Mademoiselle Guignon* revient sur ce besoin de bonheur qui la poursuit partout, sur ses rêves fragiles toujours détruits et toujours recom-

mencés : « Notre âme a tellement soif de bonheur que, si « les joies véritables viennent à lui manquer, elle s'in- « génie à en forger d'artificielles, comme l'oiseau dont « une giboulée a effondré le nid et qui en rebâtit un « autre à la hâte avec des matériaux de hasard. A dix- « huit ans, on ne se lasse pas d'espérer : après la chute « des premières illusions, il en germe de nouvelles. La « vigne de la jeunesse est si vigoureuse ! Une brusque « gelée a beau griller les bourgeons, sa sève se sent la « force de fournir une seconde pousse. et elle compte « que le soleil mûrira encore ces grappes tardives. Les « plus chers de mes rêves avaient été anéantis... »

Dans le *Mariage de Gérard*, combien les bruits de la forêt sont en harmonie avec les douleurs qui brisent le cœur du jeune homme abandonné par Hélène.

« Dix heures sonnèrent. Il se rappelle la promesse « faite à Baptiste et s'enfuit dans la forêt. La nuit donne « aux bois une physionomie plus originale et plus in- « time. Dans le jour, traversés de rayons, égayés par « les chants des oiseaux ou l'éclat des voix humaines, « ils semblent s'imprégner de la vie des autres ; à la « nuit, ils sont livrés à eux-mêmes et vivent de leur « propre vie. Sous leur ombre, mille bruits insaisissables « pendant les heures lumineuses redeviennent percep- « tibles ; on y distingue le frisson des feuilles de tremble « sans cesse agitées et nerveuses, le frôlement des fou- « gères qui se redressent, le son mat d'un gland tombant « sur la mousse, ou le faible sanglot d'une source mi- « croscopique filtrant goutte à goutte entre des racines. « Tous ces murmures s'unissent pour former une har- « monie grave et pénétrante. Ainsi, au milieu des ténè- « bres douloureuses qui enveloppaient le cœur de Gé- « rard, mille menues impressions, étouffées jusque-là

« par le tumulte des joies de la semaine passée, ressus-
« citaient pour ainsi dire et unissaient leurs voix frêles.
« Il retrouvait dans sa mémoire les moindres mots
« d'Hélène, ses gestes les plus insignifiants, les plus
« rapides variations de sa figure spirituelle et mobile.
« Le bruissement du vent dans les pins lui rappelait la
« musique du bal de Salvanches...

« Hélas ! cette nuit, dans les combes de la forêt, ce
« n'était pas la voix amoureuse des ramiers qui réson-
« nait; seule, la plainte funèbre de la *hulotte* s'élevait
« par intervalle comme l'appel désespéré d'un enfant
« perdu. Cette lamentation retentissante courait d'arbre
« en arbre et allait mourir au loin dans les massifs.
« Chaque fois qu'elle traversait la futaie, les petits gril-
« lons, tapis dans l'herbe, faisaient soudain silence, et
« Gérard s'imaginait entendre la propre voix de son
« bonheur évanoui lui crier de loin : « Je ne reviendrai
« jamais plus, jamais plus ! » Il pressa le pas ; les ténè-
« bres du bois l'oppressaient. Enfin il vit s'éclaircir les
« arbres, le taillis fut remplacé par des champs recou-
« verts de chaumes : des toits se détachèrent vaguement
« sur le ciel, et des aboiements sonores réveillèrent les
« échos de la forêt. »

Avec quel bonheur M. Theuriet, dans *Raymonde*, a transporté, au milieu d'une nature toute embaumée de senteurs forestières, un de ces caractères de jeune fille altière et mutine, aux allures indépendantes, mais au cœur vaillant. « Raymonde plaisait justement par les
« côtés où elle différait des autres jeunes filles : sa na-
« ture franche et prime-sautière, son ignorance de toutes
« les afféteries féminines, la virginale ardeur de son
« esprit, la sincérité de ses paroles. Quand le regard
« chercheur d'Antoine s'arrêtait sur les yeux limpides

« et les lèvres hautaines de Raymonde, il était persuadé « que ces yeux et cette bouche n'avaient jamais menti. « Il y lisait la chaste et fière ardeur d'un cœur qui ne « s'était jamais prodigué en banales coquetteries, et « cette fraîcheur veloutée de l'âme unie à un cœur ar- « dent et passionné exerçait sur lui une fascination « toute-puissante. »

Dans *Une Ondine*, la fraîcheur des sentiments, la vérité pour ainsi dire printanière des paysages, donnent à ce roman intime une véritable saveur. Si les évènements sont rares, si quelque chose du calme de la nature se répand sur les passions du récit, si les personnages aiment, souffrent avec peu de bruit, ils n'en aiment et n'en souffrent pas moins fortement.

N'est-elle pas vraiment émue cette page dans laquelle Antoinette, se croyant un moment abandonnée par celui qu'elle aime, se livre au désespoir. « Elle courut à un « petit coffret où elle serrait les lettres de Jacques et « tous les frêles souvenirs qui se rattachaient à sa pas- « sion : les bouquets cueillis dans les bois, le ruban « bleu qui nouait ses cheveux le jour où elle avait reçu « son premier baiser, le livre qu'ils avaient lu ensemble « dans le petit jardin... Elle versa tout le contenu dans « l'âtre et y mit le feu ; puis avec une joie amère elle « regarda flamber ces reliques d'amour. Quand une « bourrasque agite jusqu'au fond les eaux d'un étang, « on voit le sable et le limon, brusquement soulevés, « rouler à la surface des débris de plantes mortes et des « insectes étranges qui semblaient enfouis à jamais dans « les profondeurs. Ainsi l'orage déchaîné dans le cœur « d'Antoinette avait réveillé les sentiments de perver- « sité qui sommeillent au fond de toute nature humaine. « Les violences du sang paternel, transmises comme un

« héritage et mal comprimées par une éducation impré-
« voyante, les instincts cruels de l'enfant gâtée et volon-
« taire, les germes de méchanceté qui fermentent dans
« l'âme la plus généreuse comme le poison dans la fleur
« la plus charmante, tous ces éléments de révolte avaient
« été secoués par cette tempête, et sous leurs vagues
« troublées les meilleures qualités d'Antoinette avaient
« disparu submergées. Sa vive sensibilité, son esprit
« courageux et fier, ses aspirations élevées, tout avait
« sombré dans ce tourbillon. Un seul sentiment surna-
« geait, la colère; un seul désir, la vengeance... »

Dans le *Filleul du Marquis*, quelle charmante scène que celle où Berthe, gagnée par la chaleur communicative et l'effervescence de Laurent, coquette avec l'aimable garçon qui s'abandonne sans arrière-pensée au plaisir d'aimer :

« Un matin qu'il descendait de la chambre de M. Fon-
« tenille, Laurent s'entendit appeler par une voix bien
« connue, dont le jeune timbre argentin le fit tressaillir
« d'aise. La voix partait d'une charmille voisine de la
« chambre à four. Il se dirigea de ce côté, et dès qu'il
« fut sous le portail formé par les brins noueux des
« branches capricieusement entortillées, il s'arrêta,
« émerveillé du spectacle qui réjouissait son regard.

« Dans l'ombre ondoyante de la charmille, sur une
« table rustique, était placé un plateau rond et tout
« blanc de fleur de farine; à côté, une bouilloire de
« cuivre, un saladier de faïence plein de crème et d'œufs
« fraîchement battus, un pain de beurre à demi enve-
« loppé de feuilles de vigne, accompagnaient de leurs
« tons gais l'amoncellement neigeux de la farine. De-
« vant le plateau, Berthe Fontenille, vêtue d'un pei-
« gnoir à raies roses, un tablier à bavette noué autour

« de la taille, les cheveux relevés au sommet de la tête,
« le cou nu, les manches retroussées jusqu'au coude,
« pétrissait la pâte. Un discret rayon de soleil, filtré par
« la feuillée, tombait obliquement sur la table et dorait
« d'une légère caresse les joues et les bras nus de la
« jolie pâtissière.

« — Bonjour, docteur ! dit-elle à Laurent en le saluant
« de son sourire toujours un peu sardonique, comment
« va mon père ?

« — Beaucoup mieux, répondit le jeune homme dont
« les regards charmés faisaient en même temps une
« délicieuse promenade le long des bras potelés et du
« corsage doucement accusé par la bavette du tablier.

« Les yeux bleus de Berthe Fontenille interrompirent
« cette excursion en se fixant sévèrement sur ceux du
« visiteur. — Voyez, reprit-elle, je lui confectionne
« son mets favori, une galette lorraine... Restez à dé-
« jeuner avec nous, vous en goûterez et vous me direz
« si je suis une bonne ménagère.

« Elle prit la bouilloire et versa un filet d'eau sur la
« pâte. La farine, s'élevant en petits nuages blancs que
« le soleil argentait, alla se déposer en fine poudre sur
« les cheveux noirs et jusqu'au bout des longs cils de
« Berthe. Elle se remit à pétrir lentement, tout en écou-
« tant les excuses de Laurent. Le marquis n'aimait pas
« à déjeuner seul, et le jeune homme lui avait promis
« de rentrer de bonne heure.

« — Pourquoi faites-vous des façons ?...

« Tout en parlant elle avait retiré brusquement ses
« doigts de la pâte. — J'ai oublié d'ôter ma bague,
« s'écria-t-elle, il n'est que temps d'y songer ! Docteur,
« si vous ne craignez pas de vous enfariner, ayez la
« bonté de me la tirer délicatement du doigt.

« Elle tendit vers lui sa petite main légèrement en-
« duite de pâte. Laurent se pencha, lui saisit le poignet
« et se mit en devoir d'enlever la bague où scintillait
« une émeraude. Elle le regardait faire et poussait de
« brefs éclats de rire, tandis que l'amoureux docteur,
« fort ému, était quasi tenté d'appliquer un baiser sur
« ce bras blanc, si appétissant et si à portée des lèvres.
« Berthe parut deviner la pensée qui le troublait, car
« elle retira vivement sa main, baissa les yeux et se remit
« à l'œuvre en disant : — Merci !... Posez-la loin du
« plateau : il ne s'agit pas d'imiter Peau-d'Ane et de
« laisser rouler ma bague dans la pâte... »

Comme les figures de Sainte-Marie de Brieulles et du père Maurin sont vraies et vivantes ! Sainte-Marie, sauvage et timide, toujours morose, étranger à toutes les curiosités, à toutes les émotions des autres, petit, maigre, vêtu de noir de la tête aux pieds, à l'allure gauche, aux gestes hésitants, que la femme effraie, dont il redoute l'approche, mais qui le jour où il sera pris par l'amour aimera avec une passion qui emplira son âme et le détournera de la voie véritable. Maurin, fonctionnaire pompeux, formaliste, qui semble pontifier du matin au soir : l'homme de la représentation et de la mise en scène, qui vise sans cesse à imprimer dans le cerveau de ses administrés la notion de son importance, professant par-dessus tout le respect de l'autorité et des convenances !

Avec quelle grâce, quelle légèreté de main, l'auteur nous introduit dans l'intérieur du père Maurin, que Valentine, sa fille, égaie de sa bonne humeur, de sa vivacité, de sa franchise.

« M. Maurin emmena son hôte au jardin, un bon jar-
« din de curé avec des bordures de fraisiers et de myo-

« sotis, des plates-bandes où les lis alternaient avec
« les phlox, les croix de Jérusalem avec les juliennes,
« et où, au bout de chaque allée, des buis taillés en
« urnes faisaient l'orgueil du percepteur. Il y avait un
« coin où les boules de neige, les cytises et les acacias
« poussaient en fouillis, et où, de temps immémorial,
« des champs de résédas fleurissaient sans culture et dé-
« bordaient jusque dans le sable de l'allée. Là commen-
« çait le grillage de la basse-cour, et là ils rencontrèrent
« Valentine. Tête nue et bras nus, ayant relevé le coin
« de son tablier plein de graines, elle distribuait à chaque
« volatile la ration accoutumée. Les poules en trottinant
« étaient accourues les premières et se poussaient l'une
« l'autre pour becqueter le grain, tandis que le coq, en
« chevalier galant, leur laissait les prémices du régal.
« Les pigeons volaient circulairement au-dessus de la
« tête de la jeune fille, puis s'abattaient à ses pieds et
« tournaient lentement sur eux-mêmes avec de petits
« gonflements de cou; les pintades, plus discrètes, se
« tenaient à distance, et sur un mur à hauteur d'appui
« un paon faisait la roue en plein soleil. Tout ce monde
« emplumé piaulait, gloussait, roucoulait à l'envi, et du
« haut des acacias un nuage de fleurs, tourbillonnant à
« la moindre brise, rappelait à Laurent ce matin de Fête-
« Dieu où il avait vu Valentine pour la première fois.
« Quand elle eut lancé sa dernière poignée de blé, celle-
« ci se tourna vers son père et le docteur : — Maintenant,
« dit-elle, que mes oiseaux ont eu leur déjeuner, je suis
« tout à votre disposition. »

Est-il possible d'être à la fois plus poétique et plus exact que dans cette délicieuse peinture de la vie de ferme, que nous détachons de *l'Abbé Daniel* :

« Tout ce qui amusait la maison le charmait. Le jardin

« herbeux, négligé, avec ses allées où le fenouil et l'anis « poussaient à foison, avec sa tonnelle sombrant sous le « poids des chèvrefeuilles et des clématites; le poulailler, « ancienne chapelle des Templiers, où les poules pon- « daient dans les niches des saints mutilés; le figuier « touffu ombrageant l'angle de la cour verdoyante; les « pigeons à l'aile harmonieuse qui venaient se désaltérer « à l'eau courante des rigoles; les grands tas de paille « au soleil; les vaches s'en allant gravement au pâtu- « rage et exhalant un parfum de lait; les coups de fusil « retentissant dans le bois des Coursets et les aboiements « de la meute; le bêlement des moutons mêlé aux ap- « pels mélancoliques des *pastours* le soir, et le matin les « voix fraîches des cloches de Pressigny sonnant en « volée, rien de tout cela n'était indifférent à l'abbé. « Comme une abeille qui fait son miel de toutes fleurs, « il faisait entrer comme aliment de ses joies les moin- « dres détails de la vie rustique. »

Eh bien ! cette délicatesse de sentiments, cette finesse dans les croquis, cette faculté si intense de voir le côté poétique des choses, se rencontrent dans tous les romans de M. André Theuriet : ce sont là les qualités dominantes de ses œuvres; l'auteur de *Raymonde* amuse et plaît, sans avoir besoin de recourir à des raffinements, à des engouements inexplicables, à des curiosités malsaines; il ne se pâme pas, ne fond pas en larmes ni éclate de rire à propos de rien : il vit aux champs, respire l'air des bois; loin de s'enfermer dans le milieu parisien, essentiellement artificiel, il voyage en province, nous met sous les yeux les paysages si divers et si charmants de notre pays français, s'imprègne de l'odeur de la campagne et trouve ainsi matière à des œuvres originales, foncièrement vraies, intéressantes, sans recourir aux tri-

vialités du réalisme, au pédantisme du roman à thèse, sans s'évertuer à refléter avec une minutieuse et puérile exactitude les moindres accidents de la réalité.

Non pas que M. Theuriet, dans ses peintures, fasse abstraction complète de la réalité; au contraire, il sait que la réalité est l'étoffe, pour ainsi dire, des œuvres d'art et d'imagination, et n'ignore pas qu'en la méprisant il n'aboutirait qu'à la niaiserie sentimentale; mais il ne se complait pas dans les descriptions inutiles; il ne se contente pas de vivre : il sent, il pense; la nature, dans ses œuvres, devient vraiment belle, grâce à l'illusion de ses propres sentiments qu'il transporte en elle et qui lui communiquent cette puissance d'émotion dont le cœur humain est la source unique, jamais tarie.

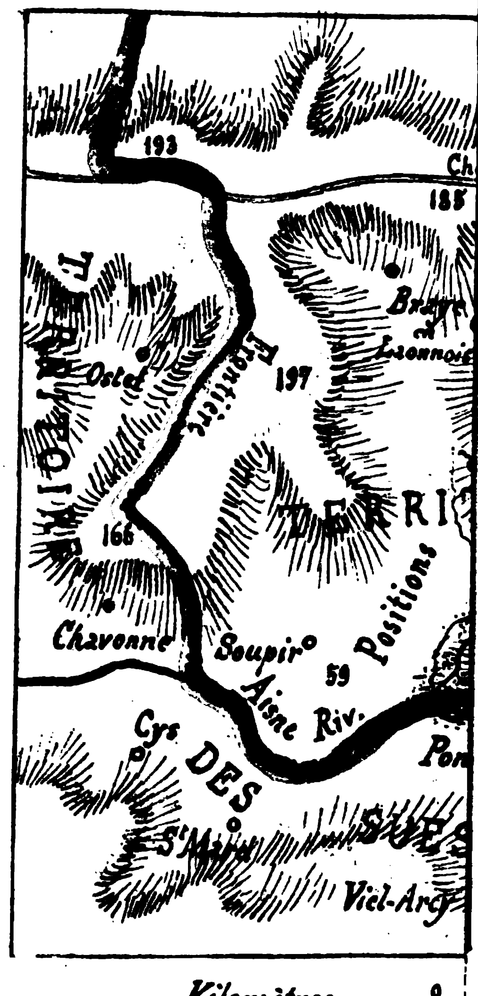
Tous ses personnages, qu'ils soient absorbés dans les exigences mesquines de la vie sociale ou affairés à la poursuite sans trève de la fortune et des satisfactions d'amour-propre, sont toujours des êtres capables par l'élan passionné du cœur ou la force de la pensée de s'élever au-dessus de la réalité qui les opprime.

La langue du romancier est facile, harmonieuse, agréable, fraîche, sait peindre avec esprit et nuancer avec finesse; son style sacrifie très peu aux excès, aux recherches de la couleur : plein de naturel, de bonne race, de bon aloi, brillant plus par l'ornement que par le trait, ne tombant jamais dans les formes communes et vulgaires.

En résumé, dans ses romans comme dans ses poésies, l'auteur du *Chemin des Bois* et de *Mademoiselle Guignon* garde les sentiments de l'enfant qui a pris dans l'air forestier natal une trempe pareille à celle que l'eau des rivières donne aux fers qu'on y plonge, difficiles à entamer, mais conservant l'empreinte une fois reçue; on y sent

l'émotion d'une âme contemplative; la splendeur d'une soirée, le calme d'un paysage, un soufle de vent tiède, les bruits qui sortent de la feuillée et qui parlent d'amour, tout cela charme et émeut M. Theuriet.

Ceux donc qui aiment à trouver dans le romancier un véritable écrivain, en même temps qu'un caractère, sauront faire une place à part à cette figure sympathique qui brille des plus doux rayons de la poésie et de la jeunesse!


193
Ch
185
Braye
Laonnois
Frontière
197
Osteé
TERRITOIRE
TERRI
166
Chavonne
Soupir
Positions
59
Aisne Riv.
Cys
DES
Pon
S.te Marg
Viel-Arcy
Kilomètres 0
Milles romains .. 0



BIBRAX

ET

LE CAMP ROMAIN

SUR LA FRONTIÈRE RÉMOISE

Épisode de la deuxième campagne de Jules César dans les Gaules.

PAR M. CAMILLE **MERCIER**, MEMBRE ASSOCIÉ LIBRE.

I

Lorsque Jules César, encouragé par le succès d'une première campagne, entreprit, en l'an 58 avant Jésus-Christ, de soumettre toute la Gaule transalpine à la domination romaine et conduisit ses armées victorieuses vers les régions du Nord, les *Kimro-Belges* occupaient la vaste contrée actuellement comprise entre l'Océan, la Seine, la Marne, les Vosges et le Rhin.

Depuis les temps préhistoriques, de nombreuses invasions avaient successivement roulé sur ce pays ; les *Galls*, *Gaëls* ou *Gaulois* purs l'avaient occupé, puis étaient venus les *Kimris*, vers le VII[e] siècle avant l'ère chrétienne. A leur tour, les Gallo-Kimris, vers le IV[e] siècle, avaient dû céder la place aux *Belges* ou *Bolgs*, race essentiellement belliqueuse (1) qui, mélangée aux vain-

(1) CÆSAR, liv. I, § 1er.

cus, avait constitué la race *Kimro-Belge* à laquelle se heurta le conquérant romain.

Les différentes tribus de cette dernière race s'étaient partagé le sol et formaient un certain nombre de petits peuples autonomes, mais cependant alliés, ou plutôt confédérés et organisés pour la résistance commune en cas d'invasion nouvelle. Les habitants de la Gaule septentrionale surtout étaient de rudes chasseurs et de farouches guerriers; ils n'avaient pas été adoucis, comme les Gaulois du centre, par le contact de la civilisation romaine, et avaient conservé avec leurs coutumes sauvages leurs larges braies serrées à la cheville, leurs saies de peaux de bêtes, leurs épaisses moustaches et leurs longues chevelures souvent rougies par l'eau de chaux (1).

Parmi les populations Kimro-Belges, les deux premiers peuples qui virent les armes romaines furent les *Rèmes* (Remi) et les *Suessions* (Suessiones), dont les capitales respectives étaient *Dourcortre* (*Durocortorum* ou *Durocorterum*, aujourd'hui Reims) et *Noviodun* (*Noviodunum*, aujourd'hui Soissons). Le pays des Rèmes était borné au nord, par le pays des *Nerviens* (Cambray); au nord-ouest, par celui des *Veromandues* (le Vermandois); à l'ouest, par les *Suessions;* au sud, par les *Tricasses* (Troyes) — ces derniers appartenant à la Gaule celtique (2); — au sud-est se trouvaient les *Leuques* (Toul) et les *Trévires* (Trèves).

Le territoire des Suessions était entouré au nord,

(1) Pline, liv. XXVIII, ch. xii.

(2) Les *Catalaunes* (Châlons) étaient compris dans le territoire rémois, puisque César (liv. II, § 3) dit que — « les Rèmes appartenant au pays belge étaient *limitrophes* de la Gaule celtique » — et ne fait pas mention d'une autre tribu belge intercalée entre eux et les Tricasses.

par les *Véromandues;* à l'ouest, par les *Bellovaques* (Beauvais) et les *Silvanectes* (Senlis); au sud-est, par les *Meldes* (Meaux); au sud, par les *Tricasses*, et enfin à l'est par le vaste pays des *Rèmes*.

Une frontière commune séparait ceux-ci des Suessions sur une longueur d'environ 40 lieues gauloises (près de 89 kilomètres) (1); cette ligne de séparation des deux territoires se dirigeait à peu près du nord-ouest au sud-est, depuis le confluent de l'Oise (*Isara*) et de la petite rivière nommée Lette (autrefois Aiglette ou Ailette), (*Aquila*), jusqu'au pays des Tricasses qu'elle rencontrait près de l'endroit où se trouve aujourd'hui le village de Vauchamps, à peu de distance de Montmirail-en-Brie.

Ces délimitations, comme celles de la plupart des peuples des Gaules, peuvent être tracées avec exactitude parce qu'elles subsistèrent dans toute leur intégrité pendant une longue suite de siècles. Les Romains, pour gouverner plus facilement le pays soumis, respectèrent, non seulement les lois et les coutumes des divers peuples gaulois, mais encore les firent entrer intégralement et comme subdivisions dans ces grandes divisions usitées par la nouvelle administration civile et militaire qu'ils organisèrent après la conquête (2). Plus tard, lorsque, sous Constantin, le christianisme fut devenu la religion de l'empire, les divisions ecclésiastiques qui prirent le nom de *diocèses*, furent nécessairement les mêmes que les divisions administratives et conservèrent les limites et l'étendue des tribus primitives.

L'irruption des barbares et la chute de l'empire romain détruisirent les circonscriptions politiques et administratives, mais les circonscriptions ecclésiastiques

(1) La lieue gauloise équivaut à 2 kilomètres 220 mètres.

(2) WALCKENAER, Géographie des Gaules, 2e partie, liv. Ier.

furent conservées par les Franks convertis; si, dans la suite, des changements ont été apportés dans la délimitation des diocèses, ces modifications ont été enregistrées par l'histoire, et leur connaissance permet de reconstituer aujourd'hui avec exactitude les anciens diocèses et, par conséquent, les limites respectives des anciens peuples gaulois.

II

Les Rèmes et les Suessions, avant l'arrivée des Romains, étaient étroitement unis, soumis aux mêmes lois et gouvernés par les mêmes magistrats (1); cependant, lorsque César marcha sur la Gaule-Belgique, ces deux peuples firent preuve envers lui de sentiments tout différents. Pendant que tous les Belges confédérés se préparaient à une résistance énergique et réunissaient 300,000 guerriers sous les ordres du chef suession Galba, les Rèmes, abandonnant la cause commune, s'empressaient d'offrir leur soumission au conquérant, lui livraient des otages et le renseignaient sur les forces des alliés avant même que les légions romaines eussent franchi la frontière celtique (2).

A quoi devons-nous attribuer ce manque de patriotisme de la part des Rèmes? Peut-être au dépit de n'avoir pu faire placer un chef rémois à la tête de l'armée de défense; peut-être à la crainte de voir succomber leur pays dans une résistance inutile. Ni l'une ni l'autre de ces deux raisons ne sauraient excuser leur conduite.

Il nous répugne cependant, pour notre part, d'accuser nos ancêtres de lâcheté, et nous aimons mieux croire qu'ils furent circonvenus par d'habiles négociations ou

(1) CÆSAR, liv. II, § 3.

(2) CÆSAR, liv. II, §§ 3 et 4.

séduits par les brillantes promesses du général romain. Nous inclinons d'autant plus volontiers vers cette dernière supposition que César, en plusieurs occasions semblables, sut toujours mettre à profit le caractère vaniteux des Gaulois.

Pendant que les Bellovaques et les Suessions se disputaient l'honneur de fournir un chef aux peuples coalisés, les Rèmes caressaient probablement l'ambition de les dominer tous après la défaite des alliés. Les évènements prouvèrent dans la suite que la promesse des Romains n'avait pas été vaine ; ils reçurent le titre de *frères et alliés du peuple romain*, furent exemptés d'impôts, et leur capitale, Dourcortre, resta, pendant quatre siècles, la *métropole* de la seconde Belgique.

Ces considérations préliminaires, un peu longues peut-être, sur les peuples de la Gaule-Belgique, sur leurs situations respectives et leur attitude devant l'invasion romaine, nous ont paru indispensables pour étudier la question historique qui fait l'objet de cette notice.

III

Assuré de la neutralité, sinon du concours actif des Rèmes, César entra donc sur le territoire de ses nouveaux alliés pendant que les Gaulois s'assemblaient au nord du pays rémois. Il est permis de croire que si, du côté des Romains, l'expérience du général, l'intelligence des officiers et la discipline des soldats suppléaient à l'insuffisance numérique de l'armée d'invasion, du côté des confédérés belges, les querelles et les rivalités des chefs, l'irrégularité de l'armement et l'indiscipline des guerriers, devaient affaiblir considérablement l'armée de défense.

César, dans ses *Commentaires*, énumère complaisam-

ment les forces qu'il eut à combattre, d'après les renseignements qui lui avaient été fournis par les Rèmes ;

Les Bellovaques avaient envoyé 60,000 hommes ; les Suessions, 50,000; les Nerviens (*le Hainaut*), 50,000 ; les Atrebates (l'*Artois*), 15,000 ; les Ambiens (*la Picardie*), 10,000 ; les Morins (*le Boulonnois*), 25,000 ; les Ménapiens (*Clèves*), 9,000 ; les Calètes (*pays de Caux*), 10,000 ; les Vélocasses (*le Vexin*) et les Véromandues (*le Vermandois*), ensemble 10,000 ; les Atuatuces (*Namur*), 29,000 ; enfin divers peuples de Germanie avaient fourni ensemble 40,000 hommes. Total de la coalition : 308,000 guerriers tirés des nations les plus belliqueuses du nord de la Gaule.

Tout en tenant compte de l'exagération probable de ces chiffres, nous devons reconnaître que la campagne entreprise devenait digne du génie du grand conquérant.

Examinons maintenant quelle était la composition de l'armée romaine.

César, rentré en Italie après la soumission des Helvètes et des Germains, avait laissé dans les Gaules six légions sous les ordres de Labienus. Les légions romaines comportaient un effectif de 4,000 à 6,000 hommes d'infanterie répartis en dix cohortes chacune de six centuries, c'est-à-dire de 600 hommes environ. En supposant ces six légions affaiblies par les campagnes précédentes, nous réduirons leurs forces à 30,000 hommes. Informé de l'attitude agressive que prenaient les Gaulois du nord, César renforça ses troupes d'occupation de deux nouvelles légions qu'il leva en Italie et qu'il fit conduire en Gaule par l'un de ses lieutenants, Q. Pedius ; et lui-même à la fin du printemps, aussitôt que les fourrages furent assez abondants (1), vint prendre le commandement de

(1) CÆSAR, liv. II, § 2.

l'armée qui comptait ainsi 40,000 à 42,000 hommes d'infanterie régulière, solide et éprouvée.

A ce chiffre s'ajoutaient les troupes auxiliaires : cavaliers numides, archers crétois, frondeurs baléares et les contingents fournis par les peuples gaulois alliés ou soumis. César paraissait toutefois n'accorder qu'une confiance fort limitée à ces contingents gaulois et ne s'en servait qu'avec prudence; il n'en était pas de même des Numides et des Crétois qui composaient des corps spéciaux dont l'action se combinait utilement avec celle des troupes régulières.

IV

La coalition étant devenue plus menaçante, César s'était transporté en quinze jours sur les frontières rémoises; mais cette marche rapide des Romains, loin de déconcerter les Gaulois, avait eu pour résultat un mouvement en avant de la part des confédérés qui s'avancèrent à leur tour vers le pays des Rèmes afin de repousser l'invasion.

César comprit que le moment décisif approchait; puisque la lutte était devenue inévitable, il lui fallait l'engager dans les conditions les plus avantageuses pour ses armes et surtout ne rien livrer au hasard. En effet, un échec eût créé aux Romains de graves difficultés, ruiné leur prestige, anéanti le résultat des campagnes précédentes et retardé, sinon empêché, l'accomplissement d'évènements politiques patiemment préparés par le futur dictateur.

César traversa donc le pays rémois avec son armée et gagna la frontière nord-est, sans toutefois la franchir complètement. Les Rèmes étaient ses alliés, la contrée

offrait des ressources nombreuses et sa ligne de retraite demeurait assurée en cas d'insuccès.

La limite qui séparait le territoire des Rèmes de celui des Suessions traversait l'Aisne (*Axona*), à peu près *perpendiculairement* au cours de la rivière sur un point voisin de l'emplacement actuel du village de Pont-Arcy. En amont et en aval de ce point, l'Aisne coule à travers les deux pays.

Or, César dit textuellement « qu'il se hâta de faire « passer l'Aisne à ses troupes à l'extrémité de la fron- « tière des Rèmes et adossa son camp à cette rivière. »

C'est donc évidemment près de Pont-Arcy (1) qu'eut lieu le passage de l'armée romaine.

En supposant que César eût franchi l'Aisne sur un autre point, soit chez les Rèmes, soit chez les Suessions, il n'aurait pas pris soin d'ajouter « *quod est in extremis Remorum finibus* (2). »

Tout autre point de la frontière n'aurait pas été situé sur la rivière, tout autre point de l'Aisne ne se serait pas trouvé à l'extrémité de la frontière.

Nous admettrons donc que l'armée romaine traversa l'Aisne près de Pont-Arcy sur un pont qui s'y trouvait

(1) Pont-Arcy, canton de Vailly, arrondissement de Soissons (Aisne).

(2) Quelques historiens ont pensé que l'Aisne servait de limite à la partie nord du pays rémois, ce qui est absolument inexact. Cette rivière coule à travers le territoire rémois, de l'est à l'ouest, sur un parcours de 130 kilomètres; son parcours sur celui des Suessions, qu'elle traverse également de l'est à l'ouest, n'est que de 60 kilomètres. Si l'Aisne avait servi de limite au pays des Rèmes. Bibrax *oppidum* rémois aurait été situé sur la rive gauche, les Gaulois en venant l'assiéger auraient campé aussi sur la rive gauche, ils n'auraient donc pas eu besoin de traverser la rivière pour attaquer le poste que César établit sur cette même rive pour s'assurer une retraite chez ses alliés.

« *pons erat* (1) », et la série des faits qui ont suivi nous semble confirmer pleinement notre opinion (2).

V

Le passage effectué, César établit à la tête du pont, sur la rive gauche de l'Aisne, un poste (*præsidium*) et y installa six cohortes (un peu plus d'une demi-légion, environ trois mille hommes) avec l'un de ses meilleurs officiers, Q. Titurius Sabinus; puis il construisit, sur la rive droite, un camp retranché avec tout le soin et toute la précision qu'il apportait dans ces sortes d'opérations.

Le texte toujours si clair des *Commentaires* nous fournit des détails complets sur la disposition de ce camp.

Il était, avons-nous dit plus haut, adossé à la rivière et communiquait avec l'autre rive et le poste fortifié de Titurius Sabinus par un pont; les faces latérales avaient chacune une longueur de deux cents pas romains (le pas romain, équivalant au double pas actuel, mesurait 1^{m},483), la longueur de chaque côté du camp était donc de près de 300 mètres. Le front du camp devait avoir une plus grande étendue pour que l'enceinte permît d'abriter au moins trente mille hommes et de contenir les magasins

(1) César, liv. II, § 5.

(2) Ce pont que César utilisa était-il situé sur l'emplacement où fut établi plus tard le pont fortifié qui donna son nom au village de Pont-Arcy (*Pons Arceius*)? Nous ne le pensons pas. Le pont gaulois devait être placé en amont du point où fut édifié, au moyen-âge, cette tour massive qui faisait jadis partie d'un système complet de fortifications et dont les ruines se voient encore *aujourd'hui* à Pont-Arcy, sur la rive droite de l'Aisne. Quoi qu'il en soit, la construction d'un château fortifié sur ce point témoigne d'une importance stratégique incontestable que justifie sa position sur la frontière, d'abord du pays de Rèmes, ensuite de l'Austrasie et plus tard de la Champagne. Le pont fortifié de Pont-Arcy fermait l'accès d'une riche vallée qui s'ouvre au cœur du pays et barrait l'un des plus importants cours d'eau de la province.

d'approvisionnements. Un fossé de 18 pieds de profondeur (environ 5 mètres) fut creusé sur les trois faces, et avec le déblai de ce fossé fut élevé un retranchement (*vallum*) de 12 pieds de hauteur (3 mètres et demi), consolidé, suivant l'usage, avec des pièces de bois et des fascines; le quatrième côté était défendu naturellement par la rivière.

Tel était le système de ce vaste camp retranché, complété par le poste de Titurius Sabinus, et qui devait occuper l'emplacement traversé aujourd'hui par la route de Soissons à Neufchâtel et compris entre le village de Verneuil, la rivière d'Aisne, et un petit ruisseau qui se jette dans la rivière un peu au-dessous de Pont-Arcy, après avoir traversé un sol marécageux.

Nous arrivons maintenant à l'épisode de Bibrax :

VI

Ab his castris, oppidum Remorum, nomine Bibrax, aberat millia passuum VIII. — A huit mille pas du camp établi par César (huit mille pas romains, c'est-à-dire 11,864 mètres) était une ville rémoise du nom de Bibrax; les Gaulois confédérés, pour se venger sans doute de la défection des Rèmes, l'assiégèrent en passant (1). Après avoir investi la petite ville et, pendant un jour entier, assailli de traits et de pierres les défenseurs des remparts, ils formèrent la tortue en se couvrant la tête de leurs boucliers et se précipitèrent sur les murailles pour les emporter d'assaut. Mais la nuit survint à temps pour sauver les assiégés et faire perdre aux assaillants le fruit des efforts de toute une journée.

La défense de Bibrax avait été organisée par un

(1) César, liv. II, § 6.

Rème de haute naissance et de grande valeur, nommé Iccius, l'un de ceux qui avaient traité avec les Romains à l'arrivée de ceux-ci dans le pays. Prévoyant que l'attaque allait recommencer le lendemain plus furieuse encore, et perdant tout espoir de soutenir avec succès un nouvel assaut, Iccius envoya sur-le-champ prévenir César et lui demander un prompt secours. Le général romain se souciait peu de distraire ses troupes du camp au moment où elles allaient lui être si nécessaires; d'un autre côté, il ne pouvait, sans manquer à sa parole, abandonner ses nouveaux alliés attaqués à cause de lui. Sur son ordre, vers le milieu de la nuit, un corps d'auxiliaires armés à la légère et composé de cavaliers numides, d'archers crétois et de frondeurs baléares, partit sous la conduite des courriers envoyés par Iccius et pénétra dans Bibrax (1).

La valeur et le caractère belliqueux des Gaulois du nord sont incontestables; mais ils ne paraissent point avoir fait preuve dans cette affaire d'une sérieuse expérience militaire. Nous les voyons se heurter furieusement, mais inutilement, aux murailles d'une modeste bourgade fortifiée; commencer l'assaut au moment où le jour va finir et investir la place avec tant de négligence que des émissaires sortent et rentrent, accompagnés de renforts et de cavalerie, sans être inquiétés.

Le secours introduit dans la ville releva le courage des assiégés et suffit, paraît-il, pour ôter aux assiégeants l'espoir de prendre Bibrax qu'ils abandonnèrent bientôt en ravageant et détruisant tout ce qu'ils rencontrèrent sur leur passage.

Le soir même, les Gaulois se trouvèrent en présence des Romains et prenaient position à moins de deux mille

(1) CÆSAR, liv. II, § 7.

pas (3 kilomètres environ) du camp de César. Une telle masse d'hommes occupait un espace si considérable que la ligne des feux de campement s'étendait sur une longueur de huit mille pas (plus de 12 kilomètres) (1).

De ce qui précède, résultent déjà deux renseignements précis sur la position de Bibrax :

1° Bibrax était une *ville des Rèmes;*

2° La distance de Bibrax à un point situé *à la fois sur la rivière d'Aisne et sur la frontière* du pays des Rèmes était d'environ 12 kilomètres.

Cette distance, en effet, ne pouvait être moindre ni plus considérable : si elle eût été moindre, les Gaulois n'eussent point assiégé Bibrax sous les yeux mêmes des Romains; si elle eût été plus grande, les émissaires d'Iccius n'auraient pu, dans l'intervalle d'une nuit d'été, faire le double trajet de la ville au camp romain et du camp à la ville assiégée.

VII

Jusqu'à ce jour, l'incertitude a toujours existé sur l'emplacement de Bibrax, les savants qui ont abordé cette question ont émis à son sujet les opinions les plus diverses; c'est ici le lieu de les examiner et de les apprécier.

Les uns ont cherché quelque village dont le nom rappelât vaguement celui de Bibrax; d'autres, dédaignant le sens étymologique autant que la situation topographique, ont tout simplement choisi un point à leur convenance ou quelque ville importante de la région.

Les uns et les autres ont complètement laissé de côté le texte des *Commentaires* dont la clarté les gênait peut-être.

(1) César, liv. II, § 8.

La ville de Laon, d'après quelques auteurs, revendiquerait l'honneur d'avoir remplacé Bibrax (1); or, de Laon *au point le plus rapproché* de l'Aisne, il n'y a pas moins de 18 kilomètres, ce qui impliquerait, outre une erreur grossière de la part de César (plus de douze mille pas au lieu de huit mille), une vigueur extraordinaire de la part des courriers d'Iccius qui firent deux fois ce trajet en moins de sept heures, — de neuf heures du soir à quatre heures du matin.

Nous ferons la même observation en ce qui concerne Bièvres et Berrieux qui sont situés : le premier à 14 kilomètres, et le second à 20 kilomètres du point le plus rapproché de l'Aisne et de la frontière (2).

(1) Telle est l'opinion de Melleville dans ses *Recherches sur Bibrax* (1845) et dans son *Histoire de Laon* (1846). Il s'appuie sur des légendes du moyen-âge et sur des textes d'écrivains des VIIe, IXe et XIIe siècles qui donnent à Laon le nom de Bibrax. Quelques-uns de ces chroniqueurs ayant remarqué que la forme de la montagne sur laquelle est assise la ville de Laon, représente assez bien *deux bras*, ont trouvé là l'occasion de faire un jeu de mots d'un goût douteux et ont composé, sur ce sujet, en un latin barbare, des strophes qui, malheureusement, ont contribué à accréditer une erreur historique.

Dom Marlot, plus sage, hésite à croire, *à défaut de preuve sérieuse*, que Laon soit l'*oppidum* rémois nommé *Bibrax* (*Metropolis Remensis Historia*, t. I (1666)).

M. Matton, dans son *Dictionnaire topographique du département de l'Aisne* (1871) et M. l'abbé Pécheur, dans son *Mémoire sur la cité des Suessions* (1878), citent Melleville ainsi que les textes des chroniqueurs, mais imitent la réserve de Dom Marlot.

Walckenaër, dans sa *Géographie des Gaules* (1839), ne partage pas l'avis de ceux qui veulent que Laon soit le Bibrax des *Commentaires*, mais ne tranche pas la question non plus que M. E. Desjardins dans son savant ouvrage, *la Géographie de la Gaule romaine* (1877).

(2) L'abbé Lebeuf et d'Anville réfutent l'opinion de ceux qui placent Bibrax à Laon, ils préfèrent choisir Bièvres sans autre raison qu'une vague analogie entre les deux noms. Le comte Turpin de Crissé fait de même dans sa traduction des *Commentaires*, Orléans, 1785. 3 vol. in-4°.

Braye-en-Laonnais, adopté par Dom Géruzez dans sa *Description de la ville de Reims* (1817), se trouve, au contraire, beaucoup trop près de la frontière (4 kilomètres environ), et, pour être à huit mille pas romains de Braye, le camp devrait être placé à près de 12 kilomètres sur la rivière et *en amont de la frontière*, ce qui ne satisferait plus aux conditions topographiques imposées par le texte latin.

Napoléon Ier qui, suivant l'heureuse expression de l'éminent historien Henri Martin, a pu juger César « d'égal à égal, » plaçait le camp romain à Pontavert et Bibrax à Bièvres. Si l'on admet Pontavert comme point de passage de l'Aisne et de l'établissement du camp, pourquoi faire Bibrax de Bièvres qui s'en trouve éloigné de 13 kilomètres, c'est-à-dire à près de neuf mille pas romains ? Mais nous savons que Pontavert est situé sur l'Aisne, non pas *in extremis Remorum finibus*, mais bien à 14 kilomètres à l'est de la frontière.

Il est à peine utile de réfuter ici l'erreur de ceux qui ont prétendu retrouver Bibrax dans Braine (1) ou dans Fismes (2). Braine n'a jamais fait partie du territoire rémois, et les Suessions n'eussent pas été assez naïfs pour assiéger une de leurs villes.

César, venant du sud, traversa l'Aisne et installa son camp sur la rive droite ; de leur côté les Gaulois, venant du nord, se trouvaient sur la rive droite, puisqu'ils durent traverser la rivière, — comme nous le verrons

(1) Prioux, *Histoire de Braine* (1846). — La villa Brennacum (1856).

(2) Fismes n'existait pas à l'époque de la conquête des Gaules par César, il n'a été fondé que vers le IIe siècle. Ce ne fut d'abord qu'un simple poste militaire placé à la frontière du pays rémois, désigné par l'expression *ad fines*, que nous retrouvons peu modifié dans le nom actuel de *Fismes*.

plus loin, — pour essayer de prendre César à dos et d'enlever le pont; or, s'ils traversèrent la rivière c'est qu'ils venaient d'un point situé *au-delà* et non *en-deçà;* donc Bibrax qu'ils rencontrèrent sur leur route était situé au-delà de l'Aisne, sur la rive droite.

Le géographe Sanson, après avoir réfuté les diverses opinions que nous venons de rapporter, en arrive à choisir Fismes sur la Vesle. Brayer, dans sa *Statistique du département de l'Aisne* (1824), partage son avis et cite le colonel de Bussy qui s'efforce de démontrer que Fismes protégeait merveilleusement Reims et la vallée de la Vesle; que César dut y mettre deux mille hommes, etc.

Si César avait eu à sa diposition un point aussi favorable, pourquoi aurait-il traversé l'Aisne à 8 kilomètres au nord de Fismes pour attendre l'ennemi? et comment les Gaulois, à son insu, auraient-ils pu attaquer derrière lui un point si important?

César n'aurait pas traversé l'Aisne pendant qu'une armée ennemie de 300,000 hommes pénétrait chez ses alliés, menaçant ainsi de couper ses communications; sa situation matérielle eût été gravement compromise et sa réputation militaire singulièrement amoindrie.

Henri Martin, dans son *Histoire de Soissons* (1837), au sujet de l'emplacement de Bibrax, n'admet ni Laon, ni Bièvres, ni Braine, ni Fismes, et pense seulement que, si l'on pouvait s'en rapporter à l'*analogie des noms*, il donnerait la préférence à Berrieux.

Après tant d'opinions si contradictoires et si indécises, nous nous posons les questions qui suivent:

Pourquoi chercher Bibrax sur l'emplacement actuel d'une ville quelconque? Etait-ce donc une si grande cité que cet *oppidum* dont il n'est question qu'une seule fois dans les *Commentaires?* Pourquoi Bibrax, simple bour-

gade gauloise, n'aurait-il pas disparu comme tant d'autres villes plus importantes? *Noviodun*, la cité principale des Suessions, l'*Augusta Suessionum* des Romains, plus tard la capitale des chefs franks de la Neustrie, subsiste encore dans Soissons; mais que sont devenues les onze autres villes suessionnes qui, réunies à Noviodun, armaient cinquante mille guerriers pour défendre la Gaule-Belgique contre les légions de César?

De simples métairies gauloises, des villas gallo-romaines ont donné leurs noms à des villes aujourd'hui florissantes, tandis que l'on exhume à peine les ruines d'antiques cités de l'Égypte, de la Grèce et de l'Italie, que leur passé glorieux n'a pu sauver d'une destruction complète. Et l'on s'étonnerait qu'une agglomération de huttes basses et couvertes en chaume, mal défendue par des murailles de terre et de bois, n'ait laissé d'autre trace de son existence que son nom consigné dans les mémoires militaires du conquérant romain!

Bornons-nous donc à rechercher, non pas quel bourg ou village a remplacé Bibrax, mais l'emplacement probable de la petite ville rémoise,

..... *campos ubi Troja fuit.*

VIII

La coalition belge, nous le savons, se composait de contingents fournis par les peuples du nord-est de la Gaule. Une telle masse d'hommes, pour ne pas affamer et ruiner inutilement les territoires amis qu'elle traversait, dut suivre le chemin le plus court pour venir au-devant de César; c'est donc au nord-est du camp que devait se trouver la ville rémoise qu'ils rencontrèrent sur leur chemin.

Au nord-est, et à 11 kilomètres environ de l'Aisne et de Pont-Arcy, existe une longue suite de plateaux étroits élevés de 150 à 200 mètres au-dessus de la plaine; ces plateaux dont les pentes, de chaque côté, sont assez rapides, s'étendent depuis Cerny jusqu'à Craonne. Sur le sommet court une vieille route datant de l'époque gauloise, ainsi que l'indique le nom qu'elle porte aujourd'hui : *Chemin des Dames.*

On sait que la tradition populaire a longtemps attribué aux *dames* ou *fées* toutes les constructions : routes, grottes artificielles, dolmens, pierres levées, etc., dont l'origine mystérieuse et sacrée remonte à l'époque gauloise. Il existe d'ailleurs sur beaucoup de points en France, notamment en Bourgogne et en Franche-Comté, des vestiges de ces chemins des fées ou des dames qui, comme le *chemin de la barbarie* ou *des barbares* existant encore près de Reims, sillonnaient les Gaules longtemps avant l'arrivée des Romains.

Si, de Pont-Arcy, nous mesurons vers le nord-est huit mille pas romains, nous rencontrons justement la vieille route gauloise au point culminant du plateau qui, comme une forteresse, domine à la fois les plaines du nord et celles de l'est.

Sur ce point même où, suivant nous, devait se trouver l'*oppidum* de Bibrax desservi par la route gauloise, se trouve aujourd'hui le fameux *moulin de Vauxclerc*, célèbre dans les annales militaires modernes par la bataille, dite de Craonne, que Napoléon Ier y livra aux alliés le 7 mars 1814.

Remarquons que les escarpements situés au sud du moulin de Vauxclerc et dominant une vallée boisée ont dû faciliter l'introduction des secours envoyés à Bibrax par César pendant la nuit; remarquons également que

la succession des plateaux traversés par le *Chemin des Dames* offrait une route commode à l'armée coalisée qui, abandonnant Bibrax, vint, *en quelques heures*, prendre position à 3 kilomètres du camp romain.

L'immense campement gaulois, sans doute protégé suivant l'usage par une rangée de chariots, s'étendait depuis les bords de l'Aisne, près du village actuel de Soupir, jusqu'au *Chemin des Dames*, s'étalant à la fois dans la plaine et sur les hauteurs où sont situés aujourd'hui Verneuil, Beaulne et Troyon. De l'extrémité du plateau qui domine la plaine au-dessus de Moussy, le chef Galba, placé au centre du campement, pouvait surveiller l'ennemi et diriger son armée entière.

IX

Un marais peu étendu, dit le texte latin, séparait les deux armées. — *Palus erat non magna inter nostrum atque hostium exercitum;* — ce marais, visible encore aujourd'hui, était constitué par le cours du petit ruisseau qui descend des collines au-dessous de Moussy et se jette dans l'Aisne au-dessous de Pont-Arcy; sans être large ni profond, ce faible ruisseau, avec ses bords marécageux et couverts de joncs, devait en effet créer des obstacles fort gênants aux mouvements des troupes en masses; quelques escadrons de cavalerie pouvaient, au contraire, le traverser sans difficulté. Aussi, de part et d'autre, les cavaliers escarmouchèrent avec entrain, dès que les armées furent en présence — *Interim prælio equestri inter duas acies contendebatur;* — mais aucun des deux chefs ne voulait tenter le passage le premier — *hanc* (*le marais*) *si nostri transirent, hostes exspectabant* (1).

(1) César, liv. II, § 9.

César profitait toutefois de ces engagements partiels pour aguerrir ses soldats et les familiariser avec l'aspect farouche, les clameurs sauvages et la tactique désordonnée des guerriers gaulois. Il avait, d'ailleurs, un certain intérêt à gagner du temps, quelques jours au moins, pour permettre à son allié Divitiacus, chef des Éduens, d'opérer une diversion sur le territoire des Bellovaques, ainsi qu'il lui en avait donné la mission.

Le terrain, incliné en pente douce, qui se trouvait libre en avant du camp romain parut à César présenter une excellente position pour livrer bataille; non seulement il évitait ainsi de traverser le marais et le ruisseau pour aborder l'ennemi, mais les retranchements du camp pouvaient l'abriter en cas d'insuccès, et le pont défendu par Titurius Sabinus lui assurait une retraite facile chez les Rèmes. César, on le voit, n'était pas certain de la victoire; aussi résolut-il, avant d'engager l'action, d'assurer davantage la solidité de l'enceinte de son camp. Sur les pentes qui, de chaque côté, s'abaissaient dans la plaine, il fit creuser, en dehors du premier retranchement déjà établi, un nouveau fossé de quatre cents pas de longueur (575 mètres) et, à chacune des extrémités de ces deux fossés, il fit installer des forts armés de machines de guerre. De cette manière le camp ne devait plus être abordé que de front et ne pouvait être attaqué qu'à une assez grande distance des retranchements.

Ces travaux exécutés, il s'agissait d'attirer les Gaulois sur le terrain choisi. Des huit légions qu'il possédait, César en prit six, les meilleures, composées de vétérans et de soldats bien exercés, et les rangea en bataille devant le camp; les deux autres, celles qu'il avait amenées d'Italie au printemps et qui n'avaient pas encore com-

battu, restèrent dans le camp et formèrent la réserve prête à sortir au signal donné.

X

Les Gaulois virent tous ces préparatifs, mais, obéissant aux ordres de leur chef qui hésitait à s'engager dans le marais, ils ne quittèrent point leurs lignes. En vain des deux côtés les cavaliers s'attaquaient avec furie ; en vain Numides d'un côté, Germains de l'autre, se livraient à la plus brillante *fantasia;* le gros des troupes de chaque armée attendait immobile que l'adversaire fût engagé dans le passage du marais pour l'aborder avec avantage.

César, fatigué le premier de l'attente, lança une dernière fois sa cavalerie qui reconduisit les cavaliers ennemis jusque dans leurs lignes ; puis il fit rentrer ses légions dans le camp.

Ce mouvement rétrograde étonna les Gaulois qui se demandaient si les Romains allaient repasser l'Aisne ou simplement se cantonner dans leurs retranchements où ils étaient en état de tenir longtemps, grâce à leurs communications avec les Rèmes. Cette manœuvre inquiétait donc et irritait les Gaulois, dont la patience n'était pas la qualité dominante ; d'un autre côté, il était difficile de maintenir plus longtemps dans l'inaction une formidable armée dont le ravitaillement n'était pas chose facile.

Déjà un siège n'avait pas réussi, plusieurs journées venaient d'être perdues, et il ne devait pas manquer, dans les rangs de la coalition, de chefs ambitieux et jaloux pour accuser Galba de mollesse et d'inaction.

L'avis fut qu'il fallait tourner le camp romain, essayer

d'enlever le poste de la rive gauche pour prendre César à revers et couper ses communications en ravageant le territoire rémois.

Aussitôt cette décision prise, une partie de l'armée gauloise descendit sur les bords de l'Aisne au-dessous de Soupir, et, profitant des basses eaux (on était au cœur de l'été), commença le passage à gué (1).

Aidés par les cavaliers, un certain nombre de guerriers gaulois eurent bientôt franchi l'Aisne. Tous coururent aussitôt aux retranchements de Titurius Sabinus qui s'empressa de prévenir le général du mouvement hardi des ennemis et de la situation critique dans laquelle il se trouvait.

César se mit en personne à la tête de ses troupes légères, franchit le pont et repoussa les premiers assaillants; puis, culbutant les Gaulois qui avaient déjà pris pied sur la rive gauche de l'Aisne, il arriva au gué et commença à accabler de traits ceux qui étaient encore dans le lit de la rivière.

Acriter in eo loco pugnatum est, les Gaulois pressés par

(1) Un historien, Dom Lelong, qui, comme nous, avait pensé que le camp romain ne pouvait être placé ailleurs qu'à Pont-Arcy, s'est trouvé arrêté par cette considération que l'Aisne n'est pas guéable à cet endroit.

Or, pendant les mois de juillet et d'août, les eaux sont le plus souvent fort basses, et nous ne supposons pas qu'une rivière d'une si faible importance eût jamais pu présenter un obstacle sérieux au passage des Gaulois qui, pour venir trouver César, en avaient traversé bien d'autres. Pour les Romains, le gué n'avait aucune importance, puisqu'ils avaient trouvé un pont tout établi, qu'ils auraient, d'ailleurs, construit eux-mêmes, en quelques heures, s'il n'avait pas existé.

César ne dit pas que les Gaulois se servirent, pour franchir la rivière, d'un gué habituel et connu, mais qu'ils en cherchèrent et en trouvèrent plusieurs (*ibi vadis repertis*, etc.).

ceux qui descendaient au gué ne pouvaient reculer; ils s'efforçaient audacieusement de passer sur les corps de leurs compagnons et finissaient par succomber sous les coups des Romains.

XI

Les chefs comprirent que le mouvement tournant était manqué et rappelèrent leurs guerriers. Un nouveau conseil s'assembla; mais l'enthousiasme était éteint. Au lieu de chercher un nouveau moyen de déloger les Romains de leurs positions, il fut décidé que chacun retournerait sans retard dans son pays pour se tenir prêt à secourir ceux qui seraient menacés les premiers; de cette manière, disaient-ils, ils combattraient avec plus d'avantages sur leurs propres territoires sans craindre de manquer de vivres.

Cette dernière considération surtout motiva la dissolution de l'armée coalisée, car l'adoption de ce parti convenait mieux à la vanité égoïste des chefs locaux. *Chacun pour soi et chacun chez soi;* la question de secourir les compatriotes en danger était devenue secondaire. Les Suessions n'étaient-ils pas directement menacés, puisque César était à leur frontière? Et cependant on les abandonnait.

Si les Bellovaques, dont Divitiacus envahissait le territoire, étaient pressés de retourner défendre leurs foyers, les Suessions avaient grand intérêt aussi à retenir les alliés près d'eux pour repousser l'invasion; mais leurs prières ne furent point écoutées et chaque tribu s'empressa de suivre l'exemple des Bellovaques sans avoir les mêmes raisons pour excuser leur défection.

En lisant ce passage des *Commentaires*, il nous semble

assister au conseil tumultueux des chefs de la coalition. Comme nous reconnaissons là ce caractère versatile des Gaulois qui s'est si bien conservé chez leurs descendants ! C'est bien cette ardeur, cette fougue de la première heure, la *furia francese* d'aujourd'hui, que le premier insuccès change rapidement en une démoralisation complète, en une consternation irréfléchie contre laquelle rien ne peut réagir.

A peine la résolution du départ eut-elle été prise, que les Gaulois quittèrent leur campement en désordre, sans reconnaître de chefs, et se répandirent au hasard dans la campagne pour regagner leurs provinces au plus vite. On était à la seconde veille, c'est-à-dire qu'il était neuf heures du soir et la nuit était venue ; cette circonstance sauva une partie de l'armée gauloise ; car César, averti par ses vedettes, n'osa la poursuivre de crainte de tomber dans quelque piège.

Au point du jour, certain de la retraite définitive des Belges coalisés, il lança toute sa cavalerie sur leurs traces sous la conduite de ses lieutenants Q. Pedius et Arunculeius Cotta ; Q. Labienus eut ordre de suivre avec trois légions. Les Gaulois de l'arrière-garde et les traînards furent bientôt atteints par la cavalerie romaine qui les massacra sans péril. Quelques-uns essayèrent de se défendre, mais abandonnés par leurs compagnons qui fuyaient toujours, ils ne tinrent pas longtemps, et les chefs ne purent rassembler assez de troupes pour soutenir le choc et protéger la retraite. Le carnage dura jusqu'au soir, et les vainqueurs rentrèrent dans le camp au coucher du soleil, ainsi qu'ils en avaient reçu l'ordre.

Le lendemain, avant que les Gaulois se fussent ralliés,

César entrait sur le territoire des Suessions et, apres une longue marche (25 à 30 kilomètres en suivant le Chemin des Dames) (1), il mettait le siège devant Noviodun (*Soissons*).

(1) Il est probable que César suivit ce chemin, préférablement aux rives de l'Aisne dont les bords sinueux et marécageux étaient peu propres à faciliter la marche d'une armée.

ÉTUDES SUR LE XVIe SIÈCLE

IX (1)

THÉORIES POLITIQUES

BÉROALDE DE VERVILLE (2)

L'idée de la République (3). — *Le moyen de parvenir.*

PAR M. E. COUGNY, MEMBRE TITULAIRE

On l'a dit souvent, nous l'avons maintes fois répété nous-même (4), le XVIe siècle est une énigme dont le mot, difficile à trouver, sera une éternelle occasion de

(1) V. les mémoires de la Société des sciences morales de Seine-et-Oise, 1870, 1873 et 1874.

(2) Une ébauche de ce mémoire a paru dans le *Journal général de l'instruction publique*, année 1870, nos 7, 10 et 12.

(3) Voici le titre complet de cet ouvrage peu connu : *L'Idée de la République* de François de Béroalde, sieur de Verville. — En ce poëme est discouru du deuoir de chasqu'vn, de ce qui conserue la police en son entier, parfait l'Estat et monstre à tous, selon leur qualité et condition, le moyen de bien et heureusement viure en la société humaine et se façonner aux bonnes mœurs. — A Monsieur Du Gast, à Paris. Par Timothée Iouän, libraire, demeurant rue Frémentel, près le clos Bruneau, MDLXXXIII. Avec priuilége du Roy. In-12.

(4) *De la philosophie chez les jurisconsultes*, etc.; *Le parti républicain sous Henri III; Des représentations dramatiques et particulièrement de la comédie politique dans les collèges*, mémoires lus à la Sorbonne dans les réunions des sociétés savantes en 1864, 1865 et 1866.

torture pour les historiens et les critiques. La foi ardente, dans les masses populaires, y coudoie, dans les classes supérieures, le doute et l'incrédulité. L'indifférence, à en croire les dehors, n'est nulle part : ceux-là même qui en usent le plus et le mieux, sont ceux qui l'avouent le moins.

Étrange problème ! dans ce siècle de troubles, tout agité d'ardeurs inquiètes, d'aspirations mal définies, on est, au fond, peu enclin aux nouveautés, on est, pour parler notre langue politique actuelle, très conservateur. Royalistes, républicains — nous avons démontré ailleurs l'existence d'un parti de la République (1) — catholiques et protestants, politiques et ligueurs, tous pensent comme Montaigne, qu'il ne faut pas renverser l'édifice pour en construire un autre à sa place, qu'il ne faut pas même l'ébranler, y toucher. Hotoman, dont on a pris la *France-Gaule* pour un pamphlet républicain, n'est qu'un avocat de la cause du Béarnais (2) ; il est aussi monarchiste que Louis Le Roy, le lecteur en grec du Collège de France ou Collège des Trois-Langues, lequel, traduisant et commentant Platon et Aristote, trouvait dans ses travaux érudits l'occasion de soutenir « l'excellence du gouvernement royal (3) ». Et tous cependant, tous ces ouvriers de la

(1) Dans le second des mémoires rappelés ci-dessus. V. la note précédente.

(2) V. notre Étude sur Fr. Hotoman et la *Franco-Gallia*, tome X des mémoires de la Société des sciences morales de Seine-et-Oise.

(3) *De l'Excellence du Gouuernement royal*, auec Exhortation aux François de perséuérer en iceluy, sans chercher mutations pernicieuses, ayant le Roy présent digne de cest honneur, non seulement par le droict de légitime succession, mais aussi par le mérite de sa propre vertu : et le Royaume reiglé d'ancienneté par meilleur ordre que nul autre que l'on sçache, estant plus vtile qu'il soit héréditaire qu'électif, et administré par l'authorité du Roy, et de son Conseil ordinaire, que par l'aduis du Peuple, non entendu ny expérimenté ès affaires d'Estat. Par Loys le Roy, dict Regius. A Paris, par Fédéric Morel, imprimeur du Roy M.D.LXXV, auec priuilége.

pensée, les plus timides comme les plus hardis, croyaient qu'il y avait quelque chose à faire. Quoi? Recrépir les vieux murs, consolider les fondements ébranlés. Comment? En remontant aux principes, en recherchant l'essence même des choses. C'était bien ce qu'il fallait entreprendre. Mais pour accomplir une pareille tâche, y étaient-ils suffisamment préparés? En avaient-ils seulement la volonté ferme et bien définie? Nous avons vu qu'ils s'effrayaient eux-mêmes de leur audace. Quant à leur savoir, ce n'était guère que de l'érudition. Ils avaient emmagasiné force idées prises un peu partout dans l'antiquité, et confondues avec des opinions personnelles, mélangées de pratiques locales, en un mot, d'éléments contingents, très divers. Et comme les poètes de ce temps croyaient pouvoir nous donner d'emblée un théâtre importé d'Athènes et de Rome, les théoriciens politiques s'imaginaient trouver chez les philosophes grecs des remèdes pour tous nos maux, des secours pour tous nos besoins, des formules parfaites d'une application si facile que la société, pour n'y pas trouver un régime salutaire, devrait y mettre de la mauvaise volonté. C'est ce qui fait qu'il y a si peu d'idées nouvelles dans les doctrines politiques du XVI[e] siècle. Ce ne sont le plus souvent que des reflets de l'antiquité.

Parmi les écrivains de cette époque, les moins dépourvus d'originalité sont les hommes d'État, les ambassadeurs surtout. Au milieu de la réalité vivante, ils ont pu voir et comparer; rarement toutefois ils ont conclu. Mais les théoriciens purs n'ont pas conclu davantage. Les premiers signalent parfois avec une sagacité merveilleuse ce qu'il y a de bon dans les lois des peuples chez lesquels ils ont vécu, mais on dirait que ces institutions leur semblent faites exclusivement pour les peuples qui se

les sont données. Les autres admirent aussi des règles, des maximes politiques qui leur sont recommandées par les auteurs anciens, leurs oracles; mais on les étonnerait fort si on leur demandait des conclusions pratiques. Ces leçons de l'antiquité, ils en font tout ce qu'ils en peuvent faire; ils les recueillent, ils les prônent comme si elles leur appartenaient. Ils les considèrent comme leur bien qu'ils prennent partout où ils le trouvent. C'est une nourriture qu'ils absorbent naturellement et qu'ils croient si complètement s'assimiler qu'elle devient leur esprit, leur cœur, toute leur âme. Les idées qu'ils expriment avec plus ou moins de netteté leur paraissent si bien leur propriété qu'ils ne songent pas même à en indiquer les sources. Il faut que la critique reconstitue en quelque sorte leur bibliothèque, et les fasse revivre avec leurs passions de toutes sortes dans leur milieu de savantes études que n'interrompent pas les grondements des tempêtes éclatant et se succédant sans cesse autour d'eux. Non qu'ils restent étrangers au mouvement des idées, au tumulte des événements qui les assiègent; ils y trouvent même comme un stimulant, une perpétuelle invitation à chercher dans leurs vieux maîtres des solutions à toutes les questions qui se posent avec un tel bruit de promesses ou de menaces. Les personnalités les plus en vue disparaissent pour eux, et dans le conflit des ambitions, dans la résistance des intérêts attaqués, ils trouvent occasion de peser le pour et le contre, de revenir aux principes et d'élever sur ces bases un édifice « paré autant à l'antiquité qu'à la moderne (1), » où les gens de bien aimeront à s'abriter, et contre lequel échoueront les tentatives des méchants.

De ces recherches entreprises en présence du danger

(1) B. de Verville, *le Moyen de parvenir*, I, 3.

et sollicitées par des besoins sans cesse renaissants, sont nés de nombreux ouvrages de mérites bien divers et de non moins diverses fortunes, quelques-uns parfaitement inconnus et dignes d'un meilleur sort, tous produits par les mêmes circonstances, inspirés des mêmes sentiments. Parmi les livres, enfants de ces heures douloureuses, un des plus oubliés est celui dont nous avons reproduit le titre en tête de ce mémoire : *L'Idée de la République.* Inégal, bizarre, à la fois méthodique et désordonné, d'un style tantôt énergique et net, tantôt barbare, diffus et traînant, formé d'éléments disparates, d'idées antiques et de traits de mœurs contemporaines, par son ensemble et par maints détails, il appelle vivement l'attention. Nous voudrions donc donner une idée de cet ouvrage étonnant — un poème de philosophie politique! — peut-être unique en son genre.

I

L'auteur de ce livre est François Béroalde de Verville « gentilhomme parisien », qui serait aujourd'hui des plus ignorés s'il n'avait fait que cet ouvrage et les autres qu'il a signés, le *Palais des Curieux,* le *Voyage des Princes fortunés*, etc. Mais, chose remarquable, celui qui a sauvé son nom de l'oubli est justement le seul dont il n'a jamais voulu s'avouer le père; c'est le dialogue rabelaisien intitulé : *Le Moyen de parvenir.* Ce livre étrange, qui rappelle aussi à quelques égards le *Cymbalum mundi* de Bonaventure des Périers, est, en même temps qu'une peinture peu chargée de mœurs relâchées du XVI[e] siècle, une profession hardie de scepticisme.

Mais sur ce point il faut s'entendre.

Le scepticisme de cette époque ne porte point sur les principes, sur les vérités fondamentales, mais sur leur

application. C'est, si l'on peut ainsi parler, un scepticisme pratique, né du spectacle des luttes de toutes sortes dont le XVIe siècle fut rempli. Dans ce pêle-mêle d'opinions, au milieu de cette fluctuation de toutes les idées, en présence de ces allées et venues des plus grands personnages passant avec une facilité sans pareille, avec une merveilleuse indifférence d'un parti à un autre, n'est-il pas naturel que d'excellents esprits aient pu en venir à concevoir les mêmes doutes à l'égard de toutes les institutions religieuses ou politiques, appliquées sous leurs yeux, et à chercher un refuge, une consolation et un espoir dans les seules révélations de la conscience, et dans les pures lumières de la raison?

Fr. Béroalde de Verville avait été élevé, dit-on, dans le calvinisme par son père qui était devenu ministre à Genève. Plus tard, s'étant fait catholique, il avait obtenu un canonicat à saint Gatien de Tours (1). Mais, fils d'un ministre protestant, et prêtre catholique lui-même, il paraît n'avoir pas été au fond plus attaché à l'une qu'à l'autre des deux religions, telles du moins que les passions des hommes les avaient faites. Rien de ce qu'il voyait ne lui sembla mériter d'être considéré comme une loi, comme une règle de conduite ou un exemple. Que doit donc faire le « sage? » Ce que font les autres, les avisés, les habiles, crier tour à tour et selon les circonstances : « Vive le Roi! vive la Ligue! » *fléchir au temps sans obstination?* n'avoir au-dedans ni foi ni loi, mais arborer à grand bruit un drapeau? prendre les mœurs de son siècle, si corrompues qu'elles soient, pour éviter de les froisser et de s'y faire des ennemis? Mais c'est là une conduite pire que le choix d'un des deux partis; c'est de la lâcheté; c'est le dernier degré de l'in-

(1) Registres de cette église, 5 novembre 1593.

famie. Sans doute; mais c'est aussi non seulement une garantie contre tout danger, c'est encore « le moyen de parvenir », de parvenir à tout, de se bien tenir partout, par cela seul qu'on est *capable de tout.* Telle est la morale personnifiée par Rabelais dans Panurge, Πανοῦργος; telle est l'idée dominante du livre de Béroalde de Verville, *le Moyen de parvenir*, livre si peu compris, à qui son titre séduisant a attiré bien des lecteurs, comme ses contes licencieux lui en ont ramené beaucoup. Les uns, je crois, ne valent pas mieux que les autres; ceux-là y cherchant une direction pour la satisfaction de leurs intérêts, ceux-ci un sale plaisir, « ce charme » que « la canaille, » pour parler comme La Bruyère, peut trouver aux endroits de Rabelais qui sont mauvais et « passent le pire. »

Le Moyen de parvenir est donc une satire, une vraie satire de l'humanité en général, et du XVIe siècle en particulier, mais c'en est une cynique et contagieuse peinture. On y chercherait en vain cet « esprit de candeur » que réclame le poète de ceux qui « prêchent la pudeur. » On a bien reproché, et non sans raison, aux mordantes hyperboles de Juvénal de s'arrêter avec trop de complaisance sur des images obscènes, et de se montrer expert à l'excès en ses peintures du vice. Que dire du satirique qui ne met dans ses discours ni protestations indignées, ni véhémentes invectives et qui fait rire au lieu d'inspirer un salutaire dégoût? Voilà en quoi Béroalde s'est trompé, et trompé plus dangereusement que Juvénal et d'Aubigné.

Quoi qu'il en soit, *le Moyen de parvenir* est une satire dans son titre et dans tous ses détails. Autrement ce livre n'a pas de sens, et ce serait faire à son auteur une cruelle injure que de voir en lui un imitateur de l'Arétin. Non;

dans cette sorte de concile universel, dans ce banquet burlesque, où il rassemble des personnages plus ou moins fameux de tous les temps et de tous les états, des sages, — de vrais sages, — et des tyrans, des législateurs et des utopistes, des savants et des visionnaires, les femmes les plus vertueuses et de célèbres courtisanes, il a voulu constater l'incurable misère de l'homme et en particulier la corruption de son siècle. Dans ce siècle prodigieux, en effet, semblent s'être donné rendez-vous toutes les vertus et tous les vices, toutes les vérités et toutes les erreurs, les rêveries les plus étranges, les fantaisies les plus bizarres, les appétits brutaux et les généreuses pensées. Ces représentants de l'humanité dont cette réunion confuse et bouffonne montre si clairement combien elle est ondoyante et diverse, excepté en ce qui est de la « bête, » il les a pris en quelque façon à témoins de la nécessité de faire table rase, d'anéantir jusqu'aux derniers vestiges tant d'erreurs, tant de désordres. Faisant le procès au genre humain, il s'est ménagé ainsi une sorte de *confitentem reum*. Le grand accusé ne pouvait pas plus nettement confesser sa dépravation. La conclusion pouvait être celle-ci : Voilà où en est arrivé le monde après quelques milliers d'années d'efforts, de recherches, de souffrances. Tout aboutit à la satisfaction des appétits sensuels; si dans l'homme il y a de l'ange et de la bête, il faut reconnaître que l'ange est désormais vaincu et que la bête triomphe.

C'est là, je le répète, le vrai sens de ce livre, où La Monnoye seul a vu autre chose qu'un recueil de facéties et d'obscénités, une vraie satire. Notons même que La Monnoye ne s'attribuait qu'à moitié l'honneur de cette découverte. Sa sagacité, il le reconnaît, avait été singulièrement aidée par une déclaration expresse de Béroalde

lui-même : « Ie vous aduise que comme icy ie donne des atteintes à plusieurs fautes, i'ay faict vn œuure lequel est vne satyre vniuerselle où ie reprends les vices de chasqu'vn. Ie pensois vous le faire voir sous vn titre qui est tel : Le Moyen de paruenir (1). » Cette déclaration si nette et si précise a été comme non avenue, et, de plus, les ordures dont l'ouvrage est semé lui ont fait tort : les bons esprits s'y sont trompés; ils n'ont pas songé à y chercher autre chose et s'en sont détournés avec dédain. On n'a tenu aucun compte des avertissements de l'auteur (2); on n'a pas remarqué des traits pourtant bien significatifs.

« Lisez ce volume de son vrai biais; il est fait comme ces peintures qui monstrent d'vn et puis d'vn autre (3). » C'est, en effet, un livre à double entente; c'est le *moyen de parvenir* à tout, aux richesses (4), aux honneurs pour qui veut entrer dans le branle du monde tel qu'il y est dépeint, aidant ceux-ci, porté par ceux-là, ne contredisant personne, faisant sa partie et sans hésiter, à propos surtout, dans l'immense et immonde concert, où nul ne sent sa honte, parce que tous sont enveloppés de honte, raillant partout, se gaussant de tout, se tirant d'affaire avec un bon mot, une équivoque plus ou moins plaisante, un conte graveleux. C'est aussi le *moyen de parvenir* au bien, au vrai, en prenant le contrepied des mœurs et des opinions du vulgaire, l'honnêteté devant être pour les

(1) *Palais des curieux*, p. 461, 462. — Dissertation de La Monnoye, en tête du *Moyen de parvenir*, édit. de Londres, M.DCC.LXXXVI, 3 vol. in-16.

(2) Tom. I, 1, 11, 12, et *passim*.

(3) T. III, *sub fin*.

(4) *Ibid.*, XXXV. « Mémoire » : « Le principal mot du guet du *Moyen de parvenir* est d'auoir de l'argent... pour auoir du contentement en vérité, et non en songe. »

cœurs et pour les esprits à l'opposé de ces désordres, de ces misères, de ces passions les plus méprisables de toutes, puisqu'elles masquent une profonde indifférence. C'est l'idée du *Plutus* d'Aristophane. Nul n'arrive à la richesse que les scélérats de toutes sortes, *ἱερόσυλοι, ῥήτορες, συκοφάνται,* « les sacrilèges, les rhéteurs, les sycophantes, etc. » Les honnêtes gens sont réduits à la misère. Chrémyle, l'homme de bien, en est là. Aussi va-t-il consulter Apollon sur la question de savoir s'il ne doit pas faire prendre à son fils une route différente de celle qu'il a lui-même si inutilement suivie. Lui aussi, il cherche le *moyen de parvenir*, et sa première pensée est de prendre celui qu'il voit en général mener au but.

B. de Verville dit encore : « Ie ioue au colin-maillard ; ie prens ce que ie trouue ; mais ceux qui sont sages et pleins d'intelligence, ils font tout par élection et connoissance (1)... » — « Ne vous desplaise, si i'ai dit quelque chose qui regarde ou oye de costé et sente mal à vostre goust, ce n'est pas ma faute ; c'est vne perspectiue d'oreille qui est gauchie, et puis les parfaits sont aux cieux. Si ie m'esbats à me moquer de vous, esbattez-vous à dire bien de moy, afin que ce ne soit de vous que ie parle. Et puis, qui sçait en bon escient que ie veux dire s'il n'a veu et leu le tout, et n'a requis le vrai sens de mon affaire... » — « Vous dites que ie suis vn moqueur et contempteur. Il est vray, si le prenez selon votre folle fantaisie.,. aussy ie contrôle vos sottises et condamne vos imprudences (2). »

L'intention du satirique ne peut donc être nullement douteuse : il a bien voulu montrer les ruines et les turpitudes de son siècle, et comment a été « accommodé le

(1) T. III, *ibid.*
(2) III, 41, *sub fin.*

monde pipeur par les éléments de piperie. » Mais ce n'était qu'œuvre à moitié faite, et l'on doit toujours avoir quelque défiance envers les démolisseurs qui ne savent pas ou ne veulent pas reconstruire. Béroalde de Verville n'est pas de ceux-là : non seulement il ne renverse pas avec violence et se borne à signaler le mal en vous laissant libre, trop libre de demeurer sous votre toit chancelant et dans vos murs lézardés, mais il se fait volontiers architecte et vous offre ses plans. Tel est le but du poème intitulé : *l'Idée de la République*.

II

C'est l'œuvre d'un conservateur intelligent : il s'en tient aux choses établies ; seulement il distingue : celles qui sont assises sur les grands principes ou qui tout au moins se peuvent concilier avec eux, il les maintient ; les appendices plus ou moins difformes et gênants qu'y a ajoutés le caprice ou un besoin trop peu justifié, il les condamne à disparaître. En un mot, en admettant la religion chrétienne et la royauté, il veut ramener l'une et l'autre à une perfection presque idéale. L'État, tel qu'il le conçoit, n'est autre que celui au milieu duquel il vit ; c'est la monarchie moins ses abus, et avec toutes les améliorations qu'elle comporte et qui toutes, en divers temps, ont été plus ou moins réalisées. Le mot *République*, qu'il a inscrit en tête de son livre, ne préjuge donc rien relativement à la constitution politique qu'il a en vue : comme dans la traduction généralement admise pour le titre des dialogues de Platon περὶ Πολιτείας, il signifie simplement *de l'État* ou *du Gouvernement*.

C'est un livre essentiellement dogmatique, et il semble avoir été écrit de la meilleure foi du monde. Mais quelle

outrecuidance ! quelle confiance robuste et par trop naïve avait en ses lumières l'homme qui venait de composer le *Moyen de parvenir*, en présentant ce livre baroque, ce ramassis d'anecdotes sales ou frivoles comme un résumé complet de toute l'histoire des hommes, le sommaire de toutes leurs idées, c'est-à-dire de toutes leurs folies, « l'épitomé des bibliothèques de Saint-Germain et autres, le grand luminaire des sots... auquel si chascun auoit remis ce qu'il a pris, il n'y auroit plus qu'vn liure au monde (1); » et qui, après avoir ainsi fait litière de toutes les croyances, de toutes les vertus humaines, ose nous annoncer qu'il a trouvé, lui, la vérité positive, politique, sociale; que, pour être sages et heureux, les hommes n'ont qu'à suivre ses leçons et à mettre en pratique son « Idée de la République ! »

Ces leçons, on va voir que l'auteur ne se fait pas faute de les emprunter à ses devanciers, aux anciens surtout, et que, par conséquent, il est au moins injuste d'avoir au préalable réduit toutes leurs doctrines à un bavardage obscène ou frivole.

Suivant B. de Verville, tout ce qui est, est bien en soi : les choses seulement se sont corrompues par l'usage ; il s'agit donc de revenir pour chacune à l'idée première. Il voulait faire en politique ce que demandaient pour la religion les divers apôtres de la Réforme, ce qu'avait réclamé Cicéron dans son *Traité de la République*, ce que nos parlementaires philosophes rappelaient sans cesse à la royauté comme une condition essentielle de son existence (2).

(1) III, 21. « Doctrine. »

(2) V. parmi les mémoires cités plus haut, particulièrement *De la philosophie chez les jurisconsultes*, etc., p. 55, et dans le tirage à part, p. 23, et le *Parti républicain sous Henri III*, p. 156-159, et dans le tirage à part, p. 11-14. — V. aussi notre *Etude sur Pibrac*, dans le tome VIII des Mémoires de la Société des sciences morales de Seine-et-Oise.

Or, l'idée fondamentale de la société c'est comme chez l'individu, le désir de vivre, de durer, de se développer régulièrement, selon les lois de son être. Ces lois, au nombre de six, sont l'amitié, la raison, le devoir, la justice, la piété, la connaissance. Ce sont les six faces d'un seul et même tout qu'on peut comparer à un cube; ces six faces sont toutes égales, de sorte que tant qu'elles subsistent, jamais cette figure ne peut être que debout. Car ces six faces, en même temps qu'elles sont égales, sont semblables, et l'une suppose l'autre et l'implique. Toutes ensemble, elles constituent l'unité du solide, sa force, sa vertu essentielle. L'État, en reposant sur l'une d'elles, repose nécessairement sur toutes les autres et rien ne peut l'ébranler. De là la division du poème en sept livres, dont les six premiers expliquent les lois fondamentales de la cité, et le dernier présente, comme conséquence de cette constitution parfaite, la stabilité, ou, pour parler le langage de l'auteur, la satisfaction du désir de demeurer en son lieu.

La philosophie de Verville, on l'aperçoit déjà, est une sorte de platonisme chrétien. Comme Platon, dont le livre lui a fourni l'idée et presque le titre du sien, il remonte jusqu'à l'origine des choses. Quand il place l'amour au berceau du monde, il se souvient évidemment du *Phèdre* et surtout du *Banquet*. Seulement, il explique d'une manière toute différente l'action de cette cause. Chez lui, l'amour, comme tous les autres éléments de la société humaine, n'est qu'une cause seconde : il est d'institution divine, et une émanation de la cause première qui est Dieu. Il a été créé lorsque Dieu a formé la femme pour être la compagne de l'homme.

C'est là un début tiré, comme dit Cicéron, des profondeurs mêmes de la philosophie, *e media philosophia repe-*

titum. Verville a pourtant la prétention d'écrire « pour « estre familier à chascun et principalement au com- « mun. » Il est vrai qu'il ne se tient pas longtemps dans ces abstractions un peu confuses, et qu'il se hâte d'en sortir, après avoir de son mieux posé ses principes. Remarquons entre autres celui-ci qui est la base de tout son édifice, que « l'égalité et convenance (c'est-à-dire « accord, proportion, symétrie) doit être en la société, « en laquelle rien ne doit nuire par deffaut ny empescher « par excez. » N'oublions pas non plus que ce poème, avec les très substantiels sommaires en prose, dont chacun de ses livres est précédé, a été écrit en 1583, à une époque où la langue française, surtout la langue poétique, n'avait guère l'habitude de ces grands sujets. N'oublions pas surtout qu'il est né au milieu des plus lamentables calamités qu'un peuple ait jamais traversées et qu'il a pour but de remédier à la pire de toutes les corruptions, celle du bien. Les principes existent toujours; rien, en effet, ne saurait les anéantir : mais on les a faussés en eux-mêmes et dans leur application. Ainsi l'on n'aime plus ce qu'il faut aimer, et comme il faut aimer. L'honneur même, ce puissant auxiliaire de l'amour, n'existe plus que de nom, et mieux vaudrait que le nom en eût été effacé, car on a fait pis, on l'a donné à ce qui est le contraire du véritable honneur, au « mespris de la vertu et de la piété. » — « O quelle « estrange aduanture, s'écrie douloureusement le poëte « philosophe, que tout soit ainsy renversé ! Véritable- « ment le ciel indigné de nos iniquitez respand à bon « droit sur nous l'aigreur de sa vengeance, et nous ban- « dant les yeux par nostre propre vice, nous faict de- « meurer ignorant en nostre opinion. N'est-ce point la « plus cruelle ignorance qui puisse nous ensorceler de

« ses abus, que contre l'honneur se forger une vaine « idée d'honneur, autant honneur que l'obscurité des « plus espesses ténèbres ressemble à la beauté des faueurs « de la lumière (1) ! »

Rien pourtant ne serait plus facile que de réaliser ici-bas le véritable honneur : il suffirait pour cela d'écouter la voix de la raison et celle de la conscience :

Quand nous serions sans Dieu, quand seulement nostre âme
Ne recognoistroit rien que ceste viue flâme
Qui, espandue en tout, dessous ce firmament,
Cause par sa vigueur nostre entretênement,
Si est-ce que poussez par l'instinct de nature,
Ainsy que ses enfans nous viurions en droicture ;
Car tel est son pouuoir qu'elle vient nous forcer
Au deuoir où il faut nostre vie dresser (2).

Mais nous avons mieux que cet instinct, que cette loi naturelle, nous avons l'idée même de Dieu pour nous conduire. Si donc nous ne marchons pas dans la voie du devoir, ce n'est pas faute de la pouvoir connaître ; mais nous fermons les yeux à la lumière ; nous n'écoutons que la passion, l'intérêt,

Toute commodité qui çà-bas nous attise (3).

Nous imposons silence à la raison qui est pourtant,

Si ainsy se peut dire,
L'instrument par lequel dedans soy se retire
L'entendement subtil, et par lequel aussy
Il descouure, comprend et voit tout ce qu'icy
Bien ou mal nous disons, nous donnant cognoissance
D'vser heureusement de la saincte prudence.

(1) P. 2 et 3.

(2) F° 4, *recto*.

(3) F° 4, *verso*.

Elle faict en nos cœurs peu à peu conceuoir
L'honneur, la courtoisie, et le iuste deuoir.
Aussy void-elle bien l'ordre de toutes choses ;
Les principes, progrès, l'effet de toutes causes,
Faict que, comme deuins, le passé nous voyons,
Que du tems à venir, prudens, nous discourons,
Dispose également les choses ordonnées,
Et tempère l'estat des fières destinées (1).

Voilà le rôle de la raison parfaitement marqué ; le poète le décrit avec plus de détails encore, et, dans cette analyse çà et là un peu diffuse, un peu hésitante et troublée, mais dont il faut imputer en grande partie l'obscurité aux tâtonnements d'une langue inexpérimentée, il indique minutieusement les caractères de cette puissante faculté, le plus bel apanage de l'homme. Voilà l'instrument dont chacun doit se servir pour accomplir sa tâche, pour atteindre son but. Ce but, l'auteur nous l'a fait nettement connaître : voyons comment il a su lui-même mettre à profit les lumières de la raison pour éclairer sa route et y parvenir.

III

Nous avons, à propos de Béroalde de Verville, prononcé le nom de Platon ; c'est un rapprochement bien disproportionné ; mais on peut toujours comparer les petites choses aux grandes, *parva licet componere magnis ;* cela ne veut pas dire qu'on les met au même rang. Nous ne voulons voir entre l'écrivain français et le philosophe grec qu'une certaine analogie de méthode. Le premier s'est sans doute inspiré du second : on nous passera donc la comparaison réduite à ces termes et l'on nous pardonnera d'y revenir. Notons d'ailleurs en passant que si

(1) F° 5, *verso*.

Platon ne pouvait, dans le *Moyen de parvenir*, être laissé en dehors de cette assemblée « le plus célèbre, scientifique et vénérable sénat qui fust iamais et iamais sera, » il n'y est guère mis en scène, et n'y prend la parole que pour poser une courte et insignifiante question. N'y a-t-il pas là de la part de Verville une sorte de parti-pris de respectueuse discrétion, hommage indirect au philosophe dont il voulait s'approprier en partie les doctrines? Sans doute, presque au début du livre, la façon dont il l'introduit dans ce cénacle sceptique et libertin de propos délibéré, est bien peu révérencieuse et l'on ne voit pas trop ce que signifie « la siringue impériale, pleine de vent de cour » que le philosophe apporte avec lui. Mais c'est un trait lancé comme par hasard, ayant moins de portée que de prétention; et nul autre ne l'a suivi.

Platon, dans la plupart de ses dialogues, attaque, combat, renverse tout ce qui, de son temps, était dominant sans mériter de l'être : vieille religion corrompue, vieilles lois réduites à l'impuissance, vieille démocratie sans vertu, c'est-à-dire sans âme, vieux systèmes de philosophie inutilement rhabillés depuis trois siècles et devenus, entre les mains des sophistes, des mannequins plus ou moins pompeusement vêtus. Mais, après avoir fait la guerre aux vieilles idées usées ou faussées, le philosophe présente les siennes; il écrit ses deux grands ouvrages, les *Lois* et la *République*. Béroalde a voulu suivre la même marche. Ses dialogues, dans lesquels il a malheureusement donné à Socrate et à Jeanne Darc le langage cynique d'Aristophane et de Rabelais, croyant sans doute ne pouvoir bafouer assez l'espèce humaine, jusque dans ses plus saintes figures (1), méri-

(1) Croirait-on qu'il représente Socrate comme un robuste mangeur, *faisant fort bien son deuoir des mâchoires*, un excellent maître

teraient un examen approfondi, une étude complète et faite sans parti pris. Qu'il nous suffise, pour le moment, d'avoir marqué le vrai caractère de cette invraisemblable « mélodie de l'antiquaille et de la nouveauté, » au risque d'attirer sur notre tête l'anathème de l'auteur contre les détracteurs de son étrange rhapsodie (1), et revenons au livre essentiellement dogmatique qui fait le pendant de cette œuvre *réfutatoire*, *ἀνατρεπτικός*, comme on appelle les dialogues socratiques destinés à *renverser* les doctrines des sophistes.

Rappelons-nous d'abord le point de départ de Béroalde et la solide assise de vertus qui est pour lui la figure de la République. Nous avons remarqué parmi les faces de ce « cube » social, celle que l'auteur place la première entre ses égales, l'amour, et tout à côté, la raison. Son analyse de la raison, à laquelle il rattache la conscience, nous a paru digne d'être citée. C'est par cette faculté que nous connaissons notre devoir qui est pour ainsi dire la vie de notre âme. Sans cette sainte notion de la loi première, nous ne verrions plus le ciel, nous serions sans regards, sans désirs, sans pensers,

Et comme ralongis en muettes images,
D'hommes nous n'aurions rien que les menteurs visages (2).

des cérémonies, « expert aux proportions du manège réuérencieux de la cour, » le plus grand sophiste du monde, « qui inuenta l'art de conclure sans résoudre et de répondre sans conclure. » I, VI. « Proposition. » — Quant à « la Pucelle d'Orléans, » il lui fait raconter une histoire toute pleine de sales équivoques. Il devance Voltaire, probablement avec le même dessein.

(1) « Moines, prestres, ministres, etc., présidents, conseillers, aduocats, etc.. marchands, ouuriers, artisans, etc., de quel que estat et condition qu'ils soient, qui diront mal des mémoires du MOYEN DE PARVENIR, seront atteints et conuaincus de tous crimes que la sottise embrasse, que l'impudence couue, et l'hypocrisie nourrit, etc. »

(2) F° 5, *recto*.

ais, en nous aidant des lumières de la raison, il faut entrer résolûment, profondément en ces utiles études :

Vn gentil désir à la volée esmeu

n'y suffirait pas; il faut pousser plus avant, et, par la « discrétion, » (le discernement) « esplucher la vérité, » séparer le contingent du nécessaire, arriver à l'absolu, se dérober à l'opinion,

Qui, glissant doucement au milieu des mouëlles,
Esbranle bien souvent les âmes plus fidelles (1).

Avec la notion du devoir, la raison nous donne l'idée de l'*unité* établie sur cette large base, et par l'idée de l'*unité* nous arrivons à celle de l'*union*. L'amitié ou l'amour n'est autre chose que l'union envisagée sous son aspect le plus charmant. Cet attrait de l'amour est nécessaire à la faiblesse humaine; il tempère l'austérité du devoir; sans lui, ici-bas, dit le poète,

Sans ce naturel pouuoir,
Qui fait que l'on s'accorde auec vn bon vouloir
Pour consentir de tout, et d'vn semblable cœur
Trouuer bon ce que tous estiment le meilleur (2).

Sans cette grande et sainte alliance des âmes, l'homme frappé d'impuissance et de stérilité,

Confus, triste et tout sombre,
Est comme dessus terre vne paresseuse ombre.

L'amitié, ainsi comprise, a pour « compagne fidèle » la raison, et la paix les suit partout et toujours. Une des formes de l'amitié est la charité par qui

... Ceux qui ont plus doiuent leur main estendre
Dessus le pauure ami, sans longuement attendre .

(1) F° 5, *verso*.
(2) F° 6, *verso*.

Que la nécessité qui le suit sans repos,
Luy ait rongé la chair iusques auprès des os (1).

Cette loi de la charité, ce devoir de s'entr'aider ne se bornent pas aux soins matériels; ils comprennent également les secours moraux, les conseils, les leçons; c'est le développement du mot de Sénèque : *aliquid gaudeo discere ut doceam* (2). L'amitié prend en outre des caractères plus particuliers selon les liens du sang; mais, au fond, ce sentiment est partout le même; c'est une bienveillance réciproque, telle que la religion nous la recommande, c'est cette bonté puissante qui domine le ressentiment, et va jusque

à faire quelque grâce à celuy qui nous hait.

Le poète insiste sur la réciprocité en amitié, et cette réciprocité, selon lui et selon tous les moralistes, ne peut exister que si l'amitié *retient en soy*

Par raison et vertu la iustice et la foy.

Cicéron, que Béroalde suit pas à pas dans tous ces préceptes, avait dit plus simplement que l'amitié ne peut se trouver que dans les honnêtes gens, — *nisi in bonis amicitiam esse non posse* (3). C'est aussi l'avis de tous les socratiques, et en particulier de Platon qui, dans son *Lysis*, a donné à cette idée les plus beaux développements, et d'Aristote qui dit avec la simplicité énergique de son langage habituel : « Φιλία ἐστὶν ἀρετή τις, ἢ μετ' ἀρετῆς ; l'amitié est une vertu, ou elle accompagne la vertu. »

Le poète examine ensuite quelles sont les conditions intrinsèques de l'amitié, et conséquemment les causes

(1) F° 7, *verso*.
(2) Senec., *Epist.* VI.
(3) *De Amicit.*, V; cf. XVIII.

qui la troubleut ou qui la rompent, et les moyens de la maintenir. Il la distingue avec soin de la flatterie qui n'en est que le « portrait menteur. »

Ainsi point d'amitié sans honnêteté, point d'honnêteté sans connaissance et sans respect de la loi du devoir; nulle connaissance du devoir sans la raison. Et voilà le poète revenu à son point de départ; il faut donner pour base à l'état social l'amour, mais l'amour éclairé par la raison ou la raison échauffée par l'amour, c'est-à-dire la vérité sacrée, la féconde vertu. Sans doute, cette vérité sublime, ce bien suprême sont difficiles à atteindre en cette vie; mais n'avons-nous pas pour nous y conduire la voie la plus sûre, une règle infaillible, notre assimilation avec Dieu? Ce modèle parfait, ce modèle bienheureux, comme dit Platon, ne peut nous induire en erreur, et si chancelants, si aveugles que soient d'abord nos pas, avançons sans crainte vers la vérité :

Courage ! tentons-la, et d'une âme fidelle
Forçons de son palais la muraille éternelle...

C'est par ces idées qui ont reçu dans le *Théétète* une expression si précise et si souveraine, que se termine le premier livre du poème de Béroalde de Verville. Ce livre, on le voit, tout nourri de la sagesse antique, est principalement un traité de l'amitié considérée comme vertu sociale.

Tout, dans la constitution de la République, repose donc sur la vertu, base unique, idée unique, quelque nombreuses que soient les faces sous lesquelles on peut la considérer. Mais c'est ici qu'il faut être sur ses gardes : car si tout le monde à peu près reconnaît l'empire de la vertu, plusieurs (nous pourrions dire avec Platon, la plupart, le vulgaire, *οἱ πολλοί*) ne lui rendent qu'un hom-

mage apparent, il leur suffit de *paraître* vertueux. Quelle devra être l'attitude du sage devant « ceste monstre extérieure ? »

Fouillera-t-il au fond des âmes? Ici l'auteur, pour donner à ses leçons un caractère pratique, se sépare nettement de son modèle antique, Platon. Non, selon lui, on ne cherchera pas à pénétrer *des pensées tant occultes*... « Il ne faut se donner telle peine, ains se tenir à ce qu'on peut, ne se formalisant de ce que l'autruy se permet, d'autant que si nous regardons toujours aux autres, l'inquiétude se glissant en nos âmes, ne permettra que le repos nous donne l'vsage de sa commodité : tellement qu'agitez sans cesse d'vne fascheuse enuie, nous rongeans le cœur sans suiet asseuré, nous serions misérables... (1) »

Nous voilà presque réduits à la « vertu traitable » que demande Philinte, vertu trop commode peut-être. Mais, sans nous montrer si faciles, reconnaissons que l'honnêteté d'Alceste n'est guère praticable, puisqu'elle est incompatible avec la société et rend malheureux ceux mêmes qui la pratiquent. Verville ne va pourtant pas jusqu'à recommander à son sage cette quiétude soi-disant philosophique, ἀταραξία, qui est si voisine de l'insouciance. Ce qu'il veut pour lui, car c'est le moyen d'être bon et heureux, c'est une bonne *composition* de son âme, *mentem bene compositam*. « Establissons en nous, dit-il, l'heur d'vne République parfaite en petitesse, autant grande en soy que ce qui est sans deffaut. »

Cet arrangement de l'âme, ce concert de toutes ses forces, ce développement commun et bien proportionné de toutes ses facultés, a pour effet la pratique simultanée et constante de toutes les lois de la raison. Ces lois, comme toutes les vertus, se réduisent à une : faire son

(1) F° 14, *verso*. *Disc. sur le IIe livre*.

devoir, réaliser le bien en tout et partout. Mais, pour venir en aide à la faiblesse de l'esprit humain, on lui a présenté la pratique du bien sous divers aspects dont on a fait autant de vertus diverses : le poète les passe en revue, s'appliquant toujours à montrer comment elles se lient toutes et se supposent réciproquement. Il décrit ainsi successivement la prudence, la justice, la tempérance et la force ou le courage, et termine par ces vers ce chant, le plus faible de tous, qui n'est guère qu'un *Traité des vertus*, imité du Ier livre des *Offices* de Cicéron :

> Mais arrêtons un peu, ma chère compagnie,
> Muse, mon doux support, arrestons, ie te prie,
> Au poinct de la valeur et nous y façonnans,
> Passons-y doucement le plus beau de nos ans :
> Faisons que nostre cœur tellement s'y incite,
> Que le peuple à venir nostre courage imite (1).

IV

Un grand défaut du poème que nous analysons, c'est une sorte d'indécision dans les idées qui se trahit à chaque pas. Je ne crois pas que ce soit du doute, mais plutôt les tâtonnements de l'inexpérience. L'auteur pense peu par lui-même ; il marche, il se traîne sous un énorme bagage de sagesse antique. Toutes ses idées empruntées à Platon, à Aristote, à Cicéron, à Sénèque, à d'autres encore, se sont entassées un peu confusément dans son esprit. Parfois son grand souci semble être d'y mettre de l'ordre, et surtout de les accorder avec les enseignements chrétiens : il ne réussit guère dans cette double tâche, dans la première partie principalement ; car, pour l'autre, elle paraît être à ses yeux toute secondaire. En somme, c'est un éclectique qui sait mal son métier, qui

(1) Fo 23, *recto*.

ne peut ou qui n'ose choisir. On dirait aussi qu'il n'a pas toujours conscience de la grandeur de son œuvre ; écoutez plutôt :

Tant de diuins autheurs qui honorent la France,
Y faisant reflorir l'ancienne éloquence
Des grecs et des latins, dont les doctes escris
Esmerueillent encor les plus braues espris,
Eussent peu mieux que moy ce suiet entreprendre,
Si leur muse plus graue y eût voulu descendre :
Mais puisque leur grandeur s'est portée plus haut,
Et qu'humble, dessus terre en glissant, ne me faut
Prendre l'airain tourné, mais la simple musette,
Apprenant à leur chant à devenir poète,
D'vn vers plus adouci, tesmoin de mon pouuoir,
Ie diray en commun de chasqu'un le deuoir,
Et possible ma fraze, agréable et facile,
Instruira des petits l'entendement débile (1).

On pourrait, il est vrai, voir dans cet aveu, une plus haute prétention, celle de faire un livre populaire, et de mettre à la portée de tous, dans un grand poème moral, l'ensemble de ces idées et de ces leçons, dont quelques-unes, depuis une dizaine d'années, se répandaient partout, grâce aux *Quatrains* du président Pibrac (2) Béroalde, en effet, ne trouve pas ce but trop difficile à atteindre. Pour arriver à la connaissance complète et à la pratique de ses devoirs, l'homme n'aurait qu'à suivre ses plus nobles instincts, l'amour du bien et le désir du vrai qui sont innés en lui.

Car mesme auec le laict, en la flouette enfance,
Nous suçons doucement le désir de science.

(1) Début du livre III.

(2) V. notre *Etude sur Pibrac*, 1870, p. 32-43. A. Durand, Paris, et dans le 8e volume des mémoires de la Société des sciences morales de Seine-et-Oise, p. 152-163.

Ces heureuses, et, disons le mot, ces divines aptitudes de notre nature doivent être cultivées. Ce sont des germes qui attendent leur développement. Ne nous contentons donc pas d'avoir un désir amoureux d'entendre et de sçauoir : il faut y joindre encore la pratique, l'action ;

Car la seule action est de vertu l'honneur,
Et par les braues fais apparoist sa splendeur.

Connaître son devoir et l'accomplir, il semble que ce soit tout. Béroalde veut qu'on ait de plus une conviction ferme, la foi, ou, comme il dit, la *fidélité*, principe non moins nécessaire que tous les autres au bonheur et à la durée de la République. Ainsi, nulle inquiétude d'ambition, nulle doute ;

D'autant que le douter,
Tousiours à quelque mal nostre âme vient tenter.

Mais où doit aboutir pour l'individu cette direction inflexible, cette notion absolue du devoir ? A une perpétuelle immolation de l'intérêt personnel ? — Demander à l'homme un sacrifice de tous les jours, de tous les instants, est-ce praticable ? Est-ce juste même ? Il y a des intérêts sacrés, des sentiments personnels que rien ne peut prescrire, qu'il serait odieux de méconnaître et de froisser. Parce que Sabine est devenue romaine « en recevant la main » d'Horace, exigera-t-on qu'elle oublie « Albe, son cher pays et son premier amour ? » Prétendra-t-on qu'il n'y a de vrai sage que celui qui se fait le martyr de ses croyances ? Ou bien encore qu'il faut se donner tout à tous ? Ces principes, excellents en eux-mêmes, seraient très-souvent inapplicables, et heureusement il ne devient que très rarement nécessaire de les appliquer dans la grande rigueur. Les devoirs qu'ils consacrent rencontrent dans la pratique d'autres devoirs

non moins respectables qu'on ne doit pas leur sacrifier. Autrement on arriverait bientôt à la négation de la famille et de la patrie, à une sorte de vertu *humanitaire*, trop vague, trop étendue, pour être profonde, réelle, efficace.

Quelle est donc la règle? La voici telle que la formule notre vieux poète dans des vers dont la simplicité n'est pas dépourvue d'élégance; il l'emprunte d'ailleurs à un fragment d'Ennius, cité par Cicéron (1) :

Il nous faut estre ainsi qu'vn flambeau allumé,
Qui pour le bien publiq est, seruant, consumé,
Et que monstrans tousiours nostre belle lumière,
Nous ne la retirions, auares, en derrière,
Mais permettions, ioyeux, que chacun librement
Ait de nostre clarté l'vsage également,
Donnant de nostre feu à qui en voudra prendre,
Et mesmes à aucuns, pour leur donner, l'estendre.

Telle est l'idée générale du bien; tels sont nos devoirs en tant qu'hommes. En les accomplissant, il nous faut toujours avoir les yeux tournés vers le ciel, car c'est là qu'est notre principe et notre fin, notre éternel modèle; mieux encore, un maître, un père que nous devons servir et aimer, en qui nous devons mettre toute notre confiance, tout notre espoir.

De ces hauteurs, le poète moraliste redescend un peu brusquement sur la terre. C'est Dieu qui a tout réglé; les lois fondamentales de la société émanent de lui; malheur à qui voudrait les changer ou se soustraire à leur empire! Il sait bien d'ailleurs nous les faire aimer :

Et par le mariage,
Attire à son deuoir le plus félon courage.

(1) *De Offic.*, I, 16.

C'est par cette transition un peu étrange que l'auteur revient à l'exposé des devoirs de l'homme, et passe de la morale divine à la morale sociale. Il donne pour base particulière à celle-ci les devoirs de la famille. On doit lui savoir gré d'avoir proclamé courageusement l'égalité de l'homme et de la femme, et d'être revenu ainsi aux principes posés dans la Genèse avec tant de netteté et renouvelés d'une manière si touchante dans l'Évangile. La femme n'est pas seulement la femelle de l'homme; elle a les mêmes facultés générales, la même destinée à remplir. Il ne faut donc pas voir en elle un esclave et ne chercher, en s'unissant à elle, que la satisfaction d'un appétit brutal. Il n'y a pas de vrai bonheur pour celui qui, dans le mariage, rapporte tout à soi. L'égoïsme est naturellement tyrannique et la tyrannie du mariage n'est pas plus durable que les autres. La femme ne se résigne pas toujours à gémir « sous le joug rigoureux, » qui « lui presse le col; » il peut arriver que « d'un cœur généreux » elle le secoue :

D'un mari si sauvage
Mesprisant, corrigeant l'insolence, la rage...
Il la faut donc aimer, non pour ce qu'elle est belle,
Ou pour ce qu'elle plaist, mais pour ce que, fidelle,
Elle attend comme nous, pleine de piété,
La gloire et le bonheur de l'immortalité;
Pour ce que chaste, sainte, agréable et paisible,
Elle aide à trauerser par le sentier pénible
Des erreurs de ce monde, où perdus nous serions,
Si sans aide et confort, tristes, nous respirions;
Pour ce qu'en son labeur sagement diligente,
Le bien, l'honneur, la paix avec nous elle augmente (1).

Tout en regardant la femme comme moralement sem-

(1) Liv. III, f° 31, *verso*.

blable à l'homme et son égale, Béroalde reconnaît cependant qu'elle a des goûts différents, d'autres aptitudes, parce que son rôle ici-bas est différent aussi. En rapport avec le rôle pour lequel elle est faite, ces goûts demandent à être satisfaits, ces aptitudes appellent un légitime développement. L'éducation qui devrait régler les uns et les autres est ordinairement incomplète, et quelquefois tout à fait mauvaise. C'est à l'homme d'y suppléer ou de la refaire : tâche plus délicate que difficile, elle peut être singulièrement simplifiée. La femme, qui de sa nature est faible, aime et admire la force. Que le mari se montre donc fort, c'est-à-dire vertueux, et, à moins qu'il n'ait affaire à un être entièrement perverti, il aura bientôt donné à sa femme une éducation nouvelle. Surtout point de violence; point de caprice non plus : n'excitons pas aujourd'hui des sentiments que nous voudrons comprimer demain. La femme cherche à plaire, c'est un besoin chez elle; c'est une loi de sa nature; elle aime donc la parure : il ne faut pas tour à tour encourager ce goût et le contrarier. Malheur à l'homme qui

... Voudra que sa femme, agréable et mignonne,
En cent diuersités pour plaire se façonne,
Puis, jaloux et changé, en son entendement,
La voudra voir changée en son accoustrement !
L'homme tel en ses fais est tant de fois muable,
Qu'en diuerses façons se trouue dissemblable
La coifure de celle à qui le petit cœur,
Poussé mignardement d'vne gentille humeur,
Or' troussant ses cheueux tous uniment les tourne,
Et ore en demi-rond par-dessus les destourne,
Et meslant les floquetz noués diuersement,
Se donne du plaisir de si beau changement.
Or, l'homme bien souvent, quand son esprit s'esgare,
Plein d'iniuste conseil, morne, chagrin, auare,

Se rongera de soin et ne donnera pas
A sa femme vn denier que sous vn bref compas.
Alors elle possible (ainsi que toute dame
S'ayme et se plaist un peu) logera dans son âme
Ung despit qui enfin la mettra au chemin
De se venger en soy de son mari taquin, etc.

Voilà de l'observation juste, fine, délicate, une analyse et une peinture du cœur qui rappellent déjà, quoique d'un peu loin, à cause surtout de l'imperfection de la langue, Molière, La Fontaine, La Bruyère, l'excellente veine satirique et comique de si bonne heure ouverte dans notre littérature. Ils ne manquent pas dans cet ouvrage, trop souvent confus, les portraits semblables, pris sur le vif; malheureusement ils ne se détachent pas toujours avec assez de netteté de cet ensemble où s'accumulent tant de détails de toutes sortes.

Une autre faute des maris en la conduite de leur femme, faute assez fréquente et non moins funeste, c'est de mettre en contradiction leurs exemples et leurs exigences. On veut une femme qui ait été pure et qui reste pure, et si l'on ne viole pas, dans le présent, sous ses yeux, les lois de la morale, on lui étale avec une fatuité sans vergogne un passé plein d'aventures plus ou moins honnêtes, ce qu'on appelle des bonnes fortunes. Mais un mari, dit notre poète en son énergique langage,

A sa femme ne doit, pour faire du braguard,
Conter de ses amours l'impudique hazard,
Et comme, ieune estant, en sa douce folie,
Il ha, ains que l'aimer, de sa plus belle vie
Consumé la vigueur, la douceur et la fleur.
Car tel discours l'iroit frapper iusques au cœur,
Ou formant en vn coup mille fortes idées,
Luy feroit conceuoir, en ses mornes pensées,
Quelque chose d'estrange et qu'on ne peut nommer.

Tout le reste de ce troisième livre (près de trois cents vers) est consacré aux devoirs de la femme. En vérité, il faut louer le vieux moraliste d'avoir développé avec une sorte de complaisance cette intéressante partie de son sujet : une pareille thèse était toute nouvelle, et il y avait quelque hardiesse à la soutenir. Les anciens ne lui fournissaient presque rien sur ce sujet, et, sauf dans quelques pages de l'*Économique* de Xénophon, la femme partout chez eux se montre à nous dans une sorte de servage, ou bien si nous la voyons dominer, son empire l'abaisse plus que son humble servitude. Nous avons trop longtemps nous-mêmes adopté les idées des anciens sur l'éducation des femmes et sur leur place dans la famille et dans l'État ; nous avons imité leurs négligences et plus encore leurs complaisances ; nous en avons souffert et nous en souffrons encore, en dépit de bien des réformes sages et de véritables progrès. Aussi, sans demander, à l'exemple de quelques rêveurs, pour la femme et pour l'homme une égalité impossible de droits et de devoirs ; sans prétendre qu'il peut et qu'il doit y avoir pour les deux sexes une éducation toute semblable et même commune, il est juste de penser sur ce point comme notre poète, de voir comme lui un danger à enfermer dans des occupations frivoles ou dans des travaux tout matériels cette âme qui a charge d'âmes, souvent à un âge où, dans l'autre sexe, on n'est encore qu'un enfant, tout au plus un jeune homme en butte à tous les orages des passions. Or, ces soins de la mère, minutieux, délicats, incessants, laissent dans la vie du petit être si tendre et si attentif qui les reçoit des impressions que rien ne saurait effacer jamais.

V

Suivons bien la marche de l'auteur : malgré un peu de trouble résultant de ses redites, de ses retours aux mêmes idées, elle est assez régulière. Le point de départ, trop peu marqué, est le principe socratique, la connaissance de soi-même, le γνῶθι σεαυτόν. Cette étude de l'âme par la conscience et la raison révèle en nous deux lois primordiales : l'amour et le devoir. Essayons de les mettre d'accord, et nous aurons réalisé en petit l'idéal d'une parfaite république.

De même pour la famille. Que l'amitié et le devoir y tiennent chacun sa place, et, au lieu de se faire la guerre, s'entr'aident et se fortifient, il y règne la concorde, la paix féconde, le bonheur.

Arrivons à l'État. Qu'est-ce autre chose qu'une grande famille, ou même qu'un corps animé et bien organisé ? L'auteur rencontrait là, comme cela lui était arrivé ailleurs, comme cela était arrivé à bien d'autres, chez les anciens notamment et à peu près dans la même mesure, il rencontrait une idée grande et féconde ; mais il ne fit que l'indiquer, et, l'ayant effleurée, la laissa échapper. C'est l'idée d'une société humaine, peuple, nation, Etat, considéré comme un être vivant, doué de toutes les propriétés, de toutes les facultés, de toutes les forces nécessaires pour vivre, et ayant conscience de sa vie, c'est-à-dire de l'usage qu'il fait et doit faire de ses forces, pour durer, agir selon sa nature, et se perpétuer. Si au lieu d'une conception vague, incomplète, fugitive, d'une sorte de métaphore, il eut fortement saisi cette idée de l'animal social, il en aurait tiré pour sa théorie de la République des conséquences qui lui auraient donné une toute autre valeur. Admettez, en effet, une cons-

cience sociale, vous faites de l'Etat un être moral, responsable aux mêmes titres que l'individu et reconnaissant, lui aussi, divers motifs d'action : la passion ou l'intérêt, le devoir ou l'honneur. De là les caractères bien différents que peut revêtir la politique d'une nation, soit dans ses affaires intérieures, soit dans ses rapports avec l'étranger. De là un *criterium* infaillible pour les appréciations de l'histoire. Mais les vues de Verville sont plus bornées; il prend les choses comme il les trouve; il n'en cherche ni l'essence, ni les origines; il ne se préoccupe que d'en assurer la durée, en les maintenant chacune à sa place et dans son rôle, comme on va le voir. Toute la morale sociale ou politique — c'est tout un pour lui — se réduit donc à cette règle : établir d'une manière durable l'ordre, qui comprend la concorde et l'activité. Voilà la méthode suivie par l'auteur de l'*Idée de la République*. En quittant la famille pour l'État, il entre au cœur même de son œuvre. Nous l'avons dit, son idéal politique est une bonne monarchie. Cette doctrine à laquelle il arrive en prenant pour point de départ l'étude de l'homme, il la saisit *à priori*, si, suivant la méthode théologique, il part de Dieu. Dieu, il ne faut pas l'oublier, pour les platoniciens comme pour les chrétiens, est l'éternel modèle qu'on ne doit jamais perdre de vue. Or Dieu est roi et seul roi. Toutefois, sans négliger cet argument, Béroalde préfère celui qu'il tire de la nature même de l'homme. Au corps il faut une tête, à la famille il faut un chef, à l'État il faut un roi. Mais le corps, la famille, l'État, outre leur chef, ont besoin d'une âme. Cette âme dans l'État, c'est la loi, en d'autres termes, le devoir réduit en formules, suivant les différents rapports des hommes entre eux. La loi, naturellement, est au-dessus du roi; elle peut, à la ri-

gueur, exister sans lui; il ne peut rien, il n'est rien sans elle.

Mais qui fera la loi? Il y a sur ce point dans le livre de Béroalde une lacune qu'il ne semble pas même avoir aperçue. Dans sa machine politique, nous voyons bien ces deux grands organes : le pouvoir exécutif, le roi, le pouvoir judiciaire, les parlements, les tribunaux. Mais la puissance législative ne se montre nulle part bien distincte. Pensait-il que l'idée abstraite du droit et les applications pratiques qui en dérivent et qu'elle doit dominer, étaient suffisantes? qu'une magistrature, honnête et éclairée, trouverait toujours dans son esprit et dans son cœur, dans sa conscience, la meilleure manière d'interpréter la loi, quelle qu'elle fût, et que là encore aucune innovation n'était rigoureusement nécessaire? Cela est probable. Ainsi, comme nous l'avons remarqué, ce livre n'est pas l'œuvre d'un révolutionnaire, pas même l'œuvre du sceptique effronté qui se révèle à chaque page du *Moyen de parvenir*. La République, pour durer, pour vivre, n'a besoin que de conserver pure son essence et de maintenir entre tous les éléments qui la composent un parfait équilibre. Un pareil ordre de choses a pour conséquence nécessaire le régime des castes, l'immobilité. Mais cette immobilité que l'auteur confond sans doute avec la stabilité, la tranquillité, la paix, est-elle possible? N'est-elle pas une chimère pire que les plus téméraires utopies? Ne voit-on pas qu'il y aura, dans ces classes, dégénérescence, extinction même? Toutes ces questions et d'autres non moins graves, Béroalde ne se les est pas même posées. Hélas! comme tous les faiseurs de systèmes politiques, il n'oublie qu'une chose qui peut y causer bien des dérangements, c'est l'invasion des passions et des intérêts, c'est l'usage bon ou mauvais de la

volonté, de la liberté; c'est l'activité si diverse, la vie si compliquée de l'animal social.

Une fois admis comme vérité démontrée que la monarchie est la meilleure forme de gouvernement, Verville trace au roi ses devoirs comme au plus simple citoyen. C'est le sujet du livre IV. Il y montre naturellement cette magistrature suprême en compagnie de ses deux plus fermes appuis, la justice et la noblesse. C'est par les devoirs des juges et par ceux des gentilshommes que se termine ce livre. Le poète se fait de la magistrature l'idée la plus haute. Dans le *Moyen de parvenir*, il a touché avec sa légèreté habituelle, mais d'un trait sûr, un des pires abus de son temps, la vénalité des charges. « Ceux qui en profitent, a-t-il dit, font serment de n'auoir pas acheté leurs estats, et toutesfois l'argent en est en-encore escrit en leurs doigts. » Ici il recommande avant tout aux magistrats de juger selon leur conscience, sans penser à leur intérêt :

..... Le magistrat, humble et de bon vouloir,
Sans regarder à soy, cherchera son deuoir,
Deuoir qui dessus tout gît en la conscience,
Non en l'authorité, n'en la vaine science.

C'est une protestation remarquable contre tant de lois contradictoires, embrouillées encore par des gloses et des commentaires non moins discordants, qui faisaient de l'étude du droit la science de la chicane. A une époque où les procès, compliqués par cette cause et par bien d'autres, usaient quelquefois plusieurs générations de plaideurs, Verville réclame avec la même énergie la prompte exécution des affaires :

Que seruent tant de sacs qui en vos chambres pendent,
Juges, et qui tousiours sans dépendre dépendent ?

Que seruent les délais si longtemps prolongez ?
Que sert-il que soyez de nos causes chargez,
Si vous n'y pouruoyez, et maintenant encore
Que, le chapeau baissé, humble chacun honore
Les marques de vos pas (1) ?...

Et plus loin, s'adressant aux procureurs, « solliciteurs de vous, » dit-il,

Non du pauvre plaideur, dont la cause perdue
Attend, et assez tard, par votre aide l'issue,
Mais de votre profit qui vous fait amasser
Mille papiers confus, mille fois commencer,
Or's par appointemens, et ores par requestes,
Or's par conclusions, mémoires et enquestes,
Articles, examens, arrests, productions,
Pièces, racolemens, interrogations,
Reproches, contredis, saluations, surprises,
Demandes, actions, faites à prendre ou prises,
Adiournemens, deffaus, et confrontations
Auec tant d'incidens et d'informations,
Ains que venir au point dont la iuste sentence
Ou le tort ou le droit doit mettre en éuidence.
Entre plusieurs de vous c'est vn point arresté
Qu'il est souuent besoin d'oublier l'équité,
Et tenir en longueur la partie abusée
Tant que pauure elle soit de tous biens épuisée,
Afin qu'elle recherche et monsieur et son cler
A qui souuent à peine elle pourra parler
Quatre mots à loisir, encor que sa pensée
A tous mots en sa main soit chèrement pesée, etc. (2). »

En principe, la noblesse du sang n'existe pas : Nous sommes tous sortis du premier couple que Dieu a créé :

Deux Adams n'ont esté, deux Eues n'ont eu estre.

La noblesse n'est pourtant point un vain préjugé. Il

(1) F° 48, *verso*.
(2) F° 49, *verso*.

était naturel d'honorer les services rendus. Ces honneurs, ces récompenses ont passé insensiblement aux descendants de ceux qui les avaient mérités. La reconnaissance a dû souvent consacrer cet usage; une influence acquise, une puissance bien établie ont pu y contribuer aussi. Mais le bon sens et la philosophie n'ont jamais cessé de protester contre toute noblesse héréditaire, à moins qu'elle ne brille dans chaque individu de l'éclat des vertus personnelles. « Noblesse oblige ; » Béroalde développe ainsi cette vieille maxime :

Or, celuy qui de sang ou de vertu viendra
A cest heureux degré, sans cesse taschera
De monstrer qu'à bon droict retiré du vulgaire
Il hait tout ce qui est à la vertu contraire (1).

La noblesse, en France, se recrute dans la magistrature et dans l'armée : elle apporte avec elle de grands privilèges, mais aussi des devoirs d'autant plus grands. Ces charges, ces services obligatoires sont le prix des avantages attachés à la noblesse, sans quoi ils seraient iniques, odieux, insupportables.

VI

On le voit, comme nous l'avons dit, Verville ne change rien à l'ordre établi : il admet la monarchie telle qu'il la trouve constituée, appuyée sur la justice et sur la force, sur la magistrature et sur la noblesse. Mais son véritable appui et le plus solide, c'est le devoir, — le devoir non moins obligatoire pour les rois que pour les autres hommes; on n'est pas roi pour son plaisir :

Or le Roy n'a receu du Roy la dignité
Pour suyure sans souci le train de volupté,

(1) F° 51, *verso*.

Ou pour à ses plaisirs abandonnant sa vie
La flatter des douceurs où elle est asservie
Et n'auoir dans le cœur pour sagesse et conseil
Que les trompeurs appastz de l'amour d'vn bel œil (1).

Non seulement le prince ne prendra conseil que de la justice, mais il ne devra jamais se croire absolu ; il s'entourera de sages conseillers. Il devra aussi rendre compte de ses actes. Voilà le principe même du gouvernement représentatif. Écoutez le vieux poète :

Celuy qui longuement régner en paix voudra,
Il aura l'équité dedans l'âme engravée,
Et ne prendra iamais conseil à la volée,
En tout ce qu'il fera, rengé sous le deuoir,
Modérera tousiours par aduis son vouloir.
Encor qu'il soit premier et que prince il commande,
Si faut-il que raison de ses actes il rende (2).

Point donc de tyrannie : elle est odieuse, insupportable, plus dangereuse pour le prince que pour les sujets. Que le roi se souvienne toujours que son devoir et celui du peuple ne font qu'un :

Le cyment plus liant qui plus retient en vn
Les peuples et le Roy pour le deuoir commun,
Est au doux commander l'obéir volontaire;...
Le Roy sera courtois et d'une amitié sainte
Honorera son peuple et l'*aura sans contrainte ;*
Le peuple adorera l'alleure de son Roy,
Et l'aimant rangera son cœur dessous sa loy (3).

C'est la théorie du roi père du peuple, époux de la République, administrateur responsable des biens de la communauté, rêve touchant des meilleurs esprits, — nos grands jurisconsultes. Ces idées couraient partout

(1) F° 42, *verso.*
(2) F° 42, *verso.*
(3) F° 47, *verso.*

alors, et jusque dans la monarchie la plus absolue, l'Espagne. Dans le *Tacito español*, B. Alamos de Barrientos déclare au roi que « pour bien gouverner, il doit se considérer comme le tuteur et non le seigneur de ses sujets et de son royaume; il ne doit pas oublier qu'il a à rendre compte de son administration (1). » Nous voilà bien loin de la doctrine féodale, plus loin encore de la théorie césarienne. Malheureusement Béroalde se laisse emporter par son enthousiasme pour la royauté qu'il se figure, et il laisse échapper un mot fâcheux : « Le peuple *adorera.* » Fâcheux, car il faut malheureusement y voir autre chose qu'une métaphore ou une hyperbole poétique. Les rois sont des dieux; le poète le dit sans doute et le répète pour leur donner une haute idée de leurs devoirs, quand il représente les bons rois

De leur peuple adorés autant que petits dieux;
Car ils sont grands et saincts, honnestes, admirables,
Portants le nom de Dieu, pour luy estre semblables (2).

Fort bien, car cela revient à dire : soyez dignes d'estre adorés et l'on vous adorera. Mais quel danger, et comme voilà bien la porte ouverte à toutes les bassesses de l'adulation ! Le flatteur, en se prosternant devant son idole, lui reconnaîtra sans peine toutes les vertus d'un Dieu, et sans peine aussi lui persuadera qu'elle les possède. On peut en dire autant des vers suivants :

Comme du beau soleil, fontaine de lumière,
Se montre la clarté, nette, pure et entière...,

(1) El principe para governar bien, tengase por tutor, y no señor de sus vasallos y de su reino; y piense que ha de dar cuenta de la administracion. B. Alamos de Barrientos, *Tacito español*, p. 13.

(2) F° 43, *verso.*

Faut qųe le sage Roy, aymant la piété,
Luyse sur ses suiets d'vne belle clarté, etc. (1).

A merveille! voilà le roi-soleil! Tant qu'il fera son devoir de répandre la lumière et la chaleur, nous lu donnerons volontiers ce titre. Mais le souverain, cet astre, est en même temps un homme, et n'y a-t-il pas à craindre qu'en le plaçant si haut, si loin de la terre, qu'en le faisant si grand, on ne lui fasse oublier qu'il est homme, et qu'il ne finisse par croire, selon son caprice, que les choses humaines sont dans sa main ou qu'elles lui sont étrangères?

Avec une pareille idée de la royauté—le roi, lieutenant de Dieu, le roi-soleil, le roi-Dieu — Béroalde de Verville arrive, par une conséquence nécessaire, à l'unité absolue. Ce rêve, comme tous les politiques de cette époque et du siècle suivant, il s'y complaît, il le caresse.

Et chascun au pays, *fera profession*,
Sous *vn* Dieu, sous *vn* Roy, d'*vne* religion (2).

Dès lors, plus de liberté de conscience; il faut contraindre les dissidents à subir la loi religieuse, comme la loi politique, ou les chasser du royaume : c'était sans doute un besoin du temps, un dogme qui s'imposait à tous les esprits : ne les condamnons pas trop au nom de nos idées modernes; ne nous hâtons pas de relever dans ces vieux penseurs des contradictions inévitables. Ils aimaient bien la liberté, ils l'aimaient autant que nous, mais ils pensaient que, pour être libres, il faut vivre d'abord, et ils voulaient, dans le peuple, fortifier la vie, l'union formée par la loi. Rendons-leur aussi cette justice que, s'ils donnent à la royauté des titres superbes,

(1) F° 43, *verso*.
(2) F° 47, *verso*.

ils lui donnent par là même la redoutable formule de ses obligations. On peut préférer, — et c'est tout à fait notre avis, — à ce dangereux idéal d'un roi-soleil, d'un roi-dieu, la forme si sensible, si touchante de la vieille royauté française, type nullement chimérique, plus ou moins réalisé dans quelques-uns de nos anciens rois, et surtout dans saint Louis. Mais au XVI[e] siècle, cette royauté n'était plus possible. Fatalement, insensiblement elle avait changé son caractère d'abord tout paternel. De ses deux qualités essentielles, la force et la bonté, la première avait peu à peu supplanté la seconde. C'est en se fortifiant, ou pour se fortifier ainsi, que la royauté a fait l'unité française. Car cette idée-là, en soi, ne lui est pas venue, n'a pas pu lui venir. Dans l'accomplissement de cette tâche, les légistes l'ont servie avec zèle : la royauté aurait dû continuer de s'appuyer sur eux, mais avec franchise. Eux, du moins, ils lui traçaient son devoir, sans donner pour passeport à la vérité d'éblouissantes métaphores. De paternelle, et, pour ainsi dire, de domestique, elle serait devenue nationale, ou, comme on dit aujourd'hui, représentative. Elle pouvait recevoir du Parlement, tel qu'il tendait à se constituer de plus en plus, ce caractère nouveau, cette véritable force. Le Parlement comptait sur un pareil ordre de choses et sur la grande place qu'il y occuperait. Mais la royauté de moins en moins pouvait supporter le partage : l'opposition, en quelque endroit qu'elle la trouvât, l'importunait; ses longues luttes, ses dangers, ses victoires si chèrement achetées l'avaient faussée, profondément corrompue. Effrayée du rôle qu'avait joué la noblesse dans la Guerre de cent ans, où l'on vit combien étaient fragiles les liens de la féodalité, elle voulait de plus en plus concentrer le pouvoir, le tenir tout dans ses mains, renouveler cette

vieille et dangereuse idée romaine du prince incarnation de la loi, loi vivante, *lex animata*.

C'est à cette tâche que se dévouèrent Charles VII, Louis XI, François Ier. Malheureusement la loi personnifiée dans ces princes ne fut trop souvent que leur volonté, *fuit pro ratione voluntas*, et ils se mirent au-dessus de la vraie loi, de la loi éternelle, de la loi commune, devant qui rois et sujets sont égaux. Charles VII, le premier de nos rois absolus, est aussi le premier qui ait eu une maîtresse en titre et publiquement avouée. La politique de Catherine de Médicis, régnant sous le nom de ses fils, si elle a un sens, n'en a que comme continuation de celle des rois à partir de Charles VII ; réduire à l'impuissance une turbulente noblesse ou l'exterminer. L'opinion bien arrêtée de cette reine était, selon un contemporain, « que, tandis qu'on aura en France des grands aisnez de noblesse, le roy y aura des contrerolleurs, et partout, par un moyen ou par autre, il les faut exterminer avec tous les adhérans. Que, pour cela, on n'aura point faute de nobles; qu'il y a assez d'Italiens et de Français de basse condition, qu'ils annobliront pour tenir tous les fiefs du Royaume, etc. »

Protestants et catholiques étaient égaux à ses yeux, pareillement ennemis, s'ils étaient puissants, — pareillement voués à la destruction.

Si cette idée formidable eût été servie par des hommes à tête forte et froide, elle avait grande chance de réussir: mais ces princes au profit desquels devait se constituer cette royauté quasi divine, auraient dû d'abord ne la point avilir. Or, on eût dit qu'ils faisaient — le dernier surtout, Henri III — leur possible pour la rendre méprisable. Aussi, jamais avant 92, les idées républicaines ne prirent en France un essor si hardi. La démagogie de

1593 n'a rien à envier à celle de 1793. Les mêmes fureurs se reproduisirent presque jour pour jour à deux siècles d'intervalle, et les résultats furent, en définitive, identiques : ils furent à l'avantage du pouvoir absolu. Henri IV fut un prince très absolu, un bon despote, mais un despote. Les désordres des Valois, les folies de la Ligue, les prétentions excessives du protestantisme avaient reculé de plus d'un siècle l'avènement de la liberté en France.

Comme il arrive toujours, la royauté triomphante exagéra son principe : elle reprit avec une ténacité et une ardeur extrêmes ses anciennes tendances à la domination absolue. Plus de contrôle ; elle n'en voulut souffrir de personne, ni du Parlement, ni de la noblesse, ni de l'Eglise, ni surtout du Pape. La part excessive que Rome avait prise dans les affaires de France, durant la deuxième moitié du XVIe siècle, était toujours présente à l'esprit des rois : ils voulurent être maîtres dans toute la force du terme, et il se trouva des hommes pour leur répéter sur tous les tons — à eux et à la France — qu'ils avaient le droit de l'être. De ces idées : le roi est un soleil, un lieutenant de Dieu, un Dieu sur terre, on ne tira plus qu'une conséquence : il est infaillible, il est adorable. Nous voilà loin des conseils que lui donne avec tant de fermeté Béroalde de Verville. Nous voilà loin surtout des maximes sévères de la vieille jurisprudence : « Le Roi est administrateur de la République, etc. » En 1615, un jurisconsulte nommé Dujay fait imprimer un traité intitulé : *La grandeur de nos Rois et leur souveraine puissance*. Dans ce livre dédié, à « Très chrétien et très puissant *Monarque* Louis XIII, roi de France et de Nauarre, » et publié à Paris « ce mois de Ianuier 1615, durant la teneuë des Estats, » comme dit textuellement le

titre, on lit nombre de propositions telles que celles-ci :

« On n'ose dire la vérité : ce papier la vous dira : Sire, c'est que vostre espée ne recognoist aucun, estant souverainement grande et très grande en souveraineté. Vous estes *Dieu en terre*, ne recognoissant que Dieu au ciel, icy bas *lieutenant du Très Haut*. »

Ce traité est dirigé surtout contre les prétentions de Rome à une sorte de suprématie même temporelle sur toutes les couronnes : mais c'est évidemment aussi un plaidoyer pour la puissance absolue des Rois : il finit par ces mots : « Non sans suiet d'auoir mis la main à la plume, le mal naissant, pressant, croissant, les effects dangereux. O clergé françois, noblesse royale, Parlement sacré, pensez icy à cecy. » En vérité, on se demande ce qui, en 1615, pouvait justifier ce cri d'alarme. Il n'y a qu'une explication possible. L'auteur semble l'indiquer lui-même dans sa conclusion. L'impression d'horreur causée par l'assassinat de deux rois durait encore. A vingt ans d'intervalle, Henri III et Henri IV étaient tombés sous le poignard de deux fanatiques. Le jurisconsulte s'écrie : « Surtout, ô François, fondez en larmes, espris d'vn regret, mais extrême; lamentez la funeste mort de deux augustes Rois, vrais catholiques, magnanimes princes, surtout ce grand Henry, etc. » (Page 250.)

Mais, je dois le dire, Dujay, fidèle encore aux anciennes idées dont nous avons trouvé la remarquable expression dans le poème de Béroalde de Verville, s'il exagère la puissance royale, exige aussi beaucoup d'elle, car il veut qu'elle résume toutes les vertus : « O grand Dieu, donne à ton oingt sacré, nostre Roy, l'heur d'Auguste, la bonté de Traian, les conquestes d'Alexandre, les victoires de César; que Constantin, saint Louys, le

Père du peuple, reviuent en lui. » (Dédicace). — Nous ne sommes pas loin de l'époque où l'on ne se contentera plus de lui souhaiter tout ce bonheur, toutes ces vertus, où on lui dira, avec Balzac, qu'il les possède.

VII

Nous avons insisté bien longuement sur cette partie du poème de Béroalde de Verville : l'idée de la royauté; le sujet, croyons-nous, en valait la peine. Reprenons notre analyse.

Il faut rapprocher du troisième livre le cinquième qui en est la suite naturelle. Le troisième, en effet, traitait du mariage et des devoirs des époux; il s'agit dans celui-ci de la famille et particulièrement de l'éducation des enfants. Devoirs de la mère, devoirs du père, devoirs des maîtres chargés de la direction intellectuelle et morale de la jeunesse, soit dans l'enseignement privé, soit dans les écoles publiques, devoirs mêmes de l'élève, dans quelque condition qu'il se trouve placé et quels que soient les objets de l'instruction qu'il reçoit; le poète passe en revue tous ces devoirs, il les analyse avec soin, avec autorité. Grand ou petit, nul ne doit s'y soustraire; ils font partie de l'ordre universel auquel chacun doit contribuer. Malheur donc à l'oisif! malheur à qui ose

vn iour passer
Sans auoir, studieux, de faict ou de pensée
Sa dextre diligente à quelque œuure aduancée !

Que chacun accepte ici-bas sa tâche et l'accomplisse de bon cœur; c'est le moyen de la rendre facile et douce. Ainsi, dans la maison, que le maître sache bien qu'il n'a pas seulement des droits sur ses serviteurs, qu'il a aussi d'austères devoirs; car il a, pour ainsi dire, lui aussi,

charge d'âmes. Que de son côté le serviteur ne voie pas dans son maître un ennemi. Le poète moraliste développe avec complaisance ces obligations réciproques. Mais sa théorie doit paraître aujourd'hui bien surannée, bien inutile; elle a été faite pour une époque où les serviteurs, appelés *domestiques,* méritaient assez souvent ce nom, faisaient réellement partie de la *maison* (domus) et n'avaient d'autres intérêts que ceux de la *maison* qui leur donnait le vivre et le couvert, des soins de toute nature et surtout de bons exemples. Ce cinquième livre est un des plus remarquables du poème. Ici encore, Verville a devancé son siècle, en donnant aux mères, après Plutarque, après l'Hospital et avant Scévole de Sainte-Marthe (1), ses illustres contemporains, le conseil d'allaiter elle-même leurs enfants.

Ainsi la loi du devoir éternelle, universelle, telle est l'idée dominante du poème de B. de Verville; c'est tout le contrepied du *Moyen de parvenir* où chacun des personnages n'a en vue que son intérêt ou son plaisir, et cherche à prouver qu'il en a toujours et partout été ainsi. Certes il a fallu à l'auteur de ce drame bouffon une forte dose d'effronterie et de scepticisme pour nous montrer les plus grands sages, les plus purs héros de tous les temps se confondant à plaisir avec les plus vils et les plus odieux acteurs de la comédie humaine, dans les hasards d'une conversation à bâtons rompus, dans les scènes mal liées d'une immense farce où pas un des personnages historiques ne retient et ne montre rien de son caractère connu. Pascal (2), lui aussi, a aimé un jour à se représenter Platon, Aristote en déshabillé, mais entre en faire *d'honnêtes gens qui rioient comme les autres avec*

(1) *Pædotroph.*, 1, 61 et ss.

(2) *Pensées,* 1re partie, articles II, 55.

leurs amis et les mêler à ce qu'il y a de pire parmi les hommes dans une sorte d'abbaye de Thélème, plus grossière et moins spirituelle que celle de Rabelais, il y avait loin, trop loin, et la raillerie sceptique est mal venue à se jouer ainsi.

Le sixième livre se lie étroitement au précédent, et il a plus d'originalité. Partant de ce principe qu'il doit y avoir « dans la République de toutes sortes d'estats et surtout de ceux qui seruent à l'entretènement des membres de la communauté (1), » et de cet autre « que l'entretien du bien publiq consiste autant en ce que les petits aident qu'en la puissance des plus apparents (2), » le poète passe en revue toutes les professions, tous les métiers, non pour les enseigner, mais pour « inciter les artisans à deuoir (3). » C'était là assurément un sujet nouveau pour la philosophie, et l'on doit savoir bon gré au poète qui a trouvé le moyen de glorifier le travail en lui donnant la conscience de sa dignité. Disons que son œuvre porte ici sa récompense en elle-même, car jamais il n'a été mieux inspiré. Son point de départ, d'ailleurs, est excellent, et il l'a indiqué, même dans son sommaire en prose, sous une excellente forme :

« La République représente le corps humain, et le corps humain la représente, monstrant évidemment par là qu'il faut prendre pli et suyure quelque estat : par ainsi sont suyuis de malheur importun ceux qui, ou négligens ou infortunez, sont en République ainsi que pierres iettées auprès les murs d'vn bastiment (4). »

(1) F° 66, *verso.*

(2) F° 67, *recto.*

(3) F° 68, *verso.*

(4) F° 66, *verso,*

Et ailleurs (1) : « Il règne vn autre vice pire encore (que l'âpreté au gain), c'est le mespris de tout; car sous l'ombre que celuy qui en est entaché, qui aura vn mestier, en sera fier, sot et présomptueux et abuseur : aussi l'on n'en emporte pas le péché en terre, car ung fumier ou les derniers coins d'vn hospital tesmoignent, après ses douleurs, qu'vne malheureuse fin a respondu à vne inique vie. »

Béroalde de Verville tire, d'une façon assez ingénieuse parfois et parfois puérile, de chaque profession des conseils applicables à ceux qui s'y livrent. Ainsi le potier « sur sa roue en rondeur agitée » montre que notre vie n'a point d'arrest certain,

car d'vn incertain cours
Sans en cognoistre rien nous vsons quelques iours. »

Que l'architecte imite l'éternel créateur; que le maçon n'oublie pas

de garder en tout lieu
L'honneur et le deuoir et la crainte de Dieu,
Qui sont le vray cyment qui conioint nostre vie
D'vn lien éternel en nostre compagnie.

Que le charpentier ait l'âme droite comme sa ligne; que le couvreur nous enseigne l'audace unie à la prudence.

Quelques métiers sont peu honorés : tels sont ceux de marinier et de charretier : on y contracte l'habitude du blasphême. Verville n'est pas tendre pour ceux qui commettent ce crime.

..... Il faut qu'en ce lieu les magistrats prudents
Corrigent leur erreur *par peur et par tourments.*
Le cordier se tiendra pour leur faire service,
En préparant aussi la corde du supplice.

(1) F° 68, *verso.*

Le fouet et la potence ! Verville trouve le moyen de renchérir sur les rigueurs de saint Louis. Que nous voilà loin des jurons mal déguisés du *Moyen de parvenir !*

Une autre profession peu estimée, c'est celle de lanternier. Sûr de gagner sa vie (curieux détail à une époque où l'éclairage public étant inconnu, chacun était obligé, pour sortir le soir, de se munir d'une lanterne), il se donne peu de peine, *il lanterne* sans cesse,

..... Il est nonchalant et pour tant on accuse
D'estre vn vain *lanternier* cil qui du temps abuse.

Mais il y a aussi les professions nobles : celle du verrier, par exemple, qu'on pouvait exercer sans cesser d'être gentilhomme; celles de médecin, de chirurgien, toutes celles qui se rapporteut à la confection des livres, papetier, imprimeur, relieur, etc. Toutefois pour notre poète, comme pour Cicéron, le plus beau des états manuels, le plus digne de l'homme, c'est l'agriculture; c'est aussi celui qui peut ici-bas donner le plus de vrai bonheur. B. de Verville développe cette pensée dans un très sec et très prosaïque résumé de l'admirable épisode de Virgile :

O fortunatos nimium, sua si bona norint,
Agricolas !...

Le septième livre est naturellement un résumé des six autres. Le poète a fait comme il dit dans le *Discours* sur ce septième livre : « Nous auons mis la vertu pour fondement de la République ; faisons-la le cyment d'icelle ; » il a tracé les devoirs de l'homme dans toutes les situations de la vie. Il se résume en proposant à l'homme pour modèle l'univers, ce grand tout qui obéit aux lois de son créateur, de son maître, de son Dieu : que peut-on faire de mieux que de suivre un si saint exemple ?

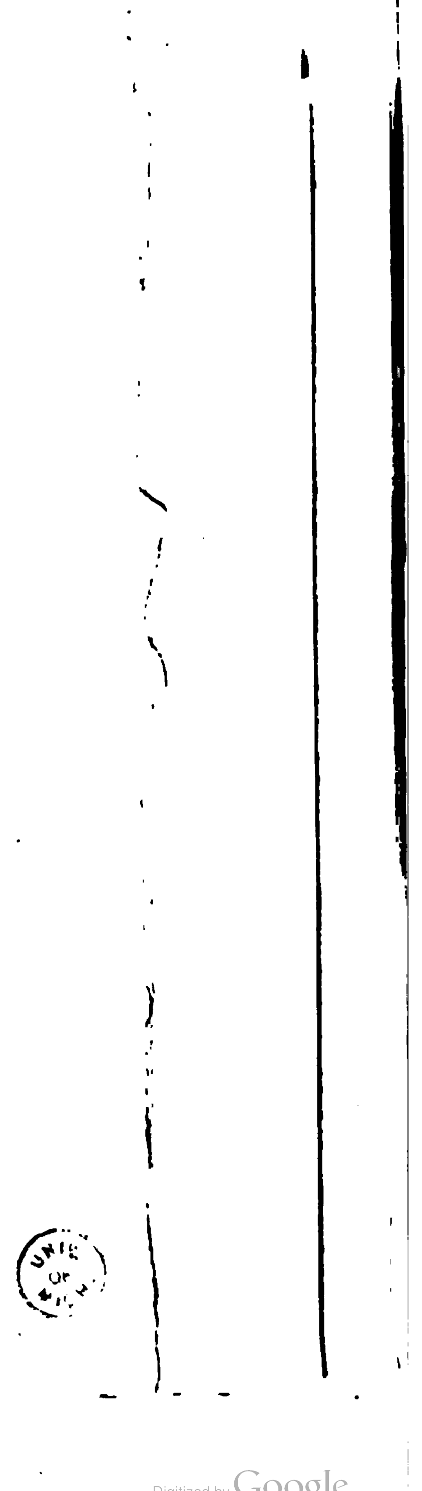
Béroalde de Verville n'est donc pas un novateur téméraire; il est un conservateur (du bel édifice qu'il rêve, plus qu'il ne le trouve réalisé); et en cela, comme Aristophane, décrivant avec enthousiasme la vieille république d'Athènes, il est utopiste. Il n'aime pourtant pas le bien d'un amour purement platonique, car il condamne sans pitié.

Cil qui sans crainte
Forfait contre son Roy et sa couronne sainte,
Ou de la République essaye effrontément
D'esbranler, impudent, le iuste fondement :
D'autant que, par deuoir estant en soy unie,
Celuy qui ne s'y tient en corrompt l'harmonie,
Et machinant ainsi contre ses saints accords,
Est, à droict condamné, digne de mille morts.

Ainsi, on le voit, dans ce livre il n'est bien question, au moins en apparence, que d'une république idéale « universelle. » L'auteur n'a pas voulu qu'on le soupçonnât de chercher à introduire dans l'état de choses le moindre changement. Il a horreur du nom de *perturbateur*, comme il dit, de révolutionnaire, comme nous dirions aujourd'hui : il en craindrait pour lui les conséquences. Mais ses déclarations à ce sujet ne nous semblent pas très nettes : ainsi il y a certainement de la subtilité à dire qu'*il n'est pas possible de changer les républiques* (gouvernements); mais qu'on peut *bien les corriger et faire vivre en devoir*. Voilà une maxime bien élastique. Il est vrai que l'auteur, encore très bon platonicien en ce point, ajoute qu' « on peu bien discourir selon son aduis d'vn moyen de République dont l'ordonnance serait agréable. » Ce qui implique l'abstention de toutes autres armes que celles de la persuasion.

Enfin, ce qu'il y a de plus clair dans ce livre, c'est que

l'auteur donne nettement pour base à sa politique le devoir ou la vertu qui n'est que la pratique du devoir. Et le devoir, pour lui, est universel ; il l'impose à tous les membres de l'État, et avec la même sévérité au souverain et au dernier des citoyens. A cet égard, Béroalde de Verville est certainement dans le vrai ; il s'élève bien au-dessus de ces théoriciens de tous les temps qui ne savent parler à l'homme, peuple ou roi, que de ses droits, au risque de faire naître des prétentions exagérées et d'allumer de dangereuses passions.



UNE CHARTE CARLOVINGIENNE

ET

UNE CHARTE DU MOYEN AGE (1)

COMMUNICATION

Faite à la Société des sciences morales des lettres et des arts de Seine-et-Oise

PAR M. VICTOR **BART**

Le plus ancien manuscrit de ma modeste collection remonte au temps de Charlemagne. On peut considérer comme presque miraculeuse la conservation de cette pièce. Il est même probable que sans les recherches auxquelles je me suis livré avec opiniâtreté pendant bien longtemps, en compulsant dix ou douze mille vieux parchemins, ce document du VIIIe siècle, qui avait été sauvegardé durant plus de mille ans, serait actuellement anéanti (2).

(1) A ces chartes se rattache le souvenir de Charlemagne, de Théodrade, l'une de ses filles, de Carloman, son frère, de Louis VII, de Suger, d'Héloïse et d'Abélard.

(2) Dans la nuit du 4 août 1789 et depuis, on a détruit un nombre incalculable de vieux parchemins manuscrits. Quand on ne les brûlait pas, on les coupait par morceaux, soit pour les coller sur toutes sortes de cartonnages, soit pour couvrir des vases de conserves. L'abolition des privilèges était assurément une excellente chose, mais on n'aurait pas dû aller jusqu'à la destruction des monuments écrits de notre histoire.

La dernière de mes pièces historiques émane du personnage, pour nous tristement célèbre, que l'on a appelé « un grand barbare, » comme s'il remontait aussi au temps de Charlemagne, c'est-à-dire à l'époque où régnait ce redoutable chef des Francs dont les historiens allemands se sont emparés au profit exclusif de la nationalité allemande. — Je veux parler de M. de Bismarck. — Ce document, qui est probablement unique entre les mains d'un simple collectionneur, marque la fin du trop mémorable siège de Paris.

Entre ces deux dates extrêmes, j'aurai à vous parler du roi Louis le Jeune, de Catherine de Médicis, de Louis XIV, de Washington, des princes de Condé, du conventionnel Condorcet, du général Belliard, du général Bonaparte, de la Restauration, de la révolution de 1830 et de celle de 1848, du prisonnier de Ham, le prince Louis-Napoléon, et du maréchal Bugeaud. Presque tous ces documents sont inédits.

Les pièces autographes inédites ont un double attrait. Elles sont souvent intéressantes par ce qu'elles contiennent, c'est-à-dire par les renseignements ou les éclaircissements que l'on peut en tirer, surtout pour l'histoire. La vue des autographes, même publiés, n'est pas non plus à dédaigner. L'examen attentif d'un manuscrit présente un intérêt qu'on ne saurait méconnaître. Cet examen fait surgir d'utiles réflexions, si l'on se reporte par la pensée au temps où vivait l'auteur. Lorsque l'autographe émane d'un homme célèbre, on considère, avec une sorte d'émotion, les caractères tracés de sa main. Si l'auteur a éprouvé quelques hésitations à propos des idées émises ou des expressions employées, s'il a fait des modifications ou des corrections apparentes, on peut arriver à se rendre compte du travail d'esprit

qui les a amenées. On fait quelquefois certaines autres découvertes qui permettent d'entrer dans la pensée intime de l'auteur, comme vous pourrez le remarquer en voyant la lettre écrite par M. de Bismarck. Il ne suffit donc pas d'entendre la lecture des documents autographes; il faut es voir et les examiner à loisir.

Si cela vous est agréable, je mettrai sous vos yeux les plus importantes des pièces dont j'ai à vous donner lecture. Vous pourrez ainsi vous assurer de leur authenticité, ce qui ajoutera beaucoup à la valeur que chacun de vous, suivant ses dispositions particulières et ses penchants prédominants, serait porté à attribuer à tel ou tel de ces manuscrits.

Les premiers documents qui vont vous être présentés, sont deux très anciennes chartes sur parchemin. Toutes deux ont figuré, par mes soins, à l'Exposition universelle de 1867. Elles m'ont valu l'attribution d'une grande médaille portant l'inscription : « Pour services rendus. »

D'autres chartes analogues avaient aussi été admises, avec empressement, à cette grande Exposition, dans la partie rétrospective. Mais les deux documents que voici, avec leur caractère à la fois historique et archéologique, se distinguaient par une circonstance très remarquée. Ils se trouvaient être des dates les plus reculées, ce qui les avait fait classer en tête de ceux exposés.

Ces documents s'appliquent l'un et l'autre à des communautés religieuses très anciennement établies à Argenteuil.

Même avant le temps de Charlemagne, il existait à Argenteuil un monastère ou prieuré de femmes, fondé par un riche seigneur nommé *Ermenric* et par son épouse *Nummane*. La création de ce monastère que les fondateurs paraissaient avoir mis sous la dépendance de

l'abbaye de Saint-Denis, avait été autorisée par le roi Clotaire III, vers l'année 665, c'est-à-dire pendant le VIIe siècle si fécond en fondations religieuses.

Argenteuil, suivant l'abbé Lebeuf, historien du diocèse de Paris, était originairement désigné sous les noms de *Argentogilum* et *Argentoialum*. Si l'on s'en rapporte aux deux pièces historiques que je vous présente, il y aurait eu comme formes, au VIIIe siècle, *Argentoialum* et au XIIe siècle, *Argentoilum* ou *Argentolium*.

La première charte (1) est datée du mois de novembre de l'an 769. L'abbé Lebeuf en parle, en la rapportant à l'année 770. Elle constate l'existence, à cette époque reculée, d'un monastère établi à Argenteuil. Elle fut accordée par Carloman (Karlomannus ou Carolomannus), frère puiné de Charlemagne, qui régnait dans le même temps que celui-ci, sur une partie de l'empire des Francs. Carloman, on se le rappelle, mourut en 771, à l'âge de vingt ans, après trois années seulement d'exercice de la puissance souveraine. L'Austrasie, la Bourgogne et une partie de l'Aquitaine formaient les territoires qui lui étaient échus dans le partage fait entre lui et Charlemagne, de tout ce que possédait Pépin le Bref, leur père.

Ce *précepte* de Carloman portait le *signaculum* ou sceau de ce roi, accompagné d'une simple croix manuscrite qui est encore parfaitement visible et qui servait de signature. De nos jours, dans une certaine partie heureusement de plus en plus restreinte de la population civile, l'usage s'est maintenu parmi les personnes com-

(1) La Société des sciences morales, considérant que le plus ancien titre publié dans le *Musée des archives départementales* est du 6 décembre 777, a décidé qu'en raison de son importance historique la charte appartenant à M. Bart serait reproduite par le procédé héliographique. On en trouvera ci-joint le fac-simile.

plètement illettrées d'apposer une croix pour tenir lieu de signature. Les dignitaires de l'Eglise et certains autres ecclésiastiques ont conservé l'habitude de tracer ce signe à côté de leur nom. La large croix apposée sur cette charte par le très jeune roi Carloman (alors dans sa dix-huitième année), est en quelque sorte complétée par le seing authentique du rédacteur de la charte carlovingienne, nommé *Maginarius*, qui avait peut-être le titre de chancelier (1).

Il est constaté par cet intéressant monument, antérieur à la période féodale, que l'abbesse vivant en ce temps-là à Argenteuil s'appelait *Ailina*, comme le porte le texte latin de cette charte par laquelle le roi confirmait et étendait certains privilèges et diverses immunités précédemment concédés au monastère d'Argenteuil.

Charta Karlomanni de emunitate ecclesie Argentoili et rerum Ecclesie pertinentium (2).

Carolomannus gratia Dei Rex Francorum, vir inluster.

Decet enim regalis climentie suis fidelibus oportuna beneficia libenti prestare, ut quod recti postulavit efectum mancipare ut fidem. Optenta beneficia quod ad antecessoribus nostris noscuntur habere indulta, pro nostris oracula in eodem volumus firmare, ut eis melius delectet erga regimine nostro fideliter famulare. Igitur in Christo Deo sagrata Ailina, Abbatissa de Monasterio Argentoialo, climentiae regni nostri direxit, suggerendo eo quod antecessores nostri, quondam Regis, per eorum auctoritatem, eorum manus roboratas, omni aemunitate in integri de villas Ecclesiae suae absque introitus judi-

(1) L'existence de cette charte ne paraît avoir été signalée que par Bréquigny et par dom Bouquet.

(2) Le texte de ce précepte a été dressé avec le plus grand soin par notre confrère M. Coüard-Luys, ancien élève de l'Ecole des chartes, archiviste-paléographe attaché aux archives du département de Seine-et-Oise.

cum concessissent vel firmassent, ita ut ut (*sic*) neque judex publicus nec ad agendum, nec ad frida exigendum, nec ad mansiones faciendum, nec nulla retribucione requirendum de villas jam dicto Monasteriae, quicquid fiscus noster exinde potuerat recipere, ingerere non debeat. Unde et ipsa preceptione antecessorum nostrorum per manibus habere adfirmat, dum et ipsa in presente obtulit relegenda, et ipsi beneficius ad ipsos Reges ei fuit indultum, tempore presente ab eosdem aserere vel conservare. Sed pro integra firmitate petiit Celsitudinem nostri ut circa ipsa nostra hoc plenius deberit auctoritas confirmari. Sed cognoscat utilitas seo magnitudo vestra, quod nos hunc beneficium pro Dei amore plenissima voluntati dinuo confirmassit vel concessisse. Proinde ergo jubemus ut dum sicut ab ipsos Regis antecessores nostros per eorum preceptiones, manus suas roboratas, memorate monasteriae, vel jam dicte Ailinane abbatissae de omnes villas suas absque introitum judicum integra aemunitas, ut hoc presenti tempore et futurum hoc beneficium ab eadem conservare videntur, neque vos, neque juniores seo successores vestri, vel quislibet judiciaria potestas in curtis ipsius monasteriae, vel jam dicte Ailinane Abbatisse, nec ad agendum, nec ad frida exigendum, nec mansiones faciendum, nec nulla retribucione requirendum, quicquid fiscus noster exinde potuerat sperare, ingerere nec exigere non presumatur, nisi ex nostra indulgencia perpetualiter maneat inconvulsum. Et ut haec auctoritas firma permaneat, manu nostra signaculum subter decrevimus roborare.

Signum † domno Carolomanno gloriosissimo Regi.
Maginarius recognovi et subscripsi.

Data in mense Novembri, anno secundo regni nostri. Actum Pontione (1) palatio publico, in Dei nomen feliciter.

Peu de temps après la mort de Carloman, l'abbesse Aline fut obligée de résigner ses fonctions en faveur de Théodrade, l'une des filles de Charlemagne, qui fit sans

(1) Ponthion, arrondissement de Vitry-le-François (Marne). — Quicherat, *Formation française des anciens noms de lieux*, p. 137.

doute refaire ou agrandir l'ancien couvent, puisqu'elle prit le titre de fondatrice. Ces circonstances allaient nécessairement entraîner d'autres modifications. L'abbesse Théodrade, à cause de son origine royale, ne pouvait accepter la prédominance de l'abbé de Saint-Denis. Celui-ci dut renoncer, au moins temporairement, à ses droits; mais dès l'année 828 il obtint de Louis Ier, dit le Débonnaire, frère de Théodrade, la concession d'une nouvelle charte : « Ut post ejus decessum, prioratus beatæ « Mariæ de Argentolio, ad sandionysium revertatur. »

Cet acte de Louis le Débonnaire se trouve inséré en entier dans la *Gallia christiana*, publiée par les moines bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, qui n'ont pas eu à leur disposition, pour le publier aussi, le texte de la charte de Carloman.

Plus de quatre siècles et demi après sa fondation, le monastère d'Argenteuil, jusqu'alors occupé par des femmes, fut transformé en couvent de moines bénédictins, et rattaché définitivement à la puissante abbaye de Saint-Denis dont les religieux appartenaient aussi à l'ordre de Saint-Benoist.

A cette époque, c'est-à-dire vers l'an 1129, la prieure du monastère d'Argenteuil était la célèbre *Héloïse*. Dépossédée par les bénédictins à la suite d'un procès engagé au sujet de ce monastère entre l'abbaye de Saint-Denis et l'évêque de Paris, dans la juridiction duquel était la communauté, elle se retira avec plusieurs de ses compagnes au Paraclet, fondé en 1123 par Abélard.

A l'occasion de ce procès, la charte de Carloman fut nécessairement *produite en justice par Héloïse*, à l'appui de la défense des droits de son prieuré d'Argenteuil, contre les deux autres puissantes parties en cause. Le pape lui-même intervint dans le débat, qui fut terminé

contre les religieuses et contre l'évêque, au profit des moines de Saint-Denis.

La seconde charte date de la dix-septième année du règne de Louis VII, dit le Jeune, c'est-à-dire de 1152, soit onze ans avant l'époque à laquelle a été commencée la construction de l'église Notre-Dame de Paris. Cette charte s'applique aussi au monastère d'Argenteuil. Il était occupé alors, depuis vingt-trois ans seulement, par les bénédictins. Leur prise de possession avait eu lieu en 1129, en vertu d'une bulle délivrée par le légat du saint-siège apostolique, *Matheus*, évêque d'Albano ; bulle inscrite dans la *Gallia christiana*, et dont le titre porte : « Pro cœnobio beatæ Mariæ de *Argentolio*, sandionysia-« nis monachis restituendo. »

Après un si petit nombre d'années, les religieux établis dans le monastère d'Argenteuil paraissaient avoir déjà certaines dispositions à s'affranchir de l'autorité de l'abbaye de Saint-Denis. Il n'y a pas à rapporter ici les démêlés qui eurent lieu au XIIe siècle entre l'Eglise d'Argenteuil et celle de Saint-Denis. Il convient de dire seulement qu'en 1152, sous le prieur Geoffroy, Louis VII accorda la mairie d'Argenteuil (majoriam Argentolii) à l'abbaye de Saint-Denis, dont le chef était alors le célèbre Suger.

Voici à peu près ce que contient le texte de cette charte dont je soumets une traduction :

Diplôme de Louis VII relatif à la mairie et au monastère d'Argenteuil.

Au nom de la très sainte et indivisible Trinité. Ainsi soit-il !

Je, Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et duc d'Aquitaine ;

En vertu du pouvoir que nous tenons de notre sceptre, il

nous appartient de maintenir les droits de toutes les églises qui sont sous notre autorité royale, et spécialement de l'église de Saint-Denis qui fut fondée par les rois, nos prédécesseurs, et enrichie par eux d'amples possessions.

Il est constant qu'Argenteuil a été attribué par nos prédécesseurs à l'église de Saint-Denis, et cela de telle sorte qu'aucun comte, ni vicomte, ni prévost, ni vidame, ni autre personne exerçant une charge quelconque dans l'État, ne puisse s'arroger sur elle aucun pouvoir.

Or, par l'incurie et par la négligence des habitants, il est arrivé que certains d'entre eux, méconnaissant les statuts émanés de nos prédécesseurs, se sont permis d'usurper à leur profit la mairie dudit Argenteuil. De là non seulement des haines, des disputes, des rixes, mais aussi des meurtres et des incendies nocturnes. Tout récemment même, au Landit où il avait été interdit à tous par nous et par l'abbé de porter les armes, un homme, à l'occasion de cette mairie, fut tué par les sergents dudit maire.

Aussi voulant porter remède (1) à tant de méchanceté et à tant de malignité, nous appuyant sur la justice et sur l'esprit de dévotion que nos prédécesseurs ont toujours témoigné en faveur de ladite église de Saint-Denis,

Nous avons accordé la mairie d'Argenteuil à l'abbaye de Saint-Denis, et ce à la condition suivante :

Pour cette mairie, l'église d'Argenteuil paiera à celle de Saint-Denis une redevance annuelle de dix livres, et nous statuons et ordonnons, de notre autorité royale, qu'aucun abbé, ni prieur, ne pourra donner cette mairie à qui que ce soit, et qu'elle devra demeurer à toujours-mais dans ladite église de Notre-Dame d'Argenteuil.

Et pour que l'on n'oublie jamais ce bienfait, les moines habitant Argenteuil et y servant Dieu, chanteront tous les jours une messe du Saint-Esprit, pendant notre vie et après notre mort une messe de *Requiem*.

En outre, chaque année, dans leur église, ils nourriront, le jour anniversaire de notre décès, trois cents pauvres pour a rançon de notre âme.

(1) Le texte porte *medicina* et non *remedium*.

Et pour que notre don reste bien assuré, nous avons ordonné que tout ceci soit mis par écrit, avec l'apposition de notre sceau, en y ajoutant notre monogramme.

Fait publiquement, dans le chapitre de Saint-Denis, l'an du Verbe incarné 1152, dix-septième de notre règne; étant en charge les dignitaires dont les noms et les seings se trouvent ci-dessous :

Seing de *Raoul*, sénéchal (dapifer).
Seing de *Guy*, bouteiller (buticularius).
Seing de *Mathieu*, connétable (constabularius).
Seing de *Mathieu*, chambrier (camerarius).

Cette charte a été donnée de la main de *Hugues*, chancelier.

Monogramme du roi.

Après plus de sept cents ans le sceau pendant a disparu; mais la toile de lin placée sur la partie manuscrite, pour la couvrir et la préserver, se retrouve encore en assez bon état de conservation.

Il n'est pas besoin de dire que le chambrier du roi (camerarius) est devenu, de nos jours, un chambellan; le connétable (constabularius) était appelé autrefois comte de l'Estable. Quant au buticularius et au dapifer (*dapes*, mets et festins), ils devaient représenter le grand échanson et le grand panetier.

En résumé, au point de vue historique, mes deux chartes constatent ou confirment les principaux faits suivants :

« Au VIII[e] siècle, *il existait certainement à Argenteuil* un monastère de femmes.

« Carloman, frère de Charlemagne, pendant la seconde année de son règne si court, *confirmait et étendait* les privilèges et immunités de ce monastère dont l'abbesse

s'appelait alors *Aline* (Ailina), nom qui a été conservé avec celui du chancelier *Maginarius* par la charte de Carloman.

« Au commencement du XIIe siècle (vers 1129), le couvent de femmes était transformé en *monastère de bénédictins*, devant relever de la puissante abbaye de Saint-Denis.

« Vers le milieu du XIIe siècle, Louis VII, dont le chancelier se nommait *Hugues*, le sénéchal *Raoul*, le grand échanson ou bouteiller *Guy*, le connétable et le chambellan *Mathieu*, rappelait, dans la charte concédée par lui, que les rois de France avaient toujours favorisé l'abbaye de Saint-Denis, et, à ce titre, Louis VII accordait irrévocablement à cette abbaye la mairie d'Argenteuil.

« Enfin, *Argentoilum* ou *Argentolium* aurait été la forme définitivement adoptée, puisque ce nom se trouve ainsi officiellement écrit dans deux documents historiques entre la date de chacun desquels près de quatre siècles se sont écoulés.

LE SINGE LIBRE-PENSEUR

***Apologue par feu* Ch. Lafosse**

Membre correspondant.

Le singe, dont chacun connaît le caractère,
D'un ton suffisant et mutin,
Reprochait un jour au destin
Ses aveugles faveurs : « Quoi ! disait le compère,
Un paon sot et criard est chéri de Junon !
Le hibou, que le jour ne connaît que de nom,
Est l'oiseau de Pallas ! Je vois mainte pécore
A qui la Renommée, autre déesse encore,
Donne à grand bruit du Monseigneur !
Et moi, dont le suprême honneur
Consiste à relever de mon intelligence,
Je suis Bertrand tout court ! Ah ! sans impertinence
Bertrand gagerait cent contre un
Que les Dieux qui s'en vont n'ont pas le sens commun. »

Pour un libre-penseur se taire est difficile.
A quelque temps de là grand nombre d'animaux
Siégeant en états généraux,
Bertrand se mit à l'œuvre : « Il me semble inutile,
Dit l'apôtre nouveau, de prendre un long détour
Pour établir un fait aussi clair que le jour.
Longtemps à de vaines chimères
On a cru plus ou moins sur la foi de nos pères;

Mais le siècle a marché... Les Dieux sont un vain mot,
Les peines du Tartare un pieux stratagème;
Le néant seul est vrai : l'homme en convient lui-même.
L'homme, si jaloux de son lot,
Du singe se dit frère, et tranchant le problème
De nos communs destins, juge en dernier ressort
Que l'âne est au penseur égal devant la mort. »
L'âne fit un salut. « C'est nous parler algèbre,
Dit un vieil éléphant; je serais curieux
De contempler de près celui qui de nos Dieux
Fait ainsi l'oraison funèbre. »
Et sa trompe étreignant l'orateur éperdu,
A ce vivant gibet il le tint suspendu,
Regardant en pitié sa face désolée;
Puis au milieu de l'assemblée
Il le laissa choir en disant :
« Grands Dieux ! qu'un singe athée est un être imposant! »

Furieux, écumant de rage,
Bertrand dit au lion : « Souffrirez-vous, seigneur,
Que ce grotesque personnage
Se vienne ici poser en grand inquisiteur ?
On sait que les dévots sont toujours prêts à mordre.
A sa pieuse ardeur si l'on ne met bon ordre,
Tout novateur jaloux d'éclairer l'avenir,
La corde au cou, pieds nus, en grève ira finir. »
« Pauvret, dit le lion, calme-toi, je t'en prie.
Tu connais peu sa seigneurie,
Mon frère l'éléphant. Il eût pu sans façon
Broyer ton corps chétif, mais à ta raillerie
Il n'a voulu donner qu'une simple leçon.
Ce dogme que poursuit ta haine téméraire
Est des petits surtout l'égide tutélaire.
Tu le vois, à la force il met un frein puissant,
Et couvre jusqu'au nain qui le brave en passant.
En vain me diras-tu qu'entre mes mains repose
La défense du faible; eh quoi ! ne vois-tu pas
Qu'au sein des plus vastes états,
Quand les Dieux ne sont rien, les rois sont peu de chose,

Et qu'ainsi les petits, en ce monde bâtard,
Blasphèmeraient le jour qu'ils tiendraient du hasard ?
Ne nous allègue plus que l'homme te patronne :
Ces dévots du néant, que tes sens abusés
Ont pris pour des docteurs, des maîtres en Sorbonne,
Sont des singes pédants en hommes déguisés. »

A LIGURINUS

Epigramme de Martial (III, 45), *imitée par* A. Anquetil

Secrétaire perpétuel.

Devant la table de Thyeste
Phébus s'est-il enfui ? Je ne sais, Légurin;
Mais la tienne m'ôte la faim,
Et je la fuis comme la peste.
Le service est superbe et ne me peut tenter;
Tous les mets sont exquis, mais tu me lis tes livres :
C'en est assez pour tout gâter.
Je ne veux ni turbot ni mulet de deux livres;
Ne fais point apporter de champignons pour moi,
Point d'huîtres; seulement tais-toi.

PÉTRARQUE ET LAURE

(POÈME)

PAR M. F. DE BARGHON FORT-RION

Membre titulaire

Oh ! choisir une femme et créer autour d'elle
Tout un monde enchanté,
Et vouloir, seulement pour la faire immortelle,
Une immortalité.

A. DE LATOUR.

Di pensier in pensier
Mi guida amor.

PÉTRARQUE.

I. — Le Proscrit.

Nul ne savait son nom ; on se disait : cet homme
Est-il banni ? vient-il de Florence ou de Rome ?
Mais chacun admirait, quand il passait le soir,
Ce beau rêveur drapé dans son long manteau noir.
Les enfants s'écartaient pour lui livrer passage.
Les vieillards, à le voir le prenant pour un sage,
Contemplaient son maintien noble et simple à la fois.
Ceux qui le rencontraient se demandaient parfois
S'il n'était pas chargé du poids d'une injustice ;
Car il avait l'air fier et rien n'était factice
Dans son regard voilé ; son calme était parfait.
Cet homme n'avait pas à cacher un forfait.

Pensif il s'en allait et cherchait d'habitude
Les sentiers peu suivis, les bois, la solitude,
Et s'écartait, plutôt que d'aller au milieu
Du monde, afin de vivre avec la Muse et Dieu.
Oui, mais l'isolement n'est pas tout ; le poète
A besoin, pour chanter, d'une idole secrète.
Pour inspirer ses vers, il ne lui suffit pas
De suivre un bois ombreux en égarant ses pas,
Ni d'écouter des bruits dont le cœur se pénètre.
Ces soupirs, ces parfums qu'un printemps fait renaître,
Le torrent qui se brise et les rameaux tremblants
N'ont jamais le pouvoir d'un de ces beaux semblants,
De ces rêves dorés qu'un amour fait éclore.
Il faut l'astre inconnu qui ravive et colore
L'immense horizon bleu qui s'étend devant lui ;
Il faut que ce poète ait trouvé pour appui
Une Ève au cœur aimant qui lui dise à toute heure :
Je suis là, je te vois, chante ; et si ton œil pleure,
J'étancherai ces pleurs brûlants, je calmerai
Les chagrins, les soucis ; viens et je t'aimerai !
Si la mélancolie en ton âme est profonde,
Mon amour sera là comme un flot pur, une onde
Enlevant la tristesse en ton cœur alarmé ;
Et je saurai te rendre, ô mon poète aimé,
Un bonhèur si réel que ta vie obsédée
Refleurira soudain rejetant toute idée,
Tout souvenir du mal qu'on t'avait fait souffrir ;
Je suis la fleur du beau qui croit et veut s'ouvrir
A travers les buissons sur le bord de la route.
Espérance et courage, exilé ! Quand le doute
Viendra parfois encore assaillir ton esprit,
Alors je serai l'ange aux doux yeux qui sourit ;
Et rallumant soudain le flambeau dans ton âme,
J'éloignerai le doute, et mon œil plein de flamme,
Et mon cœur plein d'amour seront toujours pour toi
Un tout puissant foyer de génie et de foi.

II. — Première Rencontre.

Voici qu'un soir d'Avril le Proscrit de Florence
Errait, en essayant de tromper sa souffrance,
Sur les bords de la Sorgue aux tortueux contours.
Le vieux château du Pape au loin montrait ses tours,
Dont les altiers créneaux de couleur grise et sombre
Tranchaient sur le ciel pur. Le Proscrit cherchait l'ombre,
Triste et le front baissé, marchant au bruit des eaux
Qui couraient mollement à travers les roseaux.
Dieu sait où son esprit emportait ses pensées :
A son pays peut-être, à ses douleurs passées;
Et la tête inclinée et l'œil noyé de pleurs,
Il marchait en foulant l'herbe verte et les fleurs,
Condamné maudissant la faction fatale
Qui le déshéritait de la cité natale;
Et les murs d'Arezzo, le manoir des aïeux,
Quoique absents, revenaient se montrer à ses yeux.
. . . .
Oh! plaignez l'exilé traînant sa vie amère
Bien loin de son pays où le berça sa mère,
N'entendant désormais qu'un langage étranger!
Mieux eût valu tomber en bravant le danger,
Une épée à la main, que d'aller, ô Pétrarque,
Comme un nocher perdu qui n'a plus pour sa barque
Ni de port assuré, ni d'ancre de salut.
. . . .
Mais, par le frais vallon toujours marchant sans but,
Voici que le poète au fond d'une prairie,
Sous un massif épais d'aubépine fleurie,
Vit une jeune femme aux yeux bleus, au front pur,
Assise et regardant couler les flots d'azur.
Le poète ébloui s'arrêta; — l'inconnue
Avait laissé flotter sur son épaule nue
Ses cheveux d'un blond d'or que la brise agitait.
Tantôt elle rêvait, tantôt elle chantait;

Lui se tenait muet, immobile, en extase,
La jeune femme avait dans son voile de gaze
Rassemblé des iris cueillis dans les roseaux.
On eût dit une Ondine, un doux esprit des eaux,
Et le poète ému sent son âme ravie.
Au pouvoir de l'amour la muse est asservie ;
Il s'avance, entraîné par l'invincible attrait,
Poussé par un désir que son cœur ignorait ;
Mais au bruit de ses pas, la blonde enfant qui rêve
S'enfuit d'un pied léger, oubliant sur la grève
Les frais iris cueillis dans son voile amassés.

. . . .

Depuis ce jour béni, deux jours se sont passés,
Et l'esprit du proscrit a retenu l'image,
Et la grâce, et la voix, et le charmant visage,
Et les divins regards de la femme aux doux yeux.
Depuis ce jour béni, le pouvoir merveilleux,
La magique étincelle ont transporté son âme;
Un instant a suffi pour qu'un regard de femme
Ait rendu l'espérance et la joie à ce cœur
Où désormais l'amour doit régner en vainqueur.
Oh! reviens, oh! reviens, toi dont la voix m'enivre,
Murmurait le poète épris ; mon cœur te livre
Tout ce qu'en le créant Dieu lui donna d'amour :
Un seul de tes regards de l'ombre a fait le jour
En ce cœur ulcéré dans sa fibre et sa force ;
L'arbre était languissant ; aujourd'hui sous l'écorce
Il sent tout un torrent de sève et de verdeur.
Féconde est maintenant ma pensée ; une ardeur
Que j'ignorai longtemps me transporte et m'entraîne.
Si je n'ai nul royaume à t'offrir, ô ma reine,
Je te consacrerai mes plus beaux chants, mes vers !
Les chanteurs sont aussi des rois, et l'univers
Répétera ton nom d'âge en âge, et joyeuse
Ou plaintive en vibrant la lyre harmonieuse
N'attend qu'un mot de toi! Mais ton nom quel est-il?
Hélas! pourquoi t'enfuir comme un oiseau subtil,
Comme un sylphe effrayé par mes pas, sans me dire
Ta demeure et ton nom? Mais tu dois me maudire

Sans doute, et moi je t'aime, et quand je me souviens
De tes beaux yeux si doux, je soupire : ah! reviens
Sous l'aubépine en fleurs dont le feuillage tremble;
Viens dans le frais vallon, viens! nous irons ensemble,
Car tout en moi te cherche, et la nuit et le jour
A toi toujours s'en vont tous mes pensers d'amour.

III. — Deuxième Rencontre

Or la foule un matin se pressait à l'entrée
De l'église du lieu dont l'enceinte sacrée
Voilait ses humbles murs sous les couleurs du deuil.
Un crucifix d'érable étendu sur le seuil
Que chacun en passant baisait aux pieds, l'air sombre
Sourdement modulé par les orgues dans l'ombre,
Le haut clocher muet, et le crêpe aux parois,
Tout annonçait le jour où mourut sur la croix
Le Rédempteur venu pour éclairer le monde.
Du langoureux *Stabat* sous la voûte profonde
Retentissait la prose aux versets sanglotants;
Le porche était tendu de rideaux noirs flottants.
Sous les arceaux romans, les mascarons bizarres,
Et les grands saints sculptés par des ciseaux barbares
Semblaient pleurer aussi la mort du Fils de Dieu.
Et le poète ému s'approcha du saint lieu,
Fendit la foule, entra, puis se mit en prière,
Et, s'appuyant au fût d'un lourd pilier de pierre,
Pétrarque avec ferveur mêla sa voix aux chants
Du peuple agenouillé.
Sous les arceaux penchants
Des bas-côtés du temple où se tenaient les femmes,
Élevé par les soins pieux des bonnes âmes,
Se voyait un sépulcre en relief étalant
Un Christ enseveli pâle et le front sanglant.
Aux pieds du saint tombeau se tenait prosternée
Une femme aux doux yeux dont la tête inclinée
Effleurait les longs plis du suaire entr'ouvert.
Ses cheveux, s'échappant de son chaperon vert,

Tombaient à flots dorés sur son manteau d'hermine
Sa joue avait le teint d'un glayeul qu'illumine
Le rayon matinal d'un soleil de printemps;
Son cou d'un blanc d'albâtre avait de temps en temps
De lumineux reflets à la lueur des cierges;
On eût dit à la voir un des séraphins-vierges
Envoyé par Dieu même auprès du saint tombeau,
Tant son divin profil était chaste, était beau.
C'était Dona Laura de Noves et de Lagne
Que le seigneur de Sade, issu de Charlemagne,
Avait pour ses grands biens épousée..... On disait
Que ce seigneur jaloux et dur interdisait
A sa dame et les jeux et le déduit des fêtes,
Où joyeux ménestrels, troubadours et poètes
N'auraient pas oublié de chanter sa beauté.
Il craignait, ce jaloux plein de sa vanité,
De voir Laure étaler sous le dais aux pas d'armes
L'écharpe à ses couleurs, et qu'épris de ses charmes
Un chevalier se fût déclaré son servant;
Et morose, inquiet, toujours en l'observant,
Il la tenait recluse en son fief de Saumane,
Sans penser que le Ciel de la fleur qui se fane
A pitié quelquefois et lui donne au réveil
La goutte de rosée et le rayon vermeil.

. . . .

Pétrarque était toujours méditant, immobile,
Debout près du pilier, écoutant l'Evangile;
Mais s'étant une fois retourné par hasard,
Son regard ébloui rencontra le regard
De la dame à genoux. — Et c'était l'inconnue,
La femme aux blonds cheveux qu'il avait entrevue
Rêvant au bord de l'eau sous l'aubépine en fleurs,
Pour laquelle il avait oublié ses douleurs.
Il se sent de nouveau transporté, sa main tremble,
Un frisson le saisit, il s'arrête, il lui semble
Que Laure est courroucée, et qu'elle n'aura pas
Fait grâce à l'importun, qui du bruit de ses pas
Troubla sa rêverie un jour sur le rivage.
Fuira-t-elle aujourd'hui comme un ramier sauvage ?

Non, Laure était heureuse, et les regards de feu
Du proscrit lui faisant un taciturne aveu,
L'attiraient vers celui qu'elle aurait fui la veille;
Aux éclairs du génie alors son cœur s'éveille,
Moins timide en ayant surpris tout ce que Dieu
Dans cette âme avait mis de reflets du ciel bleu,
De mystère et de gloire, et de rayons sans nombre,
De souffle inspirateur à ce front pâle et sombre,
Elle sortit; Pétrarque, arrêté pour la voir,
Obtint d'elle un sourire où rayonnait l'espoir.

IV. — Le Sonnet.

Une autre fois, c'était au bas de la montagne,
Où les barons des Beaux, de Noves et de Lagne
Avaient jadis construit leur féodal manoir.
Après avoir marché, le proscrit vint s'asseoir
Sous les figuiers touffus au bord de la fontaine.
Là, comme il s'arrêtait, un son de voix lointaine
Vint frapper son oreille, apporté par le vent
Qui froissait le feuillage au toit frêle et mouvant.
La voix en s'approchant disait un chant si tendre
Que les oiseaux charmés semblaient, pour mieux l'entendre,
Interrompre à la fois leurs ébats et leurs cris.
Plus la voix arrivait, plus le poète épris,
Sans reconnaître encor ses accents dans l'espace
Vibrant comme un accord de luth qui glisse et passe,
Se sentait de nouveau dans ces ravissements,
Que seuls ont éprouvés les poètes aimants :
« Oh! si c'était sa voix, pensait-il; si joyeuse
« Elle allait se montrer. Si là-bas sous l'yeuse
« Je la voyais venir cueillant les fleurs de mai!
« Moi, qui fus calme et sombre et qui jamais n'aimai
« Que l'Arno qui bouillonne et le ciel d'Italie,
« J'irais baiser ses pieds, sa main blanche et jolie;
« Je lui dirais : Je t'aime, et mon cœur tout amour
« Se donnant à jamais ne demande en retour

« Qu'un peu de ta pitié pour calmer sa tourmente;
« J'ai soif de toi, je sens dans mon cœur qui fermente
« Tout un monde idéal, infini, radieux,
« Qui n'attend pour surgir qu'un rayon de tes yeux.
« Viens à moi! viens à moi! » Comme il pensait encore,
Au détour d'un sentier soudain apparaît Laure,
Laure en le retrouvant sent la rougeur venir;
Et lui, ne sachant plus quel propos lui tenir,
Tant son trouble est extrême et son ivresse étrange,
Ne trouvant pas de mots pour parler à cet ange,
S'avance en déposant un baiser sur sa main,
Puis à genoux lui tend un pli. Le parchemin
Bordé de filets d'or enluminé de roses,
De fabuleux dragons, d'oiseaux, de fleurs mi-closes,
Tout pareil au feuillet d'un missel, contenait
Un tendre chant d'amour rythmé comme un sonnet:

« Si tu voulais, Laura, ma belle châtelaine,
« Rêver sous la feuillée au toit mouvant et frais,
« A l'heure où le soleil empourpre au loin la plaine,
« Pour charmer tes pensers, Laura, je te suivrais.

« Sur le tertre émaillé de mille fleurs assise,
« Tu pourrais m'écouter chanter à tes genoux;
« Tandis qu'en caressant les grands ormeaux, la brise
« Viendrait te prodiguer ses parfums les plus doux!

« J'emporterais mon luth et ses cordes plaintives
« Vibreraient pour ravir ton esprit ingénu,
« Et j'enverrais la muse aux ailes fugitives
« Jusqu'au septième ciel te chercher l'inconnu!

« Je trouverais pour toi les plus douces ballades,
« Les sonnets tomberaient à flots harmonieux;
« Et les rimes d'amour comme l'eau des cascades
« Murmureraient sans cesse à l'éclair de tes yeux!

« Mais si tu souriais... si ton regard de flamme,
« Plus ardent que le jour, trahissait le bonheur,
« Laura, sans hésiter je t'ouvrirais mon âme
« Et je te livrerais le secret de mon cœur! »

Laure, après avoir lu, releva le poète,
Son œil s'illumina comme un saphir, sa tête
Se pencha sur le front de Pétrarque interdit;
L'oiseau silencieux sous l'ombrage entendit
Retentir un baiser qui tombait de ses lèvres.
Toute ineffable joie a son trouble et ses fièvres,
Et Laure avait senti pénétrer dans ses sens
Ce besoin d'être aimée et les désirs naissants
Qui font qu'on se renferme en son rêve céleste
Et qu'on ne veut plus voir, en oubliant le reste,
Que le but qui fait croire à la félicité.
Puis l'amour qui promet une immortalité,
Dévoilant tout l'éclat d'un soleil qui se lève
A ce cœur qui n'avait rien cherché, même en rêve,
Le ravit, l'entraîna, renaissant, transformé,
Dans ce bonheur complet, connu, mais innommé.
Oh ! soyons indulgents pour la femme éblouie
Qu'attire à sa lueur la gloire épanouie.
Non, ce n'est pas tomber que de livrer son cœur
Au génie idolâtre, ardent, puissant, vainqueur;
Ce n'est pas se ternir que d'enlacer son lierre
Au vigoureux laurier à tige noble et fière,
Et de monter à deux dans les zéniths vermeils
Où l'infini s'entr'ouvre, où de plus beaux soleils
Gravitants dans l'immense ont des torrents de flammes,
Et d'éternels rayons pour les dieux et les âmes.

V. — La Fontaine.

La journée était chaude et le ciel transparent,
L'air était imprégné de l'arôme enivrant
Épanché par les fleurs qui frissonnaient aux branches ;
Les papillons nacrés effleuraient les pervenches
Dont la coupe altérée était pâle et sans miel;
Des vapeurs tremblottaient. Fuyant l'ardeur du ciel,
Pétrarque emmena Laure au bord de la fontaine
Près de l'antre où la Sorgue, en naissant incertaine,

Tournoie avant de prendre un cours tumultueux.
Guidant ses pas le long du sentier tortueux,
Il lui fit traverser l'aspérité terrible
De ce rocher géant et presque inaccessible.
Là tous deux s'asseyant sur un lit de roseaux,
A l'ombre et devisant au murmure des eaux,
Et la main par la main avec douceur étreinte,
Le beau couple échangea sans témoins, sans contrainte,
Ses projets d'avenir commençant par ceci :
Je t'aime, » et s'achevant par : « moi je t'aime aussi. »
Ne crains pas que je change ou que mon âme oublie,
Disait Laure, constante au bonheur qui nous lie,
J'abandonnerais tout pour te suivre, et j'irais
Jusqu'au-delà des mers si tu le désirais.
Ami, je ne suis plus que l'écho de toi-même.
Ton pays sera donc mon pays, car je t'aime
De ce puissant amour qui ne s'affaiblit pas
Et qui rayonne encore au-delà du trépas.
Je suis l'humble colombe aimante et fascinée
Dont un beau cygne a su charmer la destinée,
Et j'ai suivi le cygne au vol audacieux
Qui m'entraînait tremblante et montait jusqu'aux cieux.
Avec toi j'ai plané sur les plus hautes cîmes,
J'ai partagé l'ardeur de tes élans sublimes,
Et c'est le cœur percé par les clartés d'en haut
Que j'ai compris soudain tout l'amour qu'il te faut !
— Et moi je t'ai comprise aussi, ma bien-aimée,
Lui répondait Pétrarque. Une lyre enfermée
Résonnait dans ton cœur ; à ces puissants accords
Je me sentis saisi d'indicibles transports ;
Leurs accents m'emplissaient de lumière et de flamme
Et réveillaient la muse endormie en mon âme !
Puis, tu m'apparaissais comme un ange du ciel
M'apportant le nectar d'ambroisie et de miel.
Alors mon front courbé se releva, ma lyre
Traduisit en doux chants l'harmonieux délire ;
Je me sentais grandir sous ton regard vainqueur;
Le génie et l'orgueil m'élargissaient le cœur
Quand tu me souriais. Laisse encor, noble femme,

S'échapper ce regard de tes beaux yeux pleins d'âme;
Laisse-moi savourer ton sourire si doux,
Qui fait que je voudrais t'adorer à genoux.
Et Laure en l'écoutant penchait sa noble tête
Et son front se livrait aux baisers du poète.
Aimons-nous, disait-elle; il répondait : aimons!
Vivons seuls dans le cercle où nous nous enfermons;
Il ne me reste plus un bonheur à connaître,
Puisque je suis aimé comme je voulais l'être,
Et que je t'aime, enfant, plus que tout ici-bas.
Soyons donc tout à nous. Ne nous effrayons pas
De tout ce qui s'agite autour de nous : ta vie
Est à moi tout entière, et mon âme asservie
T'appartient pour jamais : jouissons, hâtons-nous,
Car nos jours sont comptés, et s'aimer est si doux!
Cependant le soleil s'abaissait et les heures
Passaient rapidement. Regagnant leurs demeures,
Les pastours envoyaient aux échos leurs chansons,
Ramenant leurs chevreaux repus dans les buissons:
Déjà sur l'horizon planait la teinte brune,
Avant-coureur des nuits, et sur les monts la lune
Dans le ciel encor clair s'annonçait vaguement.
Pétrarque et Laure assis s'arrachent lentement
A ces doux entretiens où tout le cœur s'agite,
Regrettant les transports qui font passer trop vite
Un temps que l'on voudrait ne jamais voir finir.
Après s'être en jurant promis de revenir,
De l'antre aux flancs discrets tous deux enfin sortirent,
Et le dernier baiser d'adieu donné, partirent;
L'un suivant le vallon et l'autre le côteau
Que dominaient les tours du féodal château.
Mais, quand au noir guichet frappa la châtelaine,
La nuit d'un voile obscur avait couvert la plaine;
Son époux l'accueillit l'air farouche, irrité,
Et la voyant si tard rentrer : En vérité!
D'où venez-vous ainsi? dit-il d'un ton maussade.
— Du vallon, répondit Laure au seigneur de Sade!

VI. — Amore.

L'amour né du génie est sublime et profond,
C'est le soleil d'avril sur la neige qui fond.
Seul, il peut s'élancer aux sphères étoilées,
Où Dieu garde pour lui des merveilles voilées
De trésors de tendresse, immense entassement,
Abîme de bonheur et de ravissement.
Cet amour du penseur, du peintre et du poète
Où le dessein de Dieu tout entier se reflète,
N'est pas tel que l'amour aux passagers désirs,
Fleur qui passe et languit au souffle des plaisirs.
Celui que ressentait Pétrarque au fond de l'âme,
C'était l'amour, foyer d'harmonie et de flamme,
Qui s'accroît, qui grandit plus il est satisfait,
Actif, mystérieux, insondable et parfait,
Et qui vit par l'esprit, quand la chair se déflore.
Ainsi Pétrarque aimait, et plus il voyait Laure
Plus il voulait la voir, plus il cherchait ses yeux
D'où semblait s'élancer l'éclair mélodieux.
C'est qu'elle était sa muse et sa nymphe Égérie,
L'âme de son génie, et sa bouche chérie
Souriait à ses chants par sa voix inspirés,
Enivrés tous les deux, l'un vers l'autre attirés,
Elle, admirant son roi, lui, célébrant sa reine,
Laissaient passer le temps qui dans son vol entraîne
Les amours du vulgaire en lui laissant les pleurs,
Les ennuis, les dégoûts. Pour eux c'étaient des fleurs,
De nouveaux jours dorés, des voluptés sans nombre,
Ciel toujours irisé, jamais voilé par l'ombre ;
Aussi que de baisers, de transports ravissants,
D'harmonieux sonnets, de plaisirs renaissants
Venaient charmer l'idylle amoureuse et constante !
Laure, avec sa beauté radieuse, éclatante,

Encourageait la muse, et le maître approchant
Disait à ses genoux quelquefois tout un chant
De sa grande *Africa*, vaste et fière épopée,
Où, pour plaire à sa dame, il célébrait l'épée
Du Scipion vainqueur de Carthage, ou parfois
Une ode, une ballade, un lai tendre. Et sa voix,
Se mariant aux sons plaintifs de la mandore,
Versait des flots d'extase à ce cœur qu'il adore.
S'aimer ainsi, c'est vivre autrement qu'ici-bas.
Que font à ces grands cœurs, les partis, les combats,
L'intérêt qui s'en va de problème en problème?
Pour chanter ton amour qui fut tout un poème,
Pour traduire au réel ces transports incessants,
O maître, il me faudrait ta lyre et tes accents!

. . . .

Les jours passaient, les mois, les saisons, et leur vie
S'écoulait sans nuage, ardente, inassouvie,
Et le monde et l'époux, tout ignorait encor
Leur ineffable amour en son sublime essor.
Dans la sérénité du bonheur, le poète
Ne se sentait troublé, n'avait l'âme inquiète
Que quand les souverains l'appelaient à leur cour
Et qu'il fallait un temps s'arracher au séjour
Du vallon de Vaucluse, à la fontaine aimée.
Oh! comme il maudissait alors sa renommée,
Qui croissant révélait aux yeux de l'univers
Le doux secret d'amour trop chanté dans ses vers!
Les honneurs l'attristaient autant que les hommages
Qui cachent si souvent l'envie et les outrages.
Aussi dès qu'il pouvait se dérober aux cours,
Il venait retrouver Vaucluse et ses amours.

VII. — Le Triomphe.

Rome avait retrouvé sa fierté souveraine,
Son éclat, sa splendeur; et son peuple qu'entraîne
Le faste et le triomphe, et dans son noble orgueil
Elle avait tout prévu pour qu'un suprême accueil
Fût fait au grand poète admis au Capitole.
Un cardinal avait étendu son étole
Et sa main en disant à Pétrarque à genoux :
« Je te bénis, poète immortel entre tous. »
Les hérauts l'acclamaient d'une voix solennelle
Et dans tous les quartiers de la ville éternelle,
De la tour de Néron jusqu'au *Trastevere*
Ce n'était qu'un vivat pour son nom vénéré (1).
Tout était pavoisé sur la voie Appienne;
La sainte métropole à la Rome païenne
S'unissait en joignant le trophée à la croix
Pour fêter le chanteur envié par les rois.
Le joyeux carillon des clochers tutélaires
Se mêlait aux clairons. Les faisceaux consulaires,
L'aigle et le labarum accompagnaient le char
Où le poète assis, paré comme un César,
Traîné dans un quadrige amené de Vérone,
Allait des demi-dieux recevoir la couronne.
Cependant, au milieu de ces cris éclatants,
De ces arcs-triomphaux, de ces drapeaux flottants,
De ces flocons de fleurs qui pleuvaient sur sa tête,
De ce peuple attroupé pour le voir, le poète
Avait le front morose et morne, on remarquait
Qu'au milieu du triomphe un bonheur lui manquait.

(1) Il est à remarquer que depuis le règne de l'empereur Théodose, il n'y avait pas eu de couronnement au Capitole. Albertinus Mussatus avait été couronné à Padoue en 1329, Convenole l'avait été dans la même ville; mais à Rome l'usage en était perdu depuis des siècles, ce fut pour Pétrarque qu'on le renouvela.

Et pourtant Rome était magnifique en sa joie,
Le peuple avait semé des fleurs sur chaque voie,
Tout était en émoi. Les sénateurs romains
Et les prélats donnaient l'argent à pleines mains ;
Le *Foriere-Maggior*, dans sa chaise empourprée,
Faisait verser à flots les vieux vins de Caprée
Et le muscat d'Orviette aux bruns *Contadini*,
Venus de Foligno, d'Osimo, de Terni,
Avec leurs caporaux et leurs porte-bandières ;
Les dames en passant vidaient leurs aumônières
Dans les chapeaux tendus des mendiants assis.
Largesse, ovation ! Vieillards et *ragazzis*,
Pèlerins et marchands, bourgeois et capitaines,
Cardinaux et primats des métropolitaines,
Tous n'avaient qu'une voix pour célébrer le nom
De celui dont les vers exaltaient le renom,
Les exploits du héros qui réduisit Carthage.
« Le sénat a voulu qu'il reçût en partage
« Le laurier de Virgile et que le souvenir
« De ce nouvel Homère arrive à l'avenir !
— Qu'il soit ainsi ! criaient les hérauts. Et la foule,
Semblable à l'océan agité par la houle,
Inondant les pourtours, les vicolis, les ponts,
Remplissait les échos de la ville aux sept monts
De clameurs, de vivats, de chants, de barcarolles.
Pennons armoriés, gonfanons, banderolles,
Par milliers arborés ondulaient sur les tours.
Le Corso, le Forum et tous leurs alentours
Étaient jonchés d'iris, de vert feuillage et d'herbe,
Et le noir Colisée ébréché, mais superbe,
Murmurait étonné de ces bruits inconnus :
« Pompée ou Scipion seraient-ils revenus ? »

VIII. — L'Épître.

Qui me rendra ces jours de bonheur et de calme,
Où dans le val assis, sans songer à la palme,
A tous ces vains honneurs, je n'avais d'autre émoi
Que de te voir, ô Laure, arriver près de moi ?
Ne crois pas que l'orgueil ait soufflé sur mon âme,
Ton image est toujours gravée en traits de flamme
Dans mon cœur qui t'adore, et ton seul souvenir
Y sera pour jamais, quoi qu'il puisse advenir;
Bientôt tout sera dit, bientôt joyeux et libre
J'abandonnerai Rome; un marinier du Tibre
Va me conduire au port où le vaisseau m'attend.
Déjà mon cœur s'envole, on dirait qu'il entend
Vibrer les flots amers caressés par la brise,
Ou mugir en montant la vague qui se brise
Sur les flancs du navire emporté par le vent
Et traçant dans l'écume un long sillon mouvant.
En mon esprit déjà je vois poindre un beau rêve,
Le pilote a crié : Terre ! et voilà la grève,
Je descends, je franchis la distance; Avignon,
Gardé par son château, paraît à l'horizon;
J'avance, encore un peu me voilà sur la route
Qui conduit à Galas. Je m'arrête et j'écoute,
J'entends la Sorgue au loin murmurer. J'aperçois
Ton manoir, la fontaine et le val ! tu conçois
Si je puis maintenant longtemps rester à Rome
Loin de toi !
Cependant je crois qu'il n'est pas d'homme
Pour qui l'on ait tant fait que pour moi, je le vois;
Je me suis cru porté dans ces jours d'autrefois,
Tant le luxe était grand, tant la pompe était belle.
Jamais fête en l'honneur de Mars ou de Cybèle
Ne fut aussi splendide au temps des empereurs.
Partout des troubadours, des hérauts, des coureurs,

Depuis le Correo jusqu'à l'arc de Sévère,
Faisant gloire à mon nom, et la voix du trouvère
Se mêlait à la voix du moine et du soldat,
Des camériers secrets ayant tous pour mandat
De précéder mon char. Bientôt en tête-à-tête
Je te conterai tout en détail, et la fête,
Et l'accueil qu'ils m'ont fait; je te dirai comment
Les femmes enviaient à mon couronnement
La dame aux blonds cheveux et parlaient de la muse,
De la fée aux doux yeux, du vallon de Vaucluse.
Au revoir, je soupire en pensant qu'un long jour
Doit retarder encor l'instant de mon retour.

IX. — Coup de foudre.

Le parchemin plié contenant cette épître
Partit, et fut remis au servant du chapitre
D'Avignon, qui le fit porter par un exprès
Au castel de Saumane à Laure un jour après.
La blonde châtelaine, en regardant les armes
Qui scellaient cet écrit, versa de douces larmes,
Pleurs de joie et d'amour. Elle avait reconnu
De qui venait le pli de si loin parvenu;
Et pour en dérober le charme et le mystère,
Au fond d'un bois prochain elle alla solitaire,
Et là, se croyant sûre avec Dieu pour témoin,
Elle ouvrit le message.
Hugo de Sade au loin
Chassait au sanglier. Parti depuis l'aurore,
Il ne devait rentrer qu'à la nuit. Mais quand Laure
Relisait le billet pour la troisième fois,
Comme un spectre effrayant sorti du fond des bois
Apparut son époux dont l'œil sombre et forouche
Semblait l'interroger. La menace à la bouche,
Le châtelain marcha droit sur elle en courroux
Et d'un ton qui semblait un bruit sourd de verrous,

Quand il la vit trembler et d'une main furtive
Entr'ouvrir son corsage, y cacher la missive :
« Il n'est pas sain, dit-il, d'aller au bois le soir,
Et pour n'en plus sortir retournez au manoir. »

X. — Le Glas.

La brise aux longs soupirs, à l'odorante haleine,
Apportait au vallon les parfums de la plaine,
Caressait en passant la feuille et les rameaux
Des noueux oliviers, des figuiers, des ormeaux;
Les ramiers roucoulants juchés dans les futaies
Répondaient aux pinsons gazouillant dans les haies :
La vie était partout. Tout au fond du vallon
Passait un cavalier sur un noir étalon.
Les gens émerveillés admiraient son costume,
Son pourpoint de Cendal, son blanc chapel à plumes;
Les femmes accouraient pour voir ce cavalier
Si beau, si bien vêtu, qui, comme un chevalier,
Portait l'épée au flanc et la rouge escarcelle.
Les clous, les glands dorés, qui flambaient sur sa selle,
Sa chaîne à double rang et ses longs éperons
Lui donnaient le maintien d'un des puissants barons
De la cour du Saint-Siège. Il suivait une allée
D'oliviers, conduisant au bout de la vallée
Jusqu'au bas d'un chemin creusé dans le coteau,
Et guidait son coursier sur les tours du château
De Saumane, où venaient se rattacher les lignes
De plans accidentés, ardus, couverts de vignes.
Or, comme il s'engageait dans le chemin poudreux
Flanqué de bruns rochers, de ravins longs et creux;
Comme il pressait le pas de son cheval, la brise
En passant lui porta par choc et par reprise
Un son sinistre et lent du clocher de Galas,
Dont l'airain gémissant tintait. C'était un glas
Tristement répété par l'écho, voix plaintive.
Le voyageur surpris, d'une oreille attentive

Écouta ses accents de mort qui lentement
Vibraient; il s'arrêta; le noir pressentiment
Le saisit. Sur son front passa comme un nuage,
Une pâleur subite attrista son visage;
Il sentit un frisson dans ses veines courir.
A ce glas qui disait : Quelqu'un vient de mourir !
— Qui donc est-ce? Un vieillard debout devant sa porte
Lui répondit : « Hier la châtelaine est morte,
Et sa mort, reprit-il, a désolé les gens.
On l'aimait, elle était si bonne aux indigents !
Nous avons tous prié quand on a dit : la dame
Est bien mal; et pourtant Dieu l'a prise, et son âme
Est au ciel à présent. Depuis hier au soir
Tout le pays en foule est monté pour la voir.
Son corps est déposé sur un lit de parade,
On dirait qu'elle dort ! Mais le seigneur de Sade
Est parti ce matin du domaine. Entre nous,
Il n'a pas bien pleuré, disait-on !... Voyez-vous,
Cet homme a le cœur dur, il n'aime que la chasse,
Les plaisirs; son chagrin n'était qu'à la surface.
Quant à moi, la douleur m'a fait courber le front,
Quoi qu'il en soit ainsi de tous ceux qui mourront,
Ajouta le vieillard, penchant sa tête chauve;
Quand j'ai vu ce grand lit tout noir dans cette alcôve,
Les cierges allumés; puis quand j'eus entendu
Le chapelain prier sur le corps étendu,
Je suis parti pleurant avec la mort dans l'âme;
Cela m'a rappelé qu'un jour ma pauvre femme,
Un an passé tout juste, est partie elle aussi !...
Mais vous pleurez, messire, avez-vous du souci ?
Auriez-vous par hasard connu la châtelaine ?
Pardonnez, si j'ai pu vous causer de la peine,
Je ne le voulais pas ! « Pétrarque à ce moment
Sentit son cœur bondir et pris d'égarement,
Il piqua son coursier qui partit comme un zèbre.
Le glas tintait toujours langoureux et funèbre.

XI. — Le lit funèbre.

Pétrarque arrive. Il voit flotter un drapeau noir ;
Le silence et le deuil partout. Le vieux manoir,
Si plein de bruit jadis, morne comme une tombe,
Aujourd'hui n'a pas même un son de voix qui tombe
De l'ogive et des tours. Les corridors n'ont plus
De valets, d'échansons, de piqueurs résolus,
Sauf un vieil écuyer restant pour toute escorte
Que Pétrarque en entrant trouve auprès de la porte,
Et qui sans lui parler lui désigne du doigt
La chambre mortuaire où le corps pâle et froid
De Laure est exposé, gardé par le vieux prêtre.
Brisé par la douleur, il s'avance, il pénètre
En tâchant d'étouffer sa plainte et ses sanglots.
Mais, quand il voit ce teint livide et ces yeux clos,
Ce front décoloré, cette bouche entr'ouverte,
Le crucifix posé sur sa poitrine inerte,
Ce bras qui s'appuya si souvent sur le sien
Raidi par le trépas; quand il voit que plus rien
N'éveillerait cet œil éteint sous la paupière,
Ni ce cœur immobile aussi froid que la pierre
Où tant d'amour pour lui s'était épanoui,
Il chancelle, il s'affaisse et tombe évanoui;
Son front penche appuyé sur les pieds de la morte.
Le prêtre qui veillait, cœur austère, âme forte,
Crut qu'il priait ainsi..... Quand il revint à lui,
Comme un fantôme errant tout son bonheur enfui
Se dressait rappelant les souvenirs, les charmes
Des jours passés. Pétrarque alors fondit en larmes.
La douleur ne fait pas mourir. Dieu ne veut pas
Que le trépas se greffe ainsi sur le trépas;
Terrible était l'épreuve, et pourtant le poète,
Malgré son désespoir, comprit la voix secrète
De la foi qui console et qui dit : le tombeau
N'éteint pas dans sa nuit l'âme, éternel flambeau.

Poète, après ce monde il est une autre vie.
Laure, espoir de mes jours, puisque tu m'es ravie,
Mon cœur aura toujours présent ton souvenir.
Je ne maudis pas Dieu qui peut nous réunir
Dans le bonheur promis de l'immense vallée;
Si son bras m'a frappé, si mon âme est troublée,
Comme David et Job, je fléchis les genoux.
Toi qui sais maintenant les secrets qui pour nous
Seront peut-être encor longtemps voilés, chère âme
Qui jouis du séjour que tout croyant réclame,
Obtiens que Dieu m'arrache à ce second exil.
Je verrais sans regret la mort trancher le fil
De ces jours de douleur qui seront mon partage
Désormais sur la terre où je suis, triste otage,
Enchaîné, retenu par un fatal pouvoir!
Si je ne puis te suivre, au moins viens me revoir,
Apparais-moi, chère ombre!...
Après la nuit passée
En prière à genoux près de la trépassée,
Pétrarque à l'aube, aidé du serviteur en deuil,
Voulut l'ensevelir et la mettre au cercueil.
Puis, avant que le prêtre eût fait clouer la bière,
Il plaça sur son front comme faveur dernière
Le bandeau triomphal dont le sénat romain
L'avait gratifié, puis lui mit dans la main
Un chapelet béni, souvenir de sa mère,
Et ce devoir rempli, malgré sa peine amère,
Il suivit en priant au vallon de Gallas
Dans son dernier trajet sa bien-aimée... Hélas!
Comme il fallut de foi, de force et de courage
A ce cœur désolé donnant un dernier gage
De deuil et de mémoire au reste inanimé
De tout ce qu'il avait dans ce bas monde aimé!
L'impie eût blasphémé. Mais Dieu donne au poète
La vertu qui soutient. Il sait courber la tête.
Quand la main du Seigneur l'atteint, il sait souffrir;
Il peut sans murmurer voir un tombeau s'ouvrir,
Sous les bras des porteurs le cercueil y descendre.
Vrai croyant résigné sans peur il peut entendre

Le pied du fossoyeur résonner sur les ais
Du cercueil, sans crier au Très-Haut : Je te hais !
Quand la fosse eut été comblée et que le prêtre
Fut parti, le poète assis, au pied d'un hêtre,
Ne pouvant s'éloigner et regardant encor
Ce tertre à tout jamais gardien de son trésor :
« Adieu, dit-il, adieu, repose en paix, chère ombre,
« Pour moi le ciel d'azur est redevenu sombre.
« Où donc sont notre amour et nos premiers aveux ?
« Ces projets d'avenir que nous faisions à deux,
« Tout cela s'est passé comme un rêve, ou la rose
« Qui brille un jour et puis s'effeuille. Un ciel morose
« A voilé pour toujours mon terrestre horizon ;
« En vain mes pleurs brûlants mouilleraient le gazon,
« Dernier rideau tendu sur ta dernière couche,
« Rien ne pourra me rendre et le pli de ta bouche
« Et l'azur de tes yeux et tes beaux cheveux blonds.
« En vain je reviendrais demander aux vallons,
« Aux champs, aux longs échos ta voix sonore et tendre;
« La voix qui m'enivrait ne fera plus entendre
« Ces mots et ces accents d'ineffable douceur
« Qui faisaient palpiter d'extase et de bonheur.
« J'ai vidé le calice amer jusqu'à la lie,
« Tu n'es plus, mais hélas ! ne crains pas que j'oublie
« Ce reflet d'un passé qui ne peut revenir ;
« Mon cœur saura toujours battre à ton souvenir
« Et t'aimer au-delà de la tombe ; et la gloire
« Que tu rêvais pour moi sera pour ta mémoire,
« Ton rêve aura sa vie et sa réalité,
« Je veux te faire, ô Laure, une immortalité. »

. . . .

XII. — Épilogue.

Depuis lors, chaque jour pensif et solitaire,
Le poète absorbé parcourait les sentiers,
Les vallons et les bois pleins d'ombre et de mystère,
Et les rochers couverts de mousse et d'églantiers.

Il cherchait en marchant les souvenirs de Laure,
Courbé comme un glaneur il s'arrêtait souvent,
Revenant sur ses pas, puis s'arrêtait encore,
Interrogeant la feuille et les soupirs du vent.

Partout il lui semblait l'entrevoir et l'entendre,
Dans les prés jaunissants, dans l'antre, au bord des eaux,
Dans le val où cent fois rêveur il vint l'attendre,
Ou dans les frais massifs tapissés de roseaux.

Partout il lui semblait que Laure allait paraître,
Qu'il allait l'entraîner dans la grotte où le soir,
Quand on voyait au ciel le soleil disparaître,
Tous deux ivres d'amour, ils s'en venaient s'asseoir.

Il revit tous ces lieux qu'une illusion douce
Repeuplait de bonheurs sitôt perdus pour lui ;
Il n'oublia ni prés, ni bois, ni lits de mousse,
Poussé par son génie au consolant appui.

C'est alors que sa lyre eut des accents sublimes,
L'amour brisé dictait des chants plus résolus,
Et de son cœur saignant laissait tomber ces rimes,
Chants d'immortels regrets qu'on n'imitera plus.

Il suivit les halliers, il suivit les ravines,
Les sinueux contours plantés de chênes verts,
Égrenant ses sonnets et ses chansons divines
Pour élever à Laure un mausolée en vers.

Et sur ce monument d'idéale sculpture,
Témoignage éternel d'un ardent souvenir,
Quand sa muse eut gravé sa dernière aventure,
Pétrarque un jour partit pour ne plus revenir.

Abandonnant Vaucluse, il revit sa patrie;
Mais ni ce beau soleil, ni ce ciel enchanteur,
Rien ne put raviver dans son âme flétrie
Ce bonheur envolé comme un rêve menteur.

La vieillesse arriva sans calmer sa souffrance,
Sans apporter l'oubli dans ce cœur éperdu,
Et quand parut la mort, son unique espérance,
Le Maître l'accueillit comme un hôte attendu.

Dès qu'il sentit venir l'agonie et se clore
Sa paupière, et qu'un voile eut obscurci ses yeux,
Il ne dit plus qu'un mot; ce dernier mot fut : Laure !
Et son âme aussitôt prit son vol vers les cieux !

SÉANCE SOLENNELLE

DU 10 DÉCEMBRE 1879

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. LE BARON COTTU

Préfet de Seine-et-Oise, Président d'honneur

DISCOURS DE M. LE BARON COTTU

MESDAMES, MESSIEURS,

En prenant possession de ce fauteuil si dignement occupé l'an dernier par votre éminent concitoyen, M. le maire de Versailles, j'ai à cœur de revendiquer auprès de vous un ancien droit de bourgeoisie auquel vous ne voudrez pas, je l'espère, opposer la prescription.

S'il me fallait un témoin pour l'attester, je le trouverais à mes côtés, en invoquant le souvenir bienveillant de votre secrétaire perpétuel, mon ancien et cher professeur du Collège royal de Versailles. Pardonnez-moi si je m'arrête à ce détail personnel, si je prétends établir ainsi entre nous un lien plus durable que la présidence éphémère dont vous m'avez honoré.

Bien des années se sont écoulées depuis l'époque que

je rappelle, années chargées de tempêtes, qui ont vu périr et renaître les libertés et la grandeur de la France. Vous avez survécu, Messieurs, à tous ces naufrages. Vous avez continué à cultiver votre paisible domaine, sans y chercher toutefois ces sereines et froides retraites où le poète antique plaçait la sagesse, à l'abri des erreurs du vulgaire, mais où ne pénétrait aucun des sentiments qui font battre le cœur de l'humanité.

Il suffit de parcourir le recueil de vos travaux pour y reconnaître la trace profonde des émotions que toutes les âmes françaises ont ressenties sous l'influence des grands évènements de notre histoire contemporaine. N'êtes-vous pas, Messieurs, les enfants de cette noble ville qui a vu de plus près que nulle autre l'image de la Patrie dans tout l'éclat de la gloire et dans la majesté plus imposante des suprêmes douleurs?

Mais vous avez fait plus que de vous associer, comme chacun de nous, à ses angoisses, à sa lutte contre la fortune, aux efforts qu'elle faisait sous vos yeux pour reconquérir, à force de patience et de courage, son rang parmi les nations. Vous interrogiez son passé, vous y puisiez des leçons pour le présent, des espérances pour l'avenir. Les archives locales vous ont livré leurs secrets. Appuyés sur des documents authentiques, sans autre passion que celle de la vérité, vous avez pu aborder des sujets qui soulèvent encore les controverses des partis. C'est l'honneur de cette ville où l'antique monarchie française a déployé les splendeurs de son apogée, où la liberté a élevé sa première tribune, que tous les grands souvenirs s'y réconcilient dans une commune auréole, comme dans ce palais magnifique élevé à la gloire d'un seul et qui abrite aujourd'hui toutes les gloires de la France. L'impartialité de vos jugements, sans tomber jamais

dans le scepticisme, gagne sans doute à ces contrastes, et il semble que sur cette terre, illustre à des titres si différents, la politique s'apaise plus vite qu'ailleurs pour devenir de l'histoire.

L'histoire, Messieurs, cet examen de conscience des nations, est la science morale par excellence, et les publications que vous lui consacrez justifient pleinement celui de vos titres qui domine les autres et qui donne à votre Société son principal caractère.

Vous n'oubliez pas toutefois ce que vous devez aux traditions de cette grande époque dont la mémoire est indissolublement liée à l'origine de la cité versaillaise. Vous ressemblez à l'honnête homme du XVII[e] siècle auquel rien n'était étranger de ce qui éveille la légitime curiosité des esprits cultivés, de ce qui fait l'ornement de la vie humaine. Les monuments historiques répandus en si grand nombre sur le sol antique de l'Ile-de-France, sont l'objet de vos études assidues. Ces intéressantes monographies n'ont pas seulement pour résultat d'ajouter aux matériaux de notre histoire nationale; elles sont à un autre point de vue des œuvres essentiellement patriotiques. L'amour du pays qui nous a vus naître, ce sentiment si naturel à l'homme, n'a-t-il pas pour origine et pour foyer le charme tout puissant des souvenirs, et n'est-ce pas dès lors le fortifier et l'enraciner plus profondément dans nos cœurs que d'associer à ces souvenirs la tradition des générations disparues?

La partie littéraire de vos mémoires permet de reconnaître ce qu'il y a d'exceptionnellement favorable dans l'atmosphère qui vous entoure. Chacun de vos poètes a sans doute son originalité propre, son accent personnel, mais tous se recommandent par une délicatesse de pensée, une pureté d'expression trop étrangère à l'école

contemporaine. Ces Muses sont évidemment de la même famille.

Facies non omnibus una,
Nec diversa tamen, qualem decet esse sororum.

Pardonnez-moi ce latin, Mesdames, l'élégant interprète d'Horace et de Juvénal n'a pas encore traduit Ovide.

On s'aperçoit qu'elles vivent dans un milieu tout imprégné de l'esprit parisien, que pénètrent ses fines et rares qualités, et qui est resté inaccessible aux intempérances de style où nos auteurs à la mode cherchent trop souvent de bruyants et faciles succès. Heureux climat que le soleil éclaire et féconde, et dont les fruits mûrissent sous l'action d'une discrète et bienfaisante chaleur.

Vous ne vous contentez pas, Messieurs, de répandre autour de vous l'amour du bien et du beau sous toutes ses formes, vous encouragez la vertu et le respect des lois morales. Grâce au don généreux d'un de vos confrères dont la mémoire se perpétue par le retour fréquent de sa libéralité, vous accordez une récompense annuelle aux dévouements qui, sans vous, pourraient rester ignorés : de telle sorte que, s'il fallait caractériser l'ensemble de votre œuvre, on pourrait le résumer ainsi : bien penser, bien dire, bien faire.

DISCOURS DE M. RUDELLE

PRÉSIDENT TITULAIRE

MESSIEURS,

Le rôle de président n'est difficile qu'une seule fois.

Pendant nos réunions amicales, il assiste à nos discussions toujours courtoises, et n'a qu'à se montrer le plus exact et le plus attentif des auditeurs.

Le rapport que va vous présenter dans un instant M. le Secrétaire perpétuel, sur les travaux de notre Société pendant l'année qui vient de s'écouler, vous montrera combien il m'a été facile de remplir la tâche que la bienveillance de mes confrères m'avait imposée.

Mais lorsqu'il faut, à la fin de son exercice, satisfaire aux prescriptions de notre règlement, et venir, devant une assemblée aussi choisie et aussi imposante, prononcer un discours, le Président a raison de prendre peur et de trembler.

Il est une question qui a déjà bien souvent attiré l'attention des gouvernements et des législateurs.

Encore aujourd'hui, des esprits distingués ne trouvent pas dans la législation actuelle les garanties qui leur paraissent indispensables pour la *propriété littéraire*.

J'ai pensé qu'il pourrait être intéressant, dans ces circonstances, de vous présenter un tableau de la *législation relative à la propriété littéraire*. Mais un si vaste sujet ne saurait s'exposer qu'à grands traits, pour rester

dans les limites que lui assignent et la nécessité et les convenances de notre réunion (1).

Toujours il y a eu des plagiaires; c'est Martial qui a nommé ces hommes dont l'industrie peu scrupuleuse consiste à prendre aux autres ce qu'ils n'auraient pas le talent d'inventer eux-mêmes, et voilà bien des siècles que le poète de Mantoue leur appliquait ces vers toujours vrais :

Hos ego versiculos feci, tulit alter honores :
Sic vos, non vobis.....

Si les pillages les plus audacieux et les emprunts les moins autorisés ont toujours eu lieu au détriment des auteurs, on n'a découvert, jusqu'à présent, aucun texte qui permette de supposer que les lois de l'antiquité aient cherché à les en garantir.

Les auteurs dramatiques étaient seuls dans une situation favorable. Leurs pièces de théâtre, achetées par les magistrats chargés des plaisirs du peuple, étaient payées selon leur mérite. — Suétone dit que Térence vendit l'*Eunuque* plus cher que les autres pièces de l'époque.

Mais rien n'assurait aux auteurs la propriété de leurs œuvres, chacun pouvait les copier, soit pour les garder, soit pour les vendre; elles étaient souvent rendues publiques à leur insu; le copiste seul s'enrichissait, le profit

(1) L'auteur croirait manquer à toutes les règles de la propriété littéraire, s'il n'indiquait pas ici les sources auxquelles il a puisé pour cette étude :
« Delamarre : Histoire de la librairie. — Notice sur l'imprimerie nationale, par Auguste Bernard. — Curiosités littéraires, « de L. Lalanne. — Commentaire de la loi de 1866, par A. Guillot. « — La propriété littéraire au XVIIIe siècle, par Laboulaye et « Guiffrey. — Le journal de l'avocat Barbier. — La propriété lit« téraire, par Fernand Worms. — Lettre sur le commerce de la « librairie, par Diderot. — Traité des droits d'auteurs, de Re« nouard. — Histoire de l'imprimerie en France, par A. Duprat. « — Dictionnaire des institutions de la France, par Chéruel. »

matériel n'était pas pour l'écrivain; heureux encore si l'on pouvait dire de son livre :

> Hic meret æra liber Sosiis, hic et mare transit,
> Et longum noto scriptori prorogat ævum (1).

Si précieuse que soit la gloire, elle ne satisfait pas les besoins matériels. Elle assure l'immortalité, mais est parfois impuissante à nous faire vivre dans le présent.

A Rome où le commerce de la librairie s'exerçait cependant sur une grande échelle, les auteurs auraient été dans la plus grande misère si la générosité des patriciens d'abord, et des empereurs ensuite, ne s'était souvent chargée de payer la dette de la reconnaissance publique. La loi était donc muette à leur égard, et Juvénal, peignant leur détresse dans sa VII[e] Satire, n'en accuse que l'avarice des grands qui, bien différents des Cotta et des Mécène, ne songent plus à récompenser leurs fatigues et leurs travaux.

La loi ne protégea pas mieux les auteurs au moyen âge. Loin de leur garantir la reproduction de leurs ouvrages, elle fut permise à tous. Il semble que dans l'intérêt même des écrivains et pour augmenter leur réputation on cherche à encourager la publication de leurs œuvres.

Une ordonnance de l'Université, de 1324, défend aux libraires de refuser un manuscrit à quiconque veut en faire une copie, et c'est uniquement dans un intérêt général qu'une restriction est apportée à ce droit de reproduction. Tout le monde peut copier un manuscrit pourvu que l'original ne contienne rien qui soit contraire à l'ordre public, et que la copie soit exacte et fidèle. L'intervention de l'autorité eut ainsi, dès l'origine, un

(1) Horace : Epitre aux Pisons.

tout autre but que de reconnaître et de protéger les droits des auteurs.

Assurément le talent et le génie que l'homme est incapable de se donner à lui-même, ne sont pas dévolus à un privilégié dans son propre et unique intérêt, mais pour le bien de l'humanité tout entière.

L'idée antique et celle du moyen âge avaient donc leur justesse et leur grandeur, en voyant surtout, dans les productions du génie, le fond commun de l'humanité. L'écrivain qui croit en sa puissance et sent qu'il peut être utile à ses semblables en répandant sur eux la vérité, se montre indigne de sa mission s'il est exclusivement dominé par l'intérêt pécuniaire.

Mais une transformation industrielle complète est survenue.

Les œuvres de la pensée ont enfin le moyen de se multiplier à l'infini. L'imprimerie a été découverte, et son ingénieux mécanisme va donner à l'esprit humain une impulsion qui paraîtra d'autant plus rapide, qu'il remplace les lentes et coûteuses copies du moyen âge.

La France veut être la première à accueillir cette admirable invention, et treize années sont à peine écoulées depuis le jour où Guttemberg commençait à Mayence ses premiers essais, que trois de ses ouvriers, Ulric Gering, Martin Crantz et Michel Friburger, appelés en France par Guillaume Fichet et Jean de La Pierre, docteurs en théologie, étaient installés dans l'illustre maison de Sorbonne où ils semblaient acquérir droit de cité par les services qu'ils allaient rendre aux lettres.

En réalité, l'histoire de la propriété littéraire ne commence qu'avec l'invention de l'imprimerie.

Avant cette invention, le prix des livres était tellement élevé que la pensée de la contrefaçon ne pouvait venir

à personne. M. Daunou a estimé qu'au XIIIe siècle, le prix moyen d'un volume in-folio équivalait à celui des choses qui coûteraient aujourd'hui quatre ou cinq cents francs. Aussi les livres qui, dans le moyen âge ont eu le plus de vogue, les traités de dévotion, les chroniques, les romans, ont été sans cesse reproduits, reparaissant tous les quarante ou cinquante ans sous un nouveau titre ou sous un nouveau nom d'auteur avec peu ou point de changements. Avant la découverte de l'imprimerie, les copies de livres se multipliaient extrêmement. On comptait jusqu'à dix mille écrivains se livrant exclusivement à ce travail à Paris et à Orléans. Comme la plupart des grandes choses, l'imprimerie est née sous la pression de son temps, et ce qui est le plus remarquable, c'est que les découvertes qui ont coûté le plus à l'espèce humaine étaient, pour ainsi dire, devenues nécessaires.

Les conditions nouvelles faites par l'imprimerie à la reproduction des manuscrits, la facilité de multiplier à l'infini les éditions d'un ouvrage, l'extension qu'allait en recevoir le commerce de la librairie, conduisaient nécessairement à un changement dans les règles peu nombreuses encore, relatives à la publication des écrits.

Il est facile de caractériser les premiers actes qui marquèrent l'intervention de l'autorité royale en cette matière; ils ne lui furent inspirés que par le désir d'acclimater dans le royaume l'art qui venait d'y être importé; leur objet ne fut point d'attribuer aux auteurs un droit exclusif de reproduction; il restait permis à chacun d'imprimer les manuscrits, comme autrefois il était loisible de les copier; on avait compris seulement que pour encourager les premiers essais de l'imprimerie, il fallait assurer à ceux qui les tentaient la garantie d'un monopole.

L'état intellectuel et l'état économique du pays ne permettaient pas qu'il en fût autrement. La concurrence est bonne et doit être protégée quand elle peut être féconde. Mais il est des époques où la jouissance exclusive du produit d'un travail peut seule donner les moyens de produire, et alors, le monopole est légitime, puisqu'il est créé dans l'intérêt de tous.

Des faveurs toutes spéciales avaient été accordées aux imprimeurs. Au mois d'avril 1475, Louis XI délivrait des lettres de naturalisation aux imprimeurs étrangers, les exemptant du droit d'aubaine. Par un édit donné à Blois le 9 août 1513, Louis XII leur témoignait une bienveillance non moins grande.

Grâce à ces encouragements, l'imprimerie, se perfectionnant de jour en jour, commençait à livrer au public un nombre d'ouvrages relativement considérable, sans que les propriétaires des manuscrits ou les auteurs élevassent encore la prétention de se réserver le monopole de la publication.

Les monopoles étant surtout établis pour couvrir les frais de publication, ce furent d'abord les imprimeurs et les libraires qui les obtinrent.

A ce sujet, il y a lieu de s'arrêter au règne de François Ier. Attirant à lui pour les combler d'honneurs et de dignités les grands artistes de l'Italie, et ramenant ainsi les arts et les belles-lettres aux sources mêmes du beau, il s'est vu maintenir par la postérité ce beau titre de *Père des lettres* que ses contemporains lui avaient donné.

Ce roi si éclairé devait se préoccuper tout à la fois des droits à reconnaître au profit des auteurs et des garanties à assurer aux imprimeurs.

L'imprimerie demandait d'ailleurs une protection plus efficace; livrée à elle-même, elle courait le risque

tout au moins de rester stationnaire; les premiers imprimeurs avaient travaillé sans concurrence, mais bientôt les secrets de leur art s'étaient répandus, ils avaient trouvé des imitateurs, et ces hommes illustres, imprimeurs de profession, mais gens d'une littérature profonde et d'un goût délicat, qui préparaient au prix des plus grands sacrifices ces éditions merveilleuses, chefs-d'œuvre de la typographie, que la science moderne a pu égaler parfois sans les dépasser jamais, se seraient vus obligés, pour éviter la ruine, de chercher le bon marché à la place de la perfection, les textes auraient été altérés, et au lieu de devoir à l'imprimerie la renaissance des lettres, nous lui aurions dû leur décadence, si le pouvoir n'eût mis les imprimeurs à l'abri d'une concurrence si futale en leur accordant des privilèges.

Il faut ajouter que c'était un principe encore assez mal défini, mais très certain sous notre ancienne monarchie, que les inventions étaient pour ainsi dire dans le domaine royal, et que la nature des biens qui en résultaient était matière à privilège.

Les manuscrits anciens étaient presque seuls imprimés; les auteurs les plus fameux de l'antiquité restitués à la lumière avaient excité une admiration où la mode avait sa part; — c'était vers les lettres grecques et romaines que se portait le mouvement des esprits. Les œuvres d'Homère, de Platon et d'Aristote, de Cicéron, de Virgile et d'Horace, toutes ces belles fleurs de la sagesse grecque ou latine commençaient à passer d'Italie en France. L'antiquité soulevait la pierre de son tombeau, et apparaissait à tous les yeux brillante d'une immortelle jeunesse.

L'Europe entière, à peine sortie de la barbarie, recherchait avec ardeur les restes précieux de l'antiquité, et la

langue française, cessant de se rattacher aux traditions du moyen âge, se complaisant dans une imitation, tournait souvent au pastiche des auteurs classiques. Le roi, de son côté, avait pour les lettres grecques une prédilection si particulière que les caractères qui servaient alors à imprimer les livres grecs portent encore le nom de *Grecs du roi.*

Il pensait avec tristesse aux ouvrages ensevelis dans les bibliothèques religieuses et, d'autre part, il était rempli d'indignation en voyant le premier imprimeur venu s'emparer sans respect des manuscrits les plus précieux, les altérer par les fautes les plus grossières et compromettre ainsi la réputation d'écrivains pour lesquels il avait une véritable adoration.

Tout cela le détermina à un acte d'autorité, et un imprimeur de son choix, Conrad Néobar, fut exclusivement autorisé à se livrer à la typographie grecque, par des lettres patentes en date du 17 janvier 1538.

Cette ordonnance est curieuse; elle consacrait d'abord la nécessité de l'approbation préalable, inaugurant ainsi le régime de la censure, puis ensuite, retirant du domaine public des ouvrages qui y étaient tombés depuis longtemps et dont la jouissance appartenait à tous, elle attribuait à un seul le droit de les imprimer, pendant un certain temps, cinq ans, dans l'espèce, et fondait par là le système des privilèges, dont la concession n'aura d'autre règle que la volonté du roi.

De semblables édits, justifiés par les circonstances, ne permettront pas d'établir l'existence de la propriété littéraire sous l'ancienne monarchie; et que dirions-nous aujourd'hui, où cependant nos lois en cette matière seraient, suivant quelques-uns, inférieures aux règlements anciens, si un acte du gouvernement, au mépris des

droits de tous les imprimeurs ou éditeurs, dont les magasins sont pleins de livres classiques, venait déclarer que tel libraire aura seul le droit de publier et de vendre les discours de Démosthènes ou les traités de Cicéron ?

Le système du privilège, dans la véritable acception du mot, est ainsi créé par l'édit de 1538.

Avec le temps, les œuvres nationales étaient devenues plus nombreuses, et, bien que la littérature française ne fût pas encore une puissance, le pouvoir devait cependant s'en occuper et compter avec elle.

Pour la publication de ces œuvres nouvelles, le système de l'approbation et du privilège s'organisa d'une façon plus complète.

L'approbation, exigée d'une manière générale par l'édit de 1538, est de beaucoup antérieure au privilège ; il est difficile d'en déterminer l'origine.

Ce fut, paraît-il, le concile de Latran qui demanda le premier que les livres fussent soumis à une révision sévère.

Par la bulle que le Pape publia dans la dixième session de ce concile, il prononça l'excommunication contre les imprimeurs qui éditeraient des livres contraires à la religion, dangereux pour les mœurs, ou calomnieux à l'égard des personnes. Le Pape décida, en outre, que les livres, avant d'être mis sous presse, seraient revus par les évêques. Tel fut le principe des approbations qui furent érigées en mesure de police ecclésiastique au mois de mai 1515. François Ier, dans l'ordonnance de 1538, les enleva au clergé et les confia à l'Université.

La censure créée d'abord dans l'intérêt des lettres et de la religion devint bientôt un instrument politique ; grâce à l'imprimerie, les libelles et les pamphlets se répandaient avec une facilité dont le pouvoir commençait

à s'inquiéter, il se repentait de la faveur avec laquelle il avait accueilli cette invention dont la puissance devenait dangereuse; si la censure n'eût déjà existé, on l'eût imaginée; seulement on en fit une mesure générale en l'exigeant pour tous les livres, quels qu'ils fussent.

La rigueur la plus extrême remplaça tout à coup les anciennes dispositions bienveillantes.

Les prescriptions les plus sévères qui eussent encore été édictées contre la liberté de la presse figuraient dans l'édit de Châtellerault, du 27 juin 1551. Par cet édit, on prenait les plus grandes précautions contre l'introduction de livres venant de lieux suspects, et entre autres de Genève. Tous les livres imprimés devaient être soumis à la censure de la Sorbonne, et la copie signée d'un manuscrit destiné à l'impression devait être laissée entre les mains du censeur.

Le censeur était requis, à l'arrivée d'un ballot de livres, et présidait lui-même à l'ouverture du paquet. Les imprimeries et les magasins de librairie de Paris étaient soumis annuellement à deux visites du censeur, qui devait également inspecter trois fois par an la ville de Lyon.

Charles IX, par sa déclaration de Mantes, en date de 1563, défendait aux libraires d'imprimer « aucune composition, de quelque chose qu'elle traite, sans permission scellée du grand sceau de la Chancellerie, sous peine d'être pendus et étranglés ».

L'ordonnance de Moulins, du 23 février 1566, sur la réforme de la justice, renouvela ces défenses.

Confirmées par une déclaration de Charles IX, du 16 avril 1571, ces prescriptions ne furent modifiées qu'en ce qui concernait les pénalités qui leur servaient de sanction.

Au temps de la Ligue et sous le règne de Henri IV, on publia des défenses analogues.

Les mêmes motifs inspirèrent postérieurement d'autres édits, mais leur nombre est trop considérable pour qu'il soit possible de les rappeler tous, et la liberté d'écrire resta soumise au même régime jusqu'à la Révolution.

C'étaient des commissaires spéciaux, connus sous le nom de censeurs royaux qui délivraient les approbations; il y en avait un certain nombre pour chaque branche des connaissances humaines; aucun contrôle ne tempérait l'exercice de cette censure administrative, et, si la propriété littéraire eût existé, elle fût devenue la plus fragile de toutes les propriétés. Pour empêcher toute publication considérée comme dangereuse, elle devait donc s'exercer préalablement à l'impression; tous les auteurs, sauf les évêques, y étaient soumis sans exception.

Les censeurs, car souvent il y en avait plusieurs pour le même livre, recherchaient si les doctrines qu'il contenait n'étaient point contraires au respect dû à l'autorité royale, aux dogmes de la religion et aux opinions admises. Ils prononçaient sans appel, mais quand ils donnaient la permission, ils semblaient se complaire à la motiver dans des termes qui pouvaient passer pour une sorte de réclame faite au profit de l'auteur ou tout au moins de ses idées.

C'était une formalité périlleuse à remplir que de se munir des approbations nécessaires, ce n'était point parmi les censeurs qu'il fallait chercher des modèles d'indépendance, et ceux qui en témoignèrent un peu, furent trop sévèrement punis pour qu'on ait été tenté de suivre leur exemple; aussi, au mois de février 1759, un arrêt des Chambres assemblées, ayant condamné le livre

de l'*Esprit* a être brûlé par la main du bourreau, M. Tercier, premier commis des affaires étrangères qui avait donné l'approbation, fut privé de son emploi et puni aussi sévèrement que l'auteur, ainsi que l'apprend le passage suivant du Journal de l'avocat Barbier (1) :
« M. Tercier, homme de mérite et très nécessaire dans
« son emploi qui lui valait environ 20,000 livres de
« rente, en a été renvoyé avec, dit-on, une pension de
« 3,000 livres, et M. Helvétius a eu ordre de se défaire
« de sa charge de maître d'hôtel ordinaire de la reine,
« en sorte que voilà des gens disgraciés et deshonorés. »

Le malheureux auteur qui avait obtenu l'approbation, n'était pas débarrassé de tous soucis; il n'en était pas quitte à si bon marché; le pouvoir ne se croyait lié en aucune façon vis-à-vis de lui par la permission émanée de ses commissaires; non seulement son ouvrage pouvait être soumis à un nouvel examen, mais il n'était pas même à l'abri des poursuites.

Aussi quelle confusion régnait dans cette matière! Tout le monde voulait censurer : le clergé d'abord, l'Université ensuite, et le Parlement enfin prétendait souvent refaire l'œuvre des censeurs royaux; de là de grandes querelles qui se terminaient d'ordinaire par quelque acte d'autorité du roi, et par la soumission du Parlement, mais toujours au grand détriment des auteurs.

Aucun droit n'était établi, l'arbitraire seul dominait; le livre permis la veille pouvait être défendu le lendemain; l'ouvrage qui, devant le Parlement, avait trouvé grâce, était condamné au feu par le grand conseil. Un pareil système conduisait nécessairement les auteurs à se soustraire le plus possible aux exigences de l'au-

(1) Journal de l'avocat Barbier, tome VII.

torité; on faisait sous le manteau ce qu'on ne pouvait faire ouvertement et, grâce aux imprimeries étrangères et aux librairies clandestines, la France, abondamment fournie d'écrits de tous genres, de pamphlets ardents, de satires licencieuses, de libelles violents, répandus par milliers, ne s'apercevait guère des entraves apportées à la liberté d'écrire.

Cette liberté de la pensée que nul ne peut contenir se vengeait ainsi des contraintes administratives qui lui étaient imposées.

A côté des livres autorisés il y eut, et ce n'étaient ni les moins nombreux, ni les moins recherchés, les livres imprimés en secret et dépourvus de cette approbation préalable que l'on craignait trop pour oser la solliciter, et dont l'absence, en donnant à l'ouvrage l'attrait du fruit défendu, en augmentait tellement le prix que, pour le succès d'un livre, fût-il le plus mauvais, mieux valait la sévérité du pouvoir que son mépris.

« Combien la condamnation n'en a-t-elle pas fait « connaître que leur médiocrité condamnait à l'oubli? « Combien de fois le libraire et l'auteur d'un ouvrage « privilégié n'auraient-ils pas dit aux magistrats de la « grande police : Messieurs, de grâce, un petit arrêt qui « me condamne à être lacéré et brûlé au bas de votre « grand escalier? Quand on crie la sentence d'un livre, « les ouvriers de l'imprimerie disent : « Bon, encore une « édition ? (1) »

Mais jamais, peut-être, la France ne vit apparaître un plus grand nombre d'écrits clandestins que sous le ministère de Mazarin; ils sont aussi nombreux, disait un contemporain, que les mouches pendant les plus fortes chaleurs.

(1) Diderot, *lettre sur le commerce de la librairie.*

Tout le monde en faisait, depuis les écrivains les plus connus jusqu'aux chanteurs du Pont-Neuf, et le cardinal, ne pouvant arrêter ce débordement de la verve gauloise, prit le parti de faire lui-même des mazarinades.

On publia également un grand nombre d'écrits sans autorisation sous les règnes de Louis XIV et de Louis XV, les imprimeries clandestines se multipliaient; les jansénistes notamment en entretenaient un grand nombre; en vain la police faisait-elle des perquisitions, en vain rendait-on des édits sévères; la liberté se faisait jour malgré tout. Les règlements ne pouvaient avoir raison de l'avidité des libraires, de la curiosité du public et des passions des partis, et les plus timides prenaient du courage.

On ne peut contester que le fait ait souvent mieux valu que le droit, que les lois aient été enfreintes par la force des choses, que même sous certains règnes on ait montré une si grande indulgence, que M. Charles Nodier a pu soutenir ingénieusement ce paradoxe que la presse n'avait jamais été et ne sera jamais plus libre que sous Louis XIV. Que la liberté ait trouvé certains accommodements favorables avec la police, oui certes! tout cela est possible, mais, en réalité, la publication d'un livre était soumise à une approbation que le pouvoir était libre de refuser et, ce qui est plus grave, de refuser après l'avoir donnée.

Les auteurs et les libraires étaient dans la condition la plus précaire; frappés par les édits des peines les plus sévères quand ils désobéissaient, ils n'obtenaient en remplissant les formalités prescrites aucune garantie sérieuse. Jamais, en un mot, la faculté de publier sa pensée ne fut plus cruellement réprimée, ni plus sévèrement contrainte.

Mais il ne suffisait pas à l'auteur de s'être fait délivrer

par la censure un certificat d'orthodoxie et de moralité; à côté de l'approbation il y avait le privilège, et pour publier ses œuvres et empêcher qu'un étranger ne vînt s'en emparer et les imprimer de son côté, il fallait obtenir de la faveur royale des lettres de privilège, c'est-à-dire une concession individuelle née de cette opinion qu'il n'existait de droits que ceux qui étaient octroyés, et de publications légitimes que celles qu'autorisait une permission préalable.

L'approbation était donnée au livre, le privilège à la personne, mais tous deux découlaient de la même source, c'est-à-dire de l'arbitraire.

Les censeurs royaux prononçaient souverainement sur le sort du livre traduit devant leur tribunal; de même, le roi, en refusant le privilège, pouvait condamner l'ouvrage à ne jamais voir la lumière, à moins que l'auteur ne prît le parti de recourir aux presses clandestines; mais alors c'était s'exposer, soit à être frappé de peines souvent fort graves, soit à être victime de contrefaçons autorisées. En dehors du privilège, en effet, il n'y avait pas de droit; les publications ainsi faites n'obtenaient aucune protection; loin de constituer un droit qui pût réclamer des garanties, elles étaient une infraction aux lois, un délit dont s'emparait souvent l'omnipotence parlementaire.

L'histoire des privilèges démontrerait jusqu'à l'évidence que la jouissance du fruit de ses travaux n'appartenait pas à l'auteur par le seul effet de la loi; il pouvait bien composer un livre dans l'intérieur de son cabinet et rester propriétaire de son manuscrit à la condition de le tenir sous clefs, mais il n'avait pas le droit d'usage, le droit de publication; ce n'étaient pas seulement des conditions restrictives qui étaient apportées à l'exercice de ce

droit, il lui faisait complètement défaut, et ne pouvait exister à son profit que par la concession plus ou moins étendue que l'autorité, souveraine en cette matière, daignait lui accorder.

L'origine des privilèges se trouvait dans l'ordonnance de François Ier, de 1538, conférant à l'imprimeur Néobar un privilège pour les livres grecs.

Le privilège, uni au sort de l'approbation, fut bientôt nécessaire pour toute espèce de publication, et dans les édits déjà cités, on voit que, vers 1563, personne ne pouvait publier un ouvrage quelconque sans des lettres de privilège scellées du grand sceau.

Ces prescriptions éparses dans de nombreux édits furent réunies par les soins du chancelier d'Aguesseau en un règlement unique qui porte la date du 27 février 1723, et qui fut édité en 1744, par le libraire Saugrain, sous le nom de *Code de la librairie*.

La concession du privilège n'était soumise à aucune règle, le roi gardait sa liberté pleine et entière ; c'était le régime de la faveur consacré par la loi.

Les libraires de Paris qui formaient une corporation puissante, non seulement s'étaient fait délivrer des privilèges pour la plupart des ouvrages, mais avaient été jusqu'à se faire donner le monopole de la librairie dans certaines villes. Les libraires de province se trouvaient par cela même réduits ou à se faire contrefacteurs, ou à fermer leurs magasins, ce qui, d'un côté, pouvait les mener à la prison, et de l'autre les conduisait nécessairement à la ruine. Dans cette fâcheuse alternative, ils s'adressèrent au Parlement, c'était pour lui une belle occasion de faire acte d'autorité, il ne la laissa pas échapper ; il rendit arrêts sur arrêts contre la prorogation des privilèges.

Dans leur désir de trouver des arguments en faveur de la propriété littéraire, quelques publicistes ont soutenu que le privilège, loin d'exclure la propriété de l'auteur, la consacrait au contraire; à les entendre, le mot *privilège* ne devrait pas être pris dans son véritable sens, et au lieu d'être une faveur, source du droit, ce serait la sauvegarde officielle d'une propriété préexistante. Cette doctrine repose sur une confusion.

La propriété n'est-elle pas le droit de disposer d'une chose d'une façon absolue, exclusive et à perpétuité, d'en abuser même? Or le privilège n'accordait à l'imprimeur qu'un droit de jouissance temporaire souvent fort limité, essentiellement révocable, souvent révoqué et soumis le plus souvent à de nombreuses conditions.

Les motifs donnés par le roi sont les services rendus aux belles-lettres, le zèle pour l'utilité publique, les titres acquis à la bienveillance, et s'il accorde le privilège, ce n'est pas pour consacrer le droit de l'auteur mais pour *le favorablement traiter et le récompenser en quelque façon*.

Que, dans la pratique, ces faveurs aient été le plus souvent accordées aux auteurs ou à leurs héritiers, cela est tout naturel; mais ce n'était pas une règle absolue, et de trop fréquentes exceptions rappelaient de temps à autre que le roi se considérait comme parfaitement libre de concéder à qui bon lui semblait le droit de publication.

C'est ainsi que le droit de publier les Œuvres de Ronsard fut donné gratuitement, en 1597, à un certain Galandius, qui n'avait sur les ouvrages du grand poète d'alors aucun droit direct ni indirect; c'est ainsi qu'au XVIII[e] siècle, l'autorité royale accordait à Crébillon de vendre ses pièces de théâtre au préjudice de ses créanciers et que les petites-filles de La Fontaine étaient arbi-

trairement remises dans des droits précédemment aliénés par le fabuliste lui-même.

Un libraire, à l'aide de quelques protections, arrivait à se faire délivrer un privilège pour un livre qu'il n'avait ni acheté de l'auteur, ni été autorisé à publier. Quand un libraire s'était emparé d'un manuscrit et qu'il avait obtenu un privilège, l'auteur ne pouvait en empêcher l'impression. Molière lui-même en fut victime, malgré la faveur dont il jouissait auprès du roi, et il raconte gaiement sa mésaventure dans sa charmante préface des *Précieuses ridicules:* « J'avais résolu, dit-il, de ne les faire « voir qu'à la chandelle, pour ne point donner lieu à « quelqu'un de dire le proverbe, et je ne voulais pas « qu'elles sautassent du théâtre de Bourbon dans la ga- « lerie du Palais. Cependant je n'ai pu l'éviter, et suis « tombé dans la disgrâce de voir une copie dérobée de « ma pièce entre les mains des libraires, accompagnée « d'un privilège obtenu par surprise. J'ai eu beau crier : « O temps ! ô mœurs ! on m'a fait voir une nécessité pour « moi d'être imprimé, ou d'avoir un procès ; et le der- « nier mal est encore pire que le premier.

« Il faut donc se laisser aller à la destinée, et consentir « à une chose qu'on ne laisserait pas de faire sans moi. »

Les grands littérateurs du XVIIe siècle parurent d'ailleurs peu préoccupés de leurs droits sur leurs ouvrages. Qui ne sait que La Bruyère donna en riant pour dot à la fille encore enfant de son libraire, son beau livre des *Caractères*. Etait-ce à cause de leurs inspirations si élevées? Etait-ce parce que l'intérêt était presque nul? Quoi qu'il en soit, il n'en fut pas ainsi au XVIIIe siècle. De grandes et importantes publications avaient été faites et les écrivains étaient descendus sur le terrain où se débattaient les intérêts publics.

C'est ainsi que l'ordre chronologique nous conduit à l'arrêt célèbre du 30 août 1777, dont les termes ne laissent aucun doute sur le véritable caractère du droit des auteurs sous l'ancienne monarchie. C'est le dernier état du droit avant la Révolution française.

Important moins par les règles qu'il prescrit que par les principes qu'il proclame, cet arrêt qualifie dans son préambule le droit des auteurs, de façon à ne laisser aucun doute, « Sa Majesté a reconnu que le privilège est « *une grâce fondée en justice* ».

Ainsi défini, le privilège ne repousse-t-il pas, de la manière la plus formelle, toute idée de propriété au profit des auteurs?

Voici sommairement le système que cet arrêt avait consacré : nul ne pouvait faire imprimer un livre nouveau sans avoir obtenu un privilège. Si l'auteur obtenait le privilège en son nom, il en jouissait, ainsi que ses héritiers, à perpétuité, à la condition, cependant, de ne le point céder à un libraire, auquel cas le privilège s'éteignait avec la vie de l'auteur. Si le privilège était concédé à un imprimeur ou au libraire, la durée en était fixée par le garde des sceaux, suivant le mérite et l'importance de l'ouvrage, sans qu'elle pût être moindre de dix années.

Antérieurement, les auteurs pouvaient être protégés en fait, ils pouvaient trouver dans leur talent des titres, rarement méconnus, à la bienveillance du roi, mais ces avantages ne leur étaient pas assurés. Sous l'empire du nouvel arrêt, l'auteur est bien encore obligé de demander un privilège, mais c'est la loi qui lui en garantit la perpétuité.

Tel était en résumé l'état de la législation avant la Révolution. On pensa d'abord qu'elle avait abrogé la législation antérieure en abolissant les privilèges et en

proclamant la liberté de la presse. Mais il était bien évident que les privilèges accordés aux auteurs constituaient une propriété légitime à laquelle n'avait pas voulu porter atteinte la loi du 4 août 1789, qui abolissait le système féodal. Quant à la liberté de la presse, elle ne consiste pas dans la spoliation des droits des auteurs, mais dans la libre manifestation de la pensée par la voie de l'imprimerie. Cependant on avait généralement cessé de délivrer des privilèges de librairie, dont l'abolition n'avait pas été néanmoins prononcée expressément, et dont les registres de la chambre syndicale de la librairie font mention jusqu'à la fin de 1790.

Au milieu de tous les droits qui s'offraient à la sollicitude du législateur, les droits des auteurs ne pouvaient être longtemps oubliés.

La Constituante ne fit point de loi spéciale sur la propriété littéraire prise dans le sens le plus étendu, mais elle garantit, comme droit naturel et civil, la liberté à tout homme de parler, d'écrire, d'imprimer et publier ses pensées, sans que ses écrits puissent être soumis à aucune censure ni inspection avant la publication.

L'Assemblée laissa aux législateurs qui devaient suivre le soin de formuler dans une loi les principes qu'elle avait posés, et le 19 juillet 1793, la Convention nationale, mise en demeure par l'un de ses membres de formuler la *Déclaration des droits du génie*, suspendait un instant le cours tumultueux de ses discussions politiques et décrétait par acclamation que les auteurs auraient pendant toute leur vie, et leurs héritiers dix ans après leur mort, un droit acquis à la jouissance exclusive de leurs œuvres.

Cette législation, à peine modifiée depuis, ne donne pas la richesse aux auteurs, mais assure l'indépendance de ces hommes d'élite qui consacrent leur vie aux rudes

travaux de la pensée. Si on la transformait, comme certains le désirent, n'aurions-nous pas à craindre le spectacle des abus qu'un trop grand nombre serait tenté de faire de ces conditions rémunératrices pour vendre leur plume, se souciant peu du bien ou du mal produit par leurs écrits, pourvu qu'ils leur rapportent de l'argent et cherchant avant tout à écrire ce qui se vendra le plus cher.

Sous une législation moins favorable, ne s'est-il pas rencontré d'admirables esprits, qui, dans l'éloquence, dans la poésie, dans la philosophie, non moins que dans les arts, ont atteint les dernières limites de la perfection, et dont les œuvres, après avoir jeté un impérissable éclat sur les règnes qui les avaient vus naître, sont demeurés et demeureront toujours des modèles achevés, de telle sorte que si l'on voulait juger d'une législation sur les droits des auteurs par les résultats obtenus, aucune n'aurait de plus nombreux et de plus incontestables titres que la législation ancienne ; cependant, il ne faut pas méconnaître que cette législation appelait des réformes indispensables pour réparer des injustices séculaires ; et aujourd'hui, le patrimoine intellectuel de notre pays s'enrichit chaque jour de productions de tout genre qui peuvent attester que le goût des lettres et le sentiment du beau sont demeurés des sources fécondes que le temps et les excès n'ont point taries.

RAPPORT du Secrétaire perpétuel sur les travaux de l'année académique 1878-1879.

M. l'abbé Corblet, continuant ses études archéologiques sur le baptême, vous a entretenus pendant douze séances consécutives de diverses particularités relatives à l'histoire de ce sacrement. Il a même remonté à des époques bien antérieures à son institution pour étudier les purifications symboliques par l'eau, qui font une partie intégrante des conceptions religieuses de tous les peuples de l'antiquité. Après vous avoir parlé d'une manière générale des ablutions du judaïsme, du polythéisme et de l'islamisme, il a précisé par de nombreux détails les rites particuliers des divers peuples de l'Europe, de l'Asie, de l'Afrique, de l'Amérique et de l'Océanie. Tandis que certains adversaires du christianisme s'étaient emparés de quelques-uns de ces faits pour attribuer au baptême une origine toute païenne, certains apologistes s'étaient efforcés d'atténuer la réalité de ces analogies pour échapper à ce qui leur semblait une pierre d'achoppement. Notre confrère, au lieu de les suivre dans cette voie, a groupé un nombre de témoignages plus considérable qu'on n'en avait encore réuni, et il en a tiré cette conclusion qu'il a hautement proclamée : c'est que si le monde ancien s'est plongé dans les eaux, c'était bien en vue d'obtenir ainsi la purification des souillures morales; mais de tous ces faits soigneusement étudiés et comparés, il a tiré des conclusions qui sont parfaitement conformes aux traditions de la plus rigoureuse orthodoxie.

Dans une autre étude sur le baptème conféré par saint Jean, M. l'abbé Corblet s'est efforcé de compléter,

à l'aide des traditions orientales et des textes des premiers siècles, le peu de renseignements que nous fournissent à ce sujet les saintes Écritures. Ce baptême se pratiquait-il toujours au moyen d'une immersion complète? Quelle préparation morale exigeait-il? Etait-il donné aux femmes et aux enfants? Quels effets lui attribuait-on? En quels endroits du Jourdain était-il conféré? Voilà les principales questions abordées par notre confrère, et dont plusieurs ne se peuvent résoudre que par des hypothèses. A ce travail l'auteur a joint des recherches sur le culte rendu à saint Jean, en qualité de baptiste ou de baptiseur, culte qui s'est principalement manifesté par la vénération pour le Jourdain, par les curieux détails de la fête de l'Épiphanie chez les Orientaux, et par la persistance de l'ancienne secte des mendaïtes ou chrétiens de saint Jean, secte dont tous les livres sacrés n'ont pas encore été suffisamment explorés.

M. l'abbé Corblet a consacré une troisième étude à l'histoire des rites et des cérémonies du baptême. Vous n'attendez certes pas ici l'analyse d'un travail si long qui nous a transportés tour à tour chez tous les peuples de l'Orient et de l'Occident, et où sont mis à profit les nombreux matériaux fournis par les Pères de l'Eglise, les conciles, les synodes, les sacramentaires, les rituels, et les récits des voyageurs anciens et modernes. Notre confrère a tâché de préciser, autant que possible, l'origine et l'antiquité de chaque rite conservé jusqu'à nos jours ou disparu depuis des siècles; mais vous avez remarqué que souvent il formule des doutes là où d'autres n'ont pas craint d'aventurer des affirmations sans réserve. Lui-même il en a fait plus d'une fois l'observation: si le devoir d'un critique impartial est de rechercher l'époque où il est parlé pour la première fois de telle ou telle

cérémonie, il ne doit pas en conclure qu'elle n'est pas antérieure à ce siècle, à moins que des textes incontestables ne précisent ou l'auteur ou la date de l'institution. On doit se rappeler d'ailleurs que les premiers siècles ne nous ont point légué de rituels complets du baptême ni des autres sacrements; la loi du secret faisait une obligation rigoureuse de ne point trop divulguer les particularités des mystères, et ce ne fut qu'au IV[e] siècle qu'on se relâcha de cette sévère discipline.

C'est encore à la même série d'études que se rapporte une notice de M. l'abbé Corblet, intitulée : « *Conjectures sur les médailles baptismales de l'antiquité chrétienne et du moyen âge.* » Vous me permettrez de me borner à cette simple mention, non seulement parce que je dois être succinct, mais surtout parce que cette notice a été insérée il y a peu de temps dans la *Revue des Sociétés savantes*, publiée par le ministère.

Vous devez encore à notre laborieux confrère d'autres communications, soit orales, soit écrites, sur divers sujets relatifs à l'archéologie et aux beaux-arts. Ainsi il vous a rendu compte des séances du Congrès annuel des délégués des sociétés savantes à la Sorbonne en avril dernier; à l'occasion d'un ouvrage de M. Nicolas Boussu (et à l'époque où son auteur n'était pas encore notre confrère), il vous a retracé l'histoire de l'administration des beaux-arts; en vous rendant compte d'un ouvrage de M. Félix Clément, il a insisté sur le mérite de l'école espagnole insuffisamment appréciée par ceux qui n'ont pas visité les riches galeries de Madrid et de Séville ; enfin en vous rendant compte de deux fort beaux volumes relatifs aux antiquités du département de l'Aisne, et envoyés à notre Société par leur auteur M. Edouard Fleury, il vous a entretenus d'un grave débat soulevé dans le monde

archéologique. Les uns ne font remonter qu'au XIe siècle les chapiteaux archaïques de diverses églises de la vallée du Laonnais ; les autres, et notre confrère est du nombre, leur donnent une plus haute antiquité, et surtout à cause de leur ressemblance frappante avec les décorations des bijoux mérovingiens et des vignettes des manuscrits carlovingiens.

Il existe malheureusement dans l'histoire plus d'un récit, je devrais dire plus d'une légende accréditée, qui se perpétue d'âge en âge et reçoit de chaque génération de nouveaux enjolivements. Notre confrère n'hésite pas à ranger dans cette catégorie la prétendue terreur générale qui paralysa pour ainsi dire la vie des peuples chrétiens aux approches de l'an 1000. Cette légende a d'abord contre elle, vous a-t-il dit, le silence presque général des chroniqueurs qui ont écrit de 950 à 1000. A peine peut-on signaler çà et là, sur quelques points de la Lorraine ou dans les environs de Carcassonne, quelques vestiges très confus d'une vague appréhension populaire sans racine et sans portée. Il est faux surtout que par suite de cette terreur on ait renoncé à bâtir durant toute la seconde moitié du Xe siècle, puisque précisément durant cette période on a bâti au moins 112 monastères et un grand nombre d'églises, Notre-Dame d'Etampes entre autres bâtie en 996 ; et quant à l'efflorescence architecturale qui marque le commencement du XIe siècle, elle tient à d'autres causes qu'à la prétendue joie d'avoir échappé à l'imminence d'un cataclysme universel. Les deux siècles précédents avaient tant détruit qu'il fallait bien reconstruire.

M. Rudelle a étudié l'organisation des tribunaux de police à Londres. Après avoir rappelé qu'il y a quarante ans on ne connaissait en Angleterre que le jugement par

les jurés, il a expliqué comment peu à peu dans la pratique cette règle a reçu d'importantes exceptions. On avait constaté dans les prisons, vous a dit notre confrère, les déplorables résultats produits par le rapprochement des jeunes condamnés et des criminels déjà pervertis; aussi plusieurs jurisconsultes demandaient-ils que le premier officier de police pût châtier les enfants aussitôt arrêtés. Les juges de paix furent investis de ces fonctions; ce fut une première atteinte à la compétence du jury. Vers la même époque on leur attribua encore la connaissance des contraventions commises sur la voie publique. Bientôt les coupables surpris en flagrant délit, ou reconnaissant leur culpabilité, effrayés des retards et des lenteurs qu'entraînait le renvoi devant le jury, supplièrent le juge de prononcer immédiatement la peine. Ainsi se trouvèrent organisés les tribunaux de police en Angleterre. Indiquant la procédure suivie devant cette juridiction où, le ministère public n'existant pas, l'accusation est développée par la victime même du fait incriminé, M. Rudelle vous a fait connaître les diverses décisions que peut rendre le chef de police.

A côté de condamnations à l'amende dont le maximum est de 50 livres (1,250 francs), et à la prison pour une durée de six mois au plus, M. Rudelle a insisté sur une pénalité spéciale connue sous le nom de caution de bonne conduite. L'inculpé est renvoyé des fins de la poursuite; mais le magistrat exige de lui une caution qui sera saisie s'il est poursuivi de nouveau. Souvent l'amende et l'emprisonnement sont cumulés; souvent aussi ils sont présentés comme alternative au libre choix du condamné.

Etudiant ensuite le rôle du juge de police comme magistrat enquêteur, M. Rudelle a été amené à donner quelques renseignements sur l'organisation des princi-

pales prisons de Londres, et il a terminé cette étude par l'examen des voies de recours existant contre les décisions du juge de police. L'une étant dirigée contre la décision du fait, l'autre n'atteignant que le droit, le premier de ces appels appartient au jury, le second est réservé à la cour du Banc de la Reine.

De cette exposition que j'abrège, M. Rudelle a conclu que, si la législation criminelle anglaise est insuffisante pour la recherche des délits, elle ne laisse presque rien à désirer dans la rapidité et la sûreté de ses formes.

A l'occasion du discours prononcé l'an dernier à l'audience solennelle de rentrée de la Cour d'appel de Paris, par M. l'avocat général Fourchy, M. Rudelle vous a entretenus de la rentrée du Parlement de Paris. Retraçant la première journée de l'année judiciaire du Parlement, il a ressuscité un instant devant vous des usages qui ne revivront plus et cité divers traits de l'histoire du vieux Palais de justice. Mais ce qui subsiste encore aujourd'hui c'est le souvenir du Parlement même, et la majesté de cette antique institution qui se manifestait jusque dans son cérémonial.

Parmi les procès que Voltaire eut à soutenir, celui qu'à l'occasion de la publication reniée par lui des *Lettres anglaises*, il intenta à Jorre son libraire, n'est pas le moins curieux. M. Rudelle vous a fait connaître une pièce de ce long débat qui n'a point été publiée : c'est le mémoire présenté à la Cour par l'avocat du demandeur, épisode curieux dans la biographie de celui qui n'était pas encore le roi Voltaire. Certes, le poète n'est guère ménagé par l'avocat dans cette sorte d'invective ; on doit croire pourtant que ni Jorre n'était aussi blanc ni Voltaire aussi noir que les peint l'avocat, puisque Voltaire gagna son procès.

Ce n'est pas d'aujourd'hui, vous a dit M. Rudelle, abordant, un autre ordre d'idées, que la curiosité est à la mode. L'amour de la curiosité, inconnu au XVIe siècle, encore peu développé au XVIIe, a fait véritablement explosion au XVIIIe, et nous en avons une preuve dans l'excellente publication qu'on doit aux soins de la Société des Bibliophiles français. L'idée de publier le livre-journal de Lazare Duvaux, marchand bijoutier ordinaire de Louis XV, est une des plus heureuses, car elle fournit d'abondants matériaux pour l'histoire de l'art et l'étude des mœurs au siècle dernier.

C'est ainsi que M. Rudelle vous a montré jusqu'à quel point le Roi, le Dauphin, Mesdames furent les amateurs les plus assidus de tout ce qui constitue le commerce de la curiosité. Les noms de l'aristocratie remplissent aussi les pages du livre-journal; mais le premier rang parmi les curieux du XVIIIe siècle doit être réservé à Mme de Pompadour, et le journal fournit pour sa biographie des détails nombreux et importants. Là se trouvent en effet révélées les préoccupations de la favorite presque jour par jour, et l'on y puise de sûrs moyens de contrôler les assertions de l'avocat Barbier, de d'Argenson et du prince de Ligne. A peine est-elle nommée dame d'honneur de la reine, on la voit faire emplette d'objets religieux à l'usage de sa dévotion toute nouvelle. Les ministres changent-ils (et heureusement pour sa bourse ils changeaient moins souvent qu'aujourd'hui) elle se procure des portefeuilles pour les offrir aux nouveaux élus. Là se trouvent à leur date les traces authentiques de nombreux cadeaux faits par elle à tous les hommes politiques importants. Tantôt c'est le prix d'un service rendu, d'une complaisance ou d'une tolérance, tantôt des gages d'amitié ou des arrhes donnés à un dévouement qui pourrait

faillir et qu'on veut enchaîner. C'est le secret du règne de Mme de Pompadour, c'est le mot de sa politique ; c'est pour elle en quelque sorte, et toute proportion gardée, l'équivalent de ce qu'est la correspondance secrète pour la personne de Louis XV. C'est la révélation de l'infatigable activité de la marquise, la clé de beaucoup d'évènements mal ou peu compris, l'explication de son influence occulte. En un mot, vous a dit en terminant notre confrère, ce sont les mailles et les fils invisibles de cet immense filet dans lequel la favorite enlaça et sut retenir pendant longtemps le roi, la France et l'Europe.

Dans un pays où trop souvent l'esprit l'emporte sur la raison, les adversaires de Voltaire n'ont jamais eu beau jeu. Cependant un magistrat du Parlement de Bourgogne, au sujet de quelques cordes de bois dont le seigneur de Ferney s'était emparé sans aucun droit, n'a pas laissé de lui résister avec non moins d'esprit que lui et plus de dignité. Cet étrange procès que M. Ploix déroulait sous vos yeux il y a quelques années l'a engagé à vous entretenir du voyage du président de Brosses en Italie. Humaniste distingué et amateur passionné des beaux-arts, le président avait étudié la Conjuration de Catilina, non pas comme le cardinal de Retz, pour s'y former aux conspirations, mais pour en compléter l'histoire en recherchant dans toute l'Italie les monuments, les inscriptions, les médailles et les portraits dont il voulait illustrer son Salluste. Il s'embarque donc en assez bonne compagnie, et fait à ses amis de Dijon le récit de son voyage avec tout le sérieux du savant, toute l'exactitude d'un vrai touriste, et la gaieté, parfois quelque peu gauloise, d'un homme du monde au XVIIIe siècle ; et peut-être, vous a dit notre confrère, est-ce un peu pour ce dernier

20

motif qu'au dire de ses correspondants les dames se battent à qui lira ses lettres la première.

Le voilà donc en route parcourant les villes, explorant les bibliothèques, les musées et les monuments, jugeant les hommes et les choses en littérateur, en moraliste et en curieux. Il a plus d'une fois à se plaindre de la rapacité des douauiers italiens, des voituriers et des bibliothécaires ; mais il se fait là aussi des connaissances et des amis. Ce n'est pas un philosophe de son siècle et il se permet d'aller à l'église; mais il sourit quand on lui présente comme une relique authentique un plat creux, présent fait à Salomon par la reine de Saba; s'il va au théâtre, il ne trouve pas mauvais qu'à Rome les femmes ne paraissent pas sur la scène et que tous les rôles soient joués par des hommes; mais il s'étonne de voir ailleurs une princesse tragique, que son rôle vient d'obliger à s'évanouir, se relever vivement au signal de l'*Angelus*, et la prière finie recommencer son évanouissement interrompu. Mais ce qu'il préfère à tout, ce sont les farces et les bouffonneries; il serait mort, dit-il, à les entendre, si l'on pouvait mourir de rire. Mais parlez-lui de Rome : les Allemands, vous dira-t-il, y sont plus aimés que les Français, mais lui, il aime les Romains : « J'en reviens toujours, dit-il, à ces bonnes gens; de tous, ce sont encore ceux avec qui il fait meilleur de vivre et de converser. » Lié avec certains princes de l'Eglise par une conformité d'études et de goûts, comme il plaint les pauvres cardinaux, lorsqu'à la mort d'un pape il les voit dans un conclave, enfermés dans des cellules établies dans l'intérieur de grandes pièces et presque entièrement privés pendant deux mois d'air et de lumière et voyant leurs rangs s'éclaircir ! Il avait écrit : « J'aime les Papes. » Combien ne dut-il pas volontiers le répéter, lorsque du

conclave il vit sortir pontife un des excellents amis qu'il s'était faits, Benoît XIV !

Vous devez à M. Ploix trois communications sur la Correspondance secrète du comte de Mercy Argenteau, ambassadeur d'Autriche à Paris, avec l'impératrice Marie-Thérèse et la reine Marie-Antoinette et de ces deux princesses entre elles. Commencée en 1774, époque de l'arrivée de Marie-Antoinette en France, cette correspondance se termine en 1780 avec la vie de Marie-Thérèse. On conçoit le vif intérêt qui s'attache à ces lettres intimes qui, pour nous, ont le rare mérite de n'être ni un pamphlet ni un panégyrique, et qui nous offrent le tableau le plus vrai, le plus irrécusable des goûts, des occupations, du caractère de cette princesse qui, comme marquée du sceau de la fatalité antique, connut toutes les extrémités de la bonne et de la mauvaise fortune. M. Ploix vous l'a montrée passant de la froideur et de l'indifférence la plus inexplicable de son jeune époux à un ascendant absolu qui ne finit qu'avec la chute du trône, et d'une popularité parfois extravagante à des sentiments équivoques qui finirent par une haine plus extravagante et plus aveugle encore. Notre confrère nous l'a fait voir, dans les heureuses années de la jeunesse, charmante de sa personne, gracieuse, aimable et bonne, mais trop souvent en même temps légère, inconsidérée, peu respectueuse, hélas ! pour l'époux qu'elle devait respecter le plus, pour le faible monarque qui avait le plus grand besoin d'être soutenu et appuyé par tous les siens. Imprudente dans ses amitiés, poussant jusqu'à la profusion de futiles dépenses, sourde aux avis les plus sages, peut-être n'eût-elle laissé qu'une sympathie fort incertaine, si elle n'eût été relevée par sa grandeur et son courage dans l'adversité, et si, prête à marcher à

l'échafaud, elle n'avait pu écrire à M[me] Élisabeth : « Je suis calme comme on l'est quand la conscience ne reproche rien. » Avouons-le toutefois avec notre confrère, ce langage aurait encore été mieux placé dans la bouche de Marie-Thérèse qui, avec la prévoyance d'une souveraine et la tendresse d'une mère, ne cessa de donner à sa fille les conseils les plus éclairés et les plus sages, et qui lui écrivait longtemps avant 1792 : « Vous vous perdez, vous marchez à l'abîme ! »

Vous devez à M. Guégan, membre correspondant à Saint-Germain : 1° une notice concernant la découverte de nouveaux vestiges de la domination romaine au lieu dit le Champ-des-Molettes, commune de Mareil-Marly, dans la tranchée du chemin de fer de Grande-Ceinture. De nombreux dessins des vestiges découverts accompagnaient cette notice qui a été lue en avril dernier par l'auteur dans les réunions annuelles de la Sorbonne ; 2° une autre notice sur le cimetière celto-gaulois, gallo-romain et mérovingien de Bernes, canton de l'Isle-Adam. Une notice générale embrassant les découvertes archéologiques postérieures à la publication du tome X de vos Mémoires, figurera dans celui qui ne tardera pas à paraître.

A M. Camille Mercier, un mémoire intitulé : *Bibrax;* Étude sur l'emplacement de cette localité et du camp romain sur la frontière rémoise. Cet épisode, le plus important, on pourrait dire le plus dramatique, de la seconde campagne de César dans les Gaules, ne laisse pas de présenter quelques points encore mal éclaircis jusqu'ici, et l'emplacement de Bibrax a donné lieu à des conjectures fort divergentes. Le travail de M. Camille Mercier paraîtra aussi dans le volume qui s'imprime.

M. Mercier père vous a fait une série de communica-

tions sur la topographie historique et ecclésiastique, ancienne et moderne, du département de la Marne et subsidiairement de celui des Ardennes; ce travail a valu à notre confrère un prix que l'Académie de Reims lui a décerné dans sa séance solennelle du 3 juillet dernier.

M. Adrien Maquet vous a adressé de Marly-le-Roi de nouveaux documents recueillis par lui sur l'ancien château de Noisy et qui complètent la notice insérée dans le onzième volume de vos Mémoires. Cet appendice avait sa place marquée dans celui qui s'imprime présentement, ainsi que l'histoire de Rocquencourt.

M. Anicet Digard vous a communiqué d'importants fragments de lettres écrites par lui à sa famille pendant un voyage qu'il a fait l'an dernier en Sicile, vous promenant à Syracuse, à Catane, à Taormine, et complétant, par des digressions et des explications orales, les lacunes de sa correspondance.

M. Georges Digard vous a fait le récit, non écrit ni rédigé, mais oral, d'une ascension de l'Etna faite par lui l'an dernier, en partant, non de Messine, mais de Syracuse, route moins suivie, moins commode, mais infiniment plus instructive et plus pittoresque. En l'écoutant, nous ne regrettions certes pas qu'il ne fût point écrit, car c'est un grand charme que celui de la parole naissante, et nous pensions aux vers du fabuliste :

. . . . Mon voyage dépeint
Vous sera d'un plaisir extrême;
Je dirai : J'étais-là, telle chose m'avint;
Vous y croirez être vous-même.

Ce que nous ne regrettions pas il y a six mois, nous le regrettons aujourd'hui.

M. Victor Bart vous a communiqué, en les faisant passer sous vos yeux : 1° une charte carlovingienne de

l'an 769, parfaitement bien conservée, et conférant divers privilèges et immunités à l'abbaye d'Argenteuil. Les pièces manuscrites de l'époque carlovingienne sont rares dans les archives ou publiques ou privées et celle-ci est un vrai trésor dont le *fac-simile* figurera dans le douzième volume de vos Mémoires ; 2° une autre charte de 1152, concernant la même abbaye ; 3° une pièce inédite signée et entièrement de la main de Catherine de Médicis, à la date de 1560, par laquelle la reine mère déclare accepter le roi de Navarre en qualité de lieutenant général du royaume pendant la minorité de Charles IX ; 4° une lettre autographe de Washington, datée du 20 juin 1786 et relative à la guerre de l'Indépendance. Les autographes de Washington sont extrêmement rares en France ; 5° l'original d'une lettre autographe de Bonaparte, premier consul, au général Moreau, lettre datée du 15 floréal an VIII, c'est-à-dire antérieure de quelques jours à peine au passage du Saint-Bernard et à la bataille de Marengo, et dont une copie figure dans la Correspondance de Napoléon Ier. Vous savez tous quel intérêt s'attache à la conservation des manuscrits qui rend possible la vérification des textes déjà publiés. Si les pièces sont encore inédites, elles peuvent mettre en lumière des faits restés ignorés. Ainsi l'on arrive parfois, soit à confirmer des appréciations restées à l'état de conjectures, soit à dissiper des erreurs accréditées ; et les conservateurs deviennent ainsi les auxiliaires des biographes et des historiens.

M. Léopold Cerf vous a exposé quelle fut la part de Guttemberg dans l'invention de l'imprimerie. Cette part, vous a-t-il dit, est grande, et nul ne saurait le contester, et cependant Guttemberg n'est pas un inventeur dans le sens ordinaire et rigoureux du mot. Tous les éléments

qui constituent l'art de l'imprimerie, étaient connus, pratiqués même avant lui; les membres existaient, Guttemberg en a fait un corps, leur a donné une âme, les a fait vivre : voilà sa part dans l'œuvre et elle suffit à sa gloire. Nous attendons de notre confrère d'autres travaux analogues dont il rassemble les matériaux, et nous espérons que nous ne les attendrons pas trop longtemps.

M. Em. Aublé vous a lu une étude sur Nicolas Rapin, l'ami de Gillot et des principaux politiques, qui, par la part qu'il prit dans la composition de la Satire Ménippée, dont il écrivit les Harangues de l'archevêque de Lyon et du docteur Roze, contribua puissamment à la ruine de la Ligue et au triomphe du plus grand de nos rois. Cette étude que vous entendrez de nouveau tout à l'heure, sera, nous l'espérons, suivie d'études semblables sur les collaborateurs du sage et courageux Poitevin.

Poursuivant ses études sur la littérature dramatique au moyen âge, M. Rodouan a terminé l'examen du théâtre de Rotswitha, cette religieuse saxonne qui écrivait au xe siècle six drames en latin vraisemblablement destinés à être représentés dans la grande salle de l'abbaye de Gandersheim. Le drame d'Abraham l'a surtout occupé, un drame, vous a-t-il dit, destiné à montrer la miséricorde divine, toujours prête à pardonner au pécheur repentant, mais dans lequel la grande moralité du sujet s'associe à une extrême hardiesse de détails. Dans un autre drame, notre confrère vous a signalé une scène épisodique étrange où une discussion de philosophie toute scolastique sans lien avec le sujet, s'établit entre des personnages supposés vivre au ive siècle, et qui ont le langage, les formules, les idées du xe. A cette étude, M. Rodouan a joint celle d'un fragment tout littéraire du viie siècle, écrit en latin, qui fournit d'utiles indications

pour l'étude du théâtre dans ces temps reculés; fragment qui montre que même alors on jouait encore de temps à autre quelques comédies latines de la bonne époque, mais que les farces et les bouffonneries offraient au populaire bien plus d'attrait que le vieux théâtre classique.

M. Rodouan vous a ensuite esquissé l'histoire du drame religieux en France, qui ne date point, vous a-t-il dit, de l'établissement de la confrérie de la Passion, en 1402, mais qui remonte au XIe et au Xe siècle : exclusivement liturgique d'abord, renfermé dans l'église, écrit dans la langue liturgique, c'est-à-dire en latin, représenté par des prêtres et par des clercs aux grandes fêtes religieuses, véritable office et confondu avec le culte; puis, vers le XIIe siècle, perdant quelque peu de ce caractère tout liturgique, tendant à se séparer de l'office, ne se renfermant plus dans l'enceinte du temple, se jouant sur le parvis, écrit tantôt en latin, tantôt en langue vulgaire, tantôt mêlant les deux idiomes et admettant pour la représentation le concours des laïques; de là se développant, se compliquant, et fondant, dans un ensemble plus ou moins gauche, les drames primitifs, simples récits dialogués d'ordinaire. Du XIIe au XVe siècle, vous avez vu le mystère devenir essentiellement séculier, et se jouer non dans l'église mais sur la place; ce n'est plus le clergé, mais les confrères, les échevins qui l'organisent, il ne s'écrit qu'en langue vulgaire, s'allonge sans fin, comprend parfois jusqu'à 30,000 vers, et exige des centaines d'acteurs et de figurants. Au XVIe siècle, la décadence arrive prompte, complète, irrémédiable, la représentation des mystères, au lieu d'édifier les spectateurs, est profanée par de tels scandales qu'un édit de 1548 intervient, et, suivant l'expression de Boileau, chasse ces docteurs prêchant sans mission.

Notre confrère vous a fait connaître en détail quelques-uns de ces mystères aux différentes époques : prophètes du Christ, mystère de Daniel, mystère d'Adam, le plus intéressant de tous parce qu'il est le premier écrit en langue vulgaire, trois mystères, vous a-t-il dit, qui sont comme les ébauches du grand mystère de l'Ancien Testament, composé au xvᵉ siècle.

Dans deux séances, M. Pomairol a fait devant vous une rapide excursion dans le vaste domaine de l'histoire de notre langue et de notre littérature. Un tel sujet ne comporte guère l'analyse, et je dois me borner à quelques indications.

Prenant la langue française à son début, suivant pas à pas ses évolutions brillantes ou ses éclipses momentanées, et caractérisant chaque époque par un trait, M. Pomairol s'est efforcé de définir et de justifier ces transformations en montrant qu'elles étaient intimement liées à l'état social de notre pays.

Notre confrère a donc retracé brièvement la formation et l'enfance de la langue, puis la période de tâtonnement et d'imitation plus ou moins gauche et maladroite, plus ou moins intelligente et féconde, pour arriver à son complet épanouissement au xviiᵉ siècle. De là, s'engageant dans la période qui a suivi l'âge strictement classique, il a rendu justice aux tentatives généreuses modernes, ainsi qu'aux écrivains dont le talent, le génie quelquefois a donné aux deux derniers siècles leur caractère et leur signification.

Enfin, par la nécessité même de son sujet, notre confrère s'est trouvé amené à vous parler d'une époque qu'on peut appeler contemporaine, je veux dire de certains essais, de certaines tentatives qu'un néologisme compris et accepté suffit à définir : le naturalisme.

Pour M. Pomairol, la vérité qu'il appelle vérité de convention, la vérité qui va chercher ses effets les moins délicats aux derniers degrés de la vie sociale, n'est point la vraie et se pare d'un titre qui ne lui appartient pas, et, s'appuyant d'exemples et de citations, établissant de frappants parallèles, il s'est rangé avec vous, messieurs, dans le camp de l'art et de l'idéal, dans le camp de la poésie, et il aurait pu vous dire en finissant avec un grand poète :

Enivrons-nous de poésie!
Nos cœurs n'en aimeront que mieux;
Elle est un reste d'ambroisie
Qu'aux mortels ont laissé les dieux.

L'historien du *Théâtre de Saint-Cyr*, M. Achille Taphanel, a entrepris un ouvrage d'un caractère bien différent: l'*Histoire de l'École de Fontainebleau* et de celle où se forment, à nos portes et sous nos yeux, les jeunes gens destinés par leurs goûts et souvent par de glorieuses traditions de famille à la carrière militaire. Il vous a lu un nouveau fragment de l'Introduction dans lequel il vous a raconté la fondation de l'École royale militaire (celle du Champ de Mars), en 1751. Dans ce chapitre qui a été lu cette année à la Sorbonne dans l'une des séances du congrès annuel des Sociétés savantes, M. Taphanel vous a dit quel fut le rôle de Paris Duvernay, rôle bien plus important que celui de Mme de Pompadour, quoi qu'en aient pu dire Marmontel et les encyclopédistes protégés par elle. M. Taphanel a fait ressortir toutes les difficultés qu'eut à vaincre le vrai fondateur de ce magnifique établissement. Vous entendrez tout à l'heure un nouveau fragment de l'Introduction.

La Bibliothèque de la ville possède un exemplaire des

Commentaires du chevalier Folard sur Polybe, portant en marge des annotations manuscrites attribuées quelquefois à Louis XVI. Cet exemplaire, d'après notre regretté confrère M. Le Roi, à qui la Bibliothèque a dû tant d'améliorations et qui l'a certifié lui-même dans une note inscrite de sa main sur la feuille de garde du tome Ier, aurait fait partie des livres du cabinet du roi dont la collection presque tout entière est conservée dans la Bibliothèque de Versailles. Mais, outre que la reliure n'est pas celle des autres volumes qui appartenaient au roi et ne porte point les armes de France, bien que l'écriture des notes rapprochées des autographes royaux, conservés au ministère de la guerre, ne laisse pas d'offrir certaines analogies, qui tout d'abord semblent permettre de les attribuer à la même plume, l'orthographe des pièces officielles est infiniment plus correcte et surtout plus moderne que celle des notes. Quant aux idées mêmes exprimées dans les notes et qui généralement témoignent d'un bon jugement et d'un grand sens, il en est qui seraient fort étranges sous la plume d'un roi, ne fût-ce que celle-ci : « C'est le propre des républiques de faire lentement leurs conquêtes comme aussi de les conserver « longtemps..... Un général vaincu dans de telles conditions, s'il est prince ou roi, n'a qu'un parti à prendre, qui est de périr. » Enfin, une preuve matérielle ruine complètement l'hypothèse. L'annotateur, réfutant une opinion de Folard, relative aux généraux français qui en 1707 prirent part à la bataille d'Almanza, écrit ces mots : « J'ai ouï dire au maréchal d'Asfeld. » Or, celui-ci, mort en 1743, n'a rien pu dire à Louis XVI, né dix ans plus tard.

Comment l'aurais-je ouï, si je n'étais pas né?

La Bibliothèque de Versailles perd donc une relique,

mais une relique fausse, et c'est le cas de dire avec Cicéron : « J'aime Platon, mais plus encore la vérité. »

La publication récente de la *Correspondance d'Eugène Delacroix*, laquelle embrasse une période d'environ cinquante années, a été le sujet d'un travail fort étendu de M. Chardon, dont la lecture a demandé plusieurs séances. Analyser une telle étude, qui déjà elle-même a voulu être avant tout une analyse, ne me serait point possible, et je devrai me borner à quelques points saillants. Et d'abord redisons avec notre confrère que, si depuis longtemps nous connaissions la vie extérieure du grand artiste par ses œuvres, sa correspondance nous a fait pénétrer dans sa vie intérieure, bien plus intéressante à étudier que l'autre. Rarement un homme a plus livré son cœur dans sa correspondance, ne songea moins à se cacher à ses amis, ne s'avisa moins qu'il pourrait un jour être lu par d'autres que par eux.

Delacroix, vous a dit M. Chardon, avait besoin d'aimer et ses lettres le prouvent, mais à ce besoin se mêle aussi une certaine mélancolie contre laquelle il lui fallait réagir, alors qu'obsédé par des idées noires, il se vantait de faire des efforts pour se rendre le plus insociable possible, pour se coucher de bonne heure, narguer les insolents et les cousus d'or. Le travail seul l'aidait à vaincre cette mélancolie. Il n'était point infatué de ses ouvrages et les trouvait toujours inférieurs à l'idéal qu'il avait rêvé, mais l'injustice du dénigrement le révoltait; tout en reconnaissant ses défauts, il ne sentait pas moins vivement combien il était supérieur à la plupart de ses détracteurs (et la cohorte en était nombreuse et puissante), qui n'admettaient pas qu'on pût concevoir l'art autrement qu'eux, et qui prétendaient le punir de son audace en accumulant sur lui leurs anathèmes idiots.

En 1853 seulement (Delacroix avait alors 55 ans), le revirement fut complet, alors il écrivait à l'un de ses amis d'enfance : « Eh bien ! oui, c'est vraiment à n'y pas croire, et pour ma part je n'y comprends rien. Il semble maintenant que mes peintures soient une nouveauté récemment découverte et que les amateurs vont maintenant m'enrichir après m'avoir méprisé. » Delacroix était-il donc un novateur dangereux, déterminé, un sectaire? Disons le mot, un romantique ne reconnaissant d'autre règle que la fantaisie? Sa correspondance tout entière proteste contre cette imputation, lui qui écrit entre autres : « Il me faut absolument un homme qui sache dessiner tout à fait, avec une connaissance de la figure et une habileté de main capable d'interpréter avec sûreté, là où il n'y aurait que des indications légères. Cette science, je ne me dissimule pas qu'elle ne peut être que le fruit de longues études. » Delacroix, vous a dit notre confrère, n'appartenait à aucune école, pas même à celle où il était enrôlé de force par des persécuteurs imbéciles. L'indépendance était le fond de sa nature, et l'art consistait pour lui dans l'expression spontanée des pensées et des sentiments personnels. Cet iconoclaste admirait Racine et disait de lui : « On lui a reproché de « n'avoir fait que des grecs à Versailles ! Mais il a fait des « hommes et surtout des femmes ! » Ce prétendu réaliste défendait aux artistes livrés exclusivement à la peinture du paysage de ne vivre qu'à la campagne, et il osait écrire : « La présence de la nature ôte toute initiative et il me « paraît presque impossible, en présence de la perfection « qu'elle offre toujours, de ne se pas croire inférieur « toutes les fois qu'une certaine inspiration vous porte à « des sacrifices. Le système des études simples d'après « nature me paraît infiniment préférable, ainsi que l'é-

« loignement des objets de l'imitation, dont la mémoire « ne conserve alors que les points saillants. »

Je vous ai parlé un peu longuement peut-être de cette intéressante correspondance, mais il y a, dans le même genre de communications, beaucoup de comptes-rendus qui échappent à l'analyse et par leur nature et par la nécessité de ne point trop enfler mon rapport. A peine donc puis-je mentionner les communications de :

M. Taphanel, sur un savant travail de M. Joly, doyen de la Faculté des lettres de l'Académie de Caen, touchant les origines lointaines et les curieuses transformations des deux admirables fables de notre La Fontaine : *la Laitière* et *les Animaux malades de la peste;*

M. Cougny, sur *l'Histoire du club de l'Entresol,* par M. Lasnier, l'un de nos correspondants, club dont le rôle a été, dans la première moitié du XVIII[e] siècle, plus important qu'on ne le croit d'ordinaire, puisqu'il fut comme le berceau de notre Académie des sciences morales et politiques;

M. Ploix, sur le dernier volume des *Mémoires de l'Académie de Lyon;*

M. Courteville, 1° sur quelques-unes des livraisons de l'excellente Revue intitulée : *la Romania*, recueil encore trop peu connu et qui mérite d'être encouragé par tous ceux qui croient qu'en toutes choses l'étude judicieuse et impartiale du passé peut seule nous donner l'intelligence du présent; 2° sur le dernier volume des *Mémoires de la Société havraise d'études diverses;* 3° sur la première livraison d'une Revue intitulée : *les Muses santones;* 4° sur la spirituelle et fine comédie de Casimir Bonjour, *l'Education* ou *les Deux Cousines*, dont la lecture, attrayante et facile, nous repose doucement des violences croissantes où paraît se complaire trop exclusivement la Muse con-

temporaine; 5° enfin sur le drame de P. Bouilhet, *Dolorès*, analyse où notre confrère s'est attaché à montrer que c'est dans cette pièce, qui fut son dernier ouvrage, et dans *Mme de Montarcy*, sa pièce de début, que le style du poète s'est élevé le plus haut.

Je dois me borner aussi à la simple énumération des compositions poétiques dont je ne puis relater ici que le titre, bien insuffisant pour vous en donner quelque idée.

Votre secrétaire a terminé la traduction des Satires de Juvénal, et l'œuvre paraîtra dans quelques semaines avec une Étude sur le grand satirique, par M. Léon Fontaine, l'un de nos correspondants. Un commentaire très développé accompagnera le texte et la traduction.

Neuf pièces, d'un caractère assez divers, sous une physionomie sensiblement la même, vous ont été lues par M. Lacombe, en voici les titres : 1° *l'Aïeule;* 2° *les Petits Mareyeurs;* 3° *le Château d'Arques;* 4° *l'Abbaye de Valmont;* 5° *Un déclassé,* satire dialoguée; 6° *une lettre* de M. Victor Hugo, que vous n'êtes pas tenus de regarder comme l'œuvre du signataire; 7° *la Consultation de Bordeaux*, autre satire dialoguée; 8° *Visite à Bicêtre;* 9° *Mystère*, *Mariette,* étude de mœurs contemporaines.

M. Chatonet vous a lu une pièce qui a pour titre : *Retour de chasse;*

Enfin, M. Courteville vous a lu deux pièces de vers intitulées : l'une *le Vieux Docteur qui guérit toujours ;* l'autre *Histoire de Jeannic*. La lecture de cette histoire terminera la séance. Si je ne craignais d'être indiscret, je vous dirais quelle Société savante du Nord vient de décerner à l'auteur de cette histoire une médaille d'or; mais je n'en dis rien, tenant à justifier, jusque dans sa rigueur étymologique, mon titre de secrétaire.

RAPPORT

SUR LE

PRIX CARON

PAR M. ED. COURTEVILLE

MESSIEURS,

Les présentations n'ont pas été nombreuses cette année pour l'obtention du prix de vertu que la libéralité du vénérable abbé Caron vous a permis d'instituer. Votre appel public et vos actives recherches n'ont eu pour résultat que deux révélations. Il est vrai qu'elles étaient de nature à solliciter puissamment votre intérêt.

Comme il vous fallait faire un choix, votre inclination habituelle vous a porté à distinguer encore la domesticité, cette mission modeste et effacée que quelques-uns, bien rares assurément, grandissent par l'abnégation et les généreux sacrifices.

Marie-Opportune Petit, née à Martincamps, commune de Bully (Seine-Inférieure), le 22 avril 1834, est de ce nombre.

Il semble que certains enfants ont la prédestination de ce qui leur sera réservé un jour; car, dans son enfance, la demoiselle Petit, tout en aidant sa mère dans les soins du ménage, trouvait encore le temps de garder obligeamment les vaches de ses voisins; permettant ainsi à ces derniers de se livrer à des occupations à la fois plus importantes et plus lucratives.

C'est ainsi qu'elle atteignit sa quinzième année. A cette époque, et bien que fille unique, elle fut envoyée en qualité de domestique par sa mère, chez un sieur Lefèvre, restaurateur à Rouen, ami de la famille, qui n'eut jamais qu'à se louer de ses services. C'est là que, quelques années plus tard, elle faisait la connaissance du sieur Hanin (Christophe), ouvrier en cristaux, qu'elle épousa à Bully, le 1er août 1854, c'est-à-dire à l'âge de vingt ans accomplis.

Ce mariage devait être l'origine des épreuves de la demoiselle Petit; épreuves qu'elle a surmontées simplement, naturellement, avec le triple concours du travail, de la prière et de la résignation.

On n'attend pas de nous, en regard de l'éloge de l'épouse, le contraste attristant de la conduite du mari. Sans doute l'énumération des douleurs intimes de la dame Hanin trouverait en vous, Messieurs et chers Collègues, un bien sympathique écho, mais nous devons nous taire, ne fût-ce que par respect pour un malheur si vaillamment supporté.

Qu'il vous suffise donc de savoir que, dans cette union qui ne put, en fait, durer plus de deux années et de laquelle deux enfants étaient issus, il semble que la femme eut à elle seule le privilège du bien, sans que le spectacle de ses vertus ait pu déterminer le mari à la suivre dans une voie si dignement ouverte.

Un jour vint cependant où la vie commune ne fut plus possible. Ce jour-là, suivant les conseils de ses amis, la dame Hanin abandonne un foyer qui n'a plus pour elle que douleur et déception, elle vient à Sèvres et est, par les soins d'une dame Millet, mère de l'un des chefs de la Manufacture, qui avait contribué à lui faire prendre cette détermination, placée dans la maison Wabre, où

elle est encore, après vingt-quatre ans de bons et loyaux services.

A cette époque, les gages des servantes n'avaient pas atteint les chiffres auxquels ils paraissent devoir arriver de nos jours, la dame Hanin, dont la conduite passée présentait tant de garanties, n'est appointée qu'à raison de 25 francs par mois, et trouve cependant le moyen, non seulement de payer les mois de nourrice de ses enfants, mais encore de rembourser à son père, vieillard dans un état voisin de l'indigence, une somme de 300 fr. qu'il lui avait donnée en mariage, en faisant un emprunt hypothécaire sur une chétive maison qui constituait son unique avoir.

Quelque temps après l'arrivée de la dame Hanin à Sèvres, son mari et quelques-uns de ses amis de plaisir se noyaient dans une partie de pêche.

Triste fin d'une triste vie !

Mais une douleur plus poignante était réservée à la dame Hanin, elle devait perdre successivement ses deux enfants, pour lesquels elle s'était imposé déjà de si lourds sacrifices.

La mère, déshéritée d'amour et d'espérance, reporta alors ses modestes économies sur ses parents qu'elle allait voir régulièrement tous les deux ou trois ans.

Une conduite si honorable ne pouvait passer inaperçue, non seulement de la famille Wabre qui considère aujourd'hui la dame Hanin comme un de ses membres, mais même d'un grand nombre d'hâbitants de Sèvres qui rendent hommage à la patience et au dévouement de cette femme si éprouvée.

Mme veuve Jeannot, mère de Mme Wabre, décédée il y a deux ou trois ans, a laissé en mourant une somme de 300 francs à la domestique de sa fille, qui était en même

temps la sienne. Cette petite somme, avec deux obligations représentant environ 5 ou 600 francs, constitue à peu près tout l'avoir de la dame Hanin.

Les personnes qui connaissent les habitudes d'ordre et de stricte économie de cette dernière ont le droit de se demander comment, après tant d'années de travail, elle n'a pas de plus grandes ressources. Il nous a été donné de pénétrer ce secret intime ; c'est que, depuis la mort de sa mère, remontant à dix années, elle est le seul soutien de son père, vieux soldat âgé de soixante-dix-sept ans, tout à fait infirme et qui n'a pour vivre que le revenu de la maisonnette qu'il habite, et qui ne s'élève pas à 100 francs par an.

La veuve Hanin n'est pas d'une bonne santé, c'est sa maîtresse qui le dit elle-même en ajoutant qu'elle aurait besoin de grands soins, et cependant, continue Mme Wabre, non seulement elle me prodigue ses attentions, mais encore elle se fait un devoir d'aider toute personne qui la demande.

Est-il nécessaire maintenant d'ajouter que la veuve Hanin jouit à Sèvres de l'estime générale, que contrairement aux habitudes de la plupart de ses pareilles, elle a refusé des places avantageuses qui lui ont été offertes, et qu'elle est notoirement considérée comme un parfait modèle de dévouement et de serviabilité.

A notre époque, où le renoncement absolu de soi-même provoque autant d'étonnement que d'admiration, on s'est, paraît-il, demandé à Sèvres sous l'empire de quelle salutaire influence agissait la digne servante. Les uns prétendent que ses actions sont instinctives et que le bien pour lequel elle semblait être née est devenu pour elle une habitude, une nécessité ; les autres, sans vouloir en cela diminuer son mérite, attribuent ses

grandes qualités à des convictions religieuses très profondes et dont les manifestations sont aussi simples que l'excellente femme qui en a fait la règle de sa vie.

Nous devions, Messieurs, vous faire part de ces impressions que votre Commission a recueillies et qui, en attestant la précision de ses renseignements, n'amoindrissent en quoi que ce soit les actes de la dame Hanin.

Dans l'existence si bien remplie que nous avons essayé d'esquisser, ce qui constitue essentiellement le caractère de la vertu, c'est l'attitude de cette femme qui, après avoir tant souffert, n'a plus en ce monde qu'un désir, qu'un but, épargner à tous, dans la mesure de ses moyens, quelques-unes des peines dont elle-même a été abreuvée. Privée des joies conjugales, des effusions si touchantes de la maternité, ayant à peine connu dans sa jeunesse quelques heureux instants, elle se sacrifie pour les autres, et parmi ceux-ci il y a ses maîtres qu'elle entoure des soins les plus dévoués, au foyer desquels elle refuse de s'arracher, malgré l'appât d'offres avantageuses.

Honnête femme, elle paie les dettes du ménage désuni et insolvable; fille pieuse et aimante, elle emploie ses économies à soutenir ses vieux parents au-delà de ses obligations; servante modèle, elle grandit sa modeste mission par un dévouement qui n'a d'égal que son désintéressement.

Cette persévérance dans le bien, ce culte du devoir, cette bonté naturelle et persistante que tant d'épreuves n'ont pu altérer, devaient, Messieurs, déterminer votre choix, et s'il vous a été donné parfois de sanctionner des actes de vertu plus éclatants, il n'en est guère qui aient mérité à un plus haut degré vos sympathies et l'unanimité de vos suffrages.

L'ÉCOLE DE MARS

PAR M. ACHILLE **TAPHANEL**, MEMBRE TITULAIRE

Lorsque la Révolution éclata, il y avait en France douze écoles militaires, au nombre desquelles était Brienne, d'où sortait Bonaparte. Ces écoles, riches et généralement florissantes, furent maintenues sous le régime libéral de 1789; mais elles eurent, lorsque vint la Terreur, le sort commun à tous les établissements d'instruction publique : on les dépouilla de leurs revenus, on confisqua leurs biens, et un décret de la Convention les supprima définitivement le 9 septembre 1793.

Le duc de Liancourt avait établi et entretenait à ses frais, dans son château, un petit collège militaire qui portait le nom d'École des Enfants de l'Armée, et où l'on ne recevait que des fils de simples soldats ou de bas officiers. Cette institution éminemment charitable et démocratique, ne put trouver grâce devant les réformateurs. Audoin, adjoint au ministre de la guerre, fit, auprès du comité de l'instruction publique, de vains efforts pour la défendre : « Elle a été créée, écrivait-il dans un rap-
« port dont la minute existe au dépôt de la Guerre, elle
« a été créée par ordre du gouvernement le 10 août 1786
« (style d'esclave). Quoiqu'elle ait été constamment nom-

« breuse, elle n'a jamais été souillée par le séjour des « rejetons de l'orgueil et des suppôts de la tyrannie. Il « suffirait de changer son nom en celui d'*École des jeunes* « *sans-culottes*. »

Ce langage, conforme au temps et aux circonstances, ne réussit pas cependant à convaincre le comité. L'École des Enfants de l'Armée, qui, disons-le en passant, a été le premier modèle de nos écoles actuelles d'arts et métiers, fut, comme les autres, transformée, désorganisée et finalement détruite. Déjà le duc de Liancourt, compromis par son dévouement à la personne plutôt qu'à la politique de Louis XVI, avait dû quitter la France. Il était parti, dès la fin de 1792, pour l'Amérique. Persécuté alors, comme royaliste, il fut persécuté plus tard, sous Charles X, comme libéral. On alla jusqu'à lui enlever, vers 1826, la direction des œuvres philanthropiques qu'il avait fondées, et auxquelles il avait consacré sa fortune et sa vie. — Dans nos sociétés modernes, le désintéressement réussit peu. Les rois et les peuples n'apprécient guère que les services qu'ils paient : c'est un travers qui leur est commun, et que les gens avisés ne contrarient jamais.

La Convention, après avoir supprimé les écoles militaires de la monarchie, éprouva le besoin d'en créer d'autres. Déjà quelques entreprises particulières avaient été tentées et fonctionnaient dans divers quartiers de Paris. Le gouvernement eut l'idée, en attendant mieux, d'utiliser à son profit ces établissements qui devinrent, jusqu'à nouvel ordre, établissements nationaux. Mais le patronage du gouvernement était, en 93, un périlleux honneur. On en jugera par l'exemple suivant. Un certain Bourdon de la Crosnière, devenu bientôt le citoyen Bourdon, avait installé, dans l'ancien prieuré de Saint-

Martin-des-Champs, une petite école militaire, sous le titre de *Société des jeunes Français*. Nommé député à la Convention, Bourdon avait dû céder la direction de son établissement à l'un de ses professeurs, M. Crouzet, humaniste estimable, déjà connu alors par ses talents pédagogiques, et que nous retrouverons, à quelques années de là, membre de la nouvelle Université, directeur du premier prytanée de Saint-Cyr, puis, en 1808, proviseur d'un lycée de Paris. Crouzet, jeune et plein de zèle, se prépara à faire des merveilles. Il avait compté sans le patronage du gouvernement. Le 18 brumaire An II, la Convention rendait un décret ainsi conçu : « La Convention nationale, sur la proposition du ministre de la « guerre, décrète que les orphelins des défenseurs de la « patrie seront reçus dans la Société des jeunes Français, « pour y être élevés provisoirement jusqu'à l'organisa- « tion définitive de l'instruction publique. »

Conformément à ce décret, le ministre de la guerre, Bouchotte, publia une circulaire invitant ceux de ses concitoyens qui se trouveraient dans le cas de réclamer le bénéfice de la loi, soit pour eux, soit pour leurs proches, à lui envoyer au plus tôt leurs titres. L'administration de ce temps-là était expéditive : quelques jours plus tard Crouzet recevait toute une bande de jeunes patriotes qui devaient être élevés par ses soins aux frais de la nation. Mais la nation avait négligé de leur fournir un trousseau; elle oublia ensuite de payer le premier quartier de leur pension, puis les quartiers suivants, et Crouzet se vit forcé de les habiller et de les nourrir à ses frais.

Ces jeunes gens d'ailleurs justifiaient parfaitement leur certificat de civisme ; aucune éducation ne les avait encore corrompus. M. Crouzet, bien que façonné aux idées du jour, n'approuvait qu'à demi ce genre d'innocence.

Toutefois, comme il était l'indulgence même, il en prenait son parti aussi facilement que des emprunts forcés faits par l'État sur sa bourse. Mais il avait auprès de lui un collaborateur moins philosophe, animé d'instincts plus pratiques, et qui ne put supporter sans se plaindre une aussi désastreuse situation. Ce collaborateur n'était autre que Mme Crouzet, à qui appartenait, dans cette école d'une simplicité toute bourgeoise et toute patriarchale, le soin de la dépense et de la comptabilité. Dans une lettre adressée au comité de l'instruction publique, Crouzet se fit l'écho des plaintes de sa femme. Il expliqua, non sans de grandes précautions oratoires, que le mobilier de l'École (linge, batterie de cuisine, etc.) appartenait à Mme Crouzet; que les élèves de la nation avaient déjà fait subir à ce mobilier des dégradations excessives, que d'ailleurs aucune des avances faites par le directeur de l'École au gouvernement n'était encore remboursée, et qu'un pareil état de choses ne pourrait se prolonger sans amener à bref délai la ruine de l'entreprise.

Les réclamations de l'excellent M. Crouzet restèrent sans réponse, et la Société des jeunes Français ne tarda pas à périr. Mais, à ce moment déjà, l'École de Mars était fondée.

Nous avons à étudier, dans ce chapitre, une des moins notables institutions de la Révolution française. Il y aurait mauvaise grâce à y chercher ce que les fondateurs n'ont pas eu la prétention d'y mettre, c'est-à-dire les proportions et la solidité d'un monument définitif et durable. L'École de Mars, improvisée en quelques semaines, pour répondre aux besoins pressants du moment, n'a jamais eu qu'un caractère essentiellement provisoire : ce fut un camp plutôt qu'une école.

Le 13 prairial An II (1er juin 1794), Barrère proposait à la Convention d'organiser une école militaire où trois mille jeunes gens, pris parmi les sans-culottes, recevraient des leçons de frugalité. La proposition de Barrère fut adoptée séance tenante, et, huit jours après, plusieurs centaines de jeunes gens, venus de l'ancien collège de la Flèche et des divers établissements récemment supprimés, étaient réunis dans la plaine des Sablons, sorte de champ de manœuvres où le roi passait autrefois ses revues, et qui se trouvait situé près de la porte Maillot, sur la lisière du bois de Boulogne. Les élèves dressèrent eux-mêmes leurs tentes. Des infirmeries et des hôpitaux avaient été installés à l'avance dans des baraques de toile; on avait construit rapidement, en planches et en maçonnerie, de vastes locaux pour les écuries, la salle d'armes, l'arsenal, les magasins d'habillement, d'équipement et de subsistances; il y avait en outre une immense salle d'études qui devait servir en même temps de prétoire, et dans laquelle Robespierre, Peyssard et Lebas vinrent souvent haranguer les élèves au pied d'une statue colossale de la Liberté. Le camp était fermé de tous côtés par des palissades et des chevaux de frise. Il y avait, dans l'enceinte même, un terrain d'exercices et un parc d'artillerie.

L'uniforme de l'École de Mars, dessiné par David, consistait en une tunique ou polonaise bleu clair, à brandebourgs, descendant aux genoux, et ornée, dans le bas, d'un feston imprimé sur l'étoffe; un bonnet de feutre avec des plumes, un pantalon couleur de chair, collant sur la jambe et entrant dans des demi-guêtres de toile noire; un fichu à la colin, noué largement sous le collet de la chemise; des pièces d'épaule en buffle, dites nids d'hirondelles; une ceinture imitant la peau de tigre, et

soutenant, à droite, une giberne à la corse, et, à gauche, un sabre à la romaine. Il fut décidé qu'il n'y aurait pas uniformité de couleur pour l'habit, afin, disait-on, de ne pas imiter l'usage des anciens régiments qui portaient les couleurs du roi ou du colonel. La véritable raison fut que les étoffes employées à l'habillement des élèves provenaient de réquisitions faites chez les drapiers des Halles, lesquels n'avaient pas jugé à propos de s'entendre entre eux pour assortir les nuances.

L'École de Mars était destinée à fournir des soldats aux corps de l'artillerie, de la cavalerie et de l'infanterie. L'éducation donnée aux élèves devait s'inspirer des principes de la Révolution; le culte de l'Être-Suprême et celui de la Raison devaient remplacer dans l'enseignement moral les superstitions anciennes; on devait s'efforcer d'oublier les préjugés en honneur sous la tyrannie, et s'approprier seulement, parmi les traditions du passé, celles qui tenaient à l'art de la guerre. L'École fut organisée matériellement d'après des procédés nouveaux : c'est ainsi qu'on appliqua le système décimal au classement des élèves qui furent partagés en groupe de mille, cent, dix, sous les dénominations de milleries (ou dix centuries), centuries (ou dix décuries), décuries (dix hommes). Le commandant de la millerie s'appelait millerion; celui de la centurie, centurion; celui de la décurie, décurion. L'idée de combiner l'arithmétique moderne avec la hiérarchie militaire des Romains parut admirable au comité de Salut public qui en félicita Barrère. L'École de Mars était placée sous l'autorité spéciale de ce comité, dont toutes les décisions relatives à l'instruction ou à la discipline des élèves sont conservées aux archives de la guerre. Ces actes portent en tête une vignette représentant un œil : on lit, au-dessus de la paupière supérieure,

le mot : *Surveillance;* et, au-dessus du sourcil, ces autres mots : *Il se fronce devant la Tyrannie.*

Le commandement de l'École de Mars fut confié au général de brigade Labretèche, brave soldat qui avait reçu quarante-deux coups de sabre à Jemmapes, en arrachant Beurnonville aux mains de l'ennemi. Il avait en permanence auprès de lui deux représentants du peuple revêtus des pouvoirs du comité, et chargés de contrôler son administration.

Le service des élèves était celui des troupes en campagne. Au point du jour, ils étaient éveillés par une pièce de 36 leur indiquant l'heure de la prière. Cette prière était l'hymne connu de Méhul :

Père de l'univers, suprême intelligence, etc.

Les élèves, étant habillés, allaient à l'exercice; on leur apprenait l'école de position, de marche, de peloton, le maniement d'armes, les manœuvres d'infanterie et d'artillerie, et un peu de fortification. Chacun d'eux, une décade durant, apprenait le métier de centurion ou de millerion, sous la surveillance de plusieurs vieux officiers, au nombre desquels se trouvait Fischer, chef de cavalerie qui s'était acquis une grande renommée dans les précédentes guerres. Des leçons étaient faites chaque jour sur l'art, l'histoire, l'administration et l'hygiène militaires.

Le recueil complet des cours de l'École de Mars, imprimé par ordre du comité de Salut public en un volume in-4° d'environ 200 pages, est intéressant à parcourir; tout y est réduit aux éléments les plus indispensables; l'ordre et le choix des matières ne laissent rien à désirer; et, malgré l'inévitable phraséologie politique qui vient gâter par endroits ce bon travail, on y reconnaît la main

d'un professeur expérimenté et judicieux. Le cours d'administration contient d'assez curieux détails sur l'organisation et le régime des armées républicaines. La solde variait, alors comme aujourd'hui, selon les grades : il y avait même une différence singulière, et qui allait jusqu'à une réelle disproportion, entre la situation des officiers subalternes et celle des chefs de l'armée. Le général touchait 135 livres par jour, et le sous-lieutenant 4 livres 5 sous. L'inégalité était choquante. Cependant, le professeur de l'École de Mars n'en paraît pas troublé. « Le général en chef, dit-il, ne peut tout faire par lui-même; il ne peut à la fois surveiller l'armée, la diriger, maintenir l'ordre et la discipline, et panser ses chevaux : il a auprès de lui plusieurs citoyens qui s'en occupent et qu'il paie pour cet usage. » Périphrase charmante, pour exprimer qu'il faut aux généraux de la Révolution, tout comme à ceux de l'ancien régime, des laquais et un équipage !

Le recueil se termine par un traité d'hygiène pratique qui pourrait être mis maintenant encore avec profit entre les mains des jeunes militaires. A ce propos, il faut remarquer que le système des infirmeries sous la tente, inauguré dans la plaine des Sablons, a été de nos jours considéré comme excellent. L'expérience de l'École de Mars est un fait qu'on ne saurait omettre dans une histoire de la médecine militaire. Les leçons d'hygiène étaient professées, comme celles des autres cours, devant tous les élèves réunis. Il n'y avait jamais moins de deux leçons par jour faites sur des sujets et par des professeurs différents. « C'était, dit un rapport du représentant Guyton, un spectacle bien satisfaisant que de voir, assis dans une même enceinte, sur des gradins demi-circulaires, trois mille cinq cents élèves arrivés de tous les districts

de la République, se maintenir dans l'attitude de l'attention, autant par l'avidité de s'instruire que par la discipline; ne se permettre de mouvements que pour répondre aux élans patriotiques du professeur, que pour applaudir aux actes de discipline proclamés pour l'exemple, ou pour épancher leur âme sensible, au récit des avantages remportés par les républicains sur les ennemis de la Liberté. »

L'enthousiasme du représentant Guyton, quoique mal exprimé, est sincère, et l'on ne peut songer sans admiration à cette vaillante jeunesse qui se préparait avec tant d'ardeur aux guerres nationales, et que faisait si facilement tressaillir la parole emphatique, mais émue et vibrante de ses maîtres.

L'apprentissage qu'on faisait faire aux élèves de Mars était dur, et bien capable de rebuter les vocations indécises. Cependant aucun ne partit avant le temps; ceux qui manquèrent à l'appel, le jour de la levée du camp, étaient morts dans l'année.

L'École de Mars, ainsi que l'avait demandé Barrère, fut avant tout une école de frugalité. Les élèves mangeaient de la viande deux fois par décade, c'est-à-dire tous les cinq jours. Ils n'avaient, les autres jours, que des légumes et du pain. On leur faisait quelquefois, mais dans des occasions rares, une distribution de vin ou d'eau-de-vie. Chaque tente était meublée, à la spartiate, d'une gamelle et d'une botte de paille.

La discipline, ou, pour mieux dire, la justice s'exerçait comme dans le royaume de Salente. Un tribunal, composé de vieillards jouissant d'une réputation généralement reconnue de probité, de sens droit et de bravoure, examinait les causes. Il n'y avait ni règlements ni codes. Les juges prononçaient d'après leur conscience. L'un des

châtiments le plus souvent infligés consistait à faire l'exercice avec un fusil de bois.

On avait institué pour les élèves de Mars des jours de fête, qui coïncidaient ordinairement avec les solennités républicaines. La Convention avait décidé par une loi qu'ils célèbreraient les Sans-Culottides. On ne perdait pas une occasion de les montrer au public. David, grand ordonnateur des fêtes officielles, ne manquait jamais de les y faire paraître. On les vit, le 30 vendémiaire, exécuter au champ de Mars, en présence de tous les députés de la Convention, un simulacre de bataille, suivi d'un simulacre de siège. Une forteresse avait été construite au milieu de la plaine. Les assiégés, après avoir repoussé différentes attaques, terminèrent le combat en arborant sur leurs remparts le drapeau tricolore, aux applaudissements de plus de cent mille spectateurs.

L'École de Mars était rapidement devenue populaire. Les partis, comprenant l'utilité dont pourrait être, en certaines circonstances, le concours de cette petite armée déjà instruite et solide, se la disputaient. Elle faillit tomber aux mains des Jacobins à qui son commandant, Labretèche, était tout dévoué. Elle demeura heureusement fidèle à la cause de l'ordre, et contribua d'une façon décisive, le 9 thermidor, à la faire triompher. M. Thiers, dans l'*Histoire de la Révolution*, dit un mot de cet incident dont voici les détails. La Convention, prévenue de la résolution qu'avaient prise les Jacobins d'employer contre elle les élèves de l'École de Mars, dépêcha au camp des Sablons deux de ses membres, Bentabolle et Brivard, qui haranguèrent ces jeunes gens et les entraînèrent, à demi convertis, jusqu'aux portes de l'Assemblée. Mais, chemin faisant, les influences jacobines prévalurent, et, lorsqu'on fut arrivé aux Tuileries, les

élèves-artilleurs, chargés de la batterie de l'École, rangèrent leurs canons sur la terrasse du jardin, de façon à diriger le feu contre l'Assemblée. Celle-ci cependant feignait de ne pas comprendre, et déclarait au cours de la séance que l'armée de Mars avait bien mérité de la patrie. Le remerciement officiel fut répété trois fois dans la journée. Puis, comme cette armée mourait de faim, un représentant fit faire en toute hâte, au nom de la Convention nationale, une réquisition de bouteilles de vin et de pâtés dans toutes les boutiques du Palais-Royal et des environs. On en chargea des charrettes qui furent amenées aux Tuileries. Nous avons décrit plus haut l'ordinaire des élèves de Mars; la viande, quand ils en avaient, n'était que du lard rance provenant des magasins de la marine; ils ne buvaient que de l'eau pure. La vue inespérée de ces vivres, ce luxe inouï de provisions changea en une reconnaissance attendrie les sentiments d'abord hostiles des jeunes guerriers. Les bouches des canons prirent sur-le-champ une direction opposée à leur direction première, et, d'offensives qu'elles étaient, devinrent résolument défensives. Grâce à ce *donativum*, l'Assemblée s'assura tous les cœurs par tous les estomacs. On se demande, dit avec raison le général Bardin, ce qui serait arrivé en France, en Europe, si les vivres eussent été fournis par les soins et la bourse de Robespierre ou de ses adhérents, au lieu de l'être par ses antagonistes; car, le concours que prêta la légion de Mars aux représentants attaqués par Henriot et la Commune, décida de la chute du tyran.

Le lendemain de cette grande journée, Barras prit le commandement de l'École; mais, quoique les élèves de Mars eussent renversé Robespierre, on n'était pas sûr de leurs sentiments. Tallien crut devoir les représenter

comme les seïdes du tyran anéanti. Un décret du 26 brumaire An III (23 octobre 1794) ordonna la levée du camp des Sablons.

Quelques élèves entrèrent immédiatement dans l'armée. Les autres, retirés dans leurs foyers, prirent les armes à la première réquisition. Quelques-uns devinrent généraux; quelques-uns, plus tard, embrassèrent des carrières civiles; presque tous rendirent à l'armée et au pays d'importants services. Ils étaient d'un temps et d'une génération où les caractères étaient fortement trempés; où, dans la guerre, dans les sciences, dans l'administration, dans la politique, dans presque toutes les branches de l'activité humaine, les incapacités étaient rares, et les talents nombreux.

Ceux d'entre nous qui ne sont plus des adolescents ont pu connaître quelques-uns de ces hommes nés à la fin du dernier siècle. Ils étaient à nos yeux les survivants des âges héroïques. Liberté, gloire, patriotisme, ne semblaient pas, dans leur bouche, des expressions vides et sonores. Ils en parlaient à bon escient; et d'ailleurs ils en parlaient peu : ayant vu de près les choses, ils dédaignaient les mots. Il leur a manqué quelques-unes des qualités de leurs ancêtres; on ne trouvait en eux ni ce désintéressement chevaleresque, ni ces mœurs polies et délicates, ni ces naturelles bienséances qui étaient le propre de l'ancien régime. Ils ne se piquaient point d'être aimables; leur extérieur même était dépourvu de grâce, et « ils portaient sur leurs fronts la dureté des temps où ils étaient nés. »

(Extrait d'un ouvrage en préparation dont le titre sera : *Histoire de l'École militaire de Saint-Cyr.*

ÉTUDE

SUR

NICOLAS RAPIN

PAR **M. Ém. AUBLÉ**, MEMBRE TITULAIRE

MESSIEURS,

Dans l'explosion de bon sens railleur et indigné qui acheva la ruine de la Ligue et qui s'appelle la satire Ménippée, peut-être avez-vous remarqué la variété d'humeur, de caractère, de condition des hommes qui prirent part à la composition de ce livre célèbre. Ce fut comme une rencontre de toutes les provinces associées dans une pensée commune, et liguées, au cœur de Paris, dans la personne de leurs représentants les plus attitrés, contre l'esprit furieux qui avait régné dans la capitale et failli perdre la France. Ce serait une étude téméraire, mais piquante, de rechercher ce que ces généreux esprits, venus des régions les plus maltraitées par la guerre civile, Normandie, Champagne, Poitou, apportèrent de qualités natives, et toutes parfumées encore, pourrait-on dire, de l'odeur du terroir, à cette œuvre de gauloise éloquence et de verve intarissable, qui semble si bien l'image des qualités moyennes de la nation.

Aujourd'hui permettez-moi, Messieurs, de vous présenter l'un de ces auteurs, non pas certes le plus connu, ni le plus remarquable, un écrivain qui le fut par plaisir, et, ce jour-là seulement, unit à son goût pour les lettres une grande pensée de patriotisme, un homme de mérite assurément, Nicolas Rapin.

Notre héros était Poitevin, il naquit à Fontenay-le-Comte en 1535. Or, le Poitou, pays du centre, pays de transition, semble avoir été le théâtre prédestiné des grandes luttes où se décidait le sort de la nation. Situé sur les bords, mais au sud de la Loire, assez proche de la France du nord pour subir et accepter son ascendant aux époques de prospérité, cette influence y était menacée à toutes les crises de notre histoire. Le nord et le midi, l'étranger et les souverains légitimes, l'esprit ancien et l'esprit nouveau s'y livrent sans cesse des combats meurtriers. Que de batailles terribles, dans cette seule province, depuis ces deux journées de Poitiers, dont l'une sauva la France des Arabes, dont l'autre la livra aux Anglais! Au XVIe siècle, c'étaient l'orthodoxie et la réforme qui se disputaient avec acharnement, par la prédication d'abord, plus tard par les armes, cette importante possession. Déjà même il y régnait ce patriotisme de clocher, ce goût d'indépendance locale, ces jalouses rivalités de villes et de cantons qui plus tard marquèrent le soulèvement de la Vendée, et, pour vider leurs querelles privées, se couvraient du prétexte des grands intérêts nationaux.

A Fontenay, Rapin connut une autre influence. Les esprits venaient d'y être singulièrement éveillés par le séjour de celui que l'on a si bien appelé notre Homère bouffon. Rabelais avait passé quinze années dans un des couvents de la ville. Il y avait mené une vie plus régu-

lière sans doute que ne le suppose la tradition; et puis le XVIe siècle, au milieu de l'exubérance de vie qui le caractérise, n'était guère l'âge des bienséances : on y pardonnait avec une réciproque facilité des écarts trop communs. Le futur auteur de la chronique gargantuine, dans tout l'essor de son ardente jeunesse, déjà se préparait à remplir la France et l'Italie du bruit de ses aventures, et son livre des francs éclats d'un rire parfois si profond.

Il se lia sans peine avec les meilleures familles de la bourgeoisie et les associa à ses études. Avec son esprit curieux, son savoir infini, sa burlesque imagination, il dut exercer sur eux l'empire du génie et marquer de son empreinte leurs joyeuses réunions. Comment n'eussent-ils pas reçu du fondateur de l'imaginaire abbaye de Thélème cette liberté de jugement, cette haine des excès jusque dans l'excès de la licence, ce fonds de libre gaîté qui n'exclut ni les fortes réflexions, ni les pensées sérieuses, toutes les qualités enfin moins la qualité la plus rare, qui ne devait appartenir qu'au siècle suivant, le goût, l'urbanité, la mesure? Ce qu'ils lui devaient aussi, c'était avec la haine des abus le respect des puissances dans ce quelles ont de légitime; c'était cet amour de la royauté qui a inspiré à Rabelais de remarquables passages; c'était cette piété, sincère jusque dans le dévergondage de la pensée, dont l'accent nous étonne souvent dans ses œuvres et frappe d'autant plus le lecteur (1).

Cette influence de Rabelais ne cessa pas avec son départ. Lorsqu'il eut été obligé de quitter la contrée, le

(1) N'est-ce pas chez Rabelais qu'on trouve cette belle phrase : « Si priaient Dieu le Créateur en l'adorant et ratifiant leur foi envers lui, et le glorifiant de sa bonté immense; et lui rendant grâces de tout le temps passé, se recommandaient à sa divine clémence pour tout l'avenir. Ce fait, entraient en leur repos » ?

petit cercle qu'il avait formé ne laissa pas que de se réunir. Grâce à lui, Fontenay demeura une ville littéraire qui lui dut sans doute d'être appelée par un contemporain l'Athènes du Poitou. Athènes un peu vulgaire, et bien éloignée de cette gracieuse et libre légèreté qui fait songer aux abeilles de l'Hymette! Elle n'en fut pas moins « renommée pour tant de grands personnages qu'elle produisit, » et considérée « comme la nourrice des grands esprits de la province. »

Parmi les premières familles de la cité se trouvaient alors les Rapin, et c'était justement une de celles que Rabelais avait groupées autour de lui. Magistrats de père en fils, ils se transmettaient les traditions qui se formaient déjà dans le tiers-état, alliaient l'orthodoxie à l'indépendance, l'obéissance au roi au culte de la loi, et portaient dans toute leur conduite un courage sans faste, mais sans défaillance. Tel devait être aussi Nicolas Rapin. Malgré les accusations dont ses ennemis ont flétri son berceau, sans vraisemblance et sans preuve, il semble qu'il ait trouvé dans sa maison les exemples qu'il devait surpasser. Comme tous les jeunes gens de bonne naissance de la région, il alla terminer à Poitiers ses études, y reçut une forte éducation, et sans devenir un écrivain de profession, il y conçut le goût des lettres, et y forma des amitiés qui devaient durer jusqu'à sa mort. Il revint bientôt s'établir dans sa ville natale et y acheta une charge judiciaire. Dans cette première partie de sa vie on le vit faire usage des dons de son esprit pour ramener à l'orthodoxie le chef des calvinistes de Fontenay, de ses talents militaires pour leur enlever une petite place du voisinage (1). Singulier début pour le futur adversaire de la Ligue, à qui l'on ne devait pas épargner

(1) Le Langon.

les mensongers reproches d'hérésie et d'athéisme ! En 1570, il devient maire. Honneur périlleux à cette époque ! C'étaient les premiers temps des guerres de religion. Villes et bourgades n'avaient à compter que sur elles. L'ennemi était partout, dans les campagnes, au pied des murailles, souvent au foyer domestique. A Fontenay, si près de la Rochelle, qui déjà était un des boulevards du protestantisme, on était assuré de voir triompher tour à tour les deux partis. Telle était la situation qu'en moins de quatre années, la malheureuse cité devait être prise qcin fois et subir un triple siège. Un maire ne pouvait que se dévouer à sa tâche avec la certitude qu'il serait tôt ou tard la victime d'une des factions, sinon de toutes les deux.

Telle fut la destinée de Rapin. Il eut à subir durant son administration le plus terrible des trois sièges dont nous parlions et dut résister aux efforts du brave La Noue, l'un des héros de la Réforme. Il faillit sauver la ville et du moins honora sa défense au point que lui seul fut excepté de l'amnistie accordéé aux vaincus.

Il échappa néanmoins, se réfugia à Niort, rentra quatre ans plus tard à Fontenay avec les catholiques, et obtint la charge de vice-sénéchal du Bas-Poitou. Il lui fallut cette fois lutter contre les vainqueurs. Les soldats, vieux routiers, pleins d'ardeur au combat, mais indisciplinés et brutaux, abusaient de l'impunité que leur accordait un chef complice de leurs désordres, et maltraitaient les paysans sans distinction de croyance. Rapin sortit contre eux avec sa compagnie, et les battit en deux ou trois rencontres, puis, aidé d'un petit renfort, les attaqua une dernière fois en 1583, les réduisit enfin au repos ; et, grâce à lui, pendant six ans le Bas-Poitou goûta une tranquillité bien peu connue du reste de la France.

C'était déjà remplir ce rôle de courageuse modération qui devait tant l'honorer. Exposé, pour prix de ses services (et c'était inévitable), à la haine commune des deux partis, il fut, dit-on, accusé par eux aux grands jours de Poitiers en 1579, et sa vie même, à en croire un de ses ennemis, Scaliger, eût couru de graves dangers s'il n'avait trouvé dès lors de dévoués protecteurs. Rapin toutefois semble s'être médiocrement inquiété de ces accusations. Peut-être leur dut-il d'être connu du premier président Achille de Harlay, qui fut charmé de ses talents, apprécia son intègre fermeté, et cinq ans après, en 1584, l'appelant à Paris, le fit nommer d'abord lieutenant de robe courte, plus tard grand prévôt de la connétablie.

C'étaient des charges difficiles, et sous le titre de magistratures des fonctions surtout militaires. Sa tâche était de maintenir l'ordre dans un temps de troubles continuels. Il fut alors ce qu'on l'avait connu sur un moindre théâtre, obtint les mêmes succès, mais ne put échapper aux mêmes disgrâces. S'il ne « se laissa pas débaucher par les Ligueurs (1), » il fut frappé une première fois par leur influence, et perdit sa place « pour être trop bon serviteur du roi. » Il réclama néanmoins, fit reconnaître son innocence et reprit ses fonctions.

Ce ne fut pas pour longtemps. Après la journée des Barricades, il quitta de nouveau Paris; mais pour un soldat comme lui l'exil n'était point la retraite. Il suivit dans les camps Henri III auquel il conseillait une résistance énergique, violente même, aux conspirations des Guises (2). Puis il s'attacha à la cause d'Henri IV, conquit sa part de gloire aux combats d'Arques et d'Ivry, et

(1) Bayle.

(2) *Pete vi vim ferre parantem.*

rentra dans Paris on ne sait trop en quelle année, à temps néanmoins pour composer avec quelques amis le livre qui devait être leur gloire commune.

C'est un curieux et grand spectacle que cette crise de notre histoire où parut la *Ménippée* : période vraiment dramatique, où la France, livrée à la fois à ses discordes et à ses ennemis, semble perdue, et tout d'un coup se relève. Hier c'était la défaite, la ruine, l'anarchie ; c'était le désordre dans les idées comme dans les puissances publiques ; c'étaient les partis en proie à leurs passions au point d'en oublier la patrie ; c'était l'Espagnol dans la capitale sans qu'on osât seulement le combattre ; c'était un peuple oublieux de ses traditions, sans espérance dans l'avenir et qui semblait s'abandonner. Quelques années s'écoulent, quelques mois peut-être : l'étranger est chassé, les factions sont réduites au silence ; les éléments les plus contraires se sont unis pour la grandeur commune ; la France a retrouvé sa voie, et, rajeunie, renouvelée, alliant le respect des primitives institutions aux réformes qui seules pouvaient les faire revivre, elle a repris le cours brillant de ses destinées. Qu'a-t-il fallu pour cette métamorphose ? Un peu de bon sens, un retour de raison, un éclair de patriotisme au milieu de ces fureurs. Qu'a-t-il fallu ? Une voix courageuse ou sincère, aussitôt entendue et à qui mille autres ont fait écho.

Tel fut le grand évènement qui marque la fin de cette époque. Ni l'héroïsme, ni les brillants succès d'Henri IV n'avaient définitivement sauvé la France : ce que dix campagnes et tant de victoires n'avaient pu achever, un livre l'accomplit; et ce livre, composé par des auteurs jusque-là médiocrement connus, ce livre, à peine publié, transmis plutôt de la main à la main et comme sous le

manteau, répandit soudain, comme une traînée de poudre, ces idées de modération et de légalité, qui semblaient étouffées à jamais. C'était bien là le XVIe siècle. Ainsi naissait la puissance de ce qu'on a depuis appelé l'opinion publique ; ainsi se terminait par un appel à la raison et au bon sens la plus terrible de nos épreuves. Digne présage de ce pouvoir de l'esprit qu'allaient exercer les écrivains dans les siècles suivants !

Vous connaissez, Messieurs, et pourtant il y a plaisir à rappeler l'histoire de la *Ménippée*, et les noms de ses spirituels auteurs : Gillot, l'hôte aimable, l'ami des bons soupers et des longues causeries ; Leroy, le citoyen probe et étranger aux factions (vir probus et a factione summe alienus) (1) ; Passerat, l'helléniste enjoué qui savait si bien faire suivre d'une folle épigramme un savant commentaire ; Chrestien dont les plus honnêtes gens recherchaient l'amitié autant qu'ils redoutaient sa critique ; Rapin ; Pithou enfin l'homme énergique et de grand caractère, qui unissait une science profonde à un inébranlable et tranquille courage, et que respectaient même ses adversaires.

Rapprochés dès longtemps par la communauté des goûts et des sentiments comme par leur bourgeoise origine, l'âme de leur aimable société était Gillot, que tous auraient pu appeler comme Rapin la moitié d'euxmêmes, *Pars, Gillote, animæ dimidiata meæ.* Sa table, rendez-vous commun de nos beaux esprits, qui la fournissaient de gibier assaisonné d'agréables vers, était égayée par la variété de leurs entretiens. On s'y réunissait pour converser de tout ce qui intéressait ce siècle curieux, pour y associer, c'était la marque du temps, l'érudition sûre et la franche gaieté, pour y discuter un

(1) De Thou.

texte de l'ancienne Grèce ou y réciter des vers après boire. Dispersés quelque temps par la tourmente après la mort d'Henri III, on se retrouve bientôt après, heureux de vivre encore, heureux de se revoir. Aux vieilles causeries s'ajoute seulement quelque tristesse, la colère du sage à la vue de tant de folies, la douleur de bons citoyens émus des misères et des dangers de la patrie. On parle des États-Généraux et de leur impuissance, on commente jour par jour les actes et les paroles des Ligueurs : on rit de leurs fautes pour n'être pas obligé d'en pleurer. Chacun devine, exagère ou parodie l'éloquence ridicule des Ligueurs. Un jour l'un d'eux, c'est Leroy, vient à penser que ce franc rire, qui soulage leur indignation, c'est une arme aussi contre de pareils ennemis, et qu'après avoir défendu la cause nationale, chacun selon ses forces, ils la serviraient encore s'ils mettaient quelque ordre dans ces entretiens. L'idée acceptée, les réunions deviennent plus fréquentes, les conversations plus sérieuses. Chacun se communique ses remarques, chacun ajoute à l'œuvre commune, celui-ci une plaisanterie, cet autre un trait de satire, le troisième une pièce de vers. Pierre Pithou complète et revoit l'ouvrage : le livre est fait, et ce livre est un chef-d'œuvre, et ce chef-d'œuvre est à la fois, selon une heureuse expression, un pamphlet, une comédie et un coup d'État.

Quelle était la part de chacun dans un ouvrage ainsi composé, nul n'aurait su le dire, pas même les auteurs. Aussi que de pages, et des meilleures, sont restées anonymes ! Et parmi les autres, qui pourrait en citer une seule sur laquelle tous n'eussent pas quelques droits à faire valoir ? Pourtant la tradition a partagé les rôles : elle a marqué, en partie au moins, les chapitres qui appartiennent aux uns et aux autres. Outre un assez grand

nombre de vers, Rapin écrivit deux des discours, ceux de l'archevêque de Lyon et du recteur Roze.

D'Espinac, l'archevêque, est un fanatique, épris d'une sorte de culte pour la Ligue et les miracles qu'elle accomplit, grâce il est vrai « aux déifiques doublons d'Espagne qui ont eu cette efficacité de nous faire tous rajeunir et renouveler en une meilleure vie. » Il admire ces coquins devenus de pieux personnages, des saints mêmes, témoin Jacques Clément « qui maintenant est là-haut à débattre la préséance avec saint Iago de Compostelle. » Il se méfie seulement de « ces nobles qui disent qu'ils sont bons François, et qui refusent de prendre pension et doublons d'Espagne, et font conscience de faire la guerre aux marchands et laboureurs : ces gens-là sont dangereux et nous pourraient faire un faux bond. » Le plus plaisant de la harangue, c'est la confession de l'orateur, jadis débauché, et, qui pis est, hérétique « qui sentait un peu le fagot », et maintenant « est grand et conjuré Ligueur, ne plus ne moins que le benoist saint Paul ne devenu vase d'élection... Que chacun advise donc à se pourvoir, si bon lui semble. Mais pourquoi désirer la paix ? Trouverait-on meilleur prince ? Quel gouvernement vaudrait celui de Monsieur le lieutenant ? Est-il une plus belle pièce de chair ? Demanderiez-vous un plus beau roi, et plus gros, et plus gras qu'il est ? Qu'on fasse donc opiniâtrer les dévôts chrétiens au sac, au sang et au feu plutôt que de se soumettre au Biarnois. » C'est ainsi seulement que l'archevêque de Lyon pourra devenir cardinal. « Et pourquoi ne le serais-je pas ? » C'est là sa naïve conclusion, comme c'est la véritable pensée de toute sa harangue.

Le discours de Roze est d'un ton plus comique. Personnage à moitié fou, créature d'Henri III qu'il s'était

empressé de trahir, chef ignorant de l'Université à qui il avait emprunté non sa science, mais les formes surannées de son langage d'alors, il prêtait le flanc aux railleries. Son français, hérissé de latin scolastique et barbare, ses quolibets, ses coqs-à-l'âne, ses raisonnements en baroquo sont autant de traits de ressemblance. Sa grande joie, c'est la ruine des études. Jamais l'Université « depuis ses cunabules n'a été si bien morigénée, si modeste, si paisible qu'elle est maintenant ; » plus de ces criailleries du temps passé, plus de ces « suppots et facultés des nations qui tumultaient autrefois. » Les écoliers, ils ont fait gille (ils se sont enfuis); les imprimeurs, libraires, relieurs, doreurs, et autres gens de papier et parchemin, ils ont charitablement fendu le vent en cent quartiers pour vivre, et encore en ont laissé suffisamment pour ceux qui ont demeuré après eux. Les professeurs publics, qui étaient tous royaux et politiques, ne nous rompent plus les têtes de leurs harangues. Tout est coi et paisible... Aussi n'oyez-vous plus aux classes ces clabaudements latins des regents qui obtondaient les oreilles de tout le monde. Au lieu de ce jargon vous y oyez à toute heure du jour l'harmonie argentine et vrai idiôme des vaches et veaux de lait et le doux rossignolement des asnes (je vous fais grâce de leurs compagnons)... qui nous servent de cloches (1).

Cependant le député des États prend au sérieux sa tâche d'orateur politique : il discute les droits des prétendants à la couronne de France et dit à chacun leur fait. Le duc de Mercœur, que désire-t-il, la Bretagne? Le duc de Savoie, rien que le Dauphiné et la Provence avec une partie du Lyonnais et du Languedoc. Le duc

(1) Les écoles étaient en effet occupées par des paysans que la guerre avait obligés à se réfugier dans Paris.

de Lorraine est tout prêt à céder le duché de Bouillon; qu'on lui donne seulement en échange Metz, Sedan, la Champagne, la Bourgogne. Quant au duc de Guise, ne devrait-il pas bien plutôt obtenir du Saint-Père une belle croisade contre les Turcs et aller reconquérir ce beau royaume de Jérusalem. « Laissez ce malotru royaume de France à qui daignera s'en charger. Il ne vaut pas que votre esprit né pour les empires et la monarchie universelle du monde habitable s'humilie à de si petits desseins et indignes de vous. Est-ce que Mayenne, si gros et replet, si pesant et maléficié qu'il soit, dût-il s'enfler gros comme un bœuf, comme fit la mère grenouille, sera jamais si gros seigneur que le Béarnois... encore qu'on die qu'il n'a pas de graisse sur tout le corps pour paistre une alouette? » Vous le voyez, Messieurs, tout cela n'est pas d'un goût très-délicat. Et pourtant au fond la finesse ne manque pas. Entre tant de princes indignes du trône et qui se font tort réciproquement, qui donc choisir? « Le plus faible de reins, » ou plutôt quelque paysan bien obscur. « Je donne ma voix à Guillot Fagotin, marguillier de Gentilly, prudhomme et bon vigneron, qui chante bien au leterin. Or sçay qu'il y a tantôt trois ans que ce bon marguillier et sa famille avec ses vaches médite jour et nuit la philosophie en une sale de nostre collège. Il n'est pas possible qu'ayant ce bonhomme resvé, sommeillé et dormy tant de jours et de nuits entre ces murailles philosophiques où tant de sçavantes leçons et disputes ont été faictes, et tant de belles paroles proférées, il n'en ait demeuré quelque chose qui ait entré et pénétré dans son cerveau, comme au poète Hésiode quand il eut dormy sur le mont Parnasse.

Mais l'orateur frappe si fort, et dit tant de vérités sans

le savoir, que ses auditeurs s'étonnent, puis s'irritent. Les hérauts et massiers n'osent même pas demander « la paix » tant la paix est un mot odieux aux Ligueurs, et, le bruit persistant, il est obligé de s'interrompre, laissant à l'assemblée cet adieu piquant dans la circonstance : « Messieurs, Messieurs, je vois bien que nous sommes à la cour du roi Pétault. »

Certes la bouffonnerie ne manque pas dans cette double harangue, et ce n'est pas en vain que notre auteur avait respiré le même air que Rabelais. Mais s'il lui avait emprunté son inépuisable abondance, il ne lui avait pas moins pris de son grand sens et de cet art de faire vivre ses personnages, qui est une partie de son genie. Qu'importe qu'il soit question de deux Ligueurs oubliés? Ce n'est plus Rose, ce n'est plus d'Espinac que nous voyons, que nous entendons, c'est l'ambition, l'égoïsme, la vénalité, l'hypocrisie révélée au grand jour et dont le langage ne changera pas. Et comme ces personnages font naïvement leur involontaire confession ! comme ils s'accusent en croyant se louer eux-mêmes, comme ils chargent leur parti qu'ils s'imaginent défendre ! C'est déjà l'art des Provinciales, et Pascal ne s'entendra pas mieux à tirer la vérité de la bouche de ses adversaires. Rabelais, Pascal, Molière, voilà les grands noms que rappelle ou qu'annonce la *Ménippée*, et en particulier les deux harangues de Nicolas Rapin, qui ne comptent pas parmi les plus importantes du livre. C'est assez pour la gloire de leur auteur qui ne songeait pas à la gloire. Cet esprit, cette verve n'étaient qu'un moyen d'atteindre plus sûrement l'ennemi. Chacun de ces discours était un coup qu'on lui portait, une blessure qui devait lui rester. Et, en effet, l'opinion publique se prononça avec force pour les politiques. Paris reçut Henri IV en 1594. Toute la France

suivit cet exemple, et la guerre civile cessa enfin après trente ans de malheurs.

Les hommes qui avaient si bien servi la royauté ne restèrent pas indifférents à son triomphe. La plupart reprirent leurs fonctions : Rapin fut de ce nombre. Pourtant la reconnaissance n'était point la vertu dominante de Henri le Grand. Le roi de France oubliait souvent les services rendus au Béarnais : comme bien d'autres, le Grand-Prévôt connut la nécessité de les lui rappeler.

> De sept enfants chargé (1)
> A cent créanciers engagé,

voyant de plus

> Ses forces consumées
> Des frais qu'il a faits aux armées,

il fut obligé de réclamer quelque argent qu'on lui devait. Plus heureux que beaucoup des solliciteurs d'alors, il put sans doute faire accueillir ses plaintes ; car nous le voyons désormais fort bien pourvu des avantages de la fortune.

Mais l'âge, et plus encore les fatigues de la guerre avaient épuisé ses forces. Il avait perdu son fils aîné au siège de Paris. Rapin céda au second sa charge de grand-prévôt en 1596 et revint, deux ans après, se fixer dans sa première patrie. Il y fit construire une maison ou plutôt un beau château que l'on peut voir encore aujourd'hui dans les faubourgs de la ville. C'est là qu'il passa, dans une heureuse tranquillité, ses dernières années. Il était toujours vice-sénéchal ; mais ses fonctions ne paraissent plus l'avoir occupé beaucoup. Entouré de sa

(1) Plus tard la famille s'était encore accrue : il parle de son désespoir.

> . . . . *Privus et exspes*
> *Conjuge cum cara pignoribusque novem.*

belle famille, riche, honoré, aimé de tous, lié avec d'illustres personnages, il consacra son temps à l'amitié, à l'étude, à la poésie. Les plus nobles seigneurs ne passaient pas à Fontenay sans venir le voir. Sully même, qui visitait le pays en sa qualité de gouverneur du Poitou, s'arrêta chez lui et reçut dans sa maison une somptueuse hospitalité. Pour le mieux honorer, Rapin fit paraître devant lui trois jeunes enfants qui lui récitèrent chacun une pièce de vers. Ils représentaient les trois plus grands poètes du monde, et ces poètes étaient Homère, Virgile et... Ronsard. Ronsard après que Malherbe avait déjà renversé l'idole ! Mais Rapin était vieux : il n'avait pu renoncer aux admirations de sa jeunesse; il mourut dans l'impénitence finale.

Ce ne furent pas les seules relations qu'il eut avec l'ami d'Henri IV ; il lui écrivit plusieurs épîtres en prose ou en vers et lui dédia quelques-uns de ses ouvrages. Il eut une correspondance du même genre avec de Thou, Sainte-Marthe, le président de Harlay. L'on y peut louer toujours de la facilité, souvent de l'énergie. Il fut, il est vrai, moins un poète qu'un amateur de poésie. Lui-même l'avoue :

Je fais des vers une fois l'an,
Et pour le duché de Milan,
Je ne voudrais ni ne souhaite
Qu'on me tînt pour un grand poète.

Il ne faudrait pas cependant prendre ce qu'il dit trop à la lettre. Il faisait des vers plus d'une fois l'an, au gré de son imagination capricieuse : il en avait fait même sur les plus frivoles sujets; il s'était associé aux beaux esprits de la province, qui avaient chanté sur tous les rhythmes une burlesque mésaventure de Mlle des Roches. Pour ne parler que de ses œuvres de plus d'importance,

nous avons de lui, outre ses épîtres, des odes, des stances, des sonnets, des épitaphes, une entre autres pour un de ses amis tué en combattant, à qui il prête ces mâles paroles :

Que veux-tu plus? Je dirais volontiers
De quelle mort je mourus à Poitiers,
Si les vaillants mouraient d'une autre sorte.

N'y a-t-il point là comme un lointain écho de la célèbre épitaphe d'Eschyle? Il a laissé aussi une traduction d'un ouvrage d'Ovide, une autre de quelques pièces d'Horace, qui passait encore au siècle dernier pour la meilleure que nous eussions.

L'admirateur de Ronsard devait hériter de sa témérité. Rapin essaya d'innover dans notre versification. Comme Baïf et Des Perriers, et même avec plus de hardiesse, il publia des vers blancs, c'est-à-dire non rimés, et, ce qui est plus remarquable, des vers mesurés à la façon de l'hexamètre. Supprimer la rime sans la remplacer était en toute circonstance une tentative maladroite, et qui ne pouvait avoir aucun succès. Reproduire dans notre langue les usages des Latins et mesurer les vers, non par le nombre, mais par la quantité des syllabes, serait un essai ridicule aujourd'hui; mais ce pouvait être une légitime innovation (de bons juges l'ont pensé), et c'était certainement une tentative honorable et hardie dans un temps où la langue n'était pas fixée, et lorsque nous comptions si peu d'œuvres poétiques. Sans doute, même si le succès avait couronné l'entreprise, la rime aurait survécu. Mais les deux formes auraient pu subsister à côté l'une de l'autre, comme il est arrivé dans la littérature anglaise. Il est vrai que la quantité, dans notre langue, est bien peu marquée, l'accent bien monotone pour suffire à notre prosodie. Quoi

qu'il en soit, le novateur aurait dû appuyer d'un chef-d'œuvre son audace, et le chef-d'œuvre manqua. Chez notre poète, nous ne pouvons louer que l'intention.

On cite encore de Rapin quelques autres ouvrages; mais il n'est point permis d'omettre ses poésies latines. Véritable écrivain de la Renaissance, le latin lui était comme une autre langue maternelle aussi connue, et bien plus souple et plus riche que celle qu'il avait apprise au berceau. Comme tous les érudits de son siècle, ce n'est pas en français, c'est en latin qu'il exprime les plus vifs, les plus naturels sentiments de son âme. Souffrances, plaisirs, regrets, il traduit tout dans la langue d'Horace. Il demande à Henri III justice de ses ennemis, c'est dans une épître latine; il encourage Henri IV à soutenir ses droits, c'est en latin; en latin aussi qu'il pleure son fils aîné, en latin qu'il s'entretient le plus souvent avec ses amis; au lit de mort il appelle un de ses enfants, et lui peint encore dans la même langue et ses souffrances, et sa résignation, et ses chrétiennes espérances :

Jam linguæ titubans non se regit ordine sermo,
Ejus spes nulla est, animumque videbis ovantem
Scandere supremas multo cum gaudio ad arces (1).

Comme déjà vous l'avez pu observer, Messieurs, ces vers ont le charme et la grâce ; beaucoup ont de la force. Rapin craignait que ses poétiques essais ne se ressentissent des combats, que le soldat chez lui ne fît tort au poète, il accusait l'âpre rudesse de sa muse, il se plaignait que sa plume ne fut qu'une épée.

Sic mediis olim ludebam miles in armis,
Dura, sub invicto principe, castra sequens,

(1) Sa langue balbutie, ses paroles sont incohérentes : plus d'espoir, mais on verra son âme joyeuse s'élever triomphante jusqu'à la patrie céleste.

Nec mirum si multa insunt dura, aspera et acri
Scripta stylo : stylus hic scilicet ensis erat (1).

Cette modestie de l'écrivain servait la noble fierté de l'homme d'action : oui certes, l'on reconnaît chez lui l'accent d'un soldat; cette mâle énergie qui n'exclut pas l'enjouement sied bien au défenseur de Fontenay et à l'auteur de la *Ménippée*.

Ce fut dans ces occupations que Rapin atteignit un âge assez avancé. Au mois de janvier 1608, il voulut revoir ses amis et retourner à Paris. Difficile à tout âge, c'était alors un voyage dangereux, surtout en hiver, pour un vieillard de soixante-douze ans. Il ne put dépasser Poitiers. Il y tomba malade et mourut en peu de jours. Lui-même il avait fait son épitaphe. Elle est d'un homme de cœur et qui sait ce qu'il vaut : il y rend avec confiance témoignage de ses services et se vante surtout du bien qu'il a fait comme magistrat, de la crainte salutaire dont sa mort va délivrer les méchants : « Impune nunc grassentur et fur et latro. » Sa mort fut pleurée des poètes : plusieurs célébrèrent pieusement sa mémoire par des vers; l'un d'eux, Scévole de Sainte-Marthe, les recueillit, les joignit à un éloge qu'il avait lui-même composé et les ajouta aux œuvres de notre auteur.

Telle fut la vie de Nicolas Rapin. Tour à tour vice-sénéchal, maire d'une ville de province, grand-prévôt à Paris, auteur d'un pamphlet politique, et toujours défenseur de la même cause, il montra dans ces circonstances si diverses la même fermeté, alliée à la même modération. Fort de sa conviction, toujours il combattit les

(1) Ainsi je me livrais, soldat, à ces jeux au milieu des combats, quand je suivais sous un chef invincible le rude métier des armes : faut-il s'étonner de ce qu'il y a d'âpre, de rude, de violent dans mon style ? Ma plume c'était une épée.

excès, toujours il suivit, malgré les haines, la voie qui lui semblait la meilleure. Dévoué au roi et à la loi, il sut donner de la grandeur à son rôle, car il se consacra tout entier à une idée dans un siècle où tant de personnages ne consultaient que leur intérêt : et cette idée, c'était l'indépendance de la patrie, la dignité du pouvoir royal; il la soutint jusqu'au bout, il assista, il contribua à son triomphe. Il mérita ainsi la considération de ses dernières années. Même alors, il sut être digne de lui-même Sa vie fut moins tourmentée, mais non pas moins active. Magistrat jusqu'au dernier jour, il ennoblit sa retraite par les plaisirs et les travaux de l'esprit. Quand il mourut il laissait un livre durable, un nom honoré. Il s'était fait une place dans cette glorieuse élite de la magistrature qui comptait alors les L'Hôpital, les Harlay, les de Thou, et avait acquis des droits à l'estime de la postérité par un mérite bien rare alors et dans tous les siècles :

L'accord d'un beau talent et d'un beau caractère.

L'HISTOIRE DE JEANNIC

PAR

M. Ed. COURTEVILLE, MEMBRE TITULAIRE

Ils causaient, attablés à la Branche-de-Pin,
Le cabaret vanté de la mère Simonne,
Pornic dormait encor son sommeil du matin,
Témoin les yeux gonflés de la servante Yvonne.
C'étaient quatre gaillards robustes du gosier :
Saturnin le calfat, Roch, sonneur de l'église;
Jeannic le lamaneur et Luc le métayer.
Mais s'il est bon de boire il faut que l'on devise.
Et d'ailleurs, en Jeannic on fêtait le retour
D'un joyeux compagnon d'une rare vaillance,
Qui depuis dix-huit mois était parti du bourg
Sans qu'on pût s'expliquer une si longue absence.

Celui dont il s'agit pouvait compter trente ans;
C'était un beau marin à la face énergique,
Son front large et bruni se plissait par instants;
Quelquefois il riait d'un rire frénétique.
Le sonneur, le calfat, toujours le verre en main,
Se préoccupaient peu de cet aspect étrange;
Mais Luc, le métayer, plus sobre et plus malin,
Fit cette motion pour leur donner le change.

— Parbleu ! dit-il, amis, nous buvons sans savoir
Ce qui peut nous toucher ; dans ce qui m'environne
Moi j'ai deux petits fils, et je crois bien ce soir
Avoir un fruit de plus de l'arbre qui les donne.
— A leur santé ! dit Roch, qui jamais sur ce point,
Au dire de chacun, n'aurait manqué le coche ;
Je suis célibataire et n'ai pris d'autre soin
Que de remplir mon verre et de sonner ma cloche.
— Pour moi, fit Saturnin, j'ai toujours mes garçons
Grands et forts maintenant, solides à l'ouvrage;
J'en ai fait des calfats, et grâce à mes leçons
Ce sont des ouvriers de cœur et de courage.

— Eh bien ! mais maintenant c'est à ton tour, Jeannic,
Dit Luc le métayer; voudrais-tu te soustraire
A nos épanchements ? Quel fâcheux pronostic
Se lit dans ton regard ! Tu n'as rien à nous taire...
Si le malheur t'accable, eh ! les amis sont là;
Si ton cœur est atteint, nous verrons la blessure;
Enfin, si les chagrins cuisants vont au-delà
De l'amour méconnu, conte-nous l'aventure ;
Nous serons trois de plus pour porter le fardeau.
N'es-tu pas notre enfant, notre ami, notre frère ?
Prends notre dévouement, et ce qu'il a de beau
C'est qu'il agit d'abord avant qu'il délibère !
Allons, c'est entendu, bois un coup de ce vin.
— Non, c'est trop triste, amis, et puis cela me tue.
— Allons donc, il le faut, nous te tendrons la main
Pour arriver au but si ta force est fourbue.

— Eh bien ! soit, après tout, cela fait trop de mal
De souffrir en secret et faire froide mine.
Amis, je ne suis plus le garçon jovial
Que l'on vantait jadis, le désespoir me mine.
Le jour de mon départ, vous m'avez reconduit;
J'allais, vous le savez, sur la côte normande,
A Dieppe où je suis né dans un pauvre réduit
Qu'habite encor ma mère, et c'est à sa demande
Que je quittai Pornic ; car elle désirait,

Avant que de mourir, bénir mon mariage
Avec une cousine, et même elle espérait
Me garder au pays dans ce doux esclavage.

Cette union d'ailleurs répondait à mes vœux :
Lorsque j'étais enfant, j'adorais Madeleine;
L'absence avait grandi ce sentiment; tous deux
Nous nous aimions d'amour. O destinée humaine !
Je ne veux pas ici vous faire son portrait;
C'est déjà trop pour moi d'évoquer son image.
Dans mon gosier brûlant ma voix s'arrêterait
Comme une goelette aux grappins d'abordage.
Un jour, jour de misère et d'horrible douleur
Dont le souvenir seul me broie et me torture,
Nous partons pour la pêche. Il fallait un rameur,
Et je dis à mon frère : enfant, la mer est sûre,
Viens avec nous, l'ami; les femmes en causant
Vont nous accompagner, moi je tiendrai la barre
Et toi tu rameras aidé par le jusant.
Le vent nous favorise, un beau temps se prépare.

J'appareille au plus vite; aussitôt nous partons.
Tout nous semble au début favoriser la route;
L'enfant en fredonnant jouait des avirons;
La mère tricotait. Mais tandis que j'écoute
Madeleine qui chante un vieux refrain normand,
Je sens fraîchir la brise et je vois un point sombre
Qui paraît au lointain dans le même moment
S'élever, s'élargir, projetant sa grande ombre.
Nous dépassions alors le phare du Dauphin.
Peut-être eut-il fallu retourner à la côte.
Elle était loin, et puis ce pouvait être un grain,
Coupable insouciance, irréparable faute !...
Je savais cependant ce que nous vaut la mer;
Le métier de pilote est dangereux et rude.
Bien que j'eusse avec moi tout ce qui m'était cher,
J'étais joyeux, tranquille et sans inquiétude,
Et pourtant il faisait une lourde chaleur;
Les goélands planaient en effleurant les lames,

Les mouettes poussaient leur long cri précurseur,
Des feux phosphorescents s'allumaient sous les rames.

J'avais, en vérité, perdu le sentiment.
Il faut, pour m'arracher le voile qui me couvre,
Un éclair qui scintille et simultanément
Le tonnerre qui gronde et le ciel qui s'entr'ouvre.
« Enfants, c'est la tempête, il faut rentrer au port,
M'écriais-je éperdu ; toi, petit, du courage !
Je vais fixer la barre, appuyer ton effort ;
Vous, les femmes, priez, ce n'est là qu'un nuage
Que le vent peut chasser... Dieu veillera sur nous !... »
Oh ! mes pauvres amis, mettez-vous à ma place ;
J'étais seul à lutter, les femmes à genoux
Imploraient le Très-Haut en se couvrant la face.
L'ouragan grandissait, la mer semblait en deuil ;
Elle s'assombrissait des noirs reflets d'orage ;
On voyait au lointain les enfants, sur le seuil
Des maisons, appelant les pêcheurs au rivage :
Cela sentait la mort, amis, j'eus froid au cœur ;
Notre barque craquait sous l'étreinte des lames,
L'enfant, tout en pleurant, ramait avec ardeur,
Une angoisse mortelle envahissait nos âmes.
Pourtant nous n'avions pas encor perdu l'espoir
De regagner le port ; la barque était intacte.
Nous avancions toujours, puis voilà qu'il fait noir,
Une trombe sur nous répand sa cataracte.
Afin de l'éviter, je manœuvre aussitôt ;
Mais le flot qui rugit vient emporter la barre
Et brise un aviron. C'est le dernier assaut,
L'heure où pour bien mourir le croyant se prépare.

Seul alors, je n'eus plus aucune illusion ;
Le temps était affreux, j'attendais le naufrage.
Les miens étaient perdus, tous, sans exception,
Car pour moi je pouvais me jeter à la nage,
Je l'avais déjà fait pour sauver un pêcheur...
O révélation ! il m'était donc possible?
De conserver l'un d'eux, mais lequel ?... le rameur ?

Le pauvre cher enfant ! n'était-ce pas horrible
De mourir pour avoir à ma suggestion
Accepté de m'aider à manœuvrer la barque
Et cela de tout cœur, sans hésitation...
Je détourne les yeux ! O rage ! je remarque
Madeleine en prière, étouffant ses sanglots...
Elle que j'aime tant, dont le regard m'implore,
Je veux la disputer à la fureur des flots !
Mais l'enfant !... Je suis fou, la fièvre me dévore.
Mais ma mère, ma mère, elle qui m'a nourri !...
Je ne la voyais plus, elle était affaissée
Dans le fond du bateau qui lui servait d'abri.
« Je l'abandonnerais mourante et délaissée !
Jamais !... Seigneur, mon Dieu, quel horrible combat !
Plutôt que de choisir, faites donc que je meure.
Dans un dédale affreux mon être se débat;
Mettez fin à mes jours s'il faut que je les pleure. »

Tout cela, mes amis, ne dura qu'un instant.
Une seconde alors vous paraît une année.
L'orage était sur nous, la foudre, en éclatant,
Vient sillonner l'espace, et la mer déchaînée
Sous une vague énorme engloutit notre esquif.
Étourdi, dès l'abord, je me lance à la brasse
Et reparais sur l'eau d'un effort convulsif;
Trois corps évanouis roulaient à la surface.

L'enfant revient bientôt et s'épuise en efforts;
Madeleine flottait mains jointes en prière ;
Puis une voix m'appelle. Accrochée aux rebords
De la barque brisée encore hospitalière,
C'est ma mère qui crie : « Adieu, laisse-moi là !
Sauve-les; je suis vieille, et mon heure est sonnée ;
Je te bénis, mon fils, ton devoir le voilà :
Abandonne la proie à la mort destinée. »
Et puis elle se tut et lâcha le bateau.
Le froid qui la saisit dompta sa résistance,
Comme une masse inerte, elle glissa dans l'eau
En jetant vers les cieux un regard d'espérance.

Alors, ô mes amis, j'eus une vision :
Le spectacle riant de mon enfance heureuse,
Les baisers maternels si pleins d'effusion,
Le dévouement qui veille en la nuit ténébreuse,
L'oraison murmurée auprès de mon berceau,
Le vœu qui l'accompagne et l'humble petit cierge,
L'eau bénite qui doit conjurer le fléau,
Et l'image du Christ et de la sainte Vierge.

Puis je revis encor Madeleine et l'enfant;
Il me fallait agir ; qu'eussiez-vous fait des nôtres ?
— Ah ! rien que d'y songer, Jeannic, le cœur me fend,
Dit Luc le métayer, qu'en pensez-vous, vous autres ?
— Pour moi, fit le calfat, j'opte pour le petit;
C'était plus sûr d'abord, partant plus raisonnable.
— Pour la promise, amis, j'aurais pris mon parti,
Affirma le sonneur; n'est-ce pas pitoyable
De voir périr ainsi l'objet d'un tendre amour?
Dis donc ce que tu fis, Jeannic, en cette affaire.
— Et lui, morne, effrayant, répondit sans détour :
« J'écoutai le devoir et je sauvai ma mère ! »

LA POPULATION DE VERSAILLES

AU XVIIIe SIÈCLE

On a souvent donné des chiffres très faux et très exagérés sur la population soit du château, soit de la ville de Versailles avant 1789. La Bibliothèque de Versailles possède un document relatif à cette question et qui a une valeur incontestable, car il est de la main même de Narbonne, le commissaire de police dont M. Le Roi a publié *le Journal*. Ce document très bref consiste en une simple feuille, mais qui n'en est pas moins digne d'attention, car d'après une pièce annexe, on voit que le calcul de la population donné sur cette feuille avait été demandé officiellement à ses subordonnés par M. le comte de Noailles, gouverneur de la ville.

Voici cette note :

Année 1744. On estime que l'on peut évaluer le chasteau et son enceinte, y compris les troupes de la garde, les grandes et petites écuries, le grand commun, le chenil, l'hostel du grand Maistre, l'hostel de Limoges, les hostels particuliers et maisons qui appartiennent au Roy et les hostels des Princes et Seigneurs qui sont scituez dans l'étendüe de la ville, à environ dix mille personnes.

Suit un tableau de la population de la ville proprement dite; ce tableau, divisé par quartiers, est resté inachevé, mais il se termine par ce résumé d'ensemble :

On estime que Versailles peut contenir environ cinquante mille âmes, ce qui est environ la vingtième partie de Paris.

RECHERCHES PRÉHISTORIQUES

DE 1872 A 1879

DANS LE DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-OISE

PAR **M. P. GUÉGAN**

MEMBRE CORRESPONDANT

SOMMAIRE : 1° En 1872, Découverte et préservation d'une destruction certaine du dolmen de Conflans-Sainte-Honorine (voir les *Mémoires de la Société*, 10e volume) ; — 2° 1873, Découverte de l'important atelier de fabrication d'armes et outils en silex de la *Tour aux païens*, sur le plateau de Marly (voir les *Mémoires de la Sociéte*, 10e volume) ; — 3° 1874, Étude sur la pierre levée de Gency, près de Pontoise ; — 4° 1874, Découverte de substructions et de vestiges gallo-romains au hameau des Gressets, commune de Bougival ; — 5° 1875, Constatation de la découverte d'une épée en fer et de haches polies (fouilles au Vésinet) ; — 6° 1875, Découverte de substructions et de vestiges gallo-romains aux Mureaux (rive gauche de la Seine) ; — 7° 1876, Étude sur une sépulture gauloise à Auvers-Saint-Georges, arrondissement d'Étampes (mission confiée à l'auteur par M. Alex. Bertrand) ; — 8° 1876, Découverte par MM. de Mortillet et Guégan, d'un atelier souterrain de fabrication d'armes et d'outils en silex taillé à la pompe à feu du Pecq (les produits de cette découverte sont placés au musée de Saint-Germain) ; — 9° 1877, Haches polies, œnochæ et lances en bronze, recueillis par la drague au Pecq (don par l'auteur au musée de Saint-Germain) ; — 10° 1878, Découverte du dolmen de l'Étang (150 squelettes) ; — 11° 1879, Découverte de vestiges romains à Mareil-Marly ; 12° 1879, Étude et rapport sur un cimetière celto-gaulois, gallo-romain et franc ou mérovingien, découvert à Bernes, près de Beaumont-sur-Oise (mission confiée à l'auteur par M. Alex. Bertrand).

Malgré le peu de temps qu'il m'a été possible de consacrer à l'étude des antiquités préhistoriques dans notre

département depuis 1872, ma récolte a cependant été assez fructueuse et assez intéressante pour en faire à la Société l'objet d'un rapport spécial.

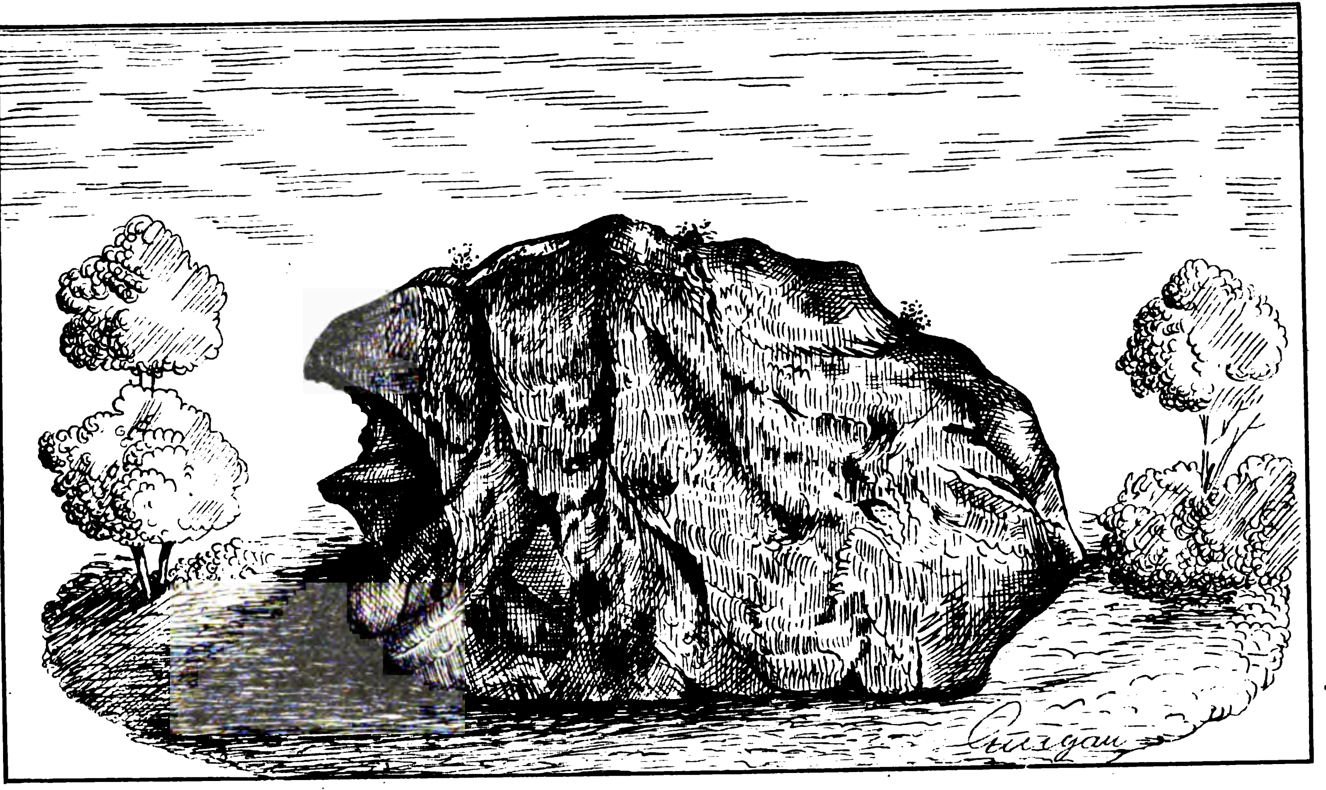
Je ne reviendrai pas sur les découvertes du dolmen de Conflans, et de l'atelier de fabrication d'armes et d'outils en silex de la *Tour aux païens*, qui ont été insérées dans le 10e volume des *Mémoires de la Société*, mais je crois devoir signaler les faits nouveaux qui se sont produits depuis cette époque.

Menhir de Gency, hameau de Cergy.

En 1874, plusieurs personnes, et plus particulièrement notre honorable secrétaire perpétuel, m'informèrent de la présence, aux environs de Pontoise, d'une pierre levée fort remarquable; m'étant rendu en cet endroit, je reconnus une énorme dalle en grès, de 3 mèt. 50 de haut sur 5 mètres de large, et n'ayant qu'une épaisseur moyenne de 40 à 60 centimètres. Ce monument se trouve situé au sommet du plateau qui domine l'Oise, sur le bord de la route de Pontoise à Courdimanche; dans sa longueur, il paraît avoir été orienté de l'est à l'ouest, et a subi vers sa base plusieurs dégradations. Sans doute a-t-on voulu s'assurer par ces cassures, ainsi qu'on l'a fait pour d'autres monuments de ce genre, que ce grès pouvait être converti en pavés; mais le résultat n'ayant pas paru avantageux, on l'a enfin laissé tel qu'il est encore aujourd'hui. D'après le cubage et la densité, ce monolithe doit avoir un poids de 5 à 6,000 kilogrammes.

Une chaussée empierrée conduit de la route au monument qui se trouve au milieu d'un champ, et sur lequel le propriétaire du terrain fait courir sa vigne. A 5 ou 6 mètres derrière la façade sud, et en contrebas, on remarque une dépression de terrain en forme de cirque,

(p. 364).



Lith. Cerf et fils, 13, place Hoche.

MENHIR DE GENCY
(Dit Palet de Gargantua).

et, dans l'axe de cette rotonde, gisent deux énormes blocs de grès, couchés horizontalement sur le sol dans le sens de leur longueur. J'ai pensé que ces pierres pourraient bien avoir été placées là pour indiquer l'entrée d'un caveau sépulcral qui se prolongerait jusque sous la pierre levée, d'autant plus que tout le pourtour de l'enceinte était revêtu d'une grossière maçonnerie en pierres sèches de 1 mèt. 40 de hauteur. C'est sous cette impression qu'au retour de ma première excursion j'ai demandé à l'autorité municipale de Cergy l'autorisation d'y pratiquer une fouille, et quelques jours après il me fut répondu :

« Voici les renseignements que vous me demandez sur la pierre druidique de Jancy. J'ai l'honneur de vous informer que : 1° on est assez indifférent sur la présence de cette pierre ; les anciens habitants disent l'avoir toujours vue dans la même position, ils ne savent pas ce qu'elle signifie. Aujourd'hui, les gens qui ont un peu plus étudié savent ce que signifie une pierre *druidique*, mais leurs observations se sont bornées à la considérer ;

2° Personne dans le pays ne se rappelle y avoir vu pratiquer aucune fouille ;

3° Le propriétaire de la parcelle en contrebas consent volontiers à laisser pratiquer les fouilles que vous désirez faire, et le propriétaire de la parcelle supérieure demande une indemnité pour ses plantations de vigne qui se trouveraient détruites par ces fouilles. Voilà, Monsieur, les renseignements que je puis vous donner, je ne vois aucun inconvénient à ce que vous veniez vous livrer aux recherches que vous désirez faire. »

Les renseignements ci-dessus, quoique fort incomplets, me parurent cependant assez précieux. La pierre de

Gency était « *considérée comme une pierre druidique* »??? et aucune fouille n'y avait été pratiquée ; ce n'était donc pas, ainsi que me l'avait affirmé un ancien habitant du pays, *quelque vestige d'une vieille carrière abandonnée;* je me promis de retourner à Gency, et de mon second voyage je rapportai trois dénominations et une légende.

La pierre levée de Gency s'appelle : 1° le palet de Gargantua; 2° la pierre du Fouret; 3° la pierre qui pousse.

La légende que je vais rapporter donnera l'explication du premier nom, mais j'ai recherché en vain celle de la deuxième dénomination. Était-ce un jalon qui indiquait les limites d'une forêt, *forest* (en gallois et en breton celtique)? était-ce plutôt le lieu où l'on fendait et polissait les pierres, *flourât* (polir), *faouta* (fendre) (breton vulgaire)? Je ne me chargerai pas de résoudre ce problème. Quant à la dénomination de la pierre qui pousse, plusieurs habitants de Gency m'ont assuré que la pierre du fouret *poussait un peu tous les ans* (1). ???

LE PALET DE GARGANTUA.

« Un jour Gargantua, étant de belle humeur, se trouvait avec deux géants de ses amis, Courte-Échine et Fine-Oreille, sur la montagne de l'Hautil ou Haute-Ile, au-dessus de Chanteloup ; ne sachant que faire, il leur proposa une partie de palet, dont l'enjeu serait une colossale friture de brochets, que l'on irait consommer sur les bords de l'Oise, à Cergy. Il fut convenu que celui dont le palet se rapprocherait le plus de cet endroit serait le gagnant. »

(1) M. Fleury, dans ses antiquités du département de l'Aisne, signale également un menhir que l'on appelle *la pierre qui pousse.*

« A cette époque, le plateau de l'Hautil était couvert de dalles en grès d'une dimension considérable (1), *mais qu'étaient-ce que ces pierres pour des individus de la taille et de la force de ces géants* (2)? La partie commença : Courte-Échine, se baissant, ramassa un énorme bloc de grès qu'il jeta négligemment devant lui; soit qu'il n'eût pas pris assez d'élan, soit que la force lui manquât, son palet alla tomber dans la Seine, en face d'Andrézy, dont il obstrua le cours pendant de longues années.

« — On peut mieux faire, dit en ricanant Fine-Oreille, et, se baissant à son tour, il avisa un roc dont on aurait bâti une masure et le lança dans l'espace : la pierre s'éleva à une hauteur prodigieuse, tournoya sur elle-même et s'abattit dans les environs de Jouy-le-Moutier, où on la voit encore (3).

« — Allons, dit Gargantua, je vois que vous n'êtes que des jeunes gens, je vais vous montrer comment il faut s'y prendre. En prononçant ces paroles, il ramassa une dalle longue et large, mais peu épaisse, dont le poids était cependant considérable, et la lança devant lui sans aucun effort; la dalle alla se ficher en terre à Gency, sur le bord de la route qui conduit de Pontoise à Courdimanche, et depuis cette époque on l'a appelée le « *palet de Gargantua.* »

Plusieurs auteurs ont recherché la signification du nom de Gargantua appliqué à un certain nombre de monuments de pierre brute; je ne pense pas qu'ils aient trouvé d'explication satisfaisante.

(1) Encore de nos jours le grès abonde sur l'Hautil, qui contient plusieurs carrières en exploitation.

(2) Naïve réflexion du conteur de la légende, qui n'était autre que le garde champêtre de Cergy.

(3) Menhir incliné de Jouy-le-Moutier, près du hameau de Jouy-la-Fontaine.

Dans le département de l'Oise, M. Graves a signale deux monuments qui portent le nom de Gargantua : celui de Neuville-Bosc, et *la pierre à aiguiser de Gargantua,* près de Borest.

Un autre monument, dans le département de la Vienne, a aussi donné lieu à une légende, la voici : « Et de faict, « Pantagruel vinct à Poictiers pour estudier et profita « beaucoup, auquel lieu voïant que les escholiers étoïent « aucune fois de loisir, et ne sçavoient à quoy passer « temps, en eût compassion.

« Et ung jour, print d'un grand rochier qu'on nomme « passe-lourdin, une grosse roche ayant environ douze « toises en quarré, et d'épaisseur quattorze pans, et la « mist sus quattorze pilliers au milieu d'un champ bien « à son aise, affin que lesdits escholiers, quand ils ne « sçauroient aultre chose faire, passassent temps à mon- « ter sus ladicte pierre, et là, bancqueter à force flacons, « jambons et pastez, et escripre leurs noms dessus avec « un cousteau ; et de présent l'appelle-t-on *la pierre levée* « *de Gargantua* (1). »

De tout temps les monuments de pierre brute ont été, de la part des populations où ils existent, l'objet de suppositions plus ou moins fantastiques. Au XIe siècle, on les appelle monuments des *païens;* après les croisades, on les attribue à des *Turcs* ou *Sarrazins;* plus tard, aux *Anglais;* enfin, Rabelais donne à penser que Gargantua, par ses repas, était un personnage gigantesque, et comme ces monuments dits cyclopéens n'ont pu être construits que par des géants, on ne pouvait mieux faire que de les attribuer à ce personnage; nous donnons cette explica-

(1) Dans la Seine-Inférieure, à Varengéville, un rocher qui a la forme d'une chaire s'appelle *la chaise de Gargantua.*

tion pour ce qu'elle vaut, en attendant qu'il en soit donné une plus satisfaisante.

Mais revenons à notre menhir de Gency. Certains auteurs ont voulu voir dans ces monolithes, posés verticalement sur le sol et quelquefois inclinés, soit des pierres à signal, soit des porte-feux, soit encore le chef-lieu d'un clan. La rapidité avec laquelle César nous apprend, sans l'expliquer, que les nouvelles se transmettaient en Gaule, semble autoriser l'hypothèse d'une sorte de *litho-télégraphie*. N'était-ce pas derrière ces pierres que devait se cacher le guetteur, qui, à un moment donné, criait l'avis à un autre guetteur qui était également placé près d'une haute borne? Et, de pierre en pierre (la Gaule au temps de César en était semée), ou de station en station, la nouvelle parvenait en peu de temps à de grandes distances.

« A la pierre levée du Temple, dit un auteur, à la « haute-borne du Mesnil-Montant, le guetteur du clan « veillait accoudé sur le talus de la colline, ou caché « derrière la pierre elle-même; il appelait, on lui répon- « dait; puis, quand la nuit venait, on apercevait parfois « des feux qui brillaient à Mont-martre, comme au mont « Valérien. Le mot d'ordre des Bellovaques était trans- « mis aux Parises, par Argenteuil (1) et Pierre-fitte, celui « des Carnutes par les grands sanctuaires de Meudon (2) « et Mont-Parnasse. »

M. Graves, dans son ouvrage sur les antiquités du département de l'Oise, et M. Ed. Fleury, dans le sien sur les antiquités du département de l'Aisne, signalent un grand nombre de monuments du genre de celui de Gency, pierres larges et hautes, mais d'une assez mince épais-

(1) Dolmen d'Argenteuil.

(2) Dolmen de Meudon.

seur, qui semblent tracer une ligne se dirigeant du sud-ouest au nord-est. Nous avons vu un dessin représentant une pierre identique qui existe encore dans les environs de Mons en Belgique.

Vers le sud et vers l'ouest, la pierre de Gency correspondait, par les menhirs de Jouy-le-Moutier et les hautes bornes de Chars, avec les sanctuaires de Courdimanche et de Montjavoult (Mons Jovis), qui n'étaient eux-mêmes que des réunions dépendantes des grands centres des Carnutes (Chartres), et de l'Armorique (Carnac ou Karnac).

Enfin, d'autres auteurs ont vu dans la présence de ces pierres des points de ralliement pour des embuscades. On sait que les Gaulois remportaient souvent de légers succès sur les troupes romaines au moyen des embuscades, mais la discipline et la tactique des légions avaient bientôt raison de ces premières escarmouches. Quoi qu'il en soit, nous nous pensons autorisé à dire que la pierre de Gency est un monument celto-gaulois très important; que sa valeur archéologique mérite d'attirer l'attention du monde savant, et que nous serions heureux d'en voir faire l'acquisition (la pierre est à vendre) par le musée de Saint-Germain, où elle ferait un digne accompagnement au dolmen de Conflans (1).

Station gallo-romaine des Gressets,

HAMEAU DE BOUGIVAL.

En 1874, M. Filliette, pépiniériste aux Gressets, m'informa qu'en plantant des arbres dans sa pépinière de la

(1) En 1875, M. Am. de Caix de Saint-Aymour a publié un mémoire très remarquable sur la pierre de Gency; depuis, paraît-il, il a fouillé sous la pierre ou dans les environs, mais il n'a rien découvert que quelques silex sans importance; cet auteur reproduit aussi une légende différente de la nôtre.

Celle-Saint-Cloud, et aussi sur celle des Gressets, il avait souvent rencontré des débris de poterie fine, des cols de vases, des ossements humains, et quelques pans de murailles reliés avec un ciment fort dur. M'étant rendu à ces différents endroits, j'y ai remarqué en effet une grande quantité de fragments de tuiles à rebords, et aussi de la poterie fine, grise, noire et rouge (Samienne), disséminée çà et là dans le sol labourable; puis, dans une espèce de talus, une muraille très épaisse paraissait se prolonger assez avant dans les terres; ces pierres étaient reliées par un ciment de couleur rose, sur lequel les outils se rebutaient ou qu'ils n'entamaient que faiblement. A peu de distance de cette banquette, M. Filliette m'indiqua l'endroit où ses ouvriers avaient trouvé des ossements humains, avec une tête fort bien conservée qu'il n'a pu retrouver.

Nous ramassâmes beaucoup de débris de poteries, mais pas un seul vase demeuré entier; j'en ai rapporté cependant un beau col d'amphore, et d'importants débris qui m'ont permis de reconstituer ce qu'on est convenu d'appeler un *pot-au-feu.* J'ai aussi ramassé quelques silex remarquables, mais parmi lesquels le grattoir domine.

En parcourant les plantations d'une de ses pépinières, M. Filliette me montra un puits très profond, où, assure-t-il, des ouvriers ont trouvé un certain nombre de vases au long col et à grosse panse qui ont été brisés.

Ce lieu paraît avoir été habité dès la période celto-gauloise à cause des silex; mais des vestiges que j'ai recueillis, je me crois autorisé à conclure qu'il a certainement été occupé aussi pendant l'invasion romaine. Je me propose de suivre avec attention tous les mouvements de terrain que M. Fillette y entreprendra pour ses nouvelles plantations.

Le Vésinet.

Tout le territoire de cette commune appartient à l'époque quaternaire; le sol végétal est peu profond, et il est entièrement composé d'un limon de couleur rouge ocreuse, sous lequel on trouve une couche de gravier qui atteint quelquefois une assez grande puissance. On y a pratiqué de nombreuses sablières dans lesquelles on trouve les silex taillés associés aux ossements des animaux dont les espèces ont disparu, tels que l'*elephas primigenius*, le *rhinoceros tichorhinus*, le *cerf*, le *cheval* et le *grand bœuf*.

L'homme a donc habité cette vallée, avant le grand cataclysme géologique qui l'a transformé en un grand lac ou une petite mer dont les flots battaient les collines de Saint-Germain, de Cormeilles et d'Orgemont; puis le sol s'étant asséché, il y est revenu; c'est ce qu'attestent les nombreuses haches polies qu'on a trouvées dans le sol superficiel du Vésinet. Cette occupation s'est encore prolongée jusqu'à l'époque gallo-romaine, car on y a aussi découvert, dans ces derniers temps, une épée en fer et quelques objets en bronze. Nous avons relevé avec soin par le dessin tous ces objets, dont plusieurs figurent dans les vitrines du musée de Saint-Germain.

Station gallo-romaine des Mureaux,

CANTON DE MEULAN.

Un entrepreneur de travaux publics de notre ville, M. Al. Fournez, m'informa, en 1875, qu'en dirigeant les fouilles pour les fondations d'une maison située à peu de distance des berges de la rive gauche de la Seine, en face de Meulan, il avait trouvé une zone de cendres noires et rouges, contenant des restes de charbon, et

dans lesquelles on remarquait une quanttité considérable de fragments de poterie fine, noire, grise et rouge, ainsi que des tuiles à rebords et des faîtières. M'étant transporté à cet endroit, j'ai constaté en effet qu'il contenait bien tout ce que M. Fournez m'avait indiqué, et j'en rapportai des tuiles de grande dimension fort bien conservées; de plus, je trouvai quelques fragments d'enduits au ciment, qui avaient reçu des couches de peinture rose et verte. On a recueilli depuis un grand nombre de cols de vases, une amphore pleine de monnaies de bronze (moyen et petit module), depuis Auguste jusqu'à Domitien, et une fiole en verre en forme de lacrymatoire. J'ai pu me procurer un certain nombre de ces pièces de monnaie, mais je ne suis pas arrivé assez à temps pour examiner des ossements humains qu'on avait également découverts en cet endroit. Il en a été de même pour une partie de substructions qui ont été recouvertes par les fondations de la maison nouvelle.

Mon honorable collègue, M. Émile Réaux, nous apprend dans son *Histoire des Mureaux* que, d'après les débris d'armes et d'instruments en silex que l'on trouve journellement dans cette partie du territoire (nous en avons recueilli nous-même une certaine quantité), on peut assurer que les populations préhistoriques y ont séjourné longtemps, puis qu'elles en ont été chassées par l'invasion romaine, M. Réaux avait déjà constaté en cet endroit la présence de débris d'armes, de fragments de poterie, une lampe en bronze, une amphore élégante, des vases entiers et des médailles de bronze dont l'une à l'effigie de l'empereur Valens (1).

Dans une nouvelle excursion que nous avons faite dernièrement aux Mureaux, M. Fournez et moi nous avons

(1) *Histoire des trois villes des Mureaux*, par Ém. Réaux, 1878.

reconnu que la même zone de cendres et de charbons dont nous avons parlé plus haut se prolongeait dans les berges de la Seine, sur une longueur de plus de 20 mètres ; nous en avons rapporté plusieurs fonds de soucoupe en poterie samienne, dont deux portant des noms de potiers (1).

Sépulture celto-gauloise d'Auvers Saint-Georges,
CANTON DE LA FERTÉ-ALAIS.

Dans le courant du mois de mai 1876, M. Alex. Bertrand, conservateur du musée de Saint-Germain, que j'avais informé de la découverte d'une sépulture présumée gauloise, dans la plaine de la commune d'Auvers-Saint-Georges, m'invita à constater l'importance et la valeur de cette découverte. Lorsque j'arrivai à Auvers, on m'apprit que les squelettes venaient d'être enlevés; cependant, ayant trouvé l'ouvrier terrassier qui en avait fait l'exhumation, je pus recueillir de sa bouche des renseignements précis.

Les squelettes reposaient sur le sol vierge, seulement on avait étendu sur toute la superficie des fosses une légère couche de sable fin, et l'on en avait amassé sous les têtes une assez grande quantité pour faire un renflement en forme de bourrelet, afin de les appuyer dessus. Les individus pouvaient être, d'après le nombre des ossements recueillis, environ une vingtaine ; tous étaient allongés horizontalement, la face tournée vers le ciel, et la profondeur des fosses variait entre 50 et 60 centimètres.

Les squelettes paraissaient avoir été régulièrement orientés du nord-ouest au sud-est; les fosses étaient revêtues, dans tout leur pourtour, d'une rangée de plaquettes en calcaire non travaillées, posées de champ les

(2) ITTIVS FE. — LICINVS.

unes à côté des autres, sans être reliées entre elles par aucun ciment. Elles avaient de 1 mèt. 90 à 2 mètres de long, sur 75 centimètres de large ; deux étaient de moindre dimension et contenaient des ossements d'enfants.

Les ossements étaient presque tous brisés, et il fut impossible de conserver une tête entière, tant ils étaient friables.

Circonstance remarquable : un certain nombre de squelettes portaient des bracelets en bronze de différentes formes, mais leur épaisseur n'était que de 5 à 6 millimètres. Ayant appris que plusieurs de ces ornements étaient en la possession d'un habitant d'Étréchy, je me rendis dans cette commune qui est peu éloignée de la sépulture. On me montra un bracelet que j'ai pu depuis faire donner au musée de Saint-Germain ; c'est une mince tige de fil de bronze de 6 millimètres d'épaisseur, paraissant soudée et ayant un diamètre de 17 à 18 centimètres; la patine est d'un beau vert foncé.

On m'apprit de plus qu'il avait été trouvé dans la sépulture, outre un certain nombre de ces bracelets, un collier, dans lequel étaient suspendus plusieurs anneaux plus petits, formant une sorte de parure paraissant avoir appartenu à un chef; quelques autres objets également en bronze, dont une amulette avec suspension, et enfin un morceau de fer très oxidé avec deux rentlements, que l'on suppose avoir été la poignée d'une épée dont la lame, entièrement détruite par la rouille, avait laissé des traces parfaitement reconnaissables sur le sable de la fosse.

Je retournai sur le lieu de la sépulture afin d'y faire quelques recherches ; je pus recueillir quelques ossements assez bien conservés, entre autres plusieurs *humérus* et *cubitus* de couleur brune, sur lesquels on voit encore deux larges bandes vertes transversales produites par

l'oxidation des bracelets. Un fragment de calotte crânienne, ainsi qu'un débris important de mâchoire inférieure, m'a permis de constater que le caractère des individus exhumés se rapportait plutôt au type *brachycéphale* qu'au *dolichocéphale*. Enfin l'usure des molaires du dedans au dehors, telle que je l'avais déjà constatée sur les squelettes des dolmens de Conflans et de l'Étang, me fait supposer que cette sépulture en terre libre, avec plaquettes de calcaire non travaillées, appartient à l'époque celto-gauloise (1). Les silex taillés de bonne fabrication que j'ai recueillis aux environs m'ont confirmé dans cette opinion.

Station souterraine et atelier dits de la pompe à feu du Pecq (rive gauche de la Seine).

En 1876, vers le milieu du mois de février, j'appris que les ouvriers terrassiers occupés à pratiquer une fouille pour l'établissement d'une pompe à feu, sur la rive gauche de la Seine au Pecq, avaient trouvé des silex taillés; je m'y rendis aussitôt et je reconnus qu'en effet ces silex étaient de bonne fabrication. Étant descendu dans la tranchée, qui pouvait avoir 3 mètres de profondeur, je constatai l'existence d'une mince couche de terre noire, onctueuse au toucher, dans laquelle les silex taillés se trouvaient en abondance. Au-dessus de cette couche, jusqu'au sol, on remarquait une épaisseur de limon boueux d'alluvion de 2 mèt. 10, dans laquelle se trouvaient beaucoup de coquilles du *cyclostoma-elegans* et du *Helix nemoralis*. M. Belgrand, dans son savant ouvrage, *la Seine aux temps préhistoriques*, fait remarquer

(1) J'ai signalé déjà une sépulture entourée de plaquettes calcaires posées de champ, découverte sur le plateau de Marly, au lieu dit : *La Tour aux païens*.

que le cap de Saint-Germain a dû être affouillé profondément sur la rive gauche. tandis que le fleuve déversait sur la rive droite ces sables et ces graviers quî forment aujourd'hui les sablières d'alluvions anciennes, au Pecq, au Vésinet et dans toute la presqu'île de Gennevilliers.

Fort de ma découverte, j'invitai M. de Mortillet, le savant antiquaire attaché au musée de Saint-Germain, à venir la constater, ce qu'il voulut bien faire; il retira lui-même du talus plusieurs lames et grattoirs, et réserva, dans la salle des dolmens, une place d'honneur aux silex provenant de cet atelier souterrain.

Les instruments recueillis dans cette station, par leur forme spéciale et leur degré de perfection, peuvent être comparés et assimilés à ceux de l'époque des cavernes.

Dragages de la Seine, au Pecq et à Conflans-Sainte-Honorine, en 1877.

Mes visites à bord de plusieurs bateaux dragueurs pendant cette année ont été assez fructueuses; j'ai pu recueillir un certain nombre de haches polies, dont la plus remarquable figure aujourd'hui au musée de Saint-Germain.

Mais l'objet le plus précieux, que j'ai également donné à ce musée, est un *ænochæ* en bronze, dont il ne possédait jusqu'alors qu'un exemplaire inférieur à celui-ci comme fabrication. M. Mazard, bibliothécaire du musée de Saint-Germain, en a fait la description suivante :

« Le bel ænochæ que la drague a retiré de la Seine,
« et qui a été donné au musée par M. Guégan, est une
« sorte de broc, dont le col évidé est surmonté par une
« embouchure large à trois lobes, au-dessus de laquelle
« s'élève une anse qui retombe gracieusement sur la
« panse un peu renflée. Ce vase est malheureusement

« privé de son fond qui pouvait laisser supposer une « moulure circulaire à la base. La fonte en est légère, « et il est recouvert d'une belle patine verte. «

M. de Longpérier, de l'Institut, après examen, a émis l'opinion que ce vase devait être de la belle époque du bronze; le dessin en a été reproduit par le musée archéologique, publié sous la direction de M. Am. de Caix de Saint-Aymour, en 1877.

Enfin, dans le courant de la même année, deux fort belles pointes de lances en bronze, avec partie de bois encore adhérente à la douille, ont été retirées de la Seine, au Pecq; ne les ayant pas en ma possession, je les ai relevées par le dessin.

Découverte du dolmen de l'Étang-la-Ville,

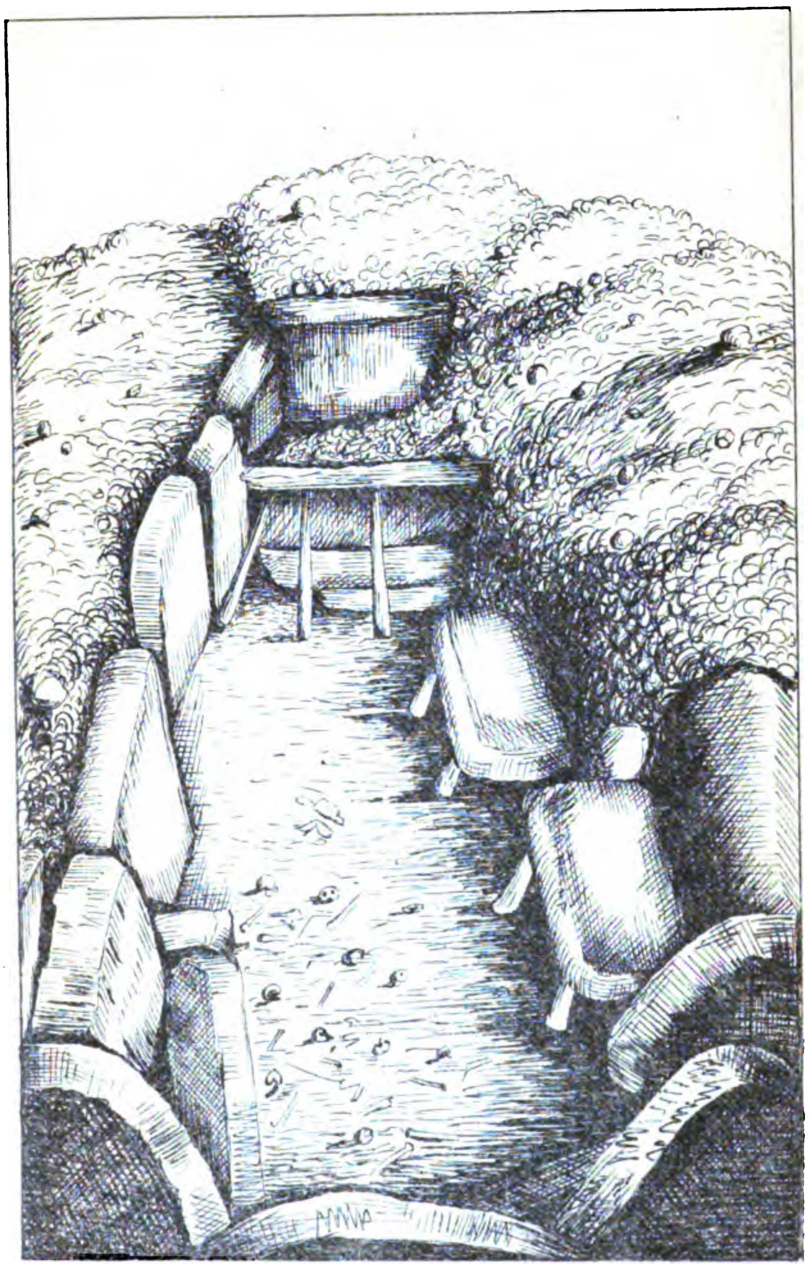
CANTON DE MARLY-LE-ROI.

Vers le commencement du mois de février 1878, M. Aug. Maquet, mon collègue de la Société, m'informa par lettre qu'une sépulture d'apparence celtique venait d'être découverte dans une pièce de vigne située près de la commune de l'Étang-la-Ville, au lieu dit *le Cher Arpent*. M'étant transporté le lendemain à l'endroit indiqué, je me trouvai en présence d'une excavation d'environ 2 mètres de superficie, sur une profondeur de 1 mèt. 60, dont les parois étaient revêtues de dalles en calcaire grossier d'assez grandes dimensions.

Déjà, sur le bord de cette fosse, un scieur de pierres débitait en marches d'escaliers un énorme bloc calcaire de 1 mèt. 50 de long sur 2 mèt. 25 de large, avec une épaisseur moyenne de 45 centimètres; c'était la pierre de recouvrement. Le propriétaire du champ m'apprit qu'en arrachant sa vigne, son outil avait heurté un des coins de cette pierre, et qu'ayant voulu voir ce qu'il y



HACHE DE St-ACHEUL. — (1/2 grandeur)
(Forme poignard ou en pointe)
Sablière quaternaire du Pecq.



Lith Cerf et fils, 13, place Hoche — P.G. del

DOLMEN DE L'ÉTANG-LA-VILLE

avait dessous, il en avait trouvé d'autres formant avec celle-ci une espèce de caveau dans lequel il y avait des ossements humains.

Étant convaincu que j'étais en présence d'un monument mégalithique d'une certaine étendue, j'encourageai le propriétaire à continuer ses fouilles ; je lui donnai les indications nécessaires en lui recommandant surtout, s'il rencontrait de nouveaux ossements, de ne pas les déranger et de m'appeler aussitôt.

Quelques jours après je me représentai sur le terrain ; on avait trouvé une grande quantité d'ossements, ainsi que des silex taillés, mais on n'avait tenu aucun compte de mes recommandations ; je ne pus par conséquent reconnaître ni la position des squelettes sur l'aire, ni leur orientation. Les dalles d'une nouvelle chambre ou *cella* avaient été changées de place et adossées l'une sur l'autre ; on avait placé sur ces dalles une vingtaine de crânes qui me parurent assez bien conservés. Cette nouvelle chambre avait dû être également garnie dans tout son pourtour d'une suite de dalles reliées entre elles par une sorte de maçonnerie en pierres sèches (meulières), et elles avaient dû être placées verticalement; mais la pression des terres fortement argileuses et l'infiltration des eaux les avaient fait incliner l'une vers l'autre en forme de *dos d'âne*. On n'avait pas trouvé de pierre de recouvrement au-dessus de cette cella.

D'après l'état des fouilles, je présumai qu'il devait y avoir encore une autre chambre, et, voulant posséder sur la position des cadavres qui ne devaient pas manquer de s'y trouver des notions certaines, je prévins M. Bertrand de la découverte, en le priant, dans l'intérêt de la science, de prendre les mesures nécessaires pour que la continuation des fouilles fût faite plus méthodiquement.

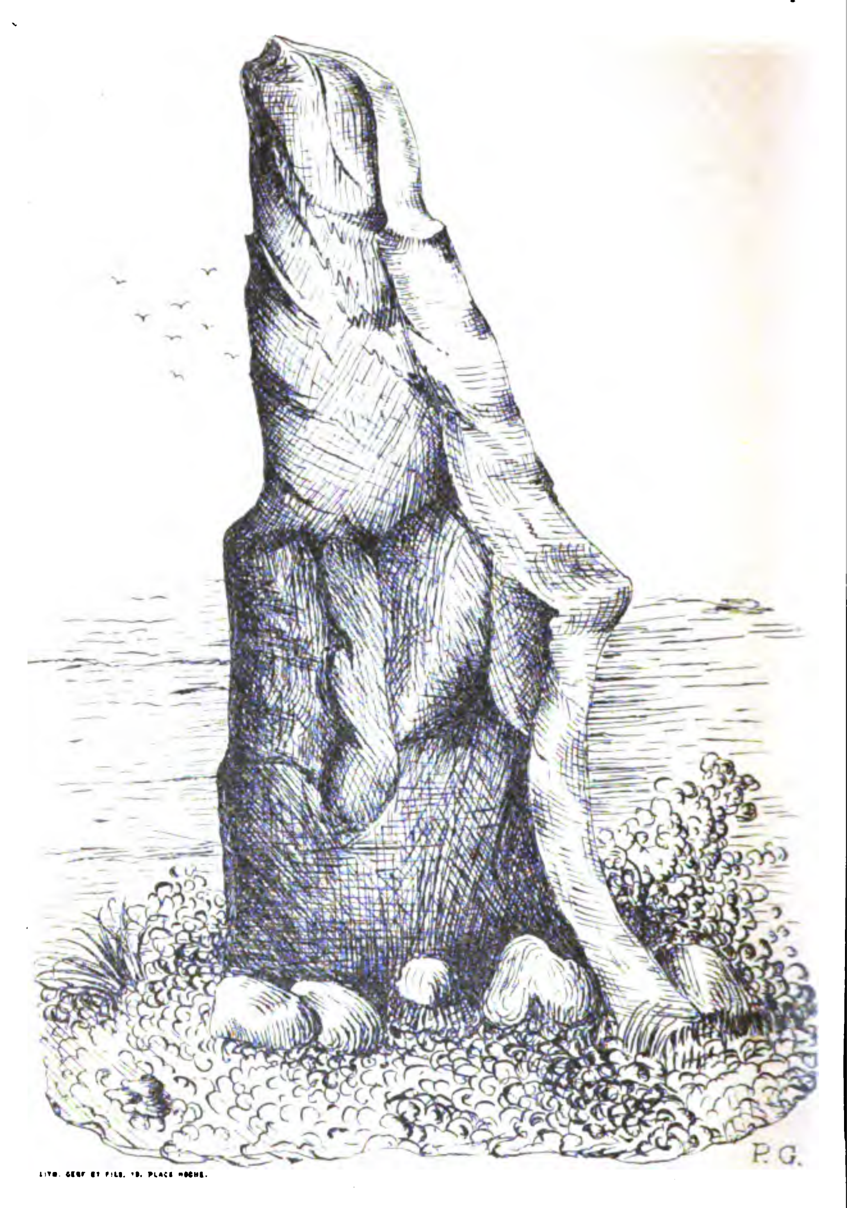
M. Bertrand m'offrit de me charger de ce soin, ce que je fus obligé de refuser, attendu mes occupations ; il désigna alors M. Maître, chef des ateliers du musée, qui, avec l'aide d'un employé, continua les recherches.

Le 26 février, M. Maître, opérant avec le plus grand soin, mit à découvert d'abord une suite de neuf crânes, dont on n'aperçut que la partie supérieure ; ces têtes étaient disposées en demi-cercle, et dans les intervalles on apercevait les extrémités de quelques os longs (fémurs et tibias) ; malgré toute l'attention que l'on apporta à dégager ces têtes et à découvrir les premières vertèbres, ainsi que les autres os dans leurs dispositions naturelles, soit que les cadavres eussent été enterrés debout ou accroupis, ce qui est supposable, les ossements se trouvèrent mêlés confusément dans la terre, et l'on ne put rétablir aucun squelette dans son entier.

Cette fouille terminée, le propriétaire du champ nous représenta deux haches en silex poli, une vingtaine de beaux silex taillés, un poinçon et deux sifflets en os, et surtout une douille en bois de cerf à laquelle s'adaptait une des haches polies.

L'ensemble du monument présente trois compartiments ou cella, et une tranchée non revêtue de dalles qui pourtant a dû faire partie de la sépulture, puisqu'elle contenait tous les objets désignés ci-dessus ; le dolmen dans son entier a une longueur de 18 mètres, une largeur de 2 mètres, et une profondeur de 1 mèt. 50 ; l'unique pierre de recouvrement que l'on a retrouvée et qui a été détruite se trouvait à 50 centimètres seulement au-dessous du sol cultivé. La fosse a été creusée dans l'alluvion boueuse, *lehm* ou *loess*, qui forme la superficie du fond de la vallée ; une grande quantité de plaquettes en calcaire formaient le dallage intérieur ; l'espace compris

p. 3



LA HAUTE-PIERRE DE L'ÉTANG-LA-VILLE
(Restitution).

entre chaque dalle était rempli par une maçonnerie sèche en meulières. Le dolmen du Cher-Arpent se trouve placé sur le versant nord-ouest de la jolie vallée de l'Étang, non loin du menhir détruit de la Haute-Pierre (forêt de Marly, à peu de distance de l'allée couverte de Marly, et de l'important atelier de silex taillés de la Tour aux Païens; enfin, dans le voisinage immédiat d'une station romaine, au lieu dit *les Violettes*, où l'on a déjà recueilli des vestiges de la domination romaine.

Un crâne, portant au pariétal gauche une blessure, a été envoyé par moi à la Société d'anthropologie de Paris, qui l'a fait figurer à l'Exposition de 1878. Cette blessure, un coup de hache sans doute, avait enlevé une partie de la boîte crânienne, car l'entaille en avait diminué de moitié l'épaisseur, mais l'homme n'était pas mort sur le coup, un calus osseux au-dessus de l'entaille attestait qu'il y avait eu même un commencement de guérison.

D'après le nombre des ossements découverts, on peut évaluer à cent cinquante le nombre des individus enterrés dans cet hypogée.

Découverte de nouveaux vestiges romains,

TERRITOIRE DE MAREIL-MARLY,

Au lieu dit *le Champ-des-Violettes*, dans la tranchée du chemin de fer de Grande-Ceinture.

Ainsi que je viens de le dire, mon attention avait déjà été appelée sur ce lieu dès 1867 : 1° par M. Bellavoine, maire du Pecq, qui y possédant une pièce de terre y avait trouvé une hache en bronze, puis plus tard par mon excellent collègue, M. A. Maquet, qui y avait découvert des tuiles à rebords.

Les travaux de terrassement du chemin de fer de Grande-Ceinture m'ont permis de compléter les quelques

renseignements que je possédais déjà sur cette station.

A moins de 500 mètres du dolmen de l'Étang, les travaux entrepris pour l'établissement du chemin de fer ont mis à jour, dans ces derniers temps, une substruction en pierres de bel appareil, reliées entre elles au moyen d'un ciment sur lequel s'émoussèrent les outils des ouvriers; ce mur me parut être un parement de fortification qui faisait face à l'emplacement du dolmen; un amas considérable de pierres (moellons et meulières) entièrement calcinées et noires encore, s'étendait jusqu'à un talus composé de cendres et de charbons, dans lequel il y avait, ainsi que nous l'avons constaté déjà plusieurs fois, un grand nombre de tessons de poterie fine et des tuiles à rebords; quelques dalles de calcaire noirci d'une grande épaisseur paraissent avoir servi de plaques de foyers; des fragments de tablettes en marbre et un morceau de mosaïque permettent de supposer que l'habitation, ou les habitations qui étaient placées dans cet endroit, avaient été construites avec un certain luxe; mais ce qui pour moi fut infiniment plus intéressant encore, c'est la découverte d'une grande quantité de pièces romaines (moyens et petits bronzes) des empereurs de la décadence; toutes ces pièces ont subi l'action du feu, ce qui doit faire supposer que cet *oppidum* a été détruit par l'incendie.

J'ai recueilli, avec une partie des pièces de monnaie, une assez grande quantité de cols de vases, de la poterie samienne, mais sans nom de fabricant (1).

Dernièrement, M. Régnier, chef de cette section du chemin de fer, m'a communiqué plusieurs objets qui venaient d'être trouvés auprès d'un squelette reposant dans la position allongée, avec cette circonstance parti-

(1) Sauf un morceau de fond de vase sur lequel on lit : *ICIVS*.

culière qu'il avait la face appuyée sur le sol. Ces objets étaient d'abord une hache au manche de fer creux, se terminant en pointe ; le manche était cassé vers sa partie médiane ; puis plusieurs plaques également en fer avec boulons rivés ; enfin une boîte du même métal, fortement oxidée, qui ressemble à une boîte de roue.

Au premier examen, M. Régnier et moi ne pouvions assigner une date certaine à ces différents objets ; la hache, par sa forme, pouvait appartenir au VIII[e] ou au IX[e] siècle ; c'était aussi l'opinion de M. de Mortillet, auquel je l'avais montrée ; mais en la rapportant à M. Régnier, celui-ci me fit remarquer une rondelle de cuivre fortement patinée, qui se trouvait engagée dans la rouille ; nous la détachâmes avec un couteau, et, l'ayant mise dans de l'eau étendue d'acide, la rondelle se décapa, nous pûmes lire très distinctement alors l'effigie d'une femme, avec l'exergue : FAVST, et de l'autre côté un génie ou une victoire, avec les lettres S-G. Je reportai la hache au musée, où M. Al. Bertrand l'examina, et me dit qu'il pourrait bien se faire qu'elle fût romaine, attendu qu'on aurait vu des exemplaires de cette forme.

L'ayant indiquée comme hache romaine, les dessins que je produisis à la Sorbonne furent l'objet d'une discussion assez étendue ; le savant M. Louis Leguay assura que la hache n'était pas romaine, d'autres me dirent que l'on avait retrouvé dans des ruines romaines des outils en fer qu'on aurait crus modernes (1), puis la discussion en resta là. Je pense que la médaille incrustée dans la rouille est une date suffisamment certaine pour affirmer que cet outil ou cette arme est bien d'origine romaine.

(1) On m'a cité un outil de tonnelier appelé la *sciou* dont on se sert encore de nos jours, qui avait été trouvé dans des vestiges romains.

De tout ce qui précède, on peut supposer que la station de Mareil était un poste de surveillance, pour maintenir en respect les populations gauloises qui devaient être très nombreuses dans la forêt de Marly, si l'on s'en rapporte aux monuments importants qu'ils nous ont laissés dans les environs.

Cimetière celto-gaulois, gallo-romain et mérovingien de Bernes,

PRÈS DE BEAUMONT-SUR-OISE.

(Tranchée du chemin de fer de Beaumont à Neuilly-en-Thelle).

Dans les premiers jours du mois de mai je fus informé qu'on venait de découvrir, dans la tranchée du petit chemin de fer d'intérêt local de Beaumont (Seine-et-Oise), à Neuilly-en-Thelle (Oise), une grande quantité d'ossements humains avec des cercueils en pierre; ayant transmis cette nouvelle à M. Alex. Bertrand, il me chargea d'aller examiner cette sépulture et de faire un rapport s'il y avait lieu.

M'étant transporté à Bernes où se trouve cette tranchée, je reconnus dans les deux talus un grand nombre d'ossements humains encore engagés, ainsi que plusieurs cercueils de pierre. Je vis au premier examen que j'avais affaire à plusieurs époques distinctes. En effet, et par le plus grand des hasards, la tranchée séparait en deux parties ce cimetière; à l'est, du côté du village de Bernes, l'ensépulturement avait eu lieu dans des cercueils en pierre, tandis qu'à l'ouest, du côté de la plaine, tous les squelettes paraissaient avoir été inhumés en terre libre.

Procédant avec le plus de méthode possible, je voulus d'abord étudier la partie qui me paraissait la plus ancienne, et, avec l'autorisation du conducteur des travaux, qui me l'accorda très gracieusement, je fis fouiller

immédiatement deux fosses dans la partie où les corps étaient enterrés sans cercueils. On pratiqua dans le sens de la longueur des ossements une tranchée profonde de 70 centimètres environ; de ce côté les fosses ne dépassaient pas une profondeur de 70 à 80 centimètres. On fouilla depuis la partie inférieure des tibias, qui dépassaient le nivellement du talus, jusqu'à la tête inclusivement; je reconnus que le squelette était orienté les pieds à l'est; qu'il était étendu horizontalement, la face tournée vers le ciel. Les ossements se présentèrent successivement dans leur ordre naturel, ils étaient brisés, de couleur brune et excessivement friables.

Dans la terre qui était extraite de la fosse, et qui me passait par les mains au fur et à mesure que le terrassier la rejetait, je recueillis un certain nombre de silex taillés de bonne fabrication, et un grand nombre d'éclats informes; je rencontrai quelques minces fragments de poterie grossière que j'ai conservés; enfin, la tête reposait sur une tablette en calcaire non travaillée. Ayant déblayé avec les plus grandes précautions cette tête de la terre qui l'entourait, je ne pus cependant enlever que la calotte crânienne elle-même remplie de terre, tous les os du nez et les mâchoires s'en détachèrent et se brisèrent sous la moindre pression des doigts.

Ne me contentant pas de cette exhumation, j'en entrepris une autre qui produisit exactement les mêmes résultats : corps placé horizontalement, avec la même orientation; silex taillés paraissant avoir été semés de chaque côté du corps; tête reposant sur une pierre plate en calcaire brut, etc.

Je parcourus ensuite une partie du champ environnant ces sépultures, et je recueillis dans le sol une certaine quantité de nucléus, percuteurs, grattoirs, pointes de

très bonne fabrication. Ayant terminé cet examen, j'allai étudier le talus ouest dans lequel étaient encore engagés plusieurs cercueils de pierre. Le premier que j'avisai était un cercueil d'enfant, d'un bon travail; mais il était vide, l'auge parfaitement taillée au ciseau avait dû recevoir un couvercle arrondi en dedans, et en forme de toit à l'extérieur: une partie de ce couvercle gisait au pied du talus, il se raccordait exactement avec les dimensions de l'augelle.

Un autre cercueil dont le couvercle était arrondi avait dû servir à un adulte, mais afin de le visiter, tout en le laissant engagé dans le talus, les ouvriers en avaient brisé une extrémité, et il ne restait plus rien lors de ma visite; un autre, brisé de même, était de forme rectangulaire aux angles arrondis à l'intérieur, avec un couvercle plat; quelques longs clous en fer fortement oxydés trouvés dans cette partie du terrain m'ont fait supposer qu'il y avait eu aussi des inhumations dans des cercueils en bois.

Le conducteur des travaux m'a affirmé que, d'après le nombre considérable des ossements mis à jour, on peut évaluer à une centaine d'individus ceux qui ont été découverts, mais il est facile de supposer, d'après les ossements et les cercueils qui restent engagés dans les talus, que le nombre des corps inhumés en cet endroit a dù être considérable.

En me retirant, j'ai suivi la trace des ossements sur la partie ouest, dans une longueur de plus de 20 metres, et, chose remarquable, la pioche de l'ouvrier qui égalisait les talus a brisé pour chaque squelette les deux tibias à la hauteur des chevilles, ce qui présente un spectacle assez étrange. En continuant mes investigations sur la partie est, et à très peu de distance de ce cimetière, j'ai

constaté dans le même talus une zone de la nature de celles que j'ai déjà décrites (les Mureaux, les Gressets et Mareil); c'était, comme dans ces dernières stations, un *magmas* de cendres noires mêlées de charbons avec des fragments de terre cuite, des tuiles à rebords très reconnaissables, des débris de poterie fine, quelques ossements et dents de cheval et de porcs calcinés, mais point d'ossements humains.

Enfin, j'ai relevé non loin de là, dans la tranchée, une pierre en calcaire d'assez grandes dimensions, dont la base, de forme rectangulaire, était taillée au ciseau. Quoique sans aucune inscription, cette pierre m'a semblé avoir été placée sur une tombe en commémoration d'un mort de distinction.

M. l'ingénieur de la ligne est possesseur, dit-on, de plusieurs vases qui ont été trouvés dans les cercueils, aux pieds du squelette, un pour chaque cercueil.

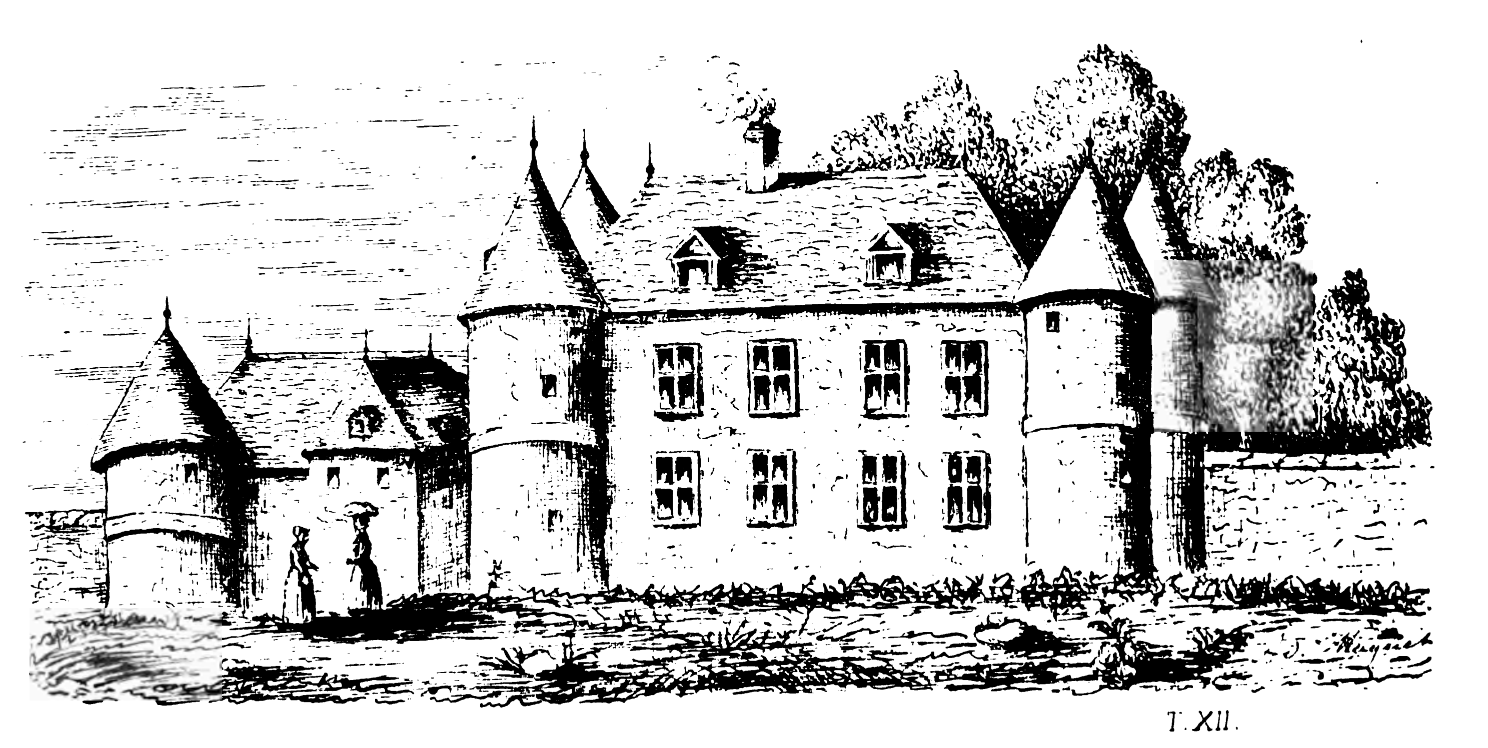
De tout ce qui précède je crois pouvoir conclure que le cimetière de Bernes a d'abord été un lieu de sépulture celto-gaulois, qui s'est prolongé en traversant la période de l'invasion romaine jusqu'aux époques franque et mérovingienne.

NOTE
SUR LES ARCHIVES DU PRIEURÉ
DE N.-D. D'ARGENTEUIL

Par **M. E. COUARD-LUYS**, membre associé

La loi du 5 novembre 1790 relative à la vente des biens nationaux eut, entre autres conséquences, celle de réunir au chef-lieu du district d'abord, puis au chef-lieu du département, les titres de toute nature ayant appartenu aux communautés supprimées. Les chartes du prieuré de N.-D. d'Argenteuil ont donc été transportées aux archives de Seine-et-Oise, où elles sont classées dans la série H, et renfermées dans 32 cartons. Il ne faudrait pas toutefois s'attendre à trouver dans ce dépôt tous les documents que l'on pourrait avoir intérêt à consulter sur cet établissement religieux. Le prieuré d'Argenteuil relevait de l'abbaye de Saint-Denis; pour cette raison un certain nombre de titres, appartenant au prieuré, sont entrés avec le fonds de l'abbaye, soit à la bibliothèque de la rue Richelieu, soit aux archives nationales : ce sont, en général, les plus anciens, au nombre desquels figurait, avant la Révolution, le diplôme de Carloman reproduit dans le présent volume et qui était demeuré inédit jusqu'au xviii[e] siècle, époque à laquelle le savant bénédictin, dom Claude Fleury, prieur d'Argenteuil, eut la bonne fortune de le découvrir dans une tour du prieuré.

L'Inventaire sommaire des archives de Seine-et-Oise n'ayant porté jusqu'à ce jour que sur les séries A et E, les recherches dans le fonds du prieuré d'Argenteuil présentent quelques difficultés aux travailleurs. Nous espérons leur rendre service en leur signalant : 1° un « Répertoire des titres et papiers contenus dans le chartrier du prieuré de N.-D. d'Argenteuil, » rédigé au xviii[e] siècle; 2° un « Inventaire de tous les titres, chartres et papiers du prieuré, » composé en 1748 et ainsi divisé : Argenteuil, — Bezons, — Houilles, — Bourdonné et Adainville, — Chavenay et Élancourt, — Cherisy-le-Moutier, — Montreau-sur-le-Jard, — Merlaud, — Saint-Vit-sous-Montmelian, — Sartrouville, — Sannois. Ces deux manuscrits seront pour eux d'un grand secours.



T. XII.

ANCIEN CHÂTEAU DE ROCQUENCOURT, (AU XVIe SIÈCLE)

NOTICE SUR ROCQUENCOURT

PAR

M. Adrien MAQUET, MEMBRE TITULAIRE

Dès les temps les plus reculés de notre histoire, la partie du domaine des rois de France, où s'est élevé depuis le village de Rocquencourt, était couverte de bois, car il est très probable que les forêts de Rouvray (ou de Saint-Cloud), de Cruye (ou de Marly), et de Lédia (ou de Saint-Germain-en-Laye), ne faisaient pour ainsi dire qu'une seule forêt.

Une partie des bois, dits des Hubies, des Spectres ou Loups-Garous, à la suite des bois de Fausses-Reposes, se réunissait à Rocquencourt à la forêt de Marly (1). Cette terre avait fait partie de Louveciennes et en fut démembrée pour le spirituel.

Dès l'an 678, un seigneur nommé Roccon, patrice du roi de France Thierry III, avait donné une partie du territoire de ce lieu à l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois de Paris. Rocquencourt faisait alors partie du Pincerais dont Poissy était la ville principale, et la Celle-Saint-Cloud, Ruel et Surênes en faisaient aussi partie (2).

(1) Dulaure, *Histoire des environs de Paris*, I, p. 127.

(2) Lebœuf, *Histoire du diocèse de Paris.*

Le nom de ce village lui vient évidemment de ce Roccon, son premier seigneur, le nom latin de Rocquencourt étant *Rocconis-Curtis*.

Quelques années après, Landebert, abbé de l'église de Saint-Germain, fit échange de cette terre avec l'abbé de Saint-Denis.

Dès lors ces abbés, des plus riches du royaume, firent abattre les bois et défricher ensuite ces terrains par des colons qu'ils établirent sur leur emplacement. Un certain lot de terre et une maison offerts à ces travailleurs, telle fut l'origine de ce village; et cela est d'autant plus fondé que les moines, surtout ceux de Saint-Denis, ne procédaient pas autrement, témoin l'abbé Suger qui en l'année 1145 donna des terres à ceux qui voudraient demeurer à Vaucresson, qu'il venait de faire bâtir de neuf, et de plus les exempta de toutes contributions (1).

Un acte de partage entre Louis, abbé de Saint-Denis, et les religieux de son abbaye, fait mention des terres de Louveciennes (Mons-Lupicinus) et de Rocquencourt qui était adjoint à cette localité. Ce partage eut lieu en 862. La plus grande partie des habitations était autrefois et très anciennement à Chèvreloup (Chièvreleu) où se trouvait aussi une chapelle sous l'invocation de saint Martin, patron de la paroisse. Il est à croire, comme l'a écrit l'abbé Lebœuf, que, lorsqu'on détacha de Louveciennes une partie des habitants pour former une nouvelle paroisse dans laquelle serait compris Rocquencourt, on n'eut garde de choisir un autre patron que saint Martin qui l'était de Louveciennes que l'on quittait (2).

(1) *Antiquités de Saint-Denis,* par Jacques Doublet, p. 867.

(2) En 1641, la chapelle de Chèvreloup existait encore, il y avait cinq autels ou chapelles, et la chapelle de Saint-Antoine-du-Buisson y était annexée. (Pouillé de Notre-Dame de Paris, en 1641.)

Mais par la suite des temps, quelque seigneur de Rocquencourt ayant fait bâtir une chapelle de Saint-Nicolas, insensiblement le peuple prit coutume de s'y assembler; du consentement de l'évêque de Paris, Rocquencourt fut érigé en paroisse et saint Nicolas en fut le patron. La dévotion à ce saint évêque de Myre augmenta beaucoup au XIIe et au XIIIe siècle (1). Suivant le pouillé de l'église de Notre-Dame de Paris, du XIIIe siècle, l'église de Rocquencort valait seize livres de revenu (2).

L'évêque de Paris en conférait la cure de plein droit (de pleno jure) comme il faisait de celle de Louveciennes. La chapelle de Saint-Martin de Chèvreloup fut aussi à la nomination de l'évêque, tant qu'elle subsista; mais ayant été détruite sous Louis XIV aussi bien que tout le hameau, par la raison que ces édifices nuisaient au plan du parc de Versailles et aux routes nouvelles, le service de Saint-Martin fut transféré dans l'église de Rocquencourt où l'on éleva un autel sous l'invocation du même saint, de sorte qu'il ne reste plus de ce côté que la ferme de Vauluceau. L'église de Saint-Nicolas de Rocquencourt, qui existait encore vers la fin du siècle précédent, ne présentait aucune antiquité. N'ayant point été construite solidement, son état de vétusté devint tel que l'on fut obligé de la démolir.

Elle a depuis été rebâtie il y a quelques années entre les deux communes de Rocquencourt et du Chesnay, unies pour le culte comme elles l'étaient pour le recensement au commencement du XVIIIe siècle, quoique formant alors deux paroisses distinctes. En 1709, il y avait

(1) La chapelle de Saint-Nicolas, devenue église paroissiale, était située sur l'emplacement de la basse-cour actuelle du château, non loin des jardins d'hiver.

(2) Guérard, *Cartulaire de Notre-Dame de Paris.*

en ces deux villages, 82 feux; en 1726, 585 habitants, et en 1745, 129 feux.

Rocquencourt était aux temps féodaux divisé en plusieurs seigneuries ou fiefs. L'un des plus anciens de ces fiefs était celui de Mauni, dont il est fait mention, en 1163, dans une bulle du pape Alexandre III qui, confirmant les donations faites à l'abbaye de Sainte-Geneviève, qui avait de grands biens au Val-de-Galie, y cite entre autres dons la dîme de Maunid (Decimam apud Malum-Nidum) que Barthélemy le Poilu (Pilosus) lui avait donnée en pure aumône.

Dès le commencement du XII[e] siècle, Rocquencourt eut des seigneurs particuliers qui prirent le nom de ce lieu pendant près de trois siècles.

En 1120, Geoffroy de Rocquencourt est nommé dans une charte de l'abbaye de Coulombs, à propos d'Adélaïde d'Hémeri, son épouse.

Natalis de Rocquencourt, qui lui succéda, est nommé comme témoin dans la donation que Gauthier, prêtre de Louveciennes, fit le 19 octobre 1184, à l'abbaye des Vaux-de-Cernay, consistant en vignes et rentes à Louveciennes (1).

Garnier de Rocquencourt figure parmi les témoins d'une charte donnée en 1193, à Taverny, par Bouchard de Montmorency, concernant l'abbaye de Saint-Victor. de Paris. Il eut un différend avec l'abbaye de Sainte-Geneviève au sujet de la dîme d'un lieu appelé Malus-Nidus (Mauvais-Nid) que Barthélemy le Poilu avait donnée à cette abbaye trente ans auparavant, et que Garnier prétendait relever de son fief; mais l'année suivante (1194) il se désista de ses poursuites moyennant la somme de huit livres parisis. En 1209, il fit don de la dîme de Roc-

(1) Aug. Moutié et Lucien Merlet, *Cartulaire des Vaux-de-Cernay*.

quencourt à l'église du Val-Notre-Dame, près de Pontoise; parmi les témoins de la charte donnée à cette occasion se trouvait Gilon, seigneur de Versailles, le seigneur de Rocquencourt y est nommé « Garnerus, miles de Rocencourt »; il avait le titre de chevalier. Cette donation fut approuvée par Petrus de Valle-Orseli (Pierre de Valorcel ou Vauluceau), neveu du donateur, du fief de qui elle était.

Radulphe ou Raoul de Rocquencourt, écuyer, leur succéda. Il avait épousé Alix. En 1230 il donna, conjointement avec son épouse, à l'abbaye de Saint-Denis la terre et les cens de Rocquencourt, qu'ils disaient tenir en fief d'Hervé Du Chastel, chevalier, lequel ratifia cette donation, ainsi qu'une donation précédente de Garnier de Rocquencourt (1).

Henri de Rocquencourt est connu par une charte du roi saint Louis, datée de 1248, par laquelle ce prince donna à Philippe, son chambellan et son concierge, à Paris, la terre de Henri de Rocquencourt, confisquée sur ce dernier à raison du meurtre qu'il avait commis sur la personne du prévôt royal de Châteaufort.

En 1373, suivant un aveu et dénombrement des biens de l'abbaye de Longchamps, qu'elle tenait amortis sous le roi, l'on voit qu'elle possédait une grange nommée

(1) Ratification par Hervé du Chastel, et sa femme, de la vente faite au profit de l'abbaye de Saint-Denis par Garnier de Rocquencourt, de six sols quatre deniers de censive audit Rocquencourt, mouvant en fief de Raoult de Rocquencourt, qui tenait son fief dudit Hervé et de sa femme, qui en ont cédé le droit de féodalité à ladite abbaye sous leurs sceaux, en mars 1230.

Dans les mêmes mois et année fut fait un contrat de vente par Raoult de Rocquencourt, au profit de la même abbaye, de trente sols de censive au terroir de Rocquencourt, mouvant en fief d'Hervé du Chastel, que ledit vendeur garantit en main-morte par devant l'official de Paris. (Archives de Seine-et-Oise, *Inventaire des chartes de l'abbaye de Saint-Denis*, t. II, à la date.)

Chièvrelou, et un bois et des terres arables au « terrouer de Rocquencourt », baillés pour huit livres parisis. Un receveur des Aides de Paris possédait la terre de Rocquencourt en 1387.

La suite des seigneurs de Rocquencourt se trouve ici interrompue, et ce n'est qu'à la fin du xve siècle que l'on voit reparaître les possesseurs de la seigneurie de Rocquencourt. La famille de Thumery, alliée à celle de la Cloche, possédait alors une partie de la terre de Rocquencourt en 1475.

Gobert de Thumery, chevalier, était seigneur de Boisèse-le-Roi, du Val-de-Galie et d'autres terres.

Enguerrand de Thumery, l'un de ses fils, fut seigneur de Dampierre et de Senlisses, et d'autres terres au Val-de-Galie.

Il servit utilement le roi contre les Anglais et conduisit une compagnie d'ordonnance que les Parisiens envoyèrent au secours de Pontoise, en 1441.

Il avait épousé Jacqueline de La Fontaine, fille de Jean de La Fontaine, chevalier, seigneur de Mitry et d'Épinay, près Saint-Denis, et de Marie Hesselin; il eut d'elle plusieurs enfants, parmi lesquels :

Jean II de Thumery, seigneur de Rocquencourt, conseiller du roi et trésorier de France, qui épousa en 1475 Geneviève de La Cloche, fille de Thierry de La Cloche, seigneur de Rocquencourt, en partie, et de demoiselle Philippe de Nanterre, nièce de Mathieu de Nanterre, premier président au Parlement de Paris (1).

(1) Thierry de La Cloche avait une autre fille nommée Perrette, qui épousa Méry Bureau, seigneur de Saint-Soupleix et de la Houssaye-en-Brie. Elle mourut le 6 juillet 1532; son mari l'avait précédée dans la tombe, étant mort le 28 décembre 1531. (Le P. Anselme, VIII, p. 138.)

Jean II de Thumery mourut en 1511, ayant eu de son mariage cinq fils et quatre filles, entre autres :

Pierre de Thumery, seigneur de Rocquencourt, conseiller du roi et trésorier des guerres, marié, par contrat du 25 février 1525, avec demoiselle Philippe Fournier, fille de Jacques, seigneur de Marcq, et de Philippe de La Villeneufve, sa première femme.

Il mourut l'an 1550, laissant entre autres : 1° *Nicolas de Thumery*, seigneur de Rocquencourt, mort au service du roi, l'an 1552, sans avoir été marié ;

2° *Jean III de Thumery, écuyer, seigneur de Rocquencourt* et de Vauluceau, était procureur au Parlement de Paris. Il acquit par contrat du 9 avril 1529 le fief de Ménildon ou du Haut-Villepreux, de Martin de La Villeneufve, et fut maintenu dans sa noblesse par arrêt de la Cour des Aides de Paris, en date du 3 juillet 1542.

Germain de Thumery, écuyer, seigneur de Rocquencourt et de Vauluceau, capitaine de 300 hommes de pied, marié à Françoise d'Harzillemont, fille de Michel, seigneur d'Harzillemont et de Jeanne Guillaume. Ils vendirent la terre de Rocquencourt.

La maison de Thumery a formé plusieurs branches, entre autres celles de Ménildon et de Bêcheret.

Ses armoiries sont d'azur, à la croix engrêlée, écartelée d'or et d'argent, cantonnée de quatre boutons de roses, fleuris, tigés et feuillés au naturel. Tenants et cimier, trois pucelles de carnation.

La famille de Thumery avait possédé la seigneurie de Rocquencourt pendant l'espace de près de cent ans. En outre, au XVIe siècle, la terre de Rocquencourt était possédée par la famille Sanguin et par le financier Blondel de Rocquencourt, favori du roi Henri II. Ainsi, si petite que fût cette seigneurie, elle appartint dans un moment

à plusieurs familles différentes, qui toutes s'intitulaient seigneurs de Rocquencourt. Après un tel partage, que devait-il rester aux laboureurs et habitants du lieu ?

Quoi qu'il en soit, Jean. Sanguin, seigneur de Vauluceau, de Rocquencourt et de Santeny, en Brie, notaire, puis secrétaire du roi, maison et couronne de France et de ses finances, reçu le 7 mars 1558, élu échevin de Paris le 16 août 1564, était qualifié de seigneur de Rocquencourt dans le même temps que la famille de Thumery s'apprêtait à quitter ce titre, en vendant depuis la part de cette seigneurie qui était en sa possession.

Jean Sanguin était fils de Claude, échevin de Paris et bailly du Louvre, en 1523. Jean avait épousé Marie de Beaugy, fille de René, secrétaire du roi, et de Jeanne Morlot.

Philippe Sanguin, seigneur de Vauluceau et de Rocquencourt, conseiller au Châtelet, puis en la Cour des aides, épousa le 9 mars 1595 Marie Maillard, fille de noble homme Geoffroy Maillard, bourgeois de Paris, et de Marguerite Guérin.

De ce mariage vinrent : 1° Philippe, seigneur de Rocquencourt, écuyer, reçu conseiller en la Cour des aides, le 22 novembre 1631, qui, ayant épousé Marie Ferrand, fille d'Antoine, seigneur de Villemilan, lieutenant particulier de la prévôté et vicomté de Paris, et de Marguerite Morlot, mourut sans enfants (1).

2° Jean Sanguin, écuyer, seigneur de Rocquencourt,

(1) L'abbé Lebœuf, dans ses recherches sur Rocquencourt, a écrit que dans le sanctuaire de l'église de Saint-Nicolas de Rocquencourt était la sépulture de Philibert Sanguin, de la cour des Aides vers l'an 1600, et celle de ses descendants, seigneurs de ce lieu. C'est sans doute de Philippe Sanguin qu'il a voulu parler. Nous verrons plus loin que ses descendants ne furent pas tous inhumés dans le caveau seigneurial de Saint-Nicolas de Rocquencourt.

après son frère aîné. Il épousa Marguerite de Cossé, laquelle était veuve de lui le 24 mai 1672.

De ce mariage : Jean-Philippe Sanguin, écuyer, seigneur de Rocquencourt, marié le 19 août 1669 à Jeanne-Baptiste Bezart, fille de Jean Bezart, conseiller du roi et son secrétaire, et de Jeanne Le Fèvre. Ce seigneur de Rocquencourt mourut à Paris, le 25 novembre 1712, et fut enterré près de sa femme, dans le caveau des Sanguin, en l'église de Saint-Étienne-du-Mont, à Paris.

Il avait eu de son mariage Jean-Philippe Sanguin II, seigneur de Rocquencourt et de Vauluceau.

Avec Jean-Philippe Sanguin, deuxième de ce nom, s'éteignit la branche des seigneurs de Rocquencourt, de cette famille, qui portait en ses armoiries d'azur à la bande d'or, accompagnée en chef de trois glands, posés en orle, et en pointe de deux serres de griffon, du même.

André Blondel de Rocquencourt était seigneur de ce lieu au XVI[e] siècle. Il était né à Lyon et dut son élévation et sa fortune à Diane de Poitiers, duchesse de Valentinois et dame de Noisy-en-Cruye, favorite du roi Henri II.

Il fut créé chevalier et on lui donna la seigneurie de Rocquencourt en partie (1).

Pendant le temps qu'Henri II fut Dauphin, Blondel fut contrôleur de ses finances, et depuis, quand ce prince fut roi, il le nomma contrôleur de toutes ses finances ou

(1) Le 25 février 1553, André Blondel fait hommage au roi, en la chambre des comptes, pour la seigneurie de Rocquencourt, mouvant de Poissy. Le 20 août 1552, Nicolas de Thumery, fils de Pierre, fait hommage au roi, en ladite chambre des comptes, pour la seigneurie de Rocquencourt, mouvant du Châtelet de Paris. (Archives nationales. Registres des hommages anciens de France.) Ce qui explique parfaitement comment la seigneurie de Rocquencourt, étant divisée en plusieurs mouvances, fut possédée par plusieurs seigneurs à la fois.

trésorier de l'épargne. Bien qu'à cette époque cette charge fût remplie par Jean Duval, le roi Henri II ne laissa pas d'en disposer en sa faveur, il en augmenta même les gages de trente mille livres. L'historien de Thou l'appelle la créature de la duchesse de Valentinois. Tous ceux qui ont parlé de lui assurent que le roi l'aimait et le chérissait particulièrement; mais il n'y a personne qui en dise plus de bien que le poète Ronsard; et même, depuis la mort d'André, il en a plus dit qu'il n'avait fait de son vivant; il l'a pleuré dans quantité d'épitaphes qu'il a faites à dessein de perpétuer sa mémoire et qui se lisent dans ses ouvrages. Il l'appelle courtois, vif, gentil, subtil, vigilant, et publie que l'honneur, la courtoisie, la bonté et la vertu ont été enterrés avec lui.

André Blondel avait épousé Anne de La Rue, dont il n'eut pas d'enfants. Il mourut en 1557 et fut enterré dans l'église du premier monastère des Filles-Pénitentes de la rue Saint-Denis, à Paris, dont il était bienfaiteur, ayant légué à ce couvent trois cents livres de rente assignées sur l'hôtel-de-ville de Paris.

La reconnaissance des religieuses abrita ses restes sous les dalles de leur chapelle. Sa veuve honora sa sépulture d'un petit mausolée de bronze; l'épitaphe était aussi de ce métal. Ce monument fut exécuté par maître Ponce, l'un des plus renommés sculpteurs de son temps. Sauval en a donné ainsi la description : « Ce monument est bien dessiné et d'une grande manière de style; le seigneur de Rocquencourt est représenté couché le long d'un drap et d'un cercueil de bronze; sa tête portée sur sa main gauche et sur un oreiller, ses jambes croisées et son bras droit nonchalamment étendu, nous représentant un homme qui dort d'un profond sommeil; ses cheveux sont aussi bien maniés que s'ils étaient de terre ou de cire;

la tête est bien achevée et les plis du drap d'une négligence bien entendue (1). »

Les Filles-Pénitentes ayant été transférées rue Saint-Denis, emportèrent ses cendres et sa tombe qu'elles mirent dans la nef de leur chapelle. Mais, comme ce monument prenait trop de place, elles l'avaient depuis dressé contre la muraille à côté du portail, ce qui nuisait beaucoup à l'effet de ce monument.

On y lisait l'épitaphe suivante : « Cy gist Messire André Blondel, chevalier, sieur de Rocquencourt, conseiller du roi et controlleur général de ses finances, qui décedda à Beauvais le septième jour de novembre l'an mil cinq cent-cinquante-sept, lequel sieur, à l'honneur de Dieu le créateur, et de la sainte Vierge, sa mère, et de tous les saincts du paradis, et pour la rémission de ses péchés, a toujours fondé en l'église des Filles-Pénitentes à perpétuité une basse messe de Requiem chacun jour, et une haute messe solennelle aussi de Requiem à diacre et sous-diacre, avec vigilles. Pour icelle haute messe et vigilles estre dites et célébrées par chacun an le septième jour de novembre que décedda ledit sieur, pour la fondation entretenir lesdites messes et services, il a donné et légué auxdites religieuses de ce couvent, la somme de trois cent livres de rente sur l'hostel-de-ville de Paris, comme il est à plain contenu par le contrat passé entre noble dame Anne de La Rue, dame dudit Rocquencourt, sa veuve; damoiselle Catherine Blondel, sa sœur et héritière et exécuteurs du testament dudit

(1) Henri Sauval, *Antiquités de Paris* (*les Filles-Pénitentes*). La tombe ou plutôt le monument de bronze dont il est ici question est aujourd'hui au musée du Louvre, salle de sculpture de la Renaissance, n° 38.

Nous avons de plus remarqué que Blondel tient dans sa main droite trois têtes de pavots, et que son écu armorié est couché à ses côtés.

deffunt qui fut passé par maistres Etienne de Kesmes et Germain Charon, notaires au Châtelet de Paris, le quatrième jour de mars 1558. Priez Dieu pour son âme. » Cette épitaphe était surmontée des armes d'André Blondel : d'argent, à la fasce de gueules, accompagnée de trois chardons de pourpre, tigés au naturel, et celles d'Anne de La Rue, son épouse : d'argent, à trois fasces de gueules (1). Saint-Alais, qui nous a fourni les généalogies des familles Thumery et Sanguin, donne pour armes à la femme d'André Blondel : d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois têtes d'aigles d'argent (2), qui sont les armes d'une autre famille de La Rue.

Le couvent des Filles-Pénitentes était un lieu de refuge pour les pauvres filles prostituées qui, après avoir sacrifié leur corps à la débauche et à tous les mauvais vices, venaient à se repentir et voulaient, par des pratiques pieuses, effacer le scandale de leur vie passée et sortir de la ruine morale où les avaient plongées leurs malheureuses passions. A l'exemple d'André Blondel, et aussi par humilité chrétienne, Diane de Poitiers voulut aussi qu'après sa mort son corps fût porté en l'église des Filles-Repenties.

Suivant Sauval, André Blondel avait plusieurs hôtels à Paris, dont l'un, je crois, situé rue ou près la porte Barbette, fut donné par lui, après sa mort, à Diane de Poitiers. Un autre de ces hôtels fut donné à l'Hôtel-Dieu de Paris par ce seigneur de Rocquencourt (3).

En 1742, Mlle de La Carbonnière est dite résidante au château de Rocquencourt. Est-ce à titre de dame de ce lieu, ayant succédé à la famille Sanguin, ou à tout autre

(1) *Epitaphes de Paris*, t. V. — V. Bibliothèque de l'Arsenal.

(2) Saint-Allais, *Dictionnaire de la noblesse*, t. XVIII.

(3) H. Sauval, *Antiquités de Paris*.

titre qu'elle s'y trouvait? nous ne pouvons le préciser (1).

Si l'on en croit Dulaure, vers le milieu du XVIII[e] siècle, la terre de Rocquencourt fut vendue à un bourgeois de Paris, qui y fit bâtir une maison dont il ne conserva pas longtemps la possession, car elle fut rasée en 1783 par M[me] de Provence, et reconstruite sur un plan plus vaste et plus élégant (2). Ce bourgeois de Paris n'était autre que M. de Chantemesle, qui en 1748 était seigneur de Rocquencourt (3).

Julien-Pierre de La Faye, écuyer, seigneur de Rocquencourt, conseiller du roi, trésorier général des gratifications des officiers des troupes et contrôleur ordinaire des guerres, était seigneur dudit lieu dès 1773, époque à laquelle dame Adélaïde-Éléonore-Françoise Colin de Murcie, son épouse, par son testament du 14 avril même année, fonda une messe en la paroisse de Rocquencourt, tous les dimanches et fêtes, à l'heure de midi, à perpétuité, pour le repos de son âme. Cette fondation était faite au moyen de 150 livres de rentes sur les aides et gabelles au principal de 3,000 livres.

Cette messe devait être dite en la chapelle du château de Rocquencourt; mais le curé de Rocquencourt et les religieux de Noisy ne voulurent pas acquitter cette fondation, l'un, parce qu'il ne le pouvait; les autres à cause de l'éloignement. Cependant les religieux de Noisy y consentirent plus tard, cette fondation ayant été portée à 300 livres.

(1) Registre des actes de l'état civil de Marly-le-Roi. Les armes de La Carbonnière sont : bandé d'argent et d'azur de huit pièces, les bandes d'argent chargées de onze charbons de sable allumés de gueules posés en bande, 1, 3, 4 et 3 (armes parlantes).

(2) Dulaure, *Histoire des environs de Paris*, t. I, p. 113.

(3) Archives de Seine-et-Oise. Fonds des cordeliers de Noisy-le-Roi.

Par une lettre, en date du 15 septembre 1780, Richard, intendant et gouverneur des bâtiments et jardins de Madame, comtesse de Provence, fit prévenir les pères cordeliers de Noisy-le-Roi, que Madame leur accordait 150 livres sur l'état ordinaire de sa maison de Rocquencourt, pour gratification et augmentation de la précédente fondation, contractée par le couvent avec M. de La Faye, qui en avait fait cession à Madame dans son acquisition (1).

En 1786 on avait commencé à construire le château actuel de Rocquencourt, pour Madame de Provence; par suite de la Révolution il resta inachevé.

Arrêtons cette notice au moment où disparaît l'ancien régime. Disons seulement que le château de Rocquencourt est devenu la propriété de la famille Fould, qui l'a terminé, agrandi, embelli, et s'est concilié par ses bienfaits la reconnaissance de tous les habitants.

(1) Registre de l'état civil de Rennemoulin. Les armes de Chanmesle ou Chantemerle sont : d'azur à la bande d'argent, chargée de cinq amulets de gueules.

APPENDICE

A LA

NOTICE SUR NOISY-LE-ROI

PAR LE MÊME

(V. T. XI, page 349)

Nous avons dit (XI, 351) que le hameau de Noisy vit à plusieurs reprises se réunir dans le château du cardinal de Gondi (1589-1593) les négociateurs de la paix de 1593, paix qui fut suivie de l'abjuration de Henri IV, et mit fin aux guerres civiles et religieuses. Nous laisserons de côté la plupart des faits, attendu qu'ils appartiennent à l'histoire générale du pays, et nous nous bornerons à ceux dont Noisy fut le théâtre.

Après la bataille d'Ivry (1590) et en prévision du siège de Paris, Mayenne s'était replié sur Saint-Denis, tandis que les troupes royales victorieuses marchaient vers la capitale.

Dès le mois d'avril suivant, le cardinal Cajetan, légat de Sixte V, qui, loin de travailler, comme il aurait dû le faire, à la pacification des esprits, n'avait jusque-là servi que la cause des Ligueurs et du roi d'Espagne, apprenant que le roi approchait de Paris et que cette ville n'était pas en état de se défendre, dut se déterminer à parler de

paix. Il se rendit pour cette fin à Noisy avec le cardinal de Gondi. Le maréchal de Biron et les sieurs de Givry et de Revel s'y trouvèrent également pour écouter, au nom du roi, les propositions du légat. Ces propositions étaient en substance : « 1° d'assembler les trois États de France, afin de donner un bon ordre au royaume; 2° de faire une trève de quelques jours pour acheminer les affaires à la paix. » Cette démarche du légat n'était qu'un leurre, et ses propositions furent refusées. Il comprit qu'on avait pénétré son dessein, qui était en réalité de gagner du temps pour organiser la résistance, et il ne tarda pas à se retirer un peu confus et désappointé.

De Thou raconte que, dans cette conférence, le légat essaya de détacher le sieur de Givry du parti du roi, ou du moins de le porter à demander l'absolution au Saint-Père et à son légat « pour donner des marques de sa catholicité. » Celui-ci, feignant d'être touché de respect et de repentance, s'agenouilla pour demander pardon « des maux qu'il avait faits aux Parisiens, » et, l'absolution reçue, resta quelque temps encore dans la même posture; puis il ajouta qu'il attendait aussi l'absolution de tous ceux qu'il leur pourrait faire à l'avenir, résolu qu'il était de leur faire une plus rude guerre que par le passé. Cette scène provoqua le rire des assistants, et ajouta à la mortification du légat. Celui-ci dut revenir à Paris avec le cardinal de Gondi, Villeroy et les prélats italiens qui l'accompagnaient, sans avoir réussi dans sa négociation. La guerre recommença donc, traînant à sa suite son cortège d'atrocités et de misères.

Le mercredi 2 octobre 1591, le cardinal de Gondi, qui encourageait secrètement les partisans de la paix devenus de jour en jour plus nombreux, et que son refus de signer le nouveau serment d'union rendait fort suspect

aux Seize, sortit de Paris en faisant courir le bruit qu'il se rendait à son château de Noisy. L'année suivante il fut envoyé à Rome, avec l'assentiment du roi et du duc de Mayenne, afin de disposer le pape à reconnaître Henri IV aussitôt après son abjuration : tâche laborieuse, dans laquelle il ne réussit guère qu'à exciter les soupçons des royalistes. On sait que l'abjuration ne fut prononcée que le 25 juillet 1593, à Saint-Denis; que Paris ne se rendit au roi que le 22 mars 1594; que le Béarnais ne fut absous par le pape Clément VIII que le 16 septembre 1595; et qu'à partir de ce moment la paix, préparée quatre ans auparavant dans les conférences tenues à Noisy, calma les longues souffrances et guérit les plaies du royaume.

En retour des services rendus par le cardinal à sa cause, qui était celle de la France, Henri IV l'honora de sa confiance et de son amitié, et c'est à cette amitié, dont la famille de Gondi hérita, qu'on doit attribuer le séjour que le Dauphin, alors âgé de six ans, fit à Noisy, du 17 août au 3 décembre 1607. Une épidémie meurtrière avait éclaté dans Saint-Germain, et le roi, dès qu'il en fut informé, avait donné des ordres pour que le Dauphin et tous ses enfants fussent menés à Noisy, et mis à l'abri de la contagion.

Sur ce séjour prolongé du Dauphin à Noisy et sur les visites que le roi y faisait de temps à autre, on trouve dans le *Journal* de Jean Hérouard, premier médecin de Louis XIII, une relation qui contient de curieuses anecdotes où se révèle déjà le caractère étrange du futur souverain. Les citer excéderait le cadre de cette notice. Disons seulement qu'il est curieux de voir Louis XIII (24 août) chasser au vol, pour la première fois, sur l'emplacement du grand parc de Versailles, à peu de distance

de l'endroit où plus tard, attiré par le même goût, il devait faire bâtir le château agrandi et transformé plus tard par Louis XIV. Voici en quels termes naïfs cette première chasse est racontée :

« Le vendredi 24 août, il prend humeur au Dauphin de vouloir aller à la chasse, et commande à M. de Ventelay : « Tetay, faites atteler le carrosse, je veux aller à « la chasse. Taine (capitaine) faites tenir prêts les oi« seaux. » Il commande sérieusement et avec action et passion. A quatre heures et demie il entre en carrosse, est mené aux environs du Moulin de Pierre allant sur Versailles, voit prendre près de lui un levraut avec deux levriers, cinq ou six cailles à la remise chassées par le hobereau, et deux perdreaux dont un pris par son levrier; l'on vit aussi un grand renard qui se sauvait vers le Moulin. Ramené à six heures trois quarts, il raconte en soupant ce qu'il a vu à la chasse. »

Nous avons dit comment le château, délaissé et délabré, fut démoli en 1732. Le château neuf (XI, 369) au moment de la Révolution, appartenait à la duchesse de Grammont, et fut vendu, en deux lots avec les dépendances, le 14 germinal et le 14 prairial an III, moyennant 85,500 francs. Le couvent des Cordeliers, but fréquent des promenades et des visites du Dauphin durant son séjour à Noisy, et la plupart des biens qui en dépendaient, furent vendus 65,500 francs le 25 avril 1793. Enfin les terrains, appartenant soit à la fabrique, soit à la cure de la paroisse, furent vendus en quatre lots le 27 avril de la même année et le 24 vendémiaire an V, moyennant 58,600 francs.

LE REFUGE

PAR

M. Ernest CHATONET, MEMBRE TITULAIRE

I. — **Les ruines.**

C'était près d'un étang, au plus profond d'un bois,
Un rendez-vous de chasse effondré. — De vieux hêtres
Plantés près du portail couvraient d'ombre les toits;
Lierres et sauvageons entraient par les fenêtres,
Et des longs corridors suivant chaque détour,
S'accrochant aux piliers et retombant en gerbes,
Se balançaient au vent. — Du côté de la cour
Des pans de murs gisaient parmi les grandes herbes,
Des brèches de vingt pieds s'ouvraient sur le ciel clair;
Autour, dans un fouillis de fleurs, des treilles mûres
Grimpaient en plein soleil. — On entendait dans l'air
Des cris confus, des chants d'oiseaux, de longs murmures...
Et dans la cour déserte, à l'abri de la peur,
Derrière les vieux murs, dans l'herbe et la rosée,
A l'aube, quand l'étang se couvrait de vapeur,
Des bandes de chevreuils faisaient leur reposée.

II. — **L'arrivée.**

Ces lieux semblaient de tous ignorés, — et pourtant
On pouvait, ce soir-là, voir d'un air de mystère,
De tous les points du bois, du côté de l'étang
Des gens se diriger. — Ils se couchaient à terre

Au moindre bruit, tremblants. — Tantôt c'était le vent,
Tantôt dans les roseaux le cri plaintif des râles
Qui causaient leur frayeur; — alors se relevant
Et la main à l'oreille ils écoutaient tout pâles;
— Quelques-uns traversaient en rampant les fourrés,
Ou marchaient à pas lents en écartant les branches;
— Des femmes les suivaient; — leurs enfants effarés,
Près d'elles se pressant, les tiraient par leurs manches.
— Arrivés avant eux, d'autres sur le chemin
Attendaient, explorant du regard les bois sombres;
Puis faisaient aux premiers un signe de la main
Et derrière l'enclos glissaient comme des ombres.
— Les ruines alors s'éclairèrent. — Tout bruit
Cessa subitement; — mystérieuse et tendre,
Seule une voix montait de l'enclos dans la nuit,
Et les arbres semblaient se pencher pour entendre !

III. — Le braconnier.

C'était le même soir. — Un brouillard transparent
Estompait sur le ciel les ombres des futaies,
Et de vagues clartés effleuraient en mourant
Dans les lointains confus les bouleaux et les haies.
La nuit était sonore et calme. — Par moment
Dans le silence, au fond des gorges éloignées,
Montait comme un sanglot le sourd gémissement
D'un animal blessé; — les brises imprégnées
De l'âcre odeur des bois agitaient la forêt;
Dans les taillis obscurs chuchotait une source;
On entendait au loin un homme qui courait,
S'arrêtait un instant, puis reprenait sa course.
Et peu de temps après, aux abords de l'étang,
Parut un paysan, maigre, de haute taille,
Les cheveux en désordre et le sein haletant,
Tremblant d'être surpris. — Les dîmes et la taille
Avaient vidé sa huche et pillé son gerbier,
Et n'ayant plus de pain, aux premières étoiles,
Par les sentiers perdus, en quête de gibier,
Il s'en était allé tendre aux arbres ses toiles.

— Il était aux aguets quand ayant entendu
Des pas, et supposant un garde à sa poursuite,
Songeant à ses enfants, craignant d'être perdu,
Sans regarder derrière il avait pris la fuite.
— Les ruines offrant un refuge assuré,
Pour s'y rendre il avait traversé la clairière ;
Il était à vingt pas quand, livide, effaré,
De la peur qui le prit il bondit en arrière.
Il venait d'entrevoir au milieu de l'enclos,
— Et ce spectacle eût fait frissonner le plus brave, —
Des ombres qui marchaient en tenant des falots,
Et d'autres qui debout entonnaient un chant grave.
Sur un bloc de granit s'étendait un drap blanc;
Un vieillard au milieu vint placer une coupe.
Les chants ayant cessé tout à coup, chaque groupe
S'agenouilla dans l'herbe, et mains en haut, tremblant,
Le vieillard s'écria : « Mets fin à nos épreuves !
« Réveille-toi, Seigneur; on frappe tes enfants !
« Israël est en deuil, le sang rougit les fleuves,
« Et les faux dieux sont triomphants !

« Sous les pieds des chevaux on foule tes enseignes.
« Tu nous dis de briller ainsi que des flambeaux;
« Et quand nous proclamons ce que tu nous enseignes,
« On met notre chair en lambeaux.

« Pour nous, nous braverions en souriant les flammes,
« Et souffrant pour ton nom nous péririons joyeux;
« Mais ils mettent à mort nos enfants et nos femmes,
« Et ta foudre dort dans les cieux !

« Ah! prends en main ta cause et viens venger ces crimes;
« Qu'un nouveau Gédéon se lève parmi nous,
« Et que ces meurtriers dans le fond des abîmes
« Soient précipités sous tes coups !

« Mais sommes-nous chrétiens pour parler de la sorte ?
« Hélas! nous souffrons tant! Seigneur, pardonne-nous!
« Nous voudrions aimer! La douleur nous emporte
« Et nous maudissons à genoux.

« Ah! plutôt, Éternel, pour te venger, délie
« Leurs âmes de l'erreur. — Si le mal est profond,
« Sans borne est ton amour. — Pardonne à leur folie,
« Car ils ne savent ce qu'ils font! »

— Le paysan sourit. — Il venait de comprendre
Et respirait. — Amen! disaient au loin les voix!...
— Des huguenots, dit-il, et si je les fais prendre,
La femme aura du pain au moins pour quatre mois;
Le prieur nous fera remise de la dîme,
Et les saints aideront notre enfant à guérir....
Alors, sans se douter qu'il commettait un crime,
Il enjamba la haie et se mit à courir.

IV. — **Un mois après.**

Le soleil souriait; — tombant en longues gerbes,
Des fleurs couvraient les murs comme par le passé,
Et rien ne trahissait ce qui s'était passé,
Qu'un cadavre d'enfant oublié dans les herbes.

PRÉAMBULE DU RÈGLEMENT

Arrêté dans la séance préparatoire du 29 Novembre 1834

Les soussignés (1), animés du désir de seconder le mouvement imprimé aujourd'hui aux intelligences, forment une Société, dont le but est de propager autour d'eux le goût des études qui intéressent le philosophe, le littérateur et l'artiste.

Versailles, enrichi de nouveaux établissements d'instruction et d'un Musée historique, semble destiné à devenir un centre d'études. La Société croit le moment favorable pour contribuer par ses efforts à ce résultat.

Outre le besoin des connaissances purement scientifiques, les esprits éprouvent celui d'une culture morale; ce besoin doit être satisfait : la pensée de la Société est là tout entière.

Élever l'âme, seconder le jugement, en appliquant à des questions ou à des époques spéciales les principes de la philosophie pure, de la morale, de la législation, de la

(1) Les fondateurs de la Société, au nombre de vingt-sept, furent :

MM. B. de Balzac, Boisselier, Bontemps, E. de Boucheman, Bouchitté, Caron (l'abbé), Chapsal, Edwards, J.-J.-N. Huot, Legrand-Savouré, Le Roi, Magnien, Maniaque, Marc Petit, Masselin, Maurin, Millet, Montalant-Bougleux, Noble, Philippar, Sandras, Théry, Vannson, Veytard, *aujourd'hui décédés;*

MM. Seignette et Vacherot, *aujourd'hui correspondants;* Lefaivre, *démissionnaire.*

littérature et des beaux-arts; les enseignements positifs de la statistique, de l'archéologie et de l'histoire : telle sera sa loi.

Divers cours, auxquels présidera cette pensée générale et qui ne devront point embrasser un trop vaste ensemble, seront faits par les membres de la Société.

La politique du jour est formellement exclue de ses réunions et de ses travaux.

En dehors même de la politique contemporaine, il peut se trouver des théories dont la Société n'autorise pas le développement. Le règlement qu'elle s'impose fournit les moyens de faire observer cette prescription.

RÈGLEMENT [1]

Chap. Ier. — Titre et objet de la Société.

Art. Ier. — La Société prend le titre de : *Société des Sciences morales, des Lettres et des Arts de Seine-et-Oise.*

Elle a pour objet d'étude la philosophie, la morale, l'histoire et la géographie, l'archéologie, la législation, l'économie politique, la statistique, la littérature et les beaux-arts.

Chap. II. — Composition de la Société.

Art. II. — La Société se compose de membres résidants et de membres correspondants.

Art. III. — Les membres résidants sont divisés en titulaires, associés et associés libres.

Art. IV. — Le nombre des titulaires est fixé à quarante, sans que la Société s'oblige à le maintenir au complet; celui des autres membres est illimité.

Art. V. — 1° Les titulaires peuvent être pris parmi les associés et les associés libres.

2° Ils sont nommés dans les séances réglementaires (V. art. XXII et XXIII) au scrutin individuel et secret, et

(1) Cette réimpression contient les modifications introduites dans le règlement jusqu'au 1er juillet 1880.

doivent réunir au moins les deux tiers des voix des membres présents.

Art. VI. — 1° Les associés sont pris parmi les associés libres et nommés dans les mêmes formes que les titulaires, mais à la simple majorité. (V. art. V.)

2° Par exception toutefois le titre d'associé pourra être demandé dès l'abord en faveur d'un membre nouveau par trois titulaires; mais en ce cas la nomination ne se fera qu'à la majorité des deux tiers des voix.

Art. VII. — Les associés libres sont présentés en séance ordinaire : la présentation est signée par deux membres titulaires ou associés, et la nomination faite à la simple majorité de tous les membres présents dans la séance ordinaire suivante.

Art. VIII. — 1° Les membres titulaires ont seuls le droit de voter dans les séances réglementaires. (V. art. XXIII.)

2° Les titulaires et les associés ont un droit de vote égal dans les séances ordinaires.

3° Les associés libres ne sont appelés à voter que dans les cas prévus par les articles VII, XXIII et XXX.

Art. IX. — Nul ne peut recevoir ni conserver le titre de membre résidant s'il n'a son domicile réel dans Seine-et-Oise ou dans l'un des départements limitrophes.

Art. X. — 1° Les correspondants sont proposés par deux membres titulaires ou associés, qui présentent un rapport écrit et signé d'eux, contenant :

a Le nom, les qualités et l'adresse du candidat;

b Un aperçu de la nature de ses études et des objets particuliers pour lesquels il s'engage à correspondre avec la Société ;

c S'il y a lieu, la liste et, autant que possible, l'offre d'un exemplaire des ouvrages publiés par lui.

2° Ce rapport, déposé sur le bureau en séance ordinaire, est communiqué à la Commission réglementaire.

3° Dans la séance réglementaire suivante, il en est donné lecture, et la nomination a lieu à la simple majorité des votants.

Art. XI. — Tout membre titulaire ou associé qui cesse d'avoir son domicile dans le ressort déterminé par l'article IX, devient de droit membre correspondant, s'il en fait la demande en donnant sa démission de membre résidant.

Art. XII. — Tout correspondant qui prend son domicile à Versailles, perd cette qualité, mais il devient de droit résidant associé, s'il le demande et s'engage à se conformer aux prescriptions des articles XLIII et XLIV. Cette disposition lui est rappelée au moment de son arrivée.

Art. XIII. — Le Président peut, sur la présentation d'un membre, admettre des visiteurs aux séances ordinaires. Les dames y sont admises au même titre.

Chap. III. — **Régime de la Société.**

Art. XIV. — 1. Les fonctionnaires de la Société sont : un Président, deux Vice-Présidents, un Secrétaire perpétuel, deux Vice-Secrétaires, un Trésorier, un Bibliothécaire et un Conservateur des objets d'art.

2. Le Préfet de Seine-et-Oise et le Maire de Versailles sont de droit Présidents d'honneur de la Société.

3. La Société peut en outre conférer le titre de membres d'honneur à d'autres fonctionnaires de Versailles.

Art. XV. — 1. Le Bureau se compose du Président, du Secrétaire perpétuel et du Trésorier.

2. L'administration de la Société lui est confiée.

3. Il est chargé, dans l'intervalle des séances réglementaires, de la conservation et de l'interprétation du règlement.

4. Il est investi du droit de convoquer la Société en séance réglementaire extraordinaire, en spécifiant sur la lettre d'avis l'objet de la convocation.

5. Il nomme les Commissions chargées de faire des rapports sur les objets relatifs aux études de la Société.

ART. XVI. — 1. Le Président règle l'ordre du jour des séances, et maintient l'exécution du règlement.

2. Il a le droit d'assister avec voix consultative aux séances des Commissions réglementaires et de comptabilité.

ART. XVII. — 1. Le Secrétaire perpétuel rédige le procès-verbal de chaque séance, en donne lecture dans la séance suivante et le soumet à l'approbation de la Société.

2. Il est chargé de la correspondance et de la conservation des archives.

ART. XVIII. — 1. Le Trésorier est chargé des intérêts financiers de la Société : il tient registre des recettes et des dépenses.

2. Il soumet ses comptes deux fois par an à la Société, dans l'une des premières séances ordinaires de janvier et de juillet.

ART. XIX. — Les Vice-Présidents et les Vice-Secrétaires remplacent le Président et le Secrétaire perpétuel absents ou empêchés.

ART. XX. — 1. Les fonctionnaires, à l'exception du Secrétaire qui est perpétuel, sont nommés pour l'année, dans la séance réglementaire de juillet; mais ils n'entrent en fonctions que dans la séance ordinaire qui suit

la séance solennelle de novembre mentionnée en l'article XXIII.

2. Ils sont rééligibles, sauf le Président, qui ne l'est qu'après une année d'intervalle.

3. Leur élection a lieu à la majorité absolue des membres présents; après un second tour, on procède, s'il y a lieu, à un scrutin de ballottage.

4. En cas de démission ou de décès d'un fonctionnaire, la Commission réglementaire (V. art. XXI) appréciera s'il y a lieu de procéder à son remplacement avant l'époque des élections générales.

ART. XXI. — 1. Une Commission permanente de cinq membres titulaires élus, par scrutin de liste, à la majorité relative, dans la séance réglementaire de juillet, et qui prend le nom de Commission réglementaire, reçoit et examine toute proposition relative au règlement.

2. Elle appelle dans son sein et entend l'auteur de la proposition.

3. Le Secrétaire perpétuel et le Trésorier peuvent être appelés par le Président de la Commission à ses réunions; ils y assistent avec voix consultative comme le Président de la Société. (Art. XVI.)

ART. XXII. — 1. La Commission réglementaire peut, dans son rapport, prendre l'initiative des propositions relatives au règlement.

2. Elle est chargée de faire des propositions pour l'élection aux places de titulaires vacantes et pour la nomination des associés et des correspondants, sans restreindre le droit des titulaires de faire aussi des présentations en leur nom. Ces présentations devront toujours être renvoyées à l'examen préalable de la Commission, dont le rapport contiendra :

a La liste de tous les candidats présentés;

b La liste, par ordre de préférence, des candidats qu'elle propose.

Toutes les présentations, agréées ou non par elle, sont soumises de droit au vote de la Société, si elles ne sont retirées par leurs auteurs.

3. Ce rapport est approuvé et signé par tous les membres, et déposé huit jours à l'avance chez un des membres du Bureau ou de la Commission, de manière à pouvoir être consulté par les titulaires.

4. Dans le cas où la Commission juge nécessaire qu'il y ait une séance réglementaire d'urgence, l'objet en est indiqué au Président qui, de concert avec le Bureau, fixe la date de la réunion demandée.

Art. XXIII. — Chaque fois que le Trésorier présente ses comptes (art. XVIII), une Commission de trois titulaires, dont le Bureau ne peut faire partie, est nommée en séance ordinaire par tous les membres présents, au scrutin de liste, et à la majorité relative pour examiner sa gestion. Elle fait son rapport à la séance réglementaire la plus prochaine.

Chap. IV. — Séances et travaux de la Société.

Art. XXIV. — 1. La Société tient plusieurs sortes de séances :

a Les séances ordinaires, fixées au vendredi de chaque semaine, et qui commencent à huit heures du soir. Tous les membres de la Société, à quelque titre qu'ils lui appartiennent, ont le droit d'y assister.

b Deux séances réglementaires semestrielles, l'une en janvier, l'autre en juillet, sur la convocation du Président. Les membres titulaires ont seuls droit d'y assister.

c Des séances réglementaires extraordinaires, provo-

quées par le Bureau ou par la Commission réglementaire, auxquelles les membres titulaires peuvent seuls assister.

d Des séances extraordinaires publiques, dont la date et le programme sont arrêtés en séance ordinaire, sur la proposition du Bureau.

e Une séance solennelle au mois de novembre.

Art. XXV. — 1. En l'absence des fonctionnaires désignés dans les articles XVI, XVII et XIX, la présidence est dévolue au plus âgé des titulaires présents, et le plus jeune remplit les fonctions de Secrétaire ; en l'absence du Trésorier, le Président désigne, pour le remplacer au Bureau, un des autres fonctionnaires, et en l'absence de ceux-ci un des titulaires présents.

Art. XXVI. — Dans les séances ordinaires, l'ordre du jour est réglé de la manière suivante :

a Lecture du procès-verbal de la séance précédente;

b Lecture de la correspondance et présentation des dons faits à la Société ;

c Présentation des membres associés libres et vote sur les présentations faites dans la séance précédente; présentation des correspondants;

d Rapports administratifs;

e Cours dans l'ordre déterminé par le Président;

f Rapports relatifs aux divers objets d'étude de la Société; propositions de cours; lectures de mémoires ou morceaux inédits; communications verbales.

g Les communications, rapports et lectures sont appelés par ordre d'inscription, à moins que pour motif d'urgence, le Bureau ne décide que cet ordre sera changé.

Art. XXVII. — Nul ne peut prendre la parole sans l'avoir obtenue du Président et ne peut la garder pour quelque objet que ce soit, pendant plus d'une demi-

heure. Néanmoins le Président peut permettre, sur l'avis du Bureau, qu'on déroge à cette dernière prescription.

Art. XXVIII. — 1. Le membre qui a la parole pour quelque objet que ce soit ne peut être interrompu que pour rappel au règlement.

2. Quand le Président pense que le membre qui a la parole s'écarte de l'esprit de la Société, tel qu'il est défini dans le Préambule, il doit l'avertir, et s'il insiste, consulter le Bureau sur le maintien de la parole. La décision du Bureau est définitive, à moins qu'une réclamation ne soit faite par un membre titulaire ou associé. Dans ce cas, les membres titulaires et associés présents sont consultés et décident en dernier ressort par la voie du scrutin.

3. Les marques d'approbation ou d'improbation sont interdites.

Art. XXIX. — Dans certains cas, et pour des motifs graves, l'exclusion temporaire ou la radiation définitive d'un membre pourra être prononcée en séance réglementaire sur la proposition de deux membres titulaires, la Commission réglementaire entendue et à la majorité des deux tiers des voix.

Art. XXX. — Après chaque communication, tout membre peut demander au Président la permission de présenter des observations : le Président a le droit d'accorder ou de refuser, selon le temps disponible; après la réponse, il peut empêcher la réplique.

Art. XXXI. — Le membre qui désire ouvrir un cours ou faire une série de communications, doit en exposer succinctement l'objet et en indiquer la durée; dans la séance suivante, les membres présents prononcent par un scrutin et à la majorité des deux tiers des votants.

Art. XXXII. — Les communications des associés libres et des personnes étrangères à la Société sont proposées au Président : il les renvoie à une Commission nommée par lui, qui accorde ou refuse son consentement.

Art. XXXIII. — 1. Dans les séances réglementaires semestrielles, après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la séance réglementaire précédente, on entend et on discute, s'il y a lieu :

a Le rapport de la Commission de comptabilité instituée par l'article XXIII ;

b Le rapport de la Commission réglementaire ;

c Les rapports du Bibliothécaire et du Conservateur des objets d'art.

2. On procède à la nomination des membres titulaires, associés et correspondants.

3. Dans celle de juillet, on procède en outre à l'élection des fonctionnaires annuels et à celle des membres de la Commission réglementaire.

Art. XXXIV. — Toute décision tendant à modifier le règlement doit être prise à la majorité des deux tiers des titulaires présents.

Art. XXXV. — Toutes les fois que la Société sera appelée à donner un avis sur un objet relatif à ses travaux, la question soumise sera renvoyée à une Commission nommée par le Bureau. Le rapport sera fait et la décision prise dans la plus prochaine séance réglementaire semestrielle ou extraordinaire.

Art. XXXVI. — 1. L'ordre du jour de la séance solennelle est réglé d'avance par le Bureau.

2. Le Secrétaire y lit un rapport sur les travaux de la Société pendant l'année académique précédente.

3. Le rapport est imprimé avec les discours des présidents.

ART. XXXVII. — 1. Toutes les fois que la Société aura en caisse une somme disponible de 500 francs, cette somme sera consacrée à l'impression d'un volume de mémoires. Le prix de vente du volume est fixé à 6 francs.

2. Une Commission de cinq membres titulaires sera élue en séance réglementaire au scrutin et à la majorité absolue. Les Présidents en exercice depuis la publication du dernier volume et le Secrétaire perpétuel seront adjoints à cette Commission.

3. Cette Commission sera chargée de recueillir, dans les travaux antérieurs de la Société, les éléments du recueil, de s'entendre avec les auteurs, s'il y a lieu, pour la révision de ces travaux, de les coordonner et d'en surveiller l'impression.

4. Les décisions de la Commission devront être prises à la majorité absolue et de quatre voix au moins. Les noms des commissaires seront mentionnés dans le volume.

ART. XXXVIII. — 1. Lorsqu'il aura été décidé qu'un prix sera mis au concours, la Société élira au scrutin de liste et à la majorité relative une Commission de trois membres chargée de préparer et de lui soumettre un programme. La Société statuera en séance réglementaire.

2. Les travaux des concurrents seront examinés par une Commission de cinq membres nommée en séance réglementaire à la majorité absolue.

3. Les conclusions du rapport de la Commission seront discutées en séance réglementaire, et le vote aura lieu dans les mêmes formes.

ART. XXXIX. — La Société pourra décerner également des prix de vertu.

ART. XL. — Du 15 août au 15 octobre, la Société est en vacances.

Chap. V. — **Revenus, dépenses, propriétés de la Société.**

Art. XLI. — 1. Tout membre résidant paye, une fois pour toutes, un droit d'admission de 5 francs et une cotisation annuelle de 12 francs, exigible par moitié au commencement de chaque semestre.

2. Le Trésorier est tenu de donner reçu de toutes les sommes qui lui sont payées.

Art. XLII. — La cotisation semestrielle est due jusqu'à démission donnée par écrit. Néanmoins, tout membre qui a laissé passer un an sans acquitter sa cotisation peut, après avoir été dûment averti, être rayé de la liste des membres, sur le rapport du Trésorier, en séance réglementaire.

Art. XLIII. — Les membres résidants ont droit aux volumes de mémoires publiés depuis leur admission; les correspondants n'y ont droit que contre paiement (V. art. XXVII) si depuis la dernière publication ils n'ont pris aucune part aux travaux de la Société par l'envoi d'ouvrages imprimés ou manuscrits.

Art. XLIV. — La Société n'arrête jamais de dépense excédant la somme qu'elle a en caisse.

Art. XLV. — 1. Aucune dépense extraordinaire dépassant la somme de 50 francs ne pourra être faite sans qu'une Commission nommée par le Bureau se soit entendue préalablement avec les fournisseurs et soit convenue de prix.

2. Dans le cas où la dépense concernerait des impressions en dehors des besoins du Bureau, la mesure s'y appliquerait, même quand la dépense serait inférieure à 50 francs.

ART. XLVI. — 1. La Société forme une bibliothèque et des collections d'objets d'art, que les membres sont invités à enrichir de leurs dons.

2. Les dons faits à la Société sont mentionnés dans les procès-verbaux des séances, et le nom de chaque donateur est inscrit sur l'objet donné.

ART. XLVII. — Les membres qui cessent de faire partie de la Société ne peuvent réclamer leur quote-part du mobilier, des manuscrits, objets d'art, etc., qui appartiennent à la Société et dont l'inventaire doit être entre les mains du Trésorier.

Pour copie conforme :

Le Président,
E. COUGNY.

Le Secrétaire perpétuel,
A. ANQUETIL.

LISTE

DES

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

AU 1er AOUT 1880

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

M. le Préfet de Seine-et-Oise.
M. le Maire de Versailles.

MEMBRES RÉSIDANTS

A. — TITULAIRES.

MM.

1837. ANQUETIL, inspecteur honoraire de l'Académie de Paris (1836) (1).
— PLOIX, ancien maire de Versailles et ancien conseiller général (1835).
1842. LAMBINET, juge d'instruction (1841).
1849. Ad. FONTAINE, peintre d'histoire, ancien professeur à l'Ecole spéciale militaire (1847).
1858. JEANDEL, avocat, conseiller municipal (1857).
1859. COUGNY, inspecteur de l'Académie de Paris (1858).

(1) La date qui suit le nom d'un membre indique l'année où il a commencé d'appartenir à la Société, mais à un autre titre que son titre actuel.

1860. Aug. MONTALANT, ancien chef du bureau de la comptabilité à la Mairie (1858).
1861. Anicet DIGARD, avocat à la Cour d'appel de Paris.
1863. DURAND DE LAUR, ancien professeur de rhétorique au lycée de Versailles (1861).
— CHARDON, sous-chef de bureau à la Direction générale de l'enregistrement (1861).
— GUEULLETTE, rédacteur de la *Gazette des Beaux-Arts* (1861).
— RUDELLE, ancien magistrat, avocat au tribunal de Versailles (1861).
— COURTEVILLE, ancien officier ministériel (1862).
1866. DOUBLET, juge au tribunal de Versailles (1858).
1867. THIBIERGE, procureur de la République près le tribunal de Pontoise (1867).
1868. HUEBER, chef d'institution à Versailles (1866).
— DELEROT, conservateur de la Bibliothèque de Versailles, lauréat de la Société (1855).
1872. MERCIER, vérificateur des poids et mesures (1870).
1873. G. HAUSSMANN, avocat au tribunal de Versailles (1870).
1874. M. RODOUAN, licencié en droit (1872).
— TAPHANEL, secrétaire de la Direction des études de l'Ecole spéciale militaire (1872).
— DE BARGHOM FORT-RION, homme de lettres (1873).
— CERF, imprimeur, ancien élève de l'Ecole normale supérieure (1873).
1877. CHATONET, juge de paix à Versailles (1876).
— L'abbé CORBLET, chanoine honoraire de la cathédrale d'Amiens, directeur de la *Revue de l'art chrétien* (1876).
— VIAN, avocat, ancien référendaire au sceau (1877).
— Ad. MAQUET, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Marly-le-Roi (1874).
1878. CATILLON, trésorier de la succursale de la Banque de France (1875).
1879. Victor BART, adjoint au maire de Versailles (1867).
— J. VASSEUR, professeur de musique (1874).

1880. Letourneur, homme de lettres (1867).

— Aublé, professeur de 2e au lycée de Versailles (1861).

— Lacombe, homme de lettres (1860).

— Couard-Luys, archiviste-paléographe, attaché aux archives de la préfecture de Seine-et-Oise (1879).

— Georges Digard, ancien élève de l'Ecole des chartes, licencié ès lettres et en droit (1876).

B. — Associés.

1862. Marchand, ancien notaire (1851).

1866. Finot, ancien notaire à Versailles (1844).

— Henri Lambert, professeur de musique, organiste de la cathédrale de Versailles (1858).

1874. L'abbé Gauthier, curé de Saint-Cyr-l'Ecole (1873).

1880. Dutilleux, chef de division à la préfecture de Seine-et-Oise (1872).

— Comte de Poinctes Gévigney (1878).

— Pomairol, publiciste (1879).

— Camille Mercier, rédacteur à l'administration de l'Assistance publique de la Seine (1879).

— L'abbé Ott, curé de Chavenay.

— Lancelin, homme de lettres.

— Bourguin, avocat, docteur en droit.

C. — Associés libres.

1867. Cicile, ancien professeur d'anglais au lycée de Versailles.

1873. Blot, directeur du journal *l'Instruction publique.*

— Georges Moussoir, avocat au tribunal de Versailles.

1876. L'abbé Chaudé, curé de Fontenay-le-Fleury.

1877. Vallée, conseiller général de Seine-et-Oise.

— Nansot, avoué près le tribunal de Versailles.

— Legrand, avoué près le tribunal de Versailles.

1878. Charleville, grand rabbin, membre de la Société historique de l'Algérie.

— Adam, juge suppléant au tribunal de Versailles.

1879. MOREAU, juge au tribunal de Versailles.
— DE PAUL, juge suppléant au tribunal de Versailles.
— N. BOUSSU, publiciste.
— Alphonse BERTRAND, publiciste.
1880. Le comte Clément DE RIS, conservateur du Musée de Versailles.
— Léopold d'AIGREMONT, homme de lettres.
— ANGLIVIELLE DE LA BEAUMELLE, avocat.

MEMBRES CORRESPONDANTS

1835. TOUSSENEL, inspecteur honoraire de l'Académie de Paris.
1836. FEUILLET DE CONCHES, ancien directeur au ministère des affaires étrangères, Paris.
1838. VACHEROT, membre de l'Institut, ancien titulaire, fondateur (1834), à Paris.
1838. MOUTIER, président de la Société archéologique de Rambouillet.
1839. CROSNIER, chef d'institution à Paris, ancien associé (1834).
1840. FRANCK, membre de l'Institut, ancien titulaire, Paris (1838).
1843. SEIGNETTE, proviseur honoraire, ancien titulaire, fondateur (1834), à Auch.
1844. DE LA SICOTIÈRE, sénateur.
1847. SAINT-CHARLES, ancien associé libre (1841).
1850. HAHN, homme de lettres, à Luzarches.
1853. Aug. MICHAUT, ancien titulaire, Paris (1843).
1854. DU CHATELLIER, ancien titulaire, correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques, au château de Kernus, près Pont-l'Abbé (Finistère) (1848).
1855. Alb. LEFAIVRE, consul général de France, à Québec, ancien titulaire (1852).
— LEGRELLE, docteur ès lettres, licencié en droit, lauréat de la Société.
1856. Dr COMARMOND, conservateur des musées de Lyon.
— DELAMAIN, ancien inspecteur d'Académie, anc. tit. (1848).
1857. MORIZE, ancien pharmacien, à Chevreuse.

1858. Gréard, vice-recteur de l'Académie de Paris, membre de l'Institut.

1859. Menault, maire d'Angerville-la-Gâte.

— Martin, à Villeneuve-Saint-Georges.

1860. Julien Travers, secrétaire perpétuel de l'Académie de Caen.

1861. Chatel, archiviste de la préfecture du Calvados.

1862. Baudry, conservateur à la bibliothèque Mazarine, ancien titulaire (1852).

— Paul Rameau, sous-directeur au ministère des affaires étrangères, ancien membre titulaire (1860).

— Fierville, proviseur du lycée du Havre.

— Révillont, docteur en médecine, à Paris.

1863. Ch. Révillont, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Montpellier, ancien titulaire (1861).

1866. Sayous, professeur agrégé d'histoire, à Paris, ancien titulaire (1864).

— Marquis Vyon de Gaillon, maire de Gaillon, ancien titulaire (1861).

1867. César Cantu, historien, à Milan.

1868. Mulden de Solna, professeur à l'Ecole navale de Stockolm.

1869. L'abbé Grimot, curé de l'Isle-Adam.

1870. Dramard, conseiller à la Cour d'appel de Limoges.

— Loyson, homme de lettres.

1871. Vatel, avocat, ancien titulaire, à Villepreux (1842).

1872. Belot, professeur à la Faculté des lettres de Lyon, ancien titulaire (1864).

— Léon Fontaine, professeur à la Faculté des lettres de Montpellier.

1873. Achille Millien, homme de lettres.

— Guégan, directeur de l'octroi de Saint-Germain.

1874. D'Urclé, receveur particulier des finances, ancien titulaire (1861).

— L'abbé Grosstéphan, curé de Bures.

1875. Bérard-Varagnac, maître des requêtes au Conseil d'État, ancien titulaire (1872).

1876. **Desjardins**, chef du bureau des archives départementales au ministère de l'intérieur, ancien titulaire (1872).

— **Antoine**, inspecteur d'Académie à l'île de la Réunion, ancien titulaire (1872).

1877. Léon **Vaïsse**, ancien directeur de l'Institut des Sourds-Muets, à Paris.

— **Molard**, ancien maître de chapelle, homme de lettres, à Mantes.

1878. A. **Mallet**, à Arfeuilles (Allier).

— L'abbé **Chevallier**, ancien titulaire (1873).

1879. **Lasnier**, professeur d'histoire au lycée d'Amiens.

— **Stopler**, chef d'escadron au 16e régiment d'artillerie, à Castres, ancien associé (1874).

1880. Le baron de **Reiffenberg**, publiciste, ancien titulaire, à Milon-la-Chapelle (1873).

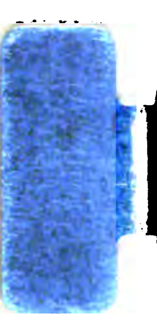
— **Delaunay**, avoué à Corbeil.

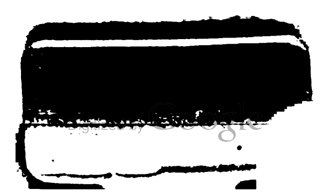
COMMISSION DES MÉMOIRES (T. XII)

MM. **Delerot**; — **Taphanel**; — **Rudelle**; — **Cougny**; — **Digard**; — **Rodouan**; — **Cerf**; — **Anquetil**.

TABLE DES MATIERES


UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06836 0364




Digitized by Google

